This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

B 472549

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

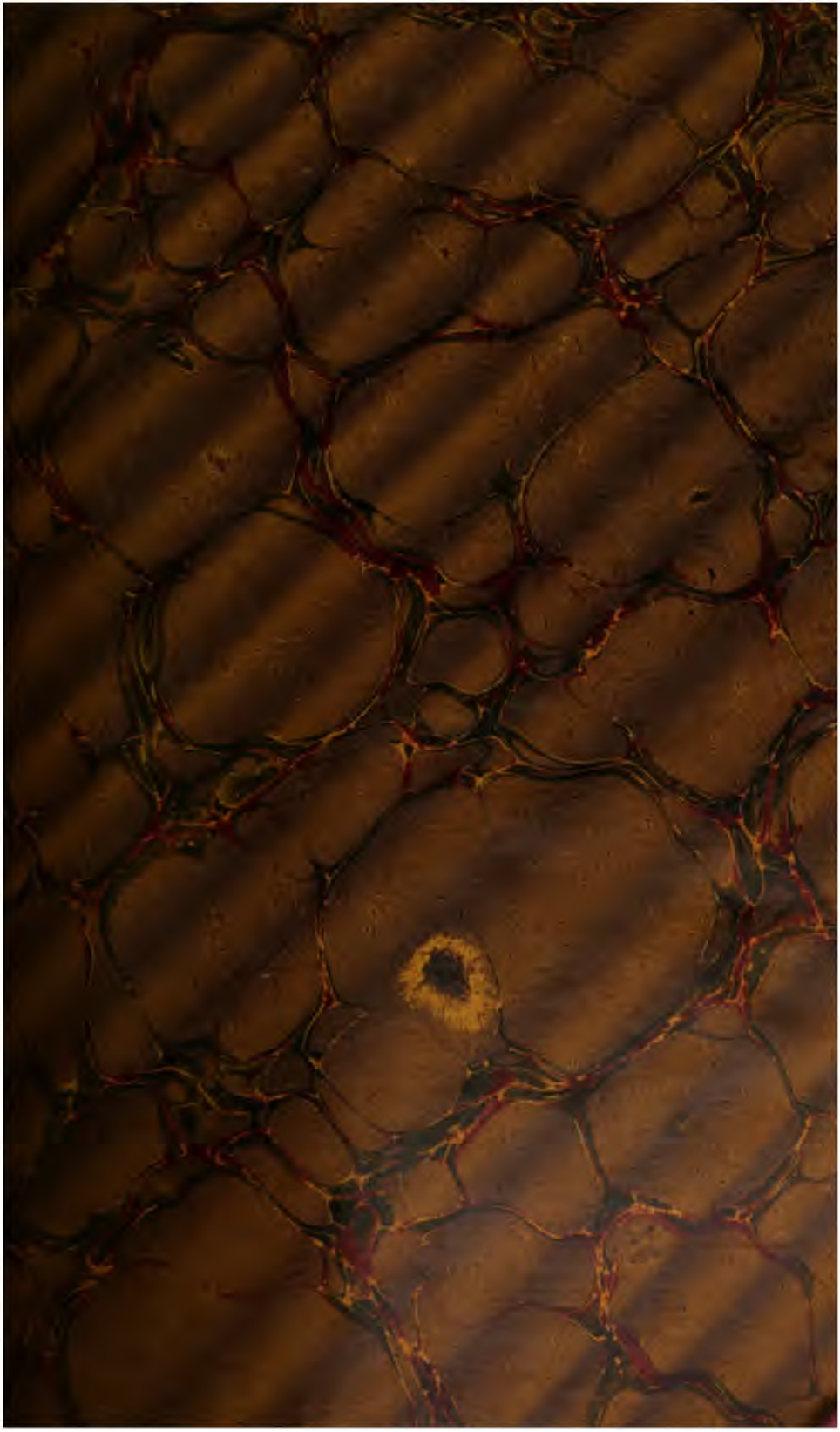

DC
611
.M241
S6

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ~~IMPÉRIALE~~ D'AGRICULTURE

SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS

(ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS)

—

NOUVELLE PÉRIODE

—

TOME SEPTIÈME — 1er ET 2e CAHIERS

ANGERS

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE

Chaussée Saint-Pierre, 13

—

1864

SOMMAIRE

Evèques et moines angevins, ou l'Anjou ecclésiastique : Introduction. — Livre Ier : Les origines de l'Église d'Angers, du IIe au Ve siècle. — M. l'abbé PLETTEAU.

Revue bibliographique. — M. Paul LACHÈSE.

Règne de Henri IV, par M. Poirson. — M. E. MOURIN.

La première représentation d'*Esther* à Saint-Cyr. — M. Léon COSNIER

Procès-Verbaux des séances :

Séance du 28 janvier 1864.

— du 25 février.

— du 31 mars.

— du 28 avril.

— du 28 juillet.

Tour des Druides à Angers. — Lettre adressée à Son Exc. M. le Ministre de la maison de l'Empereur et des beaux-arts.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS

(ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS).

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ~~IMPÉRIALE~~ D'AGRICULTURE

SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS

(ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS)

—

NOUVELLE PÉRIODE

—

TOME SEPTIÈME

ANGERS

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE

Chaussée Saint-Pierre, 13

—

1864

Dunning
Night
2-7-30
19618

ÉVÊQUES ET MOINES

ANGEVINS

OU L'ANJOU ECCLÉSIASTIQUE

INTRODUCTION.

En sortant de la Touraine, la Loire coule vers la Bretagne et l'Océan à travers une longue et riche vallée; elle y étend ses bras et ses îles, et la couvrirait tout entière, si elle n'était contenue par une digue de vingt lieues, monument de Louis-le-Débonnaire et de Henri II Plantagenet. L'heureuse contrée qu'elle arrose dans ce parcours se nomme l'Anjou; elle a Angers pour siége épiscopal.

Si élégant d'aspect qu'il soit aujourd'hui, Angers n'est plus jeune, et le cours des siècles l'a plus d'une fois transformé. Il y a près de dix-neuf cents ans que les Celtes et les Gallo-Romains commencèrent à le bâtir au confluent du Loir, de la Sarthe et de la Mayenne.

Pour surveiller leurs voisins de Bretagne, les Celtes le placèrent sur un rocher, d'où il domine les eaux grises et profondes de la Maine; sous la domination de Rome, il fut l'œil de l'Italie ouvert sur l'Armorique. A l'époque féodale, les comtes et les ducs d'Anjou lui bâtirent des rues tortueuses et sombres, et le serrèrent dans de noires murailles. Aujourd'hui encore, au milieu de ses rues commerçantes et de ses boulevards aristocratiques, Angers conserve la forte et durable empreinte de la féodalité. Par ces chevaliers armés de pied en cap sur la façade de Saint-Maurice, par la tour gothique de Saint-Aubin, et surtout par la lourde et massive forteresse féodale, le moyen âge est toujours présent à Angers; mêlé au luxe et à l'activité moderne, il y persiste, après tant de révolutions, comme le survivant d'un autre siècle.

A Angers, vous êtes au centre de la province, et des flèches de la cathédrale vous en apercevez les limites, si votre œil est assez perçant pour embrasser une circonférence de quinze lieues de rayon. Devant vous, à une lieue, coule la grande Loire, mêlant à l'azur du ciel ses grèves et la verdure de ses îles. Par delà Château-Gontier et les forêts de Baugé, les sapins du Maine forment à l'Anjou sa frontière du nord; à l'ouest, le jardin de la Touraine ouvre la vallée de Beaufort; derrière le coteau des Gardes, s'étendent au midi les plaines du Poitou; et à l'est enfin, commence la Bretagne, et, pour transition entre la dure contrée et le mol Anjou, l'œil s'arrête sur les champs graves et tristes du Craonnais.

Si l'étendue d'une province faisait toute sa gloire,

l'Anjou, que d'un coup d'œil on peut embrasser, n'aurait pas d'histoire. Ne dédaignez pas cependant notre petite province : elle a maintenu, au moyen âge, son indépendance entre la Bretagne, l'Aquitaine et la Normandie, et, au milieu de ces grands duchés qui la resserraient, elle a eu son âge de gloire militaire et de puissance politique sous ses Foulques et sous ses Plantagenets. Lorsque la dynastie capétienne avait peine à s'établir en France, l'Anjou a été son tuteur contre la féodalité ; mauvais tuteur, il est vrai, qui, uni aux Anglais, a pris des provinces à sa pupille et failli lui enlever même la couronne. Quand les peuples avaient besoin d'un prince, plus d'une fois ils se sont tournés vers l'Anjou. Pour l'Europe entière, l'Anjou a été une pépinière royale ; il a transplanté ses comtes indépendants sur les trônes d'Angleterre et de Jérusalem ; ses ducs vassaux de la couronne ou princes du sang, sur ceux de Naples, de Pologne, d'Espagne et de France. Avec non moins d'éclat que sur la scène politique, il s'est montré dans l'histoire de l'Église, et là, son rôle, plus durable, persévère aujourd'hui.

C'est l'histoire ecclésiastique de l'Anjou que j'essaie de raconter ici, et, désirant la mettre dans toute sa lumière, je l'éclairerai par l'histoire générale de l'Église et de la France. En parlant des évêques, des prêtres et des religieux de l'Anjou, j'userai d'une grande franchise, parce que l'histoire n'est pas un panégyrique, blâmant quelquefois et toujours à regret, heureux, le plus souvent, comme prêtre et comme angevin, d'avoir à redire pour le compte de l'histoire les éloges que ces morts illustres, les évêques par exem-

ple, reçurent de leurs contemporains. Comment, en effet, ne ressentirais-je pas une religieuse émotion, en retraçant la vie de ces quatre-vingts évêques qui ont paru, sur le siége épiscopal d'Angers, quelques-uns en grands hommes, et la plupart comme des saints pontifes; en parlant de leur vieille cathédrale, la mère de nos églises, et qui garde une partie de leurs tombeaux; de leur chapitre, illustre jadis par ses priviléges et dont les événements ont pu diminuer l'éclat, sans lui enlever notre vénération ? Puis-je parler avec une médiocre estime de ce clergé angevin, sans lequel nos évêques n'eussent pas accompli leurs grandes œuvres, qui a contenu le progrès de l'hérésie protestante et combattu victorieusement le Jansénisme; de cette fameuse Université d'Angers, inférieure en gloire à la seule Sorbonne; de ces moines, qui firent de l'Anjou la Thébaïde de la province de Tours, et partagent avec les évêques l'honneur de la conversion de nos pères?

C'est aux moines, en effet, qu'il faut attribuer en partie la destruction du paganisme angevin; et, quand ils eurent converti notre province, ils y perpétuèrent l'esprit du christianisme, en couvrant de leurs abbayes nos coteaux et nos vallées. Les beaux sites de la Loire les ont frappés de bonne heure; dès les premiers siècles de l'Église, ils aimèrent à s'y fixer; leur âme intelligente et religieuse trouvait dans le spectacle d'une brillante nature un moyen de s'élever jusqu'à Dieu, la beauté éternelle. Aux bords du fleuve ou sur la cime de ses coteaux, ils ont bâti d'opulentes abbayes, qui ont civilisé et nourri la contrée : Saint-Florent-le-Vieil, au mont Glonne, en face de la rive bretonne de la Loire;

Saint-Maur, où abordèrent les premiers bénédictins de France; entre la Loire et le Thouet, aux portes de Saumur, qui fut l'une des capitales du protestantisme français, Saint-Florent-le-Jeune; Fontevrault, où tant d'hommes se sanctifièrent sous la douce et chaste direction d'une femme. A la vérité, pour peu que vous vous éloigniez de la rive gauche de la Loire, les abbayes sont moins nombreuses et l'histoire ecclésiastique perd de son intérêt; à l'exception du Puy-Notre-Dame et des Gardes, elle est presque résumée dans les annales d'Asnières-Bellay et de Belle-Fontaine. Le Bas-Anjou, en partie protestant au seizième siècle, est pauvre pour l'histoire de l'Église; il faut qu'il attende la Révolution française et l'insurrection de la Vendée. Si la Vendée n'avait combattu que pour l'ancien régime, quelque respectable que soit un tel intérêt politique, je n'aurais pas à la nommer dans ces récits ecclésiastiques; mais, parce qu'ils ont défendu la liberté religieuse et l'unité de l'Église comme des croisés et le plus souvent comme des martyrs, les paysans vendéens ont donné à l'Église d'Angers un immortel épisode qui doit trouver place dans cette histoire.

Plus riche est au moyen âge l'histoire ecclésiastique de la rive droite de la Loire; treize siècles durant, depuis la fondation de l'Église d'Angers jusqu'à la Révolution, la vie religieuse du diocèse eut pour principal foyer le haut Anjou. Là, les abbayes semblent se toucher, tant elles sont nombreuses et accumulées sur un étroit espace. Près de la Touraine, Bourgueil, la Boissière et le Louroux; sur la frontière du Maine, sans parler du collége des jésuites à la Flèche, le Perray-Neuf, Chalo-

ché et Mélinais; entre la Bretagne et la rivière de la Mayenne, La Roë, La Primaudière, Nyoiseau, Pontron; aux portes d'Angers, Saint-Georges, les Bons-Hommes et le Perray-aux-Nonains; toutes ces abbayes et leurs prieurés sans nombre couvrirent le haut Anjou d'un reflet de la gloire de Cîteaux et de Grammont. Angers surtout, avec son siége épiscopal, son chapitre, ses collégiales, son université, ses couvents, ses cinq abbayes de Saint-Serge, de Saint-Aubin, de Saint-Nicolas, du Ronceray, de Toussaint, Angers était une ville tout ecclésiastique. Lorsque, à certaines heures du jour, les religieux quittaient leurs cellules pour se rendre à l'office du chœur, les bruits de la cité étaient couverts par le tintement des cloches; c'était un proverbe dans la pluvieuse Bretagne comme dans l'Anjou monastique : *Pleut-il à Nantes? Sonne-t-on à Angers?*

Ces cloches se taisent aujourd'hui, et les abbayes d'Anjou, enveloppées injustement, à la fin du dernier siècle, dans la ruine des institutions politiques et sociales de la France, ont disparu de la province; leurs bâtiments déserts tombent en ruines, ou d'autres hôtes ont pris la place des religieux. Nous avons presque oublié leur histoire; il faut, sans doute, une gloire plus bruyante que l'influence pacifique des moines, pour vivre longtemps dans la mémoire des hommes. Les moines, moins les abus de leur décadence, nous manquent dans les progrès de la civilisation moderne, ne fût-ce que pour donner à notre société affairée, et tout ensemble avide de ses aises, un exemple vivant de spiritualité et de détachement. La science historique, qu'ils ont préparée, déplore aujourd'hui leur perte; de sa-

vantes collections, poursuivies par plusieurs générations monastiques, sont restées inachevées, monument de la patience séculaire des moines et de notre ingratitude. Nous, prêtres séculiers, attachés aux églises et retenus à la terre par les soins matériels de la vie, nous suffisons, et au-delà sans doute, pour organiser et défendre les anciennes conquêtes du christianisme; mais, pour les étendre au loin, il faut peut-être une vie moins chargée d'entraves que la nôtre; un si grand œuvre a besoin du libre élan des religieux, de leur parole ardente et inspirée. A défaut d'espérances pour l'avenir, je donnerai aux anciens moines de l'Anjou un long souvenir et un regret. Quelque modeste que soit ce travail (j'aurais aimé à le rendre plus digne de la mémoire des évêques et des moines angevins), j'y ai poursuivi pour moi-même un sérieux intérêt, car il me semblait qu'en vivant, par l'étude, avec ces vénérables évêques et ces moines si humbles et si dévoués, l'âme se fortifiait dans ses meilleurs sentiments, et qu'après un long commerce avec ces hommes qui ont servi honorablement l'Église et l'Anjou, elle devait en sortir plus religieuse et plus française.

Cette *Histoire ecclésiastique de l'Anjou*, puisée aux sources originales, comprendra les neuf livres suivants :

Livre premier : *Origines de l'Église d'Angers*, du second au cinquième siècle.

Livre second : *L'Église d'Angers en face des Barbares Francs, Bretons et Normands*, du cinquième au dixième siècle.

Livre troisième : *Les abbayes d'Anjou et la lutte de*

l'Église d'Angers contre la féodalité, du dixième au douzième siècle.

Livre quatrième : *Les Ordres Mendiants et la grande époque de l'Université d'Angers*, du douzième au quinzième siècle.

Livre cinquième : *L'Église d'Angers au quinzième siècle.*

Livre sixième : *Le Protestantisme et la Ligue en Anjou*, seizième siècle.

Livre septième : *Le Jansénisme angevin*, dix-septième siècle.

Livre huitième : *L'Église d'Angers au dix-huitième siècle.*

Livre neuvième : *L'Église d'Angers depuis le Concordat.*

LIVRE PREMIER.

Les origines de l'église d'Angers,

DU SECOND AU CINQUIÈME SIÈCLE.

SOMMAIRE : Auxilius et saint Firmin. — Défensor. — Saint Martin, évêque de Tours et ses disciples : saint Apothême, Prosper, saint Florent, saint Maurille, etc. — Saint René. — Thalaise [1].

Conquête des Gaules par les Romains.

Jules César employa dix années à conquérir les Gaules, et il fallut au génie discipliné et compacte de Rome ce grand homme et ce temps pour triompher de la fougue indisciplinée et des divisions des Gaulois. Mais à peine soumises, la civilisation romaine envahit les Gaules ; à la conquête violente des armes, succéda la conquête pacifique et meilleure des esprits. La race intelligente et sympathique de nos pères fut séduite par le spectacle de la civilisation romaine ; elle en admira la puissance et les bienfaits ; elle se fit gloire de prendre à ses vainqueurs ce qu'ils avaient de beau et de grand dans leurs arts et leurs institutions. Jamais assimilation de deux peuples, séparés par les montagnes, la langue et la civilisation, longtemps ennemis

[1] De tous les livres de cette histoire, celui-ci est le moins étendu ; la pénurie de documents a contraint d'en resserrer les limites ; il renferme cependant des détails inédits sur les évêques Auxilius, saint Maurille et Thalaise. Si quelque point mérite une discussion particulière, elle sera mieux placée à la fin du volume qu'au milieu du récit historique.

acharnés, ne parut plus prompte, ni plus complète. Les Gaulois parurent au forum et dans le sénat romain; ils remplirent la cour des empereurs et prirent du service dans les légions; même, ils disputèrent à leurs maîtres la palme de l'éloquence et de la poésie. Les cités des Gaules se composèrent elles-mêmes à l'image de la grande Rome; elles eurent, comme la métropole du monde, leurs écoles, un forum et un sénat; image d'une liberté trompeuse, qui ne les consola point de la servitude universelle. La barrière des Alpes parut abaissée, et Rome impériale se retrouva par sa langne et ses institutions dans les cités de la Gaule, depuis l'antique Marseille jusqu'aux colonies récentes du Rhin et de la mer du Nord; le dur génie de Rome s'adoucit même au contact du génie plus sociable des nations celtiques.

La Gaule est convertie par les papes.

Rome chrétienne, qui se formait dans les catacombes, voulut opérer en Gaule, après la conquête du territoire et des esprits par Rome païenne, la conquête des âmes à l'Evangile. Au milieu même des persécutions, les papes envoyèrent successivement deux grandes missions qui fondèrent, par la prédication et souvent par le martyre, la plupart de nos diocèses. La première fut organisée par saint Pierre et ses successeurs immédiats, la seconde, reculée jusqu'au troisième siècle, eut pour auteur le pape saint Fabien. Notre province fut convertie au christianisme par les disciples mêmes des apôtres de la Gaule.

L'évêque Auxilius en Anjou.

Le pays des Andecaves ou l'Anjou, soumis aux Romains depuis la conquête des Gaules, reçut au commencement même du second siècle la lumière de

l'Evangile. Elle lui vint du Maine, et son premier apôtre fut un évêque gallo-romain du nom de Défensor ou d'Auxilius. Avant sa conversion, Auxilius gouvernait le Maine au nom des Romains, lorsqu'il connut l'évêque saint Julien, envoyé de Rome, par l'apôtre saint Pierre, évangéliser la province habitée par la tribu des Cénomans [1]. Julien était le même, dit-on, que Simon le lépreux, dont la maison avait été témoin du repentir et du pardon de sainte Marie-Madeleine. Quoi qu'il en soit, Auxilius fut converti au Mans avec sa famille; associé aux missions du Maine, il reçut la prêtrise et l'épiscopat même des mains de saint Julien. Sa propre maison devint la première église du Mans, et quelques jours avant de mourir, l'évêque lui donna l'Anjou à évangéliser. C'était au commencement du second siècle, vers l'époque où saint Clair fondait le siége épiscopal de Nantes, et plus de cent cinquante années avant

[1] Les origines des églises des Gaules ont été longtemps enveloppées d'obscurités, que n'avaient pu dissiper entièrement les travaux des plus savants critiques. Tandis que Baronius les rapportait en général aux temps apostoliques de saint Pierre et de saint Clément, Tillemont, appuyé sur un texte de saint Grégoire de Tours, les reculait jusqu'au troisième siècle, à l'époque du pontificat du pape saint Fabien. L'opinion de Baronius, qui avait pour elle la vraisemblance, et qui s'accordait avec le témoignage des plus anciens Pères, avec le martyrologe romain, les Vies des Saints et la tradition de la plupart des églises, a été pleinement confirmée par les recherches de la critique moderne, et en particulier par M. le curé de Saint-Sulpice dans sa belle histoire de *Notre-Dame de France*. Elle équivaut aujourd'hui à la certitude historique; et c'est à elle que je m'attache, d'autant plus qu'elle s'accorde avec les monuments anciens de l'Anjou. A la vérité, le texte de saint Grégoire de Tours, qui favorise Tillemont, est formel et n'admet aucune équivoque : *Sub Decio imperatore, septem viri episcopi ordinati ad prædicandum*

la prédication du christianisme en Touraine par l'évêque saint Gatien.

Aspect de l'Anjou.

L'Anjou n'était point alors cette belle et riche province, chère à ses enfants et visitée souvent par l'étranger. Sur ces coteaux, où le vin d'Anjou mûrit sous un brillant soleil son pétillant esprit, croissaient d'épaisses forêts. Descendues dans la plaine, elles la couvraient au loin de verts sapins et de chênes séculaires. Le territoire était souvent un vaste marais; là où finissait le marécage, commençait une rare culture, étendue chaque jour par les Romains, qui achevaient par le défrichement la conquête commencée par leurs armes. La Loire, sans limites certaines, inondait en partie la Vallée. Au-dessus des bois et des marais, un ciel sombre couvrait la contrée. Quelques voies romaines, portées tantôt sur les marais, tantôt sillonnant les bois impénétrables, unissaient entre elles les rares villes de la pro-

in Gallias missi sunt...: *Turonicis*, *Gatianus episcopus*; *Arelatensibus*, *Trophimus episcopus*; *Narbonae*, *Paulus episcopus*; *Tolosae*, *Saturninus episcopus*; *Parisiacis*, *Dyonisius episcopus*; *Arvernis*, *Stremonius episcopus*; *Lemovicinis*, *Martialis est destinatus episcopus* (Histor. Franc., lib. I, cap. XXVIII). Mais l'auteur même d'un texte si précis, saint Grégoire de Tours, en diminue beaucoup la force par d'autres textes contradictoires : *Saturninus martyr, ut fertur, ab apostolorum discipulis ordinatus, in urbem Tolosatium est directus* (Miraculor., lib. I, cap. XLVIII)... *Eutropius quoque martyr Santonicae urbis, a beato Clemente episcopo fertur directus in Gallias* (Ibid., cap. LVI). Les deux opinions sur les origines des églises des Gaules peuvent donc invoquer contradictoirement saint Grégoire de Tours; d'où il suit que l'autorité, si respectable par ailleurs, du vieil historien des Francs, n'est décisive ni pour l'une ni pour l'autre. La question resterait indécise, si les arguments de Baronius, confirmés par les historiens modernes, ne l'avaient aujourd'hui décidée.

vince et les reliaient à la Loire. De nombreuses et opulentes villas, tenant la place de bourgs, étaient entourées, dans les campagnes, d'esclaves et d'hommes libres, travaillant sous l'œil du noble patricien, gaulois ou romain. Au lieu de ces clochers aériens, qui de tous les points de la province percent aujourd'hui la nue, quelques temples païens consacrés à Mars, à Janus et aux autres divinités romaines, s'élevaient sur les collines. Cependant, les tribus celtiques étaient demeurées fidèles au druidisme comme au culte national, qui leur rappelait la vieille liberté des Gaules. Le paganisme romain, devenu la religion officielle des cités, ne s'éloignait pas encore de leurs murs et des voies militaires parcourues par les légions. Les druides, d'abord proscrits, s'étaient réfugiés dans les forêts et les îles de la Bretagne, protégés contre les empereurs par la distance et par la mer. Redescendus dans le pays mal conquis et remuant de l'Anjou, ils en avaient rendu les campagnes à leur culte et institué des colléges de prêtres des deux côtés de la Loire, à Nyoiseau, à Belle-Fontaine et à Saumur. Mais leur grande puissance était passée; s'ils tenaient asservis encore à leurs mystérieuses et sanguinaires superstitions les paysans, hommes libres et esclaves, qui défrichaient les campagnes, les hommes de haute classe vivaient dans leurs villas indifférents à toute espèce de culte, ou par besoin de plaire, pratiquaient déjà le polythéisme des conquérants. Ce fut au milieu de ces seigneurs épicuriens et de ces paysans barbares que l'évêque Auxilius pénétra, au second siècle, dans le sombre et marécageux Anjou.

La persécution qui s'attachait au christianisme, Prédication

d'Auxilius en Anjou.

n'éclatait pas avec la même violence dans toutes les parties de l'Empire; le sang coulait à l'amphithéâtre romain, tandis que les gouverneurs, au fond des provinces, négligeaient ou ménageaient souvent les chrétiens. La prédication d'Auxilius ne suscita contre elle aucune persécution, et parmi ses premiers fidèles, l'Anjou ne compta point de martyrs. Mais les lieux qu'Auxilius évangélisa, nous sont restés inconnus, comme la durée et la plupart des circonstances de sa mission. Il n'osa point, ou il ne put bâtir d'église à Angers; il parcourut la province en missionnaire, ne fixant nulle part son siége épiscopal, mais évangélisant partout nos barbares aïeux. Les nobles gaulois, surveillés par les Romains et d'ailleurs insouciants, dédaignèrent une prédication, qui pouvait arrêter la faveur impériale et troublait la mollesse de leur vie. Auxilius fut mieux accueilli des campagnes où les paysans se firent, en foule, chrétiens. Le druidisme, qui professait l'existence d'un Dieu suprême et l'immortalité de l'âme, était pour les Gaules, malgré ses rits sanguinaires, comme une préparation lointaine au christianisme. Les paysans convertis partagèrent avec les druides, à l'écart des villes, loin du regard des Romains, les forêts sombres et inaccessibles de l'Anjou.

A côté des dolmens gaulois, sous les chênes où se balançait le gui sacré, s'élevaient pour un jour, une heure, pour les besoins du moment, des chapelles de feuillage et des autels chrétiens. En face d'Angers, sur les bords de la Maine couverts par les bois d'Avrillé, était un lieu sauvage, caché sous les ronces et les arbres druidiques. Souvent, les chrétiens d'Auxilius s'y

réunirent, dit-on, pour la prière et le sacrifice. Les évêques et les comtes d'Anjou y bâtirent une chapelle souterraine; sur ses fondations s'éleva plus tard une riche abbaye, qui porta, en mémoire des ronces du lieu sauvage le nom expressif du *Ronceray*. Les chrétiens s'assemblaient encore à Saumur dans un lieu désert, consacré par le culte des druides; on l'a converti plus tard en chapelle souterraine de l'église de Nantilly.

Saint Firmin en Anjou.

Un Espagnol, converti par saint Honestus, évêque de Pampelune et disciple de saint Saturnin de Toulouse, parcourait alors la Gaule, en l'évangélisant. C'était Firmin de Pampelune, l'apôtre de la Navarre et de la Picardie, devenu plus tard évêque d'Amiens et martyr dans son diocèse. Quinze mois entiers, il prêcha avec Auxilius les tribus celtiques des bords de la Loire. Mais quel que fût le succès de cette prédication, leur œuvre ne paraît point leur avoir survécu. Après la mort d'Auxilius ou son départ d'Anjou, il ne reste aucun vestige au second et troisième siècle de l'église qu'il avait voulu fonder. Peut-être avait-elle son histoire, dont les actes ont péri dans le désordre des invasions bretonnes et normandes. Mais il est plus probable que la crainte de la persécution, l'indifférence des hautes classes et l'absence de missionnaires pour succéder à Auxilius, mirent fin à cette antique église d'Anjou.

Civilisation romaine en Anjou.

Mais cette église, pour ainsi dire fossile, et dont à peine on retrouve quelques vestiges dans les profondeurs de l'histoire, ne dut pas périr tout entière. Sous la couche épaisse d'idolâtrie, dont l'Anjou fut couvert de nouveau, quelques familles durent garder le germe vivant du christianisme. Tandis que cette église, à peine

formée, s'ensevelissait elle-même dans les ténèbres, le polythéisme gaulois et le paganisme romain se modifiaient l'un par l'autre à un contact mutuel. De leur confusion sortit au second et au troisième siècle un culte mélangé, où Rome donna le nom de ses dieux aux forces de la nature, adorées par les Gaulois. De nouvelles voies militaires furent ouvertes en Anjou par les Romains; ils bâtirent à Angers, qu'ils appelèrent *Juliomagus,* l'amphithéâtre de Grohan, les bains de l'Esvière, un capitole, un prétoire, un temple à Apollon [1]. La ville fut administrée civilement par un sénat gallo-romain, chargé de la perception de l'impôt. Les légions campaient à Chenehutte, au Lion-d'Angers et à Frémur. Les Romains firent connaître à l'Anjou leur langue et leurs lois. Angers, devenue cité romaine, eut ses écoles de grammaire et de jurisprudence. Sur les bords de la Maine, les jeunes Andecaves expliquèrent la loi des Douze-Tables et déclamèrent Cicéron et Virgile, comme on le faisait sur les bords du Tibre, ou à Marseille et à Lyon, les deux cités lettrées des Gaules. Mais une civilisation qui ne parle pas à la conscience est éphémère et fausse; avant de cultiver les belles-lettres, un peuple barbare a besoin d'apprendre la vertu. Les Romains ne pratiquaient plus les vertus morales, qui avaient fondé la grandeur de leur patrie. L'Anjou reçut de ses maîtres l'indifférence religieuse et les vices de

[1] L'évêché occupe l'emplacement du capitole, et la pension Saint-Julien celui du prétoire; l'amphithéâtre était situé entre la rue Hanneloup et le boulevard, dans les jardins traversés par la rue de la Fidélité; l'emplacement de l'Esvière est bien connu, et nous parlons ailleurs du temple d'Apollon.

Rome impériale; à Angers, comme dans le reste de la Gaule, ils se montrèrent avares et cruels. La civilisation extérieure qu'ils donnèrent à l'Anjou, ne corrigea ni la corruption ni la barbarie de nos pères.

Impuissance de la civilisation romaine.

Enfin, au quatrième siècle, la conversion au christianisme de l'empereur Constantin commença une ère meilleure pour la civilisation. Cependant, sous les formes nouvelles du christianisme, le vieil Empire romain resta tel que l'avait fait le paganisme; il en garda les institutions, l'esprit et surtout les mœurs. Pour régénérer le monde, le christianisme avait besoin d'éléments plus jeunes et moins corrompus; il lui fallait une société nouvelle, et il attendait sans crainte les barbares. Ils se pressaient déjà aux portes de l'Empire, demandant des terres et de l'or, et ne se doutant pas qu'ils allaient régénérer le monde par l'Évangile. La société romaine, condamnée par ses vices, devait disparaître; mais sa domination n'aura pas été sans fruit pour l'humanité. Par l'unité matérielle des peuples, assujétis à ses lois, elle prépara l'unité sublime des esprits, qu'allait accomplir la société chrétienne. Elle laissa une littérature admirable, où le moyen âge fera son éducation intellectuelle; elle légua au monde nouveau les principes immortels du droit, fondé sur la raison et l'équité naturelle. Quelle que grande que soit Rome païenne, conquérante et institutrice de l'univers, il faut cependant qu'elle meure et cède la place à la Rome meilleure du christianisme. Après avoir conquis le monde et su le gouverner, elle succombe et l'entraîne avec elle sous le poids de ses vices et de ses institutions païennes.

L'esclavage entretenu, renouvelé sans cesse au moyen des peuples vaincus, décimait la population; le désert gagnait sur les provinces sans culture; les hommes libres, écrasés d'impôts, se faisaient esclaves, pour échapper au fisc et à la faim. L'indifférence religieuse enlevait aux lois la sanction du ciel et sapait par leur principe les antiques vertus romaines. Sous la double attaque de l'incrédulité et du vice, les principes de la morale perdaient leur empire et leur clarté même dans la conscience humaine. Le monde n'avait pas seulement sous les yeux une société, qui commençait sa décadence sous les excès d'un despotisme asiatique : attaqué aux sources mêmes de sa vie, le genre humain se donnait le spectacle de sa propre agonie; il implorait la mort, tout au moins la mort du régime païen. L'empereur Constantin eut-il la conscience qu'il allait lui rendre la vie même, en lui permettant de tourner les yeux vers la croix, et d'être chrétien? on l'ignore, car il y avait dans ce grand esprit, éclairé de lueurs sublimes, plus d'un côté obscur, et près de la lumière trop de place laissé aux ombres: Comme tous les grands hommes, à l'entrée d'un monde nouveau, il fut l'instrument de la Providence; moins qu'aucun de ses pareils, il eut la conscience de sa destinée. Tantôt catholique et quelquefois protecteur des ariens, l'esprit toujours plein des préjugés du paganisme, cet homme, qui avait eu la gloire de réunir le concile de Nicée et qui fut le fondateur de l'épiscopat courtisan du Bas-Empire, hésita, comme Moïse, en frappant le rocher; il sembla douter que, du christianisme, allait sortir la régénération du monde.

L'empereur Constantin.

Quoi qu'il en soit, Constantin abrogea les édits de persécution; le christianisme, d'abord toléré, devint successivement la religion officielle et privilégiée de l'Empire. L'Anjou ne ressentit pas d'abord les effets de cette révolution. Sous le gouvernement romain, les tribus des Andecaves et des Bretons avaient recouvré, au quatrième siècle, une demi-indépendance; après avoir repris son nom celtique d'*Andecavum*, Angers avait pourvu à sa propre défense, sans consulter son gouverneur, et s'était entouré de murailles. Les institutions que Rome favorisait, lui étaient suspectes ou indifférentes. En dépit de l'esprit nouveau qui poussait partout les peuples à l'Evangile, les Gallo-Romains, sénateurs d'Angers, se firent quelque temps encore les défenseurs du régime vieilli du paganisme. Leur ville possédait un temple, des écoles, un amphithéâtre; ils voulurent encore qu'elle eût sa course des chars. Trente ans après la conversion de Constantin, ils y bâtirent un cirque païen, qu'ils dédièrent à Minerve [1].

Mais les idées ont un cours irrésistible, les sociétés ne remontent pas vers des formes fausses et vieillies, et avant que Pascal l'eût écrit, l'opinion était reine du monde. Partisans d'Apollon et de Minerve, sans conviction et sans intérêt, nos patriciens d'Angers, n'avaient ni la force, ni même la volonté opiniâtre de résister au christianisme. Ils achevaient leur cirque pour la gloire du vieux régime païen, lorsque l'évêque Défensor, apôtre de l'esprit nouveau, fonda l'église d'Angers.

[1] Il était situé sur le boulevard du Château.

Ce nom de Défensor m'est suspect; à une époque où les évêques commençaient à s'appeler les *défenseurs* de la cité, il peut marquer la charge autant que le nom même de l'évêque. Défensor appartenait à l'église de Tours, fondée au siècle précédent par le pape saint Fabien, qui lui avait donné saint Gatien pour apôtre et premier évêque. Après un long intervalle, saint Lidoire, nommé successeur de saint Gatien, choisit, vers 350, Défensor, pour l'apostolat de l'Anjou ; c'était un homme de race patricienne, mais dont l'origine est inconnue. L'Anjou, qui avait reçu du Maine une première fois le christianisme, le recevait de nouveau, deux siècles plus tard, de la ville de Tours, sa future métropole.

Défensor, évêque d'Angers.

L'histoire ne nous a point appris les premiers incidents de la mission de Défensor ; nous savons seulement qu'il s'établit à Angers, où il fonda un siége épiscopal. Dans la décadence du monde social, les évêques, depuis Constantin, joignaient à leur puissance spirituelle une partie de la puissance civile et politique. Les cités leur confiaient d'elles-mêmes leurs intérêts temporels, comme au seul pouvoir capable alors de se faire obéir de la conscience. Le patricien Défensor avait dans sa noblesse un lien de confraternité qui l'unissait aux patriciens d'Angers. Ils n'avaient demandé d'évêque ni à Tours, ni à quelque ville que ce fût; mais ils étaient indifférents en matière religieuse, et, voyant Défensor leur venir, ils le reçurent sans défaveur ; peut-être même l'accueillirent-ils avec joie. Comblés d'honneurs par les Romains, mais assujétis par le fisc à suppléer de leurs propres deniers au déficit de l'impôt, ils se voyaient sénateurs d'Angers et se sentaient

ruinés. Ils aspiraient à un changement de régime, qui, les déchargeant d'une onéreuse administration, conserverait leurs honneurs sans toucher à leurs biens. L'arrivée de Défensor soulagea ces pauvres gens. Plusieurs se firent aussitôt chrétiens, soit par conviction, soit aussi qu'ils aimassent à saluer de bonne heure le soleil levant de la fortune. Il était facile de prévoir que la profession du christianisme allait devenir un motif de faveur auprès du pouvoir et un moyen d'influence sur les populations.

Le temple d'Apollon à Angers, fermé par Défensor, fut détruit; il occupait la place du baptistère actuel de la cathédrale; ou s'il était plus voisin du capitole romain, aujourd'hui l'évêché, il s'élevait sur les fondations gallo-romaines, découvertes, au dernier siècle, au nord-est de la cathédrale. Sur les ruines du temple, Défensor bâtit la première église d'Angers; il en fit sa cathédrale, provisoire et sans pompe, et quoiqu'elle fût en bois, il la dédia à la Très-Sainte-Vierge. Au nord-est des murs de la ville, il construisit deux chapelles souterraines, qu'il destina à la sépulture du clergé; elles devinrent, sous ses premiers successeurs, les églises de Saint-Pierre et de Saint-Maurille [1]. Une autre crypte, nommée Notre-Dame du Verger, fut encore construite sous son épiscopat, au lieu même où s'éleva plus tard l'abbaye bénédictine de Saint-Aubin; elle eut pour fondateur saint Hilaire, évêque de Poitiers, né en Anjou et fameux dans toute l'Église par sa résistance à

[1] Place du Ralliement. Le théâtre occupe la place de l'église Saint-Pierre.

l'arianisme. Il lui donna quelques revenus et des terres à Méron. Peut-être vint-il à Angers même favoriser l'établissement de Défensor.

Malgré la fondation d'un siége épiscopal à Angers, le christianisme ne se répandit qu'avec peine dans les campagnes, et vingt ans après la mort de Défensor, elles étaient encore païennes. En 372, l'année même de sa mort, Défensor se rendit à Tours pour concourir avec les évêques de la province, le peuple et le clergé à l'élection d'un successeur à saint Lidoire. Il s'opposa sans succès au choix que l'assemblée avait fait de saint Martin, abbé et fondateur du monastère de Ligugé, près Poitiers. Il le jugea, sur son extérieur négligé, indigne de l'épiscopat; la chevelure en désordre du moine déplut au bon vieux patricien; et sur une tête de soldat pannonien, la mître lui semblait dégradée. Quelques mois après, il mourut à Angers, et il fut enseveli dans l'une des cryptes qu'il avait fondées.

Saint Martin, évêque de Tours.

Parlons maintenant du nouvel évêque de Tours, de saint Martin, si simple et si grand à la fois; la délicatesse de Défensor s'en était offensée; mais l'Église l'a mis au premier rang de ses moines et de ses évêques, et sa vie intéresse l'Anjou. C'était un vétéran des armées romaines, né en Pannonie, devenu disciple du grand Hilaire de Poitiers, et qui avait combattu l'arianisme dans sa patrie et à Milan, avant de fonder à Ligugé le premier monastère des Gaules. Jamais homme ne fut doué au même degré du don des miracles; la nature lui semblait soumise; mais ce grand thaumaturge était le plus humble des religieux, et il fallut employer la ruse pour le contraindre d'accepter l'épisco-

pat. L'Église, qui a produit des docteurs plus illustres, ne s'honore pas d'un plus grand apôtre. Par sa prédication ou par ses disciples, il a fait disparaître le paganisme de la Touraine, du Poitou et de l'Anjou; il a renouvelé dans l'ouest des Gaules les miracles de l'apostolat de saint Paul en Asie et en Grèce, et ce que saint Boniface fut plus tard pour la Germanie, il l'a été, au quatrième siècle, pour nos provinces druidiques et païennes. Lorsqu'on lit, dans Sulpice Sévère, le récit de ses courses apostoliques, il semble que cet homme, d'une activité infatigable, n'ait vécu que pour prêcher l'Évangile; et cependant cet apôtre, si grand que l'Église des Gaules n'a personne à lui comparer, passait dans la solitude la meilleure partie de sa vie. Là était resté son cœur lorsqu'il évangélisait les Gaules; et, de retour à son monastère de Marmoutiers, près Tours, il semblait s'être retrouvé lui-même, quand, au milieu de ses moines, il priait, transcrivait les livres saints ou défrichait de ses mains miraculeuses les champs et les bois du monastère. Pour combattre le paganisme, il n'avait d'autres armes que la persuasion et la charité. Supérieur au moyen âge, il défendit contre l'empereur la vie des hérétiques, et, selon lui, c'était un échec pour la vérité que d'acheter un triomphe au prix de leur sang. Avec le don des miracles, il laissa à ses disciples d'Anjou cet esprit de mansuétude qui devait convertir nos populations.

Saint Apothème et Prosper évêques d'Angers.

De Ligugé ou de Marmoutiers sortirent les successeurs à Angers de l'évêque Défensor, saint Apothème d'abord, et ensuite Prosper. Apothème était né sous le ciel de la Grèce, et il parlait la langue de Chrysostôme

et de Basile. Par quelles aventures étranges était-il venu d'Orient dans les forêts de la Gaule celtique? Était-ce un soldat, compagnon de saint Martin, qui, après avoir été son ami dans les camps, l'aurait suivi à Ligugé? ou plutôt, saint Hilaire ne l'avait-il point conduit à Poitiers au retour de son exil d'Asie? L'histoire ne peut rien affirmer, et les actes de l'épiscopat de saint Apothème ne sont pas moins inconnus que les causes qui l'amenèrent de la Grèce dans le pays des Andecaves. A sa mort, arrivée en 389, il fut remplacé par Prosper, disciple de saint Martin, et qui fut consacré par le grand évêque. Sur la fin de sa vie, il construisit en pierre la cathédrale de Défensor, qui tombait en ruine. Quel que fût le zèle de ces premiers évêques d'Angers, Dieu avait réservé aux moines la gloire d'achever la conversion de l'Anjou.

Apostolat des moines angevins.

Un siècle viendra où les moines, formés en congrégations, construiront en Anjou de riches abbayes; ils y conserveront, avec le dépôt de la science religieuse, les traditions de la civilisation antique; ils défricheront nos bois et assainiront nos marais; par leurs travaux, ils dissiperont ce nuage éternel qui couvrait nos campagnes humides et boisées, et ils seront comme les auteurs de ce beau soleil qui réjouit l'œil en Anjou. Autre, au quatrième siècle, mais non moins grande, fut la gloire de leurs prédécesseurs; ceux-ci sont des missionnaires, préparés longuement par la solitude à devenir des apôtres et à convertir nos pères. Réunissant les populations autour de leurs cellules, ils ont bâti nos premières églises, et formé nos bourgs et nos villages. Ils s'arrêtaient de préférence sur les bords de la Loire,

où convergeaient les voies romaines de l'Anjou ; soit qu'ils aimassent le spectacle des grandes eaux, où se réflétaient les vertes collines, soit qu'ils voulussent se fixer au centre même du paganisme angevin, qui avait ses plus fameux sanctuaires dans les forêts et sur les monticules du fleuve ; soit encore qu'en se plaçant sur le passage des voyageurs et des tribus celtiques dans leurs émigrations, il leur fût plus aisé d'annoncer l'Évangile aux infidèles.

Saint Florent.

Parmi les disciples de saint Martin en Anjou, l'un des plus illustres fut le Bavarois saint Florent. Comme son maître, il avait été soldat, et il servait, avec son frère Florian, dans les armées romaines, lorsqu'ils refusèrent d'abjurer le christianisme. Tandis que Florian était précipité dans les eaux de la ville d'Ems, Florent, délivré miraculeusement, se réfugia dans les Gaules. Il vint à Marmoutiers trouver saint Martin, qu'il avait pu connaître à l'armée, et dont, au reste, la gloire éclatante lui attirait des disciples de toutes les parties de l'Église. Dans cette retraite, qui dura plusieurs années, le souvenir d'une colline qu'il avait vue, en songe, située près d'un grand fleuve, ne quitta point la pensée de Florent : Dieu, croyait-il, l'appelait à y vivre dans la solitude. Un jour, qu'il descendait la Loire jusqu'à la Bretagne, il reconnut sa colline miraculeuse dans le mont Glonne. Il bâtit une cellule dans les flancs du rocher, et là, durant soixante années, tantôt solitaire, tantôt prêchant les tribus gauloises, il s'entoura de disciples, détruisit l'idolâtrie et fonda une société chrétienne. Peut-être même prit-il part aux travaux d'un autre disciple de saint Martin, saint Macaire, qui con-

vertit les Mauges, pays mal famé, même à cette époque de corruption et de violence, parmi les Gaulois. Tous les ans, il visitait saint Martin à Marmoutiers, et ce fut dans l'un de ces voyages qu'il reçut la prêtrise, et détruisit, à Saumur, peut-être sur la colline des Ardilliers, un temple païen. Il mourut au mont Glonne, vers le milieu du cinquième siècle, à l'âge de cent vingt ans.

Saint Victorin, saint Maxentiol, etc., etc.

A la même époque, saint Victorin à Gennes, saint Maxentiol à Cunault, saint Doucelin aux environs d'Allonnes, renouvelaient la vie miraculeuse et les succès évangéliques de saint Florent. Comme le moine du mont Glonne, ils mêlaient l'action à la vie contemplative; et, quittant leurs cellules, où souvent ils rentraient pour recomposer leur âme par la prière et le silence, ils s'enfonçaient avec intrépidité au sein des campagnes barbares; leur parole convertissait les populations que leurs vertus avaient d'abord frappées; ils faisaient des chrétiens, bâtissaient des chapelles et déjà même des maisons de refuge pour les infirmes et les voyageurs. A leur mort, ils devinrent les patrons de la contrée qu'ils avaient évangélisée.

Le paganisme fut ainsi détruit progressivement en Anjou sans persécution et sans violence. Il y avait bien çà et là des temples incendiés, et des arbres, objet d'un culte superstitieux, déracinés; mais c'était par le feu du ciel ou par une tempête miraculeuse; il y aurait de l'injustice à rendre les moines responsables de ces mesures extra-légales. Au reste, ces forêts et ces temples cachaient le plus souvent un foyer de corruption; la morale demandait la destruction de lieux si

mal famés, et les païens convertis n'y refusaient pas leur concours. Le christianisme s'établit en Anjou par la persuasion, appuyée sur la charité et la vie miraculeuse des moines. Mais le grand miracle, et le moins incontestable, qui convertissait, était le prodige de leur vie. Au lieu de ces Romains cruels et braves, ou de ces nobles Gallo-Romains durs et efféminés, les peuples avaient sous les yeux des hommes détachés et pacifiques qui avaient quitté leur patrie lointaine, sans y être poussés par l'ambition ou la cupidité, mais pour s'occuper des âmes, des faibles, des infirmes, et fonder des hôpitaux Ils ne pouvaient voir sans admiration ces hommes libres, assujétis volontairement à la condition des esclaves, réhabiliter le travail dont personne ne voulait plus, et la pauvreté toujours odieuse et méprisée, parler de l'égalité des hommes devant Dieu, et, ce qui manque rarement d'aller au cœur humain, des devoirs des maîtres et des droits des esclaves. Pour des païens, habitués à vénérer dans les passions une nécessité irrésistible, c'était un spectacle divin que de les voir esclaves et soumises dans la personne de moines chastes et mortifiés. Eux, qui n'avaient jamais entendu la parole de leurs prêtres, dont les mystères extravagants étaient enveloppés de bizarres superstitions, recevaient avec docilité une religion surnaturelle, éminemment raisonnable, qui satisfaisait la conscience et le bon sens. Les miracles, que nous ont transmis les légendes, hâtaient la conversion des infidèles; mais elle était déjà commencée par la vie même et la parole des moines.

Vie miraculeuse des moines.

De tous les disciples de saint Martin, nul ne rappela

St Maurille.

mieux en Anjou la vie de religieux et d'apôtre, telle que le maître la pratiquait, que l'Italien saint Maurille. Saint Florent avait prêché et converti les bords de la Loire; mais avant tout, il fut un moine pour qui la vie contemplative resta la grande occupation; il partage avec saint Maur, venu dans nos contrées un siècle plus tard, la gloire d'avoir fondé la vie monastique en Anjou. Saint Maurille fut d'abord un missionnaire et un apôtre, et il semble n'avoir été cénobite que pour puiser dans la solitude les vertus et l'énergie nécessaires à la conversion des païens. Né à Milan, il avait été élevé, par l'évêque saint Ambroise, aux premiers degrés de la cléricature; et ce grand docteur, qui avait déjà donné saint Augustin à l'Église, lui donna encore saint Maurille, fondateur de l'Église d'Anjou. Mais ni la sainteté, ni le génie d'Ambroise ne purent retenir le jeune Milanais; un instinct de la Providence le pressait de quitter le ciel du midi pour vivre sous le sévère climat des Gaules avec saint Martin, qu'il avait connu et admiré à Milan. Son patrimoine distribué aux pauvres, il vint à Marmoutiers partager la solitude de l'évêque de Tours et recevoir la prêtrise de ses mains. Désigné pour la mission d'Anjou, il s'arrêta sur les bords de la Loire, dans la vallée de Chalonnes, fameuse par ses superstitions et le culte des divinités païennes. Il s'y bâtit une cellule, et, à l'exemple de son maître, il en sortait sans cesse pour évangéliser la contrée, opérant des miracles et des conversions. Dans les bois de Chalonnes, on vénérait des arbres druidiques, et sur deux collines étaient des temples consacrés aux divinités de Rome. Le feu du ciel descendit, à la prière de Mau-

rille, sur les temples païens, et, touchés par ces miracles, les paysans détruisirent eux-mêmes leurs bois sacrés.

Il y avait douze ans que Maurille était à Chalonnes, lorsque saint Martin se rendit à Angers, vers l'année 396, recevoir les derniers soupirs de l'évêque Prosper et présider à l'élection de son successeur. Depuis quelques années seulement, Tours était devenu, par un nouveau partage de la Gaule en provinces, la métropole politique et ecclésiastique d'Angers, et, à cette époque de l'Église, les évêques, élus par le peuple et les prêtres, étaient confirmés par le métropolitain. Au milieu de l'assemblée, divisée sur le choix d'un évêque, saint Martin désigna son disciple Maurille; ce nom, déjà illustre par l'apostolat de Chalonnes, entraîna tous les suffrages. Le ciel lui-même confirma l'élection : lorsque Maurille entra dans la cathédrale, le Saint-Esprit parut sur sa tête, sous la forme d'une colombe.

Saint Martin possédait alors une relique inestimable pour un saint et un vieux soldat : c'étaient trois fioles pleines du sang des martyrs de la légion thébéenne, recueilli miraculeusement au pied des Alpes, dans la vallée d'Agaune, où il avait été versé. L'empereur Maximin avait fait massacrer la légion tout entière dans le siècle précédent, pour avoir refusé d'adorer les idoles. La réponse que lui adressa Maurice, le chef de la légion, nous a été conservée par saint Eucher, bien qu'il ait gâté par la rhétorique de son temps l'héroïque simplicité du langage des martyrs. A la nouvelle cathédrale d'Angers saint Martin fit don d'une de ses fioles miraculeuses. Il en fit lui-même, en 396, une seconde

consécration, associant désormais au patronage de la sainte Vierge celui de saint Maurice et de la légion thébéenne. Malheureusement, l'Église d'Angers a oublié depuis bien des siècles qu'elle avait été consacrée à Notre-Dame par son premier évêque et par saint Martin; aujourd'hui, elle ne conserve plus que le patronage de saint Maurice. A perdre la sainte Vierge, nul doute qu'elle n'ait regretté plus tard de n'être pas consacrée à l'apôtre de l'Anjou, à saint Maurille, le plus saint et l'un des plus grands de ses évêques. Au retour de cette consécration, dont les suites furent malheureuses, saint Maurille mourut à Candes.

Devenu évêque, Maurille conserva, autant qu'il put, les habitudes de la vie monastique. Il fonda à Chalonnes une école ecclésiastique et une sorte de séminaire pour ses clercs; lui-même, s'arrachant souvent à sa cellule épiscopale d'Angers, parcourait le diocèse en missionnaire, comme il avait évangélisé autrefois les bords de la Loire. Plus encore que ne l'avaient fait ses prédécesseurs, il prit une large part à l'administration civile d'Angers, et, à certains égards, les événements le rendirent l'un des chefs politiques de l'Anjou. Sous son épiscopat, une grande révolution changea la face de la Gaule au commencement du quatrième siècle; tandis que les Burgundes s'établissaient au pied du Jura, et les Wisigoths sur les rives de la Garonne, l'ancienne Gaule celtique, comprise entre la Loire et la Seine, recouvra son indépendance. Les Romains en avaient retiré leurs troupes pour mieux défendre le nord de la Gaule et l'Italie contre les Barbares; mais Rome fut pillée, en 410, par Alaric, et le prestige de la puissance romaine qui

retenait les peuples dans la soumission, disparut avec l'inviolabilité de la ville, dominatrice de l'univers. Rendus à leur indépendance, les Andecaves, les Bretons, les Cénomans, les Turones et les autres tribus de la Gaule celtique s'associèrent pour se défendre contre un retour des Romains ou une invasion de Barbares, sous le nom de confédération armoricaine. Cet essai d'empire gallo-romain, qui s'étendait de la Loire à la Seine et qui dura cinquante années, fut gouverné par les chefs, sous le nom de comtes romains, et les assemblées des tribus; mais, en réalité, le fardeau des affaires publiques pesa sur les évêques. Les peuples se confiaient à eux comme aux plus habiles de leurs concitoyens, et aux seuls même qui, par leur science, leur éloquence et leurs vertus, fussent capables de les gouverner. L'Église fondait ainsi sa puissance politique sur le titre le plus sacré du pouvoir, celui de sauver la société. Sous la tutelle de ses évêques, la confédération armoricaine resta libre et prospère au milieu des déchirements de l'Empire, et longtemps la reconnaissance des peuples consacra le souvenir de l'épiscopat de saint Maurille sous le nom de l'*âge d'or de l'Anjou*.

La vie religieuse, née en Orient et introduite en Occident par saint Martin, était alors l'attrait et souvent le refuge des âmes simples et fortes que le christianisme avait converties; elles y fuyaient la corruption du siècle et en sortaient avec des vertus viriles qui régénéraient la société. Saint Maurille, qui avait pris part à ce mouvement, le seconda, et, sous son épiscopat, plusieurs couvents de moines et de religieuses se fondèrent en Anjou. Instruit dans la science profane par saint Am-

broise même, il n'avait garde de dédaigner les belles-lettres, qu'il savait être un moyen puissant de civilisation. L'école épiscopale de Chalonnes s'ouvrit même aux laïcs, et, pour les jeunes Gallo-Romains, elle remplaça les écoles de grammaire et de rhétorique, fermées à Angers depuis la fin de la puissance romaine. Sans vouloir enlever à l'église de Notre-Dame et de Saint-Maurice le titre de cathédrale, saint Maurille aima à se fixer en dehors de l'enceinte fortifiée d'Angers, au milieu du cimetière des chrétiens, dans l'une des églises bâties par Défensor; il y choisit sa sépulture, et plus tard on donna le nom de Saint-Maurille à cette église qu'il avait aimée.

Quelquefois il visitait saint Florent au mont Glonne. Un jour de l'année 430, que, descendu de la colline, il priait sur la rive de la Loire, la sainte Vierge, dans une apparition, lui commanda d'instituer la fête de sa Nativité. L'Église ne la célébrait pas encore, et ce fut en Anjou qu'elle fut instituée pour la première fois par la piété de l'évêque Maurille. Longtemps elle n'a été connue dans tout l'ouest de la France que sous le nom de Notre-Dame-Angevine; aujourd'hui même on ne la désigne pas autrement dans notre diocèse. Tel fut le commencement de la dévotion extraordinaire que l'Anjou a toujours eue pour la très-sainte Vierge, et qui lui assigne un rang distingué dans l'Église. L'année 430, qui vit l'institution de la Nativité, termina l'épiscopat de saint Maurille; il eut pour successeur saint René, son disciple et son ami [1].

[1] Le docteur Launoy a eu le tort de nier l'épiscopat et l'existence même de saint René.

Né à la Possonnière, saint René, mort une première fois, d'après une respectable tradition, à l'âge de sept ans, et sans baptême, aurait été ressuscité sept ans après par saint Maurille. Quoiqu'il eût perdu sept ans dans la tombe, un commentaire suspect de la légende l'en fait sortir avec la taille d'un adolescent de quatorze ans [1]. Maurille le mit au nombre de ses clercs, et lui conféra bientôt les premières dignités de son église. René sembla continuer, sur le siége épiscopal d'Angers, la personne même de son prédécesseur, reproduisant à tous les yeux les qualités aimables et saintes, qui Saint René.

[1] La résurrection de saint René n'est pas un fait incontestable. Nous avons la *Vie* de saint Maurille, composée ou revue, au septième siècle, par saint Maimbœuf, évêque d'Angers; c'est un récit de miracles, où il n'y a pas un mot de la résurrection de saint René; et ce silence est d'autant plus remarquable que saint Maurille se serait imposé, d'après la légende, *un exil qui aurait duré sept années*, pour avoir laissé involontairement le jeune René, *son successeur*, mourir sans baptême. Ce n'est que quatre à cinq cents ans après la mort de saint Maurille, qu'un moine fort ingénu, du nom d'Archanaldus, nous raconte, dans un récit bien candide, cette résurrection problématique. Au dix-septième siècle, Launoy attaqua vigoureusement ce miracle de saint Maurille, et voulut en démontrer la fausseté; Éveillon, chanoine de la cathédrale d'Angers, répliqua à ses arguments comme à une insulte personnelle; la querelle s'envenima, et la grêle d'injures qu'ils échangèrent finit par obscurcir la vérité. Dom Chamard a repris récemment la thèse du chanoine Éveillon, en partie seulement, mais avec plus de dignité et des raisonnements bien autrement sérieux (*Vies des saints personnages de l'Anjou*, tome I); il consent à sacrifier les détails puérils inventés ou rapportés par Archanaldus, et ne défend que le fait principal, le seul essentiel. Sa dissertation vise plus haut, mais la conclusion est celle-ci : La critique historique ne démontre pas certainement la fausseté de la résurrection de saint René. Il fallait montrer qu'elle en fait voir la vérité. Pour moi, je n'affirme ni ne veux nier cette résurrection; je m'arrête à un doute motivé.

avaient rendu Maurille cher à l'Anjou. Pendant les deux années seulement qu'il gouverna le diocèse, il acheva de renverser les temples et les idoles, sans réussir toutefois à extirper les mœurs et les superstitions païennes. Mais on l'avait fait évêque malgré lui, et dans cette haute dignité, songeant à l'étendue de ses devoirs, il n'aspirait qu'à la quitter, à l'exemple de tant d'évêques des premiers siècles, pour fuir dans la solitude. Sa résolution s'affermissait encore, lorsqu'il considérait les désordres dont il était témoin, et qui étaient inévitables parmi des barbares nouvellement convertis.

Les premiers prêtres angevins, pris dans la classe des hommes libres, avaient été souvent recrutés même parmi les hommes mariés, à la condition de quitter leurs femmes et de renoncer au mariage. Les clercs, dans les ordres mineurs, jouissant d'une plus grande liberté, pouvaient se marier. On leur avait permis de continuer leur négoce ou de cultiver la terre, et ce privilége leur était commun avec les prêtres, car dans un temps où l'Eglise n'avait pas de biens, le travail seul pouvait subvenir à l'entretien du clergé. L'état ecclésiastique, déjà privilégié, attirait beaucoup de fidèles impatients de se soustraire aux charges publiques. Plusieurs de ces prêtres, fatigués de leurs nouvelles obligations, se rebutaient du sacerdoce; pour fuir le sanctuaire, ils se faisaient soldats, ou plus simplement encore, reprenaient le ménage qu'ils avaient quitté. D'autres, restés dans le sanctuaire, y cachaient leurs faiblesses, ou s'abandonnant à l'ivrognerie, refusaient à l'évêque de remplir les fonctions de leur ordre. Quelquefois ils passaient d'une ville à une autre, ou

dans un diocèse étranger, et il leur était facile de le faire, les limites des diocèses étant alors mal déterminées. Les moines, imitant les clercs vagabonds, leur donnant même l'exemple, ouvraient d'eux-mêmes la porte de leurs cellules; sous prétexte de pèlerinage et de prédication, ils couraient le monde sans l'édifier. Des religieuses même se rendaient coupables, après avoir consacré à Dieu leur virginité; d'autres fois, jetant avec le voile toute retenue, elles rentraient dans le monde et s'y faisaient un établissement. La vie monastique venait d'être instituée en Anjou, et déjà on avait à déplorer les abus de la *commande* : des abbés, chefs de plusieurs monastères à la fois, les gouvernaient par des prieurs, et cumulaient eux-mêmes les revenus et les dignités. Le divorce, reste des mœurs romaines et gauloises, était fréquent parmi les nouveaux chrétiens. Plus d'un pénitent public, fatigué du jeûne et de la prière prolongée, quittait sa station de la porte de l'église, pour reprendre les habitudes communes de la société. De si graves désordres s'expliquaient par la conversion récente de l'Anjou, car on réforme plus vite les croyances que les mœurs d'un peuple; toutefois ils étaient rares et aussitôt réprimés par la dégradation des prêtres ou l'excommunication.

La vue de ces désordres, que les décrets des conciles devaient promptement abolir, ne fut pas sans influence sur l'abdication de saint René. En présence de son clergé, il renonça à ses fonctions épiscopales, et chargea de l'administration du diocèse l'un de ses prêtres, nommé Thalaise; mais par respect pour la mémoire du saint évêque, le clergé résolut de différer jusqu'à sa

mort l'élection d'un successeur. René quitta l'Anjou qu'il ne devait plus revoir et descendit en Italie au tombeau des saints apôtres, ouvrant aux évêques d'Angers ce pèlerinage de Rome, que plusieurs, malgré la difficulté des temps, devaient accomplir avec honneur. Au pied d'une cîme déserte des Apennins, il bâtit près de Sorrente un ermitage, où il vécut durant sept années dans une solitude qu'il eût voulu rendre impénétrable. Mais à la mort de leur évêque, les habitants de Sorrente le contraignirent de reprendre les fonctions épiscopales qu'il avait laissées à Angers. Sorti à leur voix du tombeau de son ermitage pour redevenir évêque, et ce fut la plus incontestable de ses résurrections, saint René gouverna, jusqu'à la mort, ses nouveaux diocésains; elle eut lieu en 453. Par honneur pour sa mémoire, les bénédictins transformèrent plus tard son ermitage en prieuré de leur Ordre.

Thalaise. Lorsque sa mort fut connue à Angers, Eustoche, évêque de Tours, s'y transporta avec six évêques pour l'élection de Thalaise, qu'une longue administration du diocèse désignait d'avance à l'épiscopat. Ils célébrèrent en même temps un concile à Angers; ce fut le premier de la province de Tours, qui a laissé dans l'Église un renom mérité pour la régularité et l'importance de ses conciles disciplinaires. Sous l'épiscopat de Thalaise, il y eut encore dans la province deux autres conciles, l'un à Tours en 461, l'autre à Vannes en 465; ce fut saint Perpétue, successeur d'Eustoche, qui les présida, mais Thalaise se contenta d'en faire exécuter les décrets, sans qu'il lui fût possible d'y assister. Aucune question dogmatique ne fut agitée dans ces conciles d'Angers,

de Tours et de Vannes. Ni l'hérésie d'Arius, combattue par saint Hilaire et saint Martin, ni les erreurs de Nestorius, renfermées en Orient, n'avaient pénétré dans l'ouest des Gaules. Quant aux doctrines des gnostiques et du Breton Pélage elles offraient peu de périls, par leur subtilité même, aux esprits demi-barbares des tribus celtiques. Le dogme nécessairement écarté de leurs discussions, les évêques ne s'occupèrent que de la discipline ecclésiastique. Les canons, qu'ils promulguèrent, sont un précieux document de l'état des mœurs et témoignent de l'ascendant que l'Eglise commençait à prendre sur la société civile.

Conciles d'Angers, de Tours et de Vannes.

Les évêques mirent, sous la garde de l'excommunication, la continence des prêtres, le respect dû aux obligations de la cléricature et aux vœux de virginité, la résidence des moines dans leurs cellules, le droit exclusif de chaque évêque d'ordonner ses prêtres, l'observation de la pénitence publique. L'unité de liturgie fut décrétée en principe, la *commande* supprimée et les abbés durent renoncer au cumul des monastères. On défendit aux fidèles de s'asseoir à la même table que les excommuniés; c'est le commencement en Anjou des effets civils de l'excommunication, effets terribles et salutaires peut-être, pour ces temps barbares. Les Juifs furent traités avec autant de rigueur que les excommuniés. Race cosmopolite et malheureuse, longtemps confondue avec les chrétiens par la haine des empereurs, elle profitait de la pacification religieuse pour se livrer à une paisible industrie sans usure et sans bruit. La crédulité publique ne lui reprochait pas encore un commerce avec le diable, ni l'empoisonnement des

fontaines. Mais les chrétiens voyaient d'un mauvais œil ces meurtriers du Christ, que personne ne pouvait convertir, et qui ne consentaient à manger ni du lièvre, ni du porc. Les conciles défendirent aux fidèles de s'asseoir avec les Juifs à une table commune. Au sortir des mœurs antiques, qui avaient divisé le genre humain en castes ennemies, et après une effroyable persécution contre les chrétiens, personne ne songeait à la tolérance civile; comparée aux haines sociales du monde païen, cette exclusion prononcée contre les Juifs ressemblait presque à de la mansuétude et marquait un progrès vers les idées de liberté commune. Les évêques s'appuyèrent sur des lois de Constantin et d'Honorius pour s'attribuer le jugement des clercs dans les causes même civiles; ils défendirent de les plaider devant les tribunaux séculiers. N'accusons point l'Eglise d'avoir empiété sur l'autorité civile, car l'extension de la juridiction ecclésiastique était alors un progrès social. La défaillance universelle, qui avait atteint toutes les institutions romaines, s'était étendue jusqu'aux tribunaux ; la justice ecclésiastique restait l'unique refuge des parties, qui voulaient fuir l'ignorance et l'arbitraire, ou la vénalité des juges.

Sans parler des canons disciplinaires des conciles d'Angers, de Tours et de Vannes, l'épiscopat de Thalaise fut un temps d'organisation pour l'église d'Angers. Saint Maurille et saint René avaient été des évêques missionnaires; l'Anjou, converti par leur apostolat, ne demandait pas à leurs successeurs des courses incessantes. Evêque sédentaire, Thalaise s'assit plus souvent à Angers, et organisa son clergé.

Jusqu'à lui, les prêtres étaient généralement attachés à la cathédrale; ils restaient à la disposition de l'évêque, qui les envoyait en mission temporaire dans les campagnes, dans les petites villes, là où les peuples commençaient à bâtir des églises. Thalaise commença l'institution de paroisses et leur assigna des prêtres, qui ne durent point les quitter. Les religieux ne furent point exclus de ce ministère paroissial. Les prêtres, qui restèrent à Angers, devinrent le conseil de l'évêque; il leur traça des règles presque monastiques et les astreignit à chanter avec lui l'office de laudes à la cathédrale. Tel fut le commencement du chapitre d'Angers, l'un des plus anciens et que ses priviléges ont rendu l'un des plus illustres de l'Église de France. La liturgie variait suivant les monastères, les églises, le caprice même des prêtres; une sorte d'unité commença lorsque Thalaise adopta, pour sa cathédrale, la liturgie gallicane de Saint-Hilaire de Poitiers. L'Église d'Angers l'a conservée avec quelques modifications dues aux Francs et aux Goths, jusqu'au règne de Pépin, où la liturgie romaine fut introduite en France. Thalaise régla l'administration des biens de l'église, dont la cathédrale était seule propriétaire; pour en régulariser la distribution, il institua un économe, qui répartit les revenus sous sa surveillance, entre les églises, les pauvres et le clergé. Thalaise mourut vers l'année 475, après avoir vu la ville d'Angers prise et occupée par une bande de Saxons. Ces pillards, détachés de la grande invasion maritime qui portait au cinquième siècle les tribus saxonnes des bords de la mer du Nord sur les côtes d'Angleterre, avaient remonté la Loire sous la

conduite de leur chef Odoacre. Ils venaient défendre Angers menacé pour la première fois par les Francs. De pareils défenseurs valaient pour Angers l'ennemi qu'il redoutait; pour ne rien laisser aux Francs, s'ils étaient victorieux, les Saxons commencèrent par ravager la cité; ils attendirent ensuite l'ennemi, qui n'avait plus rien à prendre.

A la mort de Thalaise doivent s'arrêter les origines de l'Eglise d'Angers; non-seulement elle est fondée, elle est constituée déjà et possède une école épiscopale et un séminaire à Chalonnes, un chapitre à Angers, des couvents, quelques paroisses; l'avenir développera les institutions qu'elle a reçues de Thalaise et de ses prédécesseurs. Nous avons assisté à sa fondation, essayée dès le second siècle par Auxilius, disciple de saint Julien du Mans, reprise avec plus de suite et de succès par les disciples des évêques de Tours, affermie par saint Maurille et organisée par Thalaise. Il faut suivre maintenant son histoire, et la voir d'abord en présence des Francs, des Bretons et des Normands, de tous ces peuples barbares, germains, celtes et scandinaves, qui, pendant quatre siècles, envahirent et se disputèrent l'Anjou.

L'abbé T. Pletteau,

Licencié ès-lettres, vicaire de la cathédrale d'Angers.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

Mars 1864.

Messieurs,

Il y a déjà plusieurs mois que je n'ai passé en revue avec vous les nombreuses publications adressées à la Société; aussi mon embarras serait grand s'il fallait attirer votre attention sur tous les travaux utiles ou intéressants que contiennent celles que nous avons reçues pendant ce laps de temps. Pour aujourd'hui donc, je laisserai de côté l'horticulture et l'agriculture, et ne vous citerai même que deux articles d'histoire naturelle.

Le premier est emprunté au bulletin de la Société Polymathique du Morbihan [1]. Il a pour objet un phénomène fort rare, une couleuvre à deux pattes. C'est une couleuvre à collier, aujourd'hui précieusement conservée dans un bocal au collége Saint-Sauveur de Redon. Contrairement aux autres individus de son

[1] Année 1863, premier trimestre, p. 51.

espèce, elle présente à la partie supérieure du tronc, au défaut de la tête, une paire de pattes bien conformée.

L'auteur de l'article qui nous occupe, M. Taslé père, ayant communiqué ce fait extraordinaire à M. Moquin-Tandon, ce savant lui répondit aussitôt :

« Il n'existe pas en France de serpent *bipède*. D'un » autre côté, je n'ai jamais vu de couleuvre monstrueuse » *à deux pattes* : je pense même que ce fait tératolo» gique n'a pas encore été rencontré.

» Il y a quatre ans environ, l'ancien doyen de la » faculté des sciences de Toulouse, M. Boisgiraud, » découvrit, aux environs de Pons (Saintonge), une » couleuvre bordelaise portant deux pattes bien con» formées vers le tiers antérieur du corps. Il m'adressa » la pièce dans l'alcool. Je l'examinai attentivement » avec mon ami M. Duméril. Nous reconnûmes que » cette couleuvre avait avalé un lézard entier dont les » pattes postérieures faisaient hernie à travers une » déchirure de l'estomac et de la peau.

» Le fait que vous me signalez ne serait-il pas, par » hasard, semblable ou analogue à celui de M. Bois» giraud? regardez-y de près. »

M. Taslé a suivi le conseil de M. Moquin-Tandon ; mais les heureux possesseurs de la couleuvre se sont opposés à une autopsie qui eût sans doute tranché la question, et d'un autre côté, la forme des pattes exclut l'idée que ces membres aient appartenu à un saurien indigène. Ainsi le phénomène reste inexpliqué.

Nous trouvons dans les Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Toulouse, un travail

très-étendu et très-important, de M. le Dr Joly, sur les générations spontanées. C'est un examen critique d'un mémoire de M. Pasteur, couronné par l'Académie des sciences de Paris. M. le Dr Joly commence par déclarer que par ces mots : *hétérogénie, génération spontanée*, il n'entend pas une création faite de rien, mais bien « la production d'un être organisé nouveau, dénué de parents, et dont les éléments primordiaux ont été tirés de la matière organique ambiante, » et il prend hautement la défense de ce système. Il m'est impossible, messieurs, vous le comprenez, d'entrer dans l'analyse de ce travail. La question qu'il traite est trop grave pour être touchée légèrement. Je ne puis donc que vous renvoyer aux Mémoires de l'Académie de Toulouse.

Ces mêmes Mémoires contiennent un document très-curieux, c'est, sous forme d'acte authentique, le récit de la réception d'un licencié en décret dans l'Université de Montpellier, au mois de mai 1370. On y trouve plus d'une analogie avec la scène fameuse où le malade imaginaire passe son examen de docteur. C'est le même appareil majestueux et le même latin barbare.

L'impulsion donnée aux études archéologiques et historiques, a décidé un certain nombre de sociétés savantes à reproduire d'anciens documents restés inédits. Cet exemple serait, je crois, bon à imiter, et on trouverait sans peine aucune dans les archives départementales et la Bibliothèque de la ville, des documents originaux, peu connus, propres à intéresser ceux qui ont quelque souci du passé de notre province.

J'ai déjà eu, plus d'une fois, l'occasion de citer des publications pouvant être prises pour modèles; aujour-

d'hui encore je trouve un gros volume de ce genre. C'est le cartulaire de Sauxillanges, mis au jour par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand. Il est précédé de notes intéressantes par M. Henry Doniol, et suivi de tables analytiques très-détaillées. Je vous propose, messieurs, de remercier la Société de Clermont-Ferrand de son envoi et de joindre nos félicitations à celles qu'elle a déjà reçues, du Gouvernement tout d'abord, pour ses beaux travaux.

La Revue des Sociétés savantes publie un règlement de la ville de Thiers que je dois vous signaler. Il est daté de 1675 et cependant on le dirait absolument émané, de nos jours, de l'administration la plus éclairée et la plus vigilante. On y rencontre même les prescriptions suivies aujourd'hui pour les marchés de la ville. Ainsi nous lisons :

« 15. — Deffances daller audevant des danrées qui sont apportées au marché pour estre vendues ains attendre de les achepter jusques à ce quelles soient venues a la place destinée pour la vente dicelles, et aux corratiers et porte faitz de lad. ville de se mesler de faire vendre les d. danrées aux marchands forains dans aucuns logis de la d. ville sans le sceu et consantement des d. sieurs deléguez de pollice a peine damande tant contre les d. corratiers et portefaitz qui les feront vendre que ceux qui les achepteront et aux hosteliers et cabaretiers aller envoyer ou achepter aucune denrée de bouche au marché devant neuf heures et aux revendeurs appres midy.

» 16. — Mesmes aux bouchiers de nachepter aucuns chevraux quappres midy comme aussy aux charpentiers

aucuns bois et ouvrage de charpente quappres la d. heure de midy et aux habitans pour les revendre et en faire traffiq.

» 17. Les regrettiers hosteliers et aultres n'achepteront en gros aucunes denrées apportées dans lad. ville par voituriers et marchands forains si ce nest quapprès quelles auront este exposées en publiq pour estre vendues en destail pendant le temps quil sera jugé suffizant eu esgard à la quantité des danrées affin que les bourgeois et autres puissent faire leur fourniture.

» 18. — Les vandeurs de poisson ne pourront en commancer la vente avant huict heures du matin despuis S[t] Michel jusques Pasques et de Pasques jusques à la S[t] Michel à sept heures du matin à peine damande arbitraire. »

Nous citerons les articles 11, 12 et 13 relatifs à la voirie :

« 11. — Chacun des habitants tiendra la rue nette sellon lestandue de sa maison et nettoyera tous les samedys et aux veilles des fêtes solennelles sans pouvoir occuper les d. rues mesme le long des murailles de la d. ville daucun fumier terre ou autres matériaux à peine de confiscation et damande arbitraire et les faire oster à leurs frais et remettre les d. murailles du dommage quelles auront reçu.

» 12. — Ne seront faits aucuns advancement salies ny eddiffices sur les rues si ce nest sellon les ordonnances royaux et usages observés dans la d. ville.

» 13. — Les propriétaires des maisons ou il ny a cheminées ny conduits de latrines seront tenus den faire

et tenir les cheminées bien nettes et en bon estat sans pouvoir alumer ny faire aucun feu dans leurs maisons ou il ny a cheminées et ou le feu viendroit a se mettre aux d. cheminées à faulte davoir ete bien nettoyées les propriétaires et locataires des maisons seront condamnes à lamande de six livres. »

L'emplacement de chaque marché est soigneusement indiqué :

« 32. — Deffances a toutes personnes qui aportent vendre fillet soit forains ou habitans dexpozer en vente leur fillet quà la place estant audevant de la maison de ville et les sabotz et toille à la place accoutumée qui est en la place de la bouscherie a peine damande.

» 33. — Deffances sont faictes a tous qui aportent fruits soyent pommes poires couzes oignons poirreaux choux reffort raves tourteaux et autres de deschargez le tout ailleurs quau lieu accoustumé qui est le long des murailles du cimetierre et audessoubs le grenier de Madamoizelle aux mesmes peines.

» 34. — Mesmes deffances sont faictes aux charbonniers vendant charbon de pierre de se plasser et mettre pour vendre et débiter le susd. charbon quau lieu et place du marché appele le Marchadias autrement surnommé Lallepic qui est le marché aux chevaux comme aussy aux vendeurs de chards de noccuper aucunes rues que cellui dud. marché le tout à peine damande. »

Je ne puis passer non plus sous silence la partie de ce règlement relative à l'observation du dimanche.

« 1. — Deffances sont faictes à touttes personnes de jurer et blasphemer le sainct nom de Dieu et de la

glorieuse Vierge Marie saincts et sainctes du paradis avecq enjonction a ceux qui auront ouy proffërer les d. blasphêmes den faire dénonciation le tout aux peines et rigueurs des ordonnances royaux.

» 2. — Pareilles deffances sont faictes à tous habitans de faire aucun traffiq ni heuvre méchanique en leurs maisons ou boutiques les jours de festes et par exprès les dimanches et festes solennelles tiendront les guichets et boutiques fermées pendant la célébration de la messe de paroisse vespres et processions.

» 3. — Ne chargeront ny laisseront charger aucune marchandize les d. jours sauf aux voituriers de sortir hors la ville avant la pointe du jour et non apprès.

» 4. — Les meusniers ne porteront ou rapporteront leur bled ou farines les d. jours de dimanche et festes solemnelles.

» 5. — Et deffances aux portiers de permettre qu'ils entrent dans la d. ville ny aucuns chards charettes ou montures chards de bois charbon ou autres chozes à ces fins tiendront les grandes portes fermées laisseront les guichets ouverts le tout à peine damande arbitraire.

» 6. — Les habitans de la d. ville et faulbourgs niront boire ou manger aux tavernes et cabarets aux jours de dimanches et festes avecq deffances aux hosteliers et cabaretiers les y recevoir ny donner à boire ou manger les austres jours aux d. habitans appres lheure de huict du soir à peine de trois livres damande contre chascun des cabaretiers qui y contreviendront.

» 7. — Néantmoins enjoint aux d cabaretiers et hosteliers de bailler leur vin à pot et pinte aux d. ha-

bitans au mesme prix qu'ils le débittent en leurs logis et ne tiendront pots et mesures que la chopine pinte et quarte a peine de confiscation et amande arbitraire.

» 8. — Toutes danses publiques et privées sont deffendues pendant le divin office le matin et vespres et aux joueurs dinstrumants daller jouer aux d. heures et à toutes personnes saller masquer le jour et la nuit et aux joueurs dinstrumants les aller assister.

» 9. — Tous jeux et mesmes par exprès de billiards et berlands publiqs sont prohibés et deffandus en quelques maisons que ce soit à touttes personnes et les jeux de sort en tout temps et le jeu de paulmè pendant le divin office de dimanche et festes solennelles à peine de cinquante livres damande et confiscation desd. billiards. »

Tout est ainsi soigneusement prévu et assurément si ce règlement a été rigoureusement exécuté, la ville de Thiers a pu passer pour un modèle.

Nous trouvons, dans le même numéro de la Revue des Sociétés savantes, une charte qui nous intéresse particulièrement. Elle a été empruntée par M. Marchegay, au cartulaire de Saint-Aubin. Par cette charte le seigneur de Blaison, nommé Eudes, donne au monastère de Saint-Aubin un arpent de terre près de Sorges, en paiement de la cloche fondue pour l'église de sa seigneurie, par un des moines de l'abbaye.

Voici le texte original :

« Notum sit omnibus quod Eudo, dominus de Blazone, dedit Deo et Sancto Albino et monachis ejus unum arpennum terræ apud villam quæ dicitur Sorgias, quietum ab omni consuetudine vel vicaria, sicuti ipse

habebat, pro mercede de cimbalo vel signo quod fecit Wildo Monachus Sancti Albini, ad opus ecclesiæ Blazonis; auctorizante uxore sua Tehildis.

» Testes hujus rei sunt isti : Cadilo de Blazone et filii ejus Radulfus et Petrus, Juaguelinus, Tetbaudus Florentinus, Radulfus canonicus, Constantinus canonicus, Alcherus canonicus, Lanbertus canonicus, Albericus draperius, Ansaldus, Ingelgerius de Raeia, Landricus vicarius et Harduinus subvicarius, qui mensuravit ipse terram. »

En poursuivant notre revue parmi les publications, trop nombreuses même, que nous avons sous les yeux, nous nous arrêterons un instant sur un travail publié par la Société d'Emulation des Vosges. C'est un mémoire sur les monuments qui ont été élevés à Jeanne d'Arc, les fêtes qui ont été instituées en son honneur, etc., etc.

Le supplice de Jeanne d'Arc remonte à l'année 1431, et dès 1458 un monument lui était érigé par les habitants d'Orléans. Il représentaït le Christ en croix et la Vierge debout au-devant. Au côté gauche était Charles VII, à genoux en avant de la Vierge, à droite Jeanne d'Arc également à genoux. Tous les deux étaient armés de toutes pièces, portaient une épée au côté et des lances. Ce monument, retouché plusieurs fois, existait encore en 1792, mais alors l'administration du département du Loiret décida l'enlèvement « du monument de Charles VII (ce sont les expressions de l'arrêté), attendu que rien n'y rappelle aux Français leur haine contre les Anglais. » Une bande de forcenés brisa le touchant et patriotique monument dont le

bronze et le plomb furent envoyés à la fonderie.

Domrémy ne resta pas en arrière. Au commencement du règne de Louis XI, on plaça au-dessus de la porte de la maison où Jeanne d'Arc était née, une gerbe de blé et une vigne avec ses raisins sculptés sur pierre ; plus bas se trouvait l'écusson de France, à côté un écusson avec trois socs de charrue et une étoile entre les deux premiers, et à droite les armes de Jeanne d'Arc ou des Dulys : deux fleurs de lis avec une épée en pointe au milieu portant une couronne. Au-dessous de l'écu de France, on lisait : Vive le Roi Lois !

La liste des monuments consacrés ainsi à Jeanne d'Arc est longue, et prouve jusqu'à quel point son souvenir est resté, dans l'imagination du peuple, environné d'une auréole de gloire et de pureté.

M. l'abbé Voisin, du Mans, dirige ses études sur un point beaucoup plus éloigné de nos annales ; il recherche quelles peuvent être les origines des peuples de l'ouest des Gaules. Selon lui la Gaule méridionale aurait été pour l'Asie une sorte de *Californie* véritable, où des émigrants se seraient pressés autour de Narbonne, avant de diriger de tous côtés au loin leurs expéditions colonisatrices, et tel serait le berceau commun des Cénomans de la Sarthe et des Cénomans Orobiens de Lombardie. « Jusqu'à la conquête de César, dit-il, Le Mans, sous le nom phénicien de *Sebu-dinnum*, *Sub-dinn*, *Windinon*, aurait fait partie d'un royaume ibérien, dont Alise ou la cité d'Auxois, fut la métropole, depuis les temps où vivait Hercule ; dont Bourges, chef-lieu de l'Iberrich ou Berry, fut la capitale au temps de Tarquin. »

Voici du reste la conclusion de M. l'abbé Voisin :

« De toutes manières à nos yeux il est certain que depuis les Héraclides, depuis la ruine du royaume de Pergame, l'ère d'une civilisation, tout autre qu'on ne le dit ordinairement, brilla dans la Gaule, avant celle des Romains, et que cette dernière, dans le Maine surtout, ne modifia pas entièrement les institutions séculaires. Les Vennetais de pur sang, autour de leurs dolmens, de leurs peulvans, rappelleraient encore ce qu'étaient leurs aïeux aux bords de l'Haliz, il y a trois mille ans, et nous, jusqu'à ce jour, nous conserverions dans nos traits, dans nos mœurs, dans nos plus vieux monuments, l'ancien nom de notre cité, ceux de nos *condita*, etc., les traces d'une origine ibérienne ou semi-phénicienne, cythique et syrienne. Nos origines se rattacheraient à celles des villes méridionales, beaucoup mieux connues maintenant; à celles des royaumes d'Asie, dont la Gaule aurait recueilli les épaves, et nous pourrions dire après le judicieux Caton : Saga fut la première ville des Syriens; c'est de là que partirent les premières colonies, que vinrent les Gaulois. Au temps de Tarquin l'Ancien, les Vénéto-Cénomans habitaient parmi les Volces, non loin de Marseille : *Cenomaniæ origo cœpit... gente Phœnica et Saga.*

» Un habile orientaliste vient d'être chargé d'une grande mission scientifique au milieu de l'ancienne Phénicie; les gigantesques ruines de Carthage se découvrent; les mines de l'Espagne montrent des objets d'art punique, d'une très-haute antiquité; les études ibériennes obtiennent une grande faveur au midi de la France : espérons que bientôt il nous sera donné

d'atteindre mieux le but que nous nous proposons ici dans un simple mémoire. Partis de la Syrie, de Saga, des bords de l'Halys; amenés de Bysanz en Aquitaine, en Armorique, par un grand conquérant (Mel-Carth des Tyriens; Héraclès des Grecs, Hugh Ar-bras des Bretons), nous tendons à retourner en Syrie. »

Pour terminer ce trop long compte-rendu, permettez-moi, messieurs, de vous dire quelques mots de la vie d'un pieux missionnaire, sur lequel nous trouvons une intéressante notice dans le Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.

François Pallu naquit à Tours en 1625; son père, avocat du roi, fut même élu maire de cette ville. Le jeune François, doué d'une tendre piété, se destina à l'état ecclésiastique. Bientôt chanoine de l'église de Tours, il vint à Paris avec l'intention de se consacrer aux missions. Il s'y réunit à quelques autres prêtres animés du même esprit, et ce noyau devint plus tard le séminaire des missions étrangères. Cependant, le pape Innocent XI avait décidé l'envoi au Tong-King d'évêques qui formeraient un clergé indigène dans ce pays. François Pallu avait toutes les qualités nécessaires pour accomplir cette admirable mission. Il fut nommé évêque d'Héliopolis, et s'embarqua pour l'Asie à Marseille, le 2 janvier 1662.

La traversée fut heureuse. Il débarqua à Alep; puis, poursuivant sa route par terre, il traversa la Turcomanie jusqu'à Ispahan, et s'embarqua de nouveau à Gamzon, dans le golfe Persique. Après une navigation de trente jours, il continua sa route par le Mogol et le royaume de Golconde; reprenant ensuite la mer à

Massulipatan, il débarqua à Tenasserim, d'où il se rendit à Judia, capitale du royaume de Siam, mais il dut s'arrêter là.

Une persécution terrible venait de s'élever au Tong-King contre les missionnaires; d'un autre côté, les petits souverains des états voisins refusèrent de le laisser passer. Après de nombreuses tentatives, toutes infructueuses, il se résigna à rester à Judia et s'occupa d'évangéliser la Chine.

En 1665, les intérêts de ces missions l'exigeant, il reprit la route de l'Europe. La guerre que se faisaient alors la Hollande et l'Angleterre, lui fermait la voie de la mer. Il traversa l'Inde entière, remonta le Tigre et l'Euphrate jusqu'à Babylone, gagna Alep par la Mésopotamie et le 25 mars débarqua à Livourne, après trois mois de fatigues inouïes. Le pape Clément IX le reçut de la manière la plus flatteuse, approuvant formellement sa conduite. L'évêque d'Héliopolis revint à Paris, mais il n'avait d'autre pensée que celle de remplir sa mission apostolique, et le 17 février 1670, il se mit de nouveau en route pour gagner le Tong-King. Cette fois encore il ne devait pas arriver à ce lieu tant désiré et il eut à subir des contre-temps incroyables.

Il mit d'abord près de deux ans à se rendre à Surate, puis un bâtiment, qui devait le mener directement à Tong-King, le laissa à Balaçor, premier port du Bengale. Il y passa quelques mois, évangélisant les infidèles; un vaisseau du roi de Siam vint l'y chercher et le mena à Siam, où il fut reçu avec les plus grands honneurs. Il y resta jusqu'au commencement de 1674. Au mois de mai de cette dernière année, il obtint du

roi de Siam des passeports pour aller au Tong-King, et put se croire au terme de ses vicissitudes. Les Hollandais, qui bloquaient le port, suspendirent son départ jusqu'au 20 août, mais enfin le navire se dirigea vers cette contrée.

Une violente tempête mit le vaisseau dans un péril extrême; il ne dut son salut qu'à la présence d'esprit et à l'habileté du capitaine et aborda à Cavite le 19 octobre après avoir éprouvé de grandes avaries. C'était le commencement de nouvelles tribulations pour l'évêque d'Héliopolis.

Devenu sans motifs l'objet d'un odieux soupçon, il fut arrêté comme espion. On s'empara de ses papiers et on le conduisit à Manille, où cependant il fut reçu avec honneur par les jésuites, chez lesquels il logea. Son affaire ayant été renvoyée devant le conseil souverain des Indes, qui siégeait en Espagne, il fut obligé de passer par le Mexique. Il partit de Manille le 1er juin 1675, et débarqua à Acapulco le 17 janvier 1676.

Après deux mois de séjour au Mexique, le vice-roi de cette province le fit conduire à la Vera-Cruz, où il s'embarqua pour l'Espagne le 26 juin 1676. Le vaisseau qui le portait ayant relâché à la Havane, il ne lui fut pas permis de descendre à terre. Néanmoins, comme il y avait dans cette île soixante prisonniers français qui y étaient employés à construire des fortifications, il trouva le moyen d'exercer son zèle, et il obtint qu'ils lui fussent amenés par bandes de huit, afin qu'il pût leur administrer les sacrements. Il débarqua enfin à Cadix, le 21 novembre 1676; de là il fut conduit à Séville, où il arriva le 7 décembre. Il y trouva des

lettres flatteuses du président du conseil des Indes et du nonce du pape en Espagne. On lui remit trois cents écus pour le défrayer jusqu'à Madrid, où il arriva dans les premiers jours de janvier 1677. Enfin, son innocence ayant été reconnue, il partit pour la France.

Le 26 juin 1683, notre évêque s'embarqua de nouveau. Cette fois encore, il eut à subir des infortunes de toute sorte, mais enfin il eut le bonheur d'aborder au Tong-King, après vingt ans d'épreuves de toute sorte, trois voyages aux Grandes-Indes et un voyage autour du monde.

Aussitôt débarqué, il entreprit la visite des chrétientés confiées à ses soins et, après huit mois employés à cette œuvre de son ministère, il tomba malade et mourut suffoqué par un catarrhe, dans la ville de Fo-Gang, dans la province de Fo-Kien, le 29 octobre 1684, à l'âge de 59 ans.

L'illustre Fénelon prononça son éloge funèbre dans l'église des Missions étrangères, le jour des Rois de l'année suivante, par ces paroles magnifiques et touchantes : « Empire de la Chine, s'écria-t-il, tu ne peux » fermer tes portes; déjà un saint pontife, marchant » sur les traces de François Xavier, a béni cette terre » par ses derniers soupirs. Nous l'avons vu cet homme » simple et magnanime, qui revenait tranquillement » de faire le tour entier du globe terrestre; nous avons » vu cette vieillesse prématurée et si touchante, ce » corps vénérable courbé non sous le poids des années, » mais sous celui de ses pénitences et de ses travaux, » et il semblait nous dire, à nous tous qui ne pouvions » nous rassasier de le voir, de l'entendre, de le bénir,

» de goûter l'onction et de sentir la bonne odeur de » Jésus-Christ qui était en lui; il semblait nous dire : » Maintenant que me voilà, je sais que vous ne verrez » plus ma face. Nous l'avons vu qui venait de mesurer » la terre entière; mais son cœur, plus grand que le » monde, était encore dans ces régions si éloignées; » l'esprit l'appelait à la Chine, et l'Évangile, qu'il » devait à ce vaste empire, était comme un feu dévo- » rant, au fond de ses entrailles, qu'il ne pouvait plus » contenir. Allez donc, saint vieillard, traversez encore » une fois l'Océan étonné et soumis; allez au nom de » Dieu, vous verrez la terre promise; il vous sera » donné d'y entrer, parce que vous avez espéré contre » l'espérance même. La tempête, qui devait causer le » naufrage, vous jettera sur le rivage désiré; pendant » huit mois votre voix mourante fera retentir les bords » de la Chine du nom de Jésus-Christ. O mort préci- » pitée ! O vie précieuse qui devait durer plus long- » temps ! O douces espérances, tristement enlevées ! » Nous adorons Dieu, taisons-nous. »

Je bornerai ici ce compte-rendu pour lequel je crains d'avoir déjà dépassé les bornes que m'impose votre indulgence, et continuerai, si vous m'y autorisez, à une autre séance, la suite de cette revue si intéressante tout au moins pour celui que vous avez bien voulu en charger.

PAUL LACHÈSE.

RÈGNE DE HENRI IV

PAR M. POIRSON

(TOMES I ET II, DEUXIÈME ÉDITION).

Il en est de quelques personnages historiques comme des types immortels créés par les poëtes : ils ne vieillissent pas; le temps passe sur eux sans flétrir jamais leur éternelle jeunesse. On dirait, telle est leur puissance de vie et si forte leur prise sur les âmes, que, dispensés de la loi commune, ils restent mêlés, comme des contemporains, à toutes les générations qui passent et se succèdent.

Parmi ces survivants de notre vieille histoire, aucun n'a conservé au même degré que Henri IV, ce signe certain d'une popularité légitime. Malgré les hauteurs éclatantes et les abîmes profonds qui nous séparent du XVIe siècle, est-il un étranger pour nous ? L'appellerons-nous même un ancien? Il est un des nôtres, et sa pensée, sa voix et son geste nous sont familiers comme ceux d'un ami qui vient de nous quitter tout à

l'heure. C'était hier que nous riions de ses saillies aussi sensées que spirituelles, que nous battions des mains à ses actions héroïques; il semble que nous entendions encore raisonner à notre oreille sa parole sonore, franche, nette, claire, vraiment française, et en fermant les yeux, nous retrouverions à l'instant sa physionomie originale, pétillante de finesse, éclairée par une bonhomie narquoise et attendrie par une irrésistible bonté. On a dit de lui qu'il est « le seul roi dont le peuple ait gardé la mémoire. » Ce n'est pas assez dire. Il est le seul qui ait laissé dans le cœur, l'esprit et l'imagination du peuple une empreinte si profonde qu'il restera à jamais comme le type vivant du roi national.

Que cette popularité ait subi ses éclipses, je ne le nie pas. Au temps où le terrible démolisseur de la féodalité faisait ses sanglantes expériences, on parla peu, sinon sous le chaume où le pleuraient les paysans, du roi qui savait faire le bien sans échafaud. Quand le roi-soleil éblouissait le pays de son rayonnement un peu théâtral et que les esprits les plus hauts s'abaissaient au rôle de courtisans, l'oubli du roi libéral fut une des formes les plus raffinées de la flatterie. On y songea peu aussi dans ces temps d'orage où les quatorze armées de Carnot défendaient la France nouvelle et où le grand batailleur du siècle entraînait le peuple eperdu de capitale en capitale. Mais c'est l'heureux privilége, la rare fortune du Béarnais que sa popularité renaisse toujours lorsque, après les heures mauvaises, revient aussi la liberté. Au XVIII^e^ siècle, l'école philosophique met ce nom sur son drapeau au moment même

où elle commence, contre tous les despotismes du passé, cette campagne qui devait aboutir à 89. Plus tard, quand la France essaye de se consoler avec des institutions libérales de la catastrophe de 1815, Henri IV retrouve sa place dans la pensée des honnêtes gens. Depuis, il n'a fait que grandir, son nom restant, pour ainsi dire, associé au progrès même des idées modernes. D'ailleurs, nous le connaissons mieux de jour en jour. La publication des mémoires du temps nous a introduits dans sa familiarité. Sa merveilleuse correspondance a fait bien plus : elle nous l'a donné tout entier, son esprit, son cœur, son âme. Nous le possédons plus complétement que ne l'ont fait ses compagnons de guerre, de travaux, de souffrance et de plaisir. Les publicistes l'ont étudié à l'envi. Sympathie singulière ! Les écrivains de tous les partis se sont rencontrés pour le louer et légitimer par la science l'amour traditionnel des masses. Pour n'en citer qu'un, Henri Martin, qu'on n'accusera pas d'être le flatteur aveugle de la vieille royauté, n'a-t-il pas consacré à la gloire du roi français par excellence quelques-unes des pages les plus éloquentes de sa belle histoire?

Enfin, est venu un honnête homme qui, épris d'une vive admiration, pieusement, ardemment soutenu par la passion de la vérité, par une science profonde, un travail invincible à la peine, ayant durant quinze ans amassé pierre à pierre ses matériaux, a construit le monument le plus solide qu'on ait élevé à la gloire d'un roi. J'ajoute que M. Poirson a fait plus qu'un beau livre : il a donné un salutaire exemple au monde littéraire. Dans nos temps de vie ardente, où tous se hâtent

impatiemment vers le but, où le débutant rêve à vingt ans de ce que Voltaire appelait l'*indépendance*, où l'on croit avoir manqué sa vie si l'on n'est pas célèbre à trente ans, rien, selon moi, ne mérite plus le respect qu'un écrivain consciencieux, sévère pour lui-même, longuement dévoué à son œuvre, ne l'offrant au public que le jour où ses veilles ne peuvent plus y ajouter, et refusant, malgré les cheveux blancs qui viennent, de brusquer cette gloire tardive qui sera la couronne d'une vie consacrée tout entière au service du pays! . . . .

Voici la seconde édition. La première, fruit de quinze années d'un labeur opiniâtre, avait été saluée à son apparition par les justes louanges de tous ceux qui lisent : l'Institut avait consacré son succès en lui décernant deux années de suite le grand prix Gobert. L'historien ne s'est pas tenu pour satisfait. Il a écouté sans dédain, avec la déférence d'un esprit supérieur, les observations de la critique ; modestement, il a accepté la collaboration du public. Il s'est remis à l'étude, il a remanié telle partie, développé telle autre, fortifié ce point, comblé cette lacune, et c'est après cette révision rigoureuse, continuée pendant cinq ans sans molle complaisance, que l'auteur apporte enfin une œuvre définitive.

Je n'ai pas l'intention de reprendre une à une les améliorations qu'a reçues ce livre déjà excellent. Je voudrais seulement feuilleter devant vous les deux premiers volumes, les seuls qui aient paru jusqu'ici, et en faire ressortir les résultats généraux. Nous n'y étudierons que le prétendant, le chef de guerre, l'homme d'action : plus tard, avec les deux volumes que nous

attendons, nous retrouverons l'homme d'état, l'administrateur, le politique, le souverain d'un grand pays.

M. Poirson nous introduit au règne de Henri IV par un court exposé de ses titres à la couronne de France. Si l'on s'en tient au droit public de cette époque, il n'y a guères de contestation possible. La naissance en faisait l'héritier le plus proche de Henri III. Mais nous sommes aujourd'hui plus exigeants. Nous disons volontiers que les peuples s'appartiennent à eux-mêmes et ne sont l'héritage de personne; qu'ils choisissent leurs chefs où il leur plaît et ne sont pas tenus de s'enquérir des arbres généalogiques. Appellera-t-on cela, non sans ironie, le droit nouveau? J'imagine que c'est aussi un retour au droit ancien, au droit naturel, au droit éternel. En dehors, on ne voit guères que les surprises de la fourberie ou les usurpations de la force, subies par la pusillanimité des sociétés. Qu'est-ce donc qui, aux yeux des hommes de notre temps, légitime les prétentions du Béarnais? Pourquoi voterions-nous pour lui et non pour Mayenne ou Guise? Que représentait-il? Qu'offrait-il? En quoi répondait-il à la situation? M. Poirson le sait bien, il le dit, mais il n'insiste pas assez à mon gré. La raison en est dans le plan même qu'il a adopté. Il a voulu écrire l'histoire du règne de Henri IV. Pourquoi n'avoir pas gravé simplement au frontispice de son monument HENRI IV et ne nous avoir donné ni la jeunesse, ni les premières luttes, ni les actes si significatifs de la période qui précède l'avénement? Pourquoi ne pas nous apprendre d'où il venait et où il voulait aller? Que dirions-nous de l'historien qui, racontant Napoléon, le prendrait au jour de son couronnement et supprime-

rait le 13 vendémiaire, Arcole, Rivoli, les Pyramides, le 18 brumaire et Marengo!

Né vers le milieu du XVIe siècle, en ce temps troublé qui commence avec Luther et finit par Montaigne et Charron, il avait traversé toutes les écoles et reçu dans une âme impressionnable les influences les plus diverses. Auprès de sa mère, l'héroïque Jeanne d'Albret, ou dans le camp de l'austère Coligny, il avait grandi au milieu des ministres huguenots enthousiastes jusqu'au fanatisme. A la cour corrompue de Catherine il avait entendu professer le machiavélisme en politique, l'indifférence railleuse en religion, la dépravation raffinée dans les mœurs. Arriva-t-il au scepticisme absolu? On l'a dit; je ne le crois pas. Après avoir été tiré en sens divers, plein d'horreur pour ceux qui avaient fait la Saint-Barthélemy, antipathique au dogmatisme intolérant du parti opposé, il s'arrêta au doute sur les points controversés et s'élevant au-dessus de ces contentions barbares, il monta jusqu'à la liberté de conscience. Dès 1577, il écrivait : « Ceux qui suivent tout droit leur conscience sont de ma religion, et moi je suis de celle de tous ceux-là qui sont braves et bons. » A cette large formule destinée à rallier tous les hommes modérés et de bonne foi, il joignait une sincère humanité, l'horreur de la guerre civile, le sentiment profond de l'indépendance, de l'honneur, des intérêts de la France. Ses maximes, son langage, ses actes en avaient fait, dès la mort du duc d'Alençon, non-seulement l'héritier légitime, mais encore le candidat national.

Qui aurait pu lui disputer ce titre? Il y avait alors huit partis. M. Poirson les a comptés et en a démêlé le

jeu et les intrigues avec un art infini. Il nous donne tous les programmes : ici Guise et l'Inquisition, là l'étranger Philippe II et l'extermination des réformés, ailleurs la féodalité restaurée au profit de quelques grands seigneurs; dans tous, des ambitions rapaces, des cupidités effrénées cherchant leur butin à travers les malheurs publics. Lui seul, le Béarnais, représentait la tolérance, la concorde, l'indépendance. A travers cette effroyable confusion, tandis que des nuées d'oiseaux de proie tourbillonnaient sur la France, s'entredéchirant dans la nuit chargée de vapeurs sanglantes, on lisait nettement sur son drapeau : Liberté pour tous, nationalité, fin de la guerre civile, paix publique, renaissance du travail, sécurité des honnêtes gens dans les villes et les campagnes.

C'est au jour même où Henri III tomba sous le couteau de Jacques Clément que commencent les récits de M. Poirson. En quelques traits, il peint vivement la situation générale : dans le camp de Saint-Cloud, les soldats catholiques et protestants, un instant réunis, prêts à se séparer; Paris mettant sur les autels l'image de l'assassin; la province en feu; les modérés pleins d'hésitation; les passionnés redoutant pour leur religion l'avénement d'un roi huguenot; et enfin, les gens sans scrupules, dédaignant les succès religieux et calculant s'ils ont profit à se rendre tout de suite. Que fit Henri IV? ce que son passé lui commandait et lui rendait facile : il ouvrit les bras à tous et offrit à tous par la *déclaration de Saint-Cloud* la liberté de conscience, le respect des propriétés, le maintien des situations acquises. Notre auteur est le premier qui ait fait voir

toute la portée de cet acte intelligent qui, en quelques mots, formulait le programme d'un règne réparateur.

Mais on sait ce qui arriva. L'heure de la fusion n'était pas venue : elle fut retardée par des défiances respectables comme par les haines des ennemis personnels et les ambitions des chefs des diverses fractions de la Ligue. Le roi de France resta roi de Navarre pendant sept ou huit ans encore ; les ruines s'accumulèrent sur les ruines et l'œuvre de pacification fut ajournée au grand détriment du pays.

M. Poirson a renouvelé complétement cette partie de son livre. La première édition n'offrait qu'un résumé de cette série de campagnes qui nous conduit d'Arques par Ivry, le siége de Paris, le siége de Rouen et Fontaine-Française, jusqu'à la paix de Vervins et au traité de Briollay. Aujourd'hui, il nous donne un tableau complet, composé avec cette exactitude merveilleuse qui est le caractère dominant de son œuvre. Je n'aime pas plus qu'un autre l'histoire-bataille. Il est impossible cependant de négliger les faits militaires, et dans un pays comme le nôtre où les héros sont les hommes populaires par excellence, ce serait fausser la perspective historique que de refuser aux faits de guerre une très-grande importance. Je n'entreprendrai pas de suivre par le détail les récits de M. Poirson. Je ferai remarquer seulement qu'il a rectifié bien des erreurs, rétabli la vérité sur bien des points, et je renvoie à ses chapitres sur Arques, Ivry et la campagne de Rouen ceux qui désirent être fixés définitivement sur ces grands épisodes de la lutte de Henri IV contre la Ligue et l'Espagne. M. Poirson persuadera-t-il aux hommes

du métier que Napoléon s'est trompé en appelant Henri IV un capitaine de cavalerie? Regarderont-ils désormais le Béarnais comme un général d'une habileté consommée, calculant tout, prévoyant tout, assurant le succès par des combinaisons de génie plus encore que par sa bravoure? Je laisse à de plus compétents le soin de décider dans cette grave question. Quant à moi, fût-il prouvé qu'il était inférieur à Farnèse comme tacticien, il n'en serait guères amoindri à mes yeux. Ce qui me frappe, ce que j'aime en lui, c'est la fougue, la *furia francese*. Il ne m'apparaît pas comme un de ces mathématiciens flegmatiques pour qui les hommes ne sont que les pièces d'un échiquier ou de la chair à canon. J'aime à le voir se jeter au plus épais de la mêlée en criant : « Si les cornettes vous manquent, ralliez-vous à mon panache blanc.... » Mot historique celui-là, ce qu'on ne peut pas dire de beaucoup d'autres aussi célèbres. J'aime bien plus encore l'entendre dire, au moment de la victoire et dans l'émotion de la lutte : « Tue l'étranger et sauve le Français. » C'est par là qu'il saisissait à la fois les imaginations et les cœurs. Et les contemporains ne s'y trompaient pas. Le roi un jour montrant du doigt le chevalier de Crillon à un étrangor, lui dit : « Tenez, voilà l'homme le plus brave de mon royaume. » Crillon lui répliqua avec sa rudesse de soldat : « Sire, vous en avez menti, car c'est vous. »

Pour s'expliquer bien sa popularité croissante, il le faudrait suivre dans ses campagnes, pauvre, besoigneux, toujours en péril de mort ou de ruine, toujours gai, l'esprit éveillé, l'humeur joyeuse, bon pour tous,

pitoyable au pauvre monde, gaussant le paysan, ravissant le bourgeois de ses saillies, éveillant les sentiments les plus généreux chez sa noblesse. Il entre à Dieppe, et les magistrats de se présenter gravement avec des harangues solennelles. Il coupe court à la réception officielle : « Mes enfants, point de cérémonie; je ne veux que vos amitiés, bon pain, bon vin, et bon visage d'hôte. » S'adresse-t-il à un gentilhomme pour lui demander son argent et son sang : « Monsieur de Launay d'Entragues, sans doute vous n'aurez manqué de vendre vos bois de Mezillac et Caze, et ils auront produit quelque mille pistoles. Si ce est, ne faites faute de m'en apporter tout ce que vous pourrez; car de ma vie je ne fus en pareille disconvenue, et je ne sais quand, ni d'où, si jamais, je pourrai vous les rendre; mais je vous promets force honneur et gloire; et argent n'est pas pâture pour des gentilshommes comme vous et moi. » Est-il besoin d'un commentaire!

C'est ainsi que le Béarnais faisait peu à peu son chemin dans les masses. Ses bons mots couraient de bouche en bouche. On se contait mille traits de sa bonté, de ses habitudes cordiales, de son sans-façon populaire. Ses défauts même ne rencontraient que l'indulgence. Ses maîtresses sont restées populaires. La *charmante Gabrielle* était chantée par le peuple avec autant de plaisir que par le roi. M. Poirson, dans son austère admiration, voudrait faire disparaître le vert-galant et le diable à quatre, pour ne laisser place qu'au grand capitaine, au sage politique, au meilleur des hommes. Je serais tenté de lui dire : Ne nous faites pas Henri IV trop parfait, laissez-lui ses faiblesses; pour nous

Français, il serait peut-être moins aimable, s'il n'avait pas les défauts pour lesquels nous n'avons jamais été bien sévères.

Si du camp de Henri IV, nous passons dans celui de ses ennemis, nous comprenons mieux encore le dénoûment de la lutte. Aucun intérêt général n'inspire les factions unies contre Henri, mais prêtes à se déchirer après la victoire. Je ne parle pas bien entendu de ceux qui de bonne foi, par conviction, croyant obéir à la voix de leur conscience, faisaient la guerre pour sauver le catholicisme et n'avaient pas d'autre pensée. Ils se trompaient, mais j'honore leurs convictions, leur honnêteté, leur loyauté. La suite des événements prouva, au contraire, que la plupart des meneurs portaient un masque, et que la religion n'était pour eux qu'un voile à couvrir leurs passions haineuses, ou leur cupidité.

C'est un triste spectacle, mais curieux à étudier, que celui des luttes intestines de la Ligue. Personne ne nous l'a donné d'une manière aussi nette que M. Poirson. Les Seize et les prédicateurs furibonds qui poussent à l'assassinat de Henri IV; Mayenne aspirant à la couronne, se couvrant d'un mannequin en faisant élire le cardinal Charles X, effrayé des tendances démagogiques des Seize, brisant la faction et s'affaiblissant lui-même, flattant l'Espagnol, s'éloignant de lui, puis se livrant par une dernière lâcheté; les guisards partagés entre Mayenne et le jeune de Guise; le tiers-parti essayant de pêcher la couronne dans l'eau de plus en plus trouble; tous ces partis avec leurs intrigues mêlées, leurs nuances, leurs principaux meneurs, ont été peints de main de maître par M. Poirson. Les populations

égarées sont promptes aux mêmes excès dans tous les temps : nous retrouvons dans les récits émouvants de l'histoire du XVIe siècle des scènes semblables à celles qui ont déshonoré les terroristes de la révolution. Là comme partout dans le vaste champ de notre vieille histoire, il y avait beaucoup de préjugés à relever : M. Poirson l'a fait avec un rare bonheur. On peut dire que sur bien des points ses découvertes, appuyées sur les documents les plus authentiques, sont de véritables révélations. Je signale surtout ce qu'il nous apprend sur l'attitude du clergé. Contre l'opinion généralement reçue qui engage l'Église de France presque tout entière dans les passions de la Ligue, M. Poirson établit d'une manière plausible que la grande majorité était acquise à Henri IV dès l'année 1589. Il est le premier aussi qui ait mis dans son jour l'assemblée de Chartres, qui formula les grands principes de l'Église gallicane sur l'indépendance de la couronne. L'histoire des parlements, de leur action sur l'opinion, concourant avec les efforts patriotiques du tiers état, a fourni également à M. Poirson la matière de chapitres tout nouveaux. Je chercherais en vain dans le cours de cette période un point resté obscur jusqu'ici, sur lequel il n'ait porté sa main pleine de lumière.

Cependant la lutte se poursuivait sans résultats décisifs. Les maux du pays s'aggravaient sans qu'on pût encore entrevoir un dénoûment prochain. Une nation, quelles que soient sa vigueur, sa fécondité, les sources profondes de sa vie, ne peut pas impunément passer trente ans dans des convulsions pareilles. Sous peine de périr, il fallait sortir de cette effroyable situation.

La paix! la paix! tel était le cri répété avec angoisse d'un bout du pays à l'autre. Mais qui la donnerait? Serait-ce Henri IV avec son armée sans consistance, composée de gentilshommes campagnards qui, après des succès éphémères, le laissaient là pour aller faucher leur foin, couper leur moisson ou faire leurs vendanges? Seraient-ce les ligueurs, les guisards, le tiers-parti, barrant la route au roi huguenot, mais incapables de s'entendre entre eux? Le profond instinct des masses, sentant l'impuissance de tous les partis, devinait que la nation seule pouvait, par une résolution énergique, se sauver elle-même, et il réclamait ces états-généraux tour à tour promis et ajournés par tous les chefs de guerre. Mais pour qu'une assemblée résolût le problème, imposât silence aux factions, et fît entendre clairement, impérieusement, la voix de la France elle-même, il eût fallu qu'elle sortît des entrailles mêmes du pays et que les membres, librement élus, formulassent, à l'abri de l'intimidation d'un seul, la volonté de tous.

On sait qu'au lieu de cette représentation nationale nous eûmes les États de M. du Maine, qui seraient restés à jamais odieux s'ils n'avaient été voués à un éternel ridicule par la satire Menippée.

Le jour où s'ouvrit la session, ils étaient quarante-cinq députés; plus tard leur nombre s'éleva à cent vingt-huit. La plupart, sauf les envoyés de la noblesse et quelques membres courageux du tiers-état, étaient à la solde de l'Espagne. M. Poirson ne laisse aucun doute à cet égard. On ne peut, sans un profond dégoût, suivre l'histoire malsaine de ces débats honteux, où

acheteurs et achetés traitaient impudemment de la France comme de l'objet de leur trafic infâme. Si toutefois l'on oubliait un moment la nature de l'enjeu, on s'intéresserait peut-être à voir la stratégie des ambitions, les plans successifs, les intrigues et les manœuvres de l'Espagne et de Mayenne, qui se disputaient la majorité, tandis qu'aux portes grondait l'émeute soulevée par des énergumènes, et que dans les provinces s'élevaient les gémissements de tout un peuple plongé dans la misère et le désespoir.

C'est alors, dit M. Poirson, que Henri IV « prit l'une de ces vigoureuses et décisives résolutions qui entraînent les masses et donnent un subit dénoûment à la situation, tandis que les factions délibèrent et se perdent dans leurs intrigues croisées. » Le moment lui semblait venu d'accomplir cet acte si grave, qui jusqu'alors avait fait reculer sa conscience, effrayée d'un tel marché. La Ligue se déchirait, les plus fougueux protestaient contre les prétentions de l'Espagne, le Parlement revendiquait énergiquement la loi salique, des mains jusqu'alors ennemies se tendaient suppliantes vers les descendants de saint Louis. D'un autre côté, les loyaux catholiques se lassaient d'attendre et menaçaient, de concert avec le tiers-parti, de proclamer le cardinal de Bourbon, qui, relevé de ses vœux, eût épousé l'infante d'Espagne. La situation était singulièrement critique : espérances et craintes concouraient à déterminer Henri IV à son abjuration.

Le récit de ce fait important entre tous, nouveau dans quelques parties, comptera parmi les plus beaux du livre de M. Poirson. J'y trouve même un accent

ému, quelque chose d'attendri qui s'éloigne de la manière ordinairement si austère de l'auteur. Il n'a point pu, quelque admiration qu'il ait pour son héros et quelque puissantes que soient les raisons d'État qui le déterminaient, se dérober entièrement à l'émotion d'un pareil moment. Il n'y a pas, en effet, à prendre le change : l'abjuration est un acte purement politique, ennobli si l'on veut par la pensée du salut de la patrie qui y est attaché! Il fut résolu avant toute discussion religieuse, avant toute instruction, dans une conférence où il avait appelé trois hommes d'État, Rosny, Schomberg et Cheverny. Les deux premiers étaient protestants : ils furent unanimes à conseiller le changement de religion comme le seul moyen de mettre un terme aux calamités de la France. Quelques jours après, le roi annonçait sa résolution au duc de Toscane, puis à l'archevêque de Bourges. Son parti était donc irrévocablement pris. J'eusse voulu qu'il se fût épargné cette conférence de Mantes, sorte de comédie où des ministres, que d'Aubigné indigné appelle avec raison des prévaricateurs, acceptaient un programme qui leur assigne d'avance le rôle de battus. Je n'aime guère non plus la lettre à Gabrielle, ce libertinage d'esprit où éclate une fois de plus ce caractère ondoyant que lui assigne la tradition.

Quelques heures après avoir annoncé à sa maîtresse qu'il allait faire le *sault périlleux*, il conversait gravement à Saint-Denys avec les évêques et les docteurs. Il était devenu sérieux et de bonne foi, il soumettait ses objections et proposait des difficultés qui ne laissaient pas que d'embarrasser parfois ses savants inter-

locuteurs. Il mit fin à la discussion en disant, non sans une sorte de solennité touchante : « Voici, je mets aujourd'hui mon âme entre vos mains. Je vous prie, prenez-y garde, car là où vous me faites entrer, je n'en sortirai que par la mort, et de cela je vous le jure et proteste. » Il pleurait en disant ces derniers mots. Cet attendrissement dura jusqu'à la dernière heure. Il pleurait amèrement encore lorsque, quelques heures avant d'aller à Saint-Denys, le 25 juillet, il congédiait les ministres de la religion qu'il désertait à contre-cœur.

Les historiens ont en général applaudi à l'abjuration. Frappés de l'utilité de cet acte, ils en ont oublié le caractère immoral. Je n'admets pas, quant à moi, qu'un parjure soit atténué par la raison d'État, et qu'on puisse, en invoquant le salut public, habituer une nation, par des exemples partis de si haut, à se jouer des principes supérieurs.

Henri IV le sentait bien. « Ce ne fut pas, dit M. Poirson, sans d'amères incertitudes, sans de poignants regrets, qu'il se sépara de la religion dans laquelle il avait été nourri et avait vécu. » Ce fut, je pense, la grande tristesse de sa vie; il se sentait amoindri et en quelque sorte déchu par cette sorte de défection. Plus d'une fois il revit dans son sommeil troublé sa mère, la reine Jeanne, qui lui recommandait de tout sacrifier à la cause, et ces soldats huguenots, les compagnons de son enfance et de sa jeunesse, lui reprochant son parjure. Sept ans après, lorsqu'il rencontrait un réformé, il ne l'abordait pas sans lui dire : « Je me suis fait anathème pour tous, à l'exemple de Moïse et de saint Paul. »

Comme acte politique, l'abjuration avait été bien calculée. Elle eut un effet décisif. La majorité de la nation passa au roi, le tiers-parti s'évanouit, les ligueurs fanatiques exhalèrent en vain leurs dernières fureurs, Mayenne ne se soutint quelque temps encore qu'en se déshonorant par un pacte étroit avec l'Espagne, et les autres chefs, renonçant à leur rêve d'une féodalité désormais impossible, ne songèrent plus qu'à se rendre au roi. M. Poirson a réuni les curieux états fournis par Sully, par Groulart et par Dupuy sur les sommes payées pour la rançon de la paix publique : au duc de Lorraine, 3,700,000 livres, au maréchal de Brissac, 1,700,000 livres, à l'amiral de Villars, 3,477,000 liv., à M. de Guise, 3,888,000, etc., et ainsi de suite jusqu'à 32 millions de livres, plus de 112 millions de notre monnaie actuelle. Et qui paya? Je songeais en parcourant ces listes funestes, d'où semblent sortir des cris de douleur, à l'éternelle histoire des animaux malades de la peste :

> Eh bien! manger moutons, canaille, sotte espèce,
> Est-ce un péché? Non, non : vous leur fîtes, Seigneur,
> En les croquant beaucoup d'honneur.....
> Tous les gens querelleurs, jusqu'aux simples mâtins,
> Au dire de chacun étaient de petits saints.
> . . . . . haro sur le baudet.

L'âne paya pour les péchés de tous. Le pelé, le galeux, comme toujours, dans l'histoire du monde, paya les sottises qu'on lui avait fait faire. « Il fallut, dit de Thou, imposer le malheureux peuple, que la guerre

avait réduit à une extrême disette, et qui aurait eu besoin d'être soulagé. Les sommes qu'on exigea avec une rigueur inouïe, jointes aux impôts ordinaires, ruinèrent presque sans ressources, non-seulement le petit peuple, mais les familles les plus honorables..... »

Ce sont ces extorsions qui rendirent si laborieuses les dernières années de la lutte du roi contre les débris de la Ligue et les armées espagnoles. Quand j'étudierai le gouvernement, je reviendrai sur l'assemblée des notables de Rouen qui fut, dans ces extrémités cruelles, conviée à venir en aide à la royauté presque aux abois.

Nous atteignons enfin en 1598, le terme de cette longue et douloureuse succession de malheurs. Tandis qu'on négocie avec l'Espagne le traité de Vervins, le roi s'achemine vers la Bretagne où le duc de Mercœur, de sa main hésitante, porte le dernier drapeau resté à la Ligue. Ces souvenirs nous sont familiers, et je n'y insiste pas. C'est le 7 mars que les compagnies angevines recevaient à la porte Saint-Aubin le populaire Béarnais. Il séjourna jusqu'au 11 avril à l'hôtel Lancreau ou dans les châteaux du voisinage. C'est à Briollay que fut signé le traité qui mit fin à la royauté bretonne de Mercœur. C'est dans une salle du couvent des Jacobins que furent discutés les articles de pacification, que le 13 avril Henri, descendu dans un hôtel du quai de la Fosse, donnait sous le nom d'édit de Nantes.

M. Poirson a étudié avec son soin ordinaire cet édit, assurément le plus célèbre de notre ancienne législation religieuse et politique. Le roi avec la hardiesse du génie, avait compris que la liberté seule pouvait fermer et guérir les plaies de la patrie. C'est par ce mot ma-

gique qu'il fit tomber les armes de toutes les mains. L'édit était-il le dernier mot de ce grand homme d'État? Non, car il accordait aux protestants des priviléges, des places de sûreté, et les laissait constitués à l'état de parti. Ces dispositions, transitoires dans sa pensée, lui avaient paru nécessaires pour la défense de la minorité, et devaient faciliter aux deux partis la pratique nouvelle de la tolérance. Un jour, sans doute, si le temps ne lui eût manqué, il aurait repris son œuvre, lorsque l'épuisement des haines, les passions éteintes, les préjugés dissipés, lui auraient permis d'effacer les dernières traces des luttes religieuses, en faisant disparaître les barrières qui séparaient politiquement les communions et en les abritant sous ce large droit commun qu'on appelle la liberté de conscience et des cultes.

On sait quelle fut la fortune du grand acte de Henri IV. « Par un excès sans nom de l'absolu pouvoir, dit M. Poirson, Louis XIV put bien révoquer l'édit, proscrire les calvinistes, et frapper ainsi la France d'une plaie plus profonde que toutes celles que lui firent les désastres réunis de la fin de son règne; mais le scandale surpassa encore le mal. Ce fut au moment même, une clameur et une malédiction dans l'Europe entière. Ce fut plus tard une réclamation permanente, passionnée, de la raison et de la justice, contre l'intolérance de cet acte inoui. L'édit de Nantes servit peut-être autant au triomphe définitif de la liberté de conscience par sa suppression que par ses quatre-vingt-six années d'existence. Une chose bonne et salutaire ne dure pas impunément un siècle au sein d'une nation. Quand on la rase au sol, elle vit dans ses racines, et pousse bientôt

après au-dehors des rejets d'une telle vigueur, que nulle main humaine n'a plus la puissance de l'arracher. »

Je termine par ces fermes et viriles paroles cette revue rapide de l'œuvre de M. Poirson. Je ne sache pas de lecture plus fortifiante et plus saine, et je la conseille à ceux qui, dans leurs études, recherchent un écrivain honnête, n'ayant d'autre passion que celle de la vérité, du juste, du droit, ne puisant son émotion qu'aux sources les plus pures et les plus libérales.

Ernest Mourin.

LA PREMIÈRE

REPRÉSENTATION D'ESTHER

A SAINT-CYR.

« Le mercredi 26 janvier 1689, par un beau soleil de fin d'hiver, le roi Louis XIV, qui, ce matin-là, s'était montré de fort bonne humeur et presque gai, montait en carrosse à une heure et demie de l'après-midi, dans la grande cour du château de Versailles, accompagné de Monseigneur le dauphin, du prince de Condé, de MM. de Beauvilliers, de la Rochefoucauld, de Noailles, de Brionne, de Louvois, de Chevreuse, de Montchevreuil, d'Aubigné, de Dangeau, et des évêques de Beauvais, de Meaux et de Châlons-sur-Saône. Il était attendu à Saint-Cyr par Mme de Maintenon et par toute la communauté des dames de Saint-Louis..... »

C'est en ces termes agréables que M. de Viel-Castel commence son récit de la reprise splendide d'*Esther* au Théâtre-Français.

Le 26 janvier était en effet un grand jour, car il devait être pour Mme de Maintenon le triomphe d'une de ses pensées favorites. Elle était d'avis que les représentations dramatiques qui peuvent servir à donner de la grâce, à orner la mémoire, à élever le cœur et à remplir l'esprit de belles choses, seraient un divertissement utile. Elle les croyait d'ailleurs propres « à retirer ses chères filles des conversations qu'elles ont entre elles, et à amuser les grandes qui, depuis quinze ans jusqu'à vingt, pouvaient s'ennuyer de la vie de Saint-Cyr. » « Enfin, nous voulions, ajoutait-elle, que les demoiselles ne fussent pas si neuves, quand elles s'en iraient, que la plupart des filles élevées dans les couvents, et qu'elles sussent des choses dont elles ne seraient pas honteuses dans le monde. » On se rappelle sur-le-champ que c'est à Mme de Maintenon que nous devons *Esther* et *Athalie*, et cela seul suffirait à faire bénir sa mémoire.

Trouvant qu'en chaque chose, il faut toujours prendre ce qu'il y a de meilleur, elle conseilla à Mme de Brinon, première supérieure de Saint-Cyr, de laisser là les faibles ouvrages composés exprès ou choisis tout d'abord, et de leur préférer quelques belles pièces de Corneille ou de Racine, « en choisissant celles qui lui sembleraient les plus épurées des passions dangereuses à la jeunesse. » On prit *Cinna*, *Andromaque*, *Iphigénie*, et quelques-unes des grandes les déclamèrent devant leurs compagnes. Mais on s'aperçut bientôt, par la manière dont les demoiselles jouaient d'elles-mêmes leurs rôles, qu'elles entraient trop bien dans l'esprit de leurs personnages, et que les sentiments

dont elles s'y pénétraient pouvaient s'accorder mal, dans ces jeunes cœurs, avec les principes de piété et de vertu qu'on cherchait à leur inspirer. « Nos petites, écrivit Mme de Maintenon à Racine, viennent de jouer votre *Andromaque*, et l'ont si bien jouée qu'elles ne la joueront plus, ni aucune de vos pièces. » On sait alors qu'elle le pria de lui faire quelque espèce de poëme moral et historique, mais dialogué, et dont l'amour fût entièrement banni. Cet ouvrage pouvait être impunément contre les règles ; il resterait enseveli à Saint-Cyr. Il suffisait qu'il instruisît et amusât des enfants.

Racine, qui depuis douze ans avait renoncé au théâtre, se réveilla comme en sursaut de son long sommeil, à l'âge de quarante-huit ans, et cédant volontiers à une demande qui le ramenait à ses anciens penchants, sans contredire les sentiments qui l'en avaient éloigné, il se jeta dans une nouvelle carrière qu'il parcourut en deux pas : *Esther* pour son coup d'essai, *Athalie* pour son coup de maître.

Il faut bien ajouter qu'une autre considération avait engagé Mme de Maintenon à prier Racine de composer pour ses *petites filles*, comme elle se plaisait à les appeler, une pièce empruntée aux saintes Écritures. Le roi, que son austère affection privait depuis longtemps de ces fêtes brillantes qui avaient fait le charme de ses jeunes années, s'ennuyait parfois, sans se l'avouer précisément, du sévère cérémonial de la cour. Mme de Maintenon s'en était aperçue, et, pour distraire le premier souverain de son siècle, tâche qui devenait difficile, elle imagina de le convier à des fêtes simples et attrayantes qui, en le détournant de ses ruineuses

entreprises, lui rappelleraient l'éclat du début de son règne, sans enfreindre les lois de la nouvelle étiquette et les scrupules de sa conscience.

Donc, le roi, le dauphin, le grand Condé, tous ces évêques, parmi lesquels se trouvait Bossuet, et tous ces seigneurs, se rendaient le 26 janvier 1689 à la maison royale de Saint-Cyr, dont les grandes portes s'ouvrirent à deux battants devant les gardes du corps, les mousquetaires, les écuyers, les pages qui entouraient les carrosses; et le roi et sa suite mirent pied à terre dans la cour d'honneur, pour assister à la première représentation de la tragédie d'*Esther* par les jeunes demoiselles nobles qui étaient élevées dans cette célèbre maison.

Louis XIV, comme le disent les mémoires du temps, était ce jour-là d'une humeur enjouée. Il entra d'abord dans la salle capitulaire, où les religieuses étaient assemblées, en avant de leurs pensionnaires. Il les salua avec cette politesse suprême dont il ne se départit jamais avec tout le monde, et surtout avec les femmes, même les plus humbles. Il témoigna donc, avec la meilleure grâce, le plaisir qu'il aurait de les voir toutes, maîtresses et élèves, au spectacle d'*Esther*. Puis il monta à la salle du théâtre, qui avait été dressé dans le grand vestibule du dortoir des demoiselles, et il parut tout réjoui de se trouver entouré de tant de jeunes et agréables personnes. Par l'originalité de cette fête, par l'émotion qui devait précéder une représentation d'un si haut intérêt, par tout cet entourage féminin, pur, frais et souriant, Louis XIV se sentit pour quelques heures transporté dans sa jeunesse,

oubliant presque qu'il était le roi pour se faire le maître des cérémonies de Saint-Cyr. Il se tint la canne haute en dedans de la porte de la salle, pour servir de barrière, jusqu'à temps que les personnes conviées fussent assises, et après avoir fait fermer la porte, il prit place sur un grand fauteuil, derrière lequel Mme de Maintenon en avait fait placer un plus petit pour elle, afin de se trouver à portée de répondre aux questions du roi.

D'après le *Mémorial* de Saint-Cyr, les rôles avaient été ainsi distribués :

Esther — Mlle de Veilhenne, très-spirituelle et très-agréable personne, douée de la figure la plus touchante et d'un organe enchanteur.

Assuérus — Mlle de Lastic, que Mme de Maintenon trouvait *belle comme le jour*.

Elise — Mlle de la Maisonfort, très-remarquée par le roi à cause de sa grâce et de sa jolie voix.

Mardochée — Mlle de Glapion, grande et belle. Dans la confiance intime de Mme de Maintenon. Racine avait dit en parlant d'elle : « J'ai trouvé un Mardochée dont la voix va jusqu'au cœur. » Mlle de Glapion devint en 1716 supérieure de la maison royale de Saint-Cyr.

Aman, Zarès, Hydaspe — Mlle d'Abancourt, Mlle de Marsilly, Mlle de Mornay, toutes trois pleines d'agréments.

Les chœurs, composés par Moreau, *musicien de la communauté*, furent conduits par Mlles de Champigny, de Beaulieu et de La Haye, qui avaient un talent remarquable pour le chant, et qui devinrent toutes les trois religieuses.

Nivers, organiste de la maison, accompagna les chants sur le clavecin, et le prologue fut récité par Mme la comtesse de Caylus, fille du marquis de Villette, cousine de Mme de Maintenon, qui l'appelait sa nièce ; elle était alors âgée de 17 ans, et avait épousé depuis deux ans le comte de Caylus. Cette toute jeune et toute charmante femme est ainsi dépeinte par Saint-Simon :

« Jamais un visage si spirituel, si touchant, si parlant; jamais une fraîcheur pareille, jamais tant de grâce ni plus d'esprit, jamais tant de gaieté et d'agréments, jamais nature plus séduisante. Elle surpassait les plus fameuses actrices à jouer des comédies ; elle s'y surpassa à celle d'*Esther* devant le roi. »

Mme de Caylus savait par cœur toute la pièce d'*Esther*, qu'elle avait entendu lire plusieurs fois chez sa tante par Racine, de sorte qu'elle joua dans la suite tous les rôles, et principalement celui d'Esther, lorsqu'une des demoiselles se trouvait indisposée.

Ces jeunes actrices, ces timides choristes, tremblèrent d'abord, comme cela devait être, quand elles parurent devant le grand roi; mais elles se remirent peu à peu, et, dit Racine dans la préface d'*Esther*, *elles remplirent leurs personnages avec autant de grâce que de modestie et de piété.* « Tout réussit à merveille, raconte Dangeau, la belle poésie de Racine parut plus belle, interprétée par des bouches si pures et si charmantes, et Louis XIV fut tellement enchanté qu'il en témoigna hautement sa satisfaction à Mme de Maintenon, aux dames de Saint-Cyr, aux jeunes *demoiselles* qui avaient joué les principaux rôles, et à Racine qui,

ce jour-là, placé dans la coulisse, réglait les entrées de ses actrices et les guidait de ses conseils. »

Mme de Sévigné, dans une lettre écrite à Mme de Grignan, le vendredi 28 janvier 1689, dès le surlendemain de la fameuse représentation, constate le grand succès du jour. « On a représenté à Saint-Cyr la comédie ou tragédie d'*Esther*. Le roi l'a trouvée admirable ; M. le prince y a pleuré. Racine n'a rien fait de plus beau ni de plus touchant. Il y a une prière d'Esther pour Assuérus qui enlève. »

Tout ceci est assurément plein de charme, et nous serions fort tenté de continuer la lecture de cette page délicieuse de l'histoire du XVIIe siècle ; qu'il nous soit néanmoins permis de nous arrêter sur un nom, le plus modeste de tous ceux qui viennent d'être prononcés, celui de Moreau, *musicien de la communauté*, ainsi que le désigne le Mémorial de Saint-Cyr, et qui eut l'insigne honneur d'être choisi par Racine pour composer la musique des chœurs de son immortel ouvrage.

Le 10 juillet dernier, M. d'Ortigue écrivait dans les *Débats*, à propos de la reprise d'*Esther* : « L'organiste Moreau, l'ami de Chapelle, mettait ses chansons en musique et passait pour son tenant au cabaret. Ce Jean-Baptiste Moreau, d'enfant de chœur à la cathédrale d'Angers était devenu maître de musique à Langres, puis à Dijon, puis il arriva à Paris, assez mal nippé et la bourse légère. Un jour, il trouva moyen de se faufiler à la toilette de Mme la dauphine, Victoire de Bavière, la tira par sa manche sans plus de façon, et lui demanda la permission de lui chanter un air de sa

composition. Cela fit rire la princesse, qui y consentit. Elle en parla au roi, qui voulut entendre Moreau et qui se l'attacha.... » En lisant ces lignes, malgré l'ombre du cabaret, ma fibre patriotique tressaillit, et je fus près de m'écrier, comme notre regrettable ami pour Biardeau : un artiste angevin de plus ! Mais mon illusion fut rapide, et je ne tardai pas à me convaincre que j'avais été devancé par la main heureuse d'un actif explorateur de richesses nationales. M. Aimé de Soland avait extrait la notice sur Moreau du *Dictionnaire biographique des musiciens*, par Fétis, pour la comprendre dans son excellent résumé de l'*histoire de l'art en Anjou*, qui termine le grand ouvrage de M. de Wismes.

Aucun autre travail sur notre pays ne fait mention, que je sache, de l'ami de Racine et de Chapelle. La découverte de M. de Soland est donc une véritable réhabilitation, et je tâchai de m'associer à cette bonne action en me livrant à quelques recherches sur la vie de celui qui en avait été l'objet. Voici d'abord l'article que lui consacra la *Biographie universelle* de Michaud. Il est signé Denne-Baron, littérateur estimé dès les premiers temps de la Restauration, et qui fit, si je ne trompe, partie de la pléïade qui rayonnait autour de M. de Châteaubriand, et dont les chefs étaient MM. de Marchangy, Guiraud, de Chénedollé, etc. La notice de M. Fétis est l'abrégé de celle que nous reproduisons en entier :

« Jean-Baptiste Moreau, compositeur français, né à Angers en 1656, mort à Paris le 24 août 1733. Admis comme enfant de chœur à la cathédrale d'Angers, il y

fit ses études musicales, et obtint ensuite une place de maître de chapelle à Langres, à l'âge de 19 ans; puis il alla remplir les mêmes fonctions à Dijon. Il se décida peu de temps après à venir à Paris pour y chercher fortune. Arrivé dans cette ville, sans ressource et sans recommandation, il s'y créa des relations qui l'aidèrent à se tirer d'affaire..... (*Suit l'anecdote de la dauphine.*) »

» La nouvelle position de Moreau lui offrit l'occasion d'écrire pour la cour plusieurs divertissements, et entre autres le divertissement appelé *les Bocages de Marly*.

» Moreau s'était déjà fait une certaine réputation lorsqu'une circonstance vint lui fournir l'occasion de se mettre en évidence.

» Peu de temps après la fondation de la maison royale des demoiselles de Saint-Cyr, par Mme de Maintenon, en 1686, il avait été attaché à cet établissement en qualité de maître de musique. Depuis que Mme de Maintenon était en crédit auprès de Louis XIV, elle avait essayé de détourner le roi des fêtes ruineuses qu'il donnait, en lui procurant des amusements peu coûteux, en même temps, disent les mémoires de l'époque, qu'elle lui faisait trouver plaisir en de bonnes choses. Elle demanda à Racine s'il ne pouvait pas faire sur quelques sujets de piété ou du monde une espèce de scène où le chant fût mêlé avec le récit, le tout lié par une action qui rendît la chose plus vive et moins capable d'ennuyer. La pièce devait être uniquement pour Saint-Cyr, et le public ne devait en avoir aucune connaissance. Racine se mit à l'œuvre, et écrivit la tragédie d'*Esther*. Il chargea Moreau de composer la

musique des chœurs, et bientôt après on commença la répétition de la pièce. Racine avec son ami Boileau, avait choisi les demoiselles qui devaient remplir les différents rôles, les avait formées à la déclamation, et était parvenu à les amener à une perfection que personne n'espérait. De son côté, Moreau, secondé par Nivers, organiste de la maison, qui tenait le clavecin, et par les symphonistes du roi qu'on avait mis à sa disposition, surveilla la partie musicale.

» Mme de Maintenon fit faire pour les jeunes actrices, des costumes à la persanne ornés de perles et de diamants qui avaient jadis servi au roi, dans les ballets. Tout cela ne lui coûta pas moins de 14,000 livres. On dressa par son ordre un théâtre dans le spacieux vestibule des dortoirs, qui se trouvait au deuxième étage du grand escalier des demoiselles. Bérin, dessinateur du roi et décorateur des théâtres de la cour, peignit les décorations. De magnifiques lustres de cristal, chargés de mille bougies, éclairaient la salle.

» Enfin le mercredi 26 janvier 1689, le roi se rendit à deux heures de l'après-midi à Saint-Cyr, et assista à la première représentation d'*Esther*. Il fut tellement enchanté qu'à son retour à Versailles, il ne fit que parler de la pièce. Toute la cour voulut voir cette merveille. Il y consentit et il y eut plusieurs représentations d'*Esther*, devant un auditoire composé de tout ce qu'il y avait de plus illustre par la naissance, de plus élevé par les dignités, de plus distingué par l'esprit et le talent. Mme de Maintenon éprouva cependant des scrupules de conscience en voyant l'extension de publicité donnée à ces divertissements. Elle pria le roi

de les faire cesser, mais il s'y opposa et pressa Racine d'achever sa tragédie d'*Athalie* qu'il avait commencée. Moreau composa encore la musique des chants de cette pièce qui fut jouée en 1691, mais sans pompe, sans théâtre, sans décorations, et sans autre costume que celui de Saint-Cyr. Il n'y eut de spectateurs que le roi, Mme de Maintenon et cinq ou six autres personnages parmi lesquels était Fénelon. Après cette représentation, Louis XIV céda aux prières de Mme de Maintenon, et résolut de ne plus troubler par ces divertissements, la régularité de la maison, ainsi que la réforme que l'on commençait à y introduire, et qui en interdisant l'entrée de la maison à des étrangers, obligea les dames institutrices à prononcer des vœux solennels, et à se soumettre à la règle austère de saint Augustin.

» Quoiqu'il y ait beaucoup à rabattre des éloges donnés par le grand poète au compositeur qui s'était associé à son travail, la partition des chœurs d'*Esther* et d'*Athalie* n'en est pas moins un monument curieux de l'art musical français, à cette époque. La musique d'*Esther* fut publiée en 1789, par Thierry, rue Saint-Jacques, à Paris, et ne fut probablement tirée qu'à un très-petit nombre d'exemplaires, car elle est d'une insigne rareté. Quant à la musique d'*Athalie,* elle ne fut point publiée par son auteur, mais la bibliothèque de Versailles en possède plusieurs exemplaires, copiés de la main des demoiselles de Saint-Cyr, et corrigés par Moreau lui-même. A la suite de l'édition des œuvres complètes de Jean Racine, publiée par L. Lefèvre en 1844, se trouve toute la musique d'*Esther* et d'*Athalie,* avec accompagnement, telle qu'on l'exécuta devant le roi.

» Moreau a mis aussi en musique les chœurs de *Jonathas*, tragédie de Duché, et plusieurs cantates et chansons de Pierre Lainé, qui eurent beaucoup de succès. Enfin on connaît de lui, en manuscrit, le psaume *In exitu Israël* et une messe de *Requiem*.

» Il a fait en outre un traité de musique, intitulé l'*Art mélodique*. Moreau avait fait de bons élèves parmi lesquels on remarque Clérembault et Dandrieux. Il mourut à l'âge de 77 ans. »

Cette notice est intéressante, mais malheureusement elle est loin d'être complète. Elle ne nous apprend rien ni sur le temps que notre compatriote passa à Angers, ni sur les relations qu'il y conserva sans doute. On a bien voulu faire à cet égard des recherches dans les archives de la cathédrale et dans les manuscrits de Lehoreau, maire-chapelain de Saint-Maurice, du vivant de Moreau, mais jusqu'à présent l'on n'a rien trouvé. Il est difficile néanmoins que l'on n'obtienne pas quelque nouvelle lumière sur un personnage qui, dans sa sphère, a été très en vue, en remplissant des fonctions aussi importantes. Mais d'après ce que nous connaissons de sa biographie, il est facile de combler par induction, la plupart des lacunes que l'on y remarque encore. D'abord, au point de vue moral, notre compatriote devait être irréprochable. Élevé à la maîtrise d'Angers, il avait dû en conserver les principes religieux, en même temps qu'il avait profité avec tant de fruit de son enseignement musical. Il devait être marié et la meilleure preuve de la pureté de sa réputation, c'est sa présence à Saint-Cyr. M^me^ de Maintenon, dont la sévérité du côté des mœurs est bien connue, n'eût

pas admis, au milieu de son cher troupeau, un jeune homme de trente ans, s'il n'eût, par le caractère et la conduite, été au-dessus du plus léger soupçon. Contrairement à la coutume de presque tous ses confrères; Moreau ne travailla jamais pour le théâtre profane, c'est donc une nouvelle preuve, s'il en était besoin, qu'il se renferma exclusivement dans la pratique la plus austère de son art.

Nous semblons, comme on le voit, faire bon marché de l'accusation de hanter le cabaret, lancée par M. d'Ortigue; mais est-elle sérieuse? D'abord, on le sait, le cabaret n'avait point alors le sens que nous lui donnons aujourd'hui. Les gens de la meilleure compagnie ne rougissaient point de s'y réunir, et personne n'a oublié le dramatique souper d'Auteuil.

Chapelle, il est vrai, avait dans sa jeunesse mené assez joyeuse vie, mais tout en gardant sa belle humeur, il s'était rangé en vieillissant, avait un riche état de maison et fréquentait le meilleur monde. Il était resté fort lié avec Racine et Boileau dont les habitudes étaient devenues exemplaires, et ne devait avoir nul désir d'entraîner dans ses anciennes légèretés, notre compositeur angevin, plus jeune que lui de trente ans au moins. On sait qu'il vivait dans une intimité non moins grande que l'affection qui le liait aux deux grands poètes que nous venons de nommer, avec Bernier, et ce fut sans doute celui-ci qui lui fit connaître son jeune compatriote et qui le recommanda instamment à l'auteur d'*Esther* et d'*Athalie*.

Maintenant se présente cette double question. La musique de ces deux poëmes fut-elle appréciée de ses con-

temporains? Est-elle restée digne de passer à la postérité? La réponse à la première demande est plus facile que l'autre.

Racine a dit, dans l'avant-propos de sa tragédie: « Je ne puis me résoudre à finir cette préface sans rendre à celui qui a fait la musique la justice qui lui est due, et sans confesser franchement que ses chants ont fait le plus grand agrément de la pièce. Tous les connaisseurs demeurent d'accord que depuis longtemps on n'a point entendu d'airs plus touchants ni plus convenables aux paroles. Quelques personnes ont trouvé la musique du dernier chœur un peu longue, quoique très-belle; mais qu'aurait-on dit de ces pauvres Israélites qui avaient fait tant de vœux à Dieu pour être délivrés de l'horrible péril où elles étaient, si, ce péril étant passé, elles lui en avaient rendu de médiocres actions de grâce? »

Sans doute, dans ces paroles si flatteuses, il faut tenir compte de la considération que Racine avait pour la personne de son collaborateur, sentiment qui n'était égalé que par son extrême modestie, si admirable chez un grand homme qui aurait dû être enivré par les compliments de la première cour du monde, où l'on ne voyait que des hommes d'un esprit éminent et des femmes d'une beauté, d'une grâce merveilleuses; mais le jugement du poète d'*Esther*, sur le mérite des chœurs, était celui de tous ses auditeurs. Les mémoires du temps le constatent, et même en admettant que leur principal attrait émanait du charme incomparable de leurs interprètes, il faut bien reconnaître que les mélodies de notre Angevin brillaient de quelque

qualité, puisqu'elles furent accueillies par une approbation aussi unanime.

Les critiques modernes varient sur leur valeur réelle. L'un dit qu'elles n'offrent qu'une suite de motifs monotones; un autre assure qu'elles contiennent plus d'invention que les chants de M. J. Cohen, et que l'on aurait dû se borner à en rafraîchir les accompagnements. Comme l'œuvre de Moreau nous est inconnue, et que nous ne pouvons prétendre qu'elle survivra, ainsi que les modèles des maîtres, aux évolutions de l'art le plus mobile, on peut au moins affirmer que relativement la réputation de notre compatriote était légitimement justifiée.

Au XVIIe siècle, en effet, la France était bien en arrière de l'Italie en fait de musique. Avouons même que nous étions plongés à cet égard dans une espèce de barbarie. A l'époque de Moreau, le temps n'était pas loin où, à la rentrée de Louis XIII, après une guerre contre les Calvinistes, dans sa bonne ville de Paris, le populaire fut émerveillé par la vue d'un corps de musique, formé de dix-neuf flûtes et d'un basson, qui sonnaient, dit Bassompierre, des symphonies à ravir, en tête du cortége royal.

Les ballets que l'on décrit si pompeusement, aux premières années de Louis XIV, étaient accompagnés par vingt-quatre musiciens que l'on appelait la bande des grands violons du roi, et aucun d'eux n'était assez habile pour exécuter sa partie avant qu'on ne la lui eût apprise par cœur. Enfin Lully fut amené de Florence par le chevalier de Guise, et après quelques vicissitudes qui prouvent le défaut de goût musical,

presque général alors, même parmi les grands, il réussit à se faire entendre par le maître de tous, dont l'oreille était plus sensible à l'harmonie que celle de son entourage.

La cause de l'art était gagnée, et par lettres patentes du 21 mars 1661, le roi, voulant conserver sa musique, dit la *Gazette de la cour*, dans la réputation qu'elle a d'être des plus excellentes, gratifia le sieur Lully, gentilhomme florentin, de la surintendance de la musique de la chambre, et le sieur Lambert de la maîtrise de la dite musique, vacante par le décès du sieur Cambefort. De plus, le roi nomma Lully inspecteur général de ses violons, et comme les grands violons, infatués de leur mérite, ne voulurent se plier à aucune réforme, Lully forma une autre *bande* dite des *petits violons*, qui à plus d'obéissance que leurs aînés joignant bientôt un vrai talent, les laissèrent derrière eux dans une humiliante infériorité.

Le célèbre créateur de la musique française était dans tout l'éclat de sa renommée lorsque Moreau parut à la cour. Il avait formé de brillants élèves pour lesquels il n'était pas moins exigeant que pour les musiciens instruits sous d'autres maîtres. S'il laissa notre compatriote s'élever dans un poste aussi digne d'envie, c'est qu'il reconnut sans doute en lui des titres réels à une aussi grande faveur, car, jouissant d'un crédit illimité, il avait tout pouvoir de le faire descendre de ces hauteurs, si Moreau n'avait justifié par sa bonne réputation et par son mérite, le choix que l'on avait fait de son talent et de sa personne.

Lully était mort, mais ses traditions étaient encore

bien vives quand la place de maître de la musique du roi qu'occupait Lambert vint à vaquer, et Moreau lui succéda, cumulant cet héritage avec ses fonctions ordinaires à Saint-Cyr. C'était celles-là, en effet, dont il devait être le plus fier. Ce qui charmait les oreilles des connaisseurs au XVIIe siècle nous paraîtrait peut-être un peu suranné, car la musique, qui est le plus jeune de tous les arts, est aussi celui qui vieillit le plus vite. Il n'est pas étonnant qu'aucune des œuvres de Moreau ne lui ait survécu. Que reste-t-il même de Lully qui était à coup sûr le premier compositeur de son temps? Mais ce qui appartient en propre à notre compatriote, ce qui fit sa gloire, ce qui conservera son nom, c'est la part qu'il eut, même bien petite, si l'on veut, à un événement littéraire dont le souvenir est impérissable.

Et quels historiens pour le raconter! Nous laissons parler M. le duc de Noailles à qui nous avons fait déjà plus d'un emprunt.

« Après ces deux premières représentations, il y en eut cinq autres de suite, les 3, 5, 9, 15 et 19 février. Elles eurent pour spectateurs tout ce qu'il y avait de plus illustre par la naissance, les dignités, l'esprit, les vertus. « Comme cette pièce était pieuse, disent les dames de Saint-Louis, les gens d'une profession grave ne faisaient pas difficulté de demander à y venir, et il y en avait à qui madame de Maintenon était bien aise de faire ce plaisir [1]. » Elle y fait aller, dit madame de Sévigné, tous les gens d'une

[1] Mémorial de Saint-Cyr.

profonde sagesse. Par exemple, Racine lui parla de M. de Pomponne; elle fit un cri, le roi aussi, et Sa Majesté lui ordonna d'y aller [1]. « Je fus chez M. de Pomponne, écrit-elle deux jours après, il revenait de Saint-Cyr. Madame de Vins vous aura mandé comme madame de Maintenon le nomma et comme il eut ordre de venir le lendemain à cette belle tragédie. Le roi lui dit le matin qu'il était fort digne d'en juger et qu'il en serait assurément content. M. de Pomponne le fut au dernier point. Racine s'est surpassé; il aime Dieu comme il aimait autrefois ses maîtresses. Il est pour les choses saintes comme il était pour les profanes. La sainte Écriture est suivie exactement dans cette pièce; tout y est beau, tout y est grand, tout y est traité avec dignité. Vous avez vu ce que M. le chevalier (de Grignan) m'en a écrit. Ses louanges et ses larmes sont bonnes. Le roi et la reine d'Angleterre y étaient samedi [2]. » Ce jour-là en effet, le 5 février, eut lieu une des plus brillantes représentations d'*Esther*. Jacques II, chassé du trône par son gendre Guillaume d'Orange, venait d'arriver en France, où Louis XIV lui avait donné une magnifique hospitalité à Saint-Germain, en attendant qu'il lui fournît des troupes et des vaisseaux pour conquérir son royaume; il fut

[1] Lettre du 4 février 1689.

[2] Lettre du 7 février 1689. « Le roi dîna de bonne heure, et en sortant de table alla à Saint-Cyr: sur les trois heures, le roi et la reine d'Angleterre y arrivèrent. Le roi les reçut dans le chapitre, et ensuite les mena voir la *tragédie d'Esther*. Il y avait trois fauteuils; la reine d'Angleterre était assise au milieu, le roi d'Angleterre à droite, et le roi à gauche. Madame de Caylus joua le rôle d'*Esther*, et jamais la pièce n'avait mieux réussi. » (Dangeau, 5 février 1689.)

convié avec la reine à venir à Saint-Cyr. Louis XIV l'y reçut avec sa courtoisie ordinaire dans la salle du chapitre, entouré d'une cour nombreuse; il lui montra la maison, lui expliqua les intentions de la fondation et le mena enfin à la représentation dont il lui fit les honneurs. « Nous vîmes alors, disent les dames, trois têtes couronnées dans notre maison et presque tous les princes et les princesses du sang. Les actrices, animées par de si augustes spectateurs, en prirent une nouvelle émulation et eurent un succès surprenant. La musique ne fut pas un des moindres agréments, car, outre que nous avions de belles voix, les musiciens du roi en relevaient l'harmonie. Le roi avait donné pour ce jour-là quelques-unes de ses musiciennes des plus sages et des plus habiles pour mêler avec les demoiselles afin de fortifier le chœur des Israélites [1].

» Mais madame de Sévigné mourait d'envie d'assister à une de ces représentations et de juger par elle-même de ce spectacle si nouveau. Elle écrivait le 9 février à sa fille : « L'abbé Testu vous rend mille grâces. Il a porté ses vapeurs à Versailles; il a nommé mon nom à madame de Maintenon à l'occasion d'*Esther;* elle a répondu mieux que je ne mérite. J'irai à Saint-Cyr samedi ou mardi. Je vous nommerai en vous plaignant de ne point voir cette merveille. On en aura tous les ans pour consoler les absentes; » et quelques jours après : « Madame de Coulanges est revenue de Versailles et de Saint-Cyr. Elle y a été tout à fait bien reçue et assise auprès de madame de Maintenon et

[1] Mémorial de Saint Cyr.

disant choses et louanges nouvelles. Elle y retourne demain avec moi; nous attendons la réponse, car la presse est devenue si extrême que je ne croirai y aller que quand je serai partie [1]. »

» Ce jour vint enfin; elle assista à la représentation du 19 et nous la laisserons raconter elle-même sa journée. « Je fis ma cour, l'autre jour, à Saint-Cyr, plus agréablement que je n'eusse jamais pensé. Nous y allâmes samedi, madame de Coulanges, madame de Bagnols, l'abbé Testu et moi; nous trouvâmes nos places gardées. Un officier dit à madame de Coulanges que madame de Maintenon lui faisait garder un siége auprès d'elle; vous voyez quel honneur. Pour vous, madame, me dit-il, vous pouvez choisir. Je me mis avec madame de Bagnols, au second banc, derrière les duchesses. Le maréchal de Bellefonds vint se mettre, par choix, à mon côté droit, et devant c'étaient mesdames d'Auvergne, de Coislin et de Sully. Nous écoutâmes, le maréchal et moi, cette tragédie avec une attention qui fut remarquée, et de certaines louanges sourdes et bien placées qui n'étaient peut-être pas sous les *fontanges* de toutes les dames. Je ne puis vous dire l'excès de l'agrément de cette pièce : c'est une chose qui n'est pas aisée à représenter, et qui ne sera

[1] Lettres du 9 et du 18 février 1689. « Les représentations d'*Esther* m'empêchent de voir ces dames autant que je voudrais. Je ne puis plus en soutenir la fatigue; et j'ai résolu de ne plus faire jouer pour le public que demain. Je ferai dire que nos actrices sont malades. Elles ne joueront plus que pour nous en particulier, ou pour le roi, s'il l'ordonne, » (Lettre de madame de Maintenon à l'abbé Gobelin, 14 février 1689.)

jamais imitée; c'est un rapport de la musique, des vers, des chants, des personnes, si parfait et si complet, qu'on n'y souhaite rien. Les filles qui font des rois et des personnages sont faites exprès : on est attentif et on n'a point d'autre peine que celle de voir finir une si aimable pièce; tout y est simple, tout y est innocent, tout y est sublime et touchant. Cette fidélité de l'histoire sainte donne du respect; tous les chants, convenables aux paroles qui sont tirées des *Psaumes* ou de la *Sagesse* et mis dans le sujet, sont d'une beauté que l'on ne soutient pas sans larmes : la mesure de l'approbation qu'on donne à cette pièce, c'est celle du goût et de l'attention. J'en fus charmée, et le maréchal aussi, qui sortit de sa place pour aller dire au roi combien il était content, et qu'il était auprès d'une dame qui était bien digne d'avoir vu *Esther*. Le roi vint vers nos places et, après avoir tourné, il s'adressa à moi, et me dit : « Madame, je suis assuré que vous avez été » contente. » Moi, sans m'étonner, je répondis : « Sire, » je suis charmée; ce que je sens est au-dessus des » paroles. » Le roi me dit : « Racine a bien de l'es» prit. » Je lui dis : « Sire, il en a beaucoup; mais, en » vérité, ces jeunes personnes en ont beaucoup aussi : » elles entrent dans le sujet, comme si elles n'avaient » jamais fait autre chose. — Ah! pour cela, il est vrai. » Et puis Sa Majesté s'en alla et me laissa l'objet de l'envie. Comme il n'y avait quasi que moi de nouvelle venue, le roi eut quelque plaisir de voir mes sincères admirations sans bruit et sans éclat. M. le Prince et madame la Princesse vinrent me dire un mot : madame de Maintenon, un éclair; elle s'en allait avec le roi : je

répondis à tout, car j'étais en fortune. Nous revînmes le soir aux flambeaux : je soupai chez madame de Coulanges, à qui le roi avait parlé aussi avec un air d'être chez lui, qui lui donnait une douceur trop aimable. Je vis le soir M. le chevalier (le chevalier de Grignan), je lui comptai tout naïvement mes pètites prospérités ne voulant point les cachotter sans savoir pourquoi, comme de certaines personnes; il en fut content, et voilà qui est fait. Je suis assurée qu'il ne m'a point trouvé, dans la suite, ni une sotte vanité, ni un transport de bourgeoisie, demandez-lui. M. de Meaux *(Bossuet)* me parla fort de vous, M. le Prince aussi; je vous plaignis de n'être pas là; mais le moyen? on ne peut pas être partout. »

» Ce jour-là même, en arrivant à Versailles, le roi apprit la mort subite de la jeune reine d'Espagne, sa nièce, fille de Monsieur, qu'on crut même avoir été empoisonnée. Cette mort fit cesser les divertissements de la cour et par conséquent les représentations d'*Esther*.

» Mais elles recommencèrent dès les premiers jours de l'année suivante, et le succès n'en fut pas affaibli. C'était le même empressement à solliciter la faveur d'y être admis. Le roi y prit le même plaisir, ainsi que sa famille Il y conduisit, comme l'année précédente, les dames et les seigneurs et nombre de prélats et de jésuites, les pères Bourdaloue, Delarue, Gaillard, et les actrices jouaient toujours avec la même perfection et le même désir de plaire à de tels spectateurs : quelques-unes se mettaient à genoux dans la coulisse et faisaient leur prière avant le lever de la toile pour

ne pas manquer. Racine était toujours derrière le théâtre, attentif aux entrées et à ce que tout se passât bien. Un jour (peut-être était-ce à la première représentation) mademoiselle de La Maisonfort hésita dans son rôle; Racine en fut très-ému, et quand elle quitta la scène, il lui dit d'un air pénétré : « Ah ! mademoiselle, voici une pièce perdue ! » A ce mot, la pauvre jeune personne, croyant tout perdu en effet, se mit à pleurer, et Racine, au désespoir de l'avoir affligée, et plus encore de voir qu'il n'avait fait qu'augmenter le mal, et que tout allait manquer en effet si elle ne se remettait promptement, tira son mouchoir de sa poche, l'appliqua lui-même sur les yeux de la demoiselle, comme on fait aux enfants pour les calmer, en l'encourageant par de douces paroles. Quand elle reparut, le roi, à qui rien n'échappait, s'aperçut qu'elle avait les yeux rouges, et dit : « La petite chanoinesse a pleuré[1], » ce qui fit connaître l'aventure et la charmante simplicité de Racine, si préoccupé de la réussite de sa pièce, dont on rit beaucoup.

» Le roi revit donc ainsi plusieurs fois cette tragédie qu'on joua pendant deux hivers avec le même succès. L'enchantement était universel. Madame de La Fayette qui avait été liée autrefois avec madame de Maintenon[2], put bien dire dans son petit cercle intime, avec un peu

[1] C'est ainsi qu'on l'appelait, parce qu'avant d'entrer à Saint-Cyr, elle était chanoinesse de Poussey.

[2] « Je n'ai pu conserver l'amitié de madame de La Fayette, elle en mettait la continuation à trop haut prix. Je lui ai montré du moins que j'étais aussi sincère qu'elle. C'est le duc qui nous a brouillées. Nous l'avons été autrefois pour des bagatelles. » (Lettre de madame de Maintenon à madame de Saint-Géran, août 1584.)

d'aigreur : « Que tant d'admiration venait davantage du mérite des allusions et de la flatterie des courtisans que du talent des actrices et de la beauté de la pièce, qui représentait en quelque sorte l'élévation de madame de Maintenon, et la chute de madame de Montespan, avec cette différence qu'Esther était un peu plus jeune et moins précieuse en fait de piété [1]. » Mais madame de Sévigné nous a peint au naturel le sincère enthousiasme de toute la cour, charmée de ce spectacle unique et délicieux. Le roi, quoiqu'un peu confus des grands éloges que lui donnait la Piété, se montrait ravi. Madame de Maintenon, assise sur son tabouret auprès de lui, attentive à toutes ses questions, exposée à tous les regards qu'elle soutenait avec modestie et dignité, dissimulait par une joie ouverte sur le succès de ses élèves une joie plus secrète et plus douce qui devait flatter son cœur. Tout, dans ce pieux divertissement, le choix de l'assistance, le caractère du lieu, la beauté des vers, l'imposante majesté du roi, la réunion de toutes ces jeunes filles, et ce mélange singulier de la cour et du cloître, tout concourait à former un tableau qui ne s'est point effacé, et qui est resté dans l'imagination comme un des charmants épisodes de ce beau règne, où se retrouvent à la fois, comme en presque tout ce qui lui appartient, la grandeur, la simplicité et le génie.

» Le roi était si satisfait qu'il demanda à Racine un second chef-d'œuvre pour l'année suivante, et cette fois le chef-d'œuvre fut celui de la scène française.

[1] Mémoires de madame de La Fayette.

Athalie offrit, dans la tragédie la plus parfaite, le modèle de toutes les tragédies. »

Mais il est temps de nous arrêter, quoiqu'à grand regret, dans ces inimitables récits. Vous venez de lire cette émouvante péroraison du dernier rapport de M. Villemain :

« L'Académie propose, pour le concours de 1865, un prix de 4,000 fr. qui s'attacherait à une étude laborieuse de langue, à un travail de philologie et de goût comme celui qu'elle a demandé déjà sur deux génies inventeurs dans la pensée et dans le langage : Corneille et Molière. Le nom qu'elle désigne cette fois est Madame de Sévigné. L'étude qu'elle demande est celle du langage français dans son époque la plus heureuse et sous l'empreinte de l'imagination la plus aimable et la plus vive, animée du sentiment le plus vrai. Ainsi se succèdent et peuvent se mêler à propos l'étude finement historique des matériaux de l'art et le culte pour le génie qui les embellit, les renouvelle et les immortalise. »

Nous avons perdu un peu de vue la biographie de notre J.-B. Moreau, qui fut le motif de cette incomplète étude. Espérons que ses titres, trop tôt oubliés, à notre souvenir, ne seront plus méconnus. Ce serait maintenant plus qu'une injustice, ce serait une ingratitude, pour moi du moins, car je lui dois la bonne fortune d'avoir pu vous entretenir d'une première représentation, unique, puisqu'elle eut le bonheur de ravir Louis XIV, d'émouvoir Bossuet, d'exalter son illustre amie, et de faire pleurer le grand Condé.

Léon Cosnier.

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES.

SÉANCE DU 28 JANVIER 1864.

Présents au bureau : MM. Lachèse père, président ; Biéchy, secrétaire général.

M. Affichard lit et la Société adopte le procès-verbal de la séance précédente.

M. le Président, interprète des sentiments de toute la Société, exprime à M. Affichard le regret avec lequel il le voit résigner ses fonctions de secrétaire général, sa reconnaissance pour le zèle et la rare distinction avec lesquels il les avait remplies pendant deux années, et enfin le désir très-vif qu'il veuille bien continuer son concours à la Société par la communication fréquente de ses travaux.

M. le Président fait part à la Société d'une lettre par laquelle M. Aubert, juge de paix de Conlie, lui envoie sa démission de membre de la Société, démission motivée par l'impossibilité où il est de pouvoir assister aux séances.

M. le Président fait connaître à la Société une cir-

culaire de l'administration du congrès des délégués des Sociétés savantes, circulaire relative à la session de 1864, qui doit avoir lieu à Paris et sera ouverte le 15 mars prochain et close le 22 du même mois.

M. le Président communique à la Société une brochure de M. Galimard, contenant un examen des peintures murales de l'église Saint-Germain-des-Prés, dues au pinceau de M. Hippolyte Flandrin. M. le conseiller Lachèse est prié de vouloir bien rendre compte de cette brochure.

M. le Président rend compte de divers passages du numéro de décembre 1863 du Bulletin mensuel de la Société protectrice des animaux. Les passages relevés par M. le Président sont relatifs aux réclamations faites par cette dernière Société contre les vivisections.

M. le Président appelle l'attention de la Société sur le tome XXX des Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire. Ce tome, que la Société d'Angers a reçu, contient un travail très-complet fait sur les archives de la province de Tours, un tableau de cette province depuis 1762 jusques et y compris 1766, par M. l'abbé Chevalier, secrétaire perpétuel de la Société d'Indre-et-Loire. Dans l'espoir que la publication du savant secrétaire perpétuel contient des renseignements sur l'Anjou, M. le président prie M. le conseiller Coutret de vouloir bien, s'il y a lieu, rendre compte à la Société de cette partie de l'ouvrage.

M. Biéchy entretient la Société des poésies de Charles Dovalle et en lit plusieurs fragments choisis.

M. Cosnier termine la séance par la lecture d'une

notice biographique sur Mlle Rosalie Barbot, doyenne de l'œuvre des filles de Marie, morte le 10 février 1863, à l'âge de 96 ans, profondément regrettée de tous ceux qui avaient eu le bonheur de la connaître. Après des détails fort intéressants sur la famille et les amis de Mlle Barbot, M. Cosnier raconte l'histoire des démarches que cette vertueuse fille n'avait cessé de faire pendant la terreur pour sauver, au péril de ses jours, les victimes des passions politiques de ce temps et notamment son père, arrêté par ordre du tribunal révolutionnaire d'Angers. Ce récit forme un contraste heureux avec le tableau que l'historien nous offre ensuite de l'intérieur paisible de la famille Barbot après ces années d'épreuve et pendant le premier Empire. M. Cosnier nous trace le portrait de son héroïne aux différentes époques de la longue vie qu'elle a si bien remplie; il nous la montre déployant les qualités les plus diverses et acquérant l'auréole de la popularité la plus respectable, par l'heureux mélange d'une piété ardente, d'une abnégation personnelle, d'une charité inépuisable, d'une bonté, d'une indulgente faiblesse devant les larmes, unies à l'esprit le plus fin, à une rare faculté d'impromptu, à une vivacité, à un rare bonheur de répartie, et même à une sorte de brusquerie dont les accès étaient toujours suivis d'un regret sincère. La peinture de ce caractère si beau et si aimable dans son originalité, tracée par l'auteur d'une main émue, relevée par quelques traits à la fois touchants et gais, quelques anecdotes bien choisies dans la vie de la sainte fille, a plu d'autant mieux aux auditeurs, qu'elle a semblé, comme cette vie, à la fois ins-

pirée par un beau sentiment et embellie par les grâces de l'esprit. Aussi l'assemblée, charmée de la lecture de cette notice, a-t-elle exprimé le désir de la voir reproduite dans ses Mémoires.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

BIÉCHY, *secrétaire général.*

SÉANCE DU 25 FÉVRIER.

Présidence de M. le comte de Falloux.

Présents au bureau : MM. de Falloux, Lachèse père, V. Pavie, Sorin, Bougler, Belleuvre, Biéchy, Chollet, Rondeau.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, M. le Président fait part à la Société d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique, relative à la réunion générale qui a lieu en ce moment même à Paris, au palais de la Sorbonne, des délégués de toutes les Sociétés savantes de France. M. le Ministre prie M. le Président de lui faire connaître dans le plus bref délai les noms de ceux de MM. les membres de notre Société qui se proposeraient de donner lecture, à l'une des trois sections du Comité, de notices ou mémoires inédits.

MM. Sorin et Lachèse proposent la candidature de M. l'abbé Deschamps. M. de Falloux désigne, pour composer la commission réglementaire, MM. Sorin, Cosnier et l'abbé Légeard de la Dyriais.

M. le conseiller Bougler lit une notice sur l'abbé Chatisel, député aux états généraux de 1789. Ce mémoire, largement conçu, abondant en faits exacts, en détails intéressants et en réflexions d'une haute sagesse, est écouté avec une vive attention et applaudi. Il fera partie d'un ouvrage que M. Bougler va incessamment publier sous le titre de : *Mouvement provincial en 1789, Biographie des députés de l'Anjou, depuis l'Assemblée constituante jusqu'en 1815.*

Sur la proposition de M. le Président, l'ordre du jour est interverti, et M. Belleuvre lit à la Société une poésie intitulée : *La Fille de la Montagne*, dont la lecture est accueillie aussi par les applaudissements de l'assistance. M. le Président propose l'impression de ces vers, et joint ses éloges à ceux du public.

M. Victor Pavie fait part à la Société du récit d'une excursion qu'il a faite en Normandie dans la compagnie de deux amis; mais M. le Président, analysant ce travail, fait observer qu'en effet, lorsque M. Victor Pavie se met en voyage, trois voyageurs partent toujours avec lui ou en lui : un archéologue, un poète et un chrétien. Au milieu des mille détails charmants que chacun de ces trois voyageurs fournit à M. V. Pavie, détails qu'il orne du plus brillant coloris, il a su trouver une grande et juste place et de dignes paroles pour le grand peintre que la France a perdu récemment dans la personne d'Eugène Delacroix, perte que vient encore d'aggraver la mort d'un autre grand maître de l'art, M. Hippolyte Flandrin.

M. le Président, interprète éloquent des sentiments de l'assemblée, demande l'insertion du mémoire dans

le Bulletin de la Société. M. Pavie remercie avec reconnaissance, en déclarant qu'il a disposé de son manuscrit.

Ensuite M. Sorin récite une pièce de vers très-spirituels, et qui est très-applaudie, dont l'impression est votée par toute l'assemblée.

M. le comte de Falloux, prenant la parole après M. Sorin, exprime d'abord sa reconnaissance envers les nombreuses personnes qui se sont rendues à la séance, puis il apprécie successivement chacun des travaux qui viennent d'être lus. Il prie M. Bougler de vouloir bien continuer son travail, et fait remarquer que cette histoire des représentants de l'Anjou a un caractère général. Ce qui a eu lieu en Anjou a eu lieu de même à peu près partout, et l'histoire d'une province éclaire l'histoire de toutes les provinces, de même que les lois de la conformation d'une espèce d'êtres ont pu être étudiées et constatées par Cuvier dans l'organisation d'une autre espèce : on peut faire de l'histoire comparée comme on fait de la zoologie comparée.

M. de Falloux rend hommage à l'élégance et au sentiment poétique qui font le charme des vers de M. Belleuvre. Il compare les vers de M. Sorin à ceux de M. Viennet, qui, lui aussi, est jeune *depuis si longtemps et qui ne sera jamais vieux*. Où retrouverait-on les traits de la jeunesse, sinon dans des vers écrits avec une grâce, une verve, un esprit intarissables?

Après ces appréciations, M. de Falloux prie M. Cosnier de vouloir bien lire quelques lettres choisies dans le recueil des lettres inédites adressées par le R. P. Lacordaire à Mme Swetchine, recueil que M. de Fal-

loux est à la veille de publier. Puis, à l'occasion de ces lettres, il fait connaître à l'assemblée comment les premières relations s'étaient formées entre Mme Swetchine et l'illustre Dominicain.

Le P. Lacordaire fut présenté à Mme Swetchine en 1830; il reçut d'elles les plus sages conseils dans une circonstance grave de sa vie, et conserva pour elle tant qu'il vécut le plus vif et le plus respectueux attachement. Mme Swetchine exerçait sur le grand orateur une influence qui ne s'est jamais démentie. Elle relevait son courage quand il paraissait faiblir; elle tempérait sa fougue lorsqu'elle menaçait d'aller trop loin. C'est elle qui, à la suite de la séance du 15 mai 1848, détermina le P. Lacordaire à renoncer à la vie politique et à se consacrer désormais exclusivement au culte et à la prédication.

Après le récit de M. de Falloux, récit que rendaient également intéressant et le sujet traité, et l'exquise distinction, le charme incomparable d'une parole qui séduit et enchante, M. Cosnier fait part à la réunion des prémices d'une publication impatiemment attendue, et lit quelques-unes des lettres choisies du P. Lacordaire.

Cette lecture, écoutée avec une religieuse attention, est accueillie avec une vive reconnaissance par toute l'assistance.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

BIÉCHY, *secrétaire général.*

SÉANCE DU 31 MARS.

A sept heures et demie, M. le président Lachèse prend place au bureau, auquel est également présent M. Chollet, secrétaire.

M. le Président annonce à la Société que la séance ne s'ouvrira pas, comme d'habitude, par la lecture du procès-verbal de la dernière séance; mais que cette lecture, il l'espère du moins, ne sera que retardée, M. le secrétaire lui ayant écrit qu'il devait arriver ce jour même de voyage et assister à la séance.

M. Guillory a écrit à M. le Président que sa mauvaise santé l'obligeant de rester constamment à la campagne, il se voit dans la nécessité de donner sa démission de membre titulaire. M. le Président a fait inutilement des démarches pour engager M. Guillory à revenir sur sa détermination, il y persiste : en conséquence, la démission de M. Guillory est acceptée et sera mentionnée au procès-verbal.

M. le prince Augustin Galitzin écrit qu'il accepte le titre de membre titulaire non résidant de la Société, et promet, *en revanche, de s'attacher encore davantage à l'Anjou, et de s'occuper de notre belle province.*

M. l'abbé Deschamps, ancien aumônier du Lycée, avait été présenté comme membre titulaire; M. Frédéric Parage, docteur en droit et agriculteur des plus distingués du département, l'avait été également. Une commission avait été nommée, conformément au règlement de la Société, pour examiner les titres de ces deux candidats. Cette commission, par l'organe de

M. Sorin, déclare que la Société ne peut qu'être honorée par l'admission de membres aussi justement entourés de l'estime et de la considération de tous. Aussi le vote sur l'admission de ces messieurs est-il unanime, et, en conséquence, M. l'abbé Joseph Deschamps, chanoine honoraire, et M. Frédéric Parage-Farran, propriétaire, docteur en droit, membre du conseil municipal d'Angers, sont proclamés membres de la Société.

M. le Président annonce à la Société que deux de ses membres, MM. le comte de Falloux et Boutton-Lévêque viennent encore d'obtenir les plus honorables succès au concours de Poissy. Ces succès honorent notre pays, et la Société est heureuse de compter parmi ses membres des hommes aussi distingués par leur mérite personnel que par leurs travaux et leurs succès en agriculture.

M. le secrétaire général arrive alors et s'excuse de n'avoir pu assister au commencement de la séance; il donne lecture du procès-verbal de la dernière séance : ce procès-verbal est adopté.

M. le Président donne lecture d'une lettre émanant du secrétaire de la Société protectrice des animaux, et par laquelle le secrétaire général de cette société, rappelant les prix annuels qu'elle donne chaque année : 1° aux auteurs de publications utiles à la propagation de son œuvre; 2° aux inventeurs d'appareils propres à diminuer les souffrances des animaux dans leur travail; 3° aux bergers, etc., etc.; à toute personne ayant fait preuve à un haut degré de bienveillance, de bons traitements et de soins assidus envers les animaux, annonce que cette année la séance solennelle et publique pour la distribution des récompenses aura lieu le 16

mai, lundi de la Pentecôte, et invite dans la personne de son Président tous les membres de la Société qui auraient des candidats à présenter, à adresser leur demande *franco*, avec les pièces justificatives à l'appui, à M. le vicomte de Valmer, président de la Société, au secrétariat, rue de Lille, 34, à Paris, avant le 15 avril.

M. Sorin donne lecture d'une lettre adressée à S. Exc. M. le ministre de la maison de l'Empereur et des beaux-arts, au nom de la Société, pour obtenir la conservation du monument dit *Tour des Druides*, situé près l'ancien couvent des Carmes, dans l'île formée par les deux bras de la Maine. Ce monument, presque ignoré jusqu'ici, présente des caractères remarquables d'architecture qui intéressent vivement les archéologues, et la description exacte, les détails précis que M. Sorin donne dans sa lettre à M. le ministre, font espérer que S. Exc. voudra bien accueillir la demande qui lui est adressée, de classer ce monument parmi ceux qu'il est utile de conserver, et de prendre les mesures nécessaires pour obtenir ce résultat dans l'intérêt de l'art et des souvenirs historiques. Cette lettre, du 3 mars 1864, n'avait pas encore obtenu de réponse; mais un des membres de la Société, M. Cosnier, annonce que le propriétaire actuel de ce monument veut bien encore pendant un an s'abstenir de le mettre en vente ou de le détruire.

M. l'archiviste rend compte des différentes publications adressées à la Société depuis la dernière séance. Plusieurs de ces publications présentent un intérêt local; ainsi : 1° une charte du cartulaire de Saint-Aubin

d'Angers, relative à un échange d'immeubles entre cette abbaye et la ville; 2° un travail publié par la Société d'émulation des Vosges sur les monuments élevés à Jeanne d'Arc; 3° un savant mémoire de M. l'abbé Voisin sur les origines des Cénomans; 4° enfin une vie de François Pallu, fondateur du séminaire des Missions étrangères et évêque d'Héliopolis, récit plein d'intérêt et qui peint sous les couleurs les plus vives l'âme ardente et le zèle apostolique de ce saint et savant prélat missionnaire.

M. le Président demande, et la Société vote avec empressement l'impression de ce remarquable rapport.

La parole est donnée à M. l'abbé Pletteau, qui veut bien communiquer à la Société le commencement d'un ouvrage auquel il travaille depuis longtemps : *Les Origines du Christianisme en Anjou.* M. Pletteau donne lecture de l'introduction qu'il a placée en tête de cet ouvrage, et de la première des neuf parties dont il est composé. Cette lecture, qui ne dure pas moins d'une heure, a intéressé au plus haut point la Société, qui l'a accueillie avec des applaudissements unanimes. Descriptions gracieuses, pittoresques et toujours vraies, détails historiques et scientifiques, recherches laborieuses, citations à l'appui des allégations de l'auteur, style vif et animé, tout plaît dans ce travail, et tout plaît surtout à des cœurs angevins. Aussi l'impression en est-elle demandée instamment. Toutefois, pour observer le règlement, une commission composée de MM. Pavie, Cosnier et Lemarchand, est chargée d'en faire le rapport. L'heure trop avancée

oblige M. le Président, à son grand regret, de remettre à la prochaine séance la lecture annoncée pour aujourd'hui d'un morceau de poésie de M. Quelin : *Le Sommeil d'un enfant.*

La séance est levée à dix heures.

CHOLLET, *secrétaire.*

SÉANCE DU 28 AVRIL.

A sept heures un quart, M. le président Lachèse prend place au bureau, accompagné de M. Chollet, secrétaire.

La séance est ouverte par la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance précédente.

M. Coutret, conseiller à la Cour impériale, présente comme membre titulaire M. Bizard, juge de paix du 3e arrondissement de cette ville, et M. le Président nomme, suivant l'usage, une commission chargée de faire un rapport sur la candidature de M. Bizard. Cette commission est composée de MM. Coutret, Lachèse Éliacin et Lemarchand.

M. le Président fait connaître à la Société les diverses correspondances qu'il a reçues depuis la dernière séance. Ces correspondances ne présentent aucun intérêt : ce sont des prospectus et des annonces de concours dans divers départements : dans l'Hérault, dans l'Ain, etc., etc. — Un bulletin sur la culture des vers à soie.—Une brochure donnant le compte-rendu d'une distribution de prix à une institution de sourds-muets

à Nancy, par le docteur Piraud. — Un bulletin de la Société protectrice des animaux... Ce bulletin rend compte des efforts que fait la Société pour arriver sinon à l'abolition complète, du moins à la plus grande diminution possible de la vivisection. Des tentatives infructueuses ont été faites sur ce point près de l'Académie de médecine; infructueuses, en ce que l'Acadédémie n'a pu s'engager à renoncer à l'usage de la vivisection, dans l'intérêt même de l'art et de l'humanité; mais une pétition adressée au Sénat par la Société protectrice des animaux, l'autorité des grands noms qui deviennent membres de cette Société, font espérer qu'un grand progrès s'opère sur ce point.

A ce propos, M. le docteur Hunault prie M. le Président de lui permettre de rappeler des observations faites par lui et consignées dans les procès-verbaux de la Société, il y a une dizaine d'années. Ainsi il a fait des études spéciales sur les usages, les mœurs d'un animal considéré presque partout comme très-nuisible, la taupe, et il s'est convaincu que, loin de se nourrir de racines comme on le croit généralement, la taupe se nourrit à peu près uniquement de vers blancs : elle serait dès lors un auxiliaire plutôt qu'un fléau pour l'agriculture.

De même, le geai est regardé comme le destructeur des fruits : M. le docteur Hunault a pris des geais tout jeunes encore et les a mis en captivité, exposés toutefois de telle sorte que le père et la mère pussent continuer à leur apporter leur pâture. Pendant tout le temps qu'a duré la captivité de ces animaux, la pâture apportée ainsi à ces oiseaux consistait uniquement en

hannetons décapités. Voilà donc deux animaux réhabilités désormais... Et combien d'autres le seront encore à mesure que la science fera de nouveaux progrès?

M. le Président donne lecture des réponses de MM. Segris et de Las Cases, députés de Maine et Loire, aux lettres qui leur avaient été adressées pour les prier de s'intéresser à une pétition envoyée au ministre de la maison de l'Empereur dans le but d'obtenir la conservation du monument dit Tour des Druides.

M. Segris promet son concours le plus empressé et le plus actif.

M. de Las Cases est allé au ministère de la maison de l'Empereur et des beaux-arts, et M. le surintendant des beaux-arts lui a répondu que l'intervention de l'administration ne pouvait qu'être officieuse, puisqu'il s'agit d'une propriété particulière. Des instructions dans ce sens, adressées à M. le préfet de Maine et Loire, lui ont fait connaître que les propriétaires de ces monuments avaient été obligés de les démolir, vu l'état de dégradation de ces maisons, et qu'ainsi la demande de la Société devait être considérée comme non avenue. Ces conclusions, qui sont en désaccord complet avec les faits et avec l'affirmation positive de plusieurs membres de la Société, qui assurent que les maisons sont encore debout, et que le propriétaire a promis d'attendre au moins un an avant de rien détruire, font croire qu'il y a eu malentendu dans les informations de M. le Préfet; en conséquence, la commission est invitée à se réunir pour rectifier les erreurs qui ont pu être commises, et prendre les mesures nécessaires pour mener à bonne fin ce qu'elle s'était proposé d'abord.

M. le Président donne lecture à la Société d'une lettre de S. Exc. le ministre de l'instruction publique, qui, par arrêté du 11 avril, a bien voulu encourager les travaux de la société en lui accordant une allocation de 300 fr. M. le président se charge d'adresser à S. Exc. les remercîments de la Société.

La Société d'horticulture d'Angers, qui vient de se nommer un président, après la démission de M. A. Leroy, n'était dans le principe qu'une fraction de la Société d'agriculture, sciences et arts, et portait alors le nom de Comice horticole; mais peu à peu ce comice s'est éloigné de sa mère, il s'est constitué en société indépendante, et sans que la Société d'agriculture, sciences et arts ait même été informée officiellement de l'existence d'une autre société, elle a pu craindre de se voir menacée, non dans son existence, mais dans ses droits et dans sa propriété, par les réclamations de la nouvelle Société.

Ces prétentions ne paraissent à M. le Président, ainsi qu'à tous les membres présents, nullement fondées, tout ce qui appartenait au Comice horticole ayant été acheté et collectionné par la Société mère; mais il paraît nécessaire de sauvegarder les droits de la Société d'agriculture, d'éviter toute difficulté avec la Société d'horticulture, et M. le Président nomme immédiatement une commission spécialement chargée de remplir cette importante mission. Cette commission se compose du bureau de la Société, auquel sont adjoints MM. J. Sorin, le docteur Hunault et Léon Cosnier.

M. Mourin donne lecture à la Société de son travail sur l'ouvrage de M. Poirson : *Henri IV*. M. Mourin, dans

ce compte-rendu, ne dit pas seulement ce que contient l'ouvrage de M. Poirson, il l'apprécie, en fait ressortir le mérite; il nous fait regretter avec lui-même que l'auteur n'ait pas commencé son livre à la naissance de son héros, mais il nous dédommage de cette lacune par des détails remplis du plus vif intérêt; c'est un écrivain, un historien qui fait la critique d'un historien, d'un écrivain qu'il vénère, qu'il aime, et dont il marche l'égal. Aussi, comme appréciation de ce rapport, je ne puis dire qu'une chose, c'est que cette lecture a semblé à tous ne durer qu'un instant, et que M. Poirson ne pouvait désirer un critique plus habile et plus consciencieux, un interprète plus exact, un collègue plus désireux, plus heureux d'un succès mérité; et chacun des membres de la Société a appris avec joie que ce compte-rendu serait reproduit dans un de nos prochains bulletins.

M. Quelin lit à la Société un morceau de poésie de sa composition : *Le Sommeil de l'enfant*. M. le Président, interprète de tous les membres présents, remercie M. Quelin du plaisir qu'il a procuré à tous, et lui fait compliment sur le sujet gracieux qu'il a choisi, et sur la manière non moins gracieuse dont il a su le revêtir.

La séance est levée à neuf heures et demie.

CHOLLET, *secrétaire*.

SEANCE DU 28 JUILLET [1].

Présents au bureau : MM. Lachèse père, président, M. Biéchy, secrétaire général.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, M. le Président dépouille la correspondance, qui comprend :

1° Une lettre de faire part de la mort de M. Courtois, de Saint-Omer, membre de plusieurs sociétés savantes ;

2° Le 1er numéro du *Moniteur des bons livres*, journal mensuel publié par la maison Chaix et Ce de Paris ;

3° Le programme de l'exposition de la Société d'horticulture de Bordeaux, exposition qui aura lieu du 10 au 13 septembre prochain ;

3° Le programme de l'exposition des fruits, légumes et arbres fruitiers de la Société nantaise : cette exposition aura lieu du 24 au 28 septembre prochain, à Nantes ;

5° Le programme de la neuvième session du Congrès pomologique de France, qui aura lieu le 24 septembre, à Nantes ;

6° Une circulaire de M. Zanate, directeur de la librairie agricole, recommandant la *Gazette du village*, éditée par sa maison, et dont M. Victor Borie est le rédacteur en chef ;

Après ces diverses lectures et communications, il est procédé à la réception de M. Bizard, comme membre titulaire de la Société.

M. le Président communique à la Société des ren-

[1] La Société n'a pas eu de séances pendant les mois de mai et de juin, par suite de l'Exposition et des fêtes qui l'ont accompagnée.

seignements relatifs à l'oïdium : il donne lecture d'une circulaire de M. le Préfet et d'une lettre de M. de Lavergne, adressée à la presse angevine, pour recommander le soufrage et indiquer les procédés les plus autorisés. Des avis ont été reçus par M. le Président, qui annoncent que, au mois de juillet, l'oïdium a fait son apparition et fait des progrès dans plusieurs propriétés. M. le docteur Hunault rappelle le procédé de M. Mazé, signalé l'an passé dans un très-bon rapport de M. Planchenault, où sont indiquées et appréciées les quatre théories de médication de l'oïdium. M. le docteur Hunault fait une analyse savante et développée de ce rapport.

M. le Président rend compte de démarches faites près de lui par le président de la Société d'horticulture et qui n'ont pas eu de suite. M. le docteur Hunault demande s'il n'y aurait pas dans la Société les éléments d'un Comice horticole; il demande que la Société conserve ce Comice.

M. le Président a reçu une lettre très-aimable de M. le marquis de Montaigu, qui demande, selon son usage annuel, le maintien de son nom sur la liste des membres de la Société.

M. le Président a reçu aussi la carte de visite de M. le secrétaire général du ministère de l'instruction publique.

M. Biéchy fait une communication orale relative à la fondation de bibliothèques populaires.

M. le Président fait une communication verbale en faveur des vivisections : il soutient leur utilité pour les découvertes scientifiques.

M. Cosnier lit un mémoire très-intéressant et riche en documents nouveaux ou peu connus, sur la première représentation d'*Esther*, et sur J.-B. Moreau, musicien angevin très-distingué du XVIIe siècle, qui fit la musique d'*Esther* et celle d'*Athalie*, et surveilla et dirigea la partie musicale de la représentation d'*Esther*.

La Société décide que cette communication sera insérée dans ses Mémoires.

La séance est levée à neuf heures.

BIÉCHY, *secrétaire général.*

TOUR DES DRUIDES

A ANGERS [1]

Lettre adressée à Son Excellence M. le Ministre de la maison de l'Empereur et des beaux-arts.

Monsieur le Ministre,

La Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers et la Commission archéologique de Maine et Loire, par l'organe de leurs bureaux respectifs, prennent la liberté d'appeler de nouveau la sollicitude de Votre Excellence sur un fait déjà signalé à son attention par MM. Godard-Faultrier et Joly, correspondants des monuments historiques.

Il existe à Angers, près de l'emplacement de l'ancien couvent des Carmes, deux constructions anciennes d'un beau style d'architecture et d'un aspect monumental.

Très-mal décrits et appréciés dans le siècle dernier, oubliés depuis, en partie masqués et enveloppés par des usines, ces remarquables édifices étaient, il y a quelques semaines encore, à peu près ignorés de tout le monde, quand un archéologue de notre ville, M. l'abbé Choyer, en a pour ainsi dire révélé l'existence.

[1] Voir le procès-verbal du 31 mars 1864.

A l'intérêt qu'éveille toujours la découverte d'œuvres importantes pour l'art et pour l'archéologie, s'en joint un autre assez considérable pour fixer seul l'attention publique sur ces précieux restes, sortis hier à peine de l'oubli et menacés de disparaître demain : c'est l'intérêt particulier que leur donne le cachet non douteux d'une destination primitive toute spéciale et d'une origine un peu mystérieuse.

En effet, les bâtiments dont la conservation nous préoccupe, bien qu'ils affectent la forme de chapelles, n'ont jamais servi au culte. Leurs cheminées et leurs servitudes éloignent toute idée d'un usage religieux.

Les deux tours carrées, dont l'une existe encore aujourd'hui dans sa partie principale, étaient composées : 1° d'une très-belle cave voûtée en plein cintre ; 2° d'une vaste salle, dont la voûte en ogive est soutenue, dans l'une par quatre faisceaux de colonnes, et supportée dans l'autre par huit culs de lampe ; 3° enfin, de différents planchers auxquels donnait accès un escalier circulaire, comme celui d'un clocher. Le jour, dans ces deux édifices, était reçu par des fenêtres étroites et en plein cintre.

Les voûtes des salles principales, bien que de la même époque, à peu près, sont cependant construites dans des systèmes tout différents.

L'une d'elles appartient essentiellement au style angevin, dit *des Plantagenets*. Cette voûte est sans contredit le plus beau et le plus complet modèle que nous possédions de cette architecture si remarquable.

Le chœur de l'église de Saint-Serge, à Angers, bien connu des principaux archéologues de France, chœur

qui paraît être le point de départ de toutes les constructions anciennes en ce genre, a ses voûtes supportées par deux pendentifs seulement, tandis que celle de la place des Carmes a les quatre angles de sa vaste coupole soutenus de cette manière.

Là se trouve donc, comme on le voit, la solution complète du problème en partie seulement résolu par l'architecte de Saint-Serge.

De cette dernière solution cependant étaient nées déjà les heureuses combinaisons de lignes qui paraissent avoir tellement enthousiasmé les architectes angevins au XII^e^ siècle, qu'ils les ont partout reproduites avec une sorte de complaisance bien naturelle aux inventeurs et comme le type en ce genre le plus parfait à leurs yeux.

Celui des deux monuments qu'on appelait très-improprement, au siècle dernier, la *Tour des Druides*, offre un très grand intérêt en ce qu'il montre aujourd'hui, très bien conservé, un logis complet du XII^e^ siècle, avec sa cheminée primitive et toutes les appropriations obligées d'un foyer domestique. C'est une rareté précieuse, qui classe un tel édifice parmi les monuments d'un autre âge les plus dignes d'être soigneusement conservés.

Cette tour imposante était beaucoup plus élevée autrefois que maintenant. L'escalier, qui se continue au-dessus de la porte d'entrée des combles, en est une preuve matérielle et évidente. A en juger par les huit fenêtres géminées qui restent encore, la partie supérieure devait être assez richement ornée.

Péan de la Thuilerie, qui paraît l'avoir mesurée, dit

qu'elle avait quatre-vingts pieds d'élévation, ce qui concorde d'ailleurs avec l'assertion d'un vieillard, témoin oculaire, déclarant qu'*elle a été diminuée d'une quarantaine de pieds*. Elle n'a plus, en effet, aujourd'hui qu'environ quatorze mètres de hauteur totale, la charpente non comprise.

Quelle était exactement la destination des deux monuments? La solution de ce problème, vivement cherchée en ce moment, a déjà donné lieu à plusieurs conjectures; elle en suscitera sans doute de nouvelles. Les unes et les autres pourront, Monsieur le Ministre, être portées à votre connaissance, quand la question aura été complétement élucidée; aujourd'hui, nous ne devons qu'adresser un vœu à Votre Excellence. Nous la supplions, dans l'intérêt de l'art et des souvenirs historiques, dont elle est la gardienne éclairée, de confier à un délégué la mission de s'entendre avec les propriétaires des deux tours pour qu'elles soient acquises au nom de l'État.

Les circonstances nous forcent d'ajouter que si, comme nous osons l'espérer, nous sommes assez heureux pour que notre prière soit favorablement accueillie de Votre Excellence, il importe de prendre sans retard les mesures convenables pour en assurer le succès. L'urgence résulte de ce que les propriétaires des deux monuments sont dans la nécessité de les abattre dans le plus bref délai, si une équitable indemnité ne leur fournit pas les moyens de se procurer un autre local approprié aux besoins de leur industrie.

Nous sommes avec le plus profond respect, etc., etc.

(Suivent les signatures.)

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE

SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS

(ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS)

—

NOUVELLE PÉRIODE

—

TOME SEPTIÈME — 3e CAHIER

ANGERS

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE

Chaussée Saint-Pierre, 13

—

1864

SOMMAIRE

Evêques et moines angevins, ou l'Anjou ecclésiastique. — Livre IIe : L'Église d'Angers en face des Barbares, Francs, Bretons et Normands, du Ve au Xe siècle. — M. l'abbé PLETTEAU.

Le Tombeau de René Benoist. — M. le prince Aug. GALITZIN.

M. Vallon, professeur d'hippologie à l'école impériale de cavalerie de Saumur. — M. Ad. LACHÈSE.

Catéchisme agricole, par M. Du Chevalard, président de la Société d'agriculture de Montbrison. — M. BIZARD.

Le Sommeil d'un enfant, poésie. — M. Jules QUELIN.

Revue bibliographique. : Le sculpteur angevin Biardeau ; Découvertes archéologiques dans le Morbihan ; Journal historique de l'ambassade du maréchal de Belle-Isle, à Francfort, en 1741. — M. Paul LACHÈSE.

ÈVÊQUES ET MOINES

ANGEVINS

OU L'ANJOU ECCLÉSIASTIQUE

LIVRE DEUXIÈME.

L'Église d'Angers en face des Barbares, Francs, Bretons et Normands.

DU CINQUIÈME AU DIXIÈME SIÈCLE.

SOMMAIRE : Clovis en Anjou. — Saint Aubin. — Saint Maur. — Saint Martin de Vertou. — Saint Lézin — Saint Maimbœuf. — Charlemagne en Anjou. — Retour et malheurs des invasions. — Le moine Absalon. — Le chapitre de la cathédrale.

Incendie d'Angers, par les Francs.

L'occupation saxonne dura deux années à Angers, sans être inquiétée par les Francs. Ceux-ci campés dans la Gaule belgique, sur les bords de la Somme, chevauchaient par bandes guerrières, quelquefois jusqu'à la Loire, incendiant les villes, dévastant les campagnes et préparant la Gaule armorique à une conquête défini-

tive. Un assaut, favorisé peut-être par la trahison, livra Angers à leur chef Childéric. L'incendie, allumé par les vainqueurs, consuma les édifices, les églises, la cathédrale consacrée par saint Martin et jusqu'à la maison de l'évêque Fumère, successeur de Thalaise. Vaincus sur terre, les Saxons gagnèrent leurs barques cachées dans les roseaux de la Maine, pressés de retrouver la Loire et l'Océan, véritable patrie des pirates. Les Francs descendirent le plateau d'Angers jusqu'à la Loire, mais ils n'osèrent la franchir, et satisfaits d'avoir un instant contemplé l'entrée du riche et vaste pays, qui s'étend des bords du fleuve jusqu'à la Garonne et les Pyrénées, conquis et parcouru depuis un demi-siècle par la cavalerie des Wisigoths, ils remontèrent vers le nord à travers la ville incendiée.

Invasions barbares.

L'année qui précéda la ruine d'Angers, avait vu la chute de l'Empire romain; sa décadence de cinq siècles s'était terminée en 476 par la prise de Rome et la fondation d'un empire barbare en Italie. Les forêts du nord versaient incessamment sur le Rhin, le Danube, les Alpes et les Pyrénées, à travers les cités ouvertes et les provinces sans défenseurs, des bandes, des armées, une émigration innombrable de peuples, les Germains, les Slaves, les Scandinaves, le ban et l'arrière-ban de la barbarie. L'Empire tombé, tout une moitié du genre humain, longtemps déshéritée du soleil et de l'or, accourait au midi à la liquidation de l'immense héritage; de l'orient à l'occident la barbarie croulait sur le monde civilisé. Les Vandales prenaient l'Afrique, les Hérules, l'Italie; les Goths se contentaient pour l'heure de la moitié de l'Empire.

Dans ce morcellement du monde par l'épée des Barbares, restaient encore intactes et indépendantes en Gaule, les vastes provinces que limitent l'Océan, la Loire et la Seine, détachées de l'Italie depuis un demi-siècle, et liguées sous le nom de Confédération armoricaine pour la défense de leur nationalité. Mais le temps et les divisions des tribus avaient détendu les liens de cette confédération; sans soldats et presque sans gouvernement, les cités n'avaient pour les défendre que l'autorité morale et désarmée des évêques. Les Bretons avaient donné les premiers l'exemple de l'isolement; affectant une brutale indépendance, ils étaient sortis de la confédération, vivant de pillage aux dépens du Maine et de l'Anjou, et se flattant que leur éloignement, la stérilité de leurs terres et la tristesse de leurs rivages battus par les tempêtes de l'Océan, ne tenteraient pas l'avidité des conquérants de l'Empire. A l'est de la Gaule, sur les bords du Rhône et au pied du Jura, régnait la tribu puissante des Burgundes; au midi, derrière la Loire, la nation belliqueuse des Wisigoths; tous, livrés à l'hérésie d'Arius, persécuteurs de l'Église et mettant leurs armées au service de leur prosélytisme religieux. Au nord de la Gaule, campait sous ses tentes de guerre la nation païenne des Francs, arrivée la dernière au partage de l'Empire, mais suspendue comme une menace sur la Gaule armorique. Pressés de se choisir leurs maîtres, et libres encore de se donner, les évêques de l'Armorique préférèrent des païens qu'ils se flattèrent de convertir par le spectacle de la civilisation catholique, à des barbares ariens, tyrans des évêques et persécuteurs

Les évêques de l'Armorique appellent les Francs.

de Rome chrétienne; ils ouvrirent les cités aux Francs; ils leur donnèrent les peuples; du moins ils favorisèrent leurs établissements sur les bords de la Somme, de la Seine et de la Loire.

Les évêques gallo-romains ne désespèrent point de l'avenir de la société.

Jamais la société et même l'Église ne parurent menacées d'une ruine prochaine, comme dans les dernières et sinistres années du cinquième siècle. La chute de Rome marquait la fin du monde ancien; une autre société allait se former, nouvelle, inconnue et menaçante. Sous la marche des Barbares, les lois, les mœurs, les institutions de l'Empire, des provinces et des cités, l'édifice grandiose de l'administration impériale comme l'organisation plus humble des municipalités; tout le système du vieux monde gisait sur le sol, aussi impuissant à renaître qu'il l'avait été se défendre. A la ruine politique de l'Empire correspondait dans les âmes une ruine morale. Des consciences, qui en d'autres temps, eussent été honnêtes et religieuses, fléchissaient par faiblesse sous la pression des événements extérieurs; la destruction de la société avait pour réplique au-dedans d'elle-même la destruction ou l'affaiblissement des idées saines et de la morale. Elles doutaient de la liberté et de la Providence, qu'elles commençaient à maudire. La sagesse déçue, tant d'espérances trompées, l'irrésistible nécessité qui livrait aux Barbares les villes, les provinces, l'empire, la patrie perdue, la spoliation imminente, tout un ordre de choses, qui faisait partie de l'existence individuelle, abîmé sans retour, l'orage qui emportait le vieux monde sans qu'on pût découvrir les signes précurseurs de l'avenir; tous ces maux qui frappaient le cœur du citoyen et l'âme de l'homme, fai-

saient naître au fond des consciences le désespoir, qu'elles exhalaient en implacables malédictions contre les hommes et contre Dieu. Les âmes, même désespérées, ne restent pas inactives; chassées du monde, elles se replient sur elles-mêmes; la société, qui se sentait mourir, donnait ses dernières heures à la volupté.

Les Barbares, qui avaient détruit la société, semblaient incapables d'édifier un monde nouveau. Ils se jouaient du frein nécessaire des lois, de la propriété, du respect de la liberté et de la vie humaine; tous ces principes sacrés, sur lesquels les sociétés reposent et qui les font prospérer, ils les méprisaient avec un orgueil impie, étrangers à l'idée du droit qu'ils remplaçaient par la force et la violence. Persécuteurs de l'Église, ils incendiaient les monastères et les temples, ils poursuivaient les prêtres pour les massacrer ou les réduire en esclavage; ils joignaient au meurtre le sarcasme et la dérision des choses saintes, sanguinaires comme les empereurs romains, et devançant le cynisme de Rabelais et le rire de Voltaire.

La gloire des grands et saints évêques du cinquième siècle fut de ne pas désespérer du salut de la société; ils crurent à la puissance surnaturelle de l'Église, pour guérir la défaillance de leurs concitoyens et civiliser les Barbares; leur optimisme chrétien s'inspira de la foi dans la Providence. Ils convertirent les Francs; à ces barbares, en qui se personnifiait l'indépendance et le génie de la destruction, ils apprirent le respect du droit, de la propriété, de la vie et de la liberté de l'homme; ils en firent des hommes, et par ces mains qui avaient

détruit le vieux monde, ils jetèrent les fondements des sociétés modernes.

Clovis vient à Angers.

Le baptême de Clovis à Reims, commença la conversion des Francs et fit leur fortune politique. Sentant le sol affermi sous ses pas, grâce aux évêques, entre le Rhin et la Loire, Clovis s'enfonça dans la stérile Bretagne pour la conquérir. En 502, il prit Vannes qu'il voulut livrer au pillage; mais il n'y trouva que la promesse d'un tribut que les Bretons ne payèrent jamais. Dégoûté de son expédition, il voulut visiter Angers, qui était la frontière de son nouvel empire du côté de la Bretagne et de l'Aquitaine, et le traita avec faveur. Angers, brûlé par Childéric, fut rebâti par son petit-fils Clovis; il en dota les églises et laissa à l'évêque Fumère l'administration civile et politique de la cité. Il fonda même Saint-Serge dans la prairie de la Maine; c'était, du moins, l'orgueilleuse tradition du monastère, transformé plus tard en abbaye bénédictine; les institutions ont leur vanité comme les individus; Saint-Serge, fondé cent cinquante ans plus tard, aimait à confondre son berceau avec celui de la monarchie française.

C'était alors la religion qui formait les villages et agrandissait l'enceinte des villes. Un nouveau monastère s'éleva à Angers, au pied de la cathédrale, entre les murs de la ville et le cimetière des chrétiens; il eut pour fondateur Lézin, évêque de Tours, qui lui donna le nom de monastère de Saint-Étienne.

Lézin, né à Angers, évêque de Tours.

Lézin était d'Angers. Après un pèlerinage en terre sainte, il avait pris l'habit monastique à Saint-Venant de Tours, et depuis dix ans il dirigeait son monastère,

lorsqu'il fut élevé sur le siége épiscopal de saint Martin. Clovis, au retour de la bataille de Vouglé, qui lui donna l'Aquitaine, reçut à Tours, de ses mains, les insignes de consul et de patrice, que lui envoyait l'empereur d'Orient, Anastase. Il y avait dans la Gaule conquise un reste de Gallo-Romains, riches et influents, très-ouverts au passé mais fermés au présent, qui considéraient l'indépendance nationale et les royautés barbares comme une atteinte aux droits de Rome impériale. Le pouvoir légitime était resté pour eux à Constantinople, et au milieu des révolutions qui, en changeant la face du monde, avaient déplacé les droits, ils dataient les événements du règne des empereurs du Bosphore. Clovis, chaussé à Tours par l'évêque Lézin des sandales de patrice et revêtu des habits de consul, cessa d'être un usurpateur; il greffa le droit sur la conquête et régna sur la conscience par la grâce de Dieu et la volonté d'Anastase, empereur d'Orient.

Mais les droits de l'empire sur la Gaule étaient anéantis, s'ils avaient jamais été certains, et c'est la nécessité et le bien qu'ils font aux peuples, leur accord avec les idées et les intérêts qui fondent la légitimité des pouvoirs. L'évêque angevin, assis sur le siége de Tours, pensait avec saint Remi de Reims et ses autres collégues, que sans se préoccuper des réclamations de l'Empire, la mission des évêques était de pourvoir au salut de leurs concitoyens. Faire reposer la Gaule fatiguée du despotisme romain, des guerres civiles et étrangères, sous un pouvoir unique, fonder sur les ruines des monarchies ariennes des Burgundes et des Wisigoths une monarchie catholique et gallo-germaine,

fermer sur le Rhin les invasions, civiliser par l'Église les Francs que la Providence leur offrait pour instruments de leurs desseins; tels étaient les espérances et les desseins patriotiques des évêques qui accueillirent Clovis et lui donnèrent la Gaule; le succès de cette politique reconstitua la société et fonda la monarchie française.

L'évêque de Tours conduisit Clovis au tombeau de saint Martin. Le barbare y apprit à vénérer une autre puissance que la force matérielle; il s'agenouilla devant le tombeau et manifesta encore sa dévotion pour le patron des Gaules par des terres et des priviléges accordés à son Église; il promit à l'évêque de faire connaître la route du pèlerinage à ses compagnons. Doter le tombeau de saint Martin fut désormais pour les rois francs le moyen facile et profitable au prochain d'expier le vol, l'incendie et le meurtre; les proscrits politiques y cherchèrent un asile; les âmes pieuses y tournèrent leurs regards ou vinrent y prier; le tombeau passa même pour être doué de l'esprit prophétique; les pèlerins affluèrent pour pleurer leurs péchés ou pour connaître l'avenir; Tours devint la Delphe chrétienne et la ville sainte des Francs.

1er concile d'Orléans. Eustoche et Adelphe, évêques d'Angers.

Par les conseils de Lézin, Clovis rassembla en 511, l'année même de sa mort, un concile national des Gaules à Orléans; ce fut le premier tenu dans cette ville, et l'évêque d'Angers, Eustoche, qui avait succédé à Fumère, y assista. Le concile soumit à l'autorité des évêques les abbés et les religieux des monastères, adopta pour la Gaule la fête des Rogations, régla la distribution des revenus de l'Église et des offrandes des

fidèles qu'il consacra à l'entretien du clergé, au soulagement des pauvres, au rachat des prisonniers de guerre et à la délivrance des détenus, victimes du fisc mérovingien. Il défendit et maintint contre les Barbares le droit d'asile, accordé par les lois romaines aux églises et aux maisons des évêques. Mais il défendit qu'à l'avenir personne n'entrât dans la cléricature qu'avec le consentement du roi ou du magistrat préposé à l'administration de la justice; soit que dans ce décret il ait obéi à une pression de Clovis, qui voulait se tenir à la porte des ordres sacrés, pour n'y laisser entrer que les sujets de son choix; soit, avec plus de vraisemblance, que les évêques aient voulu réprimer un abus qui tendait à faire de l'Église le refuge des lâches et la nourrice des fainéants. Des Gallo-Romains, en effet, pour fuir les charges croissantes de l'impôt, le service militaire, les mille vexations infligées aux vaincus, se réfugiaient en grand nombre dans le sanctuaire, asile privilégié et respecté des Barbares.

Eustoche, évêque d'Angers, qui assista au premier concile d'Orléans, est un personnage inconnu; son successeur, Adelphe, a laissé moins de traces encore dans l'histoire, et, après un épiscopat de dix années, il céda la place en 529 au moine saint Aubin.

Saint Aubin.

Né en Bretagne, aux environs de Vannes, et de race celtique, Aubin appartenait à l'illustre famille d'Albinus, l'un des fondateurs de la Confédération armoricaine, qui, après avoir obtenu le respect des Romains, ses ennemis, était demeuré populaire chez ses compatriotes, comme un héros de l'indépendance. Dès sa jeunesse, Aubin avait embrassé l'état religieux à Tintillac, monas-

tère breton, suivant les uns, angevin, suivant d'autres, qui le placent à Saumur et le confondent avec Nantilly. Il y avait trente ans qu'il gouvernait son monastère, lorsqu'il fut appelé à l'évêché d'Angers pour succéder à l'évêque Adelphe. C'était un homme d'un caractère énergique, qui alliait à de hautes vertus un zèle ardent et une inflexible volonté. Habitué à l'austère discipline du cloître, qui n'admet ni résistance, ni discussion, il gouverna son diocèse, comme il avait gouverné ses moines, gardien vigilant des lois de l'Église et les mettant sous la protection des censures ecclésiastiques, persécuteur des abus, ne ménageant guère les volontés rebelles, mais dévoué à son diocèse et ne jugeant aucune œuvre indigne d'un évêque dès qu'elle était utile à ses frères, austère à lui-même et conservant sous l'habit épiscopal l'humilité et l'abnégation du cénobite. Tel fut saint Aubin sur le siége d'Angers; on vit dans ce généreux évêque l'austérité, la liberté sainte et le zèle apostolique d'un autre moine, également de race celtique, de saint Colomban, qui, vers la même époque, prêchait la pénitence à la cour débauchée des Mérovingiens et la réforme aux prêtres et au clergé d'Austrasie.

Légende de saint Mars au Ronceray.

Cette vaste et antique forêt, séjour antique des Druides, qui descendait de la Bretagne jusqu'à la Maine par Nyoiseau, le Lion-d'Angers et Avrillé, avait autrefois caché sous son ombre et dans les plis de ses vallons les assemblées des premiers chrétiens, au temps d'Auxilius et des persécutions romaines. Un lieu était resté particulièrement célèbre; c'était le Ronceray, consacré déjà par la dévotion et le pèlerinage de

l'Anjou. Saint Maurille ou ses successeurs y avaient bâti une chapelle souterraine, et, la hache ayant défriché l'entrée de la forêt vierge, des religieuses vinrent habiter le lieu désert et y fonder un petit monastère. Ce fut dans cette chapelle remplie de traditions religieuses et solitaire, que saint Aubin reçut la consécration épiscopale des mains de saint Melaine, évêque de Rennes et son ami. Saint Mars, évêque de Nantes, et deux autres évêques, assistèrent à cette auguste cérémonie. Pendant le sacrifice, saint Melaine distribua des eulogies à ses collègues, qui, se conformant à l'usage de l'Église, les consommèrent en signe d'union avec le sacrifice et de fraternité. Saint Mars, élevé dans des principes rigides, et songeant au jeûne du jour et à l'heure peu avancée, laissa glisser l'eulogie sous son manteau, et la tint en réserve. Le soir il cheminait sur la route de Nantes, lorsqu'exténué de fatigue il porta la main sous son manteau pour en retirer l'eulogie sacrée; mais il ne trouva qu'un serpent à la place du pain qu'il cherchait. Il comprit la faute qu'il avait commise dans la chapelle du Ronceray ; il courut sur les pas de saint Melaine, déjà sorti d'Angers, pour la lui confesser. La pensée que la faute avait été commise à Angers décida saint Melaine à renvoyer l'évêque de Nantes à saint Aubin; mais saint Melaine avait été après Dieu l'offensé, et l'évêque d'Angers voulut que saint Mars retournât lui demander l'absolution. La nuit était déjà venue, et un si mince croissant de lune se dessinait au ciel que la terre restait plongée dans une profonde obscurité. Saint Mars n'hésita point; aussi docile le soir et soumis que le matin il avait été attaché à son sens propre,

il reprit sans murmure le chemin déjà parcouru. Il rejoignit saint Melaine, tenant à la main son affreux reptile, et criant merci. L'évêque de Rennes, touché de compassion et des pleurs de son ami, rompit par ses prières le charme diabolique; le coupable, repentant et absous, consomma aussitôt l'eulogie, craignant quelque nouvel accident, et se promit de réformer ses principes sévères et ses tendances jansénistes. Vraie ou fausse, la légende est vénérable par son antiquité, et si l'authenticité peut lui faire défaut, elle prouve du moins par la punition qu'elle inflige à saint Mars et qui est restée longtemps populaire en Anjou, qu'une théologie trop sévère n'a jamais été en honneur sur les bords de la Maine.

Mission du Craonnais.

L'institution des paroisses, commencée par Thalaise, mais que le malheur des invasions saxonnes et franques avait presque interrompue sous ses successeurs, se développa et s'étendit sous l'épiscopat de saint Aubin. Il fonda les Ponts-de-Cé, Luigné et Aubigné; dans ces lieux encore déserts, il bâtit des églises qui fixèrent autour d'un centre commun les populations dispersées à l'ombre des villas. Nulle part son zèle ne s'exerça avec plus de persévérance et de succès que dans la partie occidentale de l'Anjou. Là, au nord de la Loire et presque aux portes d'Angers, commence une campagne d'un caractère indécis, qui ne frappe pas comme la Bretagne par un aspect sauvage et désolé, mais qui a perdu, sous le ciel de l'Anjou, la grâce de ses coteaux et la richesse de ses vallées. Le Craonnais est un pays de transition, où se rencontrent la Bretagne et l'Anjou pour se tempérer l'un par l'autre. Cachée sous les châtai-

gniers et les chênes, la terre s'y déroule en une vaste plaine monotone et sans horizon, où les côteaux et les vallons laissent une trace à peine sensible, et qu'arrosent l'Erdre, l'Argos, la Versée et l'Araize, ruisseaux noirs et paresseux, gonflés l'hiver et que le soleil d'été boit d'un seul trait. A l'ombre de ses genêts, de ses haies et de ses grands arbres, qui abritent des maisons en schiste ardoisier, sombres et basses, espèce de forteresses rustiques, si bien tapies sous les ronces qu'il faut les heurter pour les découvrir, l'austère campagne monte tristement des bords de la Loire par des prés et des champs sévères jusqu'aux landes et aux grèves de la Bretagne. A sa frontière, cependant, l'Anjou reparaît avec sa belle nature et à son extrémité la plus occidentale il crée une imitation de la vallée de la Loire, moins l'étendue des horizons du fleuve et leur tranquille majesté. La gracieuse contrée de Pouancé déroule en face de la Bretagne sa campagne riche et variée, ses étangs, ses prairies, ses coteaux couronnés de forêts, de chênes et de châtaigniers, qui descendent avec grâce jusqu'aux eaux calmes et transparentes de la vallée.

Les paysans du Craonnais, barbares et presque païens, sans villes et sans bourgs, vivaient au sixième siècle, dispersés dans les campagnes, et ne se réunissaient par bandes que pour piller leurs voisins. Établis entre l'Anjou et la Bretagne, ils ne voulaient appartenir à aucun de ces deux pays : ils se disaient angevins quand ils envahissaient la Bretagne ; mais, lorsque le pillage les ramenait sur les bords de l'Oudon et de la Mayenne, ils redevenaient bretons, perdant et recouvrant tour à tour, dans le flux et reflux du brigandage, leur natio-

nalité. Saint Aubin, touché de leurs misères, se fit leur apôtre et leur civilisateur. Il aima le Craonnais comme une seconde patrie, qui lui rappelait la Bretagne, sa terre natale. Il rassembla autour de lui les habitants nomades; il leur parla de l'Évangile, qu'ils connaissaient à peine, leur fit abattre les chênes druidiques et quitter le bord des fontaines sacrées. Il apprit à leurs bandes faméliques à vivre de la culture des terres; il bâtit des églises et des villages, Saint-Aubin de Pouancé, Saint-Aubin du Pavoil, Gené. Sa mission fut signalée par des prodiges; il guérit des aveugles à Gené et à Châteaugontier. La conversion du Craonnais occupa son zèle, consuma ses forces, et au milieu de ces populations brutales, mit quelquefois ses jours en péril. Il fut l'apôtre et le premier civilisateur du Craonnais, ce fut là en Anjou la gloire de son épiscopat.

Monastère à Angers de saint Germain d'Auxerre.

La Gaule avait ses traditions chrétiennes, qui s'alliaient naturellement à ses souvenirs civils et politiques, car ses premiers évêques avaient été les défenseurs des cités et les civilisateurs des peuples encore barbares. Le culte des traditions fait l'honneur et la force d'un peuple qui apprend le respect de lui-même, la sainteté et la grandeur en célébrant ses saints et ses grands hommes. Les traditions rattachent le présent au passé, la sagesse des vieux âges à l'expérience des temps nouveaux; elles ménagent pour l'avenir l'éclosion des germes du passé. Elles font de toutes les générations, qui tour à tour ont été la patrie, comme une seule et même génération, qui, à travers les changements qu'amène dans les mœurs et les institutions l'irrésistible marche des idées, garde son identité, a, dans le cours des âges, ses

jours de deuil et de triomphe, et marche vers un avenir mystérieux et sans doute progressif, sous l'œil et la main de la Providence. Les traditions de l'Anjou furent chères à saint Aubin. Il favorisa le culte de saint Maurille, que la reconnaissance du peuple avait canonisé; il rassembla les souvenirs encore récents du saint évêque et fit composer sa vie. L'Anjou conservait dans son histoire le nom d'un évêque qui lui était cependant étranger; c'était saint Germain d'Auxerre, le défenseur de sainte Geneviève, l'adversaire éloquent et victorieux de Pélage dans la Grande-Bretagne, qui avait, au dernier siècle, préservé l'Anjou et l'Armorique d'une invasion d'Alain, par sa seule autorité morale. Saint Aubin fit bâtir, à Angers, un monastère qu'il dédia à sa mémoire et à son culte. Il fut aidé dans cette œuvre pieuse et patriotique par le roi Childebert, chef de la branche mérovingienne, qui régnait à Paris, et par l'évêque de cette ville, un autre saint Germain, son ami et son biographe futur. Le nouveau monastère fut bâti autour de Notre-Dame-du-Verger, qui vit s'élever sur sa chapelle souterraine une église destinée à porter plus tard le nom de saint Aubin et à recevoir les disciples de saint Benoît. Presque à la même époque, vers 534, saint Aubin bâtit à Angers l'église ou la chapelle de saint Denis, voisine dans le cimetière des chrétiens de Saint-Pierre et de Saint-Maurille.

Troisième concile d'Orléans.

Un mal, proscrit par la raison naturelle et par l'Église, menaçait en Gaule la pureté du sang humain et l'honneur du mariage. Les noces incestueuses du fils et de la belle-mère, des beaux-frères et belles-sœurs et des parents les plus rapprochés, tolérées dans le

monde païen et pratiquées par les Barbares, devenaient fréquentes et presque habituelles, depuis que les princes mérovingiens et les leudes en donnaient le puissant exemple. Nul évêque ne s'éleva avec plus de fermeté et de constance contre un si déplorable scandale, que saint Aubin. L'excommunication qu'il lança plusieurs fois, lui valut des inimitiés puissantes et faillit lui causer la perte de la vie ou de la liberté. Le troisième concile d'Orléans, réuni en 538 sous la présidence de Loup, archevêque de Lyon, auquel il assista et dont il semble avoir été le régulateur, prononça pour l'avenir la nullité des mariages incestueux et l'excommunication contre les coupables. Mais lorsque saint Aubin demanda que l'excommunication s'étendît indistinctement sur tous les mariages antérieurs, le concile, sévère seulement pour la perversité, ne voulut point frapper ceux qui les avaient contractés de bonne foi. Il obligea même le bouillant prélat à réconcilier à l'Église un leude qu'il avait excommunié; saint Aubin lui envoya une eulogie, en signe de paix et d'union, mais l'incestueux, en la mangeant, mourut étouffé. Cet accident, ou ce miracle, détermina l'évêque d'Angers, qui taxait le concile d'indulgence pour avoir épargné les incestueux de bonne foi, à faire successivement les voyages d'Arles et de Paris pour consulter l'évêque saint Césaire et le roi Childebert sur la conduite qu'il devait suivre dans son diocèse. La réponse de l'évêque et du prince ne nous sont point connues, mais la conduite de saint Aubin, qui se soumit au décret du concile, permet de croire qu'elle ne lui fut pas favorable.

Les Francs traitaient le droit de propriété avec aussi

peu de respect que les lois de la morale; les confiscations, la spoliation violente et impunie, les effroyables exigences du fisc y portaient chaque jour de si rudes atteintes qu'on pouvait prévoir le moment où il serait nié en théorie comme il était foulé aux pieds en pratique. Le concile d'Orléans défendit aux évêques l'aliénation des biens ecclésiastiques et prononça contre les ravisseurs la peine de l'excommunication. C'était proclamer le droit de la propriété, car l'Église n'est pas propriétaire en vertu d'un principe distinct du droit commun.

Mais les Barbares, spoliateurs et immoraux, avaient assez de perspicacité pour s'apercevoir que l'épiscopat était en Gaule la grande force morale, et qu'en dernier ressort, non-seulement les affaires religieuses, mais encore les intérêts politiques dépendaient de la volonté des évêques. Se trouvant bien depuis un demi-siècle de leur libre concours, ils songèrent à leur asservissement. Déjà ils portaient la main sur les élections épiscopales, et par des sujets de leur choix, pris parmi les Gallo-Romains ambitieux ou même parmi leurs grossiers compatriotes, ils songeaient à se créer une manière d'épiscopat ignorant, mais servile. Un des canons du concile d'Orléans consacra l'indépendance de l'Église; il maintint l'antique et libéral usage de l'élection des évêques par le clergé et le peuple, et celle du métropolitain par les évêques de la province. L'immixtion légitime du pouvoir politique dans le choix des évêques eût été à cette époque de barbarie et de confusion sociale l'asservissement de l'épiscopat et la ruine de l'Église en Gaule.

La grande influence de saint Aubin au concile d'Orléans le rattache à l'histoire générale de l'Église, et lui marque un rang honorable parmi les saints et patriotiques évêques, qui maintinrent au sixième siècle les traditions salutaires de la discipline ecclésiastique et raffermirent en Gaule la société ébranlée. Mais le troisième concile d'Orléans ne fut qu'un épisode de sa vie; il la consacra à son diocèse, à des travaux moins éclatants, aussi méritoires cependant, qui durèrent trente années, et dont l'église d'Angers a recueilli les fruits. Il mourut en 550 à l'âge de quatre-vingt-dix ans, et il fut enterré auprès de ses prédécesseurs dans l'église Saint-Pierre, au milieu du cimetière des chrétiens. Son corps y demeura cinq années, honoré du ciel par des miracles et des hommes par un nombreux pèlerinage. Eutrope, son successeur, le transféra en 555 dans le monastère de Saint-Germain d'Auxerre. La crypte de Saint-Pierre était le sanctuaire vénéré qui possédait le corps de saint Maurille; Eutrope voulut que son illustre et saint prédécesseur eût le sien dans la crypte de N.-D. du Verger, bâtie autrefois par saint Hilaire, et devenue le centre d'un monastère construit par saint Aubin lui-même. La mémoire de saint Aubin ne le cède en Anjou qu'à celle de saint Maurille. Il ne se rattache pas comme son prédécesseur à la fondation de l'église d'Angers, et aux souvenirs populaires de saint Martin. Les peuples admirent le zèle apostolique et ardent, qui réprime les abus; mais ils réservent leurs préférences pour la mansuétude et les grâces aimables de la sainteté.

L'abbé T. Pletteau.

LE TOMBEAU

DE RENÉ BENOIST

Ce n'est pas la pierre qui recouvre les cendres de cet illustre Angevin que j'ai découverte, mais une plaquette imprimée en l'honneur du *Pape des Halles* à Paris, en 1608, « chez Estienne Colin, rue Sainct-Jacques, à l'Escu de Bourgongne, près les Jésuites. » Étant vraisemblablement l'unique possesseur de cette rareté bibliographique, je crois en devoir à l'Anjou la description.

Elle se compose d'une harangue adressée par Gerard, Ardenois, à Messieurs de Sainct-Eustache :

« Que nos jours sont de courte durée, leur dit le panégyriste, que nostre vie est peu de temps vie en ce monde! La rose n'est pas sitost fanée, ny le vent si prompt en sa course, que la carrière de nos années fuyardes est brefve. Nostre naissance est nostre mort, et les pauvres humains chétifs animaux d'un jour, à peine ont cogneue la lumière,

que la mort leur sillant les yeux, les endort d'un somme de fer en une nuict éternelle.

« La vie n'est qu'un rien, ou si c'est quelque chose,
» C'est doncque une fumée, une bouteille d'eau ?
» L'homme n'est plustost né qu'il trouve son tombeau,
» Car sa mort est hélas ! de sa naissance esclose. »

» Nostre commencement est sa fin. C'est un serpent qui mort sa queue, une petite bleuette de feu aussi tost esteincte qu'allumée, un viste esclair qui ne dure qu'un seul clain-d'œil. Non certes, nous ne vivons pas, puis que les degrez de nos jours sont autant de pas à la mort, et que courant en la lice de ceste vie, nous allons heurter au trépas. Arrière doncque, arrière les désirs de prolonger les fils de nos ans, puis que nous mourons en vivant, et que nostre plus long jour en terre n'est qu'un disner de Leonidas, pour soupper tous à l'autre monde.

» Quoy ! souhaitter un bien long therme, les années de Tithon, les siècles de la Sibile Cumane ? La mort est un grand heur, voire la plus chère récompense de nos plus belles actions. Cleobis et Biton furent par Jupiter autrefois ainsi salariez : ouy, leur piété donna fin à leurs jours, et le loyer plus grand, dont les Dieux pouvoient les combler, fut un somme éternel, qui à tous deux pour un jamais leur ferma la paupière. Ah ! que c'est un grand bien à l'homme (comme le jugeait Apollon) qu'estre despouillé de la vie.

» Hé ! que c'est une chose douce de quitter nos misères, et que la sentence du Silexe à Midas est bien véritable :

« Bon de jamais ne naistre, ou promptement mourir. »

» Mais quoy, messieurs ! vostre perte vous afflige, et semble que la joye soit toute morte en la mort de vostre

pasteur : pasteur, l'honneur des doctes, clair et luisant soleil, qui des rayons de son sçavoir a fait voir la lumière où ne logeoient que des ténèbres. Non, ne plaignez point ce trespas, si vous n'enviez son bonheur : il vit content au ciel, loing et à l'escart de nos afflictions ; sa vie toute saincte et toute pure luy a gaigné ce bel héritage, et sa doctrine est le Zéphire qui portera par l'univers les bien flairantes odeurs de sa vivante réputation : ouy, les beaux rayons de ses vertus n'auront jamais d'occident, tousjours, tousjours verte sa gloire, et tousjours son nom voltigeant par la bouche des sçavants hommes. Bien favory du Ciel qui meurt pour vivre en cette sorte, tout chargé de louanges, tout blanc en son intégrité, et qui n'aprit jamais à vivre que pour heureusement mourir. Mourir, quoy celuy là qui a donné la vie de l'âme à tant de vertueuses âmes ? et qui du miel sacré distillant de ses lèvres d'or a tant repeu de François ? Mais c'est un chemin commun, il estoit engendré mortel, et pour toucher aux portes du Ciel, il faut cy bas faire naufrage. C'est en ce debris qu'il perd une vie caduque et fresle pour gaigner une éternité. Ne lui envions pas, messieurs ; ses mérites le portent là, et vrayment le monde n'avoit point de prix assez grand pour cet athlète invincible. Le laurier estoit peu pour un si beau triomphe, et la couronne des bien-heureux digne de ses labeurs lui devoit estre donnée là haut, puis que la terre n'en avoit point. Ah ! que son contentement vous doit estre cher, messieurs, hé ! combien vous devez congratuler à son bon heur.

» Jusques au jour de ce trespas, vous l'avez possédé entier, tout voué au public, tout consacré au bien de sa patrie, voire mesme en sa mort il veille encore sur sa paroisse, et comme il exhalle ses derniers soupirs, ses yeux tournez vers vostre temple semblent avec mille regrets perdre l'usure de la lumière pour ne plus voir un peuple qu'il a

tant aimé. Ouy, il emporte au ciel le soin de vous et de vostre republicque : car ceste passion est comme essentielle à son âme. Et cependant qu'heureux ainsi parmy les sainctes intelligences, il sollicite le Seigneur et le rend propice à vos voeux, le docte Tonnelier qui luy succède en ses vertus aussi bien qu'en sa charge, se porte avec un soin pareil au salut de sa paroisse : et suivant le chemin battu par ce sage et pieux pasteur, il s'en va gaigner parmy vous autant de réputation que vostre affection estoit grande à son devancier : duquel si la mémoire vous touche, et si la resouvenance vous en est chère et agréable, dictes devots dessus sa tombe.

« Puisse tousjours le ciel favorable respandre
» Et le miel et le laict sur ceste saincte cendre! »

Le sieur Gérard ne se borne pas à entremêler de vers sa prose, le trépas de son héros lui inspire encore les stances suivantes :

« Plorez muses plorez, et que la douleur face
Un gros rus de vos pleurs surgeonner sur Parnasse,
Plorez vostre Benoist caché dans un cercueil ;
Puis vestues de noir, quittez là vos carolles,
Vos guitares, vos luthes, vos harpes, vos violles,
Afin que rien qui soit ne charme vostre dueil.

Ce tout sçavant Mercure, à qui dès l'âge tendre
Vous fistes les secrets de vos beaux arts apprendre,
Gist en un froid tombeau, nourriture des vers ;
Quatre ou cinq pieds de terre hélas! renferme ore
Celuy dont les vertus et le sçavoir encore,
Pour bornes de leur gloire ont eu tout l'univers.

Muses que vous perdez ! que vous perdez mignonnes,
Perdant ce beau Athlete orné des neuf courones,
Vostre gloire se meurt en ce triste trespas :
Parnasse n'est plus rien qu'une sombre tanière,
Car las ! pourriez-vous bien conserver la lumière
Où vostre beau soleil ne vous la darde pas ?

L'Église en son Benoist haulte eslevant la creste,
Et les cahiers sacrez dont il fut l'interprète,
S'adveillent en sa mort, pleurent sur son départ :
Le Collége sacré des Sorbonistes graves
Va rendre tous ses sens à la tristesse esclaves,
Et partant aux regrets où tout chacun a part.

Bref c'est un deuil commun, une perte commune,
Aux grands comme aux petits tristement importune,
Mais ses paroissiens sont sur tous atteincts de dueil,
Ainsi que vrais enfants leur bon père ils regrettent,
Et pour dernier devoir de main prodigue jettent
Rose, lis, crême et vin sur son piteux cercueil.

Puis vient l'épitaphe du conseiller et confesseur du roi.

L'*ombre* dit au passant :

Ne va point dessus ce tombeau
Faire de tes pleurs un ruisseau,
Si dans le ciel tu me veux suivre,
Il faut mourir ainsi pour vivre.

N'accuse de rigueur le sort,
Et ne lamente sur ma mort;
Une belle mort est suivie
Toujours d'une éternelle vie.

Quoy ! penses-tu qu'en mon trépas
Je cessay de vivre ça bas ?
Non, mon scavoir peint en maint livre
Dure plus que gravé en cuivre.

Comme un aigle je vay changer
Ma vieillesse en printemps léger.
Pour vivre une vie seconde,
L'homme ainsi doit mourir au monde.

Le *passant* réplique incontinent à l'*ombre* :

Vis donc heureux, et si par feis
Tu te ressouviens des François
Belle âme, ore faict nouvel astre,
Chasse loing de nous le désastre.

Ce curieux hommage rendu à la mémoire de René Benoist prouve la considération dont il était légitimement entouré de son temps, considération que je me fais un plaisir de rappeler pour qu'elle rejaillisse sur la gracieuse province qui n'a pas cessé de fournir à l'État d'intelligents ouvriers et de fidèles serviteurs à l'Église.

Prince Aug. Galitzin.

M. VALLON

Professeur d'hippologie

A L'ÉCOLE IMPÉRIALE DE CAVALERIE DE SAUMUR.

Messieurs,

Il y a deux ans environ vous aviez bien voulu, sur ma proposition, accorder le titre de membre correspondant de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers à M. Vallon, professeur d'hippologie à l'École impériale de cavalerie de Saumur. Lorsque je vous demandai cette faveur pour M. Vallon, je le connaissais peu personnellement, mais je savais avec quelle supériorité il faisait ses cours à l'École; j'avais pu surtout apprécier un grand ouvrage dont il nous avait confié l'impression, et j'étais parfaitement sûr d'avoir désigné à vos suffrages un aimable et savant collègue. Tout a marché avec une rapidité effrayante depuis ce temps-là, Messieurs, et, au moment où M. Vallon venait de terminer la publication de son Traité d'hippologie, le jour même où, sur son amicale invitation, mon fils

allait à Saumur pour régler avec lui les derniers comptes d'impression, M. Vallon éprouvait des symptômes qui donnaient les plus vives inquiétudes à ses nombreux amis, à l'École tout entière. Les visites se succédaient d'une manière incessante à l'hôpital militaire, et chacun s'éloignait épouvanté, en recevant le plus sinistre bulletin. Rien en effet ne put éloigner le terme fatal; et le mardi 6 décembre 1864, M. Vallon mourait, âgé de quarante-cinq ans.

Je ne puis mieux vous faire connaître la position de M. Vallon à Saumur, qu'en vous donnant connaissance des hommages qui ont été rendus à sa mémoire au moment de son inhumation. Les principales autorités s'étaient rendues à l'invitation de M. le général commandant l'École, et entouraient le cercueil avec MM. les officiers de l'état-major. Un médecin-vétérinaire principal, détaché du ministère de la guerre, un commandant, un capitaine écuyer et un médecin-vétérinaire portaient les cordons du poêle. La musique de l'École ouvrait la marche. Sur le bord de la tombe, M. le général Crespin a prononcé un discours dont j'extrais les passages suivants :

« Un vide irréparable vient de se produire à l'École, et, je ne puis le dire assez haut, votre concours empressé, votre recueillement, accompagnent un honnête homme à sa dernière demeure.

» Vallon (Alexandre-Bernard), né le 2 octobre 1819, à Gap, département des Hautes-Alpes, entra au service comme jeune soldat, le 8 décembre 1840, et fut incorporé dans le 4e régiment de chasseurs de France. Un an après, il passa en qualité de canonnier au

12e régiment d'artillerie; là, mettant à profit les loisirs de son humble métier et les ressources d'une intelligence d'élite, il s'abandonnait à son goût inné pour le travail et acquérait, livré à lui-même, les bases d'une instruction aussi solide que variée.

» Tant d'efforts et de persévérance ne pouvaient rester longtemps inaperçus. L'École vétérinaire de Lyon lui fut ouverte et le compta bientôt parmi ses meilleurs élèves. — Couronné quatre années de suite, il obtint à sa sortie le diplôme de vétérinaire en 2e au 4e chasseurs d'Afrique. De nobles fatigues l'attendaient à ce nouveau corps; elles servirent de prélude à quatorze campagnes consécutives.

» Vallon, Messieurs, n'était pas seulement l'homme du devoir; il joignait à une abnégation peu commune une bravoure incontestable.

» Le 16 mai 1843, il prit une part honorable au combat de Taguin, et sa conduite le fit citer une première fois à l'ordre de l'armée, cette récompense des grands cœurs.

» Six mois plus tard, il se distinguait encore particulièrement à l'affaire d'Oued-Mélah; enfin, le 14 août 1844, de patriotique mémoire, il assistait à la bataille d'Isly. — Son sang-froid, son énergie, un cheval tué sous lui, tels furent ses titres à une troisième et dernière citation, bientôt suivie de sa promotion au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

» 1852 venait de s'ouvrir, apportant à nos colonies le reflet de notre paix intérieure : le repos dont jouissait l'Algérie permit à Vallon de revenir à ses études favorites : les résultats ne se firent pas attendre. Dès

le 28 mai, une mention flatteuse du ministre de la guerre signalait à l'attention du public l'*Essai topographique sur la subdivision de Mostaganem, dans ses rapports avec la médecine vétérinaire*, et valait au brillant écrivain la direction supérieure du Haras de cette localité.

» Dans ce tranquille milieu, Vallon put donner essor à son esprit investigateur et pratique. Il y publia un mémoire sur *les Fièvres typhoïdes du cheval*, et obtint pour cet ouvrage une citation élogieuse, que devançait d'ailleurs un légitime succès. Là, toutefois, ne devait pas se borner la bienveillance du ministre : vétérinaire de 1re classe le 25 avril 1854, Vallon recevait au mois de juin suivant une mission spéciale pour Tarsous (Syrie), et rentrait en France le 25 mars 1855, après l'avoir remplie avec une rare sagacité.

» L'École de cavalerie venait de perdre à cette époque un écuyer savant et honorable : M. de Saint-Ange abandonnait un professorat distingué de trente années : le souvenir de ses nombreux et anciens élèves, l'accompagnant dans la retraite paisible qu'il s'était réservée, ne laissait pas que de rendre délicat le choix d'un successeur. Vallon seul pouvait accepter le legs du passé; sa modestie l'écarta des rangs des candidats, et il dut au choix de l'Empereur le poste envié de directeur des Haras d'études.

» Appelé ainsi à une chaire de premier ordre, il avait arrêté le plan d'un grand traité sur l'hippologie, fruit de ses dernières veilles, lorsque, agité comme d'un pressentiment funeste, il eut l'idée de reporter ses souvenirs sur cette terre aimée d'Afrique, qu'il ne

devait plus revoir, et publia sa *Notice sur les chevaux de Tlemcen*. Une lettre de félicitation du ministre de la guerre répondit à cette inspiration d'adieu, et rien, dès lors, ne put le distraire des fonctions pénibles du professorat.

» A peine comptait-il quarante ans, et le 17 janvier 1860, il était promu au grade le plus élevé de la hiérarchie vétérinaire; décoré de l'ordre du Medjidié, officier de la Légion d'honneur, chevalier du Lion de Zœhringen, membre de plusieurs sociétés savantes, Vallon avait largement payé sa dette et pouvait montrer sur sa poitrine, avec une juste fierté, le prix de vingt-quatre années d'activité et de dévouement; mais chez cet homme de bien, la source en était intarissable.

» Sa santé s'est affaiblie graduellement, sans que jamais une plainte se soit échappée de sa bouche, sans que son ardeur pour le travail ait jamais été ralentie; il a su jusqu'à la fin maîtriser ses souffrances, et paraître à la fin ce qu'il était aux premiers jours. Il est mort en chrétien.

» J'en ai dit assez, Messieurs, pour graver dans vos pensées attentives la mémoire de ses rares talents. Tous, il vous a fait juges de ce zèle bienveillant, de cet esprit toujours jeune, sévère pour lui-même et sans cesse indulgent pour autrui; son abord, plein d'aménité, le faisait rechercher et estimer à l'envi; son érudition, connue et admise dans le monde militaire, ne s'imposait à personne; son nom faisait autorité, sa parole faisait foi.

» Tel est, Messieurs, le résumé de la vie simple, stu-

dieuse, utile et sans reproche de M. le vétérinaire principal Vallon. »

A cet éloge si touchant, prononcé par l'homme le plus autorisé à parler au nom de l'École de cavalerie, au nom du gouvernement, permettez-moi d'ajouter deux phrases empruntées au discours d'adieu prononcé par M. Goux, vétérinaire principal envoyé par M. le ministre de la guerre pour le représenter à cette triste cérémonie.

« Dans les positions si diverses et souvent si difficiles que Vallon a occupées, il a donné de nombreuses preuves d'un caractère froid, sérieux, d'un esprit juste et observateur, d'une instruction solide, de connaissances variées et étendues, d'une intelligence rare, d'une érudition profonde et d'une expérience pratique bien raisonnée; aussi a-t-il été maintes fois l'objet de propositions exceptionnelles.

» Pendant les quatorze années qu'il a passées en Afrique, de 1842 à 1855, il a fait de nombreuses et fougueuses expéditions; il a apporté, comme toujours, dans l'accomplissement de ses devoirs de vétérinaire, un zèle, une activité, un dévouement dignes des plus grands éloges, et qui, depuis, ne se sont jamais démentis. »

Ces paroles du représentant de M. le ministre font en même temps l'éloge de M. Vallon, et indirectement celui de l'ouvrage dont j'ai déjà eu l'honneur de vous parler, et dont je vais tâcher de vous présenter une rapide analyse.

Lorsqu'il y a neuf ans M. Vallon fut nommé professeur d'hippologie à l'École impériale de cavalerie, il

avait réuni tous les matériaux nécessaires pour remplacer aussi dignement que possible le savant M. de Saint-Ange, qui avait fait le cours pendant 30 ans. Encouragé par le brillant succès qu'obtenait chaque année son enseignement, M. Vallon rédigea l'ensemble de ses leçons et le soumit à M. le Ministre de la guerre, qui, après l'avoir fait examiner par les hommes les plus compétents, l'adopta pour l'enseignement hippologique dans l'armée, par décision du 1er juin 1863.

C'est alors que M. Vallon publia successivement un Abrégé d'hippologie à l'usage des sous-officiers de cavalerie, en un volume in-12; puis un Cours d'hippologie à l'usage de MM. les officiers de l'armée, de MM. les officiers des haras et de toutes les personnes qui s'occupent des questions chevalines, formant deux très-forts volumes in-8° de 700 pages chacun, avec un grand nombre de gravures sur bois. L'anatomie, la physiologie, l'hygiène et les maladies du cheval sont décrites dans ce bel ouvrage avec les plus grands détails, mais je veux surtout appeler votre attention sur un chapitre spécial, celui intitulé : Races françaises et algériennes.

Après avoir pendant 14 ans parcouru l'Algérie, après avoir passé une année au milieu des tribus les plus nomades de la Syrie, après avoir dirigé pendant plusieurs années le haras de Mostaganem, puis celui de Saumur, M. Vallon connaissait mieux que personne les diverses races de chevaux, et rien n'est plus intéressant que la description qu'il fait des chevaux orientaux, des chevaux européens, des chevaux français, en ratta-

chant ces derniers aux différents dépôts de remonte aujourd'hui organisés en France.

M. Vallon, je le dis avec plaisir, car je partage entièrement son opinion, préfère à tout autre cheval le pur arabe, et je suis certain de vous intéresser en vous citant la description qu'il fait de ce superbe animal :

« Le cheval arabe présente un ensemble de caractères qui le distinguent de tous les autres et le font facilement reconnaître; quiconque a vu un de ces beaux types, le reconnaît toujours.

» Nul autre n'a tant de grâce, d'harmonie et d'ensemble dans les formes, et des aplombs aussi réguliers. Ses membres, nerveux et secs, sont bien proportionnés pour le tronc. L'avant et l'arrière-main sont dans une harmonie parfaite : le premier, pour embrasser largement le terrain; le second, pour chasser la masse du corps en avant. La charpente osseuse offre les meilleures dispositions physiques et physiologiques, et le système musculaire présente les plus belles conditions de développement et d'énergie.

» On lui reproche son défaut de taille; mais ce reproche est trop absolu, car, dans cette race comme dans toutes les autres, la taille est en rapport avec la quantité et la qualité des aliments que les animaux reçoivent. Elle est élevée dans les pays fertiles; petite dans ceux qui ne le sont pas. Le cheval des contrées arides, rocheuses et accidentées, comme le Nedj, n'a que $1^{m},40$ au plus; tandis que celui qui vit dans les pays riches et fertiles, tels que les plaines de la Mésopotamie, arrosées par l'Euphrate ou le Tigre, dans

les vallées de la Békaha, d'Antioche et de l'Oronte, dans le Hauran, en Syrie, atteint jusqu'à $1^{m},58$.

» La tête du cheval arabe peut être prise pour type de beauté dans l'espèce. Elle est bien attachée, légère, très-expressive et pleine de physionomie. L'homme le moins versé dans les connaissances hippiques y découvre facilement le haut degré de race, d'intelligence et de douceur qui distingue ce cheval de tous les autres. Elle offre un développement très-remarquable à sa partie supérieure, dû à la dilatation de la cavité crânienne, tandis que sa partie inférieure est aiguë et courte; le front est large et haut; les oreilles sont petites, très-mobiles et bien écartées; les yeux grands, à fleur de tête, rayonnants de douceur et d'intelligence; les paupières entourées d'un cercle noirâtre qui donne à l'œil une expression particulière; la face courte et le chanfrein droit; les naseaux bien ouverts et très-mobiles; la bouche moyennement fendue; les lèvres minces, mais très-fermes; les branches du maxillaire laissent entre elles un large espace dans lequel vient se loger un larynx volumineux.

» Le cheval arabe n'a pas la rapidité d'allures du cheval anglais de course; mais il a plus de fond, et ses mouvements sont plus gracieux, plus trides et plus cadencés; en liberté, il est le plus bel animal de son espèce.

» Il est d'un tempérament sanguin et nerveux que décèlent la finesse de sa peau, de ses poils et de ses crins longs, soyeux, aux reflets brillants; la fermeté de ses chairs; la dureté de sa corne.

» Le cheval arabe supporte admirablement les pri-

vations, et se contente d'aliments et de boissons que ne prendraient pas les chevaux européens ; il résiste parfaitement aux fatigues, et les courses qu'il fait étonnent les personnes qui n'ont pas l'habitude de le voir à l'œuvre. Sa riche organisation lui permet de vivre constamment en plein air et de passer impunément d'une chaleur excessive aux froids de plusieurs degrés au-dessous de zéro. Sa douceur et sa docilité sont proverbiales : elles le rendent d'un dressage facile et prompt. »

Je vous disais tout à l'heure que M. Vallon décrivait les chevaux de chaque pays en parlant des différents dépôts de remonte. Voici ce qu'il dit des chevaux de Maine et Loire :

« La population chevaline est hétérogène dans ce département. On y trouve une race de petits chevaux, particuliers au pays; une dégénération de la race bretonne, apte aux travaux agricoles, mais trop commune pour l'armée; des chevaux issus du croisement des deux races; enfin des produits de ces deux races avec des étalons anglais ou anglo-normands, de pur sang ou de demi-sang, du dépôt d'Angers. Ceux-ci forment une espèce métis, connue sous le nom de chevaux *angevins*, qui fournit à l'armée bon nombre de chevaux de trait et de selle, sans caractères particuliers, mais ressemblant au type anglo-normand. Les meilleurs descendent des étalons de demi-sang; ceux qui sortent du pur sang ont la poitrine étroite, les membres grêles, de mauvais aplombs et sont trop irritables.

» Mais l'espèce équine présente des différences dans Maine-et-Loire. Les arrondissements de Beaupreau, de

Segré, d'Angers sont les plus riches et produisent les meilleurs chevaux. A Beaupreau et à Segré, on trouve de la distinction et du cachet. L'arrondissement d'Angers fait bien aussi. Celui de Baugé donne des chevaux de petite taille et communs. Celui de Saumur fait peu de chevaux de selle.

» Maine-et-Loire est plutôt un pays de production que d'élevage. Les éleveurs vendent leurs poulains dès l'âge de dix-huit mois à deux ans à des marchands qui les conduisent en Touraine, en Limousin, en Auvergne, en Normandie. Le peu qu'ils élèvent sont livrés au commerce ou à la Remonte, lorsqu'ils ont atteint leur quatrième année.

» L'hygiène laisse beaucoup à désirer. La plupart des éleveurs enferment les chevaux, en hiver, dans des écuries basses, chaudes, humides, où l'air et la lumière ne pénètrent que difficilement. Le pansage y est à peu près inconnu. Les chevaux restent dans les prés, les marais, les jachères, jusqu'au moment où les neiges ou les inondations obligent à les en retirer, et ne reçoivent d'autre nourriture que celle qu'ils trouvent. Ces conditions hygiéniques nuisent au développement du cheval, à ses qualités physiques, mais elles le rendent docile, doux, sobre, rustique. Aussi, ceux qui réunissent les conditions nécessaires pour entrer dans l'armée s'acclimatent-ils facilement et promptement dans les corps, et une fois acclimatés, y font-ils un bon service.

» Le dépôt d'Angers achète dans Maine-et-Loire des chevaux pour toutes les armes, surtout pour la cavalerie légère, l'artillerie et la ligne. »

M. Vallon avait été très-flatté et très-heureux du titre que vous aviez bien voulu lui accorder, Messieurs, et, ce qui le prouve, c'est qu'il s'en prévalut dans une circonstance dont il est bon que la Société conserve le souvenir. Plusieurs jeunes gens des meilleures familles de l'Algérie étaient sur le point de terminer leur éducation militaire à Saumur. M. Vallon pensa qu'il serait utile pour ces jeunes gens de ne pas quitter notre superbe et fertile Anjou sans avoir pris connaissance de nos principaux établissements d'horticulture et des plus belles cultures de nos environs. Il écrivit donc à votre Président et lui demanda, de la part de M. le Ministre de la guerre et de M. le Général commandant l'École, s'il ne pourrait pas lui faciliter les moyens de mettre à exécution un semblable projet. Je m'empressai d'aller en parler à M. André Leroy, j'en écrivis à M. le comte de Falloux, et, assuré de leur complet assentiment à tous deux, je me hâtai de répondre à M. Vallon que ses protégés seraient parfaitement admis à suivre tous les travaux exécutés journellement dans les immenses pépinières de M. Leroy, et à étudier la plus belle agriculture dans les champs si bien cultivés du Bourg-d'Iré. En principe, la pensée de M. Vallon était belle et grande, mais la mise à exécution n'était pas aussi facile qu'on pouvait le croire, et nous n'avons plus entendu parler des jeunes officiers algériens.

Vous le voyez, Messieurs, comme soldat, comme savant, comme écrivain, M. Vallon laisse, en mourant bien jeune encore, un nom digne d'être conservé avec honneur et distinction dans nos archives, comme il le sera dans celles de l'armée. AD. LACHÈSE.

CATÉCHISME AGRICOLE

Par

M. DU CHEVALARD

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE MONTBRISON.

Messieurs,

L'apparition d'un livre sur l'agriculture est toujours accueillie par vous avec empressement et faveur; aussi, dans votre avant-dernière séance, avez-vous décidé qu'il vous serait rendu compte de l'ouvrage dont l'auteur, M. du Chevalard, a bien voulu faire l'envoi à notre Société.

A mon seul titre de dernier entré dans votre honorable compagnie, je dois le privilége, dont je suis passablement effrayé, d'avoir été désigné pour vous parler du livre de M. le Président de la Société d'agriculture de Montbrison, et je vais essayer de m'acquitter ainsi de la première tâche qu'il me soit donné d'accomplir devant vous.

En France, depuis le *Théâtre d'agriculture*, d'Olivier de Serres, beaucoup d'excellents ouvrages théoriques et pratiques ont été publiés sur la science agricole. Tous ont pour but l'enseignement et l'application de cette science, mais tous s'adressent à des intelligences déjà formées, soit par l'étude, soit par la pratique; aucun n'est élémentaire et ne peut être de prime abord, compris par la jeunesse. Plusieurs revues et journaux agricoles ont paru, mais ils se bornent presqu'exclusivement à enregistrer des faits, sans s'attacher à rechercher les causes, les moyens qui peuvent amener et produire les effets qu'ils racontent. Tous ces ouvrages d'ailleurs, dont le mérite est incontestable, sont d'un prix élevé; l'agriculteur campagnard est économe et le plus grand nombre ne pourrait, il faut en convenir, les lire avec fruit, faute d'une instruction spéciale élémentaire.

M. du Chevalard a trouvé qu'il y avait là une lacune. Il a pensé que pour disposer l'habitant des campagnes surtout à étudier une science qu'il met chaque jour en pratique, sans autre guide le plus souvent que la routine, il fallait, dès son enfance, lui donner le goût de la science agricole, lui faire comprendre les avantages de la profession que plus tard il exercera avec d'autant plus de goût et de fruit, que les connaissances élémentaires qu'il aura acquises à l'école, lui faciliteront l'étude des excellents ouvrages dont j'ai parlé, et les moyens de profiter des bonnes leçons qu'il y pourra puiser.

Pénétré de cette pensée, l'honorable Président de la Société d'agriculture de Montbrison a eu l'heureuse

idée de publier, sous le titre de *Catéchisme agricole*, un livre contenant les notions élémentaires de l'agriculture, destiné aux écoles primaires, et de joindre au Catéchisme religieux, qui doit être le premier livre de l'enfance, un Catéchisme agricole écrit dans un tel esprit, que ce livre est réellement le complément du premier; car si, pour l'enfant, la connaissance de Dieu doit précéder toutes les autres, celle de sa destinée, qui est le travail et surtout le travail de la terre, doit nécessairement l'accompagner. Et d'ailleurs, cette sévère parole de Dieu : « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front! » n'est-elle pas à ce sujet un commandement formel?

La forme du dialogue adoptée pour le Catéchisme religieux est celle que l'auteur donne à son Catéchisme agricole.

L'expérience a prouvé que la forme du dialogue est le mode d'enseignement le plus à la portée des jeunes intelligences, dont il aide et guide la mémoire.

L'auteur n'a pu avoir l'intention de publier un traité d'agriculture. Il est évident qu'un livre pareil eût été inutilement placé aux mains de jeunes écoliers de sept ans. Il a voulu seulement faire donner aux élèves des écoles primaires des notions qui puissent les aider plus tard dans l'étude et la pratique de l'agriculture, et leur inspirer le goût de la science agricole. Ces notions cependant sont complètes et pour maintenir le Catéchisme agricole, toujours à la portée des jeunes intelligences auxquelles il est destiné, à mesure que ces jeunes intelligences se développent avec l'âge, l'auteur a divisé son ouvrage en trois parties.

La première ne contient que des notions générales isolées de leur application.

La seconde traite des diverses spécialités de culture et des pratiques agricoles consacrées par l'expérience, sans toutefois remonter aux causes par lesquelles elles peuvent être justifiées.

La troisième partie offre des explications simples qui, sans aborder le domaine de la science, doivent mettre les enfants à l'abri des erreurs et des préjugés, soutiens de la routine, et leur inspirer le respect et l'amour de la science.

Dans cette troisième partie, l'auteur explique très-sommairement et de manière à donner aux enfants le désir de les étudier, ce que sont les sciences qui se rattachent à la science agricole, telles que la géologie, la physique, la chimie, la mécanique, la zoologie, la botanique, les mathématiques.

Tout cet ouvrage est écrit dans un style clair et concis qui convient à tout livre classique. Les questions et les réponses s'y enchaînent et sont graduées, de telle sorte que les enfants trouveront du plaisir plutôt que de l'ennui à l'étudier, et que leur intelligence et leur mémoire doivent comprendre et retenir avec la plus grande facilité les leçons qu'il contient. Tout en donnant de précieuses et complètes notions d'agriculture, M. du Chevalard s'est attaché à inspirer à l'écolier les meilleures pensées de religion, d'amour de la famille, de probité, qui font que son Catéchisme forme bien, comme il le dit dans sa préface, le complément du Catéchisme religieux.

Je ne veux pas, Messieurs, fatiguer votre bienveillante

attention par une plus longue analyse du livre de M. du Chevalard. En terminant, j'observerai seulement qu'il est évident pour moi que cet ouvrage, que j'ai lu avec le plus grand intérêt, serait appelé à rendre d'immenses services s'il était, comme il devrait l'être, enseigné dans les écoles primaires. Et si on ne s'étonne pas de ce que M. le Ministre de l'agriculture ait voulu encourager la publication de cet excellent livre en y souscrivant, on est pourtant surpris qu'il ne compte pas encore parmi les livres classiques de l'enseignement primaire.

Il existe en France des écoles secondaires et des écoles supérieures pour l'enseignement agricole. Pourquoi donc toutes les écoles communales ne deviendraient-elles pas des écoles primaires d'agriculture? N'appartiendrait-il pas à notre Société d'appeler l'attention de l'autorité sur cette question?

Messieurs, nous devons à l'honorable M. du Chevalard des remerciements pour sa précieuse communication, et je vous propose de prier notre honorable Président de les lui adresser au nom de notre Société.

BIZARD.

LE SOMMEIL D'UN ENFANT

Il va dormir... Voyez! Sa main tient quelque chose
Qu'il voudrait retenir;
Mais le sommeil l'atteint et son petit doigt rose
Ne veut plus obéir.

Le joujou tombe à terre,
Quoique tout endormi l'enfant y songe encor;
Sa tête a rencontré l'épaule de sa mère :
Doux oreiller aux rêves d'or!

Mon Dieu! qu'il est heureux! et que je voudrais être
Au temps où je dormais ainsi!
Et qu'il me fût donné, simple enfant, de connaître
Que chaque âge apporte un souci!

Comme je prierais Dieu qu'il garde ma faiblesse!
Oh! que je formerais de vœux
Pour que faible enfant il me laisse,
Ou, s'il ne le voulait, pour qu'il m'ouvrît les cieux!

Comme je le prierais de me laisser ma mère,
Et son doux sein pour oreiller;
Afin d'avoir toujours pour dormir sa prière
Et son baiser pour m'éveiller.

Comme je le prierais de me laisser mes songes,
Car à peine arrivé du ciel,
Je pourrais dire sans mensonges
La gloire et les splendeurs du royaume éternel.

Car nos songes toujours viennent de quelque chose
Gravé dans notre souvenir,
Et de quoi parlerait cette âme à peine éclose,
Sinon du ciel pour le rouvrir?

Et pour aller chercher dans ce lieu de délices
Les images que d'ici-bas
Elle peut voir sans artifices,
Mais qui fuiront bientôt... et ne reviendront pas!

Le rêve a fui, sur sa face
Nulle trace
Du transport qui fait pâlir,
Et sa bouche, si vermeille,
Est pareille
Au bouton qui va s'ouvrir.

Sur ce front pur et candide
Où la ride
N'ose creuser son sillon,

Respectant, dans son outrage,
Ce visage
Où du ciel luit un rayon ;

Sur ce front parfois se penche
L'âme blanche
De quelque ange gardien,
Et la mère radieuse
Et rêveuse,
Dit : O mon Dieu, qu'il dort bien !

Dors, cher petit, dors, mon ange,
Je t'arrange
Pour l'instant de ton réveil,
Si tu promets d'être sage,
Le breuvage
Qui donne le teint vermeil.

Dors, mon amour, sur ta joue
Où se joue,
Pleine de sérénité,
La milice fraîche éclose,
Blanche et rose,
Dont le ciel est habité ;

Sur ta joue où se reflète,
Je le guette,
Un rayon pur et divin,
Mes baisers auront bien vite
Mis en fuite
Tout ce gracieux essaim.

Et le bel ange immobile
Va tranquille
S'étendre dans son berceau,
Et le jour à la fenêtre
Va paraître
Sans voir s'ouvrir le rideau.

Et depuis longtemps l'aurore
Se colore
Des feux rayonnants du jour;
La lumière emplit l'espace,
Le bruit passe,
Qu'il dort encor notre amour!

Mais tout à coup frémit la blanche mousseline!
La jeune mère tressaillit,
Approche avec amour et tendrement s'incline
Sur le bord du cher petit lit.

Heureuse mère! écoute, écoute, et que ton âme
Se suspende à son premier mot...
Tu l'auras ce doux mot que ton amour réclame
De ton frais et gentil marmot.

C'est à toi qu'il le doit, car c'est lui qui s'empare
De tous les rêves de bonheur;
C'est lui qui les recueille et se les accapare,
Ce cher despote de ton cœur!

Pourquoi donc montres-tu tant de sollicitude,
Quand plane un danger menaçant?

Pourquoi de nos plaisirs laisses-tu l'habitude,
Si ce n'est pour cet innocent?

Que fais-tu donc ainsi sur ce berceau penchée?
Tu guettes un geste, un soupir.
Tu veux que du sommeil, à peine détachée,
Son âme à toi vienne s'ouvrir;

Et que te racontant le pur et chaste songe
Où se jouent mille chérubins,
Ton âme transportée avec elle se plonge
Dans ces énivrements divins.

Regarde... et saisis bien la lueur vacillante
Qui brille en ses yeux entr'ouverts!
Ne dirais-tu pas voir la lumière tremblante
De l'étoile qui sort des mers?

Car l'œil est une étoile, à la voûte de l'âme
Attachée ainsi qu'au ciel bleu.
L'une de notre cœur attend toute sa flamme,
Et l'autre la reçoit de Dieu.

Et l'œil de ton enfant, ainsi que cette étoile
Qui du ciel réjouit nos yeux,
Son œil, ô jeune mère, à ton âme dévoile
Toute l'immensité des cieux.

Et pressant sur ton cœur cette tête si chère,
Tu t'abîmes dans ton amour!
Et l'ange souriant te dit : Petite mère,
Laisse-moi t'embrasser : Bonjour!

Jules Quelin.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

Le sculpteur angevin Biardeau. — Découvertes archéologiques dans le Morbihan. — Journal historique de l'ambassade du maréchal de Belle-Isle, à Francfort, en 1741.

Messieurs,

Il y a déjà plusieurs années, notre cher et si regretté collègue, Philippe Béclard, publiait dans les Mémoires de notre Société une courte notice sur le sculpteur Biardeau. Après avoir énuméré les œuvres remarquables de sculpture ancienne que possède l'Anjou : les Saints de la Barre, la Vierge de Nozé, l'autel de la chapelle des Ursulines, le saint Michel du May, il continuait ainsi :

« En faisant cette énumération d'œuvres sculpturales, répandues sur la surface de notre département, j'ai voulu montrer, de la façon la plus claire, que nous avions eu, au temps passé, des artistes parmi nous. Je n'ai point cherché à décrire; tous ces objets sont connus, et depuis longtemps ils préoccupent l'opinion publique. Mais l'opinion publique, qui semble prendre à tâche de se fourvoyer, n'a rien trouvé de

mieux que de renouveler l'erreur des Bénédictins de Solesmes. Ceux-ci, vous le savez, ont mieux aimé supposer une troupe d'artistes nomades, que de chercher leurs sculpteurs à leurs portes, soit dans la brillante école de Tours, soit dans le pauvre village de Loué; de même, à propos de nos statues, on a fait revenir tout exprès, au XVII^e^ siècle, une nouvelle troupe d'artistes italiens, et vous pouvez voir, dans la chapelle de la Barre, un placard imprimé qui attribue formellement les Saints à des étrangers inconnus. Mais, plus heureux que les sculpteurs de Solesmes, voici que notre grand artiste, secouant la poussière d'un vieux manuscrit, vient se montrer à nous, et revendiquer son œuvre. »

Suivent trois extraits de Lehoreau, d'Alexandre Lenoir et de Piganiol de la Force, relatifs aux Saints de la Barre, à des Vierges placées en 1688 sur les portes du Mans, à l'autel des Agonisants des Petits-Augustins de Paris, œuvres du sculpteur Biardeau, originaire du Mans, disent les deux premiers, originaire d'Anjou, selon Piganiol de la Force.

« Voilà, dit en terminant M. Béclard, tout ce que j'ai pu découvrir sur ce grand artiste, oublié depuis bientôt deux siècles. On sait à peine quels sont ses ouvrages; on ne sait absolument rien de sa vie, qui s'écoula sans doute tout entière à créer des chefs-d'œuvre dans le silence de l'atelier. Il est permis de conjecturer que Biardeau voulut d'abord se fixer à Paris, et que, n'ayant pas réussi dans cette ville, au gré de ses désirs, il prit le parti de venir en Anjou. Il travaillait à l'autel de la chapelle des Pères-Augustins, près du Ron-

ceray, lorsqu'il mourut, vers la fin du XVIIe siècle. »

Depuis que ces lignes sont écrites, des documents certains sont venus jeter un jour tout nouveau sur l'existence de cet artiste.

Dans le tome II des *Archives d'Anjou*, M. Marchegay avait publié intégralement le marché passé entre Biardeau et les religieux de l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers pour la confection de l'autel et des statues de la Barre, avec les quittances de l'éminent sculpteur.

Aujourd'hui, M. Port reproduit dans la *Revue des Sociétés savantes* (tome III, page 85) une série de documents que je ne puis qu'indiquer ici, mais que devront consulter tous ceux qui voudront dorénavant connaître la vie ou les œuvres de Biardeau.

Ces documents concernent spécialement des différends qui s'élevèrent entre les Oratoriens de Saumur et lui, à l'occasion de la construction de l'église de Notre-Dame des Ardilliers, et qui durent singulièrement entraver sa carrière. Ils durèrent en effet depuis le premier marché fait entre les deux parties, le 8 avril 1654, jusqu'à la mort de Biardeau, survenue au mois d'octobre 1671. Il s'était chargé d'abord seulement de faire un autel à Notre-Dame. M. de Servient ayant ensuite donné 40,000 livres pour reconstruire l'église, il entreprit ce travail considérable; mais ses plans étaient mal combinés, il rencontra des difficultés d'exécution imprévues, si bien qu'au bout de peu de temps il vit qu'il courait à sa ruine; il voulut résilier son traité, et de là des pourparlers, des discussions dont les documents reproduits par M. Port nous font connaître toute la suite lamentable.

Biardeau, semble-t-il, n'était pas riche. En effet, à la suite d'une requête des Oratoriens, on fit un inventaire des différents objets garnissant les deux chambres composant tout son logis. L'une servait d'atelier; dans l'autre se trouvait le mobilier suivant :

« Une couchette à quatre pilliers avec une housse de meschante serge verte, une couverture de laine blanche, un lict de plume et une paillasse;

» Item trois mortiers de marbre noir, une scie à scier pierre, un coffre de bois fermé à clef, duquel avons faict faire ouverture de sa serrure, qui est cassée et attachée par dessous avec deux crampons, dans lequel s'est trouvé ce qui s'ensuit :

» Un récheau de fer, un soufflet, une cramaillère, un gril, un crochet, le tout de fer, un boisseau, deux sacs, une pelle et une pincette de fer, une carabinne à rouet, un vieil canon, un vieil mousqueton et fuzil, une corde, trois platz et deux assiètes d'étain, une poille à frire, un poillon de cuivre jaune, deux chaudrons, l'un grand et l'autre petit, un crochet à pezer, une broche, une petite cuillière d'étain, une petite lampe et un petit chandellier de cuivre et quelques potz de terre; toutes lesquelles choses nous avons faict remettre dans led. coffre.

» Et sur le fonds dudict lict avons trouvé un modelle de vase de fruicts de terre;

» Plus un portrait du deffunct roy Henry quatriesme. »

Par un singulier hasard, la maison qu'habitait Biardeau et qui lui avait été prêtée par les Oratoriens pour lui et ses ouvriers, était la maison du Jagueneau, où

plus tard devait faire pénitence Mme de Montespan délaissée.

Outre les documents concernant Notre-Dame des Ardilliers, M. Port nous en fait connaître un autre d'un haut intérêt, c'est le « marché pour la reconstruction du grand autel des Carmes d'Angers et le tombeau de messire Hercules de Charnacé, ambassadeur de France, par François Picard et Pierre Biardeau, » le 5 mars 1638.

« Plus feront, dit le traité, lesd. entrepreneurs, les portraictz dud. deffunct seigneur de Charnacé et de deffuncte madame sa compagne et espouze, en buste, priants, aussy de terre recuiste, à proportion du dessaing, qui sera d'un pied et demy de haulteur, chacun avecq leurs armes taillées en relief sur tuffeau. »

Assurément tout n'est pas dit sur Biardeau; son existence ne nous est que bien imparfaitement connue; mais ce qui est certain, c'est qu'il est l'auteur de travaux considérables, et dont quelques-uns sont encore justement admirés. C'est de plus, qu'il habita bien longtemps Angers, s'il n'y est pas né. Toutes les pièces, en effet, que cite M. Port, datées de 1638, 1656, 1657, 1665, portent qu'il demeurait dans notre ville, paroisse de la Trinité.

Biardeau eut deux filles, nommées Françoise et Marie; toutes deux demeuraient aussi à Angers, paroisse de la Trinité. Après sa mort, il y eut une transaction entre elles et les PP. de l'Oratoire; elle nous apprend que Marie était alors « femme séparée de biens et d'habitation de Louis Garreau, marchand. »

Nous ne pouvons que prier M. Port de continuer la

publication de ces documents si précieux ; nul n'a mieux que lui le secret des richesses enfouies dans le trésor de nos archives départementales.

Parmi les sociétés savantes des départements voisins, une de celles qui ont le plus de droits aux encouragements et aux éloges de tous les amis des sciences historiques et archéologiques, est la Société polymathique du Morbihan. Elle s'occupe avec un zèle trop rare aujourd'hui de toutes les recherches qui peuvent éclairer l'histoire des monuments primitifs de la Gaule. Vous savez combien le Morbihan offre de monuments celtiques ; il suffit de nommer Carnark, Locmariaquer, pour donner une idée de ces richesses sans pareilles. M. René Galles, sous-intendant militaire, dirige avec une intelligence et un désintéressement qu'on ne peut trop louer, les fouilles qui viennent nous révéler les richesses enfouies depuis tant de siècles sous les tumulus. C'est à lui que l'on doit la conservation à la France des résultats de ces fouilles, car, sans sa généreuse initiative, l'exploration des monuments eût été faite pour le compte de l'Académie royale d'Irlande.

Le Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, du deuxième semestre 1863, contient une note sur un dolmen découvert sous la tombelle de Kercado en Carnac, et deux autres notes sur des recherches entreprises sous des tombelles à Locmariaquer. Ces recherches, toujours fructueuses, ont mis au jour une infinité d'objets curieux, et doivent être, pour les savants qui les entreprennent, la source de véritables jouissances, en même temps qu'elles seront d'un grand secours pour la science archéologique.

Je ne puis mettre ici sous vos yeux tous les résultats de ces curieuses explorations, mais les travaux que nous trouvons dans le Bulletin de la Société polymathique nous font connaître deux faits particulièrement intéressants.

Le bourg de Locmariaquer est placé entre deux tumulus; celui de *Manné-er-H'roëk*, au sud, et celui de *Manné-Lud* au nord. Ils ont été fouillés en même temps.

Le *Manné-er-H'roëk* est une tombe, et sur une des pierres précédant la crypte et en protégeant l'entrée, est une inscription dont le sens nous échappe aujourd'hui. Voici quelle est à ce sujet l'opinion de sir Samuel Fergusson, membre de l'Académie royale de Dublin :

« La pierre inscrite que vous avez eu la bonne fortune de trouver, sous la butte de César, nous paraît avoir une très-grande valeur ethnologique. Les dessins qui la couvrent ont un caractère *sui generis*, qui diffère complétement de tout ce qu'on a trouvé jusqu'ici en Europe. Il est impossible de regarder l'arrangement de ces dessins, sans être frappé de l'interposition d'une espèce de panneau au milieu de l'armée de celtæ qui le précèdent et le suivent, absolument comme on trouve, sur les monuments égyptiens, au milieu des hiéroglyphes, un cartouche contenant le nom du personnage que l'on a voulu rappeler. Ces haches ont-elles, en effet, un sens hiéroglyphique, ou est-ce simplement une représentation des armes favorites du chef dont le nom peut être exprimé par les caractères compris dans le panneau? Sans l'aide d'un plus grand nombre de matériaux, il serait téméraire de se prononcer sur une pareille question.....

» Cette sculpture (celle du panneau) présente essentiellement un caractère non européen; en la considérant, on est tenté de s'écrier : *Comme c'est asiatique!...* et chaque ligne de ces dessins extraordinaires semble dire : *Nous ne sommes l'œuvre d'aucune des races européennes existant aujourd hui;* s'il en est ainsi, nous regardons ici une page de l'histoire de l'homme qui n'a jamais été ouverte, et chacun de ses traits devient d'un immense intérêt. »

Le *Manné-Lud* semble n'être pas seulement une tombe comme le *Manné-er-H'roëk*. Des fouilles ayant été entreprises vers l'extrémité orientale de ce tumulus, ont donné aux explorateurs les résultats suivants :

« Ici, dit M. René Galles, la fouille à ciel ouvert est facile, car nous ne rencontrons, sur une épaisseur de plus de quatre mètres, que des vases desséchées, faciles à trancher, et qui se maintiennent parfaitement, quoique coupées verticalement.

» Notre tranchée, que nous dirigeons parallèlement au grand axe de la tombelle et un peu au sud de cette ligne, a rencontré, à 5 mètres environ de son origine, c'est-à-dire à 10 mètres du bout du tumulus et à 4m,40 au-dessous du sommet, un alignement curviligne de petits menhirs juxtaposés et noyés dans les vases.

» La flèche de la courbe ainsi formée a 0m,35, et la corde, longue de 7m,30, est à peu près dirigée du nord au sud.

» Notre tranchée n'ayant encore que cette dimension, nous ignorons, jusqu'à présent, si l'alignement de pierres debout se prolonge dans toute la largeur du tumulus.

» Nous avons découvert cinq menhirs dans la région nord, formant une longueur de $3^m,40$, et sept dans la région sud, donnant celle de $3^m,50$. Ces deux portions sont séparées par une pierre debout de $0^m,40$ de largeur, mais dont la plus grande épaisseur est dirigée de l'est à l'ouest, tandis que les autres présentent la leur dans le sens de l'alignement : cette pierre forme ainsi comme un nœud dans cette espèce de chapelet.

» Sur chacune des cinq pierres du nord, nous avons trouvé *le squelette d'une tête de quadrupède*, que nous regardons comme appartenant à la race chevaline.

» Les mâchoires surtout, munies de leurs dents, sont parfaitement conservées, à tel point qu'il ne serait nullement impossible de reconnaître à l'arasement de la table de ces dents, l'âge du cheval auquel elles appartenaient. Nous avons soigneusement recueilli ces ossements.

» A $2^m,60$ de l'alignement dont nous venons de parler, en marchant vers l'ouest, c'est-à-dire en s'enfonçant dans le tumulus, nous avons rencontré un alignement parallèle, composé de pierres un peu plus fortes, mais non plus juxtaposées, de telle sorte que, pour former la longueur du premier, il n'y a que quatre pierres au lieu de treize.

» Le sol de l'allée formée par ces deux lignes n'est autre que le roc naturel; il se trouve au même niveau que la surface supérieure de la roche granitique mise très-clairement en évidence par la coupure que la route d'Auray a faite, à l'extrémité est du tumulus, dans la butte artificielle et dans le terrain qui la supporte.

» Au-delà de la seconde rangée de pierres, celle de

l'ouest, nous trouvons, à partir du niveau que nous venons d'indiquer, un galgal de pierres de petit échantillon dont nous ignorons la profondeur, mais qui semble ainsi s'enfoncer au-dessous du sol naturel voisin, celui-ci paraissant; à partir de ce lieu, subir une dépression naturelle ou artificielle. Nous croyons devoir faire remarquer que la surface de toutes les pierres de ce galgal offre une coloration rougeâtre très-sensible. D'ailleurs il existe toujours, au-dessus, une épaisseur de vases, profonde de $4^{m},40$.

» En différentes régions de la paroi septentrionale de notre tranchée, nous avons rencontré de singulières portions de galgal semblable à celui que nous venons de décrire. Elles affectent la forme d'un segment de berceau cylindrique et s'interrompent brusquement, complétement noyées dans les vases. Pour reconnaître leur destination, nous aurons à les suivre perpendiculairement au sens de la fouille.

» Ajoutons enfin que les vases sont, par-ci, par-là, perforées suivant une direction horizontale, et, le plus souvent, perpendiculaire au grand axe du tumulus. Les trous ainsi formés ont, au maximum, $0^{m},08$ de diamètre, mais leur longueur varie et atteint 4 ou 5 mètres : ils sont sans issues à l'extérieur, et nous les avons trouvés remplis d'une poussière fine, couleur de rouille, dont nous avons rapporté des échantillons.

» Telles sont, jusqu'à présent, les circonstances curieuses que nous avons à noter; elles prouvent déjà, d'une manière évidente, que, sous *certains* tumulus, il y a autre chose que les dolmens auxquels nous avons jusqu'ici borné nos recherches; elles viennent à l'appui

de l'opinion que nous avons émise, dans un précédent mémoire, que le tumulus peut avoir eu pour destination de recouvrir, non-seulement la tombe d'un chef, mais tout l'emplacement consacré par les rites des funérailles, et, peut-être, par les sacrifices accomplis à leur occasion. »

Il m'est impossible, à moins d'abuser de votre attention, de continuer ces citations. Mais je vois là un exemple à suivre. Nos collègues du Morbihan nous montrent le chemin. Si notre pays est moins riche en monuments anciens que la Bretagne, il nous cache encore bien des richesses, et pour les découvrir il ne faut qu'une chose : le vouloir, avec résolution et persévérance.

La *Revue des Sociétés savantes* (mars 1864) contient un document fort intéressant et original. C'est le journal historique de l'ambassade du maréchal de Belle-Isle à la diète de Francfort, par le sieur Tassin, son chef de cuisine. L'horizon de cet historiographe est fort restreint, il ne dépasse guère ses fourneaux ; cependant ce journal nous apprend plus d'un fait que l'on ne trouve peut-être pas ailleurs, et la simple lecture suffit pour que chacun en apprécie la parfaite véracité.

Par exemple, Tassin ne néglige jamais ce qui rentre dans sa spécialité; il note avec soin les détails suivants : « Le bœuf, le veau, le mouton, y sont bons (à Francfort). Ils s'y vendent quatre sous la livre, dans les bonnes maisons. Le gros gibier se vend le même prix; un gros lièvre communément vaut 17 à 18 sous. Les poules et les poulardes y sont assez bonnes. Communément il s'y consomme beaucoup de légumes. On y mange des soupes

faites avec de l'avoine et du millet. Les Allemands font assez grande chère, mais mal arrangée. »

Ensuite il examine ce qui se passe autour de lui et nous fait connaître les particularités suivantes :

« Les enterrements des luthériens sont singuliers : quand il en meurt un, l'usage est de garder le corps pendant trois jours. On l'embaume, et une vingtaine d'écoliers de l'âge de 15 à 20 ans viennent chacun de ces trois jours, couverts de manteaux bleus, chanter quatre à cinq fois à la porte du mort et aux portes des parents.

» Le jour de l'enterrement ces écoliers ouvrent la marche en chantant, viennent ensuite une vingtaine d'hommes, en manteaux noirs et crêpes, gants blancs, chacun un citron à la main, à leur tête on porte une croix. — Puis un carrosse de deuil, les chevaux couverts de housses. Ce carrosse a la forme d'un char avec un dais dessus. Le corps est placé sur ce char et sous ce dais, dans une bière de bois noir, bien sculptée et lissée, recouverte d'un drap noir.

» Suivent cinq ou six carrosses de deuil, à l'ordinaire.

» Dans le premier est le ministre ou prêtre luthérien, en manteau court, et qui porte au lieu de rabat une fraise à la cent-suisse autour du col.

» Dans les autres, se placent les parents et amis du défunt.

» A la porte du cimetière, huit des plus proches parents prennent le corps du défunt et le portent dans la fosse.

» Pendant qu'on le couvre de terre, le ministre fait

un sermon, et les écoliers chantent à force de voix des cantiques.

» Le sermon fini, toute la compagnie va faire un bon repas, à la sortie duquel on donne une demi-pistole à chacun.

» Il n'y a ni luminaire ni prêtres à ces enterrements.

» Lorsque le corps passe devant une église luthérienne, une bande de peuple monte autour, chante et joue des instruments.

» Il y a des enterrements qui coûtent jusqu'à deux mille écus. »

A cette époque, les Français étaient peu aimés de l'autre côté du Rhin. Tassin nous en rapporte deux preuves convaincantes. M. le maréchal de Belle-Isle avait fait faire à Mayence une centaine de bois de lits pour les domestiques. « Ces bois de lits étant arrivés à Francfort par eau, furent chargés sur des charrettes pour être conduits du port à l'hôtel de M. de Belle-Isle, qui était dans le quartier marqué pour l'électeur de Bavière. Aussitôt une multitude de menu peuple et des enfants de 15 à 18 ans arrêtent les charrettes et brisent les bois de lits avec une insolence inouie..... Aucuns des gens de M. de Belle-Isle ne jugèrent à propos d'aller montrer leur nez dans cette bagarre, et ils firent bien. »

« Comme la suite de M. de Belle-Isle était nombreuse et qu'il avait ordre de paraître avec éclat, on avait fait faire, pour augmentation, une cuisine de 100 pieds de long sur 45 de large. Il y avait été employé huit milliers de planches de sapin, outre la charpente, qui était considérable. Ce bâtiment était presque achevé et en état d'y pouvoir faire le manger, lorsque le 17

avril, sur les huit heures du soir, le feu y prit. En une heure de temps il fut entièrement consumé. Il n'a pas été possible de découvrir les auteurs de cet incendie.

» Quelques personnes l'ont attribué à des gens mal intentionnés qui n'aimaient pas les Français. Toutes les circonstances pouvaient le faire supposer, car des coups avaient déjà été donnés aux gens de la maison et aux Français par les Allemands, qui disaient hautement que quand les Français seraient brûlés, il n'y aurait pas grand mal.

» M. le comte de Pappenheim, grand-maréchal héréditaire de l'Empereur, accourut porter des secours à la tête de cinquante hommes de la garde. Ces hommes restèrent dans l'hôtel, que l'on qualifiait de palais, pour empêcher quelque mutinerie, et l'on conseilla aux Français de se retirer et de laisser éteindre le feu par les nationaux. »

Je ne prétends point excuser de telles manières d'exercer l'hospitalité. Il n'en est pas moins vrai qu'il n'est pas étonnant qu'après tant d'années de guerres, suivies de toutes les ruines et de toutes les misères, les Allemands aient eu peu de sympathie pour notre représentant.

Le maréchal de Belle-Isle semble ensuite n'avoir pas complétement répondu aux vues de son souverain, qui lui avait ordonné de ne rien épargner pour rendre son ambassade brillante, et le sieur Tassin fait à ce sujet quelques réflexions plus qu'indiscrètes.

Cependant la fête du roi étant arrivée, le maréchal la célébra avec une grande magnificence. Elle dura quatre jours, et Tassin nous en donne ainsi le détail :

« Le premier jour, jeudi 24, on servit deux tables de vingt-cinq couverts chacune, matin et soir; elles furent couvertes de tout ce qui était le plus recherché à Francfort.

» Le vendredi 25, il y eut une messe solennelle au Dôme, qui est l'église cathédrale des catholiques romains.

» Toute la noblesse catholique y assista. M. de Belle-Isle était revêtu de son magnifique costume de l'ordre de Saint-Louis.

» Douze carrosses, remplis de la noblesse de la suite de l'ambassadeur, partirent du palais de l'ambassade pour se rendre à l'église. Cent domestiques revêtus de leur livrée entouraient les carrosses.

» Au retour de la messe, il y eut deux tables de vingt-cinq couverts, auxquelles se placèrent tous ceux qui faisaient partie du cortége.

» Dans la soirée, les comédiens français donnèrent la comédie gratis au public.

» Pendant ce temps le palais fut illuminé, et l'on tira sur l'eau un feu d'artifice.

» On avait dressé au bord de l'eau plusieurs tentes dans lesquelles les dames jouaient et prenaient le thé, le café et les rafraîchissements.

» Après le feu, toute la compagnie revint souper au palais du maréchal.

» Le samedi 26, il y eut aussi grande table.

» On tira l'oie sur la rivière. Le prix consistait en deux écuelles d'argent couvertes et leurs assiettes.

» Les mariniers étaient revêtus de costumes qui leur avaient été donnés par M. le maréchal.

» Ensuite la compagnie alla souper au palais.

» Le dimanche 27, il y eut déjeuner et dîner.

» Le soir, on servit quatre tables. Une en fer à cheval où il y avait cent personnes.

» On servit sur cette table : onze pots à *loïelles à cuvettes (sic)*, quatre-vingt-quatorze entrées ou relevés, trente plats de rôts, quatre-vingt-deux entremets, cent trente plats de fruits, quatre-vingts compotes.

» Les trois autres tables, de vingt-cinq couverts chaque, furent servies à proportion.

» On but à la santé du Roi, du Dauphin et de la Reine. A chaque santé on fit une décharge de cent boîtes, car, quoiqu'il y ait du canon dans la ville, ce n'est pas l'usage de le tirer.

» Après le souper, le bal commença dans deux salles de cent pieds chaque, il finit à cinq heures du matin.

» Pendant le bal on distribua toutes sortes de rafraîchissements.

» L'on avait illuminé tous les environs du palais, et l'on distribua des tonneaux de vin dans plusieurs quartiers de la ville.

» L'ambassadeur d'Espagne, dont le palais était proche de celui du maréchal de Belle-Isle, le fit illuminer avec des grands flambeaux de cire blanche.

» Les Allemands furent bien étonnés de voir la magnificence de l'ambassadeur de France. Ils ne savaient plus que dire. »

L'ambassadeur d'Espagne était M. de Montijo, l'un des ancêtres de notre impératrice.

Le but de l'ambassade, du maréchal de Belle-Isle était l'élection d'un empereur d'Allemagne. Le roi de

France, suivant un traité de 1658, avait le droit d'envoyer un représentant à la diète de Francfort, à cause de l'Alsace et de la Lorraine.

Le 24 janvier 1742 eut lieu l'élection; l'électeur de Bavière fut nommé d'une voix unanime.

Le couronnement eut lieu le 10 février, et Tassin nous fait connaître une curieuse cérémonie qui le suivit :

« Après le couronnement, qui a eu lieu dans la cathédrale, l'Empereur doit retourner à pied à l'hôtel-de-ville. On dressa à cet effet, depuis l'église jusqu'à l'hôtel-de-ville, un parquet couvert de drap bleu et blanc, sur lequel l'Empereur retourna à pied et sous un dais, revêtu des habits impériaux et la couronne sur la tête. Son frère, l'électeur de Cologne, marchait encore à ses côtés.

» Le peuple a beaucoup crié : *Vive l'Empereur !*

» Immédiatement après son passage et pendant même que les gardes étaient encore sur le parquet, le peuple s'est jeté sur le drap et l'a arraché par lambeaux.

» L'Empereur étant rentré à l'hôtel-de-ville, M. de Pappenheim, grand maréchal de l'Empire, monta sur un très-beau cheval, et, tenant de la main droite une espèce de demi-boisseau d'argent, il poussa son cheval dans un tas d'avoine, contenant environ six charretées, dressé en monceau sur la place. Après être ainsi entré trois fois dans ce tas d'avoine et avoir rempli sa mesure jusqu'aux bords, il la vida sur le tas, et alla ensuite descendre de cheval à la porte de l'hôtel-de-ville, où mangeait l'Empereur, et lui présenta la mesure d'argent.

» Aussitôt le peuple se jeta sur l'avoine, emportant ce qu'il put.

» Ensuite un des grands officiers de l'Empereur vint couper un morceau de bœuf qui cuisait depuis trois jours dans la même place, dans une cuisine faite exprès avec des planches, et l'alla porter à l'Empereur. Le peuple se jeta alors sur le bœuf comme il venait de le faire pour l'avoine, le dépeça et l'emporta, ainsi que la cuisine, qui fut abattue à coups de hache.

» Il y eut ensuite des distributions de pain et des fontaines de vin.

» Un grand nombre de pièces d'or et d'argent furent aussi jetées au peuple des fenêtres de l'hôtel-de-ville. »

Dès le 24 février, le maréchal de Belle-Isle partit de Francfort pour la France; les officiers de sa maison se mirent en route seulement le 20 avril. Ils s'arrêtèrent à Lunéville à la cour du roi de Pologne, mais Tassin ne semble pas avoir dépassé le seuil de la cuisine. « Colombel, dit-il, le maître d'hôtel, est un homme poli qui fait bien les honneurs de sa maison. Il y a trois chefs de cuisine dans le même goût, qui ont sous eux des aides. Ils reçoivent très-bien leurs amis »

Ici s'arrête le récit de Tassin, récit tout au moins amusant et certainement vrai, mais qui nous apprend, une fois de plus, qu'il n'y a point de héros pour son valet de chambre.

PAUL LACHÈSE.

64

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE

SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS

(ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS)

—

NOUVELLE PÉRIODE

—

TOME SEPTIÈME — 4e CAHIER

ANGERS

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE

(Rue Grande-Rue Saint-Pierre, 1)

—

1864

MAINE DE BIRAN

ET

SON JOURNAL INTIME

« La lumière de la foi est une lumière accidentelle, donnée de Dieu pour nous faire percevoir un objet déterminé, placé au-dessus de nos facultés naturelles. Elle éclaire infailliblement; elle nous arrive toute préparée. La lumière de raison est essentielle à notre intelligence. La voilà donc assujétie aux chances d'une faculté qui a des limites.

» Avec la lumière de raison, l'intellect cherche; il peut s'égarer. La lumière est bonne, celui qui l'emploie n'a pas de garanties certaines contre les méprises. Avec la lumière de foi, nous ne cherchons pas; nous avons notre objet; la lumière se déploie pour nous le montrer. L'erreur n'est pas possible. »

(*Lettre pastorale de Mgr Berteaud, évêque de Tulle.* 1854).

Que penserait-on d'un géomètre qui s'efforcerait de décrire une circonférence plus vaste que ne le permettraient les proportions de son compas? On le dirait insensé, et pourquoi? Parce que, muni d'un instrument limité à une certaine mesure, il voudrait en obtenir des effets hors de proportion avec ses conditions mathéma-

tiques. Qu'adviendrait-il? L'instrument de précision se fausserait, et tomberait frappé d'impuissance des mains orgueilleuses du savant.

A mon sens, les penseurs généralement connus sous le nom de rationalistes font, en ce qui touche la question du surnaturel et notamment de l'éternelle destinée, ce que ferait ce géomètre; ils traitent la raison comme lui son compas. Tant que ces philosophes se tiennent dans les limites tracées par Dieu à nos compréhensions naturelles, ils font un usage légitime et glorieux de cette intelligence qui préside à nos actes et gouverne notre vie; leur compas intellectuel, pour ainsi parler, ne tend alors à décrire que des circonférences dont il peut atteindre et contenir la mesure, et par conséquent l'ordre règne. Mais lorsque des esprits plus ou moins libres, sous l'impulsion d'un orgueil excessif, entendent élever la raison humaine au-dessus de la sphère des connaissances, des découvertes où elle se meut et progresse naturellement, lorsqu'ils lui demandent par exemple la solution des choses éternelles, elle n'agit plus et n'opère plus que dans l'illusion et le vertige. La raison, alors, obéissant aux besoins les plus intimes de l'âme, s'évertue en de vains et prodigieux efforts à s'approprier l'inaccessible, et pour avoir voulu par elle-même s'élever trop haut, elle retombe souvent dans les basses régions du matérialisme. Ce n'est pas, — il importe de s'en pénétrer, — que l'instrument intellectuel ne soit merveilleusement organisé ; mais seulement le procédé rationaliste, en voulant exiger de lui plus qu'il ne peut donner, le force et l'exalte. Les spiritua-

listes, séparés des données de la foi, n'échappent pas en général à cet excès. Le domaine des choses divines est interdit aux investigations de l'homme, il n'est pas de son ressort; la religion le déclare, l'expérience l'affirme; il est d'ailleurs assez naturel que la raison soit bornée précisément du côté de Dieu, et à tout prendre, l'orgueil, si la logique était son fait, aurait lieu d'en être satisfait. Nous ne pouvons de nous-mêmes discerner sûrement les moyens qui doivent nous conduire à notre fin, ni même savoir quelle est réellement notre fin. L'homme ne sait exactement ni d'où il vient, ni où il va; par conséquent il faut en lui l'action d'une lumière supérieure, qui se surajoute à la sienne, en rayonnant dès lors, non du dedans au dehors comme fait la lumière de raison, mais du dehors au dedans comme fait la lumière de révélation. Par elle, et suivant le degré qu'il plaît à l'auteur de tout don parfait, la vision surnaturelle est réalisable, le domaine privé de Dieu, pour ainsi parler, nous est révélé dans la mesure de nos besoins spirituels; et, si l'œil de l'esprit ne peut encore à travers l'opacité des sens, regarder en face le soleil de la vérité, du moins sous le voile doux et pieux de la foi, il en pressent, que dis-je? il en goûte délicieusement le splendide éclat. Le rationalisme, je comprends sous cette dénomination la généralité des doctrines spiritualistes qui n'acceptent pas la solution chrétienne, proclame au fond l'infaillibilité de la raison individuelle, et comme il faut toujours aboutir à une affirmation, c'est-à-dire à un dogme, c'est là le sien. Ne reconnaissant dès lors à cette faculté fragile aucune limite et aucun terme, sous peine

d'être illogique, il l'assimile par là même en force et en intelligence à la force et à l'intelligence infinie de Dieu; d'où il suit que ce système philosophique traite en réalité, d'égal à égal, avec la raison souveraine qui nous a faits. Il est écrit que l'humanité de la première heure ne résista pas à cette parole perfide. « Vous serez comme des dieux. » L'adorateur absolu de la raison, transformant la parole tentatrice en une réalité coupable, fait de ce blasphème un axiome, et dit : « Nous sommes comme des dieux. »

Cette tendance déplorable des esprits à proclamer en toutes choses, et particulièrement dans l'ordre divin, la capacité radicale de la raison, a pour première conséquence de faire que la généralité des hommes se passe en pratique d'un Dieu si peu accessible, et dont il est impossible d'avoir le dernier mot, sans se courber sous des dogmes impitoyables, imposés par un sacerdoce envahissant. L'histoire philosophique de M. de Biran me paraît très-propre à signaler le grave péril de cette pente intellectuelle, et à en combattre efficacement le fatal progrès. M. de Biran, en effet, après avoir professé jusqu'à la candeur, on peut le dire, le culte absolu de son esprit propre, parvint à réagir avec une générosité énergique contre lui-même; et sans déserter la raison, ce qui eût été se précipiter dans un excès dont malheureusement certains ne savent pas toujours se garder, il saisit sa limite et en discerna, si l'on peut dire, le domaine temporel. Fatigué de retomber stérilement sur lui-même en demandant à ses propres lumières des solutions introuvables, le philosophe comprit enfin que pour atteindre aux sommets divins, il fallait à l'homme un point d'appui

d'où le sublime élan fût possible ; que ce point d'appui pour être fixe, stable, inaccessible aux passions, supérieur aux fantaisies de l'imagination, au-dessus des défaillances de l'esprit, devait être pris non pas en lui mais hors de lui et plus haut que lui. Cette vérité constatée contenait en elle-même le principe de sa conversion, puisqu'elle résume, en réalité, tout l'invincible bon sens du chrétien. La révélation, base et racine de l'Église catholique, apparut aux regards émus et prédestinés du penseur ; il lutta longtemps sans doute dans la liberté de sa loyale conscience, il eut encore des combats, il eut encore des angoisses ; mais ce que ses yeux avaient entrevu, ils le cherchèrent toujours, jusqu'à l'heure bénie où il leur fut donné de se dilater dans les splendeurs de la vérité révélée !

Dieu se communique à l'homme de deux manières : naturellement, dirai-je, en ce sens qu'il dépose et perpétue en nous, par un mode général, une certaine somme de lumière (la raison en d'autres termes), avec laquelle nous concevons et discernons, à l'aide de laquelle nous pouvons incessamment acquérir les connaissances humaines et les développer même jusqu'au prodige ; c'est la lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde. Surnaturellement, dirai-je encore, en ce sens que par un mode spécial, dont le divin procédé est uniquement au pouvoir de l'Église, la Providence initie toutes les âmes de bonne volonté aux choses célestes, aux vérités surnaturelles proprement dites, en un mot aux connaissances divines. Dieu sans doute eût pu en agir autrement, mais c'est ainsi qu'il a fait, ou plutôt

c'est ainsi que nous avons fait, puisqu'il est de foi que les effets de la chute ont obscurci particulièrement notre entendement du côté des perceptions divines.

Le philosophe dans les sciences éternelles, est ignorant et ne saurait cesser de l'être par lui-même, rien n'est plus positif; à cet égard tout ce qu'il dit avec talent, tout ce qu'il prétend enseigner avec génie est dépourvu de garantie aussi bien que de contrôle. Le bienfait d'une lumière surajoutée lui est indispensable; s'il la dédaigne ou la nie, son enseignement est entaché de nullité, car en fait de certitude, deux esprits se valent! Ceux qui relèguent, avec une grande légèreté, la révélation au pays des naïvetés chimériques, sont forcés d'admettre que l'homme, uniquement éclairé sur tous les intérêts de second ordre du temps, doit rester incertain à l'endroit de toutes les questions essentielles dont il sent en lui, par les meilleurs côtés de son âme, l'impérieux et indestructible besoin. Rien de plus absurde, partant rien de plus impossible

Cette étude, sur les pensées intimes d'un homme supérieur gagné à la vérité religieuse, a particulièrement pour but de faire discerner plus clairement aux esprits droits, mais indécis, le point délicat où la raison naturelle s'arrête et où la raison surnaturelle commence; de leur faire percevoir les rapports qui les rapprochent, les différences qui les distinguent, les lois qui en font l'harmonie dans cette lyre de Dieu qui s'appelle l'âme humaine. L'usage légitime des dons de l'intelligence est malheureusement trop voisin de l'abus qu'on en peut faire; rien donc n'est plus urgent, pour

la conduite de la vie et l'épreuve de la mort, que de ne pas errer sur ce point. Toute étude qui tend à un but aussi précieux ne saurait être, j'en suis sincèrement convaincu, inutile et stérile.

Le P. Gratry, prêtre de l'Oratoire, un des esprits les plus originaux et les plus délicats de ce temps, commence ainsi son admirable traité de la Connaissance de l'âme : « Au moment où s'impriment les dernières feuilles » de cet ouvrage, paraît un livre qui est un événement » philosophique. Il s'agit de la publication du *Journal* » *intime* de Maine de Biran.....

» Maine de Biran a été appelé par M. Cousin « le » premier métaphysicien de son temps, » et ailleurs, » le plus grand métaphysicien qui ait honoré la France » depuis Malebranche. » Royer-Collard disait de lui : » C'est notre maître à tous. » Et si nous consultons sur » ce maître l'opinion publique des hommes instruits, » tous diront que Maine de Biran est le penseur le plus » indépendant, le plus sincère, le plus persévérant dans » sa recherche, entre tous ceux qui ont porté dans notre » siècle le nom de philosophe.

» Tel est l'homme dont la dernière pensée se révèle » aujourd'hui seulement, trente-trois ans après sa » mort. Mais quelle est cette dernière pensée? Quel

» est le fruit philosophique de cette belle vie, le résultat » final de ces quarante années de travail et de méditations? C'est cette grande et fondamentale conviction » qui est l'âme de nos propres travaux, savoir : qu'il » faut sortir de ce que nous avons nommé la *philosophie* » *séparée*, et qu'il faut arriver à la philosophie chrétienne.....

» D'abord nous voulons admirer comment, par la » grâce de Dieu, un esprit droit, qui cherche avec » sincérité, aidé d'ailleurs par les secours qui entourent aujourd'hui les hommes, peut, à partir des ténèbres philosophiques les plus épaisses, venir à la » lumière, et retrouver toutes les grandes bases de la » philosophie chrétienne. Mais nous voulons constater » et admirer aussi comment l'esprit le plus puissant, le » penseur le plus opiniâtre, mais séparé à son début » des données lumineuses de la philosophie chrétienne, » a besoin d'un demi-siècle d'expérience, de travaux, » de souffrances, de prières, pour parvenir à retrouver, » ou plutôt à reconnaître les grandes lignes de cette » philosophie qui existe au milieu de nous depuis » des siècles, et qui remplit nos écoles catholiques et » nos bibliothèques. Sans parler des autres docteurs, » saint Bonaventure avait dit au XIII^e^ siècle, et avait développé, beaucoup mieux que Maine de Biran, cette » vérité fondamentale, qu'il y a dans l'homme trois » puissances générales ou trois vies : vie animale, vie » propre de l'homme et vie divine. Saint Augustin, au » IV^e^ siècle, divisait son traité de l'âme aussi en trois » parties, qu'il définit en quelques paroles pleines de » science et de précision : « Ce que l'âme peut dans le

» corps, ce qu'elle peut en elle-même et ce qu'elle peut » en Dieu. » (*Quid anima in corpore valeret, quid in » se ipsa, quid apud Deum.*) — C'est là d'ailleurs l'en- » seignement vulgaire de nos écoles. Eh bien, Maine de » Biran n'arrive qu'après cinquante ans, au moment » où il va mourir, à tracer en une page le plan du » livre qu'il eût écrit pour éclairer son siècle, s'il avait » su, dès l'origine, qu'il est au sein des sociétés chré- » tiennes, un foyer public de lumière pour tous ceux » qui savent y puiser. »

C'est à la lecture de ces lignes que j'ai conçu la pensée et le désir d'étudier M. de Biran; ce travail a été pour ma raison et pour ma foi tout ensemble, si doux et si précieux, que j'ai voulu par cette citation le mettre, en quelque sorte, sous l'éloquent patronage de celui-là même qui l'inspira.

Avant d'ouvrir le Journal intime, il convient de tracer en peu de mots la vie de Maine de Biran, et d'initier brièvement le lecteur, aux phases douloureuses par lesquelles cette noble intelligence passa, avant d'arriver à la possession du vrai.

Le philosophe naquit à Bergerac le 29 septembre 1766, il fit de remarquables études à Périgueux chez les doctrinaires, et entra en 1785 au service du roi. C'était un jeune et brillant officier que le sentiment profond de la dignité humaine protégea contre des écarts, que les succès de son visage et de ses manières eussent aisément expliqués. Dès cette époque, et même auparavant, M. de Biran sentait en lui sans en être importuné, poindre un besoin de méditation, comme une tendance native à *se regarder en dedans*, selon sa profonde ex-

pression. Un œil attentif eût certes, dès ce temps, discerné le signe du penseur sur les traits du brillant garde-du-corps.

Advint 1789. La vie militaire cessa pour M. de Biran, par le licenciement du corps dans lequel il servait; la Révolution le plaça au milieu de circonstances dont la gravité relégua bien loin de lui les causes qui dissipaient son esprit, et favorisa cette pente innée à la méditation que je signalais tout à l'heure. La terre de Grateloup, près Bergerac, appartenait à M. de Biran qui la tenait de son père; ce fut dans cette retraite qu'il vint chercher un asile au milieu des tourmentes de la Révolution. La Terreur ne franchit pas, en fait, le seuil de sa demeure, mais elle en troubla, quoiqu'il fit, le recueillement et la paix. « Je m'étais flatté, » dit-il, pendant quelque temps, de pouvoir vivre ignoré » dans ma solitude, mais je commence à perdre cette » espérance. Les agitateurs soufflent dans tous les coins » de la France le tumulte et la discorde; leur haleine » empoisonnée se fait sentir partout, et mon pays com- » mence à participer à la contagion. S'il en est ainsi, je » ne vois plus où fuir, et il ne me reste d'autre parti » que d'apprendre à souffrir et à mourir s'il le faut [1]. »

Le Journal intime dont la publication est due aux soins pieux d'un homme distingué, M. Naville [2], est

[1] Page 13. — *Maine de Biran, sa vie et ses pensées*, publiées par Ernest Naville, Paris, Joel-Cherbuliez, libraire, 10, rue de la Monnaie.

[2] Fils de M. François-Marie-Louis Naville, pasteur, né à Genève le 11 juillet 1784, mort le 22 mars 1846 à Vernier, canton de Genève. — La famille de M. de Biran avait confié à l'amitié de M. Naville père les manuscrits du philosophe. La mort l'ayant surpris, le fils a pieusement rempli son mandat.

fréquemment daté de Grateloup; ce fut en effet dans cette solitude que M. de Biran cultiva particulièrement la philosophie, avec une soif de vérité et une droiture d'intention que la Providence devait récompenser au centuple. En voyant cette grande âme altérée des choses de Dieu, sans cesse agitée par des sentiments contraires, ne jouissant de la solitude que pour souhaiter plus ardemment le monde, ne retrouvant le monde, avec ses misères, que pour aspirer plus fortement que jamais à la solitude, on se sent douloureusement ému; qui ne sait pourtant que ce malaise moral, cette fièvre intérieure, ce combat intime et incessant sont presque toujours, dans les âmes droites, le divin symptôme d'un acheminement vers la lumière et la paix?

Si l'on veut concevoir par quelles transformations douloureuses et successives l'âme de M. de Biran passa, pour arriver à la possession de la vérité, il faut se demander d'où il était parti; c'est encore le P. Gratry qui va nous l'apprendre : « Né au sein de la nuit philosophique du XVIII^e^ siècle, Maine de Biran, à son point de départ, était placé au plus infime degré de la pensée. Il partait du sensualisme et des doctrines de Cabanis et de Condillac. En peu de temps son vigoureux esprit eut brisé cet épais et fragile système. Il est trop évident qu'outre la *sensation transformée*, il y a tout au moins, dans l'homme, deux autres choses, savoir : *la raison qui transforme*, *et la liberté qui emploie* ou qui n'emploie pas. »

Mais si notre philosophe triompha rapidement d'une doctrine qui ramenait tous les éléments de la vie

spirituelle à je ne sais quelle sensation physique extérieurement reçue, subordonnant ainsi toute l'existence de l'être moral à l'ébranlement unique de la matière; ne voyant dans l'homme, au dire de Saint-Lambert, « qu'une masse organisée qui reçoit l'esprit de tout ce » qui l'environne et de tous ses besoins, » il n'en fut pas de même à l'endroit de ce qu'on nomme le rationalisme. Maine de Biran mit trente ans, selon l'expres» sion du P. Gratry, à franchir *la seconde phase phi» losophique*, celle où vivent les penseurs séparés. » Là il méditait — continue-t-il — en stoïcien, la » raison et la liberté, l'activité du *moi*, le mérite » de l'effort, la dignité de la personne humaine, réa» gissant de toute sa force contre la platitude et l'inin» telligence sensualiste, dont il voyait encore le règne » autour de lui. »

Lorsque Maine de Biran eut franchi le seuil du spiritualisme, il se dit résolument : Je veux réagir par la volonté sur la matière. Il gravita laborieusement, douloureusement, vers son courageux principe, retombant sans cesse et avec déchirement de son propre poids sur lui-même. Il se perdait dans les inextricables défilés de sa pensée, sans régulateur, sans guide, cherchant en vain avec l'instrument imparfait d'une raison finie le dernier mot de l'infini. On ne peut trop le répéter (car les hommes n'en seront jamais assez convaincus), quand les idées dans l'ordre spirituel et divin ne sont pas fermement assises sur le granit du dogme, et ne rayonnent pas du pied même de la croix, elles tournent par une inflexible logique, à tout vent de doctrine, et se perdent presque inévitable-

ment dans les abîmes mouvants du vague. Qu'on me cite deux hommes, parmi ceux qui sont séparés de la doctrine catholique, pensant exactement de même, par exemple en ce qui touche la vie éternelle, et croyant exactement la même chose, quand ils croient!

Ce fut tout meurtri, tout brisé, tout sanglant, que de désillusions en désillusions, de contradictions en contradictions, Maine de Biran parvint au pied du Calvaire, et qu'au terme de sa douloureuse passion, il s'écria, ainsi que le texte du Journal intime en fait foi : *Miserere mei, Domine, quoniam infirmus sum*

La morale rigoureuse du Journal intime, ainsi que cela résulte de cette étude, revient à dire que par la voie philosophique séparée, un homme qui fut appelé par une incontestable autorité « le premier métaphysicien de son temps, » a mis cinquante ans à concevoir ce que le dernier enfant du dernier village apprend à dix ans, de son curé. Les tâtonnements et les hésitations que le Journal intime révèle presqu'à chaque page, ont laissé croire à quelques-uns, et fait dire à dessein par quelques autres, que de Biran, dont la constitution était chétive et facilement ébranlée, avait au fond un esprit sans précision, livré comme sans défense à la variété de ses impressions, et somme toute peu consistant. C'est là se tromper ou vouloir nous tromper grossièrement. Deux qualités précieuses caractérisaient notre penseur : il avait la force puisqu'il était doué d'une infatigable persévérance, il possédait en même temps la sincérité dans sa plus noble expression. C'était un esprit réellement sans détours. La recherche du vrai n'était pas pour lui un prétexte à faire école, à

bâtir un système : il n'était nullement déterminé à je ne sais quelle indépendance factice et systématique, dont certains esprits font parade. M. de Biran, ce qui est beaucoup plus rare qu'on ne pense, cherchait pour trouver avec simplicité et sans ostentation; il ne dissimulait pas ses moindres incertitudes, et se gardait surtout, par respect pour lui-même, du culte de l'évidence *contestable*. Le philosophe n'excluait pas les choses de la foi du domaine de la spéculation, par ce motif extrêmement rationnel, que si l'on veut chercher la vérité divine, ne croyant pas, à tort sans doute, sa transmission possible par une voie surnaturelle, il faut alors frapper loyalement à toutes les portes, aviser toutes les issues, prêter l'oreille aux mille voix discordantes des systèmes humains, et chercher, si faire se peut, dans ce pêle-mêle le vrai divin; ainsi le veut la logique. M. de Biran était fort et sincère, mais parmi les penseurs qui n'entendent relever que d'eux-mêmes, le culte du moi règne si absolument, que ce dégagement personnel, cette loyauté d'allure, cette franchise à douter dont le philosophe était doué, ne devaient être ou paraître pris que pour les signes certains d'une faiblesse irrémédiable. Dans le monde de la raison souveraine et sans appel, les moindres hésitations sont nécessairement des défaillances.

Maine de Biran, après tant de recherches et de labeurs, reçut enfin sa récompense; c'est à la doctrine de la grâce, doctrine essentiellement catholique, qu'il se rendit en dernière analyse, tandis qu'il eût dû commencer par elle, s'il avait cru simplement à son catéchisme. Il comprit enfin par quel mystère il se peut que Dieu

nous assiste en nous laissant réellement libres, et sans que notre responsabilité propre en soit diminuée jamais. La bonté divine, il n'en faut pas douter, permit à Maine de Biran de parcourir les sentiers de son âme en s'écriant lui aussi : « Je l'ai trouvé, je l'ai » trouvé. » Il lui fut donné certainement de mourir avec joie, dans les bras et sous la bénédiction de l'Église.

« Que se passa-t-il dans cette âme, écrit M. Naville, » pendant ces deux mois [1], qui virent succéder à de » vagues angoisses les souffrances d'une maladie dé- » clarée? Il n'appartient pas à une main humaine de » soulever le voile qui couvre l'accomplissement des » secrets desseins de Dieu à la dernière heure de la » vie; mais la fin de M. de Biran porta tous les carac- » tères d'une mort chrétienne, et il est permis, après » tout ce qui précède, de voir dans l'expression de ses » derniers sentiments, non pas un de ces retours tar- » difs et suspects à des espérances trop longtemps dé- » daignées, mais le couronnement d'une vie dirigée au » travers de bien des obstacles et des douleurs vers les » consolations de la foi [2]. »

Ces paroles renferment sans doute beaucoup plus qu'une espérance, et cependant ce n'est point assez : l'étude du Journal intime, avec l'aide de Dieu, va montrer qu'il faut arriver à des conclusions plus rigoureuses.

De 1794 à 1818 le philosophe est aux prises avec

[1] Le Journal intime est resté muet les deux derniers mois de la vie de M. de Biran; il mourut le 20 juillet 1824. Ses obsèques eurent lieu le 22 à Saint-Thomas d'Aquin.

[2] Page 116.

les hésitations les plus douloureuses; jouet de ses pensées, esclave de ses impressions, mais disant les angoisses dont il était tourmenté avec ces cris de l'âme qui promettent l'affranchissement. De 1816 à 1823 il marche d'une façon de plus en plus sensible vers la lumière, bien qu'avec de brusques soubresauts et de subits revirements; puis après tant de douleurs, la foi catholique, voie sacrée de la certitude spirituelle, apparaît à ce noble esprit pour ne le plus abandonner. Spectacle admirable entre tous que l'ascension de cette grande âme vers la réalité divine; spectacle digne à tous égards de captiver les âmes, et de toucher celles qui sont sincères!

Pour goûter réellement, efficacement le Journal intime il faudrait en feuilleter toutes les pages; afin de suivre, en quelque façon, le mouvement de la pensée aussi bien que les pulsations du cœur de l'écrivain. Ce modeste travail, qui se borne au commentaire très-insuffisant de quelques citations, ne cherche qu'à inspirer aux âmes de bon vouloir, le désir d'une si douce et si profonde étude. Ceux qui croient y goûteront le charme d'une intelligence d'élite déployant ses ailes pour monter à Dieu, ceux qui ne croient pas ou s'imaginent ne pas croire y retrouveront, peut-être, ce trésor intarissable de la foi, dont une vaine sagesse avait trop méconnu le prix!

Le philosophe de 1794 accuse un état spirituel douloureux, ai-je dit : en effet il n'est fixé ni sur le rôle ni sur la portée de la raison; il ne l'est pas davantage sur le caractère de cette sensibilité native, qui ravit à nos yeux plus de larmes amères qu'elle ne fait couler

de douces larmes. En ce qui touche la liberté et ses limites, il demeure également dans l'indécision. Ce qui prédomine en ce moment dans l'âme de M. de Biran c'est le désir extrêmement vif d'être heureux; il sent que l'instabilité intellectuelle est la condition morale la plus antipathique à toute paix, à tout repos. Le penseur souffre profondément de la mobilité de ses idées, il s'écrie : « Ainsi se passe la vie. Quelle misérable con-» dition! Cependant j'ai l'idée d'un état supérieur à » celui dont je jouis maintenant, la conscience de ma » misère m'est plus sensible par la conscience d'une » dignité dont j'ai le modèle. L'homme ne serait-il qu'un » être dégénéré? Ou bien est-il destiné à une plus » grande perfection? Quoi qu'il en soit, puisque le désir » de notre bonheur est toujours permanent, dans le » cours de notre existence actuelle, si notre raison nous » le montre, quoiqu'elle ne puisse presque rien pour » nous le donner, faisons du moins nos efforts pour » nous rapprocher le plus qu'il sera possible du but » qu'elle nous montre; et si nous ne pouvons pas y » parvenir, tâchons de pouvoir nous dire avec justice : » je me suis élevé, par ma volonté, vers le bonheur au-» quel m'appelait ma nature, je ne fus malheureux que » par ma faiblesse [1]. »

Mais comment et par quel moyen être heureux? Je ne sais si de Biran était convaincu que la seule philosophie ait fait tout le bonheur des Grecs, mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il souhaite ardemment de voir s'élever chez nous, des écoles publiques de sagesse, et qu'il semble oublier ou méconnaître, que depuis le

[1] Pages 124-125.

Calvaire, la plus grande source de certitude nous vient par une voie plus pure et plus sainte que par les enseignements de l'école. « Que n'y a-t-il des Socrate, » des Platon, dans quelque lieu de la terre[1]!... » s'écrie-t-il. Toutefois son vœu lui paraît médiocrement réalisable, par cette raison un peu morose à vrai dire, mais péremptoire, qu'il ne saurait trop où prendre les maîtres encore moins les disciples. « Un vrai philosophe, dit-il, » s'il en existait aujourd'hui, ne pourrait vivre qu'au » fond des déserts..... [2]. »

Après les écoles de sagesse que reste-t-il, suivant de Biran? « ..... Il ne reste que les livres, mais, ajoute-» t-il, les livres ne parlent pas..... [3]. »

Non-seulement ils ne parlent pas, dirai-je à mon tour, mais encore il leur arrive quelquefois de mal penser. Rousseau touche de Biran, et ses erreurs l'affligent; le tour de Montaigne l'attire, et son scepticisme le désole; Pascal est grand mais sombre; il est un homme toutefois qui le charme toujours et ne le blesse jamais, et d'un mouvement plein d'âme, il s'écrie : « O bon Fénelon [4], viens me consoler! »

Chose digne de remarque, c'est un prêtre, un évêque de l'Eglise catholique, dont le philosophe invoque l'assistance, du sein de sa maladie philosophique, c'est de lui qu'il attend la consolation et la paix. C'est à un homme qui précisément pour sa foi, foula aux pieds avec une simplicité admirable, les attraits les plus vifs

[1] Page 126.
[2] Page 127.
[3] Page 127.
[4] Page 127.

de son esprit propre, se soumit avec une surhumaine humilité à l'enseignement dogmatique de l'Eglise ; c'est en un mot au héros de la plus étonnante victoire, que le philosophe séparé vient demander le secret des saintes joies, et du vrai bonheur !

Après avoir franchi l'espace qui sépare 1795 de 1811, période pendant laquelle le Journal intime est silencieux, nous rencontrons à la date du 14 mars ces paroles mélancoliques, qu'il faut noter non-seulement pour ce qu'elles disent, mais encore pour ce qu'elles font pressentir : « Le temps emporte toutes mes opinions » et les entraîne dans un flux perpétuel. Je me suis » rendu compte de ces variations de point de vue de- » puis ma première jeunesse. Je pensais trouver, en » avançant, quelque chose de fixe, ou quelque point de » vue plus élevé d'où je pusse embrasser la chaîne » entière, redresser les erreurs, concilier les opposi- » tions. Me voilà déjà avancé en âge, et je suis toujours » incertain et mobile dans le chemin de la vérité. Y » a-t-il un point d'appui et où est-il [1] ? » Quel aveu ! quel point d'interrogation !

Depuis déjà longtemps, de Biran s'occupe incessamment des choses de l'esprit, et il marche plutôt vers la confusion des idées que vers la lumière. Plus il avance, plus il sent la faillibilité et l'insuffisance de son esprit. Cela doit être, et en voici la très-simple raison. En même temps que le penseur persévère à ne point accepter la solution chrétienne, son imagination s'épuise et ne comble plus les vides du cœur qui se creusent

[1] Page 147.

toujours, ni les lacunes de l'intelligence qui vainement cherche la lumière divine. L'imagination ne tient plus lieu de certitude et de logique, elle ne sait plus donner le change, elle ne peut plus envelopper en quelque sorte la conscience dans une atmosphère d'enthousiasme et d'illusion. Première et rude déception d'où naît souvent une certaine mélancolie qui revêt extérieurement au milieu de nous les livrées du scepticisme, sauf à en adopter plus tard les tristes conclusions, si la vérité se permet de demeurer scellée. De Biran mesure douloureusement la distance parcourue, et sent en lui la salutaire et secrète épouvante d'arriver au dernier mot de la vie, sans avoir le premier mot de l'Eternité. Ce divin avertissement de la mélancolie est donné sans doute à tous les philosophes séparés dont l'erreur est justifiée par la bonne foi; il est une heure miséricordieuse entre toutes où Dieu dit à chacun d'eux : Mon ami, tu n'as pas de certitude religieuse en dehors de la révélation, généreux esprit fourvoyé, prends ton âme et viens à moi! A cet élan de la grâce divine beaucoup dédaignent de correspondre, ils objectent notamment, — quand ils honorent Dieu d'une réponse, — qu'ils sont indépendants, que cette indépendance consiste précisément à ne pas savoir à quoi s'en tenir; que c'est la condition même de leur originalité, le cachet de leur physionomie, dont ils sont naturellement fort jaloux. Ces philosophes ajoutent qu'en vertu des promesses éternelles de la raison individuelle, il n'y a de vrai que ce qu'il plaît au sens propre de décréter tel. Ils déclarent en outre que le dogme réduit les âmes en servitude, que des hommes libres ne sauraient

sans déchoir, passer sous le niveau du Christianisme; et mille autres arguments de cette portée. Certains moins personnels, plus généreux et plus droits, déposent à un instant donné de leur vie philosophique, le bilan de leur individualisme, ils sentent à tout le moins, que la voie dans laquelle ils sont engagés peut n'être pas la vraie. « Y a-t-il un point d'appui et où est-il? » Telle est la préoccupation du philosophe de Biran et avec lui celle de tous les penseurs de bonne volonté.

Pendant l'année 1814, Maine de Biran semble dans une certaine mesure, se soustraire aux spéculations philosophiques; sa santé le préoccupe, ses nerfs le font souffrir, il s'inquiète même, honni soit qui mal y pense, des dangers intellectuels auxquels expose la députation; il parle de son mandat comme d'une maladie dont il est atteint. De Biran en vient à dire d'une manière expresse : « Cette vie n'est propre qu'à abêtir [1]. » Voici, il faut en convenir, ce qui serait décourageant si une ambition de candidat se décourageait jamais!

Maine de Biran mentionne aussi d'intéressantes et studieuses rencontres avec MM. Guizot, Ampère, Royer-Collard, de Gérando, Cuvier et plusieurs autres. Il parle notamment d'une soirée philosophique qui se composait — cet illustre personnel est à retenir — des hommes éminents qui viennent d'être nommés. Le philosophe constate que : « Après une discussion animée *qui n'a conduit à rien*, ceci est textuel, la séance a été levée à 10 heures et demie [2]. » Pour compléter cette involontaire

[1] Page 150.
[2] Page 153.

épigramme, il eût probablement suffi d'indiquer l'heure à laquelle la discussion philosophique avait commencé. Or, ce n'était assurément ni l'érudition, ni le talent, ni la force d'esprit, ni l'éloquence, ni même le génie qui manquaient là. Ce qui faisait défaut, c'était, à n'en pas douter, *ce point d'appui*, *cette base fixe* que Maine de Biran trouva après l'avoir cherchée avec une infatigable ardeur.

Au 16 juin 1816 nous trouvons Maine de Biran sous l'empire de réflexions qu'il est utile de mentionner, parce qu'elles font pressentir chez leur auteur un ébranlement spirituel très-significatif pour qui veut observer. Maine de Biran, sur l'invitation du curé de Bergerac, assiste à la procession de la fête de Dieu, interdite depuis 25 ans. Cette imposante cérémonie émeut vivement le philosophe et suscite en lui les pensées que voici : « En voyant ce peuple nombreux marcher en » bon ordre, en suivant les bannières et la croix, prier » avec ferveur, tomber à genoux au premier signe, et » l'air de jubilation de la multitude, je réfléchissais » sur cette force des institutions que l'homme ne crée » pas, mais que la religion et le temps peuvent seuls » consacrer. Que les lois humaines ordonnent des fêtes, » que les magistrats prennent toutes les mesures pos- » sibles pour les faire célébrer : tout sera inutile, » parce que le premier mobile manque, savoir : le » sentiment qui ne se commande pas, et qu'aucune » autorité humaine ne peut faire naître, mais qui se » rattache spontanément à certaines images confuses, » qui emportent avec elles l'infini du temps et de la » durée. Ce sentiment de l'infini est identique au sen-

» timent religieux, ou il en est la base. Or, tout ce que » l'homme fait est nécessairement fini, ou limité à une » portion déterminée de l'espace et du temps; donc » l'homme n'a pas le pouvoir de faire une religion, ou » de créer une institution quelconque, à laquelle puisse » se rattacher le moindre sentiment religieux. Dans un » siècle où l'on raisonne de tout, où l'on demande que » tout soit démontré, il ne peut y avoir de religion ni » aucune institution proprement dite; l'analyse fait » évaporer le sentiment. Si elle veut remonter jusqu'à » la source où il se rattache, et en mettre la base à » nu, elle ne trouvera rien, elle niera la réalité de » cette base, sans s'apercevoir qu'elle n'est pas de son » ressort. Le chimiste ne peut pas davantage mettre à » nu le principe vital; en niera-t-il pour cela l'exis- » tence?

» Tout ce qui porte le caractère d'institution, tout » ce qui parle à l'âme sans l'intermédiaire des sens et » de la raison, doit exciter notre respect; il faut » bien se garder de vouloir le faire rentrer dans le » cercle étroit de nos raisonnements ou de nos idées » claires. Les philosophes du XVIII^e^ siècle se sont lour- » dement trompés à cet égard; ils n'ont pas connu » l'homme [1]. »

Maine de Biran admire, à juste titre, cette force des institutions que l'homme ne crée pas; il s'émeut pieusement à la vue de ce peuple qui, depuis tantôt vingt-cinq ans, privé de l'adoration publique du Dieu eucharistique, laisse éclater de toutes parts les marques

[1] Pages 207-208.

non équivoques de son respect et de sa joie. Diderot a eu de ces émotions là, mais son orgueil se refusait à concevoir la cause intime qui les faisait naître, tandis que Maine de Biran, fils, il faut le dire, d'une époque plus éclectique et partant moins exclusive, n'hésite point à dire : « Tout ce qui porte le caractère d'insti» tution, tout ce qui parle à l'âme sans l'intermédiaire » des sens et de la raison doit exciter notre respect...» Et en ce qui touche les choses de la religion — eût-il dû ajouter, — doit solliciter notre foi. De Biran, au moment où il trace ces lignes, embrasse sans doute d'un regard pensif et recueilli ces longs siècles de christianisme, où la lutte, le martyre et le triomphe s'engendrent tour à tour; il s'émeut à la vue de tant de combats, de tant de victoires, et la petitesse de l'esprit propre, dans les choses de l'infini, le saisit et le trouble. Le penseur, fortement ébranlé déjà, se dit à lui-même : De quoi sommes-nous réellement capables dans le domaine du divin, depuis que nous cherchons le dernier mot de la destinée avec nos lumières purement naturelles? Depuis que nous avons repoussé dans les choses éternelles l'autorité doctrinale de l'Église, et proclamé l'autorité infirme et bornée de chacun. Ah! s'écrie-t-il tristement : « L'analyse fait évaporer le sentiment! » Il exprime encore cette pensée si juste et si vérifiée par les faits contemporains : « Dans un siècle où l'on rai» sonne de tout, où l'on demande que tout soit dé» montré, il ne peut y avoir de religion, ni aucune » institution proprement dite. »

Mais le philosophe, dans cet élan de conscience, dont un penseur moins droit eût regretté sans doute la

franchise, ne va-t-il pas trop loin? Constate-t-il ou exagère-t-il? A mon sens, il est dans le vrai. Les diverses théories philosophiques comprises sous le nom générique de rationalisme, qui, sous une apparente et chimérique unité, comptent des dissidents à peu près aussi nombreux qu'elles possèdent de disciples, aspirent dans les temps modernes à supplanter la foi, et tendent au gouvernement absolu des esprits. Loin de répugner à cette domination, les esprits semblent y incliner par suite d'une propension de plus en plus accentuée; péril extrême pour les droits de la saine raison, et qu'il importe de signaler. En effet, que peut-il arriver? Au sein de cet empire exclusif de la raison déifiée, le sentiment et surtout celui du divin, immédiatement précipité au creuset de l'analyse systématique, se glacera dans les déserts de l'âme désormais sans idéal; et la foi s'éteignant, tout s'éteindra avec elle. Mais pourquoi? Ah! pourquoi, parce que la foi étant une adhésion sans réserve de l'âme aux choses invisibles, dont la révélation est l'unique garantie; — choses indémontrables par le sens humain, puisque jamais l'être fini ne pourra sans un secours supérieur embrasser l'infini, et comme dit de Biran, « en mettre la base à nu. » — La foi, dis-je, privée de l'amour, n'aura ni souffle ni rayonnement! Le despotisme rationnel, à la différence des autres tyrannies, sera dépourvu de cette concentration, de cette unité qui parfois en apparence, n'est pas sans séduction et sans grandeur; absolu à la surface, son symbole se morcelera en autant de fractionnements que d'individus. Si cet empire prédomine jamais, qu'on en soit bien convaincu, les hommes n'auront rien imaginé de

pareil dans l'histoire des égarements intellectuels. Encore un coup, la foi s'éteignant tout s'éteindra avec elle.

Plus d'idéal possible, et partant plus d'art ! Comment en démontrer mathématiquement le symbolisme varié, comment en raisonner les multiples fantaisies? Plus de poésie ! Que deviendra l'imagination cadenacée dans les fers d'un syllogisme, et dont les chairs vives crieront miséricorde sous le scalpel du raisonneur? Plus de science, de vraie science, puisque ne croire *que ce qui est démontré* oblige logiquement à contester l'évidence des effets quand les causes échappent, et que cette mise en demeure est permanente chez les savants. On pourrait poser en principe que pour l'homme, — dans l'ordre des connaissances humaines, — savoir c'est simplement constater; et que la philosophie, aussi bien que la science, dissimule souvent sous le nom d'axiôme l'impuissance à démontrer prise au piége. Ce qu'écrit de Biran à l'occasion de la Fête-Dieu de Bergerac est en réalité une protestation formelle contre les tendances injustes et absolutistes de l'esprit en ce qui touche le surnaturel, et de tels accents dans une telle bouche sont dignes à tous égards d'être recueillis. Le philosophe avoue que la raison humaine, — souvent insuffisante à démontrer les choses dont les effets mêmes frappent et saisissent nos sens, — est incapable par sa nature finie de donner le dernier mot de l'infini. C'est un pas immense de la part de M. de Biran; au fond il rompt avec ce qu'il y a d'excessif et d'erroné dans le rationalisme, qui prétend rejeter d'office, et selon que chacun l'entend, tout ce que la raison ne

discerne et ne conçoit pas. Maine de Biran proteste contre cette incroyable théorie qui n'est en réalité, rien autre chose, que le renversement total des bases chrétiennes. Maine de Biran n'est pas encore rendu à l'évidence; toutefois il la sent profondément puisqu'il est déjà manifeste pour lui que la raison ne suffit pas à tout, même dans l'ordre purement naturel; or, de cette constatation à la déduction des conséquences il n'y a pas loin, surtout pour un esprit de cette trempe. Le penseur médite de plus en plus sur les œuvres qui ne sont pas de main d'homme, et bientôt soulevé plus haut que lui-même, les grandeurs incomparables de la foi saisissent son âme. En parlant de l'identité du sentiment religieux avec l'infini, emporté qu'il est par le cours de ses idées, Maine de Biran écrit ces remarquables paroles, qu'on ne peut trop relire et méditer : « Tout ce que l'homme fait est » nécessairement fini, ou limité à une portion déter- » minée de l'espace et du temps, donc l'homme n'a » pas le pouvoir de faire une religion, ou de créer une » institution quelconque, à laquelle puisse se rattacher » le moindre sentiment religieux. »

Le système rationaliste a cela de commun avec toutes les philosophies humaines, qu'il n'a pu établir dans le monde l'adoration publique de Dieu; qu'il n'a pu réaliser un culte, c'est-à-dire une manifestation sensible et pratique de la dépendance de l'homme vis-à-vis de son auteur. Ce système, il est vrai, professe dans la plupart de ses adhérents l'inutilité du culte et supprime ainsi l'objection; mais le sens intime de l'humanité et la pratique constante des peuples lui disent

qu'il s'abuse lui-même, et qu'il tourne la difficulté par une allégation incapable de supporter l'examen.

Il est déjà facile de voir, par les quelques extraits du Journal intime, que l'âme de Maine de Biran s'était ouverte aux idées spiritualistes chrétiennes; désormais l'influence et le progrès de la vérité seront plus sensibles, l'intervention providentielle plus manifeste. A dater de la fin de 1816, on peut le dire, la progression vers le catholicisme, par conséquent vers le christianisme exact, ne sera plus un instant stationnaire; nous ne rencontrerons des hésitations, des atermoiements, des reculades, des retours vagues vers le passé, que pour trouver ensuite de plus grands et de plus décisifs avancements.

Le philosophe écrit à la date du 30 novembre 1816 : « J'ai pensé, en m'éveillant, que ce jour était celui de » ma naissance. J'atteins aujourd'hui l'âge de cinquante » ans. J'entre dans la vieillesse et je conserve encore » beaucoup de goûts et de dispositions du jeune âge; » j'en ai souvent la légèreté, le défaut de tenue et de » suite. Je sens chaque jour que tout point d'appui » extérieur m'échappe. Je ne puis trouver cet appui » dans aucun objet hors de moi; je n'ai plus, comme » autrefois, ce grand désir de plaire, d'être aimé, » parce que je suis averti, par des comparaisons conti- » nuelles, autant que par mon sens intime, que j'ai » perdu tout ce qui attirait vers moi, tout ce qui me » donnait des avantages dans le monde. Je ne sais si » je retrouverai encore ce point d'appui en moi-même, » où je me complaisais autrefois à rentrer. Je ne sais » si l'on n'est pas plus disposé à se chercher et à se

» trouver avec plaisir dans l'âge de la force et de la » plénitude de la vie que dans celui auquel je suis parvenu. Des affections douces, un sentiment heureux » de l'existence nous attirent en nous-mêmes et font » que nous sentons moins le besoin d'en sortir. Des » affections tristes, un sentiment pénible de l'existence » nous éloignent de nous et nous font sentir le besoin » des distractions ou des diversions extérieures. Mais le » mal qui nous tourmente s'accroît par ces distractions » mêmes, et on souffre doublement, par le dégoût » des choses du dehors, ou d'un monde qui nous re» pousse, et par le mécontentement ou le vide plus » profond qu'on retrouve en soi quand on est forcé d'y » revenir. Voilà des faits d'expérience intérieure, que je » constate chaque jour, et dont je me rends un compte » réfléchi, pour m'exciter à chercher dans le fond de » mon être, et dans l'idée de Dieu qui s'y trouve, ce » point d'appui qu'il est impossible de trouver ailleurs, » afin de donner à mon reste d'existence le but qui » lui manque tout à fait [1]. »

Maine de Biran écrit encore sous l'empire de la même idée, en s'inspirant du livre de l'Imitation dont il cite le texte : « Comment peut-on aimer une vie su» jette à tant de dégoûts et de misères, remplie de tant » d'amertumes ? Comment peut-on appeler vie la » source de tant de maux ? Ah ! que je puisse avoir la » force de me supporter moi-même dans la retraite, » de fuir le monde, de m'appliquer uniquement à ce » qui peut perfectionner mon être intellectuel, me faire

[1] Pages 224-225.

» bien vivre et me préparer à bien mourir, après avoir » rempli la tâche qui m'est imposée [1] ! »

Or pour atteindre ce but si cher et si précieux, doit-il continuer à philosopher sans boussole, sans point d'appui et comme à perte de vue ? Maine de Biran est très-convaincu du contraire, il suffit de lire les quelques passages qui suivent pour n'en pouvoir douter : « ..... Les idées ou les sentiments religieux seraient » à présent les besoins de mon esprit et de mon cœur, » mais lorsque ces grands objets, seuls permanents, » seuls capables de remplir l'âme n'ont pas fait sa nour- » riture habituelle, combien il en coûte pour les abor- » der et surtout pour s'y attacher d'une manière fixe ! » (du 1er au 8 mai 1818 [2].)

« ... Les croyances religieuses et morales que la » raison ne fait pas, mais qui sont pour elle une base » ou des points de départ nécessaires, se présentent » comme mon seul refuge, et je ne trouve de science » vraie que là précisément où je ne voyais autrefois, » avec les philosophes, que des rêveries et des chi- » mères.... » (du 26 mai au 6 juin 1818 [3].)

« ..... La religion *résout* seule les problèmes que » la philosophie *pose*. Elle seule nous apprend où est la » vérité, la réalité absolue ; elle nous dit aussi que, ju- » geant les choses sur le rapport des sens ou d'après » nos passions, ou même d'après une raison artificielle » et de convention, nous vivons dans une illusion per- » pétuelle. C'est en nous élevant vers Dieu, en cherchant

[1] Page 248.
[2] Page 265.
[3] Page 267.

» à nous identifier avec lui, par sa grâce, que nous » voyons et apprécions les choses comme elles sont. Il » est certain que le point de vue des sens et des pas- » sions n'est pas du tout celui de la raison humaine, » encore moins celui de cette raison supérieure qui, » assistée du secours de la religion, plane sur toutes » les choses de ce monde..... » (30 juin 1818 [1].)

« ..... Ai-je jamais essayé tout de bon l'empire » de la volonté, ou le recours à Dieu, l'abandon à sa » toute-puissance ?..... (12 juillet 1818 [2].) »

« La philosophie du relatif a tout faussé, tout so- » phistiqué ; il s'agirait de rétablir la vérité absolue » dans ses droits [3]. »

Il faut ici fermer un instant le livre et se recueillir !

En vérité, quand un homme a écrit ces choses, consigné de tels aveux, on peut dire qu'en principe du moins, il est converti. Sans doute, il se pourra faire que certaines circonstances retardent la manifestation totale de sa transformation spirituelle, mais au fond le pas le plus décisif sera franchi. En résumé, que dit Maine de Biran ? Les croyances religieuses et morales sont le seul et unique refuge de l'homme ; la vraie science existe réellement là où précisément ne semblaient apparaître que des chimères : « La religion » *résout* seule les problèmes que la philosophie *pose*. » Si donc on veut trouver la vérité, la réalité absolue, c'est aux sources de la foi qu'il faut puiser. De Biran, en parlant du seul refuge de l'homme, ne doit parler évidem-

[1] Page 270.
[2] Page 273.
[3] Page 274.

ment que d'une foi précise et affirmée, non d'un nouvel océan de contradictions; quand il dit: la religion, il est donc très clair qu'il entend parler du catholicisme. On conçoit, d'ailleurs, qu'il faudrait autant tourner à tout vent de doctrine, que d'aller se perdre dans la mêlée des dissidents et des sectes, et se jeter ainsi de l'indécision philosophique dans l'incertitude religieuse. En dehors de la foi catholique, en effet, nous vivons dans une illusion fatale et perpétuelle, parce que nous jugeons, soit avec les sens, soit avec les passions, soit avec une raison artificielle et de convention. Quel est le moyen de s'élever à Dieu et de discerner la vérité? C'est de s'identifier au principe de toute vie par la grâce même. Maine de Biran distinguant, de façon qu'il n'y ait pas de méprise possible, déclare que le point de vue de la raison humaine *n'est pas du tout celui de cette raison supérieure qui, assistée du secours de la religion*, plane sur toutes les choses de ce monde. Le penseur, en ce peu de mots, caractérise nettement la supériorité de la lumière de foi sur celle de raison; puis il termine par cette considération douloureuse et profondément vraie qui revêt de mélancolie tout son langage, c'est que l'esprit, qui ne s'est pas accoutumé de bonne heure à puiser aux sources d'eaux vives, est plus tard comme impuissant à les aborder. C'est là, il faut bien le dire, tout à la fois un châtiment et une épreuve; châtiment de l'indifférence, épreuve du désir! Il était donné à Maine de Biran, avant d'entrer dans la terre des vivants, de souffrir plus que personne de cet état moral et d'en triompher mieux qu'un autre.

A chaque pas que nous allons faire, le Journal intime

va nous ramener aux questions de foi; les citations rares jusqu'ici des livres saints et des auteurs pieux, vont se multiplier et se rencontrer presqu'à chaque page.

Le 8 novembre 1819, le philosophe écrit: « Je me suis » levé aujourd'hui reposé et assez dispos de corps, » mais dans une assez grande hésitation d'esprit. Je » cherche mon appui; je sens de plus en plus qu'il » ne peut être en moi: il est dans le sentiment reli- » gieux ou dans l'idée de Dieu que j'ai trop négligée, » dont je me tiens toujours trop éloigné. « Faites-vous » taire, dit Fénelon, pour laisser parler et agir en » vous l'esprit de Dieu. » — Si je me fais taire moi- » même, c'est à dire mon esprit, ma pensée active, » j'entends encore le bruit confus des passions ou des » affections internes. La présence de Dieu s'annonce » par un état interne de calme et d'élévation qu'il ne » dépend pas de moi de me donner, ni de conserver, » mais qui pourrait devenir plus habituel par un cer- » tain régime intellectuel et moral auquel il serait » temps de me soumettre, par l'oraison du silence ou » la méditation[1]. »

De Biran avait déjà dit : « Je prie Dieu qu'il me » donne cette paix que le monde ne peut donner, et que » l'homme trouve si difficilement en lui par ses propres » forces [2]. »

La date du 31 mars 1820 (vendredi saint), est marquée dans le Journal intime par cette réflexion : « Il » se passe toujours en moi des choses extraordinaires,

[1] Page 315.
[2] Page 288.

» à cette époque de l'année..... Je cherche des impres-
» sions et des sentiments au sein de la religion que je
» voudrais aimer, et où je sens confusément qu'est
» placée toute consolation, toute espérance, mais je ne
» m'y arrête pas plus qu'à tout le reste; ce sont tou-
» jours des impressions fugitives qui effleurent l'âme [1]. »
En cela Maine de Biran se méprend, il se trompe sur le véritable état de son âme, il aime alors qu'il croit seulement désirer.

« Heureux qui a des yeux pour voir le royaume in-
» térieur de la raison ou de la foi! la chair et le sang
» n'en ont point; la sagesse de l'homme animal est
» aveugle là-dessus et veut l'être, ce que Dieu fait in-
» térieurement lui est un songe. Pour voir les mer-
» veilles de ce monde intérieur il faut renaître; pour re-
» naître il faut mourir [2]. » (Juin 1820.) Ce qui se traduit dans la langue chrétienne par ces simples mots : il faut dépouiller le vieil homme et revêtir l'homme nouveau.

— (9 juin). « Si quelqu'un de vous est dans la tris-
» tesse, qu'il prie pour se consoler, dit saint Jacques.
» Oh! que j'ai besoin de prier [3]! »

(10 juin.) « Je voudrais pouvoir dire comme Fénelon:
» — Tout passe devant mes yeux, mais rien ne m'im-
» porte, rien n'est mon affaire sinon l'affaire unique
» de faire la volonté de Dieu [4]. »

Il serait facile de multiplier les citations, mais n'est-il pas évident que ce ne sont pas là les accents d'un

[1] Page 321-322.
[2] Page 328.
[3] Page 328.
[4] Page 328.

philosophe séparé, et qu'au contraire, ce sont ceux d'un croyant dont les dernières écailles vont bientôt tomber des yeux. A cette même date, le philosophe distingue avec justesse trois sortes de dispositions d'esprit, ou d'âme. La première est celle du plus grand nombre; l'homme vit exclusivement dans le monde des phénomènes qu'il prend pour des réalités. La seconde est celle des esprits plus réfléchis qui cherchent longtemps la vérité en séparant les apparences des réalités, mais qui tombent dans le scepticisme et le désespoir parce qu'ils n'ont pas trouvé de *base fixe*. La troisième enfin est celle des « âmes éclairées des lu» mières de la religion, les seules vraies et immuables. » Ceux-là ont seuls trouvé un moyen d'appui fixe; ils » sont forts de ce qu'ils croient [1]. » Et plus loin : « Ce qui » fait le bon esprit, le seul qui porte la lumière, c'est » la croyance dans l'esprit de Dieu qui souffle où il » veut. L'homme qui en est animé sent qu'il ne peut » rien par lui-même, mais qu'il peut tout en celui qui » le fortifie [2]. »

Les esprits *plus réfléchis*, dont parle de Biran, sont évidemment les philosophes *séparés* qui doivent aboutir par une logique presque fatale, au scepticisme, au doute absolu. En dehors du point fixe de la révélation chrétienne, en dehors de l'Eglise catholique, qui par une interprétation permanente, défend le dépôt sacré de la foi contre tous les aventuriers religieux, les esprits s'agitent sans conclure ou concluent sans démontrer parce que les éléments qui constituent la certitude spirituelle

[1] Page 329.
[2] Page 329.

ne sont pas entre leurs mains. Les philosophes séparés n'ont au fond que les promesses de l'indécision perpétuelle, les chrétiens seuls ont les promesses de la vie éternelle, de la béatitude et de la paix!

En ce qui touche ce que les hommes appellent avec une profondeur un peu naïve le problème de nos destinées, la raison livrée à elle-même, et ne sortant pas d'elle-même, peut soutenir le pour et le contre avec un égal succès. Avec un peu de souplesse, l'enseignement de l'Eglise étant infirmé, il est toujours possible d'opposer un argument matérialiste à un argument spiritualiste. Veut-on un exemple pris au sommet des choses? l'existence de Dieu! Eh bien, ne sait-on pas que les preuves fournies par le sens humain ont été réfutées par le même sens humain, et cela on peut l'avouer, au point de confondre les âmes flottantes et indécises. Pour livrer ces sortes de combats, nul n'est obligé à une conviction, il n'est tenu qu'à un peu d'esprit, ce qui est infiniment moins rare. Le même raisonneur, — et il y a tels gens passés maîtres en ce genre d'évolutions, — prenant successivement les deux aspects de la question, triompherait probablement avec le même éclat, dans l'une et l'autre hypothèse.

En faut-il conclure qu'il n'y ait pas de différence du blanc au noir, qu'il n'existe pas, notamment, de Vérité divine? Non certes, et Dieu existe, avec tous ses attributs, sans attendre les décrets des raisonneurs, ce dont au fond ils sont très-persuadés; mais cela prouve que le fondement de la conviction est en dehors et plus haut que les arguments humains. L'homme ne peut pas plus créer la vérité qu'il n'est capable de la découvrir complétement

par ses forces propres; bien que faite pour la recevoir et en vivre, sa raison demeure impuissante à l'appréhender au moyen seul de ses capacités natives. La vérité des choses surnaturelles est positivement scellée, en dehors du catholicisme. C'est un fait qui peut heurter l'orgueil, mais c'est un fait. Du reste il ne faut pas s'imaginer, comme certains affectent de le croire, que la doctrine catholique soit la seule à revendiquer pour elle, les prétendus bénéfices de l'impénétrable et du mystère; elle a cela de commun avec la généralité des sciences profanes qui constatent presque toujours les effets, sans percevoir distinctement les causes, et qui partent en réalité du mystère, pour aboutir au mystère. Ce qui revient à dire que le plus grand savant n'est, comme je le disais plus haut, qu'un grand connaisseur d'effets, et qu'une découverte équivaut à la constatation et à l'application nouvelle, d'une vérité vulgarisée par le génie. En toute matière qui n'est pas de salut, proprement dit, le libre champ est ouvert aux investigations de la raison. L'Eglise ne lui conteste pas le magnifique domaine de ses explorations parce qu'il s'agit de vérités secondaires, dont la connaissance ou la non connaissance n'intéresse l'âme qu'indirectement. Mais ce que l'homme doit savoir touchant sa fin dernière, il faut qu'il le sache pour y conformer sa vie, et dès lors la nécessité d'une initiation aux choses surnaturelles, dès le berceau, est d'une évidence incontestable. Il faut que l'homme entende une voix autre que celle de l'homme, une parole autre qu'une parole humaine, il lui faut s'incliner avec une sainte et glorieuse obéissance devant une autre autorité que celle de l'homme!

Si dans le domaine de la science profane certains se consument dans la recherche sans découvrir ce qu'ils poursuivent, au fond cela importe assez peu à leur future destinée, pourvu qu'ils ne s'enflent pas d'eux-mêmes; mais encore un coup, l'homme ne peut vivre d'hypothèses à l'endroit des choses éternelles, puisqu'il ne vit ici-bas que pour apprendre à bien mourir; la situation n'a donc aucune identité. Les idolâtres de l'esprit propre font à cet égard sincèrement ou par calcul une perpétuelle confusion; à les entendre, l'Église absorbe et capte à son profit tout l'homme, ne laissant à l'esprit ni dégagement propre, ni spontanéité, ni liberté, le rivant étroitement au chaînon brutal d'un dogme impitoyable. Or, c'est tout le contraire qui précisément est vrai : l'Église ne fait rien autre chose que de préciser les limites de la raison dans l'ordre surnaturel, de l'arrêter aux confins sacrés des choses de Dieu. En sorte que c'est précisément par l'assujettissement de notre raison en un seul point, qu'elle constitue et développe notre liberté sur tous les autres. Peut-on donner, avec quelque bon sens, le nom d'obstacle ou d'entrave à cette sauvegarde infaillible qui permet à l'âme du moindre de nos frères de planer comme l'aigle, puis de monter à tire d'ailes vers les infinités de Dieu?

Mais, dira-t-on, Dieu a fait l'homme pour la vérité, et partant il a dû lui donner les moyens de se l'approprier par lui-même. C'est d'abord, — malgré le cachet de déchéance dont l'homme est empreint, — ne tenir aucun compte de la chute originelle et de ses suites; mais en admettant, même pour un instant, la nature

humaine aussi excellente qu'au commencement, je répondrais avec l'expérience des siècles que les hommes, avant l'organisation sensible de l'Église, comme depuis sa manifestation en la personne de Jésus-Christ, ont entrepris, avec un génie égal à leur impuissance, la recherche de la vérité divine, et toujours sans aucun succès. Quand donc, en effet, ont-ils rencontré cette vérité, l'ont-ils rendue évidente? Quand donc, croyant ou disant l'avoir ravie au ciel, ont-ils pu l'imposer comme une certitude acquise et la faire accepter comme article de foi? Jamais, car ils étaient sans lettres de créance devant l'humanité. Faisant abstraction de l'humanité pour laquelle cependant les vérités religieuses sont faites, les philosophes ont-ils pu, du moins, former une certaine homogénéité d'idées? La contradiction des systèmes et leur multiplicité répondent péremptoirement à la question. Le génie a-t-il fait défaut? Non, à coup sûr; l'unique raison de la stérilité philosophique à sonder le secret de Dieu, alors que les vastes champs de la spéculation étaient partout ailleurs glorieusement fécondés, est donc tout entière dans l'incapacité radicale de la raison humaine à cet égard. Les philosophes en ce point, cherchent toute leur vie ce qu'il ne leur est pas donné de trouver, et meurent en cherchant, s'ils ne se sont pas affranchis de leur propre esclavage. Que Fénelon est profond quand il dit : « Il » faut tâcher de raisonner peu et de faire beaucoup! » Que Maine de Biran est également vrai quand il dit : « Si l'on n'y prend garde, toute la vie se passe en rai» sonnements; il n'en reste pas pour la pratique. »

Si la servitude des adorateurs de l'esprit propre ne

leur était que personnelle, il faudrait après tout s'en consoler et les abandonner à leurs illusions persévérantes; mais il en va tout autrement : ils réagissent autour d'eux et désorganisent, si l'on peut ainsi parler, par infiltration. Ils déversent dans les âmes moins raisonneuses, mais plus impressionnables des masses, les agitations incessantes de la leur, et, pour être secret, le mal n'en est pas moins profond. Les sociétés ainsi dévoyées doivent aux faux philosophes [1], de ne pas accepter la solution chrétienne, et comme elles ne croient pas davantage à des sages qui ne sauraient produire leur diplôme divin, elles s'égarent de plus en plus; crédules plutôt que d'être croyantes, elles aboutissent en pratique à des superstitions absurdes ou à des négations monstrueuses. Le sens religieux se perd d'abord parce qu'il est le plus délicat, le sens moral s'oblitère ensuite, et des désordres sans nom en sont la conséquence.

Maine de Biran n'était point étranger à ces réflexions, quand il écrivait :

« Le plus grand bienfait de la religion est de nous » sauver du doute et de l'incertitude, le plus grand » tourment de l'esprit humain, le vrai poison de la vie. » Tout est indéterminé, fugitif et mobile dans un esprit » dénué de croyances religieuses. Depuis qu'on veut

[1] J'entends par faux philosophes : 1° les matérialistes de toute espèce; 2° les rationalistes absolus qui déifient la raison, et limitent toute vérité à ce qu'elle perçoit ou ne perçoit pas. Loin de moi, par conséquent, la pensée de confondre avec eux, ces philosophes spiritualistes qui luttent si éloquemment pour la défense des vérités communes à la raison et à la foi et qui participent ainsi, dans une sérieuse mesure, à l'œuvre du salut des hommes.

» tout savoir, tout connaître, depuis que chaque petit » esprit tend à tout rabaisser à son niveau, à tout com- » prendre dans sa petite capacité, la sphère des » croyances, ou du monde invisible, s'est rétrécie de plus » en plus. En traitant les personnes et les choses les » plus élevées avec une familiarité insolente, on n'a » plus rien respecté, rien admiré. Le culte des parents, » celui de Dieu, celui de la patrie ont paru comme des » chimères à des cœurs froids et dénaturés, à des es- » prits qui ont voulu se rendre compte de tout et » analyser les objets des sentiments avant de s'y livrer. » De là cette dégénération des âmes, cet affaiblisse- » ment croissant de caractère; car on n'est fort que » de ce que l'on croit et non pas de ce qu'on sait... [1]. »

Après quoi, revenant à l'objet de ses préoccupations les plus vives, le penseur s'écrie : « La religion » règle l'esprit, elle fait bien plus, elle règle le cœur. » Je souffre les maux passés et présents, causés par l'ou- » bli de ces principes et le dénûment des croyances [2]. »

L'année 1820 du Journal intime, se termine par une résolution que beaucoup de chrétiens ne songent pas à prendre, qu'ils prennent parfois, mais pour ne pas la suivre, et dont le but est de préparer l'âme aux épreuves de la journée : « Lire chaque matin, écrit de Biran, le » chapitre XIII de l'épître aux Corinthiens, pour avoir » la paix au dedans, avec une lettre spirituelle de Fé- » nelon et un chapitre de l'*Imitation* relatifs au même » objet; puis se supporter et supporter les autres dans » le tumulte du jour [3]. » Se supporter et supporter les

[1] Page 333.
[2] Page 334.
[3] Page 342,

autres, quel héroïque désir, quelle courageuse et sainte détermination! Le problème est insoluble, il faut l'avouer, sans le secours d'en haut.

Le 15 janvier 1821, le philosophe se pose cette grave question : « L'homme peut-il à volonté faire taire les » sens pour penser à Dieu ou penser à Dieu pour faire » taire les sens? Il est bien vrai que lorsqu'il parvient » à se pénétrer de l'idée de Dieu, *l'amour pur* vient s'y » joindre (c'est l'Esprit-Saint indivisible du Père et du » Fils). Quand l'âme vient à se pénétrer de l'infini de » la création, de l'ordre admirable qui y règne et de » toutes les perfections réunies en Dieu, il est impos- » sible qu'elle ne se délecte pas dans cette pensée et » qu'elle cherche son bonheur ailleurs que dans la fé- » licité divine, ou dans l'accomplissement de la vo- » lonté de Dieu. Mais le difficile est d'y penser, de se » recueillir dans cette idée, au milieu du trouble inces- » sant causé par le tumulte des sens; et à ce sujet on » peut demander s'il suffit que les sens se taisent pour » que l'idée de Dieu se manifeste, ou s'il ne faut pas » encore une action surajoutée [1]. »

Oui certes, cette action surajoutée est nécessaire. Le philosophe en doute peu, si même il en doute; il commence à concevoir l'action efficace de la grâce dans la destinée humaine, l'influence suprême de cette vertu latente, qui surnaturalise le vouloir et le désir de l'homme.

« L'habitude de s'occuper spécialement de ce qui se » passe en soi-même en mal comme en bien serait- » elle donc immorale? » tel est le point d'interrogation qui se trouve sous la plume du philosophe, à la date du 24 janvier 1821. « Je le crains, dit-il, d'après mon expé-

[1] Page 343.

» rience. Il faut se donner un but, un point d'appui hors » de soi et plus haut que soi pour pouvoir réagir avec » succès sur ses propres modifications, tout en les » observant et en s'en rendant compte. Il ne faut pas » croire que tout soit dit quand l'amour-propre est » satisfait d'une observation fine ou d'une découverte » profonde faite dans son intérieur [1]. »

La pensée de Maine de Biran est bien digne de remarque et la question qu'il se pose très-utile à éclaircir. Il est éminemment moral, et c'est une condition essentielle d'avancement dans la perfection, de s'étudier soi-même, et de se connaître; mais pour s'étudier soi-même, se bien connaître, « et réagir sur ses propres modifications, » il faut avoir devant soi un type à réaliser, il faut tendre à un but, prendre un point d'appui, comme dit de Biran, « hors de soi, et plus haut que soi. » Le philosophe voulant parler, sans doute, de cette habitude passée à l'état de système chez certains esprits, d'étudier l'âme humaine comme s'il ne s'agissait pas de leur propre histoire, de porter le scalpel sur tout notre organisme spirituel comme s'il était question d'une science étrangère, constate avec raison l'immoralité de cette tendance. Ce n'est pas en effet, comme un observateur impersonnel, sans intérêt direct dans la question, que l'homme doit s'étudier soi-même, mais c'est comme un agent responsable et peccable qui doit tendre à un but supérieur, avec l'humilité du cœur et non l'orgueil de l'esprit. Le but que l'homme doit se proposer dans l'étude de l'homme n'est pas de faire

[1] Page 345.

la vaine nomenclature, plus ou moins exacte d'ailleurs, plus ou moins ingénieuse, de ses facultés ; mais d'acquérir avec la grâce de Dieu, la science de lui-même pour réagir ensuite par la volonté sur les puissances dont il est doué, pour régner en souverain sur le domaine orageux et ondoyant de l'âme, donnant l'essor ou réduisant au frein selon qu'il convient. L'étude de l'homme ainsi faite est, non-seulement morale, mais indispensable, tandis que l'étude de l'homme faite avec ses propres forces, sans appui plus haut que lui-même, a des chances pour être non-seulement stérile, mais immorale. Rien donc, de plus vrai que cette réflexion : « Il ne faut pas croire que tout soit dit, quand l'amour-» propre est satisfait d'une observation fine ou d'une » découverte profonde dans son intérieur. »

A la date de février 1821, le philosophe trace ces lignes empreintes d'une humilité touchante : « Je n'ai » plus envie de plaire ni de me plaire,.... cette dispo-» sition désintéressée, ce défaut d'affection pour le » corps et les objets sensibles pourraient, la paresse » étant ôtée, faciliter les véritables progrès de l'âme » dans une carrière de perfection opposée à celle que » j'ai toujours suivie [1]. »

Eh quoi, ô penseur sincère! n'avez-vous pas cultivé la philosophie avec une élévation de cœur et d'âme que tous ont proclamée? n'avez-vous pas cherché la perfection et même à beaucoup d'égards, pratiqué la vertu? Comment se fait-il que des régions élevées de votre spiritualisme vous aperceviez aujourd'hui seule-

[1] Page 346.

ment, qu'il y a de véritables progrès que vous n'avez pas réalisés et surtout des dégagements surhumains que vous n'avez pas soupçonnés? Comment pouvez-vous dire et croire qu'il y ait une carrière de perfection *opposée* à celle que vous avez suivie? Il y a donc deux progrès et deux perfections coexistant à l'état d'antagonisme? Hélas oui! en ce sens du moins, qu'il y a un vrai et un faux progrès, partant une vraie et une fausse perfection. Il y a le progrès par la raison purement naturelle c'est-à-dire, livrée à ses propres forces, enclavée dans les bornes étroites du moi, progrès qui demeure toujours incomplet, tronqué, inachevé, chétif et périssable, comme tout ce que fait l'homme aux prises avec lui-même; perfectionnement factice, portant en lui des germes de contradiction et de ruine, et qui loin de dégager l'âme de l'empire des choses terrestres, l'y retient comme enchaînée par une inexorable loi. Il y a le progrès, par la raison catholique ou surnaturelle, qui partant de Dieu son principe et son terme, embrasse l'âme, pénètre le cœur, illumine l'intelligence. Progrès sublime qui réalise à travers les âges, sous toutes les latitudes, chez le savant, l'ignorant, le serviteur et le maître, des prodiges de sainteté, de dévouement et d'amour!

Par voie de conséquence, il existe dans le monde deux civilisations, dont l'une est fausse et l'autre vraie; la première fille du progrès purement humain, confiante en elle-même, ne croyant à la nécessité d'aucun point d'appui hors d'elle-même, se rapportant uniquement tout, réalisant dans l'ordre matériel jusqu'à des chefs-d'œuvre d'égoïsme, exerçant un prestige incomparable, ayant en un mot dans les têtes humaines, une

ouverture de crédit illimitée. La seconde née dans une crèche, éprouvée dans les catacombes, fécondée par les persécutions, baptisée dans le sang le plus pur; procédant du principe des principes, de Dieu lui-même, édifiant le long des âges dans le sanctuaire des âmes d'incomparables merveilles, vulgarisant le dévouement et humanisant le sacrifice à des degrés si parfaits, que beaucoup d'insensés jouissent du bienfait sans en concevoir le prix! Heureux, encore, quand au bénéfice réalisé sans reconnaissance, ne se joint pas le blasphème proféré sans pudeur!

La grande maladie mentale de ce monde est dans la confusion que les hommes font entre ces deux ordres d'idées et de faits antipathiques l'un à l'autre, et co-existant néanmoins; c'est la fausse civilisation qui en ravit souvent le nom à la vraie, et s'en adjuge les gloires; c'est la fausse civilisation à laquelle se mêle au milieu d'éléments corrupteurs, quelques principes spiritualistes, qui séduit et trompe la généralité des âmes. Il n'y a sous le soleil, il faut l'affirmer et le redire avec une énergique sincérité, qu'une civilisation vraie et féconde; elle vient de Dieu par la croix, les martyrs et les saints; le dévouement, le sacrifice, voilà les deux instruments souvent méconnus, mais toujours invincibles de son progrès et de son développement dans l'humanité[1]!

Sous l'empire de cette féconde pensée qu'il y a « une » carrière de perfection opposée à celle qu'il a suivie, » le philosophe montre par la plume de Pascal quelle

[1] Le christianisme étant le dernier mot de l'éternité contient en lui-même le principe de tous les progrès du temps. Les progrès même de l'ordre matériel ont pour vocation de seconder le développement et l'expansion de la civilisation chrétienne.

est la voie de la vraie perfection ; voici la citation dont de Biran ne donne pas le texte entier : « Les » vérités divines sont infiniment au-dessus de la nature. » Dieu seul peut les mettre dans l'âme et par la ma» nière qui lui plaît. Il a voulu qu'elles entrent du cœur » dans l'esprit et non pas de l'esprit dans le cœur, pour » humilier cette puissance superbe de raisonnement..... » Au lieu qu'en parlant des choses humaines, on dit » qu'il faut les connaître pour les aimer ; en parlant » des choses divines, il faut dire, au contraire, qu'il » faut les aimer pour les connaître. On n'entre dans la » vérité que par la charité. Dieu ne verse ses lumières » dans les esprits, qu'après avoir dompté la rébellion » de la volonté par une douceur toute céleste qui la » charme et l'entraîne. » — « Mais comme cette dou» ceur de la grâce — reprend alors le philosophe [1], — » doit être méritée, ce sont les œuvres qui font naître » l'amour, et l'amour produit les croyances. Le désin» téressement des objets sensibles, l'abnégation du » corps conduit l'âme à chercher plus haut ce qui peut » remplir et fixer sa capacité d'aimer. Je suis au com» mencement de cette disposition ; je tiens sans affec» tion, mais par besoin, par habitude au monde sen» sible, j'ai le malheur d'être en guerre avec moi-même » et je me deviens insupportable de plus en plus » (*factus sum mihimetipsi gravis*), l'esprit voulant s'é» lever en haut et la chair se portant toujours en » bas..... Si le voile qui cache à l'intelligence le vrai, » le bon absolu, tombait tout d'un coup, l'objet réel

[1] Page 347.

» de notre connaissance serait aussi l'objet unique » de notre amour. »

Maine de Biran, en voulant progresser sans sortir de lui-même, n'a pu aboutir qu'au vague et au découragement; l'épreuve est surabondante; désormais il se propose de fuir la voie orgueilleuse et stérile des philosophes séparés, pour entrer dans la carrière où l'on progresse incessamment en sortant de soi-même, celle des philosophes chrétiens.

« Il faut renverser l'idole, » s'écrie Maine de Biran, et quelle est cette idole? Le *moi*, ce terrible ennemi de Dieu et de l'homme. Le Journal intime contient à ce sujet une citation précise et ferme de Fénelon qui n'était certes pas *tendre* pour le mal : « Ce *moi* qui nous » est si cher, et qui est d'ordinaire notre unique Dieu, » n'est, pour ainsi dire, qu'un petit morceau qui veut » être le tout. Il rapporte tout à soi, et en ce point il » imite Dieu et s'érige en fausse divinité. Il faut ren» verser l'idole. » De Biran ajoute ce commentaire : « Nous allons théoriquement du *moi* à Dieu; dans la » pratique, et pour la perfection ou le bonheur de notre » être moral, il faut renverser le rapport et que Dieu soit » l'antécédent, comme le but ou la fin de notre existence. » Il faut que Dieu soit mis en la place que le *moi* n'avait » point eu honte d'usurper. Après Dieu, tous les objets » de nos affections raisonnables doivent être aimés, non » pour nous, mais pour eux-mêmes, comme ouvrages de » Dieu[1]. » Le *moi*, l'esprit propre, voilà donc l'ennemi! mais par quel moyen le combattre et le vaincre? La prière; la prière et pourquoi ? Parce que par elle nous

[1] Page 357.

sortons nécessairement de nous-mêmes, parce que par elle nous demandons et cherchons un appui hors de nous et plus haut que nous. Cet appui suprême, c'est Dieu, et le secours sensible de Dieu, c'est la grâce. Maine de Biran a senti la vérité; maintenant le cours naturel de ses pensées le ramènera vers la prière dont la nécessité lui deviendra de plus en plus évidente, et l'efficacité de plus en plus sensible. Il ouvre Fénelon, et en septembre 1821, il copie sur son Journal cette prière du pieux évêque : « O Dieu, prenez mon cœur » puisque je ne sais pas (ou que je ne puis pas) vous » le donner. Ayez pitié de moi malgré moi-même. » De Biran ajoute : « Prière sublime..... qui convient » parfaitement à mon insensibilité à l'égard de Dieu, » à la faiblesse de mes sentiments religieux [1]. » Le philosophe ne prie pas encore, puisqu'il semble en confier la suppléance à Fénelon, mais il priera. Ces cris de l'âme altérée du vrai ne sont-ils pas eux-mêmes une prière?

Grateloup, octobre 1821. — « J'ai pensé que nous » devions demander et pouvions obtenir le change- » ment de nos dispositions intérieures, et leur appro- » priation aux choses, aux événements contraires, » plutôt que le changement de ces choses, de ces évé- » nements, qui peut-être rentrent dans l'ordre et les » lois immuables de la nature.... [2] »

« Considérez, si vous voulez, le christianisme comme » un système de philosophie, et vous trouverez, par la » raison, qu'il n'en est pas qui explique mieux la con-

[1] Page 356.
[2] Page 358.

» tradiction de notre nature, qu'il n'en est pas surtout » de plus grand, de plus sublime dans la pratique. Il » serait beau de comparer un stoïcien parfait à un » chrétien parfait, en suivant l'un et l'autre dans tous » les détails de la vie privée, spéculative et active, de » les comparer dans leur patience à souffrir, dans la » pureté et l'élévation de toute leur conduite envers les » hommes et envers eux-mêmes [1]. »

Quant à l'incontestable supériorité des deux doctrines, même philosophiquement parlant, il n'hésitait pas à écrire quelques pages plus haut : « Le sentiment re- » ligieux seul élève l'homme à cette troisième vie où » l'âme ne fait que sentir d'une manière ineffable, et » où elle est sans effort dans l'état le plus parfait que » comporte sa nature. Il y a donc quelque chose de » supérieur au stoïcisme : c'est la religion [2]. — M. Bag- » gesen, ajoute-t-il, me disait que le sentiment reli- » gieux l'avait enlevé au stoïcisme [3]. »

De Biran est essentiellement dans le vrai ; pour éviter toute méprise, il ne dit pas seulement : le christianisme, de peur de laisser croire qu'il oppose uniquement sous cette dénomination un système purement philosophique à un autre ; il coupe court à toute équivoque et dit : la religion ! La religion est, en effet, la troisième vie de l'âme dont saint Bonaventure, saint Augustin et tant d'autres ont excellemment parlé. C'est précisément pour cela que la religion est supérieure à

[1] Page 372.

[2] Page 362.

[3] M. Baggesen, poëte danois, né en 1764 dans l'île de Zélande, mort en Allemagne en 1826.

toutes les philosophies humaines parquées dans leur naturalisme borné; ces dernières réalisent, en effet, à des degrés plus ou moins parfaits, ce que l'homme peut en lui-même et par lui-même; la religion seule réalise ce que l'âme peut en Dieu et par Dieu. Or qu'est-ce que l'homme le meilleur sans la vie divine et surnaturelle? Un moraliste, c'est à dire un esprit généreux et élevé, mais qui procède de lui-même et subit plus ou moins l'influence du temps où il vit; un homme dont la vertu repose nécessairement sur la fragilité d'un système loyalement adopté, plutôt que sur une certitude irrévocablement acquise!

Le 5 avril 1822 (vendredi saint). — De Biran emprunte à saint Jean Chrysostome ces belles paroles : « Jésus-Christ sur la croix était en même temps le prêtre et l'hostie. Selon la chair, il est la victime du sacrifice; selon l'esprit, il en est le prêtre et le sacrificateur. » Il s'offre suivant l'esprit, en même temps qu'il est » offert suivant la chair. » Or voici de quel commentaire élevé sont suivies ces grandes pensées. « Ainsi » fait l'homme vraiment spirituel, quand il immole ses » passions, et qu'il fait l'abnégation, le sacrifice de » tout ce qu'il y a de sensible et de mortel en lui. » L'homme moral qui exerce sa liberté et se commande » à lui-même sent bien qu'il est en même temps le » prêtre et l'hostie; car c'est bien lui qui sacrifie et » immole, et ce qui est immolé et sacrifié, c'est encore lui, c'est la partie la plus sensible de son être, » celle qui est la plus chère, la plus intime suivant » la chair, quoiqu'elle ne soit pas lui, mais autre et » extérieure suivant l'esprit [1]. »

[1] Page 375.

Il semble évident, d'après ces dernières paroles, que si Maine de Biran était peut-être encore en dehors du corps de l'Église, il adhérait du moins très-fortement par les côtés essentiels de lui-même, à son esprit. C'est, en effet, la philosophie et la raison d'être du catholicisme qu'il vient de buriner en quelques mots. Le retour des solennités catholiques, chose digne de remarque, remuait son âme et produisait parfois en lui des illuminations soudaines. Sous cette date : *Vendredi saint*, le Journal intime renferme des réflexions, des méditations d'un ordre tout particulier, dont le caractère et la portée ne sauraient échapper à l'esprit le moins observateur. Il y a du reste peu d'hommes qui puissent parvenir à méconnaître totalement Jésus-Christ; peu qui puissent se dérober, sans intermittence, à l'ascendant de sa divine physionomie; la négation systématique ne se voit plus guère, à vrai dire, que chez certains prétendus philosophes qui s'y croient condamnés par état, et chez quelques commis-voyageurs attardés qui s'y croient obligés par tradition!

Les dernières pages de 1822 contiennent une considération précieuse dans laquelle se caractérise et se résume le progrès religieux de M. de Biran. Pour s'élever, selon ses expressions mêmes, — « au-dessus de » cette condition animale, par laquelle tous les êtres » sentants naissent et meurent de la même manière, » il faut *désirer* afin de préparer les voies du règne de Dieu en nous, et de posséder l'esprit de sagesse qui s'obtient par la *prière*. « L'activité nous a été donnée, » ajoute-t-il, pour préparer l'accès à cette lumière

» divine dont la lumière physique est un emblème. *Luci* » *comparata invenitur prior*. Il faut en effet que notre » œil soit ouvert, bien disposé à se diriger volontaire- » ment vers l'objet d'où sont réfléchis les rayons lumi- » neux, pour que la vision s'accomplisse : de même » pour cette intuition interne d'une lumière plus haute, » il faut une préparation. *Optavi* (*conatus sum*) *et da-* » *tus est mihi sensus. Invocavi et venit in me spiritus* » *sapientiæ* [1]. » (Sagesse de Salomon, chap. VII, verset 7.)

Le philosophe s'attache si fortement à ces pensées, elles sont tellement l'expression de son état spirituel qu'il veut encore les résumer sur le seuil de la nouvelle année 1823 : « Désirer (sentir ses besoins, sa misère, sa » dépendance), et faire effort pour s'élever plus haut ; » prier, tenir l'œil tourné vers la source d'où vient la » lumière : ainsi l'homme se trouve en possession d'un » trésor infini, inépuisable. Plus il use de ce trésor, » plus il devient l'ami de Dieu, et participe à tous les » dons de la sagesse [2]..... »

Une page plus haut de Biran disait : « Qu'est-ce » qui peut me rendre la force nécessaire pour sortir » du bourbier ? Qui me donnera les ailes de la co- » lombe ? J'ai trop peu la disposition et l'habitude de » la prière. » Puis il empruntait aux maximes des saints de Fénelon cette citation : « Les sens et l'imagi- » nation n'ont aucune part à la paix et aux communi- » cations de grâce que Dieu peut faire à l'entendement

[1] Page 385.
[2] Page 385.

» et à la volonté, d'une manière simple et directe qui » échappe à toute réflexion[1]. »

Si la prière, la grâce, l'action directe de Dieu sur l'âme deviennent l'objet principal des méditations du philosophe, il n'en faut pas conclure néanmoins qu'il soit entré comme à pleines voiles, dans le domaine de la foi, que sa conviction soit désormais formée. M. de Biran a trop cru au rationalisme, il l'a trop pratiqué, pratiqué surtout trop sincèrement, pour qu'il en puisse être ainsi. Le progrès spirituel du philosophe est très accentué, cela ne peut faire doute pour personne, mais c'est peut-être même à cause de cela que certaines velléités rationalistes semblent se manifester dans les premières pages de 1823 et monter, pour ainsi dire, à la surface de son âme. Grâce à Dieu, j'ai hâte de le dire, c'est le suprême regard qu'un esprit accoutumé dès longtemps à ne pas sortir de lui-même jette sur le passé. Maine de Biran prêtant pieusement l'oreille aux mouvements de son cœur comme aux secrets soupirs de sa foi déclare notamment : Que la meilleure des consolations est dans la pensée continuelle de Dieu, la pensée des espérances immortelles ; que ce qui fait naître et maintient en nous les idées, c'est l'influence d'une cause *hors de nous* ; que dans la même mesure où nous creusons dans la vérité pour la pénétrer, cette dernière creuse en nous aussi, pour entrer dans la substance de notre âme ; que la foi ne peut naître que *du sentiment ou d'une grâce surnaturelle* ; que le christianisme seul embrasse tout l'homme ; que l'esprit de vérité peut se

[1] Page 383.

communiquer à nous, sans se confondre avec notre *moi*; qu'enfin la doctrine du christianisme se résume et s'absorbe dans l'amour.

Le 20 décembre 1823, de Biran puisait l'éloquente formule de cette dernière vérité, dans les méditations de Bossuet sur l'Évangile : « Quand Dieu nous a faits à » son image, dit Bossuet, il a créé, pour ainsi parler, » le secret endroit où il se plaît d'habiter, car il entre » intimement dans la créature faite à son image; » il s'unit à elle par l'endroit fait à son image, où il a » mis sa ressemblance. O homme, ne comprendras-tu » jamais ce que Dieu t'a fait! Nettoie à Dieu son temple. » — « Ce n'est pas l'esprit de l'homme, reprend alors » le philosophe, — qui peut comprendre ce que Dieu » l'a fait, comment et dans quelles parties de lui-même » Dieu l'a fait à son image, a mis en lui sa ressem- » blance, l'esprit de Dieu connaît seul ce qui est de » Dieu; méritons d'en être éclairés... »

« ..... Ces braves gens, continue-t-il, que je vois, » qui s'occupent de philosophie, veulent tout faire, tout » voir avec leur esprit, et ils ne font, ne voient rien, » ne saisissent que des fantômes sans consistance. Je » sens du moins pour ma part le vide et le néant de » tout ce que je fais et comprends avec mon esprit. Il » est vrai que mes facultés me servent plus mal qu'un » autre. Si j'étais plus fort, je sentirais moins le besoin » de l'appui d'en haut; mais c'est précisément parce » que je suis faible que je sens mieux l'influence d'un » esprit qui n'est pas le mien, quand il m'arrive d'être » éclairé [1]. »

[1] Page 412.

Maine de Biran croit très-sincèrement avoir des facultés qui le servent plus mal qu'un autre; il n'est pas de l'avis, dans tous les cas, de Royer-Collard, de M. Cousin, du P. Gratry qui le voient d'un tout autre œil. Sainte Thérèse confessait aussi, avec une sainte naïveté, qu'elle n'avait pas d'imagination, et ses commentateurs n'ont pas précisément partagé son opinion. Après tout, un acte d'humilité de Maine de Biran sur le seuil de l'Eglise, sied bien à sa grande âme; il se croit faible, c'est le secret des forts!

1824! Encore quelques mois et ce cœur si noble aura cessé de battre; cet esprit si élevé nous aura fui pour jamais. De Biran reverra encore le printemps et cette douce nature que son âme méditative a tant goûtée; il respirera pour la dernière fois les chaudes haleines de l'été, et comme un blé mûr pour la moisson divine, il ne connaîtra plus ni l'automne où chacun tisse son linceul, ni l'hiver froid et sombre qui nous en revêt. Le temps désormais est compté, et le cœur se sent ému en mesurant les hésitations du penseur, à la brièveté des jours. Il est impossible de ne pas se rappeler instinctivement, cette grande parole: « Hâtons-nous, car le jour baisse! » Grâce à Dieu, de Biran se hâte, car il écrit à la date de mars 1824 : « Il » vaut mieux plaire à Dieu qu'aux hommes. » Puis il ajoute plus bas : « Jésus-Christ a été en haine au monde » parce qu'il n'était pas de ce monde. Il a annoncé à ses » disciples, à tous ceux qui voudraient le suivre, qu'ils » seraient eux-mêmes haïs et méprisés des hommes à » cause de lui et de son nom. Donc, l'attachement que » le monde a pour nous, ne pouvant être que le prix

» de celui que nous avons pour le monde, est un véri-
» table malheur..... Nous faisons tout pour l'obtenir,
» nous lui sacrifions notre existence morale, notre vie
» à venir, et jusqu'à cet autre instinct, le plus élevé de
» l'âme humaine, qui nous fait un besoin de la justice
» et de la vérité, de tout ce qui mérite l'estime d'une
» âme, et qui est si différent par nature de tout ce
» qui plaît aux hommes, et les séduit. Il est temps d'y
» faire attention pour mon compte [1]. »

Jésus-Christ! voici la première fois, peut-être, que ce nom divin apparaît sous la plume du penseur. Il a parlé, sans doute, de la Trinité de Dieu, du fils médiateur, du miracle même de l'Homme-Dieu, mais incidemment, sous la forme philosophique; je dirai, volontiers, sans se compromettre. Aujourd'hui c'est après avoir écrit : « — Il vaut mieux plaire à Dieu qu'aux hommes, — » que l'incomparable physionomie du Sauveur lui apparaît. « Jésus-Christ, dit-il, a été en haine au » monde, parce qu'il n'était pas de ce monde. » Il est clair que de Biran entend cette expression, *le monde*, dans le sens rigoureux et austère de l'Evangile; elle signifie *le mal*. Si Jésus-Christ a été en haine au monde, parce qu'il n'avait rien du monde, c'est qu'il était lui-même très-évidemment, la personnification du bien. Or qu'est-ce autre chose que le bien, si ce n'est Dieu lui-même? Et qu'est-ce autre chose que la personnification du bien, si ce n'est l'action sensible et la manifestation dans la chair du fils de Dieu? Vérité profonde à laquelle il est temps que Maine de Biran fasse atten-

[1] Page 413.

tion, — comme il le dit, — « pour son compte. »

Limoges, 19 mars. — « *L'homme extérieur se détruit, l'homme intérieur se renouvelle* [1]. Je sens, s'écrie-t-il, » qu'il en est ainsi pour moi..... *agir*, *méditer* et *prier* » sans cesse, voilà les seuls moyens du renouvellement » de l'homme intérieur. Le royaume de Dieu, c'est la » vie de l'esprit qui n'arrive que pour l'homme inté- » rieur, tout le reste est du dehors, ou de la chair qui » meurt à chaque instant [2]..... »

N'est-ce pas là parler le véritable langage d'un père de l'Eglise? Suivant encore le même ordre d'idées, le penseur écrit plus loin : « Le germe de cette vie de » l'esprit existe toujours au fond de l'âme, où il a » été déposé par l'auteur de la nature, en attendant » les occasions propres à le développer dans un temps » ou un autre, dans un mode d'existence quelconque » prédestiné ou préordonné selon les vues impéné- » trables de cette Providence qui règle tout, même ce » que nous attribuons au hasard. C'est dans ce sens » que l'homme intérieur se renouvelle en même temps » que l'homme extérieur se détruit, comme le dit si » bien le grand Apôtre [3]... » — « Ce renouvellement ne » peut jamais être spontané, mais s'obtient par une » action entièrement libre, absolument étrangère aux » dispositions sensitives, à toute impulsion de la chair, » comme des choses du dehors; il s'obtient surtout » par une méditation soutenue, laquelle n'est elle- » même que l'exercice de l'activité intellectuelle dans

[1] Epître de saint Paul aux Corinthiens, ch. IV, ℣. 16,
[2] Page 414.
[3] Page 417.

» toute son énergie, et enfin par la prière fervente où » l'âme humaine s'élève jusqu'à la source de la vie, s'y » unit de la manière la plus intime et s'y trouve comme » identifiée par l'amour[1]... » — « La même disposition, » continue-t-il, qui fait que l'âme s'élève vers Dieu » comme d'elle-même, et s'abandonne au sentiment » religieux qui la remplit, fait aussi que l'esprit » s'ouvre à la lumière des plus hautes vérités intel- » lectuelles, les saisit avec le plus de pénétration et » y adhère avec plus d'intimité. Au contraire lorsque » l'esprit s'affaisse et retombe dans les ténèbres de » la chair, lorsque les facultés intellectuelles lan- » guissent par des causes quelconques, morales ou » physiques, le sentiment religieux s'obscurcit, s'éloigne » en même temps; il semble que l'esprit divin aban- » donne l'homme en même temps que son propre » esprit l'abandonne, ce qui pourrait faire croire que » ces deux esprits ne sont *qu'un*, si l'on ne voyait des » hommes du plus grand esprit, selon le monde, dénués » de tout sentiment religieux[2]. »

L'esprit divin et l'esprit humain sont et restent, en effet, parfaitement distincts, leur intime union ne s'opère que par la grâce de Dieu et la volonté de l'homme réunies. Quand saint Paul s'écriait admirablement : « Ce n'est plus moi qui vis, c'est Jésus-Christ » qui vit en moi, » son esprit constatait en lui-même la présence et l'action d'un autre esprit. Il s'identifiait

[1] Page 418. La conversion de saint Paul, sur le chemin de Damas, implique un *renouvellement spontané;* mais c'est l'exception confirmant la règle.

[2] Page 418.

volontairement à l'action de Dieu, mais sans que cette union détruisît sa personnalité et la responsabilité de ses actes.

27 mars. — « L'homme intérieur est spirituel, de » même que l'homme extérieur est nécessairement » charnel..... Comment faire pour ne jamais être en- » traîné tout à fait par les choses dont on est obligé » de s'occuper, en sorte que l'homme intérieur reste, » quoique l'homme extérieur soit en action? C'est ce » juste tempérament qui semble demander une grâce » particulière [1]. »

Or, comme *tous* les hommes sont ainsi jetés dans les dissipations et les obligations de la vie, ils ont tous conséquemment, voire même les philosophes, besoin *d'une grâce particulière* pour être *spirituels*; ce qui revient à dire en termes plus simples, que sans Dieu nous sommes bien peu dans le temps, et rien pour l'éternité.

Même date. — « Mon Dieu, délivrez-moi du mal! » c'est-à-dire de cet état du corps qui offusque et » absorbe toutes les facultés de mon âme, ou donnez » à mon âme cette force qu'elle n'a pas en elle-même » pour s'élever vers vous et trouver son repos, quel que » soit l'état de son corps et de quelque côté que souf- » fle le vent de l'instabilité! Donnez, Seigneur, et je » vous rendrai; soutenez-moi contre toute ma faiblesse; » sans vous je ne puis rien [2]. »

Quelle élévation! quelle humilité!

[1] Page 419.
[2] Page 419.

Quelle élévation! de Biran est malade et profondément atteint, songe-t-il à la santé du corps? oui, sans doute, mais il ne souhaite pas la vie matérielle; c'est la plénitude de la vie spirituelle qu'il demande à genoux. Que Dieu rende la santé à son corps, si l'état présent fait obstacle à la sérénité de l'âme; que Dieu l'élève au-dessus des faiblesses et des misères de l'organisme, et le reste sera de peu. Quelle humilité! de Biran s'avoue si faible, si mobile, si changeant, si impressionnable, qu'il va jusqu'à dire à Dieu, comme le plus humble des chrétiens : « Sans vous je ne puis » rien. »

10 avril. — « Le monde nous crucifie à mesure » que nous avançons en âge. Il faut en finir et nous » regarder d'avance comme crucifiés, ou morts pour » le monde [1]. »

Quel est-il cet homme qui parle de Jésus-Christ lui-même dans le langage de la foi? Quel est-il cet homme qui ne souhaite la santé que pour son âme? Quel est-il cet homme qui dit en profonde humilité : « Je ne puis » rien? » Quel est-il cet homme qui se déclare crucifié? Cet homme : c'est un converti, c'est un élu!

Encore une citation qui renferme la dernière pensée écrite de ce généreux esprit : « Il faut toujours être » deux et l'on peut dire de l'homme, même individuel, » *væ soli!* Si l'homme est entraîné par des affections » déréglées qui l'absorbent, il ne juge ni les objets, » ni lui-même; qu'il s'y abandonne, il est malheureux » et dégradé; *væ soli!* Si l'homme, même le plus fort

[1] Page 420.

» de raison, de sagesse humaine, ne se sent pas sou-
» tenu par une force, une raison plus haute que lui,
» il est malheureux, et quoiqu'il en impose au dehors,
» il ne s'en imposera pas à lui-même. La sagesse, la
» vraie force consiste à marcher en présence de Dieu,
» à se sentir soutenu par lui; autrement *væ soli!*
» Le stoïcien est seul, ou avec sa conscience de force
» propre qui le trompe; le chrétien ne marche qu'en
» présence de Dieu, et avec Dieu, par le *médiateur* (ce
» mot est souligné dans le texte), qu'il a pris pour guide
» et compagnon de sa vie présente et future [1]. »

Il est à remarquer que les stoïciens avaient particulièrement attiré Maine de Biran, et rien ne se conçoit plus facilement; il comparait fréquemment la doctrine chrétienne avec la leur, mais sans nettement conclure, s'en tenant aux parallèles et aux rapprochements. Il semble vraiment que Dieu, au moment solennel où le Journal intime va devenir muet pour jamais, ait voulu obtenir du penseur touché de son doigt mystérieux, le sacrifice définitif de ses plus chères et de ses plus spirituelles prédilections. De Biran n'a pas souligné sans motif, ce mot de *médiateur*, dont le sens est si clair, et puisqu'il a dit : « La sagesse, la vraie » force consiste à marcher en présence de Dieu, à se » sentir soutenu par lui; » puisqu'il a dit encore : « Il » faut toujours être deux..... » La conclusion inévitable est celle-ci : c'est que de Biran avait résolu fermement dès cette heure, d'aller à Dieu avec et par le *médiateur*, afin de n'être pas *seul*, au sentier de l'é-

[1] Page 421.

preuve. Jésus-Christ est en effet le médiateur souverain des âmes ; c'est lui qui, par sa double nature humaine et divine, est précisément le point sacré de ralliement du fini à l'infini ; le trait d'union des deux mondes. C'est lui qui prépare et consomme les noces mystérieuses de la raison naturelle et de la raison surnaturelle, c'est lui qui comble par la puissance de l'amour, l'abîme que la révolte de l'esprit avait orgueilleusement creusé entre le temps et l'éternité. Tout ce qui vit volontairement en dehors de Jésus-Christ, vit en dehors de la grâce et par conséquent de la raison surnaturelle. Tout ce qui participe de lui est participant de sa lumière et de sa divinité. Vérité essentielle, vérité principe, dont Maine de Biran avait eu la perception bienheureuse avant de s'endormir dans les bras du divin Crucifié.

Entre la dernière date du Journal intime et la mort de ce noble penseur deux mois s'écoulèrent ; aucun esprit sérieux ne saurait douter, que ce temps de grâce n'ait été consacré à méditer plus et mieux que jamais les choses de Dieu. Tout, au contraire, affirme que la foi se précisa de plus en plus dans ce cœur si bien fait pour la comprendre et la posséder. L'acte de foi de Maine de Biran fut en réalité un acte de logique ; quelle belle conclusion pour un vrai philosophe !

Je pourrais m'arrêter là, si je n'étais préoccupé de ces esprits naturellement difficultueux, qui ne se tiennent jamais pour satisfaits, surtout en matière de conversion religieuse; qui se retranchent toujours derrière des possibilités d'insistance pieuse ou de pression tendre, et soupçonnent ou feignent de soupçonner des influences occultes. Je dis à ces esprits prévenus ou malades, appelés eux aussi à la lumière de la vérité, que Maine de Biran parvenu au degré spirituel que révèle positivement le Journal intime de ses pensées, a dû mourir non-seulement en chrétien mais en catholique; et j'ajoute qu'une autre conclusion serait aussi contraire à toutes les règles de la logique qu'à l'évidence des faits.

Maine de Biran s'est d'abord convaincu que la philosophie séparée, quelle que fût d'ailleurs sa théorie, ne pouvait conduire à une certitude spirituelle parce qu'elle était dépourvue de contrôle; que la religion seule avait une *base fixe* et un *point d'appui plus haut* que les données humaines; que la religion seule, par conséquent, possédait le secret infaillible de mener à Dieu, en résolvant par la révélation, le problème éternellement posé et éternellement insoluble en dehors d'elle, de nos destinées.

La religion : mais laquelle ?

La religion chrétienne, sans nul doute ; mais la religion chrétienne elle-même, ajoutera-t-on peut-être, ayant été morcelée dans son symbole, qui peut assurer que Maine de Biran entendait parler précisément et exclusivement du catholicisme? Si cette étrange question était posée, ce ne pourrait être sérieusement ; je l'ai déjà démontré dans le cours de ce travail : quand de Biran parle de la religion, c'est de l'Église catholique dont il est membre par le baptême et la première communion, qu'il entend nécessairement parler. Les cérémonies du culte catholique sont l'objet même de ses méditations, notamment à l'occasion de la Fête-Dieu de Bergerac, et d'ailleurs lorsqu'un Français dit : la religion ! il n'est pas un instant douteux, à moins de réserves expresses de sa part, qu'il ne veuille dire : le catholicisme.

Indépendamment de ces raisons très-péremptoires, les motifs pour lesquels de Biran sortait de la philosophie séparée pour entrer dans la terre des vivants, le conduisaient logiquement au seuil de l'Église catholique. Que voulait-il? *un point d'appui, une base fixe ;* or elle seule, précisément, régularise par un symbole invariable, divinement jaloux de son enseignement, par un symbole antique dont les autres ne sont — si tant est qu'ils aient quelque consistance, — que les contrefaçons ; elle seule, dis-je, régularise l'ascension réelle de l'esprit vers la vérité surnaturelle. L'Église est l'affirmation par excellence ; et le levier divin avec lequel elle soulève et ravit les âmes, c'est la révélation.

En admettant, par impossible, une hésitation dans l'âme de Maine de Biran, il se fût alors trouvé en face

des trois grands aspects religieux du christianisme : le despotisme russe, l'anarchie protestante et l'ordre catholique. Dans cette hypothèse, de Biran n'eût-il été guidé que par les lumières purement naturelles de la raison, n'eût-il obéi qu'aux lois du bon sens, aurait certainement préféré l'ordre au despotisme ou à l'anarchie. Or, qui pourrait nier, en ce qui touche l'Église russe dont le czar est le pape, qu'elle ne soit l'incarnation dans le monde du despotisme le plus rigoureusement et parfois le plus odieusement accentué ? L'Église russe, sous le fouet sanglant du Cosaque, n'est-elle pas, dans toute l'énergie du mot, la Sibérie des âmes ? On peut hardiment affirmer que de Biran n'eût pas été tenté de ce côté; il faut ajouter que le protestantisme ne l'eût pas attiré davantage.

Maine de Biran eût été bien à plaindre assurément, — à moins de deux mois de l'éternité, — de tourner ses regards du côté des *variations* spirituelles [1]. Il eût eu le temps de mourir mille fois avec les nobles scrupules de sa conscience, avant d'avoir choisi sa secte, et surtout avant d'avoir rencontré la *base fixe* après laquelle son âme soupirait depuis tant d'années, puisque le protestantisme remet au fond, tout en question dans l'ordre de la foi [2]. Donc, du même coup où de Biran

[1] Voir le livre intitulé : « Les sectes protestantes, ou histoire alphabétique des divisions survenues dans la réforme, depuis Luther jusqu'à nos jours, par M. G. de Flotte » — Paris, Etienne Giraud, rue Dauphine, 16; Nîmes, Louis Giraud, boulevard Saint-Antoine. — Au moment où de Biran est mort, l'alphabet pouvait être moins complet, mais toute réserve faite, le travail du philosophe eût été dès ce temps très-compliqué et non moins stérile.

[2] Je parle ici, il importe de le bien remarquer, du protestantisme

devenait chrétien, il devenait inévitablement catholique; ainsi en doit-il être de toute âme droite, qui dégagée des préjugés intellectuels et sociaux, ou de l'empire des passions, cherche sincèrement Dieu qui est la possession de l'ordre dans l'amour!

Si après ces courtes observations, le lecteur reprend les dernières pages du Journal intime et se pénètre de l'esprit qui les a dictées, la conversion de M. de Biran devient tellement manifeste qu'il est impossible, à moins d'un mauvais vouloir avéré, de se soustraire à l'empire de cette vérité. On sent une âme que la grâce d'en haut pénètre, que l'intelligence de Jésus-Christ dilate, un cœur enfin, que remplit une immense espérance!

Grâces en soient rendues à Dieu! La force de la vérité marche et creuse incessamment son sillon. Tandis que le naturalisme fait son œuvre, le surnaturalisme fait la sienne; si la haine est persévérante, l'amour l'est autant qu'elle; si elle est ingénieuse, il a des inventions sublimes, et la voix de Jésus couvre les vaines clameurs des passions humaines. Il parle et les âmes vont à lui, les inattendues même accourent au pasteur; parfois frappées au chemin de Damas, les plus hostiles deviennent les plus tendres, et le bon combat de l'éternelle vérité a toujours des soldats sur la brèche. Maine

en tant que doctrine et au point de vue des erreurs que le libre examen produit. Si j'avais à parler des protestants, mon langage serait empreint, j'ai hâte de le dire, d'un sentiment de charité et d'affection, pour des hommes parmi lesquels on rencontre souvent, j'en ai fait moi-même l'expérience, autant de générosité que de grandeur d'âme. Il n'y a ici qu'une *question de principe*, et sur ce terrain les questions de *personnes* s'effacent complétement.

de Biran a eu l'inestimable bonheur de discerner la voie qui mène à Dieu; après l'avoir discernée d'y marcher avec persévérance jusqu'à la possession du vrai. Il a compris et confessé que de nous-mêmes nous ne pouvons connaître, dans le domaine des choses éternelles, que des vérités rudimentaires, et la Providence, pour prix de son loyal aveu, a ouvert devant lui, nul n'en saurait douter, les portes de toute science et l'asile de toute paix.

Émile Affichard.

GUIDE

DE PARIS A NANTES.

PAR

LE MANS ET ANGERS

Nous venons de parcourir avec un plaisir réel, et même d'étudier avec une attention fructueuse, dans les chapitres qui ont pour nous un intérêt particulier, un livre charmant, le dernier paru de cette bibliothèque déjà si riche et si estimée, sous le titre de *Collection des Guides-Joanne.*

Qui ne connaît les itinéraires si complets, si précis, et cependant si littéraires d'Adolphe Joanne, de ce voyageur infatigable, de ce juif-errant de notre âge, aussi alerte, aussi vaillant. que son prédécesseur, aussi libre de finance et de bagage, mais la barbe plus courte et plus blonde, avec le remords de moins, et l'esprit merveilleusement orné de plus? On a vanté la découverte contemporaine de la vapeur et de l'électricité. On

a eu raison : c'est une des gloires du XIXe siècle; mais on n'a pas encore rendu justice suffisante à une volonté énergique qui, sous la forme d'ún simple mortel, a lutté souvent avec avantage contre ces deux rivaux formidables, en n'ayant à sa disposition que deux jambes d'acier et une bourse légère. Néanmoins, notre auteur a fait parcourir à l'une et aux autres l'Europe entière dans tous les sens, scrutant l'histoire de chaque peuple avec une érudition bénédictine, observant les mœurs d'un œil d'artiste, décrivant les monuments en antiquaire consommé, prêtant du charme à une nomenclature d'hôtelleries, et jetant de la poésie jusque sur les lignes monotones des gares et les détails arides des stations d'un chemin de fer.

Nous avons assisté à la naissance, et même coopéré, un peu matériellement, en notre qualité d'imprimeur, à la diffusion de la renommée de notre ami Joanne. Assez jeune aujourd'hui encore, quoiqu'une infinité de campagnes l'ait couvert de chevrons, nous avons vu chez lui naître et se développer cette activité dévorante, servie par un courage et une persévérance pour lesquels le mot *impossible* n'existe pas.

Il y a vingt ans à peine, Adolphe Joanne se nommait Richard, ou plutôt Audin; car *Richard, ingénieur*, était un pseudonyme sous lequel se voilait le savant auteur de l'*Histoire de Calvin et de Luther*. M. Audin était un libraire aimable et curieux, qui composait des livres excellents, et sa femme, d'un rare mérite, les vendait, à l'entière satisfaction de l'heureux ménage. Les pérégrinations fréquentes, nécessitées par ses études et son commerce, lui avaient suggéré l'idée de réunir ses notes

historiques et industrielles sur chacune des localités qu'il avait visitées en France, et d'en former un itinéraire pratique à l'usage des voyageurs d'affaires, de science ou de plaisir. Cette utile entreprise devint une spéculation non moins productive. Richard s'éleva jusqu'à la célébrité : on ne jurait que par Richard. Il faisait autorité : ses renseignements abondants et consciencieux défiaient toute concurrence; bref, une vingtaine d'éditions vinrent amplement récompenser le modeste auteur, de la fatigue de ses recherches, et singulièrement flatter son amour-propre anonyme.

Cependant les plus radieuses carrières, même celle du soleil, après avoir brillé à leur aurore, à leur apogée, sont affligées de la loi universelle du déclin. M. Audin vieillissait, et le célèbre voyageur qu'il avait inventé subissait la même destinée. Murray, le fastueux éditeur de lord Byron, avait entrepris, avec tout le luxe de la typographie anglaise, une série de guides qui laissait bien loin derrière elle le maigre volume de Richard. M. Audin venait de céder sa librairie à un autre de nos amis, fils du bibliothécaire de Sens, Louis Maison, qu'il avait élevé dans le goût des voyages et l'amour des beaux livres. Doué aussi d'un patriotisme éclairé, dédaignant le moyen sûr, mais vulgaire, d'emprunter une traduction à l'éditeur anglais, M. Maison chercha sur tous les points de l'horizon le champion intrépide qui pût lutter contre une rivalité presque invincible; et, comme, dans notre pays privilégié, les hommes ne manquent jamais aux grandes circonstances, il eut l'insigne fortune de discerner l'avenir

qui était réservé à l'un des débutants les plus obscurs, mais les plus honnêtes et les plus capables de la presse parisienne.

Adolphe Joanne commença par refondre entièrement le *Guide du voyageur en France*, et il parvint à donner tout l'attrait d'une lecture substantielle et saine, tout le mérite d'un style vif et pur, à ce qui n'était trop souvent qu'une suite de fastidieuses nomenclatures. Le siége de son pays étant fait et bien fait, notre laborieux touriste passa la frontière, traversa la Manche et le Rhin, et fit paraître successivement les itinéraires de Belgique, d'Angleterre et d'Allemagne. Les presses angevines eurent le bonheur d'être associées à ces recommandables travaux, et peut-être plus d'un de nos compatriotes, voyageant à l'étranger et fermant son *vade mecum,* fut touché, en lisant, au bas de la dernière page, des noms qui lui apportaient comme un salut de la cité natale.

Mais, quelque importantes que fussent les publications de l'intelligent éditeur, la multiplicité des chemins de fer qui venaient de sillonner presque à la fois toutes les contrées de la vieille Europe, et plus encore l'activité insatiable de son jeune collaborateur, qui semblait avoir résolu tous les problèmes de l'ubiquité, commencèrent à réclamer des ressources de production de premier ordre. Ce fut alors que M. Hachette, jugeant l'entreprise des guides capable de prendre des proportions sans limites, offrit à M. Maison, pour lui en céder la propriété, un prix qui était une fortune pour tout autre, mais qui, pour le fondateur de la li-

brairie la plus considérable qu'on ait vue en France, ne représentait que l'une des branches, à sa naissance, de son gigantesque établissement.

Il n'entre pas dans notre intention de passer la revue des volumes que M. Hachette, suivant du fond de son cabinet, pas à pas, dans chaque excursion l'infatigable explorateur, ajouta successivement à la belle collection des itinéraires de M. Maison. La simple énumération de leurs titres prendrait trop de place dans nos *Mémoires*. Nous voulons signaler seulement l'apparition du dernier venu, parce qu'il a pour nous un attrait tout spécial : c'est le Guide de Paris à Nantes par Le Mans et Angers. Voyez le progrès des lumières! Cet indicateur d'une seule des voies ferrées, principale, il est vrai, de l'Empire, est de bien peu moins volumineux que l'ancien Guide de la France entière, et, de plus, il est imprimé avec un soin et un goût qui n'ont jamais brillé dans la toilette du respectable M. Richard.

Le Guide de Paris à Nantes est donc un joli volume grand in-18, de 360 pages, orné de nombreuses gravures sur bois, qui produisent l'effet de petits tableaux, selon l'heureuse innovation empruntée à nos voisins d'outre-mer, et qui sera bientôt appliquée à presque tous les livres d'enseignement populaire. Le texte de la section du Mans à Angers a été écrit par la plume élégante et fidèle à laquelle nous devons, entre autres productions, *Angers ancien et moderne*, et surtout la consciencieuse et nationale publication qui, sous le titre d'*Angers pittoresque*, est aujourd'hui malheureusement épuisée. Les dessins sont signés des noms bien justement estimés de MM. Daubigny, Hubert Clerget et Thé-

rond. Le tirage de la Collection des Guides est si considérable, que l'on a pu faire descendre le prix de chacun d'eux à un extrême bon marché. Aussi, avant de voir le nouveau-né sur les tablettes de chaque bibliothèque de l'Ouest, nous l'apercevrons d'abord dans les mains de tous ceux qui partent, en suivant la ligne de ce nom, dût-on s'arrêter à Briollay, ou même à Écouflant, car il n'est plus permis d'ignorer l'histoire du pays que l'on traverse, surtout quand c'est votre propre pays, et que l'étude de son passé et de son présent, loin d'imposer la moindre fatigue, est devenue une source d'agrément autant que d'utilité.

Loin de nous la pensée de réveiller des souvenirs irritants; mais nous avons été si longtemps contraints de nous adresser à la Compagnie d'Orléans, que, malgré la date déjà éloignée de l'ouverture de la voie ferrée du Mans, nous prenons plaisir encore à nous échapper, comme des écoliers en vacances, par celle que l'on nous a tant fait attendre. Il est juste aussi de reconnaître que l'intérêt des lieux que dessert la ligne de l'Ouest ne le cède point aux nombreux attraits de sa rivale. Rambouillet, Maintenon, Notre-Dame de Chartres, Sainte-Croix et la Couture du Mans ne perdent point à la comparaison avec la cathédrale d'Orléans, le château de Blois et Saint-Gatien de Tours. Si, d'un côté, nous nous plaisons singulièrement à louer l'aspect de Saumur, si gaiement éclairé au bord de son grand fleuve; d'autre part, la possibilité d'aller s'assurer par soi-même, sans fatigue, en quelques heures, de l'importance des souvenirs historiques du château de Sablé, et de la réalité de l'existence des saints de

Solesmes, dont la légende émerveilla notre enfance, inquiéteraient peut-être l'équilibre de la balance, si l'on voulait comparer. Mais, ce qui est bien plus sage, ne pensons point à opposer des choses également précieuses, des noms également sympathiques; préférons admirer, chacun dans son essence, deux buts de délicieuses promenades, si différents de séduction et de caractère.

Aussitôt que la barrière fut ouverte, tous, enfants du chef-lieu sacrifié pendant onze interminables années, nous nous sommes précipités vers le terme de l'un des pèlerinages les plus vénérés de nos pères, vers l'un des points principaux, et souvent contestés, des frontières de notre ancienne province. Nous avons cru bien voir et emporter une idée très-juste de ce que nous avions vu. Malheureusement, c'est à recommencer. Le Guide d'Adolphe Joanne et de son collaborateur, M. E. L., n'avait point paru. Notre première visite ne fut donc qu'une visite d'éclaireur, une espèce de reconnaissance fort incomplète. Ce malheur n'est pas bien regrettable, avouons-le, et rien n'est plus facile et plus agréable que de le réparer.

En effet, le temps patriarcal est loin, où, pour pérégriner sur la rive gauche de la Sarthe, on n'avait pour véhicule que l'alternative des paniers qui se balançaient à califourchon sur la maigre échine des coursiers peu rapides du messager par terre, ou les *bateaux* de la mère Monique. Le pluriel était tellement consacré pour ce dernier mode de locomotion, que nul n'en demanda jamais le motif, quoiqu'il fût évident que la vérité était fort légèrement respectée, car la pauvre

femme ne posséda jamais qu'une *toue*, de capacité modeste, insuffisante, incommode pour les voyageurs, qui s'y trouvaient souvent confondus avec les colis, dans la position la plus précaire.

Ce dernier moyen de transport, étant néanmoins moins pénible et plus économique, était préféré d'ordinaire, et l'on s'embarquait allégrement au port Ayrault, vers midi, sans que le moment annoncé du départ, et même le jour du départ fussent bien fixés. Après avoir attendu, vis-à-vis la *Porte de fer,* une à deux heures, les voyageurs attardés, les commissions oubliées et le casement des bagages et des personnes, on appareillait joyeusement, pour aller jeter l'ancre, après la nuit close, au rivage de Briollay, bien heureux lorsqu'une brise favorable vous portait jusqu'aux parages du Moulin d'Yvray, où vous accueillait la riante physionomie d'un hôte trop connu. Le lendemain, on partait à l'aube du jour, et peu avant midi, c'est-à-dire l'heure du dîner, la vigie, c'est-à-dire la mère Monique, qui, tout en tricotant des bas d'un beau bleu indigo, veillait scrupuleusement à la manœuvre de la *piautre*, signalait le clocher de Morannes, et l'on mettait pied à terre sur le rivage, près du moulin, au milieu d'un cortége d'amis, aussi émerveillés de la rapidité de votre odyssée qu'empressés de vous souhaiter la bienvenue.

Mais, sans nous égarer dans la nuit de cette époque fabuleuse, laquelle ne remonte pas cependant plus loin que notre jeunesse, qui ne se souvient avoir gémi jusqu'à la fin de l'an de grâce 1863, sur l'assemblage de noyaux de pêches, aux flancs exigus, aux mouvements aussi

cahoteux que sempiternels, que des flatteurs ironiques décoraient du nom de diligences de l'entreprise Bodinier. Mais on dit qu'elles rapportaient de copieux bénéfices, et qu'au sein de ses doux loisirs leur heureux propriétaire se complaît dans la pensée que ses carcasses de véhicules, traînés par des ombres de haridelles, n'ont presque jamais dépassé huit heures pour franchir les douze lieues qui séparaient les deux pôles de leur univers. A moins d'être doué d'une constitution plus énergique que celle des infortunés dont le Dante excelle à décrire les supplices, il était donc impossible aux victimes de l'entreprise Bodinier, après avoir été déposés meurtris, perclus, essoufflés, au seuil de l'hôtel du Commerce, de pouvoir immédiatement visiter Sablé et ses environs. Vingt-quatre heures d'un repos réparateur n'étaient pas superflues pour leur rendre l'usage des jambes, et surtout celui de l'intelligence.

Mais aujourd'hui, quel merveilleux changement! un seul jour suffit pour vous transporter, frais et dispos, au pied de la rampe du Versailles des Colbert, pour étudier avec admiration les divers groupes des *Saints* de Solesmes, et pour accomplir un pèlerinage à Notre-Dame-du-Chêne. Si le ciel vous favorise, il vous restera même un peu de temps pour jeter un coup d'œil sur les Folies-Vielle, les roches pittoresques de la Hartenpied, la marbrerie de M. Landeau, et le parc séculaire de Juigné. Après le coucher du soleil, un train, qui semble vous attendre juste à l'heure opportune, après quelques tours de roue, vous dépose doucement sur le sol angevin, et la soirée est à peine ouverte

quand vous prenez place au foyer de la famille, rangée en cercle pour écouter des récits aussi variés que si naguère vous aviez employé une semaine pour les recueillir. Néanmoins, en vous plaisant à en développer la succession, votre esprit est aussi libre, et votre toilette aussi fraîche, que si vous vous étiez contenté naguère de contempler une des fantastiques diligences que nous venons de décrire, réalités de la veille, légendes, elles aussi, du lendemain.

Ce n'est donc plus maintenant le choix des moyens de transport qui nous jette dans l'embarras, pour engager nos lecteurs à partir, ou plutôt à repartir pour Sablé; nous sommes arrêté par la difficulté de détacher de la description de cette jolie ville et de ses environs un passage du Guide de Paris à Nantes, préférable au reste, tant il nous semble que toutes les parties du précieux livre sont essentielles, notamment tout ce qui se rapporte à la section du Mans à Angers. C'est pourquoi, dans la crainte d'erreur, nous ouvrons à peu près au hasard les pages consacrées à Solesmes, et nous reproduisons la fin du chapitre, qui inspirera, sans nul doute, le désir de le connaître dans son intégrité.

« ... Ce long examen fait (dit l'auteur, M. E. L., et certes il sera seul à se plaindre de n'avoir pas été assez bref), ce long examen fait, et, pensons-nous, ce souvenir durable acquis, le visiteur voudra, sans doute, pénétrer dans le monastère. Les hommes seuls reçoivent l'autorisation nécessaire, mais elle leur est donnée avec empressement.

» C'est un bâtiment carré, présentant un développement de neuf fenêtres sur chaque côté, n'ayant, au-

dessus du rez-de-chaussée, qu'un étage plein, le second étage étant formé par des mansardes, assez petit, si l'on réfléchit qu'outre la bibliothèque, le réfectoire et les autres salles de service, il contient soixante religieux, tant profès que frères convers. Près de l'édifice principal s'élève un bâtiment de médiocre étendue, auquel se lie une tour dans le style de la Renaissance. C'est dans cette partie que sont logés les étrangers, assez nombreux, qui viennent, soit demander une courte hospitalité, soit se mettre pendant quelques jours en retraite dans le monastère.

» En entrant dans le cloître, au milieu duquel se trouve un bassin entouré de verdure, on voit avec intérêt, placés sur l'appui de chacune des ouvertures, des fragments de sculpture, les uns à l'état de simple maquette, les autres presque achevés. Ils témoignent de l'examen rigoureux qui précédait l'adoption des statues admises dans l'œuvre dirigée par Jean Bougler. A l'un des angles de ce cloître a été placée une statue de saint Joseph, portant Jésus enfant. C'est une œuvre de Henri Bourriché, sculpteur d'Angers, dont la réputation, jeune encore, ne peut manquer de s'étendre et de s'affermir, car, chez cet artiste, l'habileté de la main est toujours mise au service d'un sentiment vrai.

» La bibliothèque, vaste couloir qui règne le long d'une des façades tout entière, se compose d'une succession de placards sans aucun luxe, contenant l'immense collection qui doit subvenir aux besoins de tant de travaux divers. Depuis la Bible polyglotte du cardinal Ximenès jusqu'aux productions choisies de la littérature moderne, tout livre important se trouve dans ce

trésor, destiné parfois, si la vérité le demande, à devenir un arsenal. Cette richesse est une nécessité, puisque les travaux des Bénédictins comprennent « tout le domaine ouvert à l'intelligence de l'homme, pourvu qu'il soit dirigé pour l'avantage de la religion [1]. » Ces travaux, réglés par le supérieur, alternent avec l'office divin qui, chaque jour, remplit au moins cinq heures. Les religieux font, de plus, la méditation en commun, au chœur, et une conférence spirituelle avant le repas du soir.

» Le vaste jardin ouvert à leurs entretiens est à la fois silencieux et charmant. A gauche, en sortant du couvent, un long berceau, formé par de grands arbres, assure un doux ombrage au milieu des jours les plus brûlants. A droite, la Sarthe, après avoir quitté les ombrages de Juigné, qui viennent se balancer au-dessus de son lit, serpente au pied du coteau dont la base de marbre noir, labourée de brisures rougeâtres, est couronnée par une riche verdure, au milieu de laquelle apparaissent des villas élégantes; elle gagne ainsi Sablé, dont le noble château se dresse à l'horizon. Dans ce lieu, au seuil duquel expirent les préoccupations du monde, on dirait que les hautes et paisibles pensées font partie de l'atmosphère. L'air de ce pieux domaine est évidemment favorable au zèle persévérant et aux travaux qui distinguent le plus l'humanité, car les Bénédictins, par l'étendue, la richesse de leurs études, se sont acquis une renommée proverbiale, et, tout en fournissant à l'Église un nombre

[1] Dom Piolin.

de cardinaux qui se chiffrerait par centaines, quarante d'entre eux, depuis saint Grégoire le Grand, premier du nom, jusqu'à Grégoire XVI, mort en 1831, ont porté la tiare pontificale.... »

Je transcris en entier le chapitre qui a pour titre : *Pèlerinage à Notre-Dame du Chêne*, parce qu'il forme un ensemble dont un fragment ne peut être enlevé, et parce qu'il concerne un but d'édifiante excursion, moins connu encore dans nos contrées, mais qui sera bientôt aussi populaire que la visite obligée à l'abbaye de Solesmes.

« ... A huit kilomètres environ de Sablé, au nord de la route conduisant de cette ville à la Flèche, s'élève, sur une lande dépendant de la commune de Vion, une chapelle dont il nous faut signaler la renommée et raconter l'origine, d'après les annalistes de l'Anjou et du Maine les plus accrédités, et surtout d'après un petit livre du R. P. dom Piolin, bénédictin de Solesmes, intitulé : *La miraculeuse chapelle de Notre-Dame du Chêne*, et imprimé en 1857.

» En 1494, un prêtre, fervent serviteur de Marie, plaça dans un chêne, qui s'élevait au milieu de la lande de Vion, une petite statue de la sainte Vierge portant dans ses bras le divin enfant. Cette idée avait été suggérée à cet ecclésiastique par certaines remarques dont se préoccupait la contrée. De blanches colombes, ne ressemblant nullement aux oiseaux du pays et insaisissables dans leur fuite rapide, venaient de temps en temps voltiger sur la lande de Vion. Pendant la nuit, des flammes en forme d'étoiles s'y élevaient à peu de distance du sol. Tels sont les signes, attestés par une

constante tradition, dans lesquels le pieux James Buret avait cru reconnaître un avertissement d'en haut.

» Attirés par une vertu secrète, les villageois des environs vinrent s'agenouiller devant cet oratoire champêtre. Ils y apportaient leurs prières; ils y trouvaient la consolation et l'espérance; leur nombre augmenta : ils ornèrent de feuillage et de fleurs le tronc du chêne, où reposait l'image; puis, un jour, quelques-unes de ces fleurs ayant été emportées par un jeune homme, de violentes douleurs assaillirent à l'instant le ravisseur, qui ne put retrouver la santé qu'en venant, assisté de sa famille alarmée, remettre les fleurs et exprimer son repentir au pied de la statue.

» Ce fait produisit une grande impression dans le pays, et, peu après, fut construit un modeste oratoire dans lequel on commença à célébrer la messe. Plus tard, on abattit le chêne, dont les fragments furent conservés avec respect par plusieurs familles. Cet arbre se nommant le Chêne de la Jarriaye, on désigna pendant quelque temps, sous le nom de Notre-Dame de la Jarriaye, la statue, objet du pèlerinage.

» En 1515, les pieux visiteurs étaient si nombreux, que le curé et les membres de la fabrique de Vion réglèrent l'emploi des offrandes de chaque jour, en affectant leur produit à la construction d'une chapelle et aux réparations d'une église paroissiale. De ce moment commence avec éclat la série de guérisons obtenues dans le saint lieu, guérisons qu'atteste un nombre toujours croissant de bâtons et de béquilles laissés près de l'autel, et d'*ex-voto* de reconnaissance attachés aux parois.

» Les discordes civiles, les guerres de religion que subit le XVI^e^ siècle, durent évidemment rendre plus rares les hommages que recevait la chapelle du Chêne. Mais, des jours plus calmes revinrent, et, dès 1621, une apparition de la statue, s'élevant lumineuse au-dessus du sanctuaire, puis bientôt de nouvelles guérisons obtenues [1], donnèrent une impulsion nouvelle aux prières et aux offrandes de chaque jour. On résolut de reconstruire la chapelle. Les plus riches, tels que le maréchal de Boisdauphin et le marquis de Pescheseul, les plus pauvres aussi, contribuèrent à la reconstruction de l'édifice, qui fut plus fréquenté que jamais. L'auteur de l'*Histoire de Sablé*, Gilles Ménage, voulut joindre sa voix au concert de louanges qui s'élevait autour de lui, et consacra à Notre-Dame du Chêne un hymne en vers latins qui est, selon dom Piolin, la meilleure de toutes les œuvres poétiques de cet auteur, qui en compte un si grand nombre. Elle comprend dix stances et commence ainsi :

Cœlitum regis veneranda mater
Virgines inter radiis coruscans,
Nocte tranquilla velut in cœlo
Luna coruscat.

» La tourmente révolutionnaire suspendit de nouveau l'ardeur des fidèles. Il fut même résolu que la chapelle serait abattue. Vers la fin de 1793 elle fut vendue, pour un prix modique, à un couvreur de Sablé nommé Lefèvre, à la condition expresse qu'elle

[1] *La triple couronne de la très-sainte Vierge*, par le R. P. Poiré, édition des Bénédictins de Solesmes, t. I^er^, p. 437.

serait démolie entièrement. Les vases sacrés furent en même temps saisis par le district de Sablé. Mais, pieusement recueillie par M. Lebailleul, maire de Vion, la statue avait été enlevée et cachée, pour paraître quand les jours d'orage seraient passés. Quant au couvreur Lefèvre, voulant commencer la démolition promise par son contrat, il monta sur le toit de la chapelle. Mais, à peine avait-il frappé les premiers coups, qu'il tomba et se cassa une jambe. Il dit en ce moment : « Que d'autres y montent s'ils veulent; pour moi, je vois bien qu'on a raison de croire qu'il se passe ici des choses extraordinaires. » Jusqu'à sa mort, arrivée à Sablé en 1840, cet homme, paraît-il, est demeuré persuadé que sa chute était due à une cause surnaturelle. Il s'était toutefois empressé de revendre la chapelle à un sieur Dolbeau.

» Lors du rétablissement du culte, en 1802, cette chapelle se rouvrit, les prières recommencèrent, et un riche habitant du pays, M. de la Grandière, fit placer un autel en marbre noir dans l'édifice, qui appartenait toujours à la famille Dolbeau. Mais, le 10 août 1816, Mme la comtesse Adélaïde-Françoise-Charlotte de la Porte de Riantz, veuve de M. Amédée de Grégoire, comte de Saint-Sauveur, acheta des époux Dolbeau la chapelle du Chêne, et, le lendemain, elle fit donation à la fabrique de Vion de cet édifice, en joignant une rente annuelle et perpétuelle de cinq cents francs, qui pouvait servir à l'entretien de cette chapelle, aux émoluments d'un sacristain et à la célébration de six messes.

» Deux fois le R. P. abbé des Bénédictins est venu

officier dans ce sanctuaire, accompagné des religieux du couvent de Solesmes.

» Enfin, au mois de mai 1856, Mgr Nanquette, prédécesseur de l'évêque actuel du Mans, y a fait un pèlerinage à la tête des professeurs et des élèves du petit séminaire de Précigné... »

Après avoir lu cette notice, chacun conviendra qu'il n'est plus possible de différer d'aller se convaincre, par ses yeux, de la véracité de notre engageant chroniqueur. En parcourant la vaste plaine où le regard n'était naguères arrêté que par l'humble profil de la chapelle, on déplorera sans doute que des cultures, bien chétives encore, aient remplacé les landes couvertes de bruyères et parsemées d'étangs où venaient s'abattre des bandes innombrables d'oiseaux de passage; mais on se consolera par l'espérance de voir s'élever bientôt une église dans le style pur du XIIIe siècle, et par l'aspect d'un vaste édifice, construit récemment d'après un plan en harmonie avec sa destination. Il est occupé par les desservants de la chapelle, qui suffisent à peine, même les jours ordinaires, à la célébration des messes et au service des fidèles, dont le concours provient surtout des départements de la Sarthe, de Maine-et-Loire et de la Mayenne.

On sait que les limites de l'Anjou, qui s'étendaient autrefois bien au delà, sont fixées aujourd'hui entre Morannes et Précigné. Nous parcourons depuis une région si connue, que le regret d'être contraint de quitter l'aimable compagnie du narrateur est moins vif; cependant nous promettons, même aux plus doctes, qu'en se rapprochant de notre chef-lieu, s'ils veulent bien

ne point fermer encore leur livre, ils y découvriront le récit de mainte chronique, le développement de mainte observation originale, qui leur inspireront de l'intérêt, et, parfois, une émotion profonde.

L'enfant de notre pays, qui revient après une longue absence, en sortant des campagnes sévères du Maine, et surtout des bois de sapin, qui leur donnent un caractère si sombre, s'épanouit tout d'un coup à la vue des doux horizons de sa terre natale. Ces paisibles paysages, ces rivières d'azur foncé au reflet d'argent, qui serpentent à travers les ondulatious de collines baignées le soir dans une vapeur violette, et des prairies couvertes d'animaux presque immobiles, aux teintes chaudes et variées, cette nature un peu mélancolique, si calme, animée pourtant, et respirant l'aisance et la modération des goûts, remplit notre cœur de charme et de reconnaissance. Ce n'est pas encore la Loire, avec la transparence de son atmosphère et la splendeur de ses perspectives, mais c'est assurément, d'après l'exclamation des étrangers et notre secrète prédilection, le côté le plus original et l'aspect le plus gracieux de l'une des contrées de la terre les plus favorisées du ciel.

Léon Cosnier.

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES.

SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 1864.

Présents au bureau : M. Ad. Lachèse, président, M. Biéchy, secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté

Après avoir passé rapidement en revue les nombreux ouvrages adressés à la Société, M. le Président fait connaître qu'il a reçu le n° 4, des mois de juillet et d'août 1864, du Bulletin de la Société industrielle d'Angers, et le numéro des mois de mai et de juin 1864 de la Revue des sociétés savantes des départements, publiée sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique. Ce dernier numéro contient un rapport de M. Bellaguet sur les tomes III et IV des Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers. Le rapporteur analyse consciencieusement et en détail :

1° Le mémoire de M. Crépon *sur les droits d'anoblissement et l'usurpation de la noblesse avant 1789*;

2° La réponse faite à ce mémoire par M. le conseiller Bougler;

3° Le mémoire de M. A. Lachèse ayant pour titre : *Observation médico-légale* sur la mort de M. de Beaurepaire, commandant à Verdun, le 1er bataillon des volontaires de Maine-et-Loire;

4° Le mémoire de M. A. Lachèse sur le dernier passage du général Charette à Angers;

5° Un mémoire de M. Belleuvre intitulé : Un dernier mot sur la roche de Mûrs;

6° Un mémoire de M. Courtiller sur un procès criminel jugé à Saumur en 1714;

7° Un mémoire de M. Affichard, intitulé : l'Avocat au criminel;

8° Une étude de M. Bougler sur les véritables sources de l'éloquence;

9° Une étude de M. J. Sorin, sur une ode d'Horace : *Cœlo tonantem credidimus Jovem*;

10° Le résumé des travaux de la Société, pendant l'année 1860, par M. J. Sorin;

11° Deux notices biographiques de M. le conseiller Lachèse sur M. Louis Pavie et de M. Courtiller sur M. de Beauregard.

M. le Président donne ensuite la parole à M. Cosnier, qui lit une note très-intéressante et très-spirituelle sur M. Joanne, le savant et consciencieux auteur des *Guides*, et sur le Guide de Paris à Nantes, par le Mans et Angers, que M. Joanne vient de publier.

Le secrétaire général,

A. Bréchy.

SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE 1864.

Présents au bureau : MM. Ad. Lachèse, président, Chollet, secrétaire, Rondeau, trésorier.

La séance est ouverte par la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance précédente.

M. le Président donne à la Société communication des diverses correspondances et envois adressés à la Société depuis sa dernière réunion. Parmi ces derniers, une brochure, *Mémoires de l'Académie de Clermont-Ferrand*, est remise à M. le conseiller Coutret pour en faire le rapport.

M. Sorin avait à la dernière séance demandé par écrit que M. le Président, au nom de la Société, adressât des félicitations à M. Beulé, secrétaire perpétuel de l'Institut impérial de France, et Président d'honneur de notre Société, au sujet de la *Notice sur la vie et les ouvrages de M. Hippolyte Flandrin*, écrite et lue par lui dans la séance publique de l'Académie des Beaux-Arts, le 19 novembre 1864; et le priât d'envoyer un exemplaire de cette notice, pour être déposé aux archives de la Société. M. le Président a écrit de suite en ce sens à M. Beulé, et en a reçu aussitôt une lettre de remerciements et plusieurs exemplaires qui sont distribués aux membres présents à la séance.

A propos de cette notice, M. Pavie, vice-président, demande la parole pour faire part à la Société de l'impression que lui a faite la lecture d'un passage de cet écrit, où se trouvent quelques mots qui lui semblent en contradiction avec le texte même des saintes Écri-

tures, dans la description que fait M. Beulé du tableau de Judith, à Saint-Germain l'Auxerrois. La Société, à la lecture du passage, se range à la pensée exprimée par M. Pavie, tout en reconnaissant que les sentiments bien connus de M. Beulé le mettent à l'abri du soupçon même d'opposition aux croyances catholiques. Cet incident a procuré à M. le Président l'occasion d'exprimer le désir qu'à la suite des lectures et communications qui peuvent être faites à la Société, chacun des membres fasse part à ses collègues des impressions, des idées que lui suggèrent ces lectures. Cette communion de pensées tournerait à l'avantage de la Société et à l'union de tous ses membres. Cette invitation est accueillie avec la plus grande faveur.

Lecture est ensuite donnée d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique aux Sociétés savantes, demandant leur avis sur les ouvrages qui pourraient être le plus utilement répandus dans les écoles primaires et les bibliothèques populaires. M. le Président charge une commission composée de MM. Biéchy, Cosnier et Pavie, de s'occuper de cette question et de préparer la réponse à faire à M. le Ministre de l'Instruction publique.

Une autre lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique également annonce la distribution annuelle des récompenses du concours des Sociétés savantes pour le commencement d'avril 1865, à Paris. La date précise sera ultérieurement fixée, ainsi que le nombre des séances qui devront être consacrées à l'audition des mémoires *préparés spécialement* poor cette circonstance. La remise des manuscrits devra être faite au plus tard

le 1er mars; et vu le nombre limité des séances, il serait à désirer que la durée de chaque lecture ne dépassât pas vingt minutes.

M. le président Lachèse lit une notice nécrologique sur M. Vallon, vétérinaire principal de l'armée, membre correspondant de la Société, décédé à Saumur, et ajoute à la notice écrite par lui des extraits des éloges prononcés sur la tombe de M. Vallon par M. le général commandant l'École de cavalerie de Saumur, et par le délégué du ministère de la guerre, chargé de représenter Son Excellence au convoi, avec quelques fragments détachés de l'important ouvrage de M. Vallon sur l'hippologie. La Société vote l'impression de la notice de M. Lachèse.

M. Bizard, dans un rapport remarquable et écouté avec la plus grande faveur, rend compte d'un petit ouvrage de M. du Chevalard, président de la Société d'agriculture de Montbrison, offert par l'auteur à la Société. Ce livre intitulé : *Catéchisme Agricole*, est écrit en forme de dialogue, et semble le plus convenable pour les enfants; mais malgré sa destination, il est aussi complet que possible et pourrait être de la plus grande utilité à nos populations rurales. L'esprit profondément religieux qui s'y fait remarquer, les notions, les principes, les conseils qui s'y trouvent à chaque page ne peuvent que faire regretter que cet ouvrage ne soit pas adopté pour les écoles. M. Bizard exprime à cet égard le vœu que la Société prenne l'initiative dans la sphère de ses attributions, et remercie M. le Président de la Société de Montbrison. La Société adopte les conclusions de M. Bizard et vote l'impression de son rapport.

M. Affichard commence la lecture d'un travail remarquable sur Maine de Biran et son Journal intime.

A la vue des aberrations de l'esprit humain dans la recherche de la vérité, des systèmes opposés qui se font jour à chaque instant, des efforts longs, pénibles et souvent infructueux de tant d'hommes qui appliquent leur intelligence à l'étude de tous ces systèmes sans pouvoir les concilier, sans trouver une solution à leurs problèmes, une réponse à leurs doutes, l'auteur a cru que ce serait une œuvre de charité chrétienne, de philanthropie même, que d'aider à sortir du dédale où ils s'égarent des esprits droits et sérieux. Il a pensé qu'il arriverait à ce but, en présentant à leurs regards le tableau des incertitudes, des luttes, des égarements d'un des philosophes les plus remarquables de notre époque, *Maine de Biran*; il nous le montre à 20 ans, portant sous l'uniforme d'officier une âme avide de connaître et d'approfondir. A l'âge où l'on est à peine un homme, c'est déjà un penseur, mais sans guide et sans boussole, il s'égare dans les abîmes du matérialisme. Il le suit pas à pas dans cette voie, et nous voyons, après bien des luttes, *Maine de Biran* devenir rationaliste et stoïcien. Il lui faut 20 ans encore pour arriver à travers mille fluctuations, mille anxiétés, au spiritualisme, au christianisme; il meurt catholique.

M. Affichard se propose de prouver que Maine de Biran en devenant catholique, en mourant catholique, avait la plénitude de son intelligence et de son libre arbitre, et il réfute ainsi l'opinion émise par certains écrivains que ce grand penseur cédait à des influences étrangères et n'était plus lui-même. Son but, c'est d'af-

fermir la foi en ceux qui la possèdent, d'aider ceux qui ne l'ont pas ou qui prétendent ne plus l'avoir, à y revenir. Cette première partie du travail de M. Affichard a été écoutée avec le plus vif intérêt, et M. le Président, interprète de la Société, met à l'ordre du jour des séances qui suivront, la continuation de la lecture de ce beau travail, en demande l'impression votée avec empressement, et exprime à M. Affichard la reconnaissance de tous, pour l'obligeance avec laquelle il l'a communiqué à la Société.

L'heure avancée ne permettant pas de commencer une nouvelle lecture, celle des travaux de MM. Pavie et E. Lachèse est remise à la prochaine séance.

M. le Président nomme une commission de trois membres, MM. Belleuvre, Bizard et F. Lachèse pour vérifier les comptes de M. le Trésorier, et en faire le rapport.

M. Bonneserre de Saint-Denis est admis ensuite comme membre titulaire de la Société.

Aux termes du règlement : M. le président Adolphe Lachèse et M. le vice-président Victor Pavie doivent cesser leurs fonctions à la fin de l'année et sont rééligibles. La Société est donc invitée à voter pour la nomination d'un nouveau président et d'un nouveau vice-président. Elle déclare maintenir ces messieurs dans leurs fonctions. En conséquence pour l'année 1865, le bureau reste le même que pour l'année qui finit.

Le secrétaire,

M. Chollet.

TABLE DES MATIÈRES.

Evêques et moines angevins, ou l'Anjou ecclésiastique. — M. l'abbé PLETTEAU.

Introduction..... 1

Livre Ier. — Les origines de l'Église d'Angers, du IIe au Ve siècle..... 13

Livre IIe. — L'Église d'Angers en face des Barbares, Francs, Bretons et Normands..... 129

Règne de Henri IV, par M. Poirson. — M. E. MOURIN..... 61

La première représentation d'*Esther* à Saint-Cyr. — M. Léon COSNIER..... 81

Tour des Druides à Angers. — Lettre adressée à Son Exc. M. le Ministre de la maison de l'Empereur et des beaux-arts..... 125

Le Tombeau de René Benoist. — M. le prince Aug. GALITZIN.. 147

M. Vallon, professeur d'hippologie à l'École impériale de cavalerie de Saumur. — M. Ad. LACHÈSE..... 153

Catéchisme agricole, par M. Du Chevalard, président de la Société d'agriculture de Montbrison. — M. BIZARD..... 165

Le Sommeil d'un enfant, poésie. — M. Jules QUELIN..... 170

Maine de Biran et son Journal intime. — M. Émile AFFICHARD. 193

Guide de Paris à Nantes, par le Mans et Angers. — M. Léon Cosnier 261

Revues bibliographiques. — M. Paul Lachèse.

I. Couleuvre à deux pattes; Monuments élevés à Jeanne d'Arc; Origines des Cénomans; François Pallu, missionnaire apostolique, etc.. 45

II. Le sculpteur angevin Biardeau; Découvertes archéologiques dans le Morbihan; Journal historique de l'ambassade du maréchal de Belle-Isle, à Francfort, en 1741. 175

Procès-verbaux des séances :

Séance du 28 janvier 1864..... 106

— 25 février..... 109

— 31 mars..... 113

— 28 avril..... 117

— 28 juillet..... 122

— 24 novembre..... 279

— 22 décembre 281

Angers, Imp. Cosnier et Lachèse.

65

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE

SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS

(ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS)

—

NOUVELLE PÉRIODE

—

TOME HUITIÈME — 1er CAHIER

ANGERS

IMPRIMERIE P. LACHÈSE, BELLEUVRE ET DOLBEAU

Chaussée Saint-Pierre, 13

—

1865

SOMMAIRE

Quinze jours en Normandie (fragment). — M. Victor Pavie.

Du son des instruments et de son influence sur les compositions qu'on leur destine. — M. El. Lachèse.

De quelques institutions militaires chez les Romains. — M. Paul Lachèse.

Un coup de mer à Pierre-Percée. — M. Em. Affichard.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS

(ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS.)

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE

SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS

(ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS)

—

NOUVELLE PÉRIODE

—

TOME HUITIÈME.

ANGERS

IMPRIMERIE P. LACHÈSE, BELLEUVRE ET DOLBEAU

Chaussée Saint-Pierre, 13

—

1865

QUINZE JOURS EN NORMANDIE

(FRAGMENT).

Rouen, vendredi 14 août 1863.

.... On connaît la passion des rails pour les vallées, passion dont celles-ci ont généralement peu à se louer. Le voyageur égoïste, au lieu de s'attrister sur les ravages dont ces pauvres vallées sont victimes, prend le parti de se réjouir et de plonger résolûment dans les entrailles du paysage. Rouen se relie à Dieppe par une ligne de fer tracée à travers les sinuosités de la Scie et de la Bresle. Rien d'intime ni de frais comme les ondulations de leurs rives coupées en mille points et se renouant toujours. A droite, à gauche, se déroule une série de motifs rompus et morcelés dont les sutures disparaissent dans la rapidité de notre vol. C'est un troupeau à cornes que le pâtre abreuve en sifflant; sur une racine de saule, un martin-pêcheur en vedette; des enfants accoudés sur la rampe d'une barrière; un moulin qui vire, et des canards lissant leurs plumes sur les eaux de son déversoir. Plus d'une fois le passé pénètre dans le présent, et l'histoire descend,

avec une mélancolique fierté, des hauteurs d'un château, vétéran des guerres de la Ligue.

Nous avons, ce matin, traversé Rouen à toute vapeur, emportés vers Dieppe et la mer par un élan irrésistible; et nous voici, à douze heures d'intervalle, ramenés sur les mêmes rails, de Dieppe à Rouen, de la mer à la Seine. Même chemin, aspects nouveaux.

Le soleil qui, ce matin, se levait sur les sinuosités de la Bresle et de la Scie, les dore, à cette heure, de son couchant. Ce qu'on voyait poindre, on le voit fuir et disparaître dans une perspective retournée. C'était la poupe, c'est la proue. Le spectacle se complète par cette inversion des ombres et des reflets.

A Rouen! mais cette fois pour tout de bon. Le jour baisse. L'heure avancée et la cité sombre se répondent, se comprennent et s'harmonisent au mieux. Les *angelus* qui montent de tout point vers le ciel trahissent la présence des clochers, des tours invisibles. Dans ce naufrage crépusculaire, flèches, créneaux, pignons plongent et s'abiment tour à tour.

De la gare à l'hôtel nous coudoyons plus d'une église oubliée, transformée, et dont la fière attitude proteste contre sa destination actuelle. Nous arrivons au gîte plus tôt que nous ne l'eussions souhaité.

Hélas! il faut dîner. Pendant que uous étions à table, la nuit s'est achevée. Sortis pour voguer au hasard, nous tombons devant la cathédrale, aux formes de laquelle les pénombres de son parvis, faiblement éclairé, donnaient des proportions vertigineuses. C'était grand, c'était beau : l'infini de la mer sous une autre face; Dieu résidant là comme sur la mer, mais en per-

sonne, surnaturellement et dans le miracle de l'autel.

Malgré l'heure avancée, les portes de l'église ne sont pas si irrévocablement closes que par un de leurs guichets elles ne laissent échapper encore quelques pénitents attardés. Faut-il entrer? — Pourquoi non? Cette initiation par le silence, le recueillement, les vacillantes clartés de la lampe du sanctuaire, aux splendeurs de la basilique, est la meilleure; ainsi la foi s'éveille et s'épanouit en nous; ainsi le génie procède dans l'incubation de son œuvre. Un chœur mélodieux, que l'on eût dit accompagné par l'orgue même de Sainte-Cécile, partait de je ne sais quel point supérieur ou souterrain, mais à coup sûr impénétrable, de l'édifice. L'un disait que c'étaient les saints de pierre dont les cantiques, suspendus tout le jour, s'exhalaient suavement la nuit, au son des luths et des cithares; c'est, disait l'autre, l'église qui respire; le troisième, plus modeste, attribuait cette musique aux répétitions prolongées de la messe du lendemain; — oui, mais encore d'où partait-elle?

Rouen, samedi 15 août.

Réveillés sous le charme, nous revolons à la cathédrale. Elle n'a rien laissé de son prestige dans ce passage périlleux des ombres à la lumière. Plus jeune d'un bon siècle que ses sœurs de Paris, d'Amiens, de Chartres, de Strasbourg, elle réalise dans son type une grandeur et une puissance inconnues aux premières décadences de son temps. Les voussures du portail sont tapissées de nids d'hirondelles qui abèchent leurs petits, et dont les ailes palpitantes suppléent aux ailes

brisées de ses anges et de ses séraphins. Enfants de saint Maurice, baptisés sur les fonts d'une cathédrale-chapelle, à nef pleine, sans bas-côtés, c'est toujours avec une admiration mêlée de surprise et d'embarras que nous voyons s'ouvrir de front devant nous trois nefs pour une. Laquelle prendre? Si la maîtresse nef l'emporte en hauteur, en hardiesse, par la superposition de ses galeries, par le rayonnement de ses vitraux, il y a, en revanche, dans le jeu des collatéraux autour d'elle, de si magiques perspectives, tant de secrets à surprendre dans le détail de leur architecture, tant d'inscriptions, de tableaux ou de statues à relever dans l'embrasure de leurs chapelles! Ainsi, errant et louvoyant, nous arrivons par bordées à la chapelle de la Vierge. Quelle sève lapidaire, quel entrecroisement touffu de rameaux et de feuillages! Quand les derniers restes des bois seront en friche, nos neveux enrichis, sevrés d'ombre, s'en viendront demander aux arceaux des temples gothiques les illusions de la forêt. Pourvu seulement que le marteau des démolisseurs auxquels nous devons tant de ruines ne rivalise pas trop énergiquement avec la cognée du bûcheron!

Cette chapelle de la Vierge contient deux tombeaux, érigés à cinquante ans l'un de l'autre, et à deux siècles environ de la voûte qui les protége. Celui de Georges d'Amboise a tout ce qui répond, — grâce, féerie, souplesse et subtilité de ciseau, — à l'âge d'or de la Renaissance. Répond-il aussi bien aux exigences d'un tombeau? Parlez-moi de cette figure drapée de son linceul, et couchée dans une si funèbre attitude! Le nom de l'auteur est un problème; on dirait Jean Cousin, si

notre pauvre et cher ami Philippe Béclard n'eût rayé ce grand nom des registres de la statuaire; il n'y a de certain que celui du héros, l'époux infortuné de Diane, Louis de Brezé, grand sénéchal et gouverneur de Normandie. Le cavalier qui le surmonte, épée aux flancs, panache en tête, contraste saisissant des grandeurs de la vie avec le néant de la mort, semble avoir posé pour Mozart, dans sa terrible scène, et n'attend pour remuer la tête que l'apostrophe de Don Juan.

La messe commença. Ce jour, fête de l'Assomption, l'archevêque officiait. Le souvenir de Prétextat, son devancier de quatre siècles, assassiné ici, nous revint en mémoire. On y chanta une prose chère à la liturgie rouennaise, d'une allure triomphale, et la plus longue qui se puisse chanter. Plus d'une fois, dans le cours du voyage, retentira à nos oreilles cette strophe, redite en chœur par la population des fidèles, avec l'enthousiasme de ses pères :

Christus vincit,
Christus regnat,
Christus imperat.

Nous montâmes à la tour. Le vertige de sa hauteur se compliquait encore de l'ébranlement causé par la volée de toutes ses cloches. De ce point de vue la cité se débrouille. On assiste au développement de son fleuve; on voit se perdre trois rivières dans ces flots de la Seine, que la mer engloutira demain; la cime noire du clocher se nivelle, d'une rive à l'autre, avec la blanche crête de la montagne de Sainte-Catherine. Il est peu de grandes villes qui ne doivent à la confi-

guration de leur sol quelque éminence d'où l'œil plonge sur elles et les embrasse. Paris a Montmartre, Lyon a Fourvières, Nantes a Chantenay, Marseille a son rocher de Montmayor, Rouen a Sainte-Catherine. Elles ont toutes, elles avaient, du moins, dans le clocher de leurs cathédrales, un point de vue plus central, plus homogène, et d'où le regard ne s'abattait point sur leurs toits sans s'imprégner involontairement de leurs traditions et de leurs croyances. A ce foyer supérieur, la ville chrétienne s'illuminait dans ses profondeurs les plus sombres. Son cœur tout entier battait là.

C'est aussi, il faut le dire, du haut du clocher que se dénombreront les blessures portées à la physionomie du passé par l'esprit de la civilisation moderne. Point de cité qui n'y passe (à cela près d'une seulement, que je me garderais bien de nommer, de peur que la tyrannie de l'opinion ne la traduisît devant le génie du siècle, et ne la forçât à emboiter le pas des autres). Hier, du pied des maisons, à la chûte du jour, nous ne soupçonnions rien de ce que nous avisons d'ici. Les souvenirs de trente ans du voyageur aîné se déroutent. Perdez un ami de vue trente ans, et le retrouvez : ses cheveux auront blanchi, les rides creuseront son front, le temps, en aggravant ses traits, pèsera sur sa marche alourdie; l'impression sera triste, et vous ne la ressentirez pas sans la produire au même degré vous-même. — Repassez dans une ville après trente ans : ses rides sont effacées, ses traits sont rajeunis; elle sourit et se dilate avec une expression de juvénilité inconnue à ses patriarcales allures de jadis. L'impression, cette fois, devrait être gaie; elle est triste, plus triste encore

que la première. C'est que la pire vieillesse, pour une ville, c'est celle-là; qu'il nous faut un passé plus sérieux et plus imposant que celui que nous nous donnons à nous-mêmes; que nos villes le contenaient, et que nos générations éphémères s'appuyaient aux vieux murs des civilisations disparues, avec confiance et dignité. Il y a des inversions qu'on ne peut impunément commettre; les villes étaient nos mères, et ne sauraient devenir nos filles sans que nos petits enfants ne se moquent bientôt de nous.

Cette application de la hache de Robespierre à la régénération matérielle des cités est la dernière inconséquence dans laquelle les honnêtes gens puissent tomber. On dirait que la terreur se résume aujourd'hui pour eux dans le groupe *exalté* et *visionnaire* des artistes. Ils ne savent donc rien de la solidarité qui régit toutes les expressions d'une même pensée? Que si la société n'a pu impunément briser, dans une heure de vertige, et sous l'inspiration de quelques sanglants pédagogues, la ligne de ses traditions séculaires, si ce fut folie à elle de les renier, s'il est reconnu que tout marche et se déroule avec majesté sous le sceptre de la Providence, pourquoi donc procéder révolutionnairement en édilité? Pourquoi surtout marquer chaque réforme du sceau de cette vulgaire et stérile unité qui exclut la variété comme la vie, dont Dieu ne s'avise guère, que nulle de ses œuvres ne reflète, et que de nos jours l'homme inventa? Allons, marchons, croissons, mais dans le mouvement qui nous est propre, avec l'instinct de nos sources et la fierté de nos souvenirs. Dans ce travail de lente et paisible évolution dont

la nature offre l'exemple, la ville en plaine ne procédera pas comme sur le versant d'un coteau, ni celle qu'un fleuve arrose comme celle que ronge la mer, ni celle qui récolte et produit comme celle qui forge et fabrique. Toutes, elles comprendront aussi qu'autour de chaque monument il y a comme une zône architecturale à maintenir, et que cette projection sur les quartiers qui en relèvent est une loi de convenance et une garantie d'effet. Elles ne détruiront rien de ce qui peut innocemment survivre, elles ne masqueront rien de ce qui doit légitimement surgir. Leurs préoccupations hygiéniques ne seront pas dédaigneuses de la respiration de l'esprit, inséparable de celle du corps. Elles laisseront se jouer autour d'un arbre séculaire ou d'un pan de mur inoffensif le surplus de cet air si abondamment distribué dans les rues et les places élargies. Que l'on ne s'y trompe pas : l'ennui populaire est un mal que ne dissipent ni trains de plaisir, ni fêtes de charité, ni représentations publiques; la cause de cet ennui est aussi profonde que visible; mais avant que les gouvernements y avisent, les communes feront bien de leur préparer la voie, en rattachant la population au sol natal par mieux que des trottoirs et des squares, par des motifs nés de la combinaison des grands aspects monumentaux avec la physionomie du paysage.

L'esprit municipal, en s'abdiquant peu à peu, a laissé prévaloir le poncif sur les inspirations indigènes. Il serait temps de sortir de l'idéal géométrique où se résument à la fois le style, le caractère, le sentiment et l'imagination de la voirie. — Sublime tâche, et digne de Philibert ou de Palladio, que la restauration

d'une ville selon son type, et dans les conditions que nous venons d'énumérer. Il serait à souhaiter que l'artiste chez lequel les facultés vives du peintre s'uniraient à la profonde intelligence de l'architecte fût enfant de la ville, dont il respirerait tout l'honneur et toute la gloire. Celui-là n'eût pas mis ou laissé mettre le marteau à cette maison de Corneille, sur laquelle eussent dû se jalonner toutes les autres.

Corneille a sa statue par David, sur un pont de la Seine. Le bronze lui sied bien, comme à Racine le marbre, comme le plâtre aux dramaturges de nos jours. On le reconnaît de partout; l'héroïsme du Cid et l'enthousiasme de Polyeucte unis à la fierté de Nicomède, c'est tout lui.

David encore a sculpté sur l'Hôtel des Douanes, à deux pas du *Mercure* de Coustou, les deux bas-reliefs de la *Navigation* et du *Commerce*. L'idée de soulever, par la main de la *Navigation*, le voile qui enveloppait l'un de nos hémisphères, ne fût jamais sortie de la tête de Coustou, la France ayant alors pour roi Louis XIV, et pour reine l'allégorie selon Boileau. Dans le passage du type à la personne, et de l'attribut à l'action, il n'y a rien moins qu'une révolution tout entière.

Si David eût conçu la statue de Boïeldieu érigée sur le quai de la ville, elle serait autre. Du premier coup le compositeur se révèlerait. Vous le reconnaîtriez à de plus évidents caractères qu'aux portées musicales dont son manuscrit est rayé. *Incessu patuisset*... Entre l'homme qui regarde, l'homme qui écoute, celui qui pense, celui qui rêve, qui compte, invente, commande, agit, il y a des différences aussi délicates que pro-

fondes, que le monde ignorait, mais qu'il reconnaît tout à coup sur la foi de l'art et du génie.

Et Jeanne d'Arc? Jeanne d'Arc, trahie par Charles VII, et brûlée par Bedford, travestie par Schiller, après avoir été défigurée par Chapelain, et déshonorée par Voltaire, qui la ressuscitera sur la pierre de son bûcher? non dans cette forme creuse qui pose en mannequin devant nous, comme une injure de plus à sa mémoire, mais dans quelque suave, mystique et radieuse figure où l'imagination légendaire du hameau se combine avec l'exaltation de la patrie?

Cette préoccupation des hautes destinées de l'art, inséparable du souvenir de la Pucelle, nous accompagna jusqu'à l'hôtel du Bourgtheroulde. L'artiste ingénieux qui en illustra les dehors n'était soucieux ni d'enseigner, ni d'émouvoir. Reproduire aux yeux, dans une série de panneaux, ici les charmes de la vie pastorale ou rustique, là le faste des royales entrevues et des cortéges de souverain a été son seul but. Il s'en est acquitté avec ce raffinement de style et ce sensualisme d'effet qui est l'écueil de la Renaissance.

En ces temps, la sculpture passait, sans déroger, d'un mausolée de Saint-Denis à la décoration du Carnavalet ou du Bourgtheroulde. Elle n'a plus aujourd'hui cette souplesse d'application; en se spécialisant elle se morcelle et se resserre. Sans les gouvernements, dont les faveurs lui sont une gêne, et qui, de temps à autre, lui jettent des marbres à ronger, adieu la sculpture. Sous la Renaissance, elle avait les riches et les grands, qui ne pouvaient s'en passer, et s'honoraient d'elle. — Remontez plus haut : vous la verrez, sociale par es-

sence, intervenir partout, chez les peuples comme chez les rois, se mêler à tout, changer de nom avec la forme et la matière, depuis le pignon sur rue, dont elle a ciselé les rinceaux, jusqu'aux chenets forgés, jusqu'aux salières modelées par elle.

Nous marchions au hasard dans les méandres de la ville, sans autres guides que nous-mêmes. Dieu sait lesquels! Une tour, émergeant d'un pâté de maisons, montre en l'air sa couronne dentelée. C'est bien cette *tour de beurre* de Notre-Dame que nous savons. Mais, chose étrange! la tour du nord de Notre-Dame avait un siècle de plus que l'autre, elle était pointue... Or, point du tout; voici que celle qui se dégage est à couronne dentelée comme la première, et lui ferait volontiers pendant. — Cette Notre-Dame n'était autre chose que Saint-Ouen. Nous n'étions pas accoutumés à rencontrer deux cathédrales dans une même ville. Une rareté d'autre sorte qu'elles présentent toutes deux, c'est, dans les proportions grandioses du XIIIe siècle, la riche et délicate contexture du siècle suivant.

En plongeant dans le bénitier, nos mains troublent l'onde où se mire, — hasard ou disposition expresse, — l'intérieur de l'église avec ses voûtes, ses chapelles, ses colonnades et ses vitraux. Son reflet dans cette tempête produit un jeu de formes et de couleurs impossible à décrire; les colonnes s'entrecoupent, les vitraux se déplacent; l'église tremble et tressaille avec un trouble accru encore par le recueillement de ses mystères; on la dirait fouettée par l'aile de quelque ange exterminateur. Nous levons les yeux. De l'image troublée nous passons avec ravissement à la réalité calme

et sereine... Réalité? Non. Ce mot ne va pas à l'idéal d'une œuvre qui ne se toise ni ne se mesure, et dont les matériaux eux-mêmes, unifiés par la forme, ont été purifiés par l'esprit. L'architecte de génie, à l'inspiration duquel les pierres de Saint-Ouen obéirent pendant deux siècles, s'est fait représenter sur son tombeau de la chapelle de sainte Agnès, un compas à la main. O humilité! un compas au lieu d'une lyre!

Quand, après Notre-Dame on a vu Saint-Ouen, puis Saint-Maclou après Notre-Dame, on vise à plus haut dans l'ordre des temps, et les prodigalités ogivales font aspirer à l'austérité du plein cintre. — Patience! La Normandie n'est pas fille de Guillaume pour rien. L'heure approche où la puissance romane pèsera sur nos poitrines, où, de la baie cintrée de quelque tour, nos regards convoiteront avidement la cime d'une flèche gothique. En attendant, l'on peut s'aller retremper dans la crypte de Saint-Gervais, aux sources de la primitive église, et, cette soif calmée, se délecter sans réserve aux verrières de Saint-Vincent, de Saint-Patrice et de Saint-Godard.

Elles sont splendides, à coup sûr, fières de dessin, magiques d'effet, et d'une couleur à réchauffer les plus froides palettes... Que voulez-vous? Les vitraux du XII^e^ siècle au soleil desquels nos premiers regards se sont ouverts, cette *Vie de la sainte Vierge*, cette *Légende de sainte Catherine*, foi, extase, harmonie, tout, jusqu'à la génération féconde des formes circulaires où s'encadrent leurs scènes, jusqu'aux fleurs de leurs orles et de leurs rinceaux, tout parfumés de l'arome des litanies; ces vitraux-là nous créent des souvenirs

auxquels ni la science, ni l'éclat des âges postérieurs ne peuvent atteindre.

Mais, en revanche, de ce tuf perméable dont nos monuments sont construits à cette pierre de Rouen, d'un grain si dur, si fin, qui n'a rien à reprocher au temps des injures qu'elle a subies, quelle distance! Avec quelle plénitude ont dû se développer ici trois phases d'une architecture croissante en richesse et en légèreté! Cette pierre n'a rien refusé aux exigences d'un ciseau qui s'est joué de l'impossible dans la décoration extérieure du palais de l'Echiquier sous Louis XII. Le bois s'en est ému ; il a visiblement lutté de souplesse et de ferme ductilité avec elle dans les caissons de chêne dont le plafond de la grande salle du Parlement est rehaussé. La Cour d'assises est là ; que de fois l'accusé, dans les anxiétés du verdict, clouant son œil à ce plafond, comme pour y lire ses destinées, en a suivi les motifs et pressé de sa pensée les plus subtils enroulements!

L'aile qui manquait à l'édifice vient d'être récemment et habilement exécutée. Aucuns prétendent qu'après des siècles révolus la prescription s'établit à l'égard des monuments inachevés; qu'il n'y faut plus toucher; que la sanction des années leur confère un équilibre supérieur à nos additions postiches; que tel semblait complet qui paraît boiter aujourd'hui. Nous laissons à ces audacieux la responsabilité de leurs doctrines.

La salle des *Pas perdus* eut pour première affectation les affaires de la Bourse qui se traitaient jadis ni plus ni moins que dans la cathédrale. Bien que les

affaires fussent calmes, les spéculations modérées, et que la sainteté du lieu tînt en laisse les agioteurs, il faut convenir que la place était mal choisie. Il faut convenir en outre que cette même verge qui sévit contre les vendeurs du temple de Jérusalem, aurait à fonctionner de nos jours, même à la Bourse.

Une cloche qui n'est plus celle de Georges d'Amboise, mais devant laquelle s'inclinent encore toutes les cloches de Rouen, sonna vêpres; en dignes paroissiens de Notre-Dame, nous nous rendîmes à l'appel. Durant le prône, un peu long, début exubérant d'une sève jeune et généreuse, l'un de nous, croyant s'esquiver par une porte latérale, poussa le bouton, et ouvrit : — une chambre en tambour; sur un relais un chapeau galonné à plumes, une canne à pomme d'argent, à galon de même; dans un coin, sur une chaise, en grand uniforme, assis et découpant un jambon sur ses genoux, le plus ventru et le plus normand des trois suisses de la cathédrale. Le brave homme, inquiété, grommela entre ses dents de l'air d'un dogue dont on convoite la pitance. Il allait mordre, quand l'intrus, revenu de son trouble, referma la porte sur lui et se sauva.

Pour qui veut s'attrister en s'extasiant, rien de meilleur que le musée d'antiquités. Là se retrouve, mais en fragments et en débris, le Rouen véritable dont celui qui nous émerveille encore n'est qu'une ombre. De cette nécropole s'exhale je ne sais quelle odeur sinistre de destruction et d'anéantissement qui vous entête. Il vous prend des envies que le passé revienne, envies absurdes, aussi incompatibles avec les nécessités actuelles qu'avec l'état de ces restes dont la pous-

sière agit sur vous. Si archéologue que l'on soit, l'observation n'est pas tout l'homme; ce qui a tant vécu ne saurait se révéler à lui sans remuer du même coup mille fibres dont il ne se rend maître qu'à force de science et de temps. Il est si dur, il est si triste de résister à ce passé qui vous tend les bras, et qui veut rallumer sa flamme éteinte à votre souffle! « Marche, marche! En avant, en avant! » C'est le salut comme l'épreuve de nos destinées. Il faut rendre d'ailleurs aux musées d'antiquités cette justice qu'ils ne sont pas sans influence sur le renouvellement rapide des cités. Aux pleureurs du passé les démolisseurs souriants ont une réponse toujours prête : « Consolez-vous, vous les retrouverez là-bas! »

Grâce à l'éclectisme que nous avons sucé avec le lait, les musées de peinture nous procurent généralement un plaisir sans mélange de regrets ni de tristesse. Et pourtant si nous étions aux temps, si nous avions l'exquise et chatouilleuse organisation des sociétés de la Grèce et de l'Italie, quel agacement nous causerait cette cacophonie de sujets, d'écoles, d'époques, compliquée du conflit des croyances et de l'antagonisme des principes? Une juxta-position de toiles et de panneaux exilés de leurs sphères, frustrés de leur affectation, dénués des sympathies religieuses ou populaires à l'ombre ou sous le feu desquelles ils sont nés; à tous un même point de vue, une même perspective, qu'ils soient grands, qu'ils soient petits, à clair obscur, à teintes plates, depuis les angéliques sérénités du Fiesole jusqu'aux vertigineuses profondeurs de Rembrandt; telles sont les impressions que devrait éveiller en nous

l'aspect d'un musée de peinture. L'idée seule d'un tableau, meuble par destination, conçu, rendu en dehors de toute solidarité locale ou réelle, est une abstraction qui ne saurait passer que par la tête d'une société en souffrance. Il y a dans l'art une foule d'harmonies dont le sens est perdu, et dont les artistes étaient si intimement pénétrés, que si Dante leur eût assigné une place en son poëme, il nous les eût montrés, préoccupés sans relâche des migrations et des vicissitudes de leurs œuvres ici-bas. Les sculpteurs en cela ne seraient point séparés des peintres. Témoin le monument de Bonchamps, par David, modèle en plâtre, placé en pleine lumière et avec tous les honneurs souhaitables à l'entrée du musée de sculpture et de peinture de Rouen. Pour qui a vu Bonchamps à sa vraie place, au fond de cette église de Saint-Florent où l'écho de six mille prisonniers redit ses dernières paroles, quelle distance ! L'œuvre se survit, l'effet n'est plus. — Il y aurait toutefois pour le modèle du Bonchamps une destination naturelle, et qui serait a la destination suprême ce que le précieux plâtre est au marbre de Saint-Florent. Interrogez les plâtres de la *galerie David*, ils répondront.

Mais trêve d'exigences ! Nés trop loin et venus si tard, restons ce que nous sommes, un peu de ces bourgeois que nous toisons de nos hauteurs de poètes et d'artistes. N'aspirons ni au goût de cette marchande d'herbes d'Athènes qui surprit sur les lèvres de Démosthènes l'accent du faubourg natal, ni à la sensibilité de ce peuple de Florence qui promena en triomphe par les rues la *Madone* de Cimabue. Résignons-nous, et

jouissons! Que si, en face de quelques toiles, s'éveillent en nous des regrets, transformons-les en souvenirs; faisons de ces souvenirs eux-mêmes une illusion. Réglons les perspectives, rectifions les points de vue; évoquons le prestige des origines enfouies ou des accessoires supprimés; en un mot, tirons de notre humble escarcelle de quoi suffire aux besoins de la situation.

Jouvenet brille à Rouen comme Rubens à Malines. On y apprécie mieux qu'ailleurs toute la force de pinceau, toute la vaillance d'atelier que ce peintre de talent, non de génie, dépensa à des œuvres dépourvues d'harmonie, et où le feu intérieur manquait. A deux pas de lui, naïf, et sans composition apparente, Ruisdaël vous remue plus avec les vergues d'un moulin sommeillant dans les profondeurs de la lande, que lui, avec sa prodigalité fiévreuse de gestes et de mouvements humains. Il créait sans le savoir, et c'est ce qui l'a fait si grand; il ouvrait les yeux, et regardait avec son âme. — On cherche vainement un portrait du poète rouennais par le peintre des Andelys; celui qu'on retrouve est, hélas! par Philippe de Champaigne. — Un vieux tableau flamand, d'une élévation de style et d'un charme d'expression rare, entretient la discorde dans le camp des amateurs. Il s'agirait d'Hemmeling, dont la paternité, affirmée par les uns, déniée par les autres, a pour ferme champion le conservateur du musée. — Eh! qu'importe, pourvu qu'il soit beau! — Oh! que non pas! Un nom est mieux qu'un nom, c'est la tradition, c'est la gloire; c'est le reflet, par exemple, sur le chef-d'œuvre de Rouen, de tous ceux du maître de

Bruges. — Un élève de Van-Dyck, Lely, a représenté dans un même cadre la reine Marie-Henriette et ses enfants. La touche d'Anvers se décèle sous cette fleur d'épiderme qui est le secret de l'école anglaise depuis Lely jusqu'à Lawrence; comme aussi l'on voit couler le sang d'Henri IV sous les traits plus impressionnables et plus tendres de l'héroïne de Bossuet. Tous les grands coups de pinceau du peintre de la Providence, et « le puits de l'abîme, » et « les escadrons invisibles des Anges, » et « Dieu la prenant sur ses ailes, » et « les flots qui se courbent sous la dominatrice des mers, » s'ajoutent à l'auguste figure et la complètent.

Au retour, dans une salle aérée et spacieuse, une vaste composition nous saisit; elle éveille chez l'un de nous de lointaines réminiscences; la justice de Trajan :

> Une femme était là, de douleur insensée!
> S'efforçant d'arrêter la marche commencée :
> Autour de l'Empereur s'agitaient les drapeaux,
> Et la terre tremblait sous les pieds des chevaux.

Il y a des poètes en prose, il y a des poètes en vers. Autant des peintres; impossible de se méprendre sur l'idiome de celui-ci. Ces insignes, ces faisceaux, cette radieuse sonorité de l'air, tout frémissant de fanfares et de trompettes; cette femme à genoux, barrant, de ses deux bras en croix, la marche de l'empereur avec une énergie souveraine; ce cheval à demi humain qui, tournant ses grands yeux vers son maître, semble lui dire : « Je ne saurais; » César impatient, étonné de cette force qui le subjugue, et sur le front duquel passe comme un

rayon chrétien; tout cela fait battre le cœur d'une émotion étrange. On rêve ainsi. Cette toile pathétique où la fougue de Rubens, unie à la magie de Rembrandt, se rehausse d'un accent moderne et français tout ensemble, est signée : *Eugène Delacroix.*

V. Pavie.

DU SON DES INSTRUMENTS

ET DE SON INFLUENCE

SUR

LES COMPOSITIONS QU'ON LEUR DESTINE

Vous m'accuserez peut-être de venir vous entretenir d'un bien petit détail; mais, quand vous aurez compris quelle influence ce détail peut avoir sur plusieurs conditions importantes de l'art musical, vous ne m'en voudrez plus, je l'espère, de vous avoir demandé à ce sujet quelques minutes d'attention.

Parmi les instruments à vent soumis, lors de la dernière exposition angevine, à l'appréciation du jury, se trouvaient deux hautbois dus à un facteur de notre ville, M. Lefèvre. Le rapport contenait, à l'égard de ces instruments, la mention suivante :

« Il a été appris au Jury que les hautbois de ce facteur avaient le grand mérite de conserver intacte cette largeur du son qui n'est pas la dureté et qui, dans les

orchestres surtout, rend si puissant l'effet produit par cet instrument. On n'ignore pas, en effet, que, voulant, avant tout, donner au hautbois une plus grande facilité d'exécution, quelques facteurs ont diminué sa perce et altéré son caractère, altération peu sensible quand cet instrument joue sans le voisinage d'autres instruments à vent, mais très-regrettable dès qu'il est employé dans un orchestre, où l'affaiblissement de son timbre se fait facilement remarquer. Ayant, il y a plus de 25 ans, à Nantes, pris avec un soin extrême toutes les dimensions du hautbois de Delusse appartenant au célèbre Vogt, M. Lefèvre a organisé sa fabrication de manière à reproduire fidèlement les proportions de ce modèle. Ses hautbois prouvent que cet exemple n'est pas oublié par lui et, chaque jour, un des instruments sortis de ses mains fait apprécier au théâtre ou dans les concerts de notre ville la valeur de l'indication que son zèle intelligent a recueillie. »

Par suite de cette amélioration, ou, si l'on veut, de ce retour à des proportions consacrées par le succès, mérite auquel il faut joindre celui, non moins grand, d'un système de clefs devant assurer à tous les instruments à vent une justesse parfaite en leur permettant d'exécuter un certain nombre de trilles impossibles jusqu'à ce jour, M. Lefèvre reçut une médaille d'argent.

Nous n'aurions rien à ajouter s'il s'agissait uniquement, dans ces soins pris pour maintenir une bonne sonorité, du plaisir plus ou moins grand réservé à ceux par qui ou devant qui ces instruments seront mis en usage. Mais, il faut aller plus loin et se demander si

toute altération dans le timbre des instruments de musique ne doit pas amener une modification, lente quelquefois, peu sensible peut-être, mais, pourtant, réelle, dans le style des compositions que ces instruments auront mission d'interpréter.

Pour vous mieux mettre à même de saisir notre pensée, laissez-nous, Messieurs, faire une courte réflexion.

Quoiqu'il soit périlleux de parler des oiseaux de notre pays après les observations si remplies d'intérêt et de charme que deux de nos concitoyens, M. Charles Giraud et M. l'abbé Vincelot, ont publiées sur ce gracieux sujet, laissez-nous faire un appel au souvenir de tous à l'égard de deux des voix figurant dans les concerts que nous donne chaque jour la généreuse Providence. Qui ne s'est plu et égayé au chant de la fauvette? Qui n'a admiré le chant du rossignol, de ce passager que sa voix brillante et soutenue, l'éclat de ses trilles, l'éloquence de ses plaintes doivent faire considérer comme le premier des solistes et dont le nom est devenu le plus grand éloge qu'on puisse adresser à tous les chanteurs du monde?

Eh! bien, supposez que par le croisement, par l'éducation, par une circonstance quelconque, l'organe du premier de ces oiseaux vienne à être modifié, à recevoir plus de largeur et de puissance : qu'au contraire les mêmes causes fassent perdre à la voix du second une partie de sa force et de son ampleur, dût-il y gagner une légèreté plus grande encore. En ce cas, n'en doutez pas, le caractère des accents de chacun d'eux, la forme de leurs traits, de leurs mélodies, se

modifieront aussi. Ils ne diront plus les mêmes choses parce qu'ils n'auront plus les mêmes moyens pour les dire. Nous donnons là une affirmation qui, il est vrai, repose sur une pure hypothèse et n'est pas fondée sur l'expérience; mais, la moindre réflexion sur l'harmonie constante entre les instincts des êtres créés et les ressources que la Providence leur a départies, suffit, croyons-nous, pour l'autoriser pleinement.

Si des voix naturelles que la bonté de Dieu fait chanter autour de nous, nous portons notre pensée sur les voix artificielles créées par l'homme, sur les instruments, nous arriverons également et nécessairement à croire qu'une modification dans leur timbre doit amener peu à peu une modification dans les mélodies qu'on leur destine. Avant d'essayer de nous entendre sur les nuances, mettons-nous d'accord sur un point incontestable.

On ne niera pas que les divers instruments aient chacun un caractère et une portée fort dissemblables. Pour n'en citer que quelques-uns, le violon, si riche, si puissant, se prête à tous les styles et peut parler tous les langages; le violoncelle est fait pour les chants nobles ou tristes et porte, dans la grâce même, une certaine gravité : la flûte dit les caprices brillants, les mélodies douces et légères : le hautbois se plaît aux accents tendres et aux champêtres refrains. Si au lieu de poésie chantée, il s'agissait ici de poésie rimée, nous dirions que le vaste domaine de l'ode appartient au premier des instruments que nous venons de nommer, tandis que le second personnifie l'élégie et les deux derniers l'idylle, ce que, du reste, dans son *Art poétique*,

Boileau a fait clairement entendre. Or, que penserait-on d'un compositeur qui, ne tenant aucun compte des timbres et des caractères, écrirait pour la flûte des chants soutenus et sévères, tandis qu'il confierait au violencelle des airs brillants et légers semblant attendre l'accompagnement du tambourin provençal? *Risum teneatis...* car ici, le contre-sens saute aux yeux de tous.

Sans vouloir, croyez-le bien, insister sur d'aussi choquantes disparates, nous ne craignons pas de dire que ce qui est vrai dans l'ensemble est également vrai dans les détails. Qu'un facteur, par exemple, parvienne à doter la flûte d'un son large et nerveux : il est clair que, bientôt, les artistes écrivant pour cet instrument donneront plus d'ampleur à leurs mélodies et rechercheront moins le gazouillement des traits. Si un autre luthier avait l'audace coupable de modifier la sonorité si excellente du violon, on en viendrait peu à peu à délaisser, pour cet instrument, les grandes œuvres qu'ont écrites Viotti, Kreutzer et Baillot. Pour ne plus nommer que le hautbois, il est certain que depuis Vogt, dont l'admirable son et l'articulation puissante ont fait applaudir pendant plus de 20 ans les variations classiques et pleines d'éclat de la romance de *Joseph*, de *Léocadie*, de *Plaisir d'Amour* et de l'air anglais : *Home, sweet home!* — Depuis Brod qui, se préoccupant davantage peut-être du caractère spécial de l'instrument, a marqué, croyons-nous, dans son admirable *Savoyarde*, le juste point où peut atteindre le style élégant et gracieux qui convient à cette voix, les morceaux écrits par les nouveaux artistes ont de plus en plus aban-

donné les chants larges pour rechercher le brillant et la légèreté. Plusieurs de leurs compositions semblent avoir été écrites pour la flûte au doigté alerte et aux mélodies sans consistance.

Que s'est-il donc passé? — Allez écouter les orchestres de Paris. Voyez combien, dans la plupart d'entr'eux, les rentrées de hautbois, quoique dites par des artistes d'un vrai talent, sont faibles, maigres et sans relief! Aurait-on jamais parlé du solo de la *Caravane* et de l'entr'acte de *Robert-le-Diable*, si Vogt les avait exécutés avec un son aussi pauvre?... Mais on n'est pas toujours à l'orchestre, et comme, isolé, dans les salons, l'instrument ainsi modifié produit encore un effet suffisant et peut aborder certains trilles, certains traits auparavant invincibles, bien des exécutants, et des plus habiles, se laissent prendre à cet attrait.

Est-ce un progrès? Au point de vue des succès que l'instrument doit obtenir, on a le droit d'en douter, en voyant surtout que, depuis quelques années, le nom des hautboïstes devient de plus en plus rare sur le programme des concerts de Paris. Mais, pour le passé, qui ne voit que le calcul des compositeurs se trouve en partie trompé et que l'affaiblissement de l'un des timbres importants sur lesquels ils ont compté en traçant leur orchestre, porte nécessairement atteinte aux proportions sonores de leur symphonie? Si, en effet, il s'agit d'un accord auquel prennent part les instruments à vent, cet accord ne reçoit plus à un degré suffisant le mordant que le hautbois devait lui donner. S'il s'agit d'un trait dit tour à tour par le hautbois et un autre instrument, comme cela se présente, par

exemple, dans les ouvertures du *Barbier*, de l'*Italienne à Alger* et, surtout, de la *Muette*, il y aura une disparate complète entre la puissance de son des deux interlocuteurs. Nous avons pu, nous même, en entendant cette dernière ouverture, constater, à l'Opéra, cette différence fâcheuse qui, il y a 30 ans, n'eût certes pas existé.

Soit donc que l'on se préoccupe de maintenir, pour le hautbois, le style dont nos premiers artistes ont donné l'exemple, soit que l'on songe au fâcheux effet, dans un orchestre, d'un instrument ne répondant plus complétement à l'attente, réalisée jusques là, des divers compositeurs, on comprend que l'œuvre de M. Lefèvre mérite encouragement et qu'elle a justement trouvé sa récompense.

Nous souhaitons que ce progrès soit connu, espérant que nos premiers facteurs, à la tête desquels se place, à Paris, M. Triebert, l'accueilleront et y ajouteront encore.

E. Lachèse.

DE QUELQUES

INSTITUTIONS MILITAIRES

CHEZ LES ROMAINS

Il y a plusieurs mois déjà, M. le capitaine Masquelez, bibliothécaire de l'École de Saint-Cyr, membre correspondant de notre Société, publiait un ouvrage, remarquable à tous égards, sur les institutions militaires des Romains [1]. Il nous en a fait aussitôt hommage et vous avez bien voulu le renvoyer à mon examen. Ce volume, Messieurs, ne pouvait en effet passer inaperçu. Fruit de longues et patientes recherches, éclairées et dirigées par les connaissances pratiques les plus complètes, il jette un grand jour sur toute l'organisation militaire des Romains et sera d'un puissant secours à ceux qui voudront étudier l'histoire du peuple-roi, ou des monuments témoins de ses combats et trop souvent de ses victoires.

[1] *Etude sur la castramétation des Romains et sur leurs institutions militaires.* Un vol. in-8°, Paris, 1864.

Pour vous faire comprendre tout le mérite de l'œuvre de M. Masquelez, je crois ne pouvoir mieux faire que d'en parcourir quelques chapitres et d'étudier ainsi avec vous quelques points de cette magnifique organisation.

Chez les Romains, l'art de la guerre était l'objet d'une préoccupation incessante : les rares loisirs de la paix étaient consacrés à l'étude de tous les détails des opérations militaires et à l'instruction des troupes : celles-ci observaient la même discipline qu'en présence de l'ennemi, faisaient de longues marches avec d'énormes charges d'armes, de pieux et de vivres, établissaient des camps, en changeaient souvent, creusaient des fossés, élevaient des parapets et enfin, sous la conduite d'hommes expérimentés, se formaient à tous les exercices de la guerre. Ils étaient donc toujours prêts à entrer en campagne, et quand l'ordre leur en était donné, loin d'en être surpris, ils se sentaient confiants et forts. La discipline rigoureuse à laquelle ils étaient habitués tempérait leur ardeur, empêchait qu'ils commissent ces imprudences si funestes à la guerre et laissaient à leurs généraux toute la liberté d'esprit nécessaire pour combiner leurs opérations. Ceux-ci attendaient donc patiemment le moment opportun, certains qu'ils étaient que, quand il serait venu, ils pourraient demander à leurs soldats tout ce qui serait humainement possible. On pourrait citer bien des circonstances où ces généraux préférèrent laisser échapper une occasion qui semblait favorable, parce qu'ils n'y voyaient pas une garantie absolue du succès et ne voulaient rien exposer aux hasards de la fortune. Si pourtant un revers venait

à frapper les Romains, ils ne renonçaient pas à la lutte, envoyaient à l'ennemi une nouvelle armée et se hâtaient d'en organiser une troisième pour le cas où elle serait nécessaire : jamais de désespoir, jamais de désordre; tout se faisait avec calme, avec méthode, suivant les règles prescrites.

En temps de paix, les camps étaient le foyer de la discipline et l'école de la guerre : en temps de guerre ils étaient la meilleure ressource et le plus puissant moyen de salut. Aussi, tout ce qui les concernait était-il l'objet d'une étude à laquelle on attachait une grande importance, et constituait une véritable science comprenant leur tracé, leur défense, le choix des emplacements suivant les circonstances, l'installation des troupes, la distribution des travailleurs pour les retranchements, la disposition de ceux-ci ainsi que leur confection dans le moins de temps et dans les meilleures conditions possibles.

Lorsque, dans le courant d'une campagne, il devenait nécessaire de changer le plan des opérations, on pouvait séjourner sans inconvénient dans ces camps si bien retranchés, et là, méprisant les insultes de l'ennemi, discuter en toute sécurité les nouvelles combinaisons à adopter. Celui qui sut tirer de cet avantage le meilleur parti, fut bien certainement cet illustre général qui, en gagnant du temps, sauva la république fort compromise par la témérité de ceux qui commandaient avant lui.

Dédaignant le moyen habituellement employé pour vaincre un ennemi, c'est-à-dire marcher à lui et risquer une bataille dont le succès est presque toujours

douteux, il préféra en employer un autre, temporiser, et apprit aux Romains à triompher sans rien risquer ou rien compromettre. C'est de cette époque que datent, pour les Romains, les perfectionnements apportés dans l'établissement de leurs camps : ils adoptent l'habitude de leur donner toujours la même forme, les mêmes dimensions.

Les Romains, sans négliger les positions naturellement favorables, tenaient seulement à pouvoir régulièrement établir leur camp. Si cette régularité ne pouvait être obtenue sur les éminences placées à leur portée, ils n'hésitaient pas à camper en plaine, certains qu'ils étaient de se mettre, par leurs travaux, à l'abri de toute insulte de l'ennemi. Ils prouvèrent souvent qu'ils avaient bien raison d'agir ainsi. En effet, délivrés de toute préoccupation sur le choix des positions à occuper, ils pouvaient poursuivre sans relâche leur ennemi, et en même temps apprenaient à leurs soldats à compter plus sur leurs propres forces et leur industrie que sur les avantages qu'ils pouvaient tirer de la configuration du sol. En un mot, au lieu de se subordonner à la nature du terrain, ils appropriaient celui-ci à leurs besoins.

Cette méthode uniforme présentait bien d'autres avantages. Il n'y avait ni fatigue supplémentaire, ni temps perdu à chercher un emplacement convenable : dès que le général avait trouvé ce qu'il faut dans tous les cas, c'est-à-dire l'eau et le bois, il pouvait faire élever les retranchements, mettre ainsi à couvert ses approvisionnements et ses blessés, hâter le moment du repos pour ses troupes et par suite les rendre plus tôt

disponibles en cas de besoin, occuper le point le plus important au point de vue stratégique, s'assurer des fourrages, ne pas s'exposer à manquer d'eau, ce qui peut arriver quand on occupe une éminence, ne pas craindre d'avoir à décamper d'urgence et peut-être dans un moment inopportun, avoir ainsi la faculté d'attendre l'occasion et le moment favorables, etc., etc. En outre, le soldat trouvait dans le camp un souvenir de la patrie : il en connaissait d'avance toutes les dispositions, toutes les rues, comme celles de sa ville natale; il savait dans quelle voie, dans quelle *striga*, dans quelle tente il pourrait se reposer, sur quel point il devait se rendre en cas d'attaque, par quelle porte il marcherait à l'ennemi : aucune erreur, aucun désordre n'était possible, tandis que cela doit avoir lieu nécessairement dans un camp irrégulier; tous les mouvements s'exécutaient sans hésitation, rapidement et régulièrement.

Ces dispositions furent conservées avec soin et rigoureusement exécutées pendant bien des siècles comme s'il se fût agi d'une loi perpétuelle et immuable; et pourtant l'expérience d'hommes éclairés faisait réaliser successivement des changements notables dans les autres parties de l'art militaire. On donnait toujours le même emplacement au prætorium, au questorium, aux tentes des tribuns et des autres chefs; on exécutait les mêmes retranchements, on conservait les mêmes dénominations, quoique la raison d'être de celles-ci n'existât plus. C'est qu'on voulait que tout ce qui se rattachait à la discipline militaire fût gardé avec un soin aussi religieux que la constitution même de la patrie.

Ce respect pour l'ordre établi, ce caractère sacré et inviolable qu'ils attribuaient à la loi, sera l'éternel honneur des Romains qu'aucun autre peuple n'a égalé sur ce point si important. Aucune modification n'était adoptée si elle se trouvait en contradiction avec les principes posés par les ancêtres, et encore ne l'était-elle qu'après un examen long et réfléchi. Il résultait de cette règle invariable que les soldats connaissaient parfaitement tous les devoirs qui leur étaient imposés, qu'ils les acceptaient sans murmurer quelle que fût leur rigueur, et que leurs chefs en se montrant inflexibles à propos du maintien de la discipline, acquéraient plus d'autorité que de haine. Les châtiments étaient d'une grande sévérité, mais ils étaient écrits dans la loi et toujours prévus par celui qui les subissait, sans qu'il eût à craindre une mesure arbitraire.

C'est pour avoir compris qu'ils devaient s'appliquer avant tout à acquérir et à conserver cette discipline, que les Romains ont pu accomplir tant de hauts faits; toutes les autres nations les ont admirés, mais celles d'entre elles qui ont cherché à s'approprier leurs institutions n'ont pu y arriver, parce qu'il leur manquait à la fois le génie particulier de ce peuple et les principes qui ont fait sa force.

Le mode de campement des Romains était ordonné de telle sorte que le terrain nécessaire, mais celui-là seulement fût occupé; chaque portion de terrain avait son emploi déterminé.

Les portes et les angles saillants étaient munis de défenses accessoires et on y élevait souvent des tours,

de même que sur le parapet qui, en outre, était presque toujours palissadé. Le fossé était assez large pour qu'on ne pût le franchir. Sur chaque côté du rectangle se trouvait une porte : il y en avait donc quatre, nombre suffisant pour permettre facilement les sorties : une plus grande quantité d'issues eût nui à la solidité du rempart et augmenté les difficultés de la défense : deux larges voies, se coupant à angle droit, aboutissaient à ces portes et facilitaient la circulation individuelle et les mouvements des troupes. Près du point d'intersection de ces voies était dressée la tente du général qui se trouvant à portée de toutes les parties du camp, voyait tout, et occupait ainsi l'emplacement le plus convenable au point de vue de sa sûreté et de la facilité du commandement. Autour de lui étaient placés les autels, les images des dieux et les instruments des sacrifices; tout cet appareil religieux l'enfermait dans une sorte de sanctuaire, augmentant le respect déjà dû au grade dont il était revêtu, et par suite son pouvoir et sa force.

Près de lui encore se trouvaient le tribunal militaire, puis l'endroit où l'on communiquait les ordres des généraux et celui où l'on commandait le service de chaque jour. Tout ce qu'il y avait de plus solennel et de plus important se passait donc sous les yeux des dieux et du général.

Venaient ensuite les officiers les plus élevées de l'armée, les légats, les tribuns et les premiers centurions, tous respectueux conseillers de leur chef et en même temps dévoués au maintien de son autorité : ils devaient du reste être près de lui, car ils étaient les pre-

miers intermédiaires entre lui et les troupes. On plaçait aussi à proximité les troupes d'élite, les premières cohortes des légions et des alliés, ainsi que les premières turmes de cavalerie : plus tard, ce furent les cohortes prétoriennes et, en outre, les amis particuliers du prince, les primipiles des vétérans, cette troupe choisie et composée d'hommes expérimentés qui se tenaient toujours à la portée du chef de l'armée et constituaient la meilleure réserve.

La cavalerie se tenait au milieu du camp sous la protection de l'infanterie : elle ne pouvait, du reste, être employée ni à l'édification des retranchements, ni à leur garde, ni à leur défense, à moins que les circonstances ne lui permissent d'exécuter une sortie.

Ainsi organisé, le camp devenait une véritable ville où toutes les ressources étaient réunies, mais bien ordonnées et commodément placées, où tout avait le caractère de grandeur, de sagesse et de prudence du peuple romain.

Il y a quelques années, des officiers du génie à Montpellier, désireux de connaître le temps employé par les Romains pour la fortification d'un camp, firent exécuter par leurs soldats une portion de retranchement d'après les données fournies par Végèce. Nos soldats ont, tout autant que les légionnaires, l'habitude des terrassements et ils se prêtèrent à cette expérience avec leur élan et leur intelligence habituels. Le fossé était de forme triangulaire et avait 9 pieds romains de largeur sur 7 de profondeur ; le rempart avait 3 pieds et demi de hauteur et sa plate-forme 8 pieds de largeur. Un atelier composé de quatre hommes, deux pio-

cheurs, un pelleteur et un régaleur, exécuta en une heure 45 minutes le retranchement complet sur une longueur de 3 pieds romains. D'après cela, pour un camp devant contenir quatre légions, et ayant par suite 2,150 pieds sur chacune de ses faces, il eût fallu pour que le retranchement d'une face fût terminé en une heure 45 minutes, temps indiqué par Végèce, 717 ateliers de 4 hommes, ou 2,868 hommes; mais dans bien des circonstances, les travailleurs avaient besoin d'être protégés par des forces nombreuses, la plupart des corps devaient rester sous les armes, et en rapprochant les passages des auteurs, on peut adopter comme règle que le travail de terrassement était terminé en deux heures.

De nos jours, les armées campent souvent en plein air, sans autre abri que le ciel. Cette méthode, adoptée depuis les guerres de la Révolution, augmente singulièrement la rapidité des mouvements et la vigueur des opérations. Au contraire, les Romains se munissaient de bonnes tentes pour leurs expéditions.

Elles étaient en peau et devaient notablement alourdir les bagages des soldats. Ils les portaient même en Afrique. Les écrivains latins commencent à en parler à propos du siége de Veïes, et bien des siècles après, l'historien Josèphe les mentionne encore. Cet usage constant avait fait adopter l'expression *sub pellibus esse*, pour dire camper. Quelquefois les tentes étaient faites en toiles de lin ou avec des toiles de navires, mais c'était l'exception. Si par hasard les tentes venaient à manquer, on construisait des abris avec des branchages, des roseaux, etc.

Malgré ce surcroît de charge, il ne faut pas croire que l'on imposât aux soldats romains des poids exagérés. D'après quelques passages mal compris des historiens, on a cru que chacun d'eux avait à porter une réunion d'outils et d'ustensiles qui étaient tout simplement répartis entre eux comme cela se fait encore de nos jours. On a cru aussi que chacun d'eux portait un très-grand nombre de pieux, et l'on a même été jusqu'à dire qu'ils en portaient habituellement douze ; mais on n'a pas remarqué que lorsque Tite-Live mentionne ce chiffre, il ajoute que chaque soldat n'avait que cinq jours de vivres ; de plus, il s'agissait d'une marche de quelques heures, puisque l'armée de Cincinnatus, partie après le coucher du soleil, arriva à minuit à l'endroit où elle employa ses pieux, qui ne servirent qu'une seule fois. Cicéron nous fournit sur cette question un renseignement précieux, et nous pouvons d'autant mieux ajouter foi à son témoignage, que dans ce passage il emploie la forme admirative, et que, dans ce cas, on est plus porté à l'exagération qu'à la dépréciation ; il dit : « Quelle fatigue pour un soldat, quand il marche, de porter des vivres pour plus de quinze jours, et de porter outre cela son bagage et *un* pieu ! »

Végèce, après avoir dit que les Romains dans les différents exercices préparatoires qu'ils faisaient exécuter par leurs soldats, avaient soin de leur mettre entre les mains des objets plus lourds que ceux qui étaient habituellement en usage pendant la guerre, ajoute qu'il faut habituer les soldats à marcher souvent chargés d'un fardeau qu'on peut pousser jusqu'à *soixante livres*. Ce poids qui était le maximum de la charge imposée

au soldat romain pendant les exercices où on l'exagérait, doit être, à plus forte raison, considéré comme le maximum de la charge en temps de gurre. Mais on ne songe pas assez à un détail qui ne manque pas d'importance, c'est que la livre romaine était beaucoup plus faible que la nôtre ; elle était équivalente à 327 gram. 187 ; les soixante livres valaient donc 19 kil. 631.

« Or, dit M. Masquelez, nous avons vu souvent nos zouaves porter douze jours de vivres, et alors leur charge, sans compter les vêtements qu'ils avaient sur le corps, s'élevait à 37 kilog. 769. Ce poids se décompose ainsi qu'il suit :

	k.
Havre-sac, Chemise de rechange, Pantalon de rechange, Guêtres de rechange, Souliers de rechange, Tabac, boite à graisse et menus objets.	6,900
Demi-couverture	1,520
Tente-abri (non mouillée), avec corde, piquets et bâton	1,900
Marmite (ou outil, ou grand bidon)	1,600
Petit bidon plein d'eau et tasse de fer battu	1,750
Viande (ration du jour)	0,300
Sucre, douze jours à 21 grammes	0,252
Café, douze jours à 16 —	0,192
Riz, douze jours à 30 —	0,360
Sel, douze jours à 16 gr., 7	0,200
A reporter	14,974

Report....	14,974
Biscuit, douze jours à 653 gram...	7,836
Vivres d'ordinaire (sucre et café), minimum.....	0,444
Vivres d'ordinaire (lard et oignons), minimum.....	1,000
Bois.....	1,000
Fusil avec baïonnette.....	4,730
Sabre avec fourreau.....	1,365
Soixante cartouches en six paquets pesant chacun 550 grammes.....	3,300
Giberne, ceinturon, porte-baïonnette, bretelle de fusil.....	1,320
Caban à capuchon (pour les zouaves).	1,800
	37,769

« Nous avons même vu les mêmes soldats porter, dans deux circonstances différentes, quinze jours de vivres, ce qui augmentait de 2 kil. 321 la charge dont nous venons de donner le détail, et portait le poids total à 40 kil. 090. Quand mon régiment, le 3e zouaves, est parti pour la Dobrutscha pendant la guerre d'Orient, nos zouaves portaient huit jours de vivres de distribution et un mois de vivres d'ordinaire, ce qui, à 479 grammes près, représente douze jours de vivres de distribution et douze jours de vivres d'ordinaire. Avec ces énormes charges, nos soldats ont fait de bien longues marches en Afrique, où elles sont plus pénibles que partout ailleurs, tant à cause du climat, qu'à cause du manque de route, des nombreux accidents de terrains, des touffes d'alpha et de diss qui couvrent le sol. Nous citerons comme exemple : 1° une marche de

vingt-trois heures sans autre repos qu'une halte de dix minutes toutes les deux heures, et une grande halte d'une heure et demie; 2° une marche de vingt-cinq heures faite dans les mêmes conditions que la précédente, mais aggravée pourtant par une course violente pendant la dernière heure; 3° une marche de dix-sept jours consécutifs dans un terrain argileux détrempé par une pluie presque continuelle. La colonne se mettait en route dès les premières lueurs du jour, et ne s'arrêtait le soir que quand l'obscurité était complète. »

Nous avons cru devoir citer en entier ce passage qui donne une idée des véritable prodiges que l'on peut obtenir des troupes françaises.

Quoiqu'ils fussent moins chargés, les Romains faisaient en général des marches moins longues que nos soldats.

Leur nourriture était à peu près égale à celle de nos troupiers; seulement, il leur manquait un corps dont l'admirable organisation rend de si immenses services aujourd'hui, celui de l'intendance militaire.

Quoi qu'il en soit, d'après Polybe, chaque fantassin romain ou allié recevait par mois à peu près les deux tiers d'un médimne attique de blé. Or, suivant M. Letronne (*Éclaircissements historiques*), la capacité du médimne était de cinquante-deux litres huit dixièmes; le fantassin recevait donc environ trente-cinq litres de blé par mois. L'hectolitre de blé, de qualité moyenne, pesant 75 kilogrammes, le poids moyen d'un litre de blé est de 750 grammes: le poids total des trente-cinq litres était donc de 26 kil. 250, et c'est précisément la

quantité qui est allouée maintenant à chacun de nos soldats. En effet, celui-ci reçoit, par jour, 750 grammes de pain de repas et 250 grammes de pain de soupe, c'est-à-dire 30 kilogrammes de pain par mois de trente jours. Or, suivant MM. Lenormand et Millet *(Encyclopédie moderne)* le froment transformé en pain en donne une fois son poids, plus un septième : 26 kil. 250 + 26 kil. 250/7 = 30 kilogrammes. Donc la quantité de blé employée pour la nourriture du soldat français est la même que celle qu'on donnait au soldat romain ; seulement le rendement en pain est différent, par suite du perfectionnement du blutage et de la manutention.

La ration journalière de pain était égale à 1,167 grammes, mais elle n'était pas plus nourrissante que les 1,000 grammes que nous donnons à nos soldats.

On préférait généralement distribuer aux soldats romains du blé plutôt que du pain, pour éviter les frais et les difficultés de la manutention de ce dernier, et parce que sa conservation était plus facile.

Presque toujours ils se contentaient de réduire le blé en bouillie ; mais auparavant ils le faisaient griller, et le broyaient entre deux pierres.

Quand il venait à manquer dans une armée, celle-ci souffrait extrêmement. César n'en ayant plus, lorsqu'il faisait le siége de Dyrrachium, fit distribuer à ses troupes de l'orge, des légumes et de la viande. Quand les approvisionnements d'orge et les légumes furent épuisés, il employa une sorte de racine qui se trouvait en abondance dans le pays qu'il occupait ; après avoir fait sécher au feu cette racine, on la pulvérisait, et on l'hu-

mectait avec du lait. Selon Cuvier, cette racine appelée *chara* dans les *Commentaires*, était une sorte de chou sauvage qu'on trouve dans les plaines de Hongrie, et cette opinion est corroborée par un passage de Pline le Naturaliste (liv. XIX, chap. 41), où cet auteur raconte qu'au triomphe accordé à Jules César après cette guerre, les soldats rappelaient dans leurs chansons le chou sauvage qui avait servi à leur nourriture au siége de Dyrrachium.

Le soldat romain recevait, même sous la République, et outre le blé, des rations de viande quand on pouvait s'en procurer. Nous en avons la preuve dans la mention faite par Polybe d'un emplacement réservé dans le camp pour les troupeaux de l'armée, et aussi dans un passage des *Commentaires* où il est question de distribution de viande. En outre, on peut voir dans les *Ruses de guerre* de Polyen (liv. VIII, chap. XVI, § 2) que les troupes de Scipion, qui remit en vigueur tous les anciens usages, mangeaient de la viande au moins une fois par jour; enfin un passage de Frontin (liv. IV, chap. I, § 2) prouve aussi que cet aliment faisait habituellement partie de la nourriture du soldat.

Nous croyons que c'est surtout la viande de porc qui servait à l'alimentation des armées romaines, non-seulement parce que plusieurs auteurs disent que le lard faisait partie des approvisionnements militaires, mais encore parce que l'usage de cette viande était très-répandu en Italie.

Pendant bien longtemps, la seule boisson permise à l'armée fut le mélange d'eau et de vinaigre (*posca*). Ce

fut seulement sous les Empereurs que l'usage du vin commença à être toléré.

Les chevaux étaient nourris avec de l'orge et des fourrages. César étant bloqué dans son camp, près de la mer, nourrit ses chevaux avec de l'algue marine, préalablement lavée dans l'eau douce.

Mais, nous le répétons, l'organisation romaine laissait fort à désirer sous le rapport des subsistances, elle n'était pas moins défectueuse en ce qui concernait les blessés, ou plutôt elle n'existait pas. Il est vrai que les auteurs nous ont donné peu de renseignements sur ce point. Lampidius nous apprend, dans la *Vie d'Alexandre Sévère,* que des chariots étaient affectés au transport des blessés, et que ces derniers, à leur arrivée dans une ville, étaient confiés aux soins de pères de famille ou de matrones qui recevaient alors une indemnité. Gruter mentionne une épitaphe qui prouve qu'il y avait un médecin dans chaque légion. Cependant rien n'annonce que les ambulances remontent au-delà de Trajan.

Ce n'est donc pas de ce côté qu'il faut chercher la grande supériorité des Romains; c'est dans les institutions militaires proprement dites, dans l'organisation des armées, dans cet étonnant génie qui leur assurait le succès quel que fût le courage et la persévérance de leurs ennemis.

Dans cette analyse, nous n'avons pu même donner une idée du livre de M. Masquelez, nous n'avons pu le suivre dans ses explications, dans ses calculs mathématiques, d'après lesquels il montre la place que chacun occupait dans les camps, de telle sorte que l'en-

ceinte d'un de ces camps étant donnée, on puisse le rétablir avec certitude tel qu'il était quand les Romains s'y trouvaient. Nous n'avons pu également étudier la composition de chacun des corps des troupes romaines, leur organisation, leur histoire en quelque sorte. Pour tout cela nous renvoyons à l'ouvrage même de M. le capitaine Masquelez.

« Peut-être me sera-t-il permis, nous dit-il, d'exprimer le regret de ne pas voir les traductions d'ouvrages spéciaux faites par des hommes attachés à ces spécialités. Ainsi, il sera nécessairement difficile à tout homme étranger à l'art de la guerre de comprendre certains passages d'un écrivain militaire, et, d'un autre côté, s'il traduit les ouvrages de cet écrivain, il aura peine à employer les termes spéciaux et pourra commettre une erreur en traduisant une expression déterminée par une autre qu'il croira équivalente. En effet, il y a dans toutes les langues un choix d'expressions propres à chaque art en particulier, et l'on doit rendre cette justice aux anciens qu'ils employaient, en général, des termes d'une grande précision. Nous pouvons donner comme preuve de l'importance qu'ils attachaient à l'emploi rigoureux des termes de la langue militaire, le soin pris par deux tacticiens dogmatiques, Arrien et Élien, d'expliquer les termes militaires qu'ils ont employés. Nous avons aussi des fragments du vocabulaire de Modestus pour la légion et d'Ubicius pour la phalange. C'est en nous y reportant que nous avons vu, par exemple, que dans la traduction de dom Thuillier les parapets et les galeries de mines de Polybe étaient changés en fossés et en parallèles. On oublie aussi trop

souvent que l'œuvre du traducteur d'un ouvrage didactique est d'autant plus ingrate, qu'il doit sacrifier toutes les grâces de son style à la nécessité de serrer le texte d'aussi près que possible. »

Ces quelques phrases nous font connaître un des grands mérites de l'ouvrage de M. le capitaine Masquelez, c'est d'avoir été écrit par un militaire, aimant son art et le connaissant pour l'avoir pratiqué pendant de longues années avec zèle et honneur, sous les drapeaux de la France, au milieu des périls et des combats.

PAUL LACHÈSE.

UN COUP DE MER

A

PIERRE-PERCÉE

O flots que vous savez de lugubres histoires !
Flots profonds redoutés des mères à genoux ;
Vous vous les racontez en montant les marées,
Et c'est ce qui nous fait ces voix désespérées
Que vous avez le soir, quand vous venez vers nous!

V. Hugo.

Le 25 décembre de l'année 1800, la côte de Bretagne était livrée à l'une de ces formidables tourmentes dont le souvenir plein d'angoisses demeure toujours au fond de l'âme. De violentes rafales ébranlaient les humbles maisons de Saint-Sébastien, petit village de la côte, et menaçaient d'emporter dans l'espace le clocher branlant de sa vieille église. Des tourbillons de sable s'élevaient

au dessus des dunes, les flots furieux proféraient une clameur immense et la pointe de Congrigoux répondait à la rage écumante des vagues par des sons rauques et sinistres; on eût dit le glas des naufragés!

En Bretagne, la coutume de la prière faite en commun a résisté presque partout, grâce à Dieu, aux insinuations malsaines du scepticisme; aussi rien n'est plus naturel, en pénétrant dans des maisons du village, d'y trouver réunies une dizaine de personnes, femmes et enfants, vieillards et jeunes gens, offrant à Dieu l'hommage pieux d'une foi naïve et sincère.

La prière touchait à sa fin dans l'humble demeure du père Méan; aux invocations dernières du vieillard, les assistants répondaient: « Ainsi soit-il, » et se relevaient en faisant un grand signe de croix, capable de dérouter le plus libre pensant des libres penseurs. A la prière succéda le silence; silence des âmes tout rempli de grandeur et d'harmonie, à cette heure surtout où les éléments déchaînés se ruaient dans une épouvantable confusion.

« Quelle nuit de Noël, mes enfants! s'écria le vieillard, quel temps pour les marins! Où sont pendant cette cruelle tempête, Pierre et Jean, les deux fils de la métayère du Grand-Prieux? et Nazaire le neveu de Catherine de la Villée-Noire? et ton frère, ma petite Perrine, le beau François - Marie, le plus brave marin qui ne soit pas à partir du Croisic jusqu'ici, en s'en revennat pas Batz, Saillé et Escoublac! Allons, mes enfants, croyez-moi, encore à genoux, et récitons les litanies de sainte Anne pour le salut des marins en péril et la paix des morts! »

L'assistance se signa de nouveau, des voix émues, pleines de larmes, s'élevèrent à Dieu et chacun après avoir prié pour tous, pria pour ses proches. A ce moment et malgré la violence de la rafale, une voix du dehors se fit entendre, et cette voix disait : « Mes chers amis, ouvrez-moi, ouvrez-moi; il s'agit d'une bonne action à faire : des marins sont en péril, il faut les secourir. »

« C'est vous, madame Lehudec, s'écria le père Méan; entrez et soyez, ici, la bienvenue, vous qu'on trouve toujours quand il s'agit de rendre service au pauvre monde. — Ah! c'est bien vrai, s'écrièrent les Bretons d'une commune voix.

— Mes chers amis, reprit Madame Lehudec avec une certaine nuance d'impatience, les compliments sont inutiles et le temps est précieux; à l'heure qu'il est, et par cet épouvantable temps, un marin, des marins peut-être même, sont naufragés à Pierre-Percée[1].

— A Pierre-Percée ! s'écria l'assistance, est-ce Dieu possible, bonne dame! mais comment savez-vous cela, et qui donc les a vus? voici qu'il fait nuit noire depuis trois heures !

— C'est moi-même qui les ai vus, et mon oncle a fait comme moi alors que nous revenions tous les deux de Pornichet cette après-midi; le doute n'est pas possible. Mon oncle étant vieux et infirme, j'ai pris immédiatement le parti d'aller moi-même à Saint-Nazaire prévenir les pilotes. Ces derniers m'ont répondu que l'état de la mer rendait impossible la sortie du bassin et qu'il faudrait

[1] Roche entre le Pouliguën et Saint-Nazaire.

probablement attendre jusqu'au lendemain avant de tenter le sauvetage. Ce que voyant, je suis revenue le cœur rempli d'angoisses ; j'ai pris le temps de rentrer chez moi, de changer de vêtements et me voici. C'est ce qui vous explique comment il fait nuit noire depuis trois heures et comment mon arrivée au milieu de vous est si tardive.

— Oui certes, voilà qui est fort bien expliqué, ma chère dame, reprit le père Méan, et ceci nous montre en même temps que votre charité porte des bottes de sept lieues, comme l'ogre dont vous racontiez l'autre fois l'histoire aux enfants du bourg.

Et chacun de répéter : — Ah ! c'est bien vrai cela !

« Écoutez-moi, mes amis, ce qui va se passer à Saint-Nazaire de la part des pilotes est chose fort incertaine et dépend d'événements que nous ne pouvons prévoir. Si ces malheureux marins passent encore sur la roche cette glaciale nuit, ils expireront de froid et de faim peut-être. Il faut que sans hésiter des gens de cœur partant d'ici, gagnent à la traverse le phare d'Aiguillon où demeurent les Kelo père et fils ; ces braves pêcheurs ne reculeront pas devant un service à rendre, et si la mer est tenable, ils partiront à la grâce de Dieu.

— Vous avez raison, bonne dame, s'écria le maître du logis avec une vive émotion, il ne sera pas dit que la nuit du Sauveur nous aura trouvés sans courage pour le salut de nos frères ! Puis entr'ouvrant la porte : Voyez, dit-il, le ciel nous sourit déjà : la lune paraît, les étoiles brillent et Roland [1] se tait. »

[1] Nom que porte la mer dans certaines parties de la Bretagne.

A quelques instants de là, deux hommes agenouillés dans l'humble église du village recevaient avec recueillement la bénédiction du prêtre, puis s'éloignaient bientôt d'un pas sonore et résolu. Les bons députés de madame Lehudec avaient à peine mesuré la longueur de deux champs, qu'une jeune fille tournant au chemin de la Pierre, se dirigeait elle aussi vers la côte avec une allure vive et résolue. — C'était Perrine, la sœur du beau François-Marie parti sur la grand'mer depuis la bonne fête d'août.

Les Bretons n'étaient pas encore parvenus au Mât pilote que déjà la jeune fille après avoir franchi les sentiers couverts de Saint-Marc-la-Chapelle, cette petite Provence de la côte, surgissait au pied même de son humble sanctuaire, embrassant du sommet élevé dont son pied foulait l'herbe fine le vaste horizon de la mer.

Spectacle tout ensemble, étrange et grandiose.

La tempête avait disparu, et les vents humiliés de leur violence, retenaient jusqu'à leur moindre souffle. La lune projetait au loin sur les flots apaisés mais encore frémissants, des lueurs douces et rêveuses et son rayon d'argent semblait porter jusqu'aux Amériques le charme de sa clarté. Les Cormiers Saint-Michel Chef-Chef, la Plaine, la pointe Saint-Gildas, et plus loin Noirmoutiers, s'accusaient par une ligne encore sombre dont le phare du Pilier illuminait l'extrémité à chacun de ses éclairs. A droite, la pointe de Chef-Moulin avançait son front indompté dans les flots, supportant sans lassitude le poids de cette longue chaîne de rochers qui défend si vaillamment la côte depuis Saint-Nazaire. A

gauche une croupe abrupte et sauvage, gardienne vigilante d'une vallée que le Bocage vendéen ne renierait pas, dérobait aux regards la vaste échancrure de la Loire tout en servant de contrefort aux murs branlants d'un moulin en ruines. La disposition bizarre et sauvage des rochers, en ce lieu désert, à cette heure de la nuit, donnait à toutes choses des aspects étranges et fantastiques, ce n'étaient que monstres innommés, personnages difformes, profils inouïs.

Perrine après être restée quelques instants debout, immobile, à regarder la mer, s'était agenouillée pieusement au pied de la croix de granit élevée par la piété bretonne au sommet du roc. Soudain la jeune fille tressaillit, tourna vivement la tête, puis descendant d'un pas rapide la rampe escarpée qui conduit au rivage, elle disparut comme un oiseau derrière les rochers. Bientôt après les Kelo, détachant leur barque amarrée d'ordinaire à la petite plage de Saint-Marc, s'éloignaient à force de rames, tandis qu'un héron solitaire, debout d'un pied unique sur les galets ruisselants du rivage, songeait à l'opportunité des générations spontanées, le bec pointé sur l'horizon.

Pendant que la barque généreuse glissait sur la mer, que devenait cette bonne dame Lehudec, cause première de tout ce qui s'était fait et de tout ce qui devait se faire? Madame Lehudec s'était rendue à l'église peu après le départ des deux Bretons, pour assister dévotement aux touchantes cérémonies de la messe de minuit. L'office divin terminé, elle avait pris immédiatement le chemin de la côte, accompagnée d'un certain nombre de personnes, et s'était dirigée vers la pointe de Congrigoux,

lieu d'observation le plus rapproché qu'elle put choisir.

En arrivant à la pointe, Madame Lehudec trouva un groupe de personnes déjà réunies depuis un certain temps; elles échangeaient entre elles des impressions plus ou moins contradictoires, mais croyant en majorité à une erreur sérieuse de madame Lehudec : il manquait jusqu'alors à la bonne dame le succès, cette puissance qui triomphe des plus opiniâtres, et qui répond à toutes les objections.

Madame Lehudec s'aperçut à merveille de cette disposition d'esprit, et prenant la parole, elle dit : « Mes amis, soyez-en bien persuadés, ce que j'ai commencé à raconter chez le père Méan est l'exacte vérité. Je n'ai point agi à la légère; je n'ai pas troublé, sans y avoir réfléchi, toute la paix et toute la joie de cette belle nuit. Jugez plutôt :

— Je revenais cette après-midi de Pornichet par la côte, accompagnée de mon oncle le vieux marin. Déjà se manifestaient les signes précurseurs d'une tempête; les oiseaux rasaient la vague d'un vol anxieux, et des nuages blafards poussés par un vent de sud-ouest, passaient rapides sur le ciel. Les clochers du Croisic et de Batz se perdaient dans un lointain rempli de brume, le Poulinguën lui-même ne se distinguait presque plus, et les barques bien avisées se hâtaient vers Saint-Nazaire en prévision du gros temps.

— Regardez Roche-Percée, dis-je à mon oncle, elle est couverte d'écume; le signe est infaillible; la mer fût-elle de son bleu le plus doux, quand le flot se brise contre la pierre on peut être assuré que la tempête est proche. Mais, ajoutai-je, voici qui est singulier, il me

semble distinguer sur la pierre un mouvement inaccoutumé; bien plus, je crois voir la marche, l'attitude même d'un homme. !

— Pour le coup, vous rêvez, ma chère nièce, s'exclama mon oncle, et vous serez femme toute votre vie! cette roche inhospitalière est la patrie des goëlands et des mouettes, des courlis et des hérons, et nul être vivant ne l'habite, vous le savez aussi bien que moi. Ce que vous voyez est vraisemblablement un oiseau de forte taille; il se hausse, il se baisse, dites-vous, il est dans son droit, ce me semble. Au surplus, nous sommes à plus d'une lieue de Pierre-Percée, et je vous demande franchement s'il est possible de distinguer quoi que ce soit à une pareille distance?

Je ne répondis rien, et prenant la longue-vue de mon mari, j'observai attentivement; après ce consciencieux examen, ma conviction était faite, un homme allait et venait sur Pierre-Percée.

— Eh bien, mon cher oncle, repris-je, vous avez beau dire, je vous affirme ne pas me tromper; regardez vous-même.

Le vieux marin prit alors la longue-vue, chercha et rechercha son point, essuya à plusieurs reprises le verre de sa lunette avec un léger trouble qui m'aurait fort amusée dans un autre moment, puis d'une voix nette et franche il me dit : Allons, ma nièce, vous avez raison et je ne suis qu'un sot; toutefois permettez, la question est de savoir maintenant ce que cet homme fait là-bas; ce peut être un pêcheur, un promeneur même, le fait n'est pas plus impossible qu'il n'est rare

aux Evens et à Baguenaud [1]. J'en conviens, néanmoins, pêche ou promenade aujourd'hui seraient d'une insigne imprudence.

Nous examinâmes de nouveau et nous arrivâmes à cette conclusion qu'une barque, un chasse-marée, un navire peut-être, était engagé dans le trou de la roche qui se trouvait évidemment obstrué.

— Ma chère nièce, s'écria mon oncle d'une voix singulièrement émue, le fait est peut-être sans exemple, mais il n'est si bon marin qui ne se trompe, et si bon pilote qui ne bronche. Il y a là des courants perfides; jugez de ce que peut être l'effort des eaux sous cette roche béante jetée comme une arche au milieu des flots. Il n'en faut pas douter, il s'agit d'un sinistre dont on ne peut mesurer la portée.

En une telle situation, il fallait agir comme je vous le disais tantôt; je ne voulus pas me fier à des intermédiaires, dont le retard ou l'hésitation pouvait tout compromettre, mon oncle était infirme et dès lors ne pouvait me prêter aucun concours actif. Je partis donc pour Saint-Nazaire, afin de prévenir les pilotes. Assaillie par des grains violents, je fus obligée de m'arrêter et de prendre abri à la ville Ès-Martin et lorsque j'arrivai, la tempête, hélas! était à son comble. La mer déferlait avec une extrême violence, les navires s'entrechoquaient avec des craquements horribles et des bruits de chaînes. Les eaux refoulées dans le bassin à flot devenaient à chaque minute plus tumultueuses; l'heure était mal venue pour présenter ma re-

[1] Leven par corruption Evens. Baguenaud, rochers en mer entre le Pouliguën et Saint-Nazaire.

quête. « Quand la mer tombera, me fut-il répondu, et que le jour sera venu, nous aviserons; en ce moment, il est impossible de songer à sortir du bassin. S'il s'agissait encore, ajoutèrent les marins, de tenter l'entreprise en partant du Mât-pilote ou d'Aiguillon, mais sortir d'ici, ce serait folie. » Quelque douloureuse que fût cette réponse, j'en comprenais la justesse et je repris alors la route de Saint-Sébastien le cœur navré. Maintenant, tout notre espoir, mes bons amis, est dans le courage et l'énergie de Kelo.

Après ce récit, tous les regards se tournèrent instinctivement vers la mer, et s'attachèrent sur la masse sombre de la roche. Tout à coup une lueur sinistre se répandit sur les eaux, le centre béant de la roche devint incandescent et l'on eût dit que le vaste Océan portait à cette heure sur ses eaux blafardes, un monstre dont l'œil unique et central était de flammes.

« Le feu dans l'eau, le feu dans l'eau, » s'écrièrent naïvement deux enfants.

Une vieille Bretonne dit en branlant la tête : Ce sont des Kourigans qui brûlent des âmes sur la pierre[1] ; les années où ça se voit, il n'y a pas de goëmon à la côte, ni de farine au logis.

— Bonne mère reprit madame Lehudec, les Kourigans, — s'il y en a, — ne hantent pas la côte la nuit de Noël, c'est un temps qui leur est malsain. Ce que nous voyons n'est que trop facile à expliquer. Ces malheureux naufragés auront voulu allumer des feux soit pour signaler leur présence aux navires de passage, soit

[1] Kourigans, farfadets.

pour réchauffer leurs membres engourdis par le froid; supposons une étincelle tombée à fond de cale au milieu des matières combustibles, en voilà plus qu'il en faut pour expliquer un incendie.

A ce moment, une barque passa rapide dans la traînée de feu que la roche projetait au loin; ce ne fut qu'un cri rempli d'espérance et de joie : Les Kelo..... les Kelo.....

C'étaient bien, en effet, les Kelo père et fils, ramant à force de rames et désormais assez rapprochés de la roche pour être à portée de voir et d'être vus. Le moment était venu de savoir si la bonne dame Lehudec n'avait pas été le jouet d'une illusion généreuse. Elle ne s'était pas trompée car un long cri dont l'expression ne se peut traduire, sortit simultanément de la poitrine de trois malheureux qui debout sur la roche, tendaient leurs bras reconnaissants vers le ciel.

«Bénis, bénis soyez-vous, gens de cœur qui venez nous sauver ! Voici trois jours et trois nuits que nous sommes ici au milieu des angoisses de la faim et du froid, les navires passent au large dans la brume et sans nous voir.

— Pauvres infortunés, reprirent les Kelo en touchant de leurs pieds libérateurs la roche inhospitalière, combien vous avez dû souffrir ? êtes-vous des compatriotes ?

—Nous sommes trois Bretons, restes désolés d'un équipage que la mer a dévoré, et pour qu'aucune infortune ne nous soit épargnée, voici les débris fumants de notre beau *Jean-Bart*.

A ces mots, une agitation singulière se manifesta au fond de la barque ; les voiles repliées s'entr'ouvrirent,

et une jeune fille sortant comme d'un suaire, s'élança d'un bond sur la roche.

« Où est-il ? où est-il ? s'écriait-elle. — Ah ? voyez-vous, je suis Perrine, la sœur de François-Marie, plus que sa sœur car je suis sa jumelle, je l'aime comme il n'est pas possible de plus aimer et quelque chose a dit à mon cœur qu'il était là. »

Les marins et les Kelo demeuraient confondus, se regardant les uns les autres sans proférer une parole.

Perrine, dont l'exaltation ne faisait que croître, parcourait Pierre-Percée, déchirant ses pieds aux aspérités du rocher, et jetant aux implacables flots ce nom, ce doux nom : François-Marie! François-Marie! puis joignant ses mains suppliantes, elle ajoutait : « Sainte Anne d'Auray, au péril de la mer, priez pour nous. »

C'était un spectacle navrant, et ces pauvres marins, oubliant leurs souffrances, ne songeaient qu'à la douleur de Perrine et pleuraient comme des enfants à chaudes larmes.

« Laissons-la faire, la pauvre enfant, dit le père Kelo; son illusion la fait vivre..... elle se calmera d'elle-même; si la réalité lui apparaissait à cette heure, elle en mourrait.

— Pauvre François-Marie, dit alors le plus jeune des marins, il a disparu le dernier, à peine y a-t-il une demi-heure. Son courage et son zèle l'ont perdu. Voulant essayer, malgré nous, de sauver une partie de la cargaison, il est descendu dans le trou de la pierre. Pauvre garçon, une vague l'aura traîtreusement saisi, car depuis lors il n'a plus reparu. »

— Reviens, reviens, François-Marie, s'écriait Perrine,

reviens ! Tu sais bien qu'après le bon Dieu, notre Seigneur, la bonne Vierge et saint Anne, je n'aime rien au monde autant que toi. Sans toi, que veux-tu que je devienne ? Notre mère nous a donné le jour avec sa vie, notre père parti comme toi ne revint jamais ; ami, aies pitié de la petite Perrine, reviens !

Mais François-Marie ne revenait pas.

Alors Perrine quittant subitement son attitude suppliante, se redressait altière, irritée, et jetait ces mots à la mer : Cruelle, tu m'as déjà pris mon père, rends-moi mon frère !

Peu à peu la pauvre Perrine se calma selon les sages prévisions du pêcheur ; elle descendit dans la barque sans la moindre résistance, soutenue avec une sollicitude touchante par le père Kelo ; mais vaincue par son émotion, aussitôt elle s'affaisa sur elle-même, et tenant sa tête à deux mains, la pauvre petite se mit à pleurer.

Les Kelo reprirent alors la mer s'éloignant l'âme navrée de ce roc, cruel témoin de tant de souffrances et de tant de larmes.

« Nageons sur Congrigoux en laissant le Poignard et les Chèvres à gauche [1], dit à voix basse le père Kelo à son fils ; madame Lehudec est certainement à la pointe, elle aura la charité de recueillir Perrine et tâchera de la consoler. »

Le retour s'effectuait paisiblement, le ciel était sans nuages et tout étoilé, les oiseaux voletaient et mouillaient leur plumage à la surface des eaux avec de petits frémissements de joie ; tous les éléments étaient désor-

[1] Petits rochers de la côte.

mais pacifiés, la tourmente n'était plus que dans les âmes !

La côte s'accentuait peu à peu, les approches de Congrigoux donnaient déjà à la lame un mouvement bref et saccadé, lorsqu'un clapotement singulier frappa les oreilles de la pauvre enfant; puis une voix mourante murmura : Sainte Anne d'Auray, au péril de la mer, priez pour nous.

« C'est lui, je vous dis que c'est lui, » s'écria-t-elle, en se dressant soudain comme une ressuscitée; puis par un de ces mouvements qui révèlent toute l'âme, Perrine jeta dans les flots son chapelet dont une main crispée saisit la petite croix d'argent.

Le père Kelo, peu d'instants après, déposait dans la barque bienheureuse un beau jeune homme évanoui enveloppé d'algues marines, tout ruisselant et comme lumineux, et Perrine appuyant le doux visage du marin sur son cœur, riait, priait et pleurait !

« Bonne sainte Anne, bonne sainte Anne! » s'écrièrent avec enthousiasme pêcheurs et matelots. Et du rivage, des voix remplies d'allégresse, répondirent: « Gloire à Dieu au plus haut des cieux et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté. »

Au plus prochain pardon de Bretagne, Perrine et François-Marie se rendirent en action de grâces; la vaillante fille et le beau marin prièrent longtemps au pied de l'image de celle qui les sauva, répétant tout bas, avec amour et foi :

Sainte Anne d'Auray, au péril de la mer, priez pour nous.

Émile Affichard.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE

SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS

(ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS)

—

NOUVELLE PÉRIODE

—

TOME HUITIÈME — 2e CAHIER

ANGERS

IMPRIMERIE P. LACHÈSE, BELLEUVRE ET DOLBEAU

Chaussée Saint-Pierre, 13

—

1865

SOMMAIRE

Mouvement provincial en 1789, par M. Bougler. Compte-rendu de la 1re partie. — M. El. LACHÈSE.

Passages de Louis XIII à Angers. — M. Ch. DE SOURDEVAL.

Note sur le Cartulaire d'Autun. — M. G. D'ESPINAY.

Des vivisections, à propos de trois affaires criminelles. — M. Ad. LACHÈSE.

Exposition universelle de 1867 : Lettre du Commissaire général. Extraits du règlement.

Quinze jours en Normandie. Jumièges, Duclair, Barentin. — M. Victor PAVIE.

MOUVEMENT PROVINCIAL

EN 1789.

COMPTE-RENDU DE LA PREMIÈRE PARTIE.

Un livre dont la bonne fortune était assurée d'avance, vient d'achever sa publication. Après avoir, il y a dix ans environ, fait paraître dans la *Revue d'Anjou* la biographie politique du plus grand nombre des Angevins envoyés comme députés aux Etats-Généraux, devenus bientôt l'Assemblée constituante, et aux autres assemblées qui ont précédé le premier Empire, notre excellent et honorable collègue, M. le conseiller Bougler, a classé dans un travail d'ensemble et complété ces nombreux et intéressants souvenirs, en les étendant aux représentants de notre pays jusqu'en 1815.

La réunion en un seul faisceau de ces existences politiques si diverses, la possibilité qui en résulte, d'étudier en même temps les idées, les tendances, les espérances

et les craintes qui se manifestèrent lors des premières réunions précédant et préparant les États-Généraux, ont donné naissance au titre de l'ouvrage, titre heureux qui est, à lui seul, comme un résumé du livre. *Mouvement provincial en 1789 — Biographie des députés de l'Anjou.* — Par ce peu de mots, l'auteur fait comprendre qu'au lieu de se borner à rappeler les actions, les écrits et les discours de chacun de ses personnages, il va dire avant tout dans quelle atmosphère politique ils se sont mis et au milieu de quels événements se sont produits leurs actes.

Cette méthode est, assurément, fort sage, car, s'il est permis de comparer les petites choses aux grandes, on ne peut bien expliquer l'action d'un rouage sans donner une idée générale du mécanisme auquel il appartient. Mais, aussi, l'on comprend que, par là même, l'écrivain s'imposait la tâche élevée et difficile de décrire l'état des esprits, l'illusion des systèmes, l'entraînement d'un pouvoir conquis la veille, la pression d'une Terreur organisée, aux diverses époques que traversent ses récits. Soit donc que ses personnages se bornent à faire des pamphlets ou des discours; soit qu'il nous montre Volney rédigeant contre la proposition de déclarer la religion catholique religion de l'État, un manuscrit dans lequel Mirabeau, remplaçant notre compatriote à la tribune, a puisé une de ses plus fougueuses improvisations ; le vice-président Merlet rendant, le 10 août, un noble et pieux hommage à Louis XVI et à sa famille réfugiés à la Convention; le directeur Larevellière-Lépeaux voulant gagner le général Bonaparte à son culte de la Théophilan-

thropie, puis organisant, avec ses collègues Barras et Rewbel, la journée du 18 fructidor; il peint, il met en scène les événements divers, pour mieux faire saisir quelle part chacun de nos représentants y a pu prendre. Le rôle de ceux-ci, leur initiative, ou l'aide plus ou moins secondaire qu'ils ont donnée, tout se trouve indiqué, défini. En sorte que, rappelant de bien loin, pour cette époque de notre histoire, un titre célèbre, on pourrait nommer le livre dont nous parlons : *Les faits de la Révolution accomplis par les députés angevins.*

Le premier mérite qui frappe dans cette œuvre, et nous commençons par le moindre, assurément, c'est la richesse incroyable des documents de toutes sortes appelés à venir en aide au récit. « Il m'a été donné, « dit l'auteur, de connaître un grand nombre d'hommes « qui avaient vécu dans ces temps auxquels les nôtres « ressemblent si peu... Très-jeune encore, j'avais le « goût des études sérieuses et je me complaisais à « entendre les récits émouvants et variés de ceux de « mes concitoyens qui survivaient encore et qui avaient « été mêlés à ces grands événements. » Cette déclaration a une grande valeur, sans doute, mais elle ne suffit pas à dire toute la vérité. Il faut, non-seulement que M. Bougler soit un collectionneur d'une rare persistance, mais que quelqu'ami ou membre de sa famille ait commencé à collectionner avant lui, pour que tant de mémoires, de factums, de lettres, de pièces légères même, parus onze ans avant sa naissance et peu de nature, une partie du moins, à être classés et conservés pour l'avenir, se soient retrouvés si à point sous sa plume. A l'aide de ces mille indications dont

l'auteur cite toujours la source et qui près des grandes lignes placent des détails souvent pleins de caractère, il est facile à chacun de rétrograder de 76 ans et de se trouver, pour quelques heures, contemporain de l'époque dont les principaux personnages, les discours, les entretiens, les satires même se montrent si fidèlement reproduits.

Un autre mérite, d'une nature plus générale et plus élevée, est celui qui naît, sans contredit, de l'impartialité judicieuse et de la modération bienveillante de l'auteur. « L'éducation politique, dit-il, ne s'acquiert « que par l'expérience et c'est chose rare que de saisir « du premier jet les justes limites du pouvoir et de la « liberté. » Constamment inspiré par cette réflexion sage et éminemment conciliatrice, M. Bougler nous fait connaître, disons mieux, nous fait voir la triste progression qui, partant de l'espérance, de l'enthousiasme même, est arrivée, au milieu de bien promptes et bien nombreuses désillusions, à l'ivresse politique, au mépris et à la mort du souverain, puis à cette fièvre de sang et de ruines qu'après l'apparition inefficace du Directoire, une main puissante est heureusement venue conjurer.

« On sait, dit l'auteur, par quelles séries de compli- « cations et de difficultés toujours renaissantes, le roi « Louis XVI fut amené à la convocation des États-Géné- « raux du royaume, après une interruption de près de « deux siècles. La France entière en accueillit la nou- « velle avec une joie qu'il est certes bien permis aujour- « d'hui d'appeler imprudente et malencontreuse; mais « qu'explique cependant, en dehors de la légèreté du

« caractère français, l'absolue nécessité de sortir d'une « position tenue jusque-là pour inextricable. » Cette double pensée de réformes nécessaires à obtenir, d'un meilleur avenir à réaliser, dominait la grande majorité des esprits lorsque vint l'instant de nommer les députés aux États-Généraux.

Ils étaient, comme on le sait, au nombre de seize : quatre pour le clergé, autant pour la noblesse et huit pour le Tiers-État. Le pays saumurois nommait, en outre, quatre représentants dans la même proportion.

Les membres du clergé, parmi lesquels nous ne citerons que le curé de Soulaines, M. Châtisel et M. l'abbé Rangeard, ce dernier, plus littérateur que prêtre, sécularisé, en l'an II, par sa renonciation aux fonctions ecclésiastiques, remise entre les mains du représentant Francastel, furent loin de se montrer d'abord opposés aux idées de réforme qui surgissaient de toutes parts. Le premier publia même des écrits dans lesquels le progrès était sagement mais largement réclamé. Toutefois, hâtons-nous d'ajouter avec l'auteur que, dès les premiers jours de l'Assemblée constituante, l'abbé Châtisel avait conçu de tristes pressentiments et regretté l'opposition, si mesurée pourtant, à laquelle il avait donné son appui. Bientôt, même, il quitta cette Assemblée et revint à sa modeste cure de Soulaines, laissant là pour toujours les agitations politiques, dont les conséquences s'indiquaient trop clairement déjà.

Le premier des députés de la noblesse, M. de la Galissonnière, petit-neveu du chef d'escadre qu'a illustré, en 1756, la prise de Mahon, vit tout d'abord le danger des tendances nouvelles et, quand il crut que

ces tendances ne pouvaient plus être arrêtées, passa sous le drapeau de l'émigration. Suivant une marche tout opposée, M. le duc de Praslin, qui siégea peu de temps, prit place à l'extrême gauche et ne dissimula pas ses opinions conformes à celles de Péthion. Quant aux deux autres députés de cet ordre, MM. de Dieusie et de Ruillé, les opinions du premier, sans cesser d'être modérées et sages, se montraient plus favorables au mouvement que celles du second. Nous aurons bientôt à dire comment un même sort les attendait tous les deux.

Dans le Tiers-État, jusqu'alors si maltraité par nos lois, exclu de la plupart des carrières honorifiques dont ses talents, son instruction le rendaient si digne et, enfin, excité par les écrits incessants des encyclopédistes, les sentiments prirent tout d'abord un essor marqué vers les idées nouvelles et se montrèrent, comme on devait s'y attendre, empreints d'une certaine hostilité contre les classes privilégiées. Ces dispositions furent augmentées par plus d'un écrit, entr'autres par un recueil nommé la *Sentinelle du Peuple*. L'auteur de cette publication était M. Constantin Chassebœuf, fils d'un notaire de Craon, qui, après ses voyages renommés dans l'Orient, traduisit son nom en arabe et s'appela désormais Volney. Une autre brochure du même auteur, suivie d'une réponse courtoise et mesurée de M. le comte Walsh de Serrant, ajouta encore à cet état des esprits, qui n'était que trop commun dans la bourgeoisie de notre province.

Bientôt, parmi les huit noms des représentants du

Tiers, on vit paraître ceux de MM. Larevellière-Lépeaux et Brevet de Beaujour.

Ce dernier, avocat du roi au Présidial d'Angers, littérateur distingué, orateur éloquent, était l'honneur de notre contrée et avait vu la poésie s'unir aux acclamations de ses concitoyens, pour vanter, pour chanter ses éclatants mérites. Accusé d'avoir signé une pétition empreinte de fédéralisme, il fut mis à mort, à Paris, le 15 avril 1794. Il n'avait que 30 ans!

Quatre autres Angevins figuraient près de lui dans le funèbre convoi : le comte de Dieusie était l'eux. Celui-ci déclara, à ses derniers moments « que, pour lui, « désormais, toutes les illusions étaient tombées, qu'il « voyait bien qu'il avait fait fausse route et que la « légèreté, l'irréflexion, de vaines et séduisantes théories « l'avaient lancé sur une voie qui ne pouvait aboutir « qu'à l'abîme. »

Depuis trois mois déjà, son collègue de députation, M. de Ruillé, avait subi le même sort; et, ici, l'indignation que fait naître le meurtre, devenu quotidien, de tout ce qui était noble et élevé, à commencer par le souverain lui-même, s'augmente à la pensée de la plus révoltante ingratitude.

Supplié, en juin 1793, alors que les Vendéens, vainqueurs à Saumur, s'avançaient sur Angers, de prendre la direction de notre municipalité que ses membres avaient abandonnée, M. de Ruillé, comprenant, dit M. Bougler[1], « qu'on l'appelait sur une voie qui pour

[1] V. en outre, Blordier-Langlois, *Angers et le département de Maine-et-Loire*, tome 1er, page 306.

« lui devait aboutir à l'abîme, » accepta généreusement et sut, par le respect qu'il inspirait, faire en sorte que l'occupation royaliste se passât sans violences aucunes et, même, sans contributions de guerre. Mais..... les Vendéens s'éloignèrent, la réaction révolutionnaire eut lieu et le conventionnel Bourbotte, aidé d'une escorte nombreuse, alla arrêter dans son château du Plessis-Bourré, le noble vieillard, qu'une commission militaire osa condamner à mort! L'auteur dont l'œuvre nous occupe se demande avec raison comment un portrait de M. le comte de Ruillé n'a pas encore pris place, soit dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, soit dans notre musée, afin de perpétuer le souvenir d'un aussi noble dévouement suivi d'un aussi inqualifiable sacrifice.

Chacun sait que la destinée de M. Larevellière-Lépeaux fut tout autre. Après avoir siégé dans l'Assemblée constituante près des membres de la nuance la plus avancée et répété maintes fois qu'il fallait « renverser Louis et « son indigne cour, » il fut nommé député à la Convention, dont la première séance eut lieu le 21 septembre 1792. Bientôt, il y vota, sans nulle restriction, la mort de Louis XVI. Éloigné de la Convention le 31 mai 1793, journée terroriste dans laquelle Danton s'était écrié : « En révolution, l'autorité appartient aux « plus scélérats [1] ! » il rentra, après la chute de Robespierre, dans cette assemblée désormais désorganisée, prit part aux mesures qui préparèrent la journée du 13 vendémiaire et, le 1er novembre 1795, fut nommé l'un des cinq membres du Directoire. L'aide qu'il a

[1] Montgaillard, *Revue chronologique*, page 168.

donnée au culte éphémère de la Théophilanthropie et la part qu'il a prise à la journée fameuse du 18 fructidor (4 septembre 1797), sont les principaux souvenirs qui, dans cette position nouvelle, se soient attachés à son nom.

Nous ne dirons rien des rites de cette prétendue religion, si ce n'est qu'on y avait joint des cérémonies dans le goût antique, pompes sans idée, comédies vaines qui faisaient amèrement regretter l'humble procession du plus pauvre village et qu'au lendemain de la banqueroute dite du *tiers consolidé*, la satire flagella des vers suivants :

> En vain monsieur Lépeaux, pour nous plein de tendresse,
> Ressuscite partout les fêtes de la Grèce;
> . . . . . .
> Laisse-là, mon ami, tes farces olympiques,
> Tes déesses des bois, tes guenilles civiques
> Qui ne plairont jamais à de tristes chrétiens
> Privés de leurs parents, dépouillés de leurs biens.
> Dis-moi, toi qui sais tout et qui chéris tes frères,
> Les Grecs nous paieront-ils nos rentes viagères?

Quant au 18 fructidor, on sait que, dans cette journée, dont le but était de protéger le Directoire contre le retour aux idées de légalité et de justice hautement manifesté par des élections récentes, des actes de l'arbitraire le plus audacieux furent commis. Plus de 50 députés, parmi lesquels on comptait Barbé-Marbois, Boissy d'Anglas, Camille Jordan, Portalis, Tronçon-Ducoudray, les généraux Pichegru, Mathieu Dumas et l'ex-directeur Barthélemy, furent déportés à la Guyane française.....

Ajoutons qu'à la différence de plus d'un des représentants de cette époque, M. Larevellière ne se repentit jamais des actes dont le souvenir aurait pu peser sur lui. « Il parlait du jugement de Louis XVI, nous dit « M. Bougler, comme il aurait pu le faire d'un juge- « ment ordinaire et se vantait parfois, avec une outre- « cuidance qui faisait mal, de la réserve et de la « *délicatesse* avec laquelle il s'était abstenu d'user de la « moindre influence sur M. Pilastre, son ami, qui, dans « cet atroce et déplorable procès, vota avec autant de « modération que d'intégrité et de courage. » Des témoignages certains nous apprennent qu'il en était de même pour le souvenir du 18 fructidor.

M. Larevellière était-il donc un homme dur et méchant? (Nous ne parlons pas de sa probité qui est toujours restée entière et non suspectée, au milieu des plus scandaleux exemples). Le résumé de sa vie nous mettra à même d'apprécier si notre auteur a eu, ou non, la pensée de voir appliquée ici la réflexion suivante : « Les hommes qui n'ont pas subi cette terrible épreuve « des révolutions, sont trop heureux sans doute, mais, « puisqu'un sort plus favorable les a préservés du péril, « ils n'ont pas le droit de refuser à d'autres une juste « et large part d'indulgence. »

Né à Montaigu (Vendée) en 1753, M. Larevellière, issu d'une honorable famille, élevé au collége de Beaupreau, puis à celui de l'Oratoire d'Angers, était aimable et bienveillant. « La douceur native de ses mœurs, dit « l'auteur, la simplicité expansive et spontanée de ses « manières, la modération constante de ses désirs, le « rendaient éminemment propre au commerce intime

« de la vie privée. » Initié par une personne instruite et distinguée à l'étude de la botanique, il avait, en 1787, professé cette science avec succès au Jardin des Plantes qui venait de se former à Angers. Ajoutons, toutefois, que des idées malsaines en religion et en politique, fruit, sans doute, des écrits de l'époque, l'agitaient, l'inquiétaient et lui avaient même fait concevoir le dessein de quitter la France pour la Suisse ou l'Amérique. C'est avec ses amis Pilastre et Leclerc qu'il devait émigrer ainsi.

On devine à quel point il dut se montrer sympathique aux premiers retentissements de la réforme qui s'annonçait. Puis, l'élection lui ayant conféré un titre officiel, le *pouvoir* venant se substituer chez lui aux travaux abstraits de la pensée, l'homme politique éclipsa l'homme bienveillant et simple. « De ce moment, dit « M. Bougler, M. Larevellière, autrefois si doux et si « débonnaire en apparence, parut tout à coup gonflé « d'une morgue et d'une gravité importante très- « sincères sans doute et très-inoffensives, mais qui n'en « touchaient pas moins de bien près au ridicule. Non- « seulement il avait pris son mandat au grand sérieux, « mais il s'en exagérait démesurément la portée et, « parce qu'il était devenu l'*élu du peuple*, il se tenait « déjà, dans sa part bien minime de souveraineté, « pour un type vivant et une grande et auguste person- « nification du pouvoir social. »

Ici, Messieurs, nous ne nous livrons pas à une vaine digression et sommes complétement dans notre sujet, car ce que nous disons de ce représentant peut se généraliser et nous faire comprendre comment la révo-

lution que Paris nous a fait subir a ressemblé si peu à la réforme nécessaire, mais sage, qu'attendait la province.

On compte les personnes qui peuvent gravir de hauts lieux sans être prises de vertige. L'ivresse du pouvoir n'a pas de moindres entraînements. Une main exercée peut seule toucher avec mesure aux lois du pays et, alors surtout que les écrits de chaque jour tendaient à exaspérer l'opinion, que, de toutes parts, aux mots *religion* et *royauté* on substituait *superstition* et *tyrannie*, l'on doit facilement comprendre comment la réunion, près du trône, de tant de députés nés de la veille à la vie publique, a produit, dès les premiers jours, le désordre cause de tant de calamités. Nous répétons, en effet, que les départements (du moins on allait bientôt leur donner ce nom) montraient, si l'on consultait la majorité et non les meneurs, un esprit prudent et modéré, tout en attendant des changements indispensables; l'armée allait s'illustrer par sa valeur et mériter que ses chefs n'abusassent jamais d'elle, ce qui, malheureusement, est arrivé plus d'une fois. Mais, les gouvernants, tout en prenant part à d'utiles travaux, allaient chaque jour commettre de nouvelles fautes et, même, plus que des fautes.

Ces excès étaient faciles à prévoir, car, dès qu'il s'agissait de politique ou de religion, il semblait qu'un véritable vertige, nous répétons ce mot à dessein, s'emparât de la plupart des esprits. Pourra-t-on jamais croire, en effet, que l'évêque constitutionnel Grégoire fût de sens rassis quand, à la première séance de la Convention, il s'écriait : « Les rois sont dans l'ordre moral ce

« que les monstres sont dans l'ordre physique. Les « cours sont l'atelier des crimes et la tanière des tyrans. « L'histoire des rois est le martyrologe des nations. « Toutes les dynasties n'ont jamais été que des races « dévorantes qui ne vivaient que de chair humaine [1]. »

Ce qui semblerait indiquer également, chez la plupart des représentants, cet obscurcissement du sens moral par les passions et le langage de chaque jour, c'est que leurs habitudes privées restaient les mêmes en présence de leurs actes les plus regrettables. Dans ses communications avec les Angevins, dans ses relations de chaque jour, M. Larevellière se montrait, soit chez lui, au Luxembourg, soit aux soirées du Jardin des Plantes de Paris, chez ses amis, MM. Thouin et Bosc, gai, aimable et empressé. Nuls récits, surtout, n'étaient plus que les siens, intéressants et pleins de charme.

Après avoir écrit cette phase terrible : « Si l'on « m'adressait cette question : *Le roi peut-il être mis en « jugement?* je ne répondrais que ce seul mot : *Il est « déjà jugé...* » le député Leclerc, de Chalonnes, se mettait, comme tout jeune il en avait pris l'habitude, à faire d'assez mauvais vers. Il rima même sur le triste sujet qui venait de donner lieu à son affirmation audacieuse et écrivit le *10 janvier 1793*, un court fragment dont voici la fin :

Quel que soit le sort qu'on prépare
A ce roi *perfide* et *barbare*,
Son arrêt sera respecté.....

[1] Montgaillard, *Revue chronologique*, page 117. *Moniteur* du 22 septembre 1792.

Rappellerons-nous, enfin, que la pastorale si connue: *Il pleut, bergère*, a été écrite, dans le même temps, par Fabre d'Eglantine, secrétaire de l'affreux Danton et mis à mort, le 5 avril 1794, avec un député d'Angers, Delaunay aîné, régicide comme lui?

C'est en présence de toutes ces circonstances que M. Bougler, dont l'esprit est aussi bienveillant que sage, mesure les entraînements, scrute les intentions et croit pouvoir conseiller une déclaration d'indulgence en faveur de ceux des députés de la première assemblée (nous nous occupons uniquement de ceux-là) qui se sont signalés par leurs votes ou leurs discours les plus démagogiques.

Il faut se hâter, toutefois, de remarquer, pour comprendre cette pensée, que, si notre province compta cinq députés régicides, aucun des représentants de 1789 ne mérita d'être mis au rang des Marat, des Couthon, des Robespierre et autres créateurs et pourvoyeurs du Moloch révolutionnaire auquel tant et de si nobles victimes ont été effroyablement sacrifiées. A ces derniers noms, on ne peut souhaiter que l'oubli.

— En vous faisant connaître ces pensées conciliatrices de l'auteur sur ceux des députés de la première assemblée qui ont pris une part notable aux excès du temps, nous avons à peine besoin d'ajouter que cette indulgence de vues cesserait de se trouver d'accord avec l'équité, si elle venait à quitter le domaine du passé. Sans oublier que l'enceinte dans laquelle nous vous présentons ce rapide souvenir doit rester étrangère aux thèses politiques, nous ne faisons que donner à cet aperçu son corollaire indiqué, en disant que tout motif d'indulgence man-

querait à des fautes de ce genre renouvelées de notre temps. L'éducation du pays est faite : elle a coûté assez cher pour que les fruits n'en soient pas perdus. Pourtant, 1848 nous a fait revoir de mauvais jours et entendre le déplorable langage de *bulletins* trop fameux. Il y a une semaine à peine, un journal démocratique, revendiquait comme un de *ses* anniversaires la journée du 10 août 1792.....

Au lieu de laisser ce passé dans l'oubli, qu'on l'étudie, non pour lui adresser de vaines plaintes, mais pour bien comprendre par quelles causes le mal est survenu et par quels degrés il s'est accru jusqu'à entasser les douleurs et les ruines. Le livre de M. Bougler, auquel maints éloges ont été déjà justement adressés, doit, à l'aide de ses récits intéressants et consciencieux, donner pleinement ces lumières et montrer à tous les limites au delà desquelles on quitte forcément les voies de la sagesse et de la vérité.

Pour faire apprécier à quel point la suite de l'ouvrage, à partir de la nomination *des députés de l'Assemblée Législative*, doit exciter l'intérêt, nous nous contentons de citer les noms de quelques-uns des représentants dont les notices la composent :

Choudieu; Merlet; Delaunay, aîné; Delaunay, jeune, Dandenac frères; Pérard; Viger; Talot; Benoist; de la Bourdonnaye.

E. Lachèse.

PASSAGES

DE

LOUIS XIII A ANGERS.

Nous avons reçu de M. de Sourdeval, l'un des érudits les plus distingués de la Touraine, la lettre et le document qui suivent :

Tours, le 16 janvier 1865.

Monsieur le Président,

En parcourant les Mémoires de la Société que vous présidez, j'ai remarqué avec intérêt que l'un de vos sociétaires, M. Paul Lachèse, avait reproduit dans le tome V^e^, page 177, quelques passages du *Journal* d'Hérouard, médecin de Louis XIII, que j'avais envoyés à la Société académique de Nantes. L'intérêt que votre savante compagnie a bien voulu attacher à cet aperçu éphémère du séjour de Louis XIII à Angers, en 1614, m'a inspiré la pensée de copier au manuscrit (dont une copie est à ma disposition à Tours) le reste de ce

qui concerne le passage de 1644 et tout ce qui concerne l'affaire des Ponts-de-Cé, en 1620.

Pour plus de renseignements sur Hérouard, on peut relire la note que j'ai mise en tête de mon envoi à la société de Nantes. Ce manuscrit est fort volumineux, puisqu'il note tous les jours de la vie de Louis XIII, depuis 1605, du vivant même d'Henri IV, jusqu'en 1638, alors que Hérouard mourut au camp d'Aytré, devant la Rochelle, pendant le siége.

Puisqu'il s'agit de Louis XIII, je prie la Société d'Angers de vouloir bien me permettre de lui faire hommage de l'expédition de ce prince contre Rohan-Soubise en 1622, dans l'île de Riez. Je m'y suis servi pour bien préciser tous les mouvements du *Journal* d'Hérouard qui conduit le roi heure par heure et rectifie singulièrement le vague de tous les autres documents sans lui fort difficiles à mettre d'accord.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression des sentiments très-distingués avec lesquels je suis votre dévoué serviteur,

CH. DE SOURDEVAL.

Président honoraire de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire, officier de l'instruction publique et correspondant du Ministère pour les travaux historiques.

Jean Héroard (qu'on trouve souvent écrit Hérouard), né à Montpellier le 22 juillet 1551, fut immatriculé sur les registres de la faculté de cette ville, le 27 août 1571, et prit ses degrés en 1575. Accueilli par le duc de Joyeuse, il obtint, sur la recommandation de ce

seigneur, la place de médecin du roi par quartier, qu'il exerça sous les règnes de Charles IX et de Henri III. Il assista, en cette qualité, à l'autopsie du corps de ce dernier, assassiné par Jacques Clément. Il était conseiller, médecin ordinaire et secrétaire du roi, en 1599, lorsqu'il publia un volume in-4°, intitulé : *Hippostologie*, ou discours sur les os du cheval. L'idée de cet ouvrage lui avait été donnée par Charles IX lui-même, amateur de vénerie, quelque temps avant sa mort. Héroard nous le révèle dans la préface du livre, dédié à Henri IV et publié à Paris, chez Mamert, 1599. La protection du duc de Bellegarde lui fit obtenir du roi, le brevet de médecin du dauphin qui n'était pas encore né. Cette place fut le marchepied d'une position bien plus belle; car, après la mort tragique d'Henri IV, le médecin du dauphin se trouva être le premier médecin du roi. Héroard s'attacha comme l'ombre à la personne du royal client, et celui-ci ne fit pas un mouvement que l'ombre ne le retraçât. Il a consigné sur le papier les plus minutieux détails de la vie hygiénique, et quelquefois une anecdote curieuse de la vie intime s'y trouve mêlée. Le côté piquant de ces mémoires, c'est qu'ils présentent toujours l'homme dans sa nature privée, jamais le roi dans son étiquette.

Le manuscrit commence en 1614, année où le roi, né en 1601, venait d'être déclaré majeur. Louis XIII est un enfant, plus occupé de jouer que de régner, et plus empressé de *tendre aux petits oiseaux ou de faire voler ses émerillons*, que d'aller ouvrir les États. Il remerciera naturellement Richelieu de le débarrasser du soin des affaires, et de lui permettre de se livrer à ses

goûts pour l'oiselierie. Héroard a sans doute continué son journal sans interruption depuis 1614, jusqu'au moment où il le termina, quelques jours avant sa mort, arrivée au camp d'Aytré, devant la Rochelle, dont le roi faisait alors le siége, en février 1628. Son corps fut transporté et inhumé dans l'église de Vaugrigneuse, dont il était seigneur, près Rambouillet.

Le manuscrit d'Héroard fut conservé, dit le père Le Long, dans la bibliothèque de Colbert; il fait aujourd'hui partie de la Bibliothèque impériale. M. Adolphe Pécart, de Tours, dont le cabinet renferme une riche collection de documents sur le règne de Louis XIII, l'a copié en entier, et a bien voulu nous permettre de prendre à notre tour, copie d'une partie de ce journal. Malheureusement, ce qui était relatif au voyage de la cour à Nantes, en 1726, époque de l'arrestation de Chalais, a été supprimé, ainsi que tout ce qui concerne la catastrophe du maréchal d'Ancre.

PASSAGES DE LOUIS XIII A ANGERS EN 1614 [1].

4 août 1614. — A Poictiers. Esveillé à 6 heures, vestu, prie Dieu; à 7 heures, desjeuné; entre en carrosse et part de Poictiers. A demi-lieue, rencontre le marquis de Cœuvres [2] revenant de Bretaigne, portant asseurance

[1] Louis XIII, né en 1601, n'était âgé que de 13 ans lors du premier voyage.

[2] François-Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, puis duc d'Estrées, pair et maréchal de France, mort en 1670, à l'âge de 98 ans.

de l'affection et fidélité de M. de Vendosme [1] et obéissance au service de Sa Majesté. Le Roi : « Ho! quelle obéissance! il n'a pas encore désarmé. » Le reçoit froidement et refusant recepvoir la lettre du sieur de Vendosme, la faict bailler et lire à M. de Souvré, où estoient les mêmes termes, où aussi il redict les mêmes parolles.... Arrive à Mirebeau.

5 et 6 *aoust*, à Loudun. — Il va de son propre mouvement déjeuner chez le sieur d'Armaignac, l'un de ses valets de chambre, ayant su qu'il en donnait aux sieurs de Termes [2] et de Courtanvault [3], premiers gentilshommes de la chambre, puis entre en carrosse, et part de Loudun à 8 heures 3/4 du matin; arrive à 10 heures 3/4 à Bellecave, où il a dîné à 11 heures; entre en carrosse et arrive à Saulmur à 6 heures 1/2; va à Notre-Dame de Nantilly et à la ville; à 7 heures soupé, va chez la reine, à 9 heures revient, desvestu; prie Dieu, à 10 heures s'endort.

7 *aoust*. — Esveillé à 7 heures 3/4, vestu, prie Dieu; à 9 heures 1/2 entré en carrosse sans desjeuné, va à Saint-Fleurant où il est arrivé à 10 heures 1/2. Va à la

[1] César, fils de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, né en juin 1594, légitimé l'année suivante, fait duc de Vendôme, puis duc de Mercœur, d'Étampes, de Penthièvre, prince de Mortagne, du chef de sa femme, Françoise de Lorraine, enfin gouverneur de Bretagne, dont son grand-père, Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, avait été gouverneur pour la Ligue.

[2] César-Auguste de Saint-Lary, marquis de Termes, frère du duc de Bellegarde. Il fut tué à l'attaque de Clérac, en Saintonge, le 22 juillet 1621, laissant pour veuve Catherine de Chabot, que le poète Bacon a chantée sous le nom d'Arténice.

[3] Jean II de Souvré, marquis de Courtenvault, fils du maréchal de ce nom.

messe, puis à 11 heures disner, au lieu du desjeuner donné par M. de Souvré à qui estoit l'abbaye [1]. S'amuse en divers endroits et à diverses choses, à 3 heures gousté; entre en carrosse et à 5 heures monte au chasteau : revient à 6 heures et à 6 heures 1/4 soupé, va chez la reyne, à 9 revient. Desvestu, prie Dieu ; s'endort à 10 heures, et du désir qu'il avoit d'aller sur la rivière, a dormi avec inquiétude, s'éveillant à diverses fois jusqu'à 5 heures.

8 *aoust.* — Esveillé à 5 heures en sursaut, sans mal, vestu, prie Dieu, va à Saint-Pierre à la messe, puis en carrosse jusqu'au dessoubs du pont, où est la première fois qu'il a fait voyage sur l'eau. Il entre dans le bateau à 6 heures 1/2, et part de Saulmur; arrive à 11 heures 1/4 à Saint-Mathurin-sur-Loire. Durant le chemin il ne s'est jamais assis, ni en repos, faict charger ses pistolets, tire et les baille à tirer en salut contre d'autres de sa suite en autres bateaux; fait faire et fait lui-même diverses sortes de petites fusées qu'il fait tirer dans le bateau et dans l'eau. Le peuple amassé à diverses troupes sur les bords de la rivière, avec larmes et grandes acclamations de joie et « vive le roi! » : que ung peu au dessoubz des Roziers, il s'avança environ cinquante ou soixante femmes avant dans l'eau jusqu'aux genoux pour approcher plus près des bateaux et le voir. A disné : à 1 heure rentre en bateau et arrive à 4 heures 1/4 au pont de Say, va chez le sieur Beaudunez, où il change de chemise et d'habits. Puis à

[1] Gilles de Souvré, fils du maréchal de ce nom, évêque de Comminges, puis d'Auxerre, trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris, abbé de Saint-Florent de Saumur.

4 heures 1/2 entre en carrosse, et à une maison de la ville monte à cheval, et arrive à Angers à 6 heures 1/4 et, après avoir ouï toutes les harangues, va à l'esvesché, puis à 8 heures 1/2 en son logis; soupé, point beu, dit n'avoir soif. Va chez la Royne, revient à 10 heures, prie Dieu, à 11 heures s'endort.

9 *aoust.* — Esveillé à 9 heures 1/4, vestu, prie Dieu, à 10 heures 1/4 desjeuné, va chez la Royne, et à 10 heures 3/4 entre dans son carrosse, va à la messe aux Carmes, revient à 12 heures 3/4, disné; va au jardin; va chez la Royne, à 3 heures va en carrosse jouer à la paulme, revient à 6 heures 1/2 sonnés; point beu, n'avoir point soif, va au jardin, puis chez la Royne: revient à 9 heures, desvestu, lavé les jambes, mis au lit, prie Dieu, s'endort à 10 heures.

10 *aoust, dimanche.* — Esveillé à 7 heures, vestu, prie Dieu : à 9 heures desjeuné, va en carrosse à la messe à Saint-Maurice, puis va voir le chasteau, revient à 11 heures 1/2 chez la Royne, puis disné, va chez la Royne, puis à 3 heures à vespres, et voit un combat naval, et l'artifice à feu. Revient en carrosse, à 7 heures 3/4 soupé; va chez la Royne, revient à 9 heures 1/2. Desvestu, prie Dieu, s'endort à 10 heures.

11 *aoust, lundi.* — Esveillé à 6 heures, vestu, prie Dieu; à 6 heures 3/4, desjeuné; à 7 heures, entre en carrosse et part d'Angers. Va à la messe à la Baumette, où à 7 heures 3/4 il entre en bateau, et à 2 heures 3/4, par mauvais temps de vent et de pluie, il arrive à Ingrandes. Dans le bateau mange du pain bis du batellier, et du bœuf bouilli; puis, à un cabaret sur le bord de l'eau, passe son temps diversement:

met dix pistolets sur une petite planche, comme canons en batterie, le bout entre des clous, arrêtés avec de la ficelle par le rouet, accommode des mèches au bout de fourchettes et y met le feu, les faisant tirer en salut. A disné, s'en retourne au bateau : le vent étoit si contraire, qu'il en sort. Ayant envoyé devant ses carrosses, prend celui de M. le marquis de Saint-Chaumont; se met dedans, et à 4 heures part d'Ingrandes. Avant que de se mettre dedans, se voyant mal accompagné, ses gendarmes et chevau-légers étant allés devant, il charge lui-même deux pistolets de deux balles chacun. A 7 heures arrive à Ancenis, au château. Desbotté, à 7 heures 3/4 soupé, va en sa chambre, et à 9 heures desvestu, prie Dieu, s'endort à 9 heures 3/4.

12 *aoust*. — Esveillé à 6 heures 3/4, vestu, prie Dieu; à 7 heures 1/2 desjeuné. Entre en carrosse, va à la messe; à huit heures part d'Ancenis; mis à cheval par le mauvais chemin, arrive à midi à Maulve, où il a disné : à trois heures rentre en carrosse, et à 6 heures arrive à Nantes, au chasteau; soupé, va chez la Royne, revient à 9 heures 1/4, mis au list, prie Dieu, à 10 heures s'endort.

30 *aoust*..... A 7 heures 1/2, entre en carrosse; par le petit pont, va à la messe aux Bons-Hommes, et part de Nantes en carrosse; va à la tour d'Oudon, où à 11 heures, il a disné; à 3 heures, gousté. Entre en carrosse, et à 5 heures arrive à Ancenis. Desbotté, va jouer au jeu de billard du village; revient à 6 heures. La Reyne arrive; à 7 heures, soupé; va chez la Reyne, revient à 7 heures 3/4. Desvestu, prie Dieu, fait chanter à deux pages de la musique pour s'endormir. M. de

Vendosme vient pour le voir, et demande à M. de Pluvinel s'il dormoit. M. de Heurles, premier valet de chambre, va ouvrir doulcement le rideau pour le savoir. Le Roy, tout bas : *Qu'est-ce?* — De Heurles : *Sire, c'est M. de Vendosme qui vient voir Votre Majesté.* — *Dites que je dors.* — S'endort à neuf heures.

31 *aoust*, *dimanche.* — Esveillé à 5 heures 1/2, vestu, prie Dieu, desjeuné, va à la messe, et, à 7 heures, monte à cheval et part d'Ancenis jusqu'à Ingrandes, où il entre en carrosse jusqu'à Saint-Georges; à 11 heures 1/2 disné. A 13 heures entre en carrosse, et part de Saint-Georges. En chemin, à cause de la grande chaleur, se fait descendre dans la forest pour prendre le frais, m'aïant fait l'honneur de me dire que, s'il ne fust sorty, il eust vomi. Va près d'Angers en carrosse, monte à cheval et entre à Angers à 7 heures; me dit qu'il avoit mal à la teste, qu'il eust mieux aimé se coucher que souper, si son lict eust été arrivé; soupé, va chez la Reyne; devestu, prie Dieu, s'endort à 10 heures.

AFFAIRE DES PONTS-DE-CÉ, EN 1620.

Le roi, parti de Paris le 7 juillet, était à Rouen le 10, à Pont-Audemer le 13, à Caen le 15, à Lisieux le 22, à l'Aigle le 25, à Mortagne le 27, à Belleveau le 28, au Mans le 30, à la Suse le 3 août; il entre en Anjou par la Flèche le 4.

4 *aoust.* — (A la Suze) Esveillé à 7 heures, vestu, botté, prie Dieu, point desjeuné. Va à l'église, disné à 8 heures 1/2; à 9 heures monte à cheval, fait arborer sa cornette blanche, c'est la première fois, part de la

Suze; à une lieue de la Flesche, aux landes du Grand Chastaignier, monté sur l'Armeuille, cheval d'Espaigne, où il voit son armée à une heure après-midi, première fois et arrive à la Flesche à 4 heures; à 5 heures soupé; va au jardin, revient à 7 heures 1/2. Desvestu, prie Dieu, à 8 heures 3/4 s'endort.

5 *aoust.* — Esveillé à 8 heures, prie Dieu, desjeuné, va au conseil; à la messe aux Jésuites : revient à 11 heures, à 11 heures 3/4 disné, va au conseil, à 6 heures soupé, à 7 heures va aux Jésuites voir jouer une pastourelle à leurs escholliers, revient à 9 heures, desvestu, prie Dieu, s'endort à 10 heures.

6 *aoust.* — Esveillé à 4 heures 3/4, vestu, botté, prie Dieu; à 6 heures desjeuné, va au conseil, à l'église, part à cheval de la Flesche et arrive à 10 heures 1/2 à Durtal, où M. le comte de Schomberg [1] lui a donné à disner. A 11 heures 1/2 disné; à 1 heure monte à cheval, part de Durtal; à 4 heures arrive au Verger, à 6 heures soupé, va à la chasse pour rivière, tué un rat d'eau d'un coup d'arquebuse, revient à 8 heures; desvestu, prie Dieu, s'endort à 9 heures.

7 *aoust.* — Esveillé à 4 heures 1/2, botté; prend son hausse-col; prie Dieu; desjeuné; va à la chapelle; à 6 heures 3/4 monte à cheval et part du Verger, arrive à Trellazé à 10 heures 3/4 où il avoit donné rendez-vous à ses troupes, dans une prairie où il a disné sous des arbres qui la bordoient. Il faisoit une chaleur excessive et estoit vestu d'un collet de buffle double,

[1] Henri de Schomberg, comte de Durtal, depuis maréchal de France.

et doublé de satin : à 11 heures s'arme de sa cuirasse, et commande de s'armer à tous ceux de sa troupe; monte à cheval, à 1 heure 3/4, sur l'Armeuille, cheval d'Espaigne, et part de Trellasay, va voir gaigner les barricades et fausbourgs du Pont-de-Say; il le vit et faire la charge avec telle furie et résolution, favorisés du canon à la teste, par les régiments des gardes et de Picardie, qu'il ne s'en est jamais veu de pareilles : s'en revient à Brin à 8 heures 3/4, à Brin soupé. Il faisoit grand chauld, et on avoit beaucoup souffert. C'est le premier combat qu'il a veu faire, et le plus chaud et le plus heureux dont on eust, il y avoit longtemps ouï parler. Va en sa chambre, prie Dieu, s'endort.

8 *aoust.* — Esveillé à 6 heures; vestu, botté; prie Dieu; desjeuné à 6 heures 3/4; va à l'église; et à 7 heures 3/4 monte à cheval, et part de Brin, et arrive à 11 heures 1/2 à Sorges. Disné : au conseil, à 1 heure 1/2 monte à cheval, et part de Sorges et arrive à 2 heures 1/4 au Pont de Say, la première fois, et passe par la rivière; va au chasteau, s'amuse à tirer en l'air aux oiseaux avec sa harquebuse; revient à 4 heures, à 5 heures 1/2 soupé, va chez M. de Luynes [1]; revient à 10 heures; desvestu, prie Dieu, s'endort jusqu'à 8 heures après minuit.

9 *aoust, dimanche.* — Esveillé à 8 heures; vestu; prie Dieu; à 9 heures desjeuné; point beu; va à l'église; va recognoistre le pont et l'isle; revient à 11

[1] Charles d'Albert, duc de Luynes, fait connétable de France le 22 avril 1621, pair, grand fauconnier, chevalier du Saint-Esprit, né en 1578, mort le 15 décembre 1621.

heures; disné; va en sa chambre; chez M. de Luynes; au conseil; à 3 heures 1/2 va à pied tirer de la harquebuse vers la rivière; revient à 6 heures 1/2; soupé; va en sa chambre; chez M. de Luynes; revient à 10 heures; desvestu; prie Dieu; s'endort à 10 heures 1/2.

10 *aoust.* — Esveillé à 7 heures 1/2, vestu, prie Dieu, à 8 heures 1/2 desjeuné; va à l'église; se va promener; disné à 11 heures 1/2; va au conseil; à 4 heures 1/2 se va baigner à la rivière; revient à 6 heures 1/2; soupé; va en l'allée; revient chez M. de Luynes.

11 *aoust.* — Esveillé à 7 heures, vestu; prie Dieu; à 8 heures 1/2 desjeuné; va chez M. de Luynes; au conseil; au jardin; à l'église; à 12 heures 1/2 disné; va à la chasse; chez M. de Luynes; desvestu; prie Dieu; s'endort à 9 heures.

12 *aoust.* — Esveillé à 5 heures; vestu; botté; prie Dieu; à 6 heures desjeuné; va à l'église; à 7 heures 1/2 monte à cheval; part du Pont de Say, et arrive à 10 heures à Brissac; à 10 heures 1/2 disné; se va promener; à la chasse; à la pesche; prend une carpe; la pluie le surprend; un grand orage; ne fait que s'en jouer; revient à 5 heures; va chez M. de Luynes.

13 *aoust.* — Esveillé à 7 heures 1/2; vestu; prie Dieu; à 8 heures desjeuné; va à l'église; au jardin, où il tient le conseil sous un petit pavillon couvert d'ardoises; revient à 11 heures; disné; va en sa chambre; au conseil; à 4 heures monte à cheval et part de Brissac pour aller au devant de la Royne, sa mère, venant d'Angers : à demi quart de lieue l'attend; environ 6 heures, elle arrive; descendant de sa lictière, le roi estant environ 30 ou 40 pas d'elle; il s'advance; elle

se démasque. Il la baise une fois seulement, après qu'elle baisa deux fois, puis M. le prince de Condé, et après M. de Luynes; les paroles qui furent dictes, je ne les sçais pas; cette cérémonie ne dura pas longtemps; le roi remonte à cheval; elle en sa litière; le roi gaigne le devant; l'attend à l'entrée du chasteau; elle descend; se démasque; le roi la baise, et la conduit en sa chambre, puis s'en vient à 7 heures; soupé; va en sa chambre; puis après monte en la chambre de la royne, sa mère; revient à 9 heures 1/2; desvestu; prie Dieu; s'endort à 10 heures.

14 *aoust.* — Esveillé à 8 heures; vestu, prie Dieu; à 9 heures desjeuné; va à l'église; revient; au conseil; va chez la Royne, sa mère; au conseil; à la chasse, tirer en l'air aux oiseaux, de sa harquebuse; revient à 6 heures; soupé, s'endort à 9 heures.

15 *aoust.* — Esveillé à 8 heures; vestu; prie Dieu; va à la chapelle à la messe; communié; touché deux Jésuites portugais malades dans la chapelle; va chez la royne : à 11 heures disné. Va en sa chambre; chez la royne, sa mère; à l'église du village au sermon du père Arnoux, et à vespres, revient à 3 heures 1/2 chez la royne. A 4 heures au conseil, à 7 heures 1/4 soupé; va chez M. de Luynes; chez la royne, sa mère; revient à 9 heures; desvestu, prie Dieu, s'endort à 10 heures 1/2.

16 *aoust, dimanche.* — Esveillé à 8 heures, à 9 heures desjeuné, va à la chapelle, à 11 heures 1/2 disné. Va chez M. de Luynes, va chez la Royne, sa mère; va avec sa harquebuse à la chasse aux oiseaux en l'air; revient à 4 heures; au conseil; va chez M. de Luynes; chez la Royne, sa mère, prend congé d'elle à 9 heures; va en sa

chambre; desvestu; prie Dieu; la Royne, sa mère, descend en sa chambre et y est jusqu'à 10 heures 1/2; lui dit adieu; s'endort à 10 heures 3/4.

17 *aoust.* — Esveillé à 5 heures, vestu, bôtté, prie Dieu; à 5 heures 3/4 desjeuné; va à la chapelle; et à 6 heures 1/2 monte à cheval et part de Brissac; et à Douay, où il arrive à 10 heures 1/2; à 11 heures disné, va peu après à la chasse, à 6 heures soupé, va en sa chambre; chez M. de Luynes; revient à 8 heures; s'endort à 9 heures 1/2.

18 *aoust.* — Esveillé à 5 heures 1/2, vestu, botté, prie Dieu; à 6 heures 1/4 desjeuné; va à l'église, à 7 heures monte à cheval et part de Douay, et, en chassant par les chemins à voler les perdreaux, arrive à midi à Loudun pour la 2e fois.

NOTE

SUR

LE CARTULAIRE D'AUTUN

Publié sous les auspices de la Société Eduenne,

PAR M. DE CHARMASSE.

Le chapitre de l'Église d'Autun desservait jadis deux basiliques, celle de Saint-Nazaire et Saint-Celse, et celle de Saint-Lazare; mais comme il eût été trop long d'énumérer ce double titre, on le désigne toujours dans les chartes par le seul nom d'*Ecclesia Eduensis*. Les actes relatifs à ce chapitre furent réunis deux fois au moyen âge : la première vers 1140, et la seconde dans le courant du xv^e^ siècle. Ces deux cartulaires sont aujourd'hui perdus. M. de Charmasse les a reconstitués à l'aide des originaux, déposés dans les archives publiques, et des copies qu'il a pu retrouver dans diverses collections. Le volume publié renferme deux parties :

La première se compose de cinquante chartes qui constituaient l'ancien cartulaire d'Autun, celui de 1140; la deuxième est destinée à reproduire celles qui figuraient dans le second cartulaire. Mais le nombre en était trop grand pour un seul volume; l'auteur n'en donne que cent soixante-dix-sept, auxquelles il a ajouté dix-huit autres pièces, découvertes pendant l'impression. Elles sont toutes antérieures au XIVe siècle. Celles qui sont postérieures à cette époque seront réunies dans un second volume. Un grand nombre de chartes originales, fort intéressantes pour l'histoire du diocèse d'Autun, ont été détruites pendant la révolution; la perte la plus regrettable est celle du testament de saint Léger, dont une copie a été heureusement conservée.

L'auteur de la publication a fait précéder, suivant l'usage, les chartes imprimées d'une introduction qui fait connaître les points importants à étudier dans ces anciens documents. Il s'occupe successivement du style des chartes, puis du fonds même de ces actes : donations entre vifs ou testamentaires, ventes, baux, transactions; de l'état des personnes et de la propriété, de la justice, et enfin des mesures de capacité et des monnaies, renseignements d'un autre ordre que les précédents, mais indispensables aussi pour l'interprétation de ces anciens documents.

Nous ne parlerons pas du style des actes de l'Église d'Autun; il n'offre rien de particulier, et déjà nous avons eu l'occasion d'indiquer plusieurs fois les variations qu'a subies le style diplomatique. Les actes du chapitre d'Autun étaient rédigés par des clercs attachés à l'officialité. Ce tribunal existait dès 1223; il n'y avait

d'abord qu'une seule officialité pour tout le diocèse; plus tard on en créa jusqu'à trois.

Les actes les plus nombreux que renferme le cartulaire d'Autun sont des donations, soit entre vifs, soit testamentaires. Les premières avaient pour but de dépouiller actuellement et irrévocablement le donateur, pour saisir le donataire de la propriété des biens donnés. Quelquefois elles étaient conditionnelles, et ne devaient produire leur effet que si le donateur venait à mourir sans enfants. Les donations étaient soumises, suivant l'usage général au moyen âge, à la ratification des héritiers présomptifs. On trouve aussi dans le cartulaire d'Autun un grand nombre de testaments, tous postérieurs, il est vrai, à 1227. Ce mode de disposer, qui nous est venu du droit romain, était peu usité au moyen âge, surtout au nord de la Loire ; mais il paraît qu'en Bourgogne, province voisine des pays de droit écrit, on en usait plus fréquemment qu'en Anjou. Il faut observer que les formules usitées dans ces actes sont entièrement romaines, et attestent de la manière la plus évidente la renaissance du droit romain dès la première moitié du XIII^e^ siècle.

On trouve aussi dans le cartulaire d'Autun des donations mixtes, par lesquelles le donateur dispose de la nue-propriété, en se réservant pendant sa vie la jouissance et les fruits du fonds donné. Cette forme, si commune dans les chartes angevines, est plus rare dans celles d'Autun. Cela vient peut-être de l'emploi plus fréquent des testaments, qui la remplacèrent avantageusement, en permettant au donateur de modifier ses dispositions jusqu'au dernier moment de sa vie;

cette liberté lui est enlevée au contraire quand il a disposé par donation entre vifs, même avec réserve d'usufruit, ou par institution contractuelle.

Il n'existe point d'acte de partage entre cohéritiers dans le cartulaire d'Autun; ces actes sont très-rares partout, et c'est en quelque sorte par hasard qu'on peut découvrir quelque renseignement sur les successions *ab intestat*, avant la rédaction des coutumes. Cependant un testament de 1239 nous fait connaître à peu près quel était l'usage à cette époque, et nous montre l'application du droit d'aînesse. Gauthier de Sully laisse la seigneurie de Sully à son fils aîné, la terre d'Epiry à son second fils, une dot à sa fille aînée, une pension à la cadette, qui était religieuse; il charge les aînés de pourvoir au sort du troisième fils, et exige que le dernier fils et la dernière fille prennent l'un et l'autre l'habit religieux. On voit souvent dans les chartes de divers pays les enfants confiés aux moines, pour devenir eux-mêmes religieux. La puissance paternelle devait être, en fait, à peu près absolue au moyen âge, quoique d'après le droit germanique elle n'eût que le caractère d'une simple tutelle.

En ce qui concerne le régime matrimonial, une charte de 1276 renferme une constitution de douaire, convention assez fréquemment reproduite dans les cartulaires, et, ce qui est plus rare, l'assignation d'une terre pour garantie de la dot de la femme. L'hypothèque légale était donc en usage dès le XIII^e^ siècle.

Nous ne nous étendrons pas sur les autres actes du cartulaire d'Autun, ils n'offrent rien de particulier; là, comme partout, on trouve de nombreux contrats de

vente ou d'antichrèse, des concessions de droits d'usage dans les forêts du chapitre ou dans celles du duc de Bourgogne ou du comte de Nevers, accordés aux habitants des campagnes, des actes d'inféodation à foi et hommage, des contrats d'acensement, des actes relatifs aux droits fiscaux des seigneurs, etc.

Au XII^e^ siècle, tout se donnait en fief; les fonctions des serviteurs chargés de la surveillance des domaines laïques ou ecclésiastiques étaient devenues, sous les noms de mairies et de sergenteries, de petits fiefs héréditaires, entre les mains de leurs possesseurs. Nos chartes constatent souvent des conventions relatives à ces fiefs d'une nature toute spéciale. Elles mentionnent aussi les fonctions d'un ordre plus élevé, exercées par les divers membres du chapitre, telles que celles des prévôts, doyens, archidiacres, chantres, écolâtres.

La procédure du XIII^e^ siècle revit tout entière, dans une longue enquête où furent entendus plus de cent témoins, qui déposent tous après avoir prêté serment sur divers faits relatifs à des contestations entre les chanoines et les ducs de Bourgogne. L'accord ne régnait pas toujours, en effet, entre le chapitre et son puissant protecteur. Celui-ci prétendait mettre garnison dans le château d'Autun, qui appartenait au chapitre, et en garder les clefs; il voulait exercer le droit de justice sur le cloître de l'église cathédrale, et élevait d'autres prétentions qu'il serait trop long d'énumérer. Les chanoines voulaient au contraire se soustraire à la domination du duc. Le procès fut jugé par le parlement de Paris, qui décida que le chapitre d'Autun était et resterait sous la garde du duc, que celui-ci exercerait le

droit de justice sur la cité, sauf dans le cloître et le territoire compris dans la franchise de ce cloître, que le chapitre conserverait la possession des clefs du château d'Autun, etc.

Le cartulaire d'Autun nous révèle un fait assez curieux relativement à l'état des personnes; c'est que le servage de la glèbe a duré longtemps en Bourgogne, et notamment dans le Morvan, et que le mode de culture des terres par manses s'y est aussi prolongé jusqu'à une époque très-récente. Le manse était un petit domaine complet, cultivé par un serf ou un colon plus ou moins libre; il comprenait une habitation, des terres, des vignes, des prés, en un mot tout ce qui était nécessaire à la nourriture et à l'entretien d'une famille. Le paysan vivait avec sa femme et ses enfants, séparé des autres cultivateurs, et se suffisant à peu près à lui-même. La création des bourgs et des villages devait, dans diverses contrées de la Bourgogne, grouper les habitants des campagnes sur les mêmes lieux, et amener la constitution du régime municipal. L'établissement des grandes fermes, où la culture est réglée suivant la nature des terres, sans tenir compte des besoins immédiats du colon, qui trouve à acheter au bourg voisin les objets dont il a besoin, devait amener la destruction des manses. Mais dans le Morvan ce double changement ne s'est opéré qu'avec une grande lenteur.

Il en a été de même pour la propriété. Tandis que le régime des fiefs avait absorbé presque partout la propriété indépendante, on trouvait encore des alleux en Bourgogne aux XI^e^, XII^e^, XIII^e^ et XIV^e^ siècles.

En un mot, le cartulaire d'Autun ne nous révèle rien

de très-nouveau, mais il confirme les données déjà fournies par les cartulaires publiés précédemment sur l'état social du moyen âge. Il renferme aussi des renseignements fort intéressants sur les origines de la coutume de Bourgogne, plus romaine que les autres en ce qui concerne les dispositions relatives aux testaments et aux successions.

D'ESPINAY.

DES VIVISECTIONS

A PROPOS DE

TROIS AFFAIRES CRIMINELLES

CONTEMPORAINES.

Le 5 décembre 1823, une foule immense encombrait la place de Grève à Paris, pour assister au supplice d'un jeune homme de 28 ans, docteur en médecine, convaincu d'avoir empoisonné avec la morphine, un ami dont il devait hériter.

Le 11 juin 1864 une foule tout aussi grande encombrait la place de la Roquette, pour voir également mourir sur l'échafaud un jeune homme de 34 ans, aussi docteur en médecine, convaincu d'avoir empoisonné avec la digitaline une femme dont la mort devait lui faire toucher une forte somme d'argent.

Ces deux affaires eurent un retentissement immense, et il y a entre elles plusieurs points de ressemblance que je dois vous signaler. Les deux coupables étaient docteurs en médecine, tous deux s'étaient de bonne

heure livrés à l'étude des poisons végétaux, qui ne laissent, croyaient-ils, aucune trace dans l'économie.

Dans les deux affaires les médecins chargés de faire l'autopsie des victimes, après avoir constaté qu'il n'y avait aucune trace de maladie ou de lésion appréciable, déclarèrent que la mort *avait pu* être produite par l'ingestion d'une substance vénéneuse, sans pouvoir déterminer laquelle. Après avoir analysé les matières vomies; après avoir eu connaissance des circonstances accessoires; après avoir fait quelques expériences sur les animaux vivants, ils pensèrent dans le premier cas que la substance employée avait bien pu être l'acétate de morphine, et la digitaline dans le second, mais dans aucun cas ils ne purent démontrer l'existence matérielle du poison. Le jury fut obligé, pour former sa conviction, de n'avoir égard qu'aux preuves morales et aux circonstances accessoires.

Dans une troisième affaire, qui a eu autant de retentissement que les deux autres, le résultat a été tout différent, quant à la constatation du corps du délit.

Dans le mois de novembre 1850 un noble belge empoisonna son beau-frère à l'aide de la nicotine, substance peu connue alors. Mais dès l'année 1843 M. Orfila avait étudié d'une manière toute spéciale ce poison violent; il avait consigné dans la 4e édition de sa *Toxicologie générale* et dans les *Annales d'hygiène et de médecine légale*, les analyses chimiques qu'il avait faites dans son laboratoire, et les expériences sur les animaux vivants qui lui avaient donné les moyens de bien décrire l'action du poison sur l'économie animale, et de constater sa présence dans les divers organes après la

mort. Aussi lorsque commença l'instruction du crime de Bitremont, M. Stas, savant professeur à Bruxelles, guidé par les travaux du célèbre professeur de Paris et par ceux qui lui étaient personnels, put-il parfaitement découvrir la nicotine sur la langue, dans l'estomac, dans le foie et le poumon de la victime. M. Orfila et M. Stas furent mandés pour éclairer la conscience du jury, et purent affirmer que Gustave Fougnies n'était pas mort d'une mort naturelle, qu'il avait été empoisonné, et que l'empoisonnement avait eu lieu au moyen d'un alcali connu sous le nom de nicotine. Ce ne fut plus seulement en invoquant les preuves morales que l'organe du ministère public put soutenir l'accusation, mais bien en se basant sur le fait le plus important, le plus nécessaire en semblable circonstance, sur la constatation dans les organes de la victime d'une substance qui ne pouvait s'y trouver naturellement, et qui avait dû nécessairement causer la mort. Comme les deux empoisonneurs français l'empoisonneur belge fut condamné à mort et exécuté.

L'instruction de ces trois célèbres affaires fut longue et difficile. Un grand nombre d'experts furent consultés, et rien n'est plus intéressant pour le médecin légiste que la lecture des débats animés qui eurent lieu devant la cour d'assises de Paris et devant celle de Mons. Dans les deux affaires françaises, où il s'agissait de la morphine et de la digitaline, des expériences sur les animaux n'avaient pas fait connaître les altérations produites par ces substances sur l'économie animale et n'avaient pas indiqué les moyens de constater la présence du poison dans les divers organes du corps

humain. M. Orfila avait bien déjà fait un grand nombre d'expériences sur la morphine lorsqu'eut lieu, en 1823, l'empoisonnement par cette substance, mais il fut consulté trop tard, il ne put soumettre à l'analyse aucune des matières suspectes, et il fut obligé comme tous les autres experts dans ces deux affaires, de déclarer qu'il y avait *probablement* empoisonnement, et qu'il était *possible* que l'empoisonnement eût été commis au moyen de la morphine et de la digitaline, mais sans pouvoir rien affirmer, rien démontrer.

Dans l'affaire belge les experts purent affirmer que le malheureux Gustave n'était pas mort d'une mort naturelle, qu'il avait été empoisonné et que l'empoisonnement avait eu lieu au moyen de la nicotine. Dès ce moment aussi la conviction des jurés fut formée sur la certitude d'un empoisonnement, question toujours si grave et souvent d'une solution si incertaine, et il ne resta plus à décider que cette seconde question, qui n'est jamais directement du ressort du médecin légiste: Est-ce l'accusé qui est l'auteur de l'empoisonnement constaté ?

Il est donc de la dernière évidence, que les expériences sur les animaux vivants ont rendu à la toxicologie les plus utiles services, comme elle en a rendu à la physiologie humaine. Les plus grandes découvertes, celles qu'on peut dire fondamentales de la science actuelle en physiologie, n'ont été réalisées qu'en prenant sur le fait et dans leur exercice normal les fonctions de l'organisme vivant. C'est en effet par des expériences sur des animaux vivants qu'on a découvert la circulation du sang, l'action particulière

des diverses cavités du cœur, des artères et des veines ; c'est par des expériences sur les animaux vivants qu'on a découvert les vaisseaux chilifères, et jamais la physiologie ne serait devenue ce qu'elle est de nos jours, jamais la médecine légale n'aurait fait les immenses progrès qu'elle a faits de notre temps, si MM. Orfila et Magendie n'avaient pas sacrifié pour leurs études des milliers d'animaux. Cependant depuis quelque temps on cherche à dénigrer ces expériences, on en critique la valeur, surtout depuis que M. Orfila n'est plus là pour les défendre. On a reproché à mon illustre maître, par exemple, d'avoir lié l'œsophage des animaux pour les empêcher de se débarrasser par le vomissement du poison qu'on avait ingéré dans leur estomac; on oublie ou plutôt on voudrait oublier que lorsque le 1er volume du *Traité des poisons* parut en 1814, il fut présenté à l'Institut, qu'il fut examiné par une commission composée de MM. Pinel, Percy et Vauquelin (trois beaux noms, j'espère) qui terminèrent ainsi leur rapport qui fut signé ensuite par Cuvier :

« La Classe nous a chargés, MM. Pinel, Percy et moi, d'examiner un manucrit ayant pour titre *Toxicologie générale*, qui lui a été présenté par M. Orfila, médecin de la Faculté de Paris.

« Un traité complet sur cette matière manquait à la médecine et à la jurisprudence; ceux que nous possédons sont incomplets ou inexacts : on recherche en vain dans les uns les moyens de reconnaître la nature des poisons; dans les autres, on ne trouve aucune description des lésions organiques produites par les ma-

tières vénéneuses; et la réunion de toutes les connaissances particulières sur cet objet serait loin de former un ensemble qui pût suffire à tous les cas.

« Il était donc nécessaire, pour composer un livre sur cette partie, tel que les connaissances actuelles peuvent le permettre, de se livrer à une suite de recherches très-nombreuses et très-délicates : c'est ce que M. Orfila a eu le courage d'entreprendre, et ce qu'il se propose de poursuivre jusqu'au degré de perfection qu'il lui sera possible d'atteindre.

« Il décrit d'abord avec soin les caractères physiques et sensibles des poisons dans leur état naturel; il fait connaître ensuite les propriétés chimiques de ces substances, en notant très-exactement les phénomènes qu'elles présentent à l'action du plus grand nombre possible de réactifs.

« Mais ce qui rend cette partie de son travail plus intéressante, c'est qu'il expose les différences que le poison, mêlé à des substances alimentaires de différentes natures, présente avec les mêmes réactifs.

« Les poisons se mêlant aussi dans l'estomac et les intestins à divers liquides qui en masquent les propriétés, soit en s'y combinant, soit en les décomposant, les recherches antécédentes de l'auteur auraient été insuffisantes pour arriver à son but, s'il n'eût pas étudié d'une manière particulière les modifications que la bile, la salive, le suc gastrique, etc., peuvent leur faire éprouver.

« La partie de l'ouvrage dont nous rendons compte est aussi parfaite que les connaissances chimiques actuelles le permettent; et nous pouvons assurer que

les recherches particulières de l'auteur ont corrigé beaucoup d'erreurs anciennes, et ont ajouté un grand nombre de vérités utiles aux médecins, souvent appelés pour donner des secours aux personnes empoisonnées, aux experts, chargés par les tribunaux de juger s'il y a eu empoisonnement, et dans ce cas, par quelle substance il a été produit, et, en dernier résultat, à l'humanité tout entière. Mais l'on ne doit pas s'attendre que la partie qui traitera des poisons végétaux et animaux soit aussi complète, parce que la nature de ces poisons n'étant pas aussi bien connue que celle des minéraux, leur manière d'agir sur les organes est conséquemment plus obscure, et les moyens de remédier à leurs effets bien plus difficiles : c'est cependant déjà beaucoup d'avoir ouvert la carrière, d'avoir tracé la marche et indiqué les moyens de parvenir au but. Le temps et l'expérience, il faut l'espérer, perfectionneront peu à peu cette partie importante de la Toxicologie.

« La manière dont M. Orfila a exécuté la première partie de son ouvrage fait ardemment désirer qu'il traite les autres avec le même soin, et les rende publiques aussitôt qu'elles seront terminées. En attendant, nous estimons que le premier volume mérite l'approbation de la Classe.

« *Signé* PINEL, PERCY, VAUQUELIN, *Rapporteur*.

« La Classe approuve le rapport et en adopte les conclusions.

« *Le Secrétaire perpétuel, Chevalier de l'Empire*,

« G. CUVIER. »

On voudrait aussi oublier qu'après la publication du 2e volume le même rapporteur disait :

« Il y a environ deux ans que nous avons rendu compte à la Classe de la première partie de cet ouvrage, qui avait pour objet de connaître les effets des poisons minéraux, et les moyens d'y remédier.

« Depuis cette époque, M. Orfila a poursuivi avec une constance et un courage dignes d'éloges les recherches sur les effets des poisons végétaux et animaux, et ce sont les résultats de ce nouveau travail qu'il soumet aujourd'hui au jugement de la Classe. Quoique l'action plus complexe des poisons végétaux et animaux sur l'économie vivante soit beaucoup plus difficile à apprécier que celle des minéraux, leur nature étant bien moins connue, et que conséquemment le moyen de remédier à leurs effets fût plus difficile à découvrir, cependant l'auteur, en multipliant et variant ses essais, est parvenu à des résultats plus satisfaisants qu'on n'aurait d'abord osé l'espérer.

« M. Orfila ne regarde l'ouvrage qu'il présente à la Classe que comme la base d'un travail étendu qu'il se propose de poursuivre. Son intention est de comparer incessamment les effets des plantes vénéneuses de l'Afrique et du midi de l'Europe à ceux qu'il a obtenus dans notre climat. Il rassemble des matériaux pour la rédaction d'un ouvrage dont le but principal est de déterminer les cas dans lesquels les fluides des animaux vivants s'altèrent, deviennent vénéneux, et les maladies qu'ils produisent. Enfin il se propose de comparer les maladies produites par différents poisons à celles auxquelles l'homme est habituellement sujet; chercher à

guérir constamment les premières; et, lorsqu'il aura trouvé les analogues chez l'homme, voir si l'on ne pourrait pas appliquer le même mode de traitement.

« Pour composer les deux dernières parties de son ouvrage, M. Orfila a fait plus de huit cents expériences; il s'est constamment occupé de ce travail difficile pendant trois ans; il lui a fallu souvent passer des nuits entières pour soigner les animaux soumis aux essais, et beaucoup de courage pour surmonter le dégoût qui accompagne un aussi triste métier; enfin il a dépensé des sommes considérables pour acheter les animaux et préparer les poisons dont il a fait connaître les effets. Les deux premières parties de cet ouvrage intéressant ont obtenu le plus grand succès en Allemagne, en Angleterre et en Italie : ces nations ont confirmé le jugement que l'Institut en avait porté, comme on peut le voir dans les journaux scientifiques qui en ont rendu compte.

« Nous espérons que ces deux dernières parties, non moins intéressantes, et qui ont exigé encore plus de sagacité et de soins, ne seront pas moins bien accueillies des savants, et augmenteront l'estime que mérite son auteur.

« C'est pourquoi nous proposons à la Classe d'approuver le nouveau travail de M. Orfila, et de permettre qu'il paraisse avec son approbation.

« *Signé* PERCY, PINEL, VAUQUELIN, *Rapporteur*.

« La Classe approuve le rapport et en adopte les conclusions.

« *Le Secrétaire perpétuel, Conseiller d'État, Chevalier de la Légion d'Honneur,* G. CUVIER. »

On chercherait en vain dans ces deux rapports, qui reçurent la haute approbation de l'Institut, la moindre critique du procédé suivi par le célèbre toxicologiste.

Bientôt après M. Orfila fut nommé professeur de médecine légale à la Faculté de Paris, et c'est après avoir pratiqué un nombre considérable de vivisections qu'il publia son traité sur la médecine légale, et qu'il commença ce magnifique enseignement qui a duré plus de quarante ans, aux constants et unanimes applaudissements du monde savant tout entier.

Après des réclamations plus ou moins directes, plus ou moins rationnelles contre les vivisections, la Société protectrice des animaux de Londres, s'appuyant surtout sur quelques faits qui se seraient passés à l'école vétérinaire d'Alfort, a formulé une attaque violente contre la physiologie expérimentale, telle qu'elle a été pratiquée dans les écoles françaises, et elle a présenté à l'Empereur lui-même, une dénonciation en règle contre les dissections des animaux vivants, qu'elle qualifie de *pratiques abominables, de cruautés monstrueuses faisant honte à la civilisation moderne, d'outrage à la nature et à Dieu lui-même*, comprenant sans doute dans le même anathème, toutes les expériences qui ont fait faire de si grands progrès à la médecine légale, à la physiologie proprement dite, à l'art vétérinaire. Ce mémoire a été renvoyé à l'Académie impériale de médecine qui, à l'unanimité et sur la proposition de M. le docteur Vernois, a répondu à la lettre de M. le Ministre du commerce, par les conclusions suivantes :

« 1° Il n'y a rien de fondé dans les plaintes que la *Société protectrice des animaux* de Londres a adressées

à S. M. l'Empereur, contre l'enseignement de la physiologie humaine et de la chirurgie vétérinaire en France;

« 2° En conséquence, il n'y a à ce sujet aucune mesure administrative à vous proposer;

« 3° En cas d'abus, tout le monde est d'accord pour blâmer, et rien n'autorise à prévoir; nos règlements universitaires suffiraient à rendre et à maintenir aux modes divers d'instruction donnés aux élèves, la dignité et la moralité qui ne leur ont jamais fait défaut. »

Je ne connaissais point encore, Messieurs, cette déclaration de l'Académie de médecine, lorsqu'à plusieurs reprises, en vous rendant compte des bulletins de la Société protectrice des animaux de Paris, je réclamais de toutes mes forces contre les prétentions injustes et erronées de nos voisins d'outre-Manche. Fort maintenant d'un aussi important appui que celui que me donne le vote de l'Académie, j'ai désiré que la Société que j'ai l'honneur de présider, conservât dans ses archives une trace de mes vives et consciencieuses protestations.

A. Lachèse.

EXPOSITION UNIVERSELLE

DE 1867.

COMMISSION IMPÉRIALE.

A Monsieur le Président de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

Paris, Palais de l'Industrie (Champs-Élysées),
Le 29 septembre 1865.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-inclus, deux exemplaires du Règlement général de l'Exposition universelle de 1867, délibéré par la Commission impériale et approuvé par décret de l'Empereur, en date du 12 juillet dernier.

En vous adressant cette communication à une époque encore éloignée du terme fixé pour l'ouverture de l'Exposition, la Commission impériale a surtout en vue la

ponctualité de tous ceux qui concourent à l'organisation de cette solennité. Elle veut que l'Exposition se présente le 1er avril 1867 organisée dans ses moindres parties ; elle y voit un gage de déférence envers le public et un moyen de succès financier pour l'entreprise.

J'appelle, en particulier, votre attention sur les dispositions de l'article 28. Elles vous feront connaître quels services le corps placé sous votre présidence pourrait rendre à l'Exposition, dans le cas où ferait défaut l'initiative des producteurs agissant à titre individuel.

Le principal de ces services consisterait à organiser des installations collectives de produits locaux, en réclamant au besoin le concours du Comité départemental. L'expérience commencée à Paris en 1855 par la Chambre de commerce de Lyon, continuée à Londres en 1862, par plusieurs groupes de fabricants et d'agriculteurs, a montré l'utilité de ces dispositions d'ensemble. En laissant à chacun son individualité, ce système attribue à un représentant de l'association le soin de distribuer les produits d'une même industrie sous une même vitrine ou dans une même salle. Elle réduit les frais dans une proportion notable et elle donne à chaque producteur, par une meilleure répartition de l'espace, les moyens d'exposer un plus grand nombre d'objets.

D'un autre côté, la réception des colis, confiée à un agent spécial, se fait avec plus d'ordre, dans des conditions meilleures de surveillance et de célérité. Le classement des objets, groupés avec harmonie dans l'emplacement commun, présente un éclat qui frappe le visiteur et lui donne une plus haute idée de la puissance productive de la localité.

En outre, la Commission impériale trouve dans les représentants délégués auprès d'elle, par les localités, un concours dont elle a pu apprécier la valeur. Nul autre mieux qu'un chef d'industrie, désigné par ses confrères, ne peut adresser un appel efficace aux producteurs de la même spécialité, exciter leur émulation, leur faire comprendre qu'ils ont à conquérir dans cette lutte le rang qui leur est dû.

Investie du droit supérieur d'intervention, la Commission impériale n'en veut user que lorsque ce concert n'aura pas pu se produire parmi les producteurs de la même classe. Elle se croit moins compétente qu'eux pour apprécier leurs intérêts communs et veut éviter de s'en faire juge. Bornant autant que possible son action à des mesures d'ordre et d'équité, elle demande à la France de faire par elle-même, sous ces garanties, l'exposition de ses œuvres.

Je viens, au nom de la Commission impériale, vous prier, Monsieur le Président, d'user de votre influence pour donner la plus grande publicité possible à la présente lettre et aux articles du Règlement général qui se rapportent à l'organisation la plus convenable des intérêts locaux. Je vous prie également de vouloir bien me donner, en ce qui concerne l'Exposition universelle de 1867, les conseils que pourront vous suggérer la connaissance de ces intérêts et le désir de les associer, plus que jamais, dans cette circonstance mémorable, aux intérêts généraux de l'Empire.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le conseiller d'Etat, commissaire général,

F. Le Play.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL.

PREMIÈRE SECTION.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET SYSTÈME DE CLASSIFICATION.

Article 1er. — L'Exposition universelle, instituée à Paris pour l'année 1867, recevra les œuvres d'art et les produits de l'agriculture et de l'industrie de toutes les nations.

Elle aura lieu au Champ de Mars, dans un édifice temporaire. Autour du Palais de l'Exposition sera disposé un Parc destiné à recevoir les animaux et les plantes à l'état vivant, ainsi que les établissements et les objets qu'il n'est pas possible d'installer dans l'édifice principal.

L'Exposition ouvrira le 1er avril 1867, et fermera le 31 octobre de la même année.

Art. 2. — L'Exposition universelle de 1867 est placée sous la direction de la Commission impériale, instituée par le décret du 1er février 1865.

Le Commissaire général, nommé par le même décret, est chargé de procéder à l'exécution des mesures adoptées par la Commission impériale.

Art. 3. — Dans chaque département de l'Empire français, la Commission impériale constituera, avant le 25 août 1865, un Comité départemental, qui aura pour mission :

1° De faire connaître dans toute l'étendue du département les mesures concernant l'organisation de l'expo-

sition, et de distribuer les formules de *demandes d'admission* ainsi que les autres documents émanant de la Commission impériale ;

2° De signaler, avant le 31 octobre 1865, les principaux artistes, agriculteurs et manufacturiers, dont l'admission à l'Exposition universelle semblerait particulièrement utile à l'éclat de cette solennité;

3° De provoquer, comme il est dit à l'article 29, les expositions des produits agricoles du département;

4° D'instituer une commission de savants, d'agriculteurs, de manufacturiers, de contre-maîtres et autres hommes spéciaux, pour faire une étude particulière de l'Exposition universelle et pour publier un rapport sur les applications qui pourraient être faites, dans le département, des enseignements qu'elle aura fournis :

5° De préparer, par voie de souscription, de cotisation et par toutes mesures, la création d'un fonds, destiné à faciliter la visite et l'étude de l'Exposition universelle aux contre-maîtres, cultivateurs et ouvriers du département, et à subvenir aux frais de publication du rapport mentionné ci-dessus.

Art. 11. — Dans chaque section consacrée aux exposants d'une même nation, les objets seront répartis en 10 groupes et en 95 classes, savoir :

1er Groupe. — Œuvres d'art. (Classes 1 à 5.)

2e Groupe. — Matériel et applications des arts libéraux. (Classes 6 à 13.)

3e Groupe. — Meubles et autres objets destinés à l'habitation. (Classes 14 à 26.)

4e Groupe, — Vêtements (tissus compris) et autres objets portés par la personne. (Classes 27 à 39.)

5e Groupe. — Produits (bruts et ouvrés) des industries extractives. (Classes 40 à 46.)

6e Groupe. — Instruments et procédés des arts usuels. (Classes 47 à 66.)

7e Groupe. — Aliments (frais ou conservés), à divers degrés de préparation. (Classes 67 à 73.)

8e Groupe. — Produits vivants et spécimens d'établissements de l'agriculture. (Classes 74 à 82.)

9e Groupe. — Produits vivants et specimens d'établissements de l'horticulture. (Classes 83 à 88.)

10e Groupe. — Objets spécialement exposés en vue d'améliorer la condition physique et morale des populations. (Classes 89 à 95.)

Les objets qui se rapportent à ces groupes sont indiqués en détail dans le système de classification (Pièce B) annexé au présent Règlement.

La Commission impériale, afin de tenir compte des observations qui lui seraient adressées par les exposants français et les Commissaires étrangers, se réserve d'éclaircir, dans les éditions successives de ce document, les doutes que la première rédaction pourrait soulever.

Art. 12. — Aucune œuvre d'art, aucun produit exposé dans le Palais ou dans le Parc ne peut être dessiné, copié ni reproduit sous une forme quelconque, sans une autorisation de l'exposant qui en est l'auteur. La Commission impériale se réserve d'autoriser la reproduction des vues d'ensemble.

Art. 13. — Aucune œuvre d'art, aucun produit exposé ne peut être retiré avant la clôture de l'Exposition sans une autorisation spéciale de la Commission impériale.

Art. 14. — Les exposants français ou étrangers n'ont à payer aucun loyer pour la place qu'ils occupent à l'Exposition; mais tous les frais d'installation et de décoration, dans le Palais ou dans le Parc, sont à leur charge.

Art. 15. — Les Français et les étrangers, en acceptant la qualité d'exposant, déclarent, par cela même, adhérer aux dispositions du présent Règlement.

Art. 16. — La Commission impériale correspond avec les Préfets et autres autorités de l'Empire français par l'intermédiaire du Président ou du Commissaire général.

Art. 17. — Toute communication relative à l'Exposition doit être adressée *à M. le conseiller d'État, Commissaire général de l'Exposition universelle de 1867, à Paris.*

DEUXIÈME SECTION.

DISPOSITIONS SPÉCIALES AUX ŒUVRES D'ART.

Art. 18. — Sont admissibles à l'Exposition les œuvres des artistes français et étrangers exécutées depuis le 1er janvier 1855.

Art. 19. — Sont exclus :

1° Les copies, même celles qui reproduisent un ouvrage dans un genre différent de celui de l'original;

2° Les tableaux à l'huile, miniatures, aquarelles, pastels, dessins et cartons de vitraux et de fresques, lorsqu'ils ne sont pas encadrés;

3° Les sculptures en terre non cuite.

Art. 20. — La Commission impériale statue, avec le

concours d'un Jury spécial, sur l'admission des œuvres des artistes français.

La composition et la nomination de ce Jury, ainsi que les formalités qu'auront à remplir les Français pour demander l'admission d'une œuvre d'art à l'Exposition, seront fixées par un règlement ultérieur; ce règlement fera connaître le mode d'expédition et de réception des œuvres d'art.

Art. 21. — La Commission impériale notifiera aux intéressés, avant le 1er janvier 1867, les décisions qu'elle aura prises sur les demandes d'admission concernant les œuvres d'art.

Art. 22. — Il sera statué ultérieurement sur le nombre et la nature des récompenses qui pourront être décernées au sujet des œuvres d'art, ainsi que sur la constitution du Jury international qui sera appelé à les juger.

TROISIÈME SECTION.

DISPOSITIONS SPÉCIALES AUX PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE L'INDUSTRIE.

TITRE PREMIER.

ADMISSION ET CLASSEMENT DES PRODUITS.

Art. 23. — Sont admissibles à l'Exposition tous les produits de l'agriculture et de l'industrie, sauf les exceptions et les réserves mentionnées à l'article suivant.

Art. 24. — Sont exclues les matières détonantes, fulminantes et toute autre matière jugée dangereuse.

Ne sont reçus que dans des vases solides, appropriés

et de dimensions restreintes, les esprits ou alcools, les huiles et les essences, les matières corrosives et généralement les corps qui peuvent altérer les autres produits exposés ou incommoder le public.

Les capsules, les pièces d'artifice, les allumettes chimiques et autres objets analogues, ne peuvent être reçus qu'à l'état d'imitation et sans aucune addition de matière inflammable.

Art. 25. — Les exposants de produits incommodes ou insalubres doivent se conformer en tout temps aux mesures de sûreté qui leur sont prescrites.

La Commission impériale se réserve le droit de faire retirer les produits de toute provenance qui, par leur nature ou leur masse, lui paraîtraient nuisibles ou incompatibles avec le but et les convenances de l'Exposition.

Art. 26. — Avant le 15 août 1865, la Commission impériale notifiera aux Commissions étrangères l'espace accordé à chacune d'elles pour exposer les produits de ses nationaux.

Avant le 25 août 1865, la Commission impériale publiera un tableau des espaces attribués, dans l'emplacement de la section française, à chacune des classes 6 à 73, indiquées à l'article 11.

Art. 27. — Après cette publication, les producteurs français exerçant les industries comprises dans une même classe sont invités à s'entendre entre eux pour faire un projet d'installation dans l'emplacement qui aura été affecté à leur classe. S'ils se sont mis d'accord sur le choix des exposants que cet emplacement permet d'admettre, et sur l'espace qui devra être alloué à

chacun d'eux, ils désigneront un ou plusieurs délégués pour prendre les informations nécessaires auprès de la Commission impériale, lui soumettre leur plan et leur liste d'exposants, et, en général, représenter auprès d'elle les intérêts communs de ces derniers.

Art. 28. — A défaut des réunions spontanées prévues à l'article précédent, les autorités municipales des centres manufacturiers, les chambres de commerce, les chambres consultatives des arts et manufactures, les sociétés artistiques ou industrielles, les sociétés et comices agricoles, sont invités à provoquer le concert des producteurs de leur circonscription.

Art. 29. — Les comités départementaux (art. 3) recevront de la Commission impériale et communiqueront aux chambres consultatives d'agriculture, aux sociétés et aux comices agricoles du département, les plans adoptés pour représenter l'agriculture des diverses régions de la France, afin qu'ils concourent à la réalisation de ces plans. Ils inviteront surtout ces sociétés et ces comices à préparer des expositions collectives des types d'animaux et de plantes, d'établissements ruraux et d'usines agricoles.

Les comités départementaux d'une grande région agricole se concertent, autant que possible, pour représenter, sans double emploi, les traits caractéristiques de cette région.

Art. 30. — Les demandes d'admission se rapportant aux installations mentionnées aux articles 27, 28, 29, sont faites par les délégués des intéressés qui se sont entendus, ou par ceux des corps ou sociétés qui en ont pris l'initiative. A cet effet, les délégués feront remplir et

signer par chaque exposant, en double expédition, la demande d'admission, dont le modèle (Pièce C) est annexé au présent Règlement. Ils adresseront ces demandes au Commissaire général, à Paris (art. 17).

Art. 31. — Toute installation préparée, soit par une entente spontanée des producteurs d'une même classe, soit sous l'influence des comités départementaux, des autorités municipales, des chambres de commerce, des chambres consultatives, des sociétés ou comices agricoles, des sociétés artistiques ou industrielles, sera acceptée par la Commission impériale, si aucune réclamation ne se produit, et si, d'ailleurs, les convenances générales de l'Exposition sont observées.

Art. 32. — Les expositions ainsi conçues en commun se composent d'installations individuelles et distinctes, à moins qu'il ne convienne à tous les intéressés de faire une exposition réunissant, sans désignation de personnes, les produits d'une localité ou d'une région.

Art. 33. — Dans le cas des dispositions faites conformément aux articles 27, 28 et 29, les producteurs qui auraient à présenter une réclamation l'adresseront directement au Commissaire général, qui la soumettra à la Commission impériale.

Art. 34. — Dans le cas où le concert prévu par les articles 27, 28 et 29 n'aurait pas eu lieu, les producteurs rempliront et signeront individuellement deux expéditions de la demande d'admission (art. 30); ces deux expéditions seront adressées au Commissaire général, à Paris (art. 17).

Art. 35. — Les demandes d'admission, les réclamations et toutes les pièces qui s'y rapportent, doivent

être adressées à Paris, avant le 31 octobre 1865.

Passé cette date, toute demande ou réclamation ne pourra être accueillie que par décision spéciale de la Commission impériale.

Art. 36. — Les constructeurs d'appareils exigeant l'emploi de l'eau, du gaz ou de la vapeur, doivent déclarer, en faisant leur demande d'admission, la quantité d'eau, de gaz ou de vapeur qui leur est nécessaire. Ceux qui veulent mettre des machines en mouvement indiqueront quelle sera la vitesse propre de chacune de ces machines et la force motrice dont elle aura besoin.

Art. 37. — Des Comités d'admission, institués par la Commission impériale, pour les neuf groupes de l'agriculture et de l'industrie (art. 11), donnent leur avis sur les demandes individuelles d'admission et sur les réclamations mentionnées à l'article 33.

La Commission impériale prononce seule l'admission des exposants.

Art. 38. — Chaque exposant français recevra, avant le 31 décembre 1865, un *bulletin d'exposant* portant son numéro d'ordre, les dimensions de l'espace mis à sa disposition et l'adresse qui devra être placée sur les colis à expédier.

TITRE II.

ENVOI, RÉCEPTION ET INSTALLATION DES PRODUITS AU PALAIS ET DANS LE PARC.

Art. 39. — L'emballage et le transport des produits envoyés à l'Exposition et des produits qui y ont figuré, sont à la charge des exposants, tant pour l'aller que pour le retour.

Art. 40. — Les colis d'origine française renfermant

des produits destinés à l'Exposition, doivent porter, comme marques, les lettres E. U. entourées d'un cercle ; ils portent, en outre, le numéro d'ordre de l'exposant et l'adresse à l'Exposition, telle qu'elle est indiquée sur le bulletin d'exposant (art. 38).

La lettre de voiture accompagnant le colis répétera avec le nom de l'exposant ce numéro d'ordre et cette adresse.

L'expéditeur devra fixer sur deux des faces du colis l'étiquette qui lui aura été envoyée en double, à cet effet, par les soins de la Commission impériale.

Art. 41. — Pour ce qui concerne l'expédition et la réception des produits, la Commission impériale s'abstient de toute immixtion entre les entrepreneurs de transport et les exposants.

Les exposants doivent en conséquence pourvoir, soit par eux-mêmes, soit par leurs agents, à l'expédition et à la réception des colis et à la reconnaissance de leur contenu.

Si le destinataire ou son agent n'est pas présent pour recevoir les colis à leur arrivée dans l'enceinte de l'Exposition, l'entrepreneur de transport est tenu de les remporter immédiatement.

Art. 46. — La Commission impériale fournit gratuitement l'eau, le gaz, la vapeur et la force motrice pour les machines qui ont donné lieu à la déclaration mentionnée à l'art. 36. Cette force est, en général, transmise par un arbre de couche dont la Commission impériale fera connaître, avant le 31 décembre 1865, le diamètre et le nombre de tours par minute.

Les exposants ont à fournir la poulie sur l'arbre de

couche, les poulies conductrices, l'arbre de transmission intermédiaire destiné à régler la vitesse propre de l'appareil, ainsi que les courroies nécessaires à chacune de ces transmissions.

Les machines à vapeur qui devraient être alimentées par leurs propres chaudières, ne pouvant être exposées dans le Palais, seront l'objet d'instructions spéciales.

Art. 47. — Tous les autres frais tels que : manutention dans l'exposition, réception et ouverture des colis, enlèvement et conservation des caisses et emballages, construction des tables, estrades, vitrines ou casiers, installation des produits dans le Palais et dans le Parc, décoration des emplacements, réexpédition des produits, sont à la charge des exposants, tant français qu'étrangers.

TITRE III.

ADMINISTRATION ET POLICE.

Art. 53. — Les produits sont exposés sous le nom du producteur. Ils peuvent, avec l'agrément de ce dernier, porter, en outre, le nom du négociant qui en est le dépositaire habituel.

La Commission impériale se concerte au besoin avec des négociants pour faire figurer sous leur nom, à l'Exposition, des produits qui ne seraient pas présentés par les producteurs.

Art. 54. — Les exposants sont invités à inscrire à la suite de leur nom ou de leur raison sociale, les noms des personnes qui ont contribué d'une manière spéciale au mérite des produits exposés, soit à titre d'inventeur, soit par le dessin des modèles, soit par les procédés

d'exécution, soit par l'habileté exceptionnelle du travail manuel.

Art. 55. — Le prix de vente au comptant et le lieu de vente peuvent être indiqués sur les objets exposés. Cette indication est exigée pour tous les objets compris dans la classe 91. Dans toutes les classes, les prix, s'ils sont indiqués, sont obligatoires pour l'exposant, vis-à-vis de l'acheteur, sous peine d'exclusion du concours.

Les objets vendus ne peuvent être enlevés avant la fin de l'Exposition, à moins d'une autorisation spéciale de la Commission impériale.

Art. 56. — La Commission impériale prendra les mesures nécessaires pour garantir de toute avarie les produits exposés; mais elle ne sera, en aucune façon, responsable des incendies, accidents, dégâts ou dommages dont ils auraient à souffrir, quelle qu'en soit la cause ou l'importance. Elle laisse aux exposants le soin d'assurer leurs produits, directement et à leurs frais, s'ils jugent à propos de recourir à cette garantie.

Elle fera surveiller, par le personnel nécessaire, les produits exposés, mais elle ne sera pas responsable des vols et détournements qui pourraient être commis.

Art. 58. — Une carte d'entrée gratuite à l'Exposition est délivrée à chaque exposant. Cette carte est personnelle. Elle est retirée, s'il est constaté qu'elle a été prêtée ou cédée à une autre personne, le tout sans préjudice des poursuites de droit.

Pour assurer cette partie du service, la carte d'entrée est signée par le titulaire. Celui-ci est tenu d'entrer par des portes déterminées, et il peut être requis

d'établir son identité en apposant sa signature sur une feuille de contrôle.

Art. 64. — Des conférences et des démonstrations pourront être faites dans les diverses parties de l'Exposition. Des cours et des lectures pourront être, en outre, organisés dans une salle construite à cet effet. Ces divers enseignements ne pourront être donnés qu'en vertu d'autorisations personnelles délivrées par la Commission impériale.

TITRE IV.

CLOTURE DE L'EXPOSITION ET ENLÈVEMENT DES PRODUITS.

Art. 65 — Aussitôt après la clôture de l'Exposition, les exposants doivent procéder à l'emballage et à l'enlèvement de leurs produits et de leurs installations.

Cette opération devra être terminée avant le 30 novembre 1867.

Passé ce terme, les produits, les colis et les installations qui n'auraient pas été retirés par les exposants ou leurs agents, seront enlevés d'office et consignés dans un magasin public, aux frais et risques des exposants. Les objets qui, au 30 juin 1868, n'auraient pas été retirés de ce magasin, seront vendus publiquement; le produit net de la vente sera appliqué à une œuvre de bienfaisance.

QUINZE JOURS EN NORMANDIE

JUMIÈGES. DUCLAIR, BARENTIN.

De Rouen au Havre, 16 août 1863.

Le fidèle sort de ses foyers, il ne peut sortir de l'Église ; l'Église le suit et l'enveloppe ; si loin qu'il aille, il traîne sa chaîne avec lui ; chaîne d'or il est vrai, chaîne des prescriptions, de plus en plus inconciliables avec le régime actuel des voyages : fêtes, vigiles, abstinences, contre-temps de halte ou de route, jetés à la traverse de ses plaisirs ou de ses besoins.

Ce dimanche par exemple, le bateau partant au lever de l'aube pour n'arriver au Hâvre qu'à deux heures, force nous sera de débarquer à Jumièges. L'idéal eût été d'y relâcher ; faute de quoi, nous ferons de nécessité plaisir ; de Jumièges, où nous attend la messe, nous irons demander à Duclair la route de Barentin où nous trouverons le train du Hâvre. Les sinuosités de la Seine, sur la carte de Cassini, ne le cèdent guère à celles du Serpentaire sur l'atlas céleste de Flamsteed. En approchant de la mer il semble que, loin de diminuer, ses nœuds se compliquent et se multiplient.

comme si, par un secret instinct, elle voulait échapper à l'absorption qui la menace. Par suite de l'omission d'un de ces mille petits détails d'où dépend la fortune d'un voyage, nous plongeons et remontons du pont à la cabine et de la cabine au pont, soucieux, affairés, haletants, les yeux fermés à cette série de villages qui passent devant nous avec leurs formes, leurs figures, leurs positions, leurs mirages divers. La sécurité ne nous prend qu'en face de Duclair. Nous reverrons Duclair ; mais qui nous rendra Hautôt, la Bouille, ce proverbe de Rouen, Jahurs, Quevillon, Yville? Les enlacements du fleuve toujours captif, et qui ne s'échappe que pour s'emprisonner encore, produisent l'illusion d'un lac incessamment renouvelé. Les cônes s'entrecoupent et les ondulations se succèdent comme des vagues terrestres qui se pressent des deux côtés ; il semble que la mer, qui de loin la convoite, se moule déjà sur ses rives. A gauche, à droite, derrière et devant nous, partout des arbres ; leur verdure se détache sur les flancs crayeux des collines qui ressortiraient mieux sur un fond de ciel moins serein. Les tours de Jumièges, blanches encore après tant de siècles, apparaissent en ruines entre les ruines de deux forêts, la forêt de Jumièges et la forêt Brotonne. — *Stop!* et nous débarquons à l'encontre de la voie par laquelle Rollon débarquait, il y a neuf siècles.

Ce serait ici le lieu de stigmatiser les abus du tyran, passeur de la rive ; mais le double courant du fleuve et du temps les emporte ; aussi bien il faut laisser quelque surprise à ceux qui passeront après nous.

L'abord de l'abbaye est des moins pittoresques. Vous

vous la figurez isolée et perdue au milieu des landes et des bois, — anachronisme! On sonne à une maison moitié neuve, moitié restaurée. On inscrit à la plume sur les pages d'un album le nom qu'on eût inscrit à la pointe du couteau sur la pierre vénérable des ruines. Une gardienne vous mène à travers cours et jardins jusqu'aux murs effondrés de la basilique; là, français elle vous lâche, anglais elle vous épie et vous escorte pas à pas.

En peu d'instants, jardins, cour, maison, tout s'évanouit, la perspective des lieux se met d'accord avec celle des siècles. L'illusion n'a plus d'obstacle que celui que nous nous faisons réciproquement. Cela même dure peu, un instinct naturel de solitude et de silence nous disperse, et chacun de nous se dérobe aux autres sous des pans de murailles et des masses de végétation. En voilà du roman, nous en demandions; le cintre règne avec ses fiers piliers, ses archivoltes relevés de zigzags et de billettes, ses chapiteaux monstrueux, tout ce cortége d'ornementation farouche, dont le style ogival du chapitre et de la sacristie, annexés aux murs de l'église, ne fait que mieux ressortir l'étrangeté.

L'un de nous se perd à plaisir dans l'immensité d'un ensemble où les brèches de la pierre se compensent et se rachètent par une exubérance de feuilles et de rameaux. Il se reporte au temps où les voix de huit cents religieux, agenouillés dans cette nef, ont dû faire éclater ses voûtes en s'élançant d'un seul jet vers le ciel. Puis, comme le plus cher et le plus émouvant des passés, c'est toujours le nôtre, il retourne aux souvenirs plus

récents et pourtant si lointains de sa jeunesse, où le sentiment des ruines s'éveillait au cœur de la France, sans grand discernement de style ni d'époque, mais avec une fraîcheur d'enthousiasme incompatible avec la science de nos jours. En ces jours-là Nodier décrivait avec moins de précision peut-être que de poésie les monuments de l'*Ancienne France*, que ses naïfs dessinateurs ne savaient pas photographier encore. — Plus curieux de détails, un autre s'attache avidement au symbolisme des figures rangées en modillons ou scellées aux retombées des arceaux en mille sortes d'attitudes hiératiques; le problème se complique de la présence d'une fresaie penchée sur la corniche et qu'éborgne un rayon de soleil. — Le troisième

Dans la tour monte
Si haut qu'il peut monter,

Et si loin que ses regards se projettent, il ne peut embrasser le cercle des domaines de l'abbaye qui s'étendaient jadis de Duclair à Quillebœuf.

Ce n'est que dans l'abside, au point de rencontre de deux tombeaux, que la jonction de nos trois voyageurs s'opère. Le plus jeune, penché mélancoliquement sur la pierre des *Enervés*, compatissait aux infortunes que la légende leur a faites. Debout devant la statue couchée d'Agnès Sorel, le plus vieux semblait se dire: la maîtresse du roi a deux mausolées, l'un ici, l'autre à Loches; mais de celle qui l'aima pour l'amour de la France, jusqu'à la flamme du bûcher, il ne reste pas même un peu de cendre.

Quand nous quittâmes l'abbaye, le soleil planait sur ses tours ; et telle était à cette heure la magie de ses ruines, que je me demande encore ce que la lune y eût ajouté de prestige à l'heure la plus rêveuse de la nuit.

Après huit jours d'hôtel, qu'on s'attarde divinement à une auberge de village, si les coquetiers sont de bois, si les verres évasés et maigres sont à côtes, si l'on voit s'ébaucher, au fond des assiettes de terre, des chimères de fleurs et d'oiseaux, si le pain un peu bis correspond à la nappe écrue, et si le maître, absorbé dans l'honneur de votre visite, vous fait deux réponses par question !

— Combien d'ici Duclair ?

— Huit kilomètres ; et d'ici Yainville, par où vous passerez, trois kilomètres seulement.

— A quand la messe d'Yainville ?

— Dam ! plus tôt que plus tard. Monsieur le curé n'aime pas attendre ; je ne m'y fierais pas. Tandis qu'ici rien ne vous hâte ; vous avez tout le loisir de voir le portrait de sainte Austreberthe et de son loup, représentés sur un pilier de l'église au naturel.

— Eh bien ! va pour Yainville ; nous y ferons halte à la grand'messe, et l'on nous réchauffera le café de Jumièges — à Duclair.

Jamais conclusion ne faillit si inopinément aux prémisses. Notre hôte n'en revenait pas ; il nous croyait à lui, il nous perdait. Debout et pétrifié sur le seuil de sa porte, il nous suivit du regard jusqu'à perte de vue dans la plaine.

Nous cheminâmes rondement, l'œil en quête et l'oreille au guet.

La cloche se balançait, comme eût dit l'auteur des *Jardins*, pour la deuxième fois à la tour romane d'Yainville (il n'eût pas dit romane, *gothique* suffisait alors), quand nous tombâmes à l'improviste sur le village enfoui dans un pli de vallon. Des fidèles, assis dans le cimetière, attendaient, *sperabant* ; et ce repos de quelques minutes sur le théâtre du repos éternel remuait en nous plus d'une pensée. La messe les mûrit et les développa. S'il est doux de prier dans une église accoutumée, il est sain d'en changer et de se dérober par instants aux influences quotidiennes, afin de mieux dégager l'idée immuable et infinie de tout contact extérieur. Que ne sommes-nous pareils à cette pauvre femme agenouillée, la tête dans sa cape, et pour qui Dieu est si visible qu'elle converse avec lui sans la moindre perception des voûtes ni des colonnes sous lesquelles sa divinité s'abrite !

Au sortir du village, il nous fallut remonter. Or telle est, en ce point, la complication du nœud formé par les enroulements de la Seine, qu'après l'avoir laissée à plus d'une lieue derrière nous, nous la pouvions retrouver aux deux extrémités du chemin qui coupait le nôtre en ligne droite. Nous tournâmes à l'est, car, par une singularité de plus, pour gagner le Hâvre, il fallait nous rapprocher de Rouen.

Le soleil ardait ; il ne montait de nuages au ciel que des nuages de poussière. Courage, mes amis, cette poussière, cette chaleur, comme nous les regretterons un jour qu'attristés par l'hiver et désunis par la dis-

tance, nous grelotterons sur nos chenets! Voyez-vous la rivière qui brille ! Allons y boire. C'est Duclair qu'elle baigne, au pied de cette masse granitique qu'ils nomment *chaire de Gargantua*.

Duclair atteint, nous longeons à trois reprises l'étroite bande qui sépare de l'eau la façade de ses maisons. Nous allions et venions d'un café, d'une auberge à l'autre, les parangonnant tous à l'irréalisable exemplaire que notre imagination nous créait. Bref, de guerre lasse et tête baissée nous enfilons le premier porche qui vient à s'ouvrir devant nous. Le choix nous eût trahis peut-être, le hasard nous sauva.

Hoc erat in votis. Que de fois j'avais rêvé d'un village au levant, propre et gai, bien loin de la ville, un côteau derrière, et les pieds dans l'eau; être assis là, fût-ce une heure, entre ceux que j'aime, fumant et devisant de la nature et de l'art, tandis qu'en face de nous les bateaux montent et descendent ! Mon rêve était coupé : c'était cela, mais relevé encore par un rare concours d'incidents et de localités. La fatigue du trajet, mêlée à la satisfaction d'un itinéraire accompli, consacrait le spectacle et en déterminait le point de vue. Le dimanche, la nature se dilate et s'épanouit; un arome de fête s'exhalait du paysage où les ondulations de la cloche atténuaient les ardentes vibrations de la lumière. Notez que ce flot paisible, que n'inquiétait nul reflux, n'en trahissait pas moins le voisinage de l'océan par des images inattendues; l'on voyait se croiser des gabarres et des chalands avec des chasse-marée et des lougres.

Toutes les nouvelles du monde, et les caprices, et

les humeurs, et les chimères qu'elles reflètent, étaient ici comme si elles n'étaient pas... Un journal près de nous. — Que m'importait ce journal, décacheté de la surveille, replié en chiffon et rejeté là sur une tablette ? Quelle fantaisie me prit de le déplier à mon tour et d'en interroger dédaigneusement les pages ? « *Nécrologie* : *M. Eugène Delacroix...* »

Cette nouvelle me tomba sur le cœur et me brisa les jambes ; c'était la hache de mon voyage. Lui mort, la vie, la flamme ! Tandis que nous étions haletants, il y a trois jours, au musée de Rouen, devant l'une de ses plus belles toiles, il expirait. Deux de nous, il y a huit semaines, lui ont serré la main, les derniers pent-être qui, de son plein vivant, l'aient serrée. Il partait pour les champs où sa poitrine malade allait chercher un air meilleur. Son visage était hâve, sa toux sèche et réitérée ; les phalanges de ses doigts crispés et amaigris craquaient sous la pression des nôtres. On l'avait vu tant de fois ainsi depuis dix ans, épuisé, assombri, se rallumer tout à coup comme à la flamme de son génie, qu'on espérait, — à tort hélas ! deux fois à tort ! Sa destinée était de mourir jeune, car quel que fût son âge, il était jeune. La voix, le port, le geste, rien en lui ne sentait les années ; pas un de ses cheveux n'avait blanchi, malheur, sans doute, car les avertissements ne sont pas à redouter. Il est mort de phthysie, comme ceux qui disparaissent tôt, abusé, plein de projets, n'interrompant son œuvre que pour la reprendre au premier soleil.

Je le fréquentais peu au début de notre connaissance, ce fier et orageux talent m'intimidait. Ce n'est

que plus tard, à l'expiration des grandes luttes où retentissait si haut son nom, les troupes licenciées, la génération renouvelée, que je me mis peu à peu à l'aise vis à vis de lui. Les souvenirs du passé rapprochent ; en se retournant en arrière, ces glorieux combattants des causes reposées s'inclinent ; le fond de leur cœur s'entrouvre, et leur humanité se produit. A ce signe indubitable, les petits s'enhardissent, les plus humbles champions sont au maître, comme au général le soldat, qui dit *nous* en lui touchant la main et en causant avec lui de leurs campagnes et de leurs victoires. Dans l'insurrection romantique, son rôle intrépide et brillant ne fut pas sans quelque rapport avec celui de Charette. Il commença de meilleure heure et finit plus tard. Comme lui, guerroyant dans sa force et à l'écart, il ne se rattacha que de loin au mouvement général de l'armée. Comme lui, indéfectible, jamais lassé, jamais vaincu, d'une ténacité égale à ses ressources, il tint quarante ans en haleine l'ennemi qu'il défiait encore il y a trois mois, et sous les pieds duquel ses œuvres éclataient comme des bombes.

Quand je dis l'ennemi, et quand je parle de batailles, j'obéis malgré moi au préjugé de l'opinion qui jamais ne manqua de prendre le change sur son compte ; le public force tout et défigure le plus souvent; ce qu'il lui faut, myope qu'il est, ce sont des airs rébarbatifs, des rôles déclamés, des attitudes offensives. A vrai dire, tant de haines et de tempêtes soulevées depuis le tableau du *Dante* jusqu'aux fresques de Saint-Sulpice ont pu faire croire à autant de défis et de gageures que de pages signées : Eugène Delacroix. Erreur ! Cette im-

pression, d'ailleurs inconciliable avec l'effet vrai de sa peinture, se rectifiait bien vite à son contact personnel. A le voir et à l'entendre, la fantasmagorie se dissipait devant une vérité qui ne manquait assurément ni de séduction ni de magie. C'était dans les salons où son esprit, recherché des femmes, pétillait de verve et d'enjouement, que ce corsaire, ce giaour, cherchait ses récréations de la veillée. C'est en habit de ville que peignait ce romantique à tous crins, d'un poignet nerveux, bondissant et crispé par les impatiences de sa brosse. Cet ébaucheur de toiles ne pouvait réaliser à son gré, sous une forme assez exquise, les sentiments et les idées qui faisaient le rêve de ses nuits. Cet exotique trouvait des longueurs dans Shakespeare, et goûtait Racine en lettré. Au fond de ses plus pathétiques effets respirait une simplicité cachée. Les données vives, les motifs jaillissants l'attiraient. Pour une source, il eût cheminé plus loin, dans ce désert d'images et de sentiments où nous vivons, que ces tribus arabes qu'en ses voyages d'Orient il vit marcher vers les ruisseaux dans l'aridité des sables. Sobre de métaphores, et d'un vocabulaire restreint, c'est par l'accent, le geste, le jeu de la voix, le tour vif et imprévu de la phrase que sa conversation étincelait. Là, près de lui, que de mystifications et de mécomptes pour de vulgaires admirateurs ! Que de dédains maladroits, que d'assimilations étourdies ! — C'est qu'il était d'un monde plus que d'un temps, libre en cela des solidarités de secte ou d'école où l'on voudrait le confiner. Qui ne se rappelle la mâle contenance de son œuvre au salon de 1855, où sombrèrent tant de renommées ? L'épreuve

était suprême; le cap terrible fut doublé hautement et à toutes voiles. Jamais n'apparut mieux qu'alors l'abîme qui sépare le talent de vogue et de saison de l'originalité puissante et souveraine.

Pour l'atteindre, l'envie, qu'il ne connut jamais, eût eu à traverser deux obstacles : son culte de l'art, plus fort que l'amour de lui-même, et le tourbillon propre où sa riche et féconde imagination l'enveloppait. Je vois encore jaillir de ses yeux couverts et bridés les deux éclairs qui mettaient le feu à sa palette. Privilége de la mort! Il n'y a si vive et si nette représentation que de celui que l'on vient de perdre; ainsi m'apparaît-il, par phase et par étape, dans chacun des neuf ateliers où le poussa et d'où le délogea tour à tour son humeur inquiète et mobile. Il trouvait fond et jetait l'ancre, quand la mort le déracina.

Cet homme était la peinture même; elle et lui ne faisaient qu'un. « Dans la joyeuse saison, quel bonheur, disait-il, de rentrer à Paris, chaque matin, refait par l'air des champs, pour y reprendre sa besogne! Les bruits et les propos de vos compagnons de route, causant de culture et de récolte, vous excitent sans vous occuper. Porté là dessus, vous peignez de tête, et l'œuvre ébauchée se poursuit. Descendu de voiture, vous gagnez d'un pied leste votre chantier, et vous montez les degrés de l'échafaudage. Vous voilà libre et seul, suspendu aux voûtes de l'église dont les voix et l'encens montent et pénètrent jusqu'à vous. L'œuvre de la veille s'échauffe à ce rayonnement et marche à son accomplissement comme d'elle-même. Les tons se fondent, les accords se résolvent, l'harmonie se complète

et se répartit. Ah! voyez-vous, c'est charmant, c'est divin, la peinture! » Et d'un geste expressif, il semblait promener le pinceau au-dessus de sa tête.

C'est de la pure poésie, poésie en vers, que sa peinture; la légende est sa forme, ses confrères écrivent, lui, raconte, et chante en racontant. Les choses qu'il nous montre revêtent à nos yeux ce je ne sais quoi d'étrange, de merveilleux et de saisissant qui naît de l'impression d'un songe. Les enfants et les peuples des âges privilégiés voient ainsi.

A-t-il connu Weber? se sont-ils jamais embrassés, le musicien au cor enchanté, le peintre frissonnant d'effluves, maîtres en évocations tous les deux, ouvrant au loin de soudaines perspectives, et mêlant dans leur harmonie, par un don singulier de leur famille et de leur race, la note mélancolique à l'accent triomphal?

Est-ce sa faute si la splendeur de son pinceau nous distrait quelquefois de l'intime sentiment de son œuvre? Sous cette puissance flamande, sous cette richesse vénitienne, il fut plus français de goût, de convenance et d'à propos que pas un de ses confrères de cette ingrate Académie qui le reçut par surprise, et n'en saura pas porter le deuil. Lui-même, dans sa seconde phase, comme offusqué de son propre éclat, il l'amortit dans ses fresques dont les gammes moins sonores semblent avoir été caressées par le temps. Si l'on voulait chercher à déterminer son apport dans le trésor de la peinture, peut-être dirait-on que ce qu'a fait Rembrandt dans le domaine de la lumière, il l'a réalisé dans la région moins accessible de l'idée et du sentiment, en concen-

trant sur ce foyer toute l'énergie de sa science ; quant au reste, le négligeant ou le sacrifiant à des lois d'harmonie qui relèvaient de sa conception. Il peignait dans le mouvement; lui demander la netteté de contour et l'impassibilité nécessaire aux demi dieux de l'*Apothéose d'Homère* serait folie!... Tenez, ne raisonnons pas; il y a au fond de tout cela des sympathies innées, des attractions inexplicables. Avez-vous peur, restez en bas. Sa devise est : « Qui ose, me suive ! » Avez-vous confiance, acceptez-le résolument ; montez en croupe derrière lui, et sur son hippogriffe il vous emportera, fasciné et ravi, dans un monde plus vrai que le nôtre.

Quel rang lui assignera la postérité, et de quel œil la France, dont on le crut l'enfant indiscipliné et perdu, le verra-t-elle? Nul de nous ne sera plus là pour s'incliner devant leurs arrêts. Nous pouvons du moins formuler aujourd'hui nos conclusions en ces termes : il fut fier, émouvant, tragique, il fut charmant, — et il n'est plus.

La cloche de Duclair qui sonnait vêpres vint donner le ton à nos pensées. La cause changea de face : au lieu du génie devant les hommes, c'était une âme devant Dieu. En nous agenouillant à l'église, dont l'architecture saxonne avait pourtant de quoi nous capter, notre curiosité s'absorba dans des sollicitudes plus chrétiennes. Mais quand le soleil frappa sur les verrières empourprées du *martyre de saint Romain*, à cet éclair qui semblait comme un reflet de sa palette, nos idées chancelèrent, et se retournèrent un instant vers le côté terrestre de son souvenir. Dieu lui fasse paix, et nous pardonne!

Il n'est cœur si gonflé qui ne se dilate sur la route de Duclair à Barentin. Des rivières sans nom, humbles affluents de la Seine, et dont les sinuosités sont aux siennes comme la vipère au boa, rampent au pied des collines les plus boisées, les plus fourrées, les plus capricieusement enchevêtrées qui se puissent voir. Le postillon, enfant de ces collines, et qui a tété à leurs mamelons, nous affirme que leur aspect ne changera pas, et que les petits-fils de nos arrière-neveux les retrouveront telles quelles : — « Une terre bonne à rien! » Et du manche de son fouet il nous montre (spectacle rassurant pour le paysagiste) entre deux touffes d'alisiers, le produit malheureux d'un défrichement téméraire. — Oui, terre bonne à rien. Poussez et repoussez, taillis, pour la joie du bûcheron, pour la vie du foyer, pour le triomphe des campagnes, sur ces maigres versants où la main qui vous sema vous protége et vous éternise. Que la leçon profite et qu'on se la raconte en passant!

Au fond, dans la prairie, une herbe rare et torréfiée par trois mois de soleil, buvait avec une avidité indicible l'eau d'un étang récemment débondé.

« Voyez, messieurs, trois mois sans boire! Si ce n'est pas pitié! Lâchez vos bondes, leur disais-je. Il est bien temps à cette heure! Le déluge n'y pourrait rien. Il en est de la terre comme du pauvre monde. »

Ce spectacle parut avoir impressionné vivement notre homme. Au premier bouchon, il serra les guides à lui, mit pied à terre, et ne fit qu'une gorgée de la moque de cidre que la servante d'auberge lui tendait.

Barentin! son viaduc est célèbre. Vingt-sept arches sous lesquelles la lumière coule et ruisselle en guise

d'eau. Les connaisseurs admirent la coupe monumentale de ses pierres et la science qui a présidé à leur juxtaposition. Par-dessus tout cela une chose nous touche : le viaduc dévie notablement de son axe; ainsi l'a voulu la brusque déviation de la vallée. Cette concession de l'art à la force de la nature fait plaisir. On aime à voir fléchir devant les lois de la création cette puissance de l'homme si prête à s'enivrer d'elle-même. Il y a donc un Dieu! Quel bonheur ! On allait l'oublier.

Autre infraction : de Barentin au Havre, le service déroge à la précision de ses heures. La chaîne des wagons s'allonge d'une station à l'autre sans pouvoir suffire à l'affluence des voyageurs. Les retards accumulés épuisent la patience de ce long crépuscule, que les journées d'août traînent comme une chevelure après elles. C'est Paris qui donne. La capitale du monde est celle de la Normandie avant tout; de tout temps celle-ci fut sa meilleure pourvoyeuse, non-seulement de moutons, de bœufs, de poissons, d'huitres, mais d'hommes. C'est d'elle que lui vient le contagieux grasseyement qui sous peu aura opéré sa jonction avec celui de la Provence. La fête de l'Empereur a pompé hier à grands flots cette population qui en remporte la poussière pour la mêler ce soir à la cendre de ses foyers. Le grand feu d'artifice pétille encore dans les cervelles. Bourgeois d'Yvetot, filateurs de Bolbec, paysans de Beuzeville et d'Harfleur s'entretiennent de chandelles romaines et de fusées, sans souci de la grande ni de la petite Ourse, ni de Pégase, ni de la Lyre, ni d'aucune des merveilleuses constellations qui décrivent en ce moment leur cercle radieux sur nos têtes.

Quand les phares de la Hève apparurent à l'horizon comme les étoiles des Gémeaux qui se seraient trompées de place et d'heure, l'inquiétude nous prit; car Paris, pompe aspirante, est une pompe foulante aussi. Le même train de plaisir qui repeuple le continent jette sur le littoral une masse de Parisiens affamés de spectacles et ne trouvant rien d'incompatible entre un couplet de vaudeville et le murmure de l'océan.

Nous revoilà donc au Havre. Un lit restait vacant dans toute la ville : il sera pour nous. Forts de cette garantie, nous courons à la jetée. — Dites-nous, voyageurs, si la ville où vous repassez n'est pas devenue un peu la vôtre, si vous n'en avez pas la clé? Ses quais, ses rues, ses places, que vous fouliez naguères en curieux dépaysés, vous reconnaissent désormais et vous sourient. Je ne sais quoi de vous-même que vous y avez laissé se réveille de toutes parts sous vos pas. Il en est un peu d'elle (puisque bains et baigneurs il y a) comme de l'eau froide au premier contact, et que vous retrouverez tiède, si, une fois sorti, l'envie de vous y replonger vous prend.

Les Parisiens fraîchement débarqués dégustent l'eau salée dans le creux de leur main, ou s'escriment avec les vagues, dont les unes les submergent, les autres les roulent sur la plage, à la grande joie des spectateurs.

Le ciel est à l'orage, et la mer est électrisée; les poignées de sable que nous y jetons déterminent autant de phosphorescences à la surface. O nuit sublime, où de Naples à Ischia chaque flot secouait de sa crête une poussière de diamants, où chaque coup de rame de la

barque qui nous portait faisait une gerbe d'étincelles, où êtes-vous? Il y a moins loin du Havre à Naples que ma jeunesse n'est loin de moi!

Au lit, pendant que mes deux acolytes ronflent sans relâche à mes côtés, je me mets à rêver au lieu de dormir, et je repasse, depuis Rouen jusqu'au Havre, les excursions, les haltes, les incidents, les émotions par eau, par terre, à pied, en diligence et en wagon, de cette journée, la plus longue de notre voyage.

V. Pavie.

65

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE

SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS

(ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS)

—

NOUVELLE PÉRIODE

—

TOME HUITIÈME — 3e ET 4e CAHIERS

ANGERS

IMPRIMERIE P. LACHÈSE, BELLEUVRE ET DOLBEAU

Chaussée Saint-Pierre, 13

—

1865

ETUDES DE LÉGISLATIONS COMPARÉES

LE DROIT PAYEN

ET

LE DROIT CHRÉTIEN

PAR

M. Charles CARPENTIER.

Le commencement de l'année 1866 a vu paraître un livre dont l'importance est en raison inverse de la modestie du format; livre que non-seulement tout jurisconsulte, mais tout homme soucieux de vérité, de justice, devrait connaître et surtout méditer. Le titre porte en lui-même son profond enseignement : *Le Droit payen et le Droit chrétien!* Quel noble et fécond sujet! L'énoncé seul d'un tel travail évoque tout un monde d'idées, élève l'esprit jusqu'aux plus hautes régions de la philosophie. Le passé, le présent, l'avenir de l'humanité sont là directement en cause, et

l'horizon qui s'ouvre devant la pensée paraît être sans limites.

Le grand ouvrage entrepris par M. Carpentier se composera de quatre livres, divisés eux-mêmes en douze études, dans lesquelles il se propose d'aborder les plus hautes questions du droit criminel et du droit civil, en tenant d'une main le livre des législations payennes, et de l'autre l'Évangile : l'Évangile qui contient en quelques pages sublimes, tous les principes constitutifs des plus parfaites législations.

L'auteur ne donne aujourd'hui à la publicité que la première étude de son premier livre; mais, à en juger par la sûreté de la science, la fermeté du jugement et la hauteur des vues, on peut déjà pressentir de quelle beauté sera l'œuvre entièrement réalisée.

L'objet de l'étude actuelle est celui-ci :

« Du droit de propriété de l'homme sur l'homme, sous le paganisme, et de l'abolition de ce droit par la législation chrétienne. »

Bien qu'évidemment ce compte-rendu n'ait point à sortir de la question présente, il importe néanmoins, avant de s'y engager, de préciser le point de vue d'ensemble auquel s'est placé l'écrivain, afin qu'il soit possible de saisir réellement, tout le sens et toute la portée de son œuvre. Voici comment, dans une courte préface, il formule son plan et détermine son but :

« Indiquer quel était l'état des législations du paganisme, ainsi que des idées des philosophes et des écrivains de cette époque, sur les plus importantes questions du droit civil et du droit criminel, lorsque Jésus-Christ parut;

« En regard de cet exposé, faire connaître, sur chacune de ces questions, d'abord, l'état de la législation hébraïque, et ensuite, l'état de la législation chrétienne, telle qu'elle a été promulguée et développée par Jésus-Christ, ou par ses apôtres ;

« Comparer ainsi, pas à pas, les anciens principes du droit positif humain, avec les deux législations que les chrétiens appellent *divines* ou *révélées ;*

« Après avoir montré, sur chacune de ces questions, les différences fondamentales qui existent entre le droit payen et le droit chrétien, constater les progrès qui ont été accomplis depuis le christianisme, dans les législations modernes ;

« Signaler, quand il y a lieu, les progrès qui restent à accomplir, pour mettre le droit humain en harmonie avec le droit révélé, et atteindre graduellement le but définitif qui a été fixé par l'Évangile ;

« Faire étudier le christianisme dans ses sources primitives et dans sa pureté originelle, afin de montrer qu'il ne donne pas seulement satisfaction aux aspirations libérales de notre temps, mais encore, comme l'a dit un magistrat illustre, « qu'il est le progrès *final* par « lequel l'humanité a été mise en possession des vrais « principes de la civilisation universelle [1]. »

C'est de cette manière simple et sobre, que M. Carpentier explique le vaste dessein qu'il a conçu ; dessein dans lequel je veux le suivre, à la distance respectueuse que je dois, tout à la fois, à la dignité de sa charge [2] et à son mérite personnel.

[1] M. Troplong. De l'influence du Christianisme, chap. IV.

[2] M. Carpentier, avocat-général à la Cour impériale de Douai.

Conformément à la méthode qu'il a adoptée, l'auteur examine la question posée, au triple point de vue du droit payen, du droit hébraïque, du droit chrétien, et il convie à cette magnifique étude les consciences droites, les esprits de bonne volonté.

Au moment où, dans une bourgade obscure de la Judée, naissait pauvrement entre deux animaux, sur la paille d'une étable, celui dont la doctrine devait changer la terre, le monde payen se partageait en un grand nombre d'Etats, gouvernés dans leur réciproque indépendance, par des lois qui leur étaient propres, ayant leurs mœurs, leurs religions, leurs histoires et leurs historiens. La vieille Europe pouvait notamment être fière de compter des villes telles que Sparte, Corinthe, Athènes, Thèbes, qui attestent la vitalité de cette Grèce dont elles étaient l'âme ; ces illustres cités, après tant de jours écoulés, ont encore parmi nous une célébrité qu'on pourrait dire contemporaine; sans parler de Rome, dont la jeunesse est éternelle.

Cette antique civilisation porte nécessairement en elle de grands enseignements, mais elle est loin de nous ; pour l'apprécier, la juger et la comparer, il faut commencer par la connaître, et comment y parvenir? Par l'étude de ses monuments et de ses œuvres. Ses historiens, ses philosophes, ses poètes, ses légistes, livrent à notre exploration le vaste champ de leurs travaux, de leurs approbations ou de leurs critiques ; c'est à ces sources, qu'un esprit laborieux et attentif doit puiser, pour ressaisir et recomposer toute la physionomie du passé.

Il suffit de réfléchir un instant, pour comprendre

l'importance considérable d'un travail de cette nature. En étudiant le véritable état d'une civilisation, dont les idées, les institutions, étaient le contre-pied de la civilisation moderne, puisque le christianisme a rejeté les principes qu'elle professait, l'esprit est logiquement conduit à rechercher la cause d'un tel changement, la raison d'une telle transformation. Lois, mœurs, croyances, tout a changé, à ce point que sans l'évidence de l'histoire, nous prendrions souvent pour une fable absurde ou une débauche de l'esprit, la plupart des réalités du monde payen. L'auteur a donc étudié les œuvres que nous a laissées l'antiquité indienne, égyptienne, hébraïque, grecque et latine, se proposant de montrer, au point de vue particulier du droit, non-seulement quelles sont les transformations qui se sont produites sous l'influence du christianisme, mais encore les raisons profondes et providentielles de ces transformations.

Ce dont l'auteur est frappé, d'abord, c'est de l'universalité d'un usage qui existait à l'avénement de Jésus-Christ, usage brutal et vil, impie autant qu'inhumain : l'homme était vendu et acheté à l'égal du bétail. L'homme, la femme, le vieillard et l'enfant s'adjugeaient à la criée, soit par lot, soit par tête. Le vainqueur vendait le vaincu, l'État vendait le citoyen, le père vendait l'enfant, le mari vendait la femme, enfin l'homme se trafiquait lui-même à l'homme. Or cet épouvantable commerce, qui révolte jusqu'au plus profond de l'âme, s'opérait avec l'assentiment unanime des peuples, sans que d'une seule conscience sortît un seul cri de réprobation ; pas un sage ne trouva mot à dire

pour protester, c'est un fait douloureux mais certain.

L'antiquité tout entière admettait, professait que le vainqueur avait le droit de tuer le vaincu, par conséquent autant de guerres, autant de massacres; et comme les guerres ne faisaient pas défaut, les massacres furent nombreux, épouvantables. De ce principe, essentiellement barbare, du droit de tuer, découlait le droit pour le vainqueur qui épargnait le vaincu, de disposer à son gré de sa personne, d'en faire marchandise et argent; en un mot, la faculté de tuer impliquait le pouvoir de vendre.

Cicéron, grand penseur et grand orateur, fut aussi général d'armée et vendeur de vaincus par conséquent. Le fait est consigné dans une lettre qu'il écrit après la victoire à son ami Atticus, et dont M. Carpentier prend soin de reproduire le texte :

« Aujourd'hui 19 de décembre, je fais vendre les cap-« tifs, et dans ce moment où je t'écris sur mon tri-« bunal, cette *marchandise* s'élevait déjà à douze mil-« lions de sesterces [1]. »

C'est Cicéron qui, sans sourciller, a fait ce calcul de maquignon !

Toutes les législations payennes reconnaissaient à l'État, comme un droit imprescriptible, la faculté de vendre le citoyen; c'était par conséquent un vaincu d'une autre espèce. Le citoyen fuyait-il le service militaire, vendu; cherchait-il à s'y soustraire par quelque mutilation, vendu; ne payait-il pas ses impôts, vendu. Si la vente du citoyen ne suffisait pas à payer la totalité

[1] Cic. à Atticus, liv. v, lettre 20.

de la dette, ses biens y passaient ; au besoin la vente de sa femme et de ses enfants parachevait le solde du prix. Ce droit inique était inscrit partout ; on le retrouve dans la législation indienne, égyptienne, chinoise, asiatique, grecque, italienne ; le créancier l'appliquait sans autre forme de procès, à son débiteur, et le vendait pour se rembourser.

Si la raison d'État ou celle du salut public pouvait, parfois, servir de prétexte à la vente par le vainqueur du vaincu, par l'État du citoyen, elle ne pouvait plus être invoquée, j'imagine, quand il s'agissait de la vente par le père et la mère de l'enfant ; et c'est ici que le droit payen se révèle sous un de ses aspects les plus odieux. Au moment où Jésus-Christ parut, il trouvait debout, en plein rapport, en parfait crédit, ces diverses ignominies, et beaucoup d'autres ! Un père, sans distinction de sexe, pouvait vendre son enfant, la mère naturelle elle-même le pouvait ; cette particularité infâme offrait une prime à la débauche et au libertinage, et, comme le dit l'auteur avec une énergique justesse : « L'odieux trafic des êtres humains s'opérait jusqu'au bord des berceaux. »

La Grèce et l'Italie, tout aussi bien que les peuples barbares, pratiquaient ce droit de vente des parents sur leurs enfants. On voit Solon, interdire aux citoyens de la seule Athènes, de vendre leur fille ou leur sœur ; cette restriction implique d'une façon nécessaire, que les fils se vendaient :

« Dans sa charmante comédie des *Acharniens*, nous « dit M. Carpentier, Aristophane, qui écrivait plus de

« deux cents ans après Solon, introduit sur la scène un « habitant de Mégare.

« Cet homme, qui est père de deux petites filles, leur « parle ainsi :

« Mes petites, voulez-vous être vendues, ou souffrir les « horreurs de la faim ?

« Vendez-nous, vendez-nous ! répondent les enfants. »

« Le père vend une de ses filles pour une botte d'ail, « et l'autre pour un chœnix de sel.

« Il s'écrie :

« Voilà qui est à merveille ! ô Mercure, dieu du trafic, « fais que je puisse vendre également et ma femme et « ma mère ! »

« Tel était, ajoute l'auteur, le langage que les pères tenaient sur le théâtre d'Athènes, et ce détail de mœurs n'indignait pas l'auditoire.

« Il est même assez probable qu'il le faisait un peu sourire. »

La loi des douze tables, disait expressément : « Si un père a donné *trois fois* son fils en vente, que le fils soit libre de la puissance paternelle. »

Le fils, de la sorte, pouvait procurer un triple bénéfice à son père, avant que le droit de puissance paternelle ne fût épuisé ; le texte ne peut se comprendre autrement, et Denys d'Halicarnasse, fait observer l'auteur, qui, pendant vingt-deux ans fut à même de voir l'application de ce droit à Rome, déclare qu'il en était ainsi.

Le mariage pouvait-il être compris, honoré, respecté, alors que les principes constitutifs de la famille étaient

outrageusement violés? Ce n'était pas possible; il ne faut donc pas s'étonner, puisque les parents vendaient leurs fils ou leurs filles, que l'époux fît commerce de l'épouse. Ce trafic constituait un mode de séparation assez original, et qui permettait à l'époux obéré de rétablir l'équilibre du budget. Le paganisme, n'ayant pas l'intelligence des choses éternelles, n'admettait pas l'indissolubilité du lien conjugal, et il faut reconnaître dès lors, qu'il ne pouvait pas avoir conscience de ce que cette vente avait de révoltant et d'infâme.

La pratique de ce droit était universelle au moment où Jésus-Christ parut; on ne la rencontre pas seulement consacrée par des lois expresses, dans l'Inde et dans la Chine, mais encore on la retrouve dans la législation grecque et romaine.

Le mari vendait sa femme, il la léguait ou la cédait suivant l'occurrence. Le père de Démosthènes lègue sa femme, avec une belle dot, à un certain Aphobus. Que fait ce passé maître en friponnerie? Il prend l'argent et..... et laisse la femme!

Hortensius demande à Caton de lui passer sa femme. Caton y consent. Que fait Martia? Elle se laisse probablement glisser, sans même rougir, des bras de l'austérité dans ceux de l'éloquence! Pauvre Martia! Mais soyons modestes, modérons l'âpreté du blâme, car il paraît certain que les Gaulois, aussi, trafiquaient de leurs femmes avec la même impudeur.

Si le vainqueur vendait le vaincu, l'État le citoyen, le père l'enfant, l'époux l'épouse, il n'y avait pas de raison pour que l'homme ne se vendît pas lui-même, et c'est précisément ce qui se pratiquait sur la plus vaste échelle.

Ce droit était en vigueur dans la législation indienne, asiatique, égyptienne, grecque, romaine; dans celle de la Gaule, de l'Espagne, de la Germanie. Non-seulement l'homme se vendait à l'homme, mais les cités se vendaient aux cités, et pour faciliter ces sortes de transactions, il existait des agents d'affaires connus sous le nom ignoble et significatif de marchands d'hommes.

Oui, cette iniquité monstrueuse se réalisait en plein soleil; l'espèce humaine se vendait, comme dans nos foires se vendent les bestiaux, sans plus d'égards, sans plus de différences. Les marchands d'hommes savaient dissimuler les défauts des bipèdes, comme les marchands de chevaux d'aujourd'hui savent déguiser et dissimuler, avec un art très-madré, les vices rédhibitoires. Ces gens tenaient à l'étalage, raconte M. Carpentier, des échantillons de tous pays, à divers prix, et j'aime à le croire, à de justes prix. Les riches formaient là leur personnel-domestique; les petits propriétaires guettaient le bon moment et achetaient au rabais; c'était naturellement entre leurs mains que les marchands écoulaient les bossus, les boiteux, les borgnes et autres infirmes. Il n'est pas utile de dire que les marchands d'hommes abondaient, qu'ils faisaient d'excellentes affaires, que ces messieurs jouissaient même d'une certaine considération.

Si l'homme peut se vendre, il doit pouvoir se voler! Ce raisonnement, médiocrement philosophique, j'en conviens, engendra néanmoins les voleurs d'hommes! Ces gens se mettaient en embuscade, pour capturer la marchandise humaine, ils en faisaient la chasse et organisaient des prises sur terre et sur mer. Lorsque,

fatiguée de la tyrannie fastueuse des forbans, Rome voulut en finir avec cette exécrable race, il lui fallut recourir à Pompée, et Pompée lui-même ne triompha, que grâce aux forces puissantes dont il disposait.

De tout ce qui précède, il résulte jusqu'à la dernière évidence, que le droit de propriété de l'homme sur l'homme, s'exerçait dans l'antiquité de la manière la plus complète et la plus entière. S'exerçait-il sous l'empire de lois vieillies, surannées, qui n'étaient plus en harmonie avec l'état des esprits? La société payenne tendait-elle en réalité vers une civilisation plus vraie, plus morale, plus humaine? Les consciences protestaient-elles notamment contre le droit de propriété de l'homme sur l'homme, qui se pratiquait partout? Hélas non! Il faut dire que la législation et les esprits allaient tristement de pair.

M. Carpentier s'est à juste raison préoccupé de l'état de l'opinion publique, relativement à ce droit de propriété de l'homme sur l'homme. Il a étudié scrupuleusement les écrivains de l'antiquité, interrogé successivement ses poètes, ses orateurs, ses philosophes, et de cet examen il est résulté que, non-seulement pas une voix ne s'était élevée contre l'esclavage, mais encore que ce terme brutal et définitif du droit de propriété de l'homme sur l'homme avait été expliqué, justifié, approuvé.

Socrate, le sage des sages, disait, à propos des prisonniers de guerre, qu'il n'était pas juste que les Grecs eussent des esclaves grecs; il admettait par là même le principe de l'esclavage.

Platon le divin, oui, le divin! écrivait dans son *Traité*

des Lois, que la chasse comprenait la poursuite des poissons, des oiseaux, des quadrupèdes et des *hommes*.

Aristote le docte, après avoir dit que l'esclave était « un instrument animé dont on est propriétaire, » concluait en ces termes : « L'esclavage est aussi *utile* que *juste*. » C'était le commentaire approbateur et philosophique de la théorie poétique et esclavagiste d'Homère, dans l'*Odyssée*.

Cicéron, on se le rappelle, parlait de la marchandise humaine en bon entendeur ; dissertant de l'âme et des passions, il disait : « Elle (l'âme) doit leur commander « comme un maître à ses esclaves, *en les réprimant et « en les domptant.* »

Il est inutile de multiplier les citations, la lumière est faite ; mais si nous avons la vérité sur ce point, nous n'en avons pas l'explication. Nous sommes en présence d'un « phénomène moral extraordinaire, » s'écrie l'auteur, et il a cent fois raison. Pas un penseur, en quatre mille ans de paganisme, qui ait osé dire : Ce droit de propriété de l'homme sur l'homme, est inique!

Quelle est la cause de ce phénomène? Faut-il s'en prendre entièrement aux hommes, à leur lâcheté, à leur égoïsme? M. Carpentier ne le pense pas, il croit, à très-juste titre, que la cause réside dans une raison d'un ordre supérieur ; qu'enfin le droit de propriété de l'homme sur l'homme, découle logiquement de l'idée que le paganisme se faisait de l'origine et de la destinée de l'homme. Partant de cette opinion et la généralisant, l'auteur exprime cette conviction que « tout sys- « tème de législation se lie étroitement à un système de « cosmogonie, c'est-à-dire à une histoire de la création

« de l'univers en général, et de l'homme en particu-
« lier.

« C'est en faisant, ajoute-t-il [1], connaître l'idée de
« l'origine et de la destinée de l'homme, sous le paga-
« nisme et sous le christianisme, que nous trouverons
« le secret des différences radicales qui existent entre
« le droit payen et le droit chrétien. »

L'écrivain légiste aborde immédiatement le développement de sa thèse en se demandant quelle idée le paganisme se faisait de l'origine et de la destinée de l'homme.

A part les Hébreux, les peuples croyaient universellement que les hommes étaient produits de la terre (autochtones), et comme ils ne dégageaient pas la spiritualité de la matière, ils assignaient à l'homme le même rang qu'aux animaux et aux plantes. Les masses avaient cette croyance; les poëtes et les philosophes l'acceptaient et l'encourageaient.

Platon avait dit : « Les anciens hommes étaient fils de la terre et ne naissaient pas les uns des autres! » Cette affirmation, qui n'était que le résumé de l'opinion générale, impliquait la diversité des origines et la pluralité des races, c'est-à-dire la réalité du principe destructif entre tous, de l'ordre et de la paix dans le monde. De plus, les idées admises par le paganisme sur la destinée de l'homme, après la mort, aboutissaient invariablement, — quel que fût le système, — à la dégradation de l'homme, et conduisaient, par conséquent, à la consécration de l'esclavage. Il

[1] Page 58.

est nécessaire de suivre ici M. Carpentier pas à pas, dans les développements ingénieux qu'il donne à sa thèse, en ce qui touche les croyances du paganisme sur la destinée.

Trois systèmes se partageaient les esprits. Le plus ancien était celui de la métempsycose ou migration des âmes. Cette doctrine, venue de l'Inde en Égypte et d'Égypte en Grèce, eut accès auprès des plus belles intelligences de l'antiquité. Au moment de boire la ciguë, Socrate plaide en sa faveur, en même temps qu'il parle de l'immortalité de l'âme, comme d'une hypothèse à laquelle il est prudent et sage de se rattacher. Platon, Cicéron, Virgile, à des degrés divers, ont accepté l'idée de la migration des âmes. Aristote fut le père d'un second système, enseigné par l'école péripatéticienne; il admettait, après la mort, la survivance d'un élément spirituel, mais il concluait à son absorption dans la substance infinie, donc pas d'immortalité de l'âme. Le troisième système concluait tout simplement à l'anéantissement de l'âme, et c'était franchement le plus rationnel. Quand on pense qu'avant la venue de Jésus-Christ, l'humanité croupissait dans ce matérialisme abject, et que telle était sa foi; — si on peut profaner ainsi ce mot fort et sublime! — Jules César, Lucrèce, Pline l'Ancien, Cicéron (dans ses jours d'épanchement), professaient au fond le matérialisme, et M. Carpentier n'hésite pas à grossir la liste en nommant Sénèque le Tragique, Plutarque, Strabon, Valère-Maxime, Lucain, et même Sénèque, Épictète et Marc-Aurèle. Tous les systèmes payens justifiaient en somme la définition de Platon : l'homme est « un animal terrestre apprivoisé, »

et l'esclavage, dernier terme du mépris de l'homme pour l'homme, découlait de ces doctrines comme de sa source naturelle. Que je m'anéantisse après des migrations plus ou moins bestiales, ou que je m'anéantisse dans un infini dont je n'ai pas conscience, ou qu'enfin je m'anéantisse totalement et immédiatement; franchement, dans tous les cas, je suis anéanti, et les nuances ne m'inquiètent guère. De tout ceci, il faut conclure que si le droit de propriété a atteint l'homme comme *tout autre animal*, l'explication en est tout entière dans l'état des idées et des croyances de l'antiquité. Le droit de l'homme sur l'homme étant fondé sur la cosmogonie payenne, il fallait, pour le renverser, l'avénement d'une autre cosmogonie; or, ce fut précisément celle du christianisme qui résolut le problème. Le droit hébraïque, dont il convient de parler actuellement, prépara les voies à la transformation de l'humanité.

Un jour, la fille de Pharaon, promenant ses pensées le long des bords du Nil, aperçut un panier de jonc qui flottait sur les eaux; la fille du roi s'émut et, d'un geste plein de grâce et de désir, elle envoya l'une de ses femmes chercher parmi les roseaux la corbeille mystérieuse. Doux miracle : un enfant y dormait! cet enfant dont une seule goutte d'eau pouvait à chaque seconde arrêter la respiration et la vie, c'était Moïse, le futur législateur des Hébreux. Comme au premier jour de la Genèse, l'*Esprit de Dieu porté sur les eaux* souffla sur le monde et le transforma; ainsi, cette frêle créature, qui flottait sur le Nil, portait en elle la loi de Dieu dont le christianisme devait être l'épanouissement total.

Au moment où Moïse, cet homme extraordinaire,

entreprit son œuvre, le droit de propriété de l'homme sur l'homme était de principe universel; il est dès lors d'un grand intérêt de savoir s'il l'admit ou s'il le repoussa dans l'économie de sa législation.

Moïse, né près de 1600 ans avant Jésus-Christ, prédécesseur de plusieurs siècles des législateurs de l'Inde, de la Perse, de la Crète, de Sparte, de la Chine, d'Athènes, de Rome enfin, Moïse voulant faire une législation et fonder un peuple, sépara d'abord ce peuple de tous les autres, afin de le tenir en dehors des idées, des mœurs, des lois qui faisaient le lot de l'humanité. Le législateur hébreu, avec une persévérance prodigieuse, et qui, dans la suite des âges, ne s'est pas rencontrée deux fois, garda pendant quarante ans son peuple dans le désert, comme à vue, et sous la main immédiate de son génie. En certains points, l'œuvre de Moïse, — où Dieu est sensible et présent partout, à la différence des législations payennes, — atteignit à la perfection, et dans son ensemble surpassa de beaucoup les autres législations. L'hébraïsme est une solennelle et magnifique introduction à la loi parfaite qui sera promulguée par le christianisme, et on peut, législativement parlant, dire de Moïse qu'il fut le Jean-Baptiste du Christ.

Que pensait Moïse du droit de propriété de l'homme sur l'homme?

Chose, au premier aspect, inexplicable, le principe est consacré dans le droit hébraïque. Comment cet homme, que les Juifs aussi bien que les chrétiens disent inspiré de Dieu, a-t-il pu souscrire sans hésiter à l'avilissement et à la dégradation de l'homme?

Il ne faut pas trop s'émouvoir, selon M. Carpentier, et voici pourquoi :

Moïse devait nécessairement compter, dans une certaine mesure, avec l'état général de l'humanité, il ne pouvait prendre d'une manière absolue le contrepied de toutes les idées admises dans le monde entier, sans s'exposer, en demandant trop, à rendre son œuvre irréalisable; sans s'exposer, en un mot, à faire des Hébreux une nation impossible, jetée forcément en dehors du mouvement des peuples et des transactions sociales. Moïse, ainsi que le fait remarquer judicieusement M. Carpentier, inscrivit d'une main le principe dans son code, tout en préparant, de l'autre, sa destruction réelle par des modifications et des transformations successives. Il n'y eut pas là, de la part de Moïse, une défaillance, ce fut au contraire un trait de génie ; au surplus, il faut le voir à l'œuvre.

En ce qui touche les vaincus, le législateur hébreu repousse, dans ce qu'il a de plus farouche, de plus barbare, le droit de guerre, le droit de massacrer les vaincus, quel qu'en fût l'âge ou le sexe; Moïse limite ce droit aux *mâles*. Il autorise, favorise même le mariage des captives avec les Hébreux, mariage dont la conséquence est de libérer la femme à toujours; elle ne pourra plus être ni vendue, ni asservie. Moïse maintient le droit de propriété du mari sur la femme, des parents sur l'enfant; mais il exige expressément que l'Hébreu, acheteur d'une fille, l'épouse ou la donne comme épouse à son fils; elle ne pouvait être vendue à un étranger. Moïse n'avait garde d'oublier qu'au puits de Madian, il protégea sept jeunes filles, contre des pas-

teurs qui voulaient les chasser et chasser leurs brebis, et qu'après les avoir défendues, il fit boire leur troupeau.

L'Hébreu pouvait se vendre, mais le maître n'avait pas sur lui le même droit que sur les esclaves étrangers. L'Hébreu servait comme un *colon*, comme une sorte de domestique si l'on veut, dès lors une certaine liberté était officiellement substituée à l'esclavage proprement dit. L'esclave hébreu n'était pas une chose, par conséquent son honneur et sa dignité étaient saufs. Maintenant, voici le point essentiel, et ce qu'on pourrait appeler l'œuvre d'émancipation de Moïse, c'est que, suivant sa législation, la propriété de l'acheteur n'était plus que *temporaire,* ce qui revient à dire que le principe de propriété de l'homme sur l'homme était directement atteint au cœur, puisque l'idée de propriété exclut en soi celle de terme ou de limite. Posséder pour un temps déterminé, ce n'est pas là évidemment être propriétaire. Ce tempérament fut donc, de la part de Moïse, un véritable chef-d'œuvre d'habileté; ceux qui se croyaient naïvement propriétaires de l'homme, ne l'étaient plus depuis longtemps, et, comme dit l'auteur : « Moïse avait respecté le nom et transformé la chose. » La propriété de l'homme sur l'homme était limitée à six ans, et même elle était moindre, si le jubilé arrivait avant le terme. La liberté était, dans tous les cas, pleinement acquise à l'esclave, sans qu'il eût à payer à son maître aucune rétribution; le maître lui devait, au contraire, une gratification.

La loi disait textuellement en ce qui touche les voleurs d'hommes : « Celui qui aura *volé un homme* et

l'aura vendu, s'il est reconnu coupable, sera puni de mort. » Nous sommes loin, on le voit, de l'impunité fastueuse et insolente dont jouissaient les forbans et les pirates. Mais ce qu'il importe essentiellement de remarquer, comme l'observe le savant auteur, c'est que le texte de la loi, en disant *un homme*, plaçait, par le fait même, sur la même ligne, l'homme libre et l'esclave, et portait ainsi un rude coup au principe de l'esclavage.

Si le penseur entre de plus en plus dans le détail, la supériorité intellectuelle et morale du droit hébraïque sur le droit payen, va se manifester à chaque pas d'une manière plus sensible. Dans la question qui nous occupe, que fait le droit payen? Il consacre le droit de vente du vaincu, dans un sens complet, absolu, abstraction faite de tous les liens de famille, au mépris des affections les plus sacrées. Non seulement après la victoire, la vente à la criée des captifs séparait les maris des femmes, les enfants de leurs parents, mais ce même arbitraire se reproduisait dans les ventes ordinaires, et le drame qui se réalisait en bloc, dans le premier cas, se renouvelait en détail dans le second. Il n'en allait pas ainsi chez les Hébreux : l'interdiction de séparer par la vente les membres d'une même famille, — se fût-il agi des vaincus, — était absolue; c'était une mesure libérale, empreinte du respect des affections humaines. Le propriétaire du mari et de la femme n'avait pas le droit de les *désunir*, ce qui impliquait l'indissolubilité du lien conjugal; vérité dont le paganisme n'avait eu en aucune façon conscience. Dans le droit payen, le propriétaire d'une fille était légitimement autorisé à en tirer le meilleur parti possible; il lui était loisible par

conséquent de la livrer à la prostitution et de percevoir les ignobles bénéfices de ce commerce. Le droit hébraïque, ainsi que je le disais plus haut, avait protégé, par des mesures efficaces, la jeune fille achetée. Quant au métier de soi-même par la femme, cette ignominie était formellement interdite chez les Hébreux.

C'en est assez pour établir que le législateur hébreu s'est élevé à une hauteur de vues que les sages du paganisme n'avaient pas soupçonnée; pour montrer que Moïse a pris en main la cause du vaincu, de la femme, de l'enfant, de l'esclave, quand le paganisme tout entier professait le droit absolu de propriété de l'homme sur l'homme, et cela, observe l'auteur, plus de quinze siècles avant que la parole de Jésus-Christ n'ait retenti dans l'humanité.

Où donc Moïse, se demande M. Carpentier, en de pareils temps, en de telles conditions, avait-il, — devançant ainsi les siècles, — puisé ses idées d'émancipation humaine et de justice sociale? L'auteur ne doute pas, et sa thèse repose sur de très-fortes raisons, que ce ne soit dans l'idée même que le législateur hébreu se faisait de l'origine et de la destinée de l'homme; il passe ainsi par une transition logique, à l'étude de la cosmogonie hébraïque.

Les idées payennes, on l'a vu, conduisaient au matérialisme et à l'abjection de la nature humaine. Moïse, levant les yeux en haut, ouvrit d'autres horizons, et, reprenant la chaîne brisée des traditions divines obscurcies depuis la chute, il rétablit dans la Genèse, sous la dictée de Dieu, les vérités d'origine.

Ces vérités disent en substance : L'homme pris du

limon de la terre a été pétri par Dieu même qui l'a fait à son image. Dieu l'a doué d'une âme immortelle, en d'autres termes, d'une spiritualité distincte de son organisme; il a tiré de sa substance la femme, et ces deux êtres ont produit l'humanité dans une parfaite unité de race. Ce qui revient à dire qu'il y a dans l'homme deux natures, que l'homme est une créature supérieure aux autres dans son organisme et surtout dans son esprit; qu'enfin l'homme descend d'Adam et d'Ève et par conséquent que sa race est une. L'acceptation de cette cosmogonie par Moïse, donne la clef de sa législation, abstraction faite bien entendu des lumières spéciales et directes dont il plut à Dieu de l'éclairer.

Chose remarquable! Moïse affirme l'origine de l'homme, il se tait sur sa destinée, laissant aux Hébreux le soin de tirer les conséquences du principe originel qu'il a posé. Ne semble-t-il pas, en vérité, qu'une seule bouche fût assez autorisée et assez pure pour révéler aux hommes les secrets de la vie future, et ne semble-t-il pas que Moïse, tout grand qu'il fût, ait voulu s'arrêter, comme avec respect et tremblement, devant la sublime personnalité de Jésus-Christ?

Le moment d'étudier la législation chrétienne, est venu désormais.

Il est évident que le législateur chrétien, en disant qu'il ne venait pas *abolir* la loi ou les prophètes, entendait dire qu'en abrogeant ou réformant, il ne faisait, en réalité, que perfectionner la loi de Moïse, et par là-même il confirmait la mission providentielle de ce grand homme.

Il ne s'agit pas actuellement de se demander quelles

dispositions le Nouveau Testament a réformées ou abrogées, il faut se borner aux termes de cette première étude, à la question de savoir si le droit chrétien a maintenu ou aboli le droit de propriété de l'homme sur l'homme; or, on peut affirmer qu'il en a pleinement proclamé la déchéance.

Un mot, d'abord, du caractère qui distingue éminemment la législation chrétienne : elle a cela de particulier, fait remarquer avec raison M. Carpentier, qu'elle est universelle, c'est-à-dire faite pour tous les peuples, pour toutes les phases de l'histoire, et qu'elle a été promulguée à perpétuité. Le code d'une pareille législation devait contenir des principes généraux, précis, formels, d'une application possible dans tous les temps, à toutes les époques sociales, de façon à ce que chaque peuple, obéissant à sa vocation, pût les mettre efficacement en pratique. Or, le code chrétien est formulé précisément dans quelques pages qui renferment en même temps le récit de la naissance, de la vie et de la mort du Christ, l'histoire des apôtres et l'origine de l'Église. Les principes du Nouveau Testament sont en opposition radicale avec le droit de propriété de l'homme sur l'homme.

Jésus-Christ a proclamé l'unité de race et confirmé les affirmations de Moïse, touchant l'origine des choses et de l'homme; de plus, il s'est prononcé formellement sur le caractère de la vie future et sur notre destinée. Moïse avait dit d'où vient l'homme, Jésus-Christ précise où il va. Il affirme l'immortalité de l'âme, et d'un mot tranche le grand conflit des philosophies payennes sur la nature de l'homme. Il affirme la résurrection des

corps, vérité que les prophètes avaient précédemment entrevue. Il affirme le jugement par ticulier de l'individu, le jugement général des nations au dernier jour, et promet à l'humanité, par delà le temps et l'épreuve, de nouveaux cieux et une nouvelle terre. Autant de coups mortels portés aux rêveries ridicules, puériles, parfois grotesques, de la métempsycose.

Jésus-Christ a parlé, et désormais l'homme est connu tel qu'il est ! connu dans son origine, connu dans sa destinée ; c'est non-seulement un corps, c'est surtout un esprit, et un esprit immortel. Entre l'homme du paganisme et l'homme de la nouvelle doctrine, il y a donc une contradiction flagrante, complète, et les conséquences qui découlent des principes posés par l'Évangile, sont inévitables, incalculables ; la législation qui va sortir de la cosmogonie chrétienne, doit nécessairement conduire les sociétés humaines, si elles le veulent, au dernier terme de la perfection morale et sociale.

L'abolition totale du droit de propriété de l'homme sur l'homme, est la première conséquence de la cosmogonie chrétienne.

La doctrine de Jésus a complétement transformé le caractère de l'homme, tel que le paganisme l'avait compris. L'homme n'est plus la chose vendable, taillable et corvéable à merci ; de chose de droit humain, il est devenu, si l'on peut ainsi parler, chose de droit divin. Sa personne est inviolable, elle est sacrée, c'est un temple, — bien plus, un temple vivant, — autrement respectable, sans nul doute, que la pierre ou le

marbre des temples matériels. Cette doctrine est évidemment la négation absolue du droit de propriété de l'homme sur l'homme ; comment posséder ou vendre, ce qui en soi est inviolable et sacré ?

A cet égard, M. Carpentier cite les magnifiques paroles de saint Paul aux Corinthiens ; il convient de les rappeler :

« Ne savez-vous pas que vous êtes *le temple de Dieu*, « et que l'esprit de Dieu habite en vous ?

« Si quelqu'un viole le temple de Dieu, Dieu le per- « dra, car le temple de *Dieu est saint*, et vous êtes ce « temple... Vous êtes le temple du Dieu vivant...

« .....,.....

« Ne savez-vous pas que vos membres sont le temple « de l'Esprit-Saint, qui est en vous, et que *vous n'êtes « point à vous-mêmes ?* Vous avez été achetés d'un « grand prix : glorifiez et portez Dieu dans votre « corps. »

Est-ce assez concluant ?

Le droit de propriété de l'homme sur l'homme étant radicalement aboli par le droit chrétien, l'esclavage, sa conséquence forcée et brutale, n'a plus de raison d'être, il doit disparaître, car Jésus-Christ a fait bien plus que d'enseigner l'unité de race, il a proclamé l'unité spirituelle, l'universelle fraternité des hommes, ce qui implique une contradiction absolue avec toute servitude.

En saint Jean, le Fils de Dieu s'exprime ainsi :

« Père saint, garde en ton nom ceux que tu m'as « donnés, afin *qu'ils soient un, comme nous*...

« ..... Je ne prie pas seulement pour eux, mais

« je prie aussi pour ceux qui croiront en moi, par leurs « paroles.

« Afin que tous *soient un*, comme toi, ô mon Père, « es en moi, et moi en toi ; qu'eux aussi *soient un* en « nous, et que le monde croie que c'est toi qui m'as « envoyé.

« Je leur ai fait part de la gloire que tu m'as donnée, « afin qu'ils *soient un*, comme nous sommes un.

« Je suis en eux, et tu es en moi, afin qu'ils *soient « consommés* dans un : *ut sint consommati in unum!* »

Voici comment le vaillant interprète du maître, saint Paul, parle dans ses diverses Épîtres :

« Il n'y a plus de distinction entre le Juif et le Grec, « parce qu'ils ont tous un même Seigneur...

« ..... Nous avons tous été baptisés dans un *même « esprit* pour n'être *qu'un seul corps*, soit Juif, soit Grec, « *soit esclave, soit libre*, et nous avons tous été abreuvés « dans *un même esprit*...

« ..... Il n'y a plus ni de Juif ni de Grec ; *il n'y a « plus d'esclave ni de libre*, il n'y a plus d'homme ni « de femme, car vous n'êtes tous *qu'un* en Jésus- « Christ...

« ..... Il n'y a *qu'un seul* corps et un *seul esprit*, « comme vous êtes appelés à un seule espérance, par « votre vocation évangélique.

« Il n'y a qu'un seul Seigneur, une seule foi, un « seul baptême, un seul Dieu, et père de tous, qui est « au-dessus de tous, et parmi tous, *et en vous tous : In « omnibus vobis!*

« Chacun, soit esclave, soit libre, recevra du Sei- « gneur, selon le bien qu'il aura fait.... L'homme libre

« ou l'esclave ont le même maître dans le ciel, et devant « lui, *il n' y a point d'acception de personne.*

« ..... Il n'y a, ici, ni Grec ni Juif, ni circoncis ni « incirconcis, ni barbares, ni Scythe, *ni esclave, ni libre,* « mais Christ est toutes choses, et en tous. »

Rien de plus beau, en même temps, rien de plus significatif; saint Paul dédaigne le fait, mais sape le principe par sa base.

Si l'on sort des textes pour ouvrir les commentaires, on se convainc que tous les pères de l'Église grecque et latine, pendant les cinq premiers siècles, ont unanimement compris la doctrine dans le sens de l'abrogation absolue du droit de propriété de l'homme sur l'homme. M. Carpentier, renvoie sur ce point, aux grandes œuvres qu'il a lues et qu'il a méditées, de saint Cyprien, de Lactance, de saint Clément d'Alexandrie, de saint Jean Chrysostôme, de saint Grégoire de Nazianze et de saint Grégoire de Nysse. Il est regrettable que M. Carpentier ne donne pas en même temps le résumé des décisions des conciles, relatives à la matière; c'eût été un travail digne de lui; travail d'autant plus précieux qu'un savant ami m'affirmait dernièrement que tout était à faire à cet égard.

L'auteur cite, avec enthousiasme, un fragment de saint Grégoire de Nysse, fragment si admirable, que je ne saurais moi-même le passer tout entier sous silence; l'homélie se termine ainsi :

« *J'ai possédé des esclaves, hommes et femmes !* »

« Combien, dites-le moi, les avez-vous achetés ? Qu'avez-vous trouvé dans le monde qui pût valoir un homme ? A quel prix avez-vous estimé la raison ? Com-

bien d'oboles avez-vous données pour l'image de Dieu ? Quelle somme avez-vous payée pour acheter l'être sorti des mains de Dieu ? Le Seigneur a dit : « Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance. » *Celui qui a été créé à l'image de Dieu, qui commande à tout l'univers, qui a reçu du Seigneur le pouvoir sur tout ce qui est en ce monde, à qui donc, dites-le moi, appartient-il de le vendre, à qui de l'acheter ?* Dieu seul le peut : ou plutôt, si j'ose ainsi parler, lui-même il ne le peut pas. Le Seigneur nous dit, en effet ; « Je ne me repens pas des dons que j'ai accordés. » Par conséquent, il ne nous réduira pas à l'esclavage, lui qui, tout en nous laissant sujets à l'esclavage du péché, nous a établis dans la liberté. Mais, si Dieu n'a pas réduit à l'esclavage l'être qui est né libre, quel est celui dont le pouvoir passera avant le pouvoir du Tout-Puissant ? Et comment *pourrait-on vendre* celui qui commande à toute la terre, et à tout ce qui est sur la terre ? Car il faut que l'on estime dans la vente le pouvoir de celui qu'on vend. Quel est le prix de tout ce qu'il y a sur la terre ? S'il est impossible de le déterminer, combien vaudra, dites-le moi, celui qui est au-dessus de tout cela ? Quand même vous me répondriez qu'il vaut le monde tout entier, vous ne l'estimeriez pas encore à sa valeur. Car celui qui connaît la nature humaine, ne dira pas que le monde tout entier est un prix suffisant pour une âme. *Donc, lorsque l'on s'en va vendre un homme, celui que l'on mène au marché, c'est tout simplement le maître de la terre.* Avec lui, il faudra vendre la terre, et toutes les créatures qu'elle renferme, c'est-à-dire les continents, la mer, les îles et tout ce qui s'y trouve ! Que pourra, donc, payer

celui qui achète, que pourra recevoir celui qui vend, quand, dans le contrat, il s'agit d'un être d'une telle valeur? *Quoi! un morceau de parchemin, un écrit de quelques lignes, un chiffre, ont-ils pu vous faire illusion, au point que vous vous êtes crus les possesseurs de l'image de Dieu?* O démence! Mais si ce contrat de vente est déchiré, si ces lignes sont dévorées par l'humidité, si quelque goutte d'eau les effacent, où trouverez-vous donc des preuves qui attestent votre droit de propriété? *Vous ne différez de celui qui est votre esclave que par le nom.* Le pouvoir que vous vous arrogez ne vous accorde rien, ni pour la prolongation de la vie, ni pour aucune supériorité! Votre origine est la même; votre vie est la même. A vous qui êtes le maître, et à celui qui est votre esclave, se font sentir également, et les exigences du corps, et les mouvements de l'âme, et l'abattement et l'ardeur, et la joie et la tristesse, et la souffrance et la volupté, et la colère et la crainte, et la maladie et la mort. L'esclave et le maître diffèrent-ils donc en quelque chose? Est-ce qu'ils ne respirent pas le même air? Est-ce qu'ils ne contemplent pas le même soleil? Est-ce qu'ils ne conservent pas l'existence en se nourrissant de la même manière? L'organisation de leur corps est-elle différente? Tous deux ne sont-ils pas, après leur mort, également réduits en poussière? Ne seront-ils pas jugés par le même Dieu? N'y aura-t-il point pour eux un ciel semblable, un semblable enfer? *Vous dont cet homme est en tout l'égal, quel titre de supériorité, je vous le demande, avez-vous à invoquer pour vous croire son maître?* Homme vous-même, comment pouvez-vous vous dire le maître d'un homme? »

Ce sont là des pages admirables entre les plus belles, et après lesquelles il serait franchement difficile d'équivoquer.

En fait, et malgré la persévérante énergie de la doctrine chrétienne, la plaie de l'esclavage ne s'est fermée que lentement, bien plus, elle saigne encore! Quelle en est la raison? C'est que le christianisme a méprisé l'usage de la force, l'emploi de la violence ou de la contrainte, et que par un respect inconnu jusque-là de la raison humaine, il n'a voulu d'autre arme, pour assurer le triomphe de la justice, que celle de la persuasion. Le péril était grand, et le génie, livré à lui-même, aurait succombé sous le poids des difficultés; il fallait instruire les hommes, leur révéler leurs droits, préciser leurs devoirs, et cela sans produire de violentes représailles; sans armer les esclaves contre leurs maîtres, et pour ainsi dire, une partie de l'humanité contre l'autre!

Jésus-Christ a voulu abroger, en Dieu, ce droit de propriété de l'homme sur l'homme, il l'a détruit d'abord dans les consciences, au lieu de le supprimer violemment dans les faits, et il a triomphé par l'arme nouvelle et pacifique de la persuasion!

Le législateur chrétien n'a pas dit à l'esclave : tu es libre, frappe le maître; il a dit au maître : celui que tu tiens en servitude est ton égal et ton frère.

Il fallait opter entre deux procédés : ou la suppression immédiate du droit, — et alors s'engageait la guerre la plus fratricide qui fut jamais; — ou la persuasion, opérant lentement mais sûrement au fond des âmes, amenant, dans un temps donné, les maîtres eux-mêmes à reconnaître et détester leur propre injustice. Le premier procédé était humain et ne pouvait conduire qu'au

triomphe aveugle de la force ; le second était divin, et portait en lui le germe de la conversion du monde. Jésus-Christ ne souleva pas les opprimés, il désarma les oppresseurs !

Saint Paul est admirable dans cette lutte suprême entre le maître et l'esclave ; il est à la fois prudent, patient, pressant, énergique et doux. « Un esclave du nom « d'Onésime, — écrit M. Carpentier, — qui demeurait « chez un riche Phrygien, nommé Philémon, à Colosses, « s'était enfui à Rome, et avait étudié le christianisme « sous l'apôtre saint Paul.

« Saint Paul renvoya cet esclave à Philémon, avec une « lettre dans laquelle il déclarait ne faire appel qu'à sa « liberté et à sa charité.

« Je te prie, — disait-il, — pour mon fils Onésime, « que j'ai engendré étant dans les chaînes ; reçois-le « comme *mes propres entrailles*. J'aurais souhaité de le « retenir auprès de moi, afin qu'il me servît, au lieu de « toi, dans les liens où je suis à cause de l'Évangile, « mais je n'ai rien voulu faire *sans ton consentement*, « afin que le bien que tu feras ne soit pas *forcé*, mais « qu'il soit volontaire.

« Car peut-être que s'il a été séparé de toi pour « quelque temps, c'était afin que tu le recouvrasses « pour toujours ; mais non plus comme un esclave, mais « comme *le frère le plus cher*, à la place d'un esclave, « surtout pour moi, et combien plus encore pour toi, et « dans la chair, et dans le Seigneur !

« Si donc tu me regardes comme uni avec toi, reçois-« le comme si c'était moi-même.

« Que s'il t'a fait quelque tort, ou s'il te doit quelque « chose, mets-le sur mon compte.

« C'est moi, Paul, qui t'écris de ma propre main ; je « te le rendrai pour ne pas dire que tu te dois toi- « même à moi.

« Ainsi, mon frère, que je reçoive ce plaisir de toi « en notre Seigneur ; réjouis mes entrailles au nom du « Seigneur.

« Confiant dans ton obéissance, je t'ai écrit, sachant « que tu feras encore plus que je ne dis. »

Or, voici quel fut le résultat, aussi touchant qu'admirable : Philémon, qui était converti, affranchit Onésime, lequel devint évêque d'Ephèse ! Je propose à M. Renan, de renvoyer ce miracle à une commission d'examen ?

Si maintenant on se demande, quels sont les progrès accomplis, voici quelle sera la réponse, renfermée dans les termes de la question posée : Ne sont plus vendus ni les vaincus, ni les citoyens, ni les femmes, ni les enfants, et l'homme ne se vend plus à l'homme ; les marchands d'hommes, et voleurs d'hommes, sont ruinés ; l'esclavage est détruit, ou du moins, ce qui reste encore debout de cette iniquité, est atteint de la réprobation universelle, et s'affaisse de plus en plus sous le mépris ; à aucun titre enfin, l'homme n'est la propriété de l'homme. Cet immense progrès, à qui est-il dû ? A Jésus-Christ seul, législateur et sauveur. Le Galiléen a vaincu la vieille société de l'égoïsme et de l'esclavage, et reconstitué le monde dans la justice, conscience par conscience, âme par âme ! La législation payenne reposait sur une cosmogonie matérialiste ; le droit de propriété de l'homme sur l'homme était sa conséquence logique, il y avait là l'étroit rapport de la cause à l'effet. Eh bien ! pense-t-on que sans l'avénement du christia-

nisme, cette législation eût été abrogée? M. Carpentier ne le croit pas et il a parfaitement raison. Qui donc, en effet, en deçà ou au delà de la Croix, a pensé, parlé, agi, comme le fils du charpentier? Personne; parce que personne n'avait sa puissance et sa mission. Le christianisme est la lumière du monde et comme la respiration des siècles; s'il disparaissait soudainement de l'horizon spirituel, l'humanité, — pour l'affranchissement de laquelle quatre mille ans de sagesse humaine, de poésie, d'éloquence et de génie, n'avaient rien pu faire d'efficace, — recommencerait à se dévorer elle-même. L'exploitation de l'homme par l'homme, regagnerait rapidement, qu'on en soit convaincu, tout le terrain perdu, depuis la promulgation de la loi de grâce.

Telle est, en réduction, la première étude que M. Carpentier vient de faire paraître; on le voit dès maintenant, ce savant magistrat est au début d'une œuvre considérable. Il va successivement comparer les trois législations payenne, hébraïque, chrétienne, et mettre à l'ordre du jour les questions de droit les plus importantes, qu'il s'agisse des personnes ou des biens, de la liberté ou de la vie. La première étude, sobrement écrite, — trop sobrement peut-être, — fortement pensée, autorise, je le disais en commençant, à préjuger de l'avenir et l'engage. Il est permis de dire, sans témérité, que les douze études en quatre livres, annoncées par l'auteur, formeront une œuvre de premier ordre, remarquable tout ensemble, par la patience de l'érudition, la portée philosophique des aperçus et la constante élévation des pensées.

Emile Affichard.

UN MARIN ANGEVIN

LE COMMANDANT MOUCOUSU

Il y a peu de temps le *Moniteur* publiait une intéressante notice sur un Angevin peu connu parmi nous, le commandant Moucousu.[1] Son nom, en effet, doit être rappelé au souvenir de la gratitude du pays, car, vénéré par les contemporains, il est glorieusement inscrit dans les fastes de la marine et encore vivant dans les traditions de la flotte.

Pierre-Augustin Moucousu naquit le 26 août 1756 à Bauné, près de Baugé. Il est assez remarquable que ce pays, traversé seulement par les plus minces cours d'eau, a vu à toutes les époques, des jeunes gens dont l'Océan était la seule pensée et qui une fois embarqués sont devenus d'excellents marins.

[1] La plupart des documents reproduits dans cette notice sont empruntés aux deux articles publiés dans le *Moniteur* par M. Chassériau, historiographe de la marine, sous ce titre : *Un héros d'Algésiras*.

La famille de Moucousu était une famille de simples laboureurs, habitant depuis plusieurs générations la terre de l'Épinière, appartenant à M. le marquis de Contades.

Quand Moucousu vint au monde, son père était mort. Il fut donc élevé par sa mère; c'était une femme de cœur et d'intelligence, qui ne chercha point à s'opposer à la vocation irrésistible qui entraînait son fils si loin des lieux où ses aïeux avaient vécu pendant tant d'années. Il voulait être marin. Il quitta donc le toit natal, accompagné des prières et des larmes de la pauvre veuve abandonnée, il avait à peine seize ans.

Le 17 mars 1773, il s'embarquait à Brest, comme matelot sur *le Roland*. Ce bâtiment commandé par le capitaine de Kerguelen, était chargé d'un voyage de découvertes aux terres australes. Cette expédition s'accomplit heureusement, et ne fit qu'exciter l'enthousiasme de Moucousu pour la carrière qu'il venait d'embrasser. Il navigua sans interruption jusqu'en 1780. Ses excellents services lui valurent un avancement précoce. Il fut nommé timonier le 17 mai 1775, premier pilote le 3 décembre 1777 et officier bleu ou auxiliaire le 5 décembre 1779.

Dès les préludes de la guerre d'Amérique, à jamais honorables et glorieux pour notre pavillon, il se signala par son intrépidité, attestée par l'extrait suivant d'une lettre de M. de Sartine, datée du 7 février 1780: —«Il a été accordé une gratification extraordinaire de 300 livres sur les fonds des Invalides au nommé Moucousu, premier pilote sur le lougre *le Chasseur*, commandé par M. Rosily, lieutenant de vaisseau, pour s'être

présenté le premier à l'abordage et avoir perdu tous ses effets dans le combat de ce bâtiment au début des hostilités.»

Si nous en croyons une notice imprimée à Nantes, Moucousu aurait eu l'insigne honneur d'assister au combat de la frégate la *Surveillante* et de la mouche *l'Expédition*, commandées par MM. Ducouédic et de Roquefeuil, contre la frégate le *Québec* et le cutter le *Rambler*, près de l'île d'Ouessant.

Ce combat est certainement un des plus terribles et des plus dramatiques dont l'histoire ait conservé le souvenir. Dès que les navires furent à portée, la lutte s'engagea et en quelques instants toutes les manœuvres furent hachées, les ponts couverts de morts. Le drapeau de la *Surveillante* disparaît; le second pilote, nommé le Mancq, en saisit un autre, s'élance à la place restée vide et se tient immobile, au milieu des balles et de la mitraille, faisant flotter au-dessus de sa tête son pavillon immédiatement en lambeaux, jusqu'à ce qu'on ait pu en hisser un autre à la poupe de la frégate. Il venait de descendre sain et sauf quand les trois mâts de la *Surveillante* chancellent et tombent à la fois; presqu'au même instant les mâts du *Québec* s'ébranlent et s'abattent à leur tour. Tous les officiers de la *Surveillante* sont hors de combat. Ducouédic avait à son bord ses trois neveux, tous trois gardes-marine. Il les fait monter près de lui sur le pont: «Ici, mes enfants, leur dit-il, et songez à l'honneur de la famille.» Il n'avait pas achevé qu'une balle lui brise les reins. Il tombe, mais aussitôt se relève par un effort surhumain, et le bâtiment retentit de ce commandement prononcé d'une

voix tonnante: «A l'abordage!» La manœuvre est exécutée et le beaupré de la *Surveillante* s'engage dans les débris du *Québec*. Les neveux de Ducouédic vont se précipiter à la tête de l'équipage sur le pont du navire ennemi, lorsqu'on en voit sortir des nuages de fumée, puis des tourbillons de flammes. Le feu gagne la *Surveillante* elle-même : les canons du *Québec*, allumés par l'incendie, couvrent le navire français de mitraille.

Ducouédic mourant donne l'ordre de s'éloigner. Quelques instants encore et le *Québec* saute avec un fracas horrible. Le lendemain la *Surveillante* et *l'Expédition* entraient dans la baie du Camaret sans mâts, sans officiers, presque sans équipages, mais le pavillon flottant glorieusement à la drisse.

Suivant un récit, Moucousu aurait rempli les fonctions de second à bord de *l'Expédition*; les états officiels assignent ce poste glorieux à M. le Prince. Celui-ci ayant été tué au commencement de l'action, peut-être Moucousu fut-il appelé à lui succéder.

Nous avons dit que Moucousu était ce qu'on appelait un *officier bleu*. Avant 1789, les véritables officiers de la marine royale étaient pris exclusivement parmi les gentilshommes. Quelques services qu'on eût rendu, quand on était d'une naissance obscure on ne pouvait guère prétendre qu'à des récompenses précaires. D'ordinaire, c'était par le don d'une épée que le roi récompensait le courage des armateurs et des capitaines de la marine marchande; quelquefois ils recevaient un brevet de lieutenant de frégate et ils pouvaient alors exercer un commandement sur les vaisseaux de l'État pendant la durée de la guerre. Mais, bien que cette récompense ne fût

accordée qu'aux plus dignes et après des preuves multipliées de valeur et d'habileté, elle n'avait pas pour résultat de les assimiler aux officiers du *grand-corps* de la marine. Les *auxiliaires* portaient même un habit et une épaulette différents de ceux des autres; c'est pour cela qu'on les appelait les *bleus*.

Ainsi condamné à rester en bas de la hiérarchie navale, Moucousu préféra quitter la marine royale et passer dans celle du commerce. Il revint donc à Nantes et fut reçu capitaine le 18 décembre 1781. Il avait alors 26 ans.

Mais la guerre d'Amérique se prolongeant paralysait de plus en plus les armements commerciaux. Le jeune capitaine sut mettre à profit ses loisirs pour se procurer l'inappréciable bienfait de l'étude. Peu d'années après il commença à naviguer pour la maison Courtois et Le Ray, alors une des plus considérables de Nantes. A la Martinique, à la Guadeloupe, à Saint-Domingue, il se distingua par une conduite pleine de fermeté et d'intelligence au milieu de circonstances si difficiles, et il put sauvegarder les intérêts qui lui étaient confiés et qui étaient singulièrement compromis. En cherchant à revenir de la Guadeloupe il fut pris par un navire anglais et emmené à Liverpool comme prisonnier de guerre. Il parvint à s'échapper et après bien des péripéties et des dangers, il débarqua le 26 mai 1793 à Calais et revint à Nantes. Là l'attendait un rare bonheur. Il avait su gagner l'estime et l'affection de M. Le Ray. Celui-ci avait deux filles; Moucousu demanda la main de l'une d'elles et l'obtint aussitôt.

Cependant la Révolution marchait à grands pas. La marine française, abandonnée par ses officiers, était dans le plus grand désordre. Une réorganisation était nécessaire. Le nom de Moucousu n'était point oublié. Jean Bon Saint-André, chargé par la Convention de régénérer et de diriger la marine en Bretagne, usant des pouvoirs illimités qui lui étaient confiés, appela l'ancien officier *bleu* de Nantes à Brest et le nomma au commandement provisoire du vaisseau le *Redoutable*. Jamais Moucousu ne savait hésiter quand on faisait appel à son patriotisme, il partit sur-le-champ pour son nouveau poste.

Le *Redoutable* faisait partie de l'armée navale réunie à Brest sous les ordres de Villaret-Joyeuse, en vue surtout de protéger l'arrivée de convois de blés attendus avec anxiété. Rentré après avoir combattu la flotte anglaise les 29 mai et 1er juin 1794, Villaret était parvenu à se réorganiser pour opérer de nouvelles sorties contre l'ennemi. « Cette armée est superbe, écrivait Moucousu le 23 septembre 1794. Nous sommes trente-six vaisseaux de ligne, dont pas un au-dessous de 74, seize frégates et beaucoup de corvettes. Si nous rencontrons l'ennemi, à la bonne heure ! Mais si les mauvais temps, ordinaires dans cette saison, nous molestent, ce sera grand dommage. »

Dans les premiers jours d'octobre, deux contre-amiraux et dix capitaines de vaisseau, dont Moucousu faisait partie, furent mandés sur-le-champ de Brest à Paris. Après avoir été interrogés sur l'état de la marine dans le premier port militaire de la république, ils furent consultés sur l'opportunité d'une nouvelle sortie de l'ar-

mée navale, et se prononcèrent énergiquement contre le projet qui leur était soumis. Cependant, sur l'ordre impératif du Gouvernement, la flotte, toujours aux ordres de Villaret-Joyeuse, dut reprendre la mer au cœur de l'hiver. Battue par la tempête, elle rentra successivement et presque désemparée, après avoir perdu six vaisseaux sans avoir combattu.

Dans une autre sortie, après avoir donné chasse à l'escadre du vice-amiral Cornwallis, elle se trouva, le 23 juin 1795, aux prises sous l'île de Groix avec la flotte anglaise de la Manche, aux ordres de l'amiral Bridport. Dès le lendemain 24, Moucousu s'adressant à son beau-père, lui rendit compte de cette rencontre dans les termes suivants :

« Hier au jour, nous eûmes connaissance de Groix. Nous en étions encore à trois lieues, lorsque les Anglais nous joignirent à cinq heures et demie du matin. Le feu commença sur quelques-uns de nos vaisseaux ; *le Redoutable* était du nombre. Vous pensez bien que la riposte fut dure. Mais comme nous portions, c'est-à-dire *le Redoutable*, pavillon quarré, comme commandant de la seconde division, nous fûmes bientôt distingués par les Anglais, qui nous accordèrent une certaine préférence en nous faisant passer en revue par des vaisseaux à trois ponts. J'avais toujours toutes voiles dehors pour suivre notre armée, dont les meilleurs marcheurs ne venaient point au secours des vaisseaux arriérés. Notre général voulut faire exécuter quelques mouvements. Soit ignorance ou autre chose, personne ne fit la manœuvre; mais ayant heureusement un vaisseau à trois ponts ennemi, dont la position en nous

combattant contrariait ce mouvement, je fus obligé de revenir au vent, et alors je ne songeai plus qu'à gagner la terre, comme tous les vaisseaux qui s'étaient refusés au mouvement dans ce même instant. Le vaisseau *le Tigre* m'accosta et me dit qu'il ne gouvernait plus, ayant des avaries dans son gouvernail. Je lui fis filer une bouée pour lui donner la remorque. Le brave homme qui le commandait et qui est un de nos amis, voyant probablement que cette générosité me perdrait, fit refus de ce secours. Peu de temps après il fut coupé par deux trois-ponts étant dans mes eaux qui, en lui envoyant une volée, m'envoyèrent l'autre. Le moment était pressant; j'étais déjà sous le vent et dans une position à être coupé à mon tour.

« Heureusement que notre vaisseau à trois ponts prit à partie un autre de sa force qui voulait exécuter cette manœuvre. Alors je n'eus plus à faire qu'à un qui me tenait par la hanche de dessous le vent et qui recevait le feu de retraite de plusieurs vaisseaux. Je fus réduit à mépriser le sien et à faire comme ceux qui n'en avaient pas voulu tâter. Je m'en suis tiré par ce moyen, ayant toute ma mâture criblée, tous les bas haubans coupés dans les deux hanches et de l'avant, mais rien n'étant venu à bas. J'ai gagné le mouillage, en louvoyant fort mal, comme tous ceux qui n'ont point eu de part à l'action.

« Trois de nos vaisseaux ont été coupés et pris; un est *le Formidable*, ci-devant *Marat*, commandé par un brave homme. Ce vaisseau, peu de temps après le commencement de l'action, le feu avait pris dans son arrière: nous étions à portée de pistolet de lui. Deux vaisseaux

anglais se sont acharnés dessus et, dans cet état malheureux, le canonnaient comme un vaisseau qui aurait pu se défendre. Cette conduite de la part des Anglais m'a bien surpris, car il suffisait de le couper pour s'en emparer. Un autre est *l'Alexandre*, vaisseau pris il y a six mois, et le troisième est le malheureux *Tigre*.

« Quinze vaisseaux nous ont joints, dont six à trois ponts; mais nous ne pouvions compter le reste. Une de nos corvettes, éloignée du feu, nous a signalé, peu de temps après le feu cessé, 72 autres voiles dans l'ouest-sud-ouest et nous sûmes de suite que la totalité était composée de 40 vaisseaux de guerre et le reste frégates, corvettes et, à ce que nous présumons, des transports pour un débarquement dans le Morbihan.

« Je n'ai eu heureusement en tués et blessés que 80 hommes; mon frère et moi nous nous portons bien.

« Nous sommes entrés hier les uns sur les autres dans le Port-Louis. Quand en sortirons-nous? Je n'en sais plus rien.

« Le général Kerguelen est toujours à bord; mais, dès la veille de l'action, il s'était embarqué sur une frégate et n'est revenu à bord qu'hier au soir, ainsi que les autres généraux et le représentant.

« Je désirerais bien avoir des nouvelles de ma petite femme; vous savez que je l'ai laissée deux jours après ses couches. Je tâcherai de lui donner le premier des nouvelles de notre fâcheuse aventure pour la tranquilliser sur mon sort. »

Dans cette lettre, Moucousu parle d'un de ses frères qu'il avait à son bord, mais aucun document ne nous apprend en quelle qualité il servait alors dans la flotte.

Villaret-Joyeuse, dans son rapport au ministre, en date du 25 juin 1795, se loua beaucoup du *Redoutable*. De plus, il écrivit à son habile et valeureux capitaine une lettre de haute et affectueuse estime en son propre nom, comme au nom du gouvernement. — « Je suis chargé par la commission de la marine, disait-il, d'un devoir qu'il m'est bien doux de remplir : j'ai à vous féliciter, mon cher Moucousu, de la conduite que vous avez tenue dans l'affaire du 5 messidor, ainsi que votre équipage. Je serais déjà allé à bord du *Redoutable* annoncer la satisfaction du gouvernement, sans ma jambe qui me retient (un malheureux abordage m'a causé une inflammation à la jambe). Vous jugez aisément du plaisir que j'éprouve à rendre justice aux braves. Il me serait bien agréable de n'avoir à me livrer qu'à ce sentiment; mais l'armée navale n'est pas toute composée d'hommes comme vous. »

En effet notre marine était alors dans la plus triste situation. L'inexpérience qui prédominait dans ses conseils, s'étendait de l'action à l'organisation et à l'administration. Moucousu écrivait le 19 mai 1795 à son beau-père : « Il est question d'une organisation, on l'annonce comme devant se faire de cette manière : Dix vice-amiraux, dont sept seront nommés sur-le-champ. Ces sept vice-amiraux nommeront les contre-amiraux; les contre-amiraux nommeront les chefs de division; les chefs de division, les capitaines de vaisseau, et ainsi de suite. Tout cela ne vaut rien. La marine est perdue, non-seulement par la manière dont on prétend l'organiser, mais encore par les pertes qu'elle a soutenues et par le dépérissement total de ce

qui nous reste de vaisseaux. Depuis quelque temps mes réflexions me purifient. J'attends, avec toute la résignation du caractère dont je suis pourvu, le moment de ma ruine totale, car, avant six mois, il n'y aura peut-être pas un cordonnier dans la France qui ne jouisse d'un sort digne d'envie pour moi. »

Au mois de septembre, il écrivait encore : « Vous parlez, mon ami, d'une organisation de la marine, et, par conséquent, d'une épuration de ce corps... Attendez encore quelque temps. Alors congédiez et cassez tous ceux qui y sont attachés, sans exception des chefs. Le Gouvernement ensuite rappellera, mais avec toutes les précautions possibles, les sujets qui conviendraient le mieux à la chose, pour tâcher au moins de former un noyau solide.

« Nous n'avons rien de nouveau ici. Ceux qui ont de l'argent ne manquent de rien; mais ceux qui, comme nous, n'ont que des assignats, sont bien embarrassés. Mes appointements de 4,200 livres valent à peu près 72 livres en argent. Jamais les capitaines de vaisseau n'ont été à si bon marché. »

A l'incurie, à la misère, se joignait l'intrigue, pour achever de désorganiser la marine, ainsi que l'atteste la lettre suivante, datée de Brest, le 27 octobre 1795 :

« Depuis quelques jours nous éprouvons moins de misère qu'auparavant, les officiers de la marine ayant des rations en nature comme les officiers de terre; j'ai donc trois rations pour mon grade; c'est à quoi se bornent les émoluments de ma place, car, quant aux assignats, ils sont absolument à bas, au point que vous n'auriez pas une feuille de persil pour 100 livres en papier.

Nous avons la fâcheuse perspective que les rations en nature ne peuvent pas durer longtemps, par la pénurie des matières qui les composent, et, en vérité, je ne sais pas alors comment nous ferons.

« Beaucoup de gens se frottent ici les mains sur l'organisation promise de la marine, qui doit, dit-on, paraître sous peu, et beaucoup d'autres paraissent inquiets.

« En vérité, mon ami, je ne sais pas ce que pourra être cette organisation. Il paraît qu'elle se fait à Paris par compère et commère. Tous les jours on fabrique surtout des capitaines de vaisseau et des officiers généraux en employant des gens qui n'ont point été connus pendant la Révolution, et qui à peine l'étaient avant. Comme le nombre d'officiers de chaque grade est fixé, et qu'il y en avait déjà deux fois plus qu'il n'en fallait, jugez du nombre de ceux qui seront renvoyés. Il vient de se faire des mutations dans les capitaines de vaisseau qui sont réellement indécentes; des gens qui ont commencé le métier de la mer il y a six ou sept ans, faits capitaines de vaisseau il y a trois ou quatre mois, qui n'ont jamais vu le feu, ont réclamé leur rang d'ancienneté et ont obtenu du comité de salut public de sauter de la queue à la tête. Je ne dis mot, je m'occupe sérieusement, je réfléchis et, sans orgueil, il n'est pas étonnant que toutes mes idées tombent à faux et ne soient pas encore fixées. »

D'après le projet de réorganisation, dont s'entretenaient les ports, le personnel de la flotte devait être notablement réduit. — « Il paraît, écrivait Moucousu le 7 novembre 1795, que cette liste est composée d'après

le nombre restant de nos vaisseaux. Cet ordre de choses fut présenté par nous, il y a un an, lorsque nous étions à Paris. Nous n'eûmes pas beauconp de partisans alors; cependant on y est revenu. Le nombre des officiers, excepté les généraux, dans chaque grade, était plus grand, parce qu'on nous disait de compter sur cent vaisseaux de ligne que nous devions avoir la campagne dernière. Il n'était pas permis d'en douter! Vraiment, on s'y est bien pris !—Pauvre marine!

« Je compte qu'il y aura quatorze ou quinze officiers généraux, et au moins quatre-vingts capitaines de vaisseau de remerciés. Aussitôt que la nouvelle de la suppression générale sera arrivée, je compte faire prendre l'air à mon habit de noces jusqu'à plus ample information. »

Cependant le grand projet de Hoche sur l'Irlande se préparait alors. Il s'agissait, comme l'on sait, d'opérer une descente dans ce pays, où l'on comptait trouver d'énergiques sympathies, pour obliger l'Angleterre à diviser ses forces, et à défendre à son tour son territoire menacé. Rien n'avait été négligé pour que cette expédition eût d'importants résultats. Le Directoire avait fait des efforts inouïs, pour organiser et armer une escadre suffisante à Brest. Elle se trouva au mois de décembre 1796 en état de mettre à la voile, et le 16 elle leva l'anere. Hoche commandait 27,000 hommes dont se composait l'armée expéditionnaire; la flotte était sous les ordres de l'amiral Morard de Galles. *Le Redoutable* ne pouvait manquer d'en faire partie. Moucousu en avait conservé le commandement bien que, le 22 mars 1796, il eût été promu au grade de chef de division,

grade intermédiaire entre ceux de capitaine de vaisseau et de contre-amiral, déjà plusieurs fois institué, puis supprimé et qui avait été rétabli par un décret du 25 octobre précédent.

Le 14 décembre, à six heures du matin, le commandant du *Redoutable*, qui regardait cette expédition comme une véritable folie, écrivait à son beau-père :

« Mon ami, les vents sont à l'est; le signal de désafourcher vient d'être fait, nous allons donc appareiller. Nous sommes dix-sept vaisseaux de ligne, quinze frégates, quatre corvettes et quatre à cinq transports.

« L'arrivée du contre-amiral Richery nous a augmentés de deux vaisseaux et de trois frégates qui sont de l'expédition; les autres nous ont fourni des équipages, de sorte que nous sommes à peu près complets.

« D'après l'augmentation des deux vaisseaux et des trois frégates, nous emportons deux mille hommes de troupes de plus, de sorte que la totalité se monte à vingt-sept mille hommes de débarquement.

« Au cas d'événements, je vous recommande, mon ami, ma femme et mes enfants. Définitivement, ma femme est dans son quatrième mois de grossesse. Quant à moi, tout ce que je puis me promettre, c'est de faire mon possible pour avoir soin de l'honneur, car je vois toujours cette opération du même côté. »

L'escadre française, grâce à une brume épaisse, échappa aux croisières anglaises et traversa la mer sans être aperçue; mais dans la nuit du 16 au 17 une tempête affreuse la dispersa. Un vaisseau fut englouti. Cependant le contre-amiral Bouvet manœuvra pour rallier l'escadre, et après deux jours, parvint à la réunir tout

entière, à l'exception d'un vaisseau et de trois frégates. Malheureusement la frégate qui portait Hoche et Morard de Galles était du nombre de ces dernières. L'escadre cingla vers le cap Clear et manœuvra là plusieurs jours pour attendre les deux chefs. Enfin le 24 décembre, elle entra dans la baie de Bantry qui avait été indiquée pour le débarquement. Le mauvais temps obligea l'escadre à s'éloigner des côtes. Le contre-amiral Bouvet, effrayé par tant d'obstacles, craignant de manquer de vivres et séparé de ses chefs, crut devoir regagner les côtes de France. Hoche et Morard de Galles arrivèrent enfin dans la baie de Bantry, et apprirent là le retour de l'escadre. Ils revinrent à travers des périls inouïs. Battus par la mer, poursuivis par les Anglais, ils ne furent rendus à la France que par une espèce de miracle. Ainsi finit l'expédition d'Irlande.

Le Redoutable avait atteint le premier et il quitta le dernier la baie de Bantry. Il rentra à Brest le 5 janvier 1797.

« Nous allons, écrivait le lendemain Moucousu, avoir à débrouiller avec les jurys militaires. Quant à moi, j'ai fait mon devoir; il n'est pas entré un vaisseau à Brest en plus mauvais état que le mien, et je me suis trouvé seul à faire le Don Quichotte.

« Tous les projets irlandais sont à bas. Dieu les bénisse !

« Bruix, notre major général, va à Paris Je ne crois pas qu'il lui reprenne envie, ainsi qu'à Hoche, de faire désormais des châteaux en Irlande. »

Moucousu, ayant quitté le commandement du *Redoutable*, passa quelque temps à terre. Ce séjour fut mis à

profit par lui pour étendre le cercle de ses connaissances. Sa correspondance prouve aussi quelle haute estime lui portait le gouvernement.

Il écrivait le 24 janvier 1798 : « Je n'ai de calme que la nuit. Alors, dormant en égoïste, le mauvais temps ne m'occupe point ; mais le jour, je suis continuellement, sérieusement occupé. J'ai besoin de me meubler l'imagination de connaissances que m'avait fait perdre ou négliger le temps passé au commerce. En outre je n'ai pas un instant où je ne sois de quelques commissions, occasionnées par des donneurs de projets de toute espèce qui pleuvent ici et que Paris nous envoie. On a la manie de me considérer comme un homme instruit, et je ne suis véritablement qu'un homme qui fait tout ce qui dépend de lui pour ne pas mériter l'épithète d'ignorant; enfin, c'est le cas de dire que dans le royaume des aveugles les borgnes sont les rois. »

Le grand nom de Bonaparte, quand il apparaît dans la correspondance de Moucousu, est toujours salué avec confiance et enthousiasme. Avant de partir pour l'Egypte, et peut-être pour mieux masquer ses profonds desseins, l'illustre général s'était fait nommer au commandement en chef des forces réunies sur le littoral pour reprendre le projet de descente en Angleterre, qui ne fut définitivement abandonné qu'en 1813. Aussitôt cette nomination connue, Moucousu renaît à l'espérance pour la marine. « Soyez tranquille, écrit-il le 12 avril 1798 à M. Le Ray. Si, lorsque Bonaparte sera ici, il veut, comme je n'en doute point, examiner et juger froidement le corps de la marine, il ne sera pas longtemps sans être persuadé de son zèle et de l'envie que nous

avons de reprendre notre revanche. Mais nous ne pouvons rien faire seuls; il nous faut des vaisseaux armés ou à peu près; il faut qu'on continue à payer; il nous faut des lois, un code pénal : rien de plus urgent que ce dernier article. »

Après avoir monté *le Républicain* dans l'armée navale de Bruix, Moucousu fut nommé le 28 octobre 1800 au commandement de *l'Indomptable*, vaisseau de 90 canons, qui n'allait pas tarder à justifier son nom, digne d'être perpétué dans la flotte.

Il faisait partie de l'escadre réunie sous les ordres de l'amiral Ganteaume.

Au moment de sa nomination, Moucousu se trouvait à Brest avec sa femme accouchée le 28 septembre 1800, et depuis ce moment restée en danger. Les plus grands ménagements avaient été recommandés. — Soudain elle entend un coup de canon; c'est le signal de départ pour l'escadre; son état s'aggrave. Eperdu, son mari s'arrache de ses bras et n'a que le temps d'adresser ces mots au père de la mourante :

« Partez, mon ami, de suite, pour vous rendre ici; je m'attends à l'événement le plus affreux. Ma femme est à toute extrémité, et le signal d'appareiller est fait.

« Ne marchandez point, mon ami, tout a besoin de vous ici.

« Brest, ce 17 nivôse. »

Le coup avait été mortel; Mme Moucousu rendit le dernier soupir en prononçant le nom de son mari!

Sortie de Brest, le 23 janvier 1801, l'escadre devait porter secours à l'armée expéditionnaire d'Orient. Parvenu dans la Méditerranée, Ganteaume tenta d'attein-

dre les rivages de l'Egypte; mais il n'y put réussir, au très-grand désespoir du Premier Consul.

Le contre-amiral Linois fut détaché avec trois vaisseaux et une frégate, *le Formidable*, *l'Indomptable*, *le Désaix*, et *le Muiron*, pour opérer de concert avec les Espagnols dans le détroit de Gibraltar. Le 4 juillet 1801, au soir, il mouillait dans le port d'Algésiras. Averti de ce qui se passait, l'amiral anglais Saumarez se hâta de profiter de l'occasion qui se présentait de détruire cette division, car il pouvait opposer sept vaisseaux à trois. L'amiral Linois prit aussitôt toutes les précautions possibles. Deux batteries de terre furent armées, quelques canonnières espagnoles vinrent se mêler à nos vaisseaux. Le 6 juillet vers 7 heures du matin, l'escadre anglaise s'avança et ouvrit le feu immédiatement. Nous n'avons point l'intention de raconter ici ce combat d'Algésiras, si terrible et si glorieux pour notre drapeau. Engagé à demi-portée de canon, il se prolongea pendant six heures avec un acharnement incroyable. Enfin l'escadre anglaise fut réduite à se retirer presque désemparée et laissant le vaisseau *l'Annibal* comme trophée de cette journée.

L'Indomptable avait eu l'honneur d'engager l'action, mais son commandant ne devait point être témoin de la victoire. Atteint par un boulet au commencement de la bataille, il tomba pour ne plus se relever. Une telle perte était profondément regrettable et l'opinion publique, comme le gouvernement, fut vivement émue de cette mort héroïque

S'adressant au Premier Consul, le 22 juillet 1801, le ministre lui disait : « Le capitaine de vaisseau Mou-

cousu, qui commandait *l'Indomptable*, laisse, dit-on, quatre enfants. Lorsqu'il sortit de Brest avec le général Ganteaume, sa femme était expirante (elle est morte depuis), et il fit taire tous les sentiments qui auraient pu le retenir dans le port, pour n'écouter que celui de l'honneur. Cet officier était généralement estimé; il réunissait toutes les qualités que l'on peut désirer dans un homme de mer et dans un chef militaire; sa mort excite des regrets universels, et je vous propose de décider que ses fils seront élevés au Prytanée, aussitôt qu'ils seront dans l'âge d'y être admis. »

Dans une lettre de condoléance, adressée le 3 août 1801 au beau-père de l'ancien capitaine de *l'Indomptable*, le ministre disait : « Le Premier Consul, citoyen, a été extrêmement sensible à la perte des officiers qui ont péri dans l'affaire d'Algésiras; il a surtout donné des regrets au capitaine Moucousu, dont le témoignage unanime du corps de la marine lui avait fait connaître et apprécier le mérite, les talents et le courage. »

Moucousu laissait quatre orphelins en bas âge et sans ressources. Touché de cette situation, le Premier Consul avait rendu deux arrêtés, les 17 et 28 juillet 1801, déclarant l'aîné admissible au Prytanée français, et allouant à chacun une pension de 200 francs par an jusqu'à l'âge de quatorze ans accomplis.

« Ma femme, écrivait Moucousu à son beau-père, le 5 avril 1795, ma femme se porte à merveille; elle est seulement un peu embarrassée. Voilà son terme qui approche, aussi ai-je fait hier mon invitation à Descorhières pour être parrain. Nous sommes bien fâchés

que les circonstances nous obligent à vous faire des passe-droits, messieurs les grands-papas; mais nous vous ferons d'autres petits enfants. Dieu veuille que la misère ne nous punisse pas de notre sécurité ! Mais nous sommes disposés et décidés à en courir les risques. »

Ses craintes ne devaient que trop complétement se réaliser.

Son fils aîné, Pierre-Augustin, au lieu d'entrer au Prytanée, avait été admis au Lycée Napoléon. De là il était passé à l'école navale, et il en était sorti avec le grade d'aspirant. Il se trouvait à l'île d'Aix quand le 8 juillet 1815 l'Empereur y fut amené de Rochefort sur la frégate *l'Amphitrite*. Aussitôt le jeune aspirant alla se jeter à ses pieds pour le conjurer de permettre à quelques hommes dévoués de tout tenter pour le sauver. C'étaient quatre officiers et deux aspirants du 14e régiment de marins en garnison à l'île d'Aix. Ils s'étaient concertés pour fréter un navire danois, y recevoir l'auguste captif dans la nuit du 13 juillet et le conduire aux États-Unis d'Amérique. Leur généreux projet fut déjoué par la vigilance du colonel et de la police. « Il est plus que probable, écrivait le jeune Moucousu le 16 juillet à sa grand'mère, que je serai licencié. Pourquoi? parce que j'ai essayé de faire, avec cinq autres officiers de notre équipage, ce que l'honneur prescrivait à tout véritable Français. Plus tard, je te parlerai plus en détail de tout cela. Nous avons possédé à l'île d'Aix et en rade l'Empereur pendant quelques jours; je lui ai parlé plusieurs fois. »

Il ne prévoyait que trop bien le sort qui l'attendait.

En effet, peu de temps après, le contre-amiral comte de Gourdon, préfet maritime de Rochefort, publiait l'ordre du jour suivant :

« Le contre-amiral, préfet maritime, fait connaître à tous les officiers et marins du 5e arrondissement, que Sa Majesté, par une ordonnance du 23 août 1815, a prescrit de rayer des listes de la marine les sieurs : Genty, lieutenant de vaisseau ; Doret, Saltz, Peltier (de Nantes), enseignes de vaisseau ; Châteauneuf et Moucousu, aspirants de 1re classe. Ces officiers, qui faisaient partie du 14e régiment de marins en garnison à l'île d'Aix, avaient, même avant l'arrivée de Bonaparte dans cette île, une exaltation extrême ; ils ont cherché, par des propositions d'adresse, à égarer leurs camarades ; ils ont pris la part la plus active au projet d'évasion formé par l'usurpateur, et déserté leur corps pour s'embarquer sur les barques destinées à cette évasion ; ils n'ont rejoint que quand le projet a été découvert et a échoué ; ils ont enfin manifesté sans cesse des opinions contraires à leurs devoirs.

« Sa Majesté s'étant fait rendre compte de leur conduite, a reconnu qu'ils méritaient une punition sévère et l'a ordonnée. Etc., etc.

« Comte de Gourdon. »

Le jeune Moucousu, ainsi rayé des cadres de la marine, fut désigné au ministre de la police générale pour être soumis à une surveillance particulière. Brisé de douleur, le fils du héros d'Algésiras s'embarqua sur un navire de commerce et bientôt il mourait de la fièvre jaune à la Guadeloupe.

Ajoutons que l'adversité s'attacha également aux autres descendants du commandant de *l'Indomptable.*

La ville de Nantes, fière de le compter parmi ses enfants d'adoption, a donné son nom à l'un de ses quais. Quant à nous, si nous ne pouvons pas rendre le même hommage à sa mémoire, nous devons du moins l'honorer, comme celle de l'un de ces hommes d'élite, qui après avoir consacré leur vie entière au service de la France, sont morts pour elle, en laissant au corps dont ils faisaient partie un noble exemple et un grand souvenir.

PAUL LACHÈSE.

RECTIFICATION

A PROPOS

D'UNE INSCRIPTION GALLO-ROMAINE

Il y a déjà quelque temps, la Société voulait bien donner place dans son recueil à un travail de moi sur Dumnacus et l'émigration qui avait suivi la défaite de ce vaillant chef gaulois. Au nombre des inscriptions citées, il s'en trouvait une relevée à Nevers par M. Protat, de Dijon, inscription ainsi traduite : *Andecavo, Camulo sanctissimo, fortissimo hic nos (lapides) ieruum sumus*. Depuis, j'ai reçu de M. Protat une lettre, beaucoup trop louangeuse pour mon travail, mais signalant une erreur dans cette inscription. Je me proposais de revenir sur ce sujet dans un nouvel article, où cette lettre eût naturellement trouvé place; le temps s'écoulant, je préfère la reproduire immédiatement, et donner ainsi à M. Protat une satisfaction déjà trop tardive. P. L.

« Monsieur et très-honoré collègue,

« J'ai lu avec le plus vif intérêt votre savante étude sur la défaite de Dumnacus, et je suis heureux que les

inscriptions des enceintes sacrées gallo-romaines vous aient inspiré ce travail.

« Malheureusement mon adjectif sacramentel a toujours été inexactement reproduit, ce qui rend ces inscriptions peu intelligibles.

« Je vois encore dans votre brochure, p. 15, IERUUM, et page 24, IEURUUM au lieu de IEURVUM[1], composé du préfixe IE, indiquant le sacré, et du verbe *urvo*, qui marque l'action de tracer une enceinte avec la charrue, littéralement *j'entoure le sacré*. C'est un peu ma faute, ayant donné une même forme au *v* et à l'*u*, comme sur les autres inscriptions antiques.

« Je vous serai reconnaissant de rectifier ce point capital lorsque vous en trouverez l'occasion.

« Vous avez très-bien interprété, selon ma pensée, le surnom de *Camulus* (ANDECAVUS) par *Angevin*, mais je n'ai jamais eu l'intention d'en faire un *Hercule* (page 24, ligne 3), puisque les inscriptions de ce dieu de la guerre portent MARTI CAMVLO. Ces deux divinités, adorées par un même peuple, ont naturellement conservé le même radical dans leur dénomination topique.

« Je partage entièrement votre opinion sur tout le reste, et je trouve très-ingénieuse la pensée que ce même radical AND était un souvenir pieusement conservé d'une origine commune parmi les valeureux débris d'un peuple infortuné, qui s'étaient réfugiés chez d'autres nations.

« Recevez, etc. « H. PROTAT,

« Membre résidant de l'Académie des sciences de Dijon. »

[1] IEVRV, prononcez ieurve.

NOTES

SUR

UN OUVRAGE DE CORNEILLE

TROP PEU CONNU

Messieurs,

Le recueil si souvent réimprimé sous le titre : *Chefs-d'œuvre de P. et de Th. Corneille* contient seulement onze pièces de l'aîné des deux poètes. Il n'y aurait pas, je crois, une bien grande témérité à affirmer qu'il faudrait réduire au moins d'un tiers ce chiffre pour avoir le nombre exact de celles qu'on lit généralement. Cependant, par respect pour la mémoire de Corneille, admettons, si l'on veut, qu'aucune des productions de son génie qualifiées de chefs-d'œuvre n'est ignorée de quiconque s'occupe tant soit peu de littérature. Mais le reste de ses ouvrages, combien compte-t-il aujourd'hui

de lecteurs? Quelques personnes amenées par des devoirs de position ou entraînées par un goût de jour en jour plus rare à faire une étude approfondie de nos principaux écrivains.

> D'adorateurs zélés à peine un petit nombre
> Ose des premiers temps nous retracer quelque ombre.

Quant à la plupart de ceux qui n'ont pas encore entièrement renoncé à lire des vers, il est très-permis de croire que des vingt-deux tragédies ou comédies de P. Corneille non réputées chefs-d'œuvre, il en est deux tout au plus dont ils connaissent le titre, les deux rendues fameuses par l'épigramme de Boileau :

> Après l'Agésilas,
> Hélas!
> Mais après l'Attila;
> Holà!

Bien moins encore connaissent-ils la *Traduction de l'Imitation de Jésus-Christ*, les autres *Poèmes religieux* et enfin les *Poésies diverses*.

Corneille, il est vrai, fut à son aurore, et bien plus encore à son déclin, très-loin de ce qu'il fut à l'apogée de sa gloire. Cette énorme disproportion du génie semble justifier l'exclusive prédilection de ceux pour qui existe seulement

> ..... le Corneille et du *Cid* et d'*Horace* [1],

[1] Boileau, *Art poétique*, IV.

le grand poète qui

crayonna [1]
L'âme d'Auguste, de Cinna,
De Pompée et de Cornélie [2].

Ils perdent cependant plus qu'ils ne croient en renonçant à pénétrer plus avant dans son intimité. Car, sans compter le charme avec lequel on suit les progrès d'un esprit supérieur, et même l'intérêt pénible, mais instructif sous plus d'un rapport, qui s'attache à sa décadence, on trouve épars dans les dernières comme dans les premières productions de Corneille des traits nombreux qui ne dépareraient pas celles de sa vigoureuse maturité. Ce sont les parcelles d'or, récompense du labeur assez patient pour les chercher dans le sable du fleuve et jusque dans l'argile qui trouble la limpidité de ses eaux :

Quum flueret lutulentus, erat quod tollere velles [3].

De cette exploration des écrits de Corneille non compris dans les chefs-d'œuvre, voyage de découverte dans des régions abondantes en richesses trop peu connues, on pourrait faire sortir un livre plein d'intérêt. Il le serait surtout si l'on y insérait le trésor d'expressions neuves et hardies dont le grand poète dota notre langue en contribuant puissamment à la fixer, et si l'on

[1] *Crayonna*, terme employé par Corneille dans une de ses épîtres.
[2] Voltaire, *Temple du goût*.
[3] Horace, *Sat.* I, IV, 11.

complétait l'œuvre par de nombreux et faciles rapprochements de Corneille comparé tour à tour à lui-même et aux autres grands écrivains, anciens et modernes. Un tel travail serait assurément bien propre à tenter les esprits studieux; mais il serait aussi d'une étendue capable d'effrayer ceux-là mêmes qui en éprouveraient le plus vivement l'attrait. Pour moi, je me reconnais plus apte à en donner le conseil qu'à en entreprendre l'exécution. Mais en restreignant beaucoup la tâche, elle serait belle encore, et je me sentirais disposé à l'aborder sur un des ouvrages de Corneille les plus dignes d'en fournir la matière, je veux dire sa *Traduction de l'Imitation de Jésus-Christ*. Toutefois, Messieurs, j'aimerais sur ce point à être éclairé des conseils de votre bienveillante confraternité. Permettez-moi donc de vous présenter quelques notes qui vous donneront l'idée de la manière dont je conçois cette étude. Si vous m'engagiez à la continuer, je recevrais de vos encouragements la force que ne me donneraient pas mes seules inspirations. Dans le cas contraire, j'ose dire que du moins vous ne regretteriez pas l'attention que vous auriez bien voulu m'accorder en écoutant des vers qu'on aime toujours à relire ou à entendre citer.

Quand, pour la première fois, en parcourant les œuvres de Corneille, on y voit ce titre, *Traduction de l'Imitation de Jésus-Christ*, on se demande tout d'abord : une traduction en vers de l'Imitation est-elle possible? Puis une seconde question se présente en même temps à l'esprit : Si la chose est possible, est-ce par Corneille qu'elle pouvait être réalisée? On est tenté de répondre : Le charme principal de ce livre consiste

dans une admirable simplicité, qui ne semble pas conciliable avec le plus léger ornement poétique, et moins que personne Corneille, si enclin à porter la noblesse du style jusqu'à l'emphase, pouvait résoudre l'insoluble problème d'allier la couleur du texte latin avec les exigences de la poésie française. Telle était l'opinion d'un de nos grands écrivains, qui a dit quelque part : « On prétend que sa traduction de l'*Imitation de Jésus* « a été imprimée trente-deux fois : il est aussi difficile « de le croire que de la lire une seule [1] ; » et ailleurs : « Il y a une grande différence entre le débit et le succès. Les Jésuites, qui avaient un très-grand crédit, « firent lire le livre à leurs dévotes et dans les couvents; ils le prônaient, on l'achetait, et on s'ennuyait. « Aujourd'hui ce livre est inconnu. L'*Imitation de Jésus* « n'est pas plus faite pour être mise en vers qu'une « épître de saint Paul [2]. » Est-il nécessaire, Messieurs, de vous nommer l'auteur qui s'exprime ainsi? Non assurément. A la légèreté du ton en parlant de choses si graves, à la dédaigneuse désinvolture avec laquelle sont jetés pêle-mêle l'Imitation de Jésus et les Épîtres de saint Paul, le grand Corneille, les jésuites et les dévotes, les lectures de couvent et le livre trente-deux fois imprimé, qui ne peut se faire lire une seule, livre prôné, qu'on achète et qui ennuie, vous avez reconnu Voltaire.

Indigné de cet inconvenant persiflage, le dernier éditeur de l'Imitation traduite par Corneille [3] dit éner-

[1] Siècle de Louis XIV.

[2] Commentaires sur Corneille. Remarques sur sa vie.

[3] M. Alex. de Saint-Albin.

giquement : « Le dédain de Voltaire pour cette para-
« phrase poétique l'a du moins sauvée de l'outrage de
« son commentaire. » Puis il ajoute : « Racine, recevant
« à l'Académie française Thomas Corneille, élu à la
« place de l'auteur du *Cid* et de *Polyeucte*, appelait
« celui-ci, aux applaudissements de tous ceux qui l'a-
« vaient connu, *un homme de probité et de piété*. J'espère
« que ceux qui liront celle de toutes ses œuvres qu'il a
« préférée, celle qu'il a écrite avec le plus d'ardeur,
« qu'il a revue et retouchée pendant vingt ans avec le
« plus d'amour, la paraphrase de l'*Imitation de Jésus-*
« *Christ*, l'appelleront une œuvre de génie et de piété.

« Je n'ai pas à la vanter : ceux qui me lisent l'ont
« entre les mains. Qu'ils l'ouvrent au hasard : Corneille
« est inégal, je le sais bien ; mais il l'est ici moins que
« dans aucun de ses autres ouvrages. La foi du fidèle
« soutient partout dans cette paraphrase l'inspiration
« du poète. Ou, si quelquefois elle le laisse tomber,
« elle le relève bien vite et l'emporte à une hauteur
« qui semble voisine de la sublimité des livres marqués
« de l'inspiration divine. »

Voilà, Messieurs, deux appréciations, celle de Voltaire et celle de M. de Saint-Albin, aussi diamétralement contradictoires que puissent l'être des jugements humains. Lequel des deux critiques a raison? Ni l'un ni l'autre d'une manière absolue. Ici, comme en toutes choses, c'est entre les extrêmes qu'il faut chercher la vérité. « Corneille, a dit La Bruyère[1], ne peut être égalé
« dans les endroits où il excelle, il a pour lors un

[1] Des ouvrages de l'esprit.

« caractère original et inimitable ; mais il est inégal..... « On s'étonne qu'il ait pu tomber de si haut. » Il ne faut pas cependant trop s'en étonner ; on peut même le comprendre, si l'on considère que cette vigueur qui portait Corneille à une élévation où il trouvait « cer- « tains vers les plus heureux, dit encore La Bruyère, « qu'on ait jamais lus, » est une faculté dont la puissance a nécessairement des bornes. Si son action était continue, l'homme qui la possède serait plus qu'un homme, ce serait presque un dieu. La Bruyère devait bien le reconnaître puisqu'il faisait cette judicieuse remarque : « Il est peut-être moins difficile aux rares « génies de rencontrer le grand et le sublime que d'éviter « toutes sortes de fautes. » Il y a des fautes en effet généralement inévitables, parce qu'elles sont inhérentes à la nature humaine,

Quas humana parum cavit natura.

Elles ne peuvent surtout manquer de se produire chez les écrivains qui ont à lutter à la fois contre les inégalités de leur propre génie et contre les entraînements du goût de leur époque, qu'ils sont appelés à réformer en subissant encore son influence. Tel fut Corneille, n'hésitons pas à le dire ; mais arrêtons-nous là. M. de Saint-Albin va trop loin quand il affirme que Corneille n'a été nulle part moins inégal que dans l'Imitation de Jésus-Christ. Rapprochée de ses principales tragédies, elle leur est inférieure par l'ensemble ; on y trouve beaucoup plus de taches mêlées à d'incomparables beautés. S'ensuit-il qu'il soit *difficile de la lire une seule*

fois, comme dit impertinemment Voltaire? Cela devait être en effet difficile, impossible même pour lui, et par plus d'un motif. La légèreté de son prodigieux esprit permet de croire que, si en ouvrant l'Imitation traduite par Corneille il tomba tout d'abord sur une des pages faibles de l'ouvrage (et malheureusement elles sont nombreuses), il ne daigna pas même essayer de lire le reste. En outre, si dans ses notes sur le théâtre de Corneille il ne peut s'empêcher de lui rendre justice, on sent néanmoins à l'âpreté avec laquelle il relève les fautes que, peut-être même à son insu, l'orgueil du commentateur éprouve une certaine satisfaction à saisir les défaillances de son immortel devancier dans la carrière dramatique. Combien plus encore ne devait-il pas avoir le même plaisir à signaler comme ne méritant pas d'être lu un poème dont le plus grand tort à ses yeux était sans doute de faire éclater la sincère piété de l'auteur encore plus que la puissante variété de son talent? Quand Voltaire s'égaie sur *le débit* qui n'est pas *le succès, sur le livre ennuyeux, prôné par les jésuites qui le firent lire à leur dévotes et dans les couvents*, n'est-il pas évident que ces sarcasmes vont au delà de la traduction, et qu'ils s'adressent pour le moins autant à l'œuvre originale? Voltaire était-il donc insensible au charme si généralement senti de cet admirable livre? Je le crois, Messieurs, et pour vous en donner la raison, permettez-moi de vous citer, quoiqu'il soit un peu long, un délicieux passage de la préface mise par M. de Sacy en tête de l'édition qu'il a donnée de l'*Imitation* dans sa Bibliothèque spirituelle : « L'*Imitation de Jésus-*« *Christ* parle à toutes les âmes... Le scepticisme ne

« résiste pas à l'influence de cette douce lumière qui « brille dans les ténèbres de l'âme comme la clarté « d'une lampe d'or dans l'obscurité du sanctuaire. On « est touché, on espère, on croit du moins pour un « moment! Qu'y a-t-il de comparable à ces dialogues « du troisième livre, entre l'âme chrétienne et Jésus-« Christ? C'est le comble du mysticisme; et pourtant « tout y est si simple et si vrai, qu'il n'y a pas d'esprit « qui ne se prête à la fiction. Aussi, cet ouvrage, qui « semblerait d'abord n'avoir été composé que pour des « moines et des anachorètes, a-t-il toujours fait la lec-« ture favorite des gens mêmes du siècle, pour peu « qu'ils eussent de goût et de cœur. A mesure qu'on en « parcourt quelques pages, la persuasion se glisse, « pour ainsi dire, dans l'âme avec un sentiment de « paix et de bonheur inexprimable. Par un privilége « unique, l'*Imitation de Jésus-Christ* est un livre de dé-« votion à l'usage de tout le monde. » Eh bien! Messieurs, on peut dire que, par un privilége fâcheux pour Voltaire, ce livre n'était pas à son usage, et voici pourquoi. Ce qui manquait à Voltaire pour en saisir toute la valeur, assurément ce n'est pas le goût. Personne jamais n'eut plus de goût que lui, bien qu'il ait trop souvent, quand la passion l'aveuglait, péché en même temps contre la justice et contre le goût; mais pour apprécier dignement sous tous les rapports l'*Imitation de Jésus-Christ*, il faut réunir les deux conditions indiquées par M. de Sacy, avoir du goût et du cœur, du cœur même encore plus que de goût; or, Voltaire avait au contraire infiniment plus de goût que de cœur. Ajoutons qu'il avait aussi plus d'aversion pour

tout ouvrage de piété que d'admiration même pour les plus beaux vers [1]. Voilà, je crois, la principale cause de l'arrêt de réprobation prononcé par lui contre l'*Imitation*, quoiqu'il n'ignorât certainement pas le mot si connu d'un homme qui n'était ni un dévot, ni un lecteur de couvent, ni un pénitent des jésuites, Fontenelle, qui appelait l'*Imitation le plus beau livre sorti de la main des hommes, puisque l'Evangile n'en vient pas.*

Corneille, au contraire, qui fut toute sa vie chrétien sincère, alors même qu'il travaillait pour le théâtre, sentait profondément la beauté religieuse de l'*Imitation*. De là vient qu'il disait dans la dédicace de sa traduction au pape Alexandre VII : « Je considérai que ce n'é-« tait pas assez d'avoir si heureusement réduit le talent « dont Dieu m'avait favorisé à purger notre théâtre des « ordures que les premiers siècles y avaient comme « incorporées et des licences que les derniers y avaient « souffertes ; qu'il ne me devait pas suffire d'y avoir « fait régner en leur place les vertus morales et poli-« tiques et quelques-unes mêmes des chrétiennes ; qu'il « fallait porter ma reconnaissance plus loin et appli-« quer toute l'ardeur du génie à quelque nouvel essai « de ses forces qui n'eût point d'autre but que le ser-« vice de ce grand Maître et l'utilité du prochain. C'est « ce qui m'a fait choisir la traduction de cette sainte « morale, qui, par la simplicité de son style, ferme la « porte aux plus beaux ornements de la poésie, et,

[1] « Des critiques judicieux ont observé qu'il y a deux hommes « dans Voltaire : l'un plein de goût, de savoir, de raison ; l'autre qui « pèche par les défauts contraires à ces qualités..... Il est bien à « plaindre d'avoir eu ce double génie qui force à la fois à l'admirer

« bien loin d'augmenter ma réputation, semble sacri-
« fier à la gloire du divin Auteur tout ce que j'en ai
« pu acquérir en ce genre d'écrire. »

Corneille, on le voit, semble à la fois constater lui-même l'impossibilité d'une véritable traduction en vers de l'*Imitation*, et avertir qu'on chercherait en vain dans la sienne rien qui rappelât les beautés des autres productions de son génie. Cette seconde assertion est un acte de modestie de sa part. Quant à la première, elle n'est exacte que si on la prend dans un sens littéral et absolu. Oui sans doute, pour goûter tout le charme, pour éprouver toute la pénétrante onction de l'*Imitation de Jésus-Christ*, c'est dans le texte latin qu'il faut la lire, ou à défaut du texte dans une traduction en prose qui en altère le moins possible la délicieuse simplicité. Mais les sublimes pensées qu'elle renferme, les pieux et tendres sentiments dont elle abonde, les secrets qu'elle arrache aux plus mystérieux replis du cœur humain, sont autant de sources d'inspiration ouvertes à la poésie. En un mot, l'*Imitation* ne peut en vers être traduite rigoureusement, mais elle peut être heureu-

« et à le haïr. Il édifie et renverse ; il donne les exemples et les pré-
« ceptes les plus contraires... Excepté dans quelques-uns de ses chefs-
« d'œuvre, il n'aperçoit que le côté ridicule des choses et des temps,
« et montre sous un jour hideusement gai l'homme à l'homme. Il
« charme et fatigue par sa mobilité ; il vous enchante et vous dé-
« goûte... Voltaire n'a flotté parmi tant d'erreurs, tant d'inégalités
« de style et de jugement, que parce qu'il a manqué du grand contre-
« poids de la religion ; il a prouvé que des mœurs graves et une
« pensée pieuse sont encore plus nécessaires dans le commerce des
« muses qu'un beau génie. »

Châteaubriand. — *Génie du christianisme*, deuxième partie. Livre I, chap. v.

sement paraphrasée; Corneille l'a prouvé. Il l'a prouvé, non dans toute son œuvre, il est vrai, mais dans de nombreuses parties qui montrent qu'au génie rien n'est impossible.

Pour y réussir il avait à lutter, comme je le disais tout à l'heure, contre sa tendance au grandiose, qui contraste avec le ton généralement si simple de son modèle. Néanmoins en étudiant leurs procédés de style on y trouve de curieuses analogies. Ainsi, par exemple, la latinité altérée de l'*Imitation* est souvent énergique à force d'abandon, de négligence et presque de naïveté; le français de Corneille présente souvent le même caractère par le mélange heureux de la grâce qu'il emprunte à notre vieille langue et de la fermeté qu'il lui donna dans la poésie, en même temps que dans la prose elle la recevait de Pascal.

Un autre rapport est trop saillant encore pour qu'on ne le signale pas; c'est le goût des antithèses. Ce goût, dans Corneille, tient en partie à son époque et peut-être davantage à son commerce avec la littérature espagnole. L'auteur latin de l'*Imitation*, donnant l'exemple de l'humilité chrétienne qu'il a tant recommandée, a caché son nom. Cet écrivain, si digne de la gloire à laquelle il s'est dérobé, est resté inconnu comme les architectes de la plupart de nos belles cathédrales. Toutefois, qu'il soit le chanoine et moine Thomas A. Kempis, le chancelier de l'Université de Paris Jean Gerson, l'abbé de Verceil Jean Gersen, ou tout autre, chez lui le goût des antithèses est aussi un peu le cachet de son siècle; mais il s'explique surtout par des qualités d'esprit et de cœur qui devaient enchanter Corneille

parce qu'il les possédait lui-même. Elles ont été admirablement caractérisées par M. de Sacy. « L'antithèse, « dit-il, est la figure de style la plus familière à l'au- « teur de l'*Imitation ;* figure qui a autant de naturel « sous sa plume qu'elle en a peu d'ordinaire dans les « écrivains qui en font un fréquent usage. C'est du fond « même de son sujet que sort cette opposition perpé- « tuelle entre les misères de ce monde et les joies de « l'autre ; entre le peu de prix des biens qui passent et « l'incomparable valeur des biens qui ne passent pas ; « entre la folie de ceux qui cherchent leur bonheur en « eux-mêmes et la sagesse des saints, qui n'aiment, ne « cherchent et ne veulent posséder que Dieu. Lieux « communs, dira-t-on ; mais où est la source des « grandes et durables émotions, sinon dans les lieux « communs? Où est l'éloquence, celle qui ne meurt pas, « sinon dans l'expression de ces sentiments que nous « portons tous en nous-mêmes, et qu'il n'appartient « qu'à bien peu de rendre avec cette énergie et cette « vérité qui font d'un lieu commun le cri du cœur, le « gémissement éternel de l'humanité? »

J'ai dit, Messieurs, que tous les ouvrages de Corneille ont enrichi notre langue d'une foule d'expressions non moins heureuses que hardies. Pour en recueillir des exemples dans son *Imitation*, la difficulté se réduit littéralement à l'embarras du choix.

L'auteur latin dit que le vrai chrétien cherche par amour pour Jésus-Christ *les fortes épreuves et les rudes travaux* plutôt que *les consolations humaines et leurs douceurs sensibles*. Corneille traduit :

Mais quiconque aime Dieu d'un amour véritable,
Quiconque s'étudie à marcher sur ses pas,
Apprend si bien à fuir ces dangereux appas,
Que d'une telle chute il devient incapable :
Rien de la part des sens ne le saurait toucher ;
Et loin de prêter l'âme à leurs vaines délices,
Les grands travaux pour Dieu, les rudes exercices,
Sont tout ce qu'en la vie il se plaît à chercher.
(II, IX, 162 [1].)

On dit *prêter l'oreille, prêter le flanc, se prêter* à quelque chose. Montaigne a même dit excellemment : « Il « se fault prester à aultrui et ne se donner qu'à soy-« même [2]. » Mais *prêter son âme, la prêter aux délices,* appartient à Corneille, et cette expression est trop belle pour qu'on ne lui en fasse pas honneur.

Qui jamais, avant lui, osa sanctifier l'orgueil et faire du plus insupportable vice de l'homme un adorable attribut de la divinité? Corneille l'a osé ; et, loin d'être un blasphème, son audace est un hommage rendu à l'*amour jaloux*, comme parle l'Ecriture, de Dieu pour les hommes :

Sitôt que notre cœur pour un autre soupire,
Et si comme en son trône il n'est seul en ce cœur,
Un orgueil adorable à ses bontés inspire
Le dédain d'un honteux empire
Que partage un autre vainqueur.
(II, VII, 152.)

[1] Les deux premiers chiffres indiquent le livre et le chapitre de l'*Imitation*, le troisième désigne la page dans le dixième volume de Corneille, édition Lefèvre.

[2] *Essais*, livre III, chap. X.

Voilà l'orgueil presque déifié; voulez-vous le voir rentrer dans les conditions de l'humanité, moins toutefois comme portant au dehors sa superbe arrogance que comme se plaisant dans l'intime et douce jouissance de ce qui le flatte? Corneille vous rappellera que vous ne devez pas vous enivrer des faveurs du ciel :

> Et qui reçoit le plus se doit mieux prémunir
> Contre ce doux orgueil où l'abondance invite,
> (III, XXII, 281.)

et, comme il dit encore, contre

> ... la douce mollesse où flotte vagabonde
> Une âme qui s'endort dans les plaisirs du monde,
> (I, XXIV, 115.)

vers que l'on croirait échappés à La Fontaine en même temps que ceux-ci sur la disgrâce de Fouquet :

> Voilà le précipice où l'ont enfin jeté
> Les attraits enchanteurs de la prospérité.
> . . . . . .
> Lorsque sur cette mer on vogue à pleines voiles,
> Qu'on croit avoir pour soi le vent et les étoiles,
> Il est bien malaisé de régler ses désirs ;
> Le plus sage s'endort sur la foi des zéphirs.

Mais ne craignez pas que le poète traducteur de l'*Imitation* confonde l'*adorable orgueil* de Dieu avec le doux, mais *insolent* et comme il l'appelle ailleurs, *ignorant orgueil* de l'homme. (III, XVIII, 261.)

Il veut que le chrétien

se fasse violence
Pour vaincre de ses sens la mutine insolence ;
(I, XXIV, 111).

Que l'insolent effort d'une indigne pensée,
(I, XII, 50).

. . . . . que de la chair l'insolence rebelle,
(III, XXVI, 300).

soient vaincus par l'humilité qui implore le secours divin.

Que te sert de percer les plus sombres abymes
Où se cache à nos yeux l'immense Trinité,
Si ton intérieur manque d'humilité ?
. . . . . .
Cet orgueilleux savoir, ces pompeux sentiments,
Ne sont aux yeux de Dieu que de vains ornements ;
Il ne s'abaisse point à des âmes si hautes.
(I, I, 15).

Est-il possible de mieux écraser l'orgueil humain qu'en montrant ses plus sublimes *hauteurs* comme ne méritant pas que Dieu s'*abaisse* jusqu'à elles? Pour trouver de pareils traits, il faut être Corneille, Bossuet ou Pascal, et aussi, comme eux et comme l'auteur de l'*Imitation*, être pénétré du suc de l'Ecriture sainte [1].

[1] Remarquons, en passant, au grand honneur d'un homme d'état notre contemporain, qu'on serait presque tenté de voir un souvenir de cette magnifique image dans la foudroyante apostrophe lancée par lui à ses adversaires : « Entassez contre moi vos injures ; vous

Que Corneille, tout en conservant sa puissante originalité, donne lieu à de faciles rapprochements avec Pascal ou Bossuet, rien sans doute ne doit sembler plus naturel; ces trois génies sont de la même famille. Ce qui est moins prévu et par là même plus curieux, c'est qu'il offre également de nombreux points de contact avec La Fontaine, Racine, et autres poètes ou prosateurs de caractères aussi divers qu'en apparence opposés au sien.

Le voici d'abord en communauté d'idées et d'expressions avec Bossuet. Il s'agit de la force que le chrétien puise dans l'amour de Jésus-Christ.

> Qui le sait embrasser en devient invincible,
> Et sa défaite est impossible
> Au temps, par qui tout est défait.
> (II, VII, 152).

Passons sur le petit cliquetis de mots, *sa défaite* et *tout est défait;* mais *le temps qui défait* n'est-il pas, avec un peu moins d'énergie, l'heureuse contre-partie de l'image sublime de Bossuet: « La voilà, cette prin« cesse...., telle que la mort nous l'a faite? » Ce trait, si justement célèbre, est bien de Bossuet; on y reconnaît la main du grand orateur, *ab ungue leonem.* Il est intéressant néanmoins de noter que Corneille l'avait à peu près trouvé avant lui. L'oraison funèbre de la du-

« ne les élèverez jamais à la hauteur de mon dédain. » Il faut avouer pourtant que, si ce mouvement oratoire, qui restera dans notre histoire parlementaire, rappelle un peu la lettre de l'*Imitation*, il n'en exhale pas précisément l'esprit.

chesse d'Orléans fut prononcée en 1670, et c'est en 1652 que Corneille avait dit dans l'*Imitation :*

> Tu pleurais, Madeleine, et ton frère au tombeau
> Ne souffrait point de trêve à ta douleur fidèle ;
> Mais à peine on te dit : « Viens, le Maître t'appelle, »
> Que ce mot de tes pleurs fait tarir le ruisseau ;
> Tu te lèves, tu pars, et ta douleur suivie
> Des doux empressements d'un amoureux transport,
> Laissant régner la joie en ton âme ravie,
> Pour chercher l'auteur de la vie,
> Ne voit plus ce qu'a fait la mort.
>
> (II, VIII, 154).

Cette strophe est chargée de mots : *ruisseau de pleurs, douleur suivie des empressements d'un transport, douleur laissant régner la joie,* tout cela est emphatique, tout cela, comme dirait Alceste,

> Sort du bon caractère et de la vérité,
> . . . . . .
> Et ce n'est point ainsi que parle la nature.

Il y a aussi trop de recherche dans l'*auteur de la vie* opposé à *ce qu'a fait la mort* [1] ; mais cette dernière expression peut être regardée comme une remarquable ébauche de celle de Bossuet, *la mort nous l'a faite.*

[1] Cette antithèse n'est pas dans le texte ; mais elle est conforme au goût du moyen âge, goût bien autrement prononcé encore dans l'hymne de la Passion, *Vexilla regis prodeunt*, où l'on trouve :

> . . . Vita mortem pertulit,
> Et morte vitam protulit ;

et dans la *prose* du jour de Pâques : *Dux vitæ mortuus regnat vivus.*

Est-ce à dire que le grand orateur a mis à contribution le grand poète ? Nullement. Ils n'avaient pas besoin l'un de l'autre pour atteindre au sublime ; ils étaient dignes de s'y rencontrer : *par nobile fratrum.*

Quand on met en présence ces géants de la pensée et du style, il y aurait une puérile témérité à vouloir mesurer comparativement leur taille et strictement équilibrer leurs forces ; on ne peut que les confondre dans l'hommage d'une égale admiration. Cependant, tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre, certains traits permettent de signaler quelques inégalités de détail. Ainsi Corneille, qui tout à l'heure avait, disais-je, un peu moins d'énergie que Bossuet, me semble ailleurs lui être supérieur à son tour. L'auteur de l'*Imitation* pousse un cri d'effroi, né du souvenir évident de ce qu'il y a de plus terrible dans l'Ecriture sainte. On croit entendre Jérémie ou Job, dont quelques paroles sont même citées. Corneille s'inspire ainsi du texte latin :

> Seigneur, tu fais sur moi tonner tes jugements ;
> Tous mes os ébranlés tremblent sous leur menace ;
> Ma langue en est muette, et mon cœur tout de glace
> N'a plus pour s'expliquer que des gémissements.
>
> (III, XIV, 245).

J'ai vainement cherché dans la Bible cette métaphore, qui fait frissonner, *intonas judicia tua.* Si l'auteur l'a tirée de son propre fonds, elle ne pouvait du moins se présenter qu'à l'esprit d'un écrivain tout tremblant des *épouvantements* dont parle le livre sacré. C'est le dernier degré du sublime en ce genre, et, si je ne me trompe, c'est plus fort même que l'*éclat de tonnerre* de

Bossuet, à propos de la mort de la duchesse d'Orléans[1]. Une telle expression était trop bien dans le goût de Corneille et trop digne d'être adoptée par lui pour qu'il la laissât échapper. Aussi n'a-t-il pas hésité à donner à notre langue *faire tonner les jugements*. Ce qui est plus extraordinaire c'est qu'un poète qui ne mérite nullement d'être comparé à Corneille ait aussi, et presque en même temps que lui, trouvé spontanément, ou puisé dans le texte latin de l'*Imitation*, cette même image, à moins toutefois qu'il ne la doive à Corneille. Châteaubriand dit dans le *Génie du christianisme :* « La « *Pucelle* de Chapelain, le *Moïse sauvé* de Saint-Amand, « et le *David* de Coras, ne sont plus connus que par les « vers de Boileau. On peut cependant tirer quelque « fruit de la lecture de ces ouvrages : le *David* surtout « mérite d'être parcouru[2]. » Puis il cite un passage du *David*, dans lequel se trouvent ces vers :

Contemple donc Héli, le chef du tabernacle,
Que Dieu fit de son peuple et le juge et l'oracle ;
Son zèle à sa patrie eût pu servir d'appui,
S'il n'eût produit deux fils trop peu dignes de lui.
. . . . . .
Mais Dieu fait sur ces fils, dans le vice obstinés,
Tonner l'arrêt des coups qui leur sont destinés...

Remarquons d'abord que Châteaubriand, comme beaucoup d'autres avant lui, s'est trompé en attribuant le

[1] « O nuit désastreuse ! ô nuit effroyable ! où retentit tout à coup, comme un éclat de tonnerre, cette étonnante nouvelle : Madame se meurt ! Madame est morte ! »

[2] *Génie du christianisme*. Seconde partie, liv. I, chap. IV.

David à Coras. Voici les vers de Boileau auxquels l'auteur du *Génie du christianisme* fait allusion :

> Le *Jonas* inconnu sèche dans la poussière ;
> Le *David* imprimé n'a point vu la lumière ;
> Le *Moïse* commence à moisir par les bords [1].

Ces vers, dans les plus anciennes éditions des satires, publiées par Boileau lui-même, sont accompagnés de cette note, reproduite dans l'édition de Lefèvre : « Ces « trois poèmes avaient été faits, le *Jonas* par Coras, le « *David* par Les Fargues, et le *Moïse* par Saint-Amand. » Les mêmes vers sont ainsi annotés dans l'édition de Brossette et Monteil, revue et corrigée par Souchay [2]. « Le *Jonas inconnu*, *Jonas* ou *Ninive pénitente*, poème « de Jacques de Coras, imprimé en 1663. — Le *David*. Ce « n'est point le *David* de Coras que le poète a en vue, « et qui valut à son auteur une pension du clergé ; mais « le *David* de Les Fargues, Toulousain. — Le *Moïse*, « idylle héroïque, par Saint-Amand. » Les deux vers

> Mais Dieu fait sur ces fils, dans le vice obstinés,
> Tonner l'arrêt des coups qui leur sont destinés,

appartiennent donc à Les Fargues, et non à Coras. Il faut être juste envers tout le monde, et surtout il ne faut pas dépouiller les pauvres du peu qu'ils possèdent. Laissons à Les Fargues, plus obscur encore, heureusement pour lui, que Coras à qui deux ou trois coups de la férule de Boileau et une des plus jolies épigrammes

[1] *Satire*, IX.
[2] Paris, Vᵉ Alix, 1740, 2 vol. in-4°.

de Racine ont infligé l'immortalité du ridicule, laissons, dis-je, à Les Fargues l'honneur de s'être peut-être rencontré avec Corneille ou de lui avoir au moins fait un habile emprunt. Il n'est pas possible de dire auquel de ces deux éloges il a droit. Ce qui est certain, c'est que les trente premiers chapitres du troisième livre de l'*Imitation* de Corneille furent publiés pour la première fois en 1654 et que le *David* de Les Fargues parut en 1660 [1].

Corneille, après avoir, avec autant de bonheur que de hardiesse, traduit *intonas judicia tua*, est peut-être un peu moins heureux, mais il n'est pas moins hardi, quand il ajoute dans des vers qui ressemblent à une page détachée des Pensées de Pascal :

Que je dois m'abaisser, que je dois m'avilir
Sous tes saints jugements, sous leurs profonds abymes,
Où je ne vois en moi qu'un néant plein de crimes,
Qui, tout néant qu'il est, ose s'enorgueillir !

O néant ! ô vrai rien ! mais pesanteur extrême,
Mais charge insupportable à qui veut s'élever !
Mer sans rive, où partout chacun se peut trouver,
Mais sans trouver partout qu'un néant en soi-même !

Dans un gouffre si vaste où te retires-tu,
Où peux-tu te cacher source de vaine gloire ?
. . . . . .

Tout s'abîme, Seigneur, dans cette mer profonde
Que tes grands jugements ouvrent de toutes parts.
. . . . . .

[1] Voir Brunet.

Que verraient-ils (les mondains),

> Que verraient-ils en eux qu'ils puissent estimer,
> S'ils voyaient devant toi ce qu'est leur chair fragile ?
> Comment souffriraient-ils qu'une masse d'argile
> S'enflât contre la main qui vient de la former ?
> (III, XIV, 247).

On cite partout et avec raison comme une belle alliance de mots la phrase de Bossuet, dans l'oraison funèbre de Condé, *versez des pleurs avec des prières*. Corneille fait souvent aussi de ce mot *verser* un remarquable emploi. Ainsi, pour exprimer la salutaire influence des remords :

> Sacrés ressentiments, réflexions perçantes,
> Qui dans un cœur navré versez d'heureux regrets.
> (I, XXI, 91).

Ces efficaces retours de l'homme sur lui-même obtiennent de Dieu

> Les douceurs que sa main verse en la conscience.
> (I, XI, 46).

C'est par eux que sont attirées

> Ces grâces divines
> Qui, parmi tant de maux et parmi tant d'épines,
> Versent du haut du ciel la consolation ;
> (I, XX, 83).

faveurs d'autant plus précieuses que

> Dieu les verse toujours par delà l'espérance.
> (I, X, 44).

Remarquons, dans tous ces vers, que le mot *verser* est à la fois plus expressif et plus harmonieux que ne le serait *répandre*. Dans le dernier vers notamment,

Dieu les verse toujours par delà l'espérance,

la mesure permettait bien de dire *répand* au lieu de *verse*. Que l'on fasse ce changement, et si on a l'oreille tant soit peu délicate, qu'on prononce entre les deux leçons.

Mais je vous demande pardon, Messieurs, et je demanderais volontiers aussi pardon à Bossuet et à Corneille de m'arrêter sur ce mince détail. Mettons-les plutôt pour ainsi dire aux prises sur un sujet qui semble presque appartenir en propre au grand orateur, tant il s'en est souvent et souverainement emparé, mais que le grand poète s'est montré digne de lui disputer; je veux parler du néant de tout ce qui séduit dans ce monde et dont le prestige s'évanouit devant la mort.

Vous avez tous présente à la mémoire la magnifique paraphrase qu'a faite Bossuet des paroles de l'*Ecclésiaste* : « *Vanitas vanitatum, et omnia vanitas... Om-* « *nia ergo vanitas prœter amare Deum, et illi soli ser-* « *vire.* » — « Vanité des vanités, et tout est vanité.... « O vanité ! ô néant ! ô mortels ignorants de leur des- « tinée !... Non,. . la santé n'est qu'un nom, la vie n'est « qu'un songe, la gloire n'est qu'une apparence, les « grâces et les plaisirs ne sont qu'un vain amusement; « tout est vain en nous excepté le sincère aveu que « nous faisons devant Dieu de nos vanités, et le juge-

« ment arrêté qui nous fait mépriser tout ce que nous « sommes... Voulez-vous savoir en un mot ce que c'est « que l'homme? Tout son devoir, tout son objet, « toute sa nature, est de craindre Dieu, tout le reste « est vain. »

Et Corneille :

> Tout n'est que vanité, gloire, faveurs, richesses,
> Passagères douceurs, trompeuses allégresses,
> Tout n'est qu'amusement, tout n'est que vain appui,
> Hormis d'aimer Dieu seul, et ne servir que lui.
> (I, XXIV, 115).

Ce dernier vers joint au mérite d'une nerveuse concision celui d'être une traduction littérale du texte sacré.

C'est aussi aux livres saints, qui l'ont souvent répétée, que l'auteur de l'*Imitation* emprunte cette image de la vie comparée à une ombre fugitive, *vita hominum tanquam umbra subito pertransit.* Corneille la reproduit à son tour avec une vigueur de pinceau qu'aurait pu lui envier Bossuet :

> . . . Mille genres de morts
> Par mille différents efforts
> Des mortels retranchent le nombre;
> L'ordre en ce point seul est pareil,
> Qu'ils passent tous ainsi qu'une ombre
> Qu'efface et marque le soleil.
> (I, XXIII, 108).

Bossuet, si riche en images sur la puissance de la mort, sur la rapidité de ses coups et sur l'oubli dont

elle enveloppe la mémoire des hommes, a-t-il jamais rien trouvé de plus effrayant que :

Parmi les vers et la poussière
Qui daignera chercher ton nom?
(I, XXIII, 108).

A-t-il rien dit de plus énergique et de plus neuf que :

D'où te vient la folle espérance
De faire en terre un long séjour?
. . . . . .
Combien en trompe un tel espoir!
Et combien en laisse-t-il choir
Dans le plus beau de leur carrière!
Combien tout-à-coup défaillir,
Et précipiter dans la bière
La vaine attente de vieillir!
(I, XXIII, 107).

Et de même :

Pense, mortel, à t'y résoudre;
Ce sera bientôt fait de toi :
Tel aujourd'hui donne la loi
Qui demain est réduit en poudre.
Le jour qui paraît le plus beau
Souvent jette dans le tombeau
La mémoire la mieux fondée;
Et l'objet qu'on aime le mieux
Echappe bientôt à l'idée
Quand il n'est plus devant les yeux.
(I, XXIII, 99).

Puis encore :

Où sont tous ces docteurs, ... ,
. . . . . autrefois si fameux ?
. . . . . .
Tant qu'a duré leur vie ils semblaient quelque chose ;
Il semble après leur mort qu'ils n'aient jamais été :
Leur mémoire avec eux sous la tombe est enclose ;
Avec eux y repose
Toute leur vanité.
(I, III, 27).

On ne peut lire ces derniers vers sans se rappeler ceux de Malherbe :

Ont-ils rendu l'esprit, ce n'est plus que poussière
Que cette majesté si pompeuse et si fière
Dont l'éclat orgueilleux étonnait l'univers ;
Et, dans ces grands tombeaux où leurs âmes hautaines
Font encore les vaines,
Ils sont mangés des vers.

Ce n'est pas le seul endroit où Corneille se rencontre avec Malherbe. Le nécessité de souffrir dans ce monde est une loi aussi générale que la loi qui nous condamne à mourir. La première fournit à Corneille une strophe qui, sans être aussi poétique que la plus connue des strophes de Malherbe, a cependant avec elle beaucoup d'analogie. Il n'est, dit Corneille, en parlant de la souffrance,

Il n'est emploi, ni rang dont la grandeur se pare
De cette inévitable loi,
Et ceux qu'on voit porter le sceptre et la tiare
N'en sont pas plus exempts que toi.
(I, XXII, 92).

Et Malherbe dit de la mort :

Le pauvre en sa cabane, où le chaume le couvre,
Est sujet à ses lois,
Et la garde qui veille aux barrières du Louvre
N'en défend pas nos rois.

Il y a, comme on le voit, entre les deux strophes rapport non seulement de pensée et d'expression, mais encore, à peu de chose près, de rhythme. Au reste, dans un grand nombre de passages de l'*Imitation*, comme dans les stances de *Polyeucte* et du *Cid*, Corneille a prouvé que, pour l'ampleur et l'harmonie de la phrase lyrique, quand il est bien inspiré, ni Malherbe, ni personne ne l'emporte sur lui.

Il donne à son vers tous les tons, il le plie à toutes les formes.

Quand le poète des *Méditations* s'écrie :

Encore un hymne, ô ma lyre !
Un hymne pour le Seigneur,
Un hymne dans mon délire,
Un hymne dans mon bonheur !
. . . . . .
Toi qui donnes sa pente au torrent des collines,
Toi qui prêtes son aile au vent pour s'exhaler,
Où donc es-tu, Seigneur ? Parle : où faut-il aller ?
N'est-il pas des ailes divines,
Pour que mon âme aussi puisse enfin s'envoler ?

quand, dis-je, Lamartine s'exprime ainsi, il n'a pas plus d'élan, plus de souffle, d'enthousiasme et de nom-

bre que Corneille emporté aussi par la sainte ardeur de la prière :

Qu'en hymnes tout un chœur autour de moi résonne.
(II, IX, 165).

. . . . . .

Parle, parle, Seigneur, ton serviteur écoute.

. . . . . .

Mais désarme d'éclairs ta divine éloquence,
Fais-la couler sans bruit au milieu de mon cœur;
Qu'elle ait de la rosée et la vive abondance
Et l'aimable douceur.

. . . . . .

Je ne veux ni Moïse à m'enseigner tes voies,
Ni quelque autre prophète à m'expliquer tes lois;
C'est toi, qui les instruis, c'est toi, qui les envoies,
Dont je cherche la voix.

. . . . . .

Qu'ils parlent hautement, qu'ils disent des merveilles,
Qu'ils déclarent ton ordre avec pleine vigueur :
Si tu ne parles point, ils frappent les oreilles
Sans émouvoir le cœur.

. . . . . .

Ils n'arrosent sans toi que les dehors de l'âme,
Mais sa fécondité veut ton bras souverain;
Et tout ce qui l'éclaire et tout ce qui l'enflamme
Ne part que de ta main.

. . . . . .

Silence donc, Moïse! et toi, parle en sa place,
Éternelle, immuable, immense Vérité;
Parle, que je ne meure enfoncé dans la glace
De ma stérilité.

. . . . . .

Parle donc, ô mon Dieu! ton serviteur fidèle
Pour écouter ta voix réunit tous ses sens,
Et trouve les douceurs de la vie éternelle
En ses divins accents.

Parle, pour consoler mon âme inquiétée ;
Parle, pour la conduire à quelque amendement,
Parle, afin que ta gloire ainsi plus exaltée
Croisse éternellement!
(III, II, 191, 192, 193, 194).

Si je ne craignais, Messieurs, de vous fatiguer par trop de détail, j'insisterais sur ce beau vers :

Qu'en hymnes tout un chœur autour de moi résonne,

tiré de ces seuls mots du texte, *dulcis cantus et hymni;* sur l'heureuse traduction de *Illi exterius rigant*,

Ils n'arrosent sans toi que les dehors de l'âme ;

sur ce magnifique développement de *æterna Veritas*,

Eternelle, immuable, immense Vérité ;

et encore sur

Mais désarme d'éclairs ta sublime éloquence,

qui appartient tout entier à Corneille, de même que :

. . . . . enfoncé dans la glace
De ma stérilité,

image d'une si originale audace, substituée à l'expression commune *sine fructu efficiar*. Je pourrais en outre vous faire remarquer l'onction et la mélodie racinienne de cet appel à l'éloquence divine :

Fais-la couler sans bruit au milieu de mon cœur ;
Qu'elle ait de la rosée et la vive abondance
Et l'aimable douceur,

vers inspirés par la phrase du texte, *fluat ut ros eloquium tuum*, inspirée peut-être elle-même à la fois par celle de Moïse[1] : *Fluat ut ros eloquium meum, quasi imber super herbam, et quasi stillæ super gramina*, et par le trait d'Isaïe [2], reproduit dans la prophétie de Joad : *Rorate, cœli, desuper...*

Heureux qui pour Sion d'une sainte ferveur
Sentira son âme embrasée !
Cieux, répandez votre rosée [3]...

Enfin, je pourrais de ces vers

Si tu ne parles point, ils frappent les oreilles
Sans émouvoir le cœur,

comme de ceux de Racine,

. . . Quoi ! toujours les plus grandes merveilles
Sans ébranler ton cœur frapperont tes oreilles [4],

trouver encore la source dans Isaïe : *Qui apertas habes aures, nonne audies* [5] ?

Mais je vous demande la permission de relever par une observation technique un mot qui prouve qu'il n'est pas de règle ou d'usage dont l'infraction ne puisse devenir une beauté. En général, on évite avec raison de

[1] Deuxième cantique de Moïse, Deuteron., XXXII, II.
[2] Isaïe, XLV, VIII.
[3] *Athalie*, III, VII.
[4] *Athalie*, I, I.
[5] Isaïe, XIII, XX.

faire tomber une strophe, et surtout la dernière d'un poème, sur un mot aussi lourd que cet adverbe *éternellement* qui termine le passage de Corneille dont nous nous occupons. Ici au contraire il fait image et répond à la grandeur de la pensée :

. . . . . que ta gloire ainsi plus exaltée
Croisse éternellement,

semble, en prolongeant la phrase, étendre la suite à jamais prolongée des siècles pendant lesquels la gloire de Dieu doit, non seulement durer, mais croître sans fin. Il y a là comme un reflet des sublimes paroles de l'Ecriture que Racine encore s'est si habilement appropriées : *Dominus regnabit in æternum et ultra* [1].

Que son nom soit béni; que son nom soit chanté,
Que l'on célèbre ses ouvrages
Au delà des temps et des âges,
Au delà de l'éternité [2]!

Corneille et Racine étaient nourris de la littérature sacrée. Aussi les retrouve-t-on souvent ensemble soit dans l'imitation proprement dite, soit même dans le vague souvenir, écho lointain, de quelques uns de ses oracles, par exemple de ceux-ci : « . . . simul insipiens « et stultus peribunt. Et relinquent alienis divitias suas; « et sepulchra eorum domus illorum... Et homo, quum « in honore esset, non intellexit... Mors depascet eos...

[1] Premier cantique de Moïse, Exod., XV, XVIII.
[2] *Esther*, III, IX.

« Ne timueris quum dives factus fuerit homo, et quum « multiplicata fuerit gloria domûs ejus. Quoniam quum « interierit, non sumet omnia; neque descendet cum « eo gloria ejus [1]. . »

Ecoutons Corneille :

Homme, quoi qu'ici-bas tu veuilles entreprendre,
Songe à ce compte exact qu'un jour il en faut rendre,
Et mets devant tes yeux cette dernière fin
Qui fera ton mauvais ou ton heureux destin.
Regarde avec quel front tu pourras comparaître
Devant le tribunal de ton souverain maître,
Devant ce juste juge à qui rien n'est caché,
Qui jusques dans ton cœur sait lire ton péché,
Qu'aucun don n'éblouit, qu'aucune erreur n'abuse,
Que ne surprend jamais l'adresse d'une excuse,
Qui rend à tous justice, et pèse au même poids
Ce que font les bergers et ce que font les rois.
(I, XXIV, 110).

Et Racine avec plus de pompe encore, en moins de mots :

Ce Dieu, maître absolu de la terre et des cieux,
N'est point tel que l'erreur le figure à vos yeux :
L'Eternel est son nom, le monde est son ouvrage;
Il entend les soupirs de l'humble qu'on outrage,
Juge tous les mortels avec d'égales lois,
Et du haut de son trône interroge les rois [2].

C'est à propos de ce magnifique langage, mis par

[1] David, Ps. XLVIII.
[2] *Esther*, III, IV.

Racine dans la bouche d'Esther, que Voltaire disait : « On « a honte de faire des vers quand on en lit de pareils. » J.-B. Rousseau n'a pas cependant eu honte d'en faire sur la même pensée que Racine et Corneille. Lui aussi, il s'est attaqué au Psalmiste, et, en le serrant de plus près que les deux rudes jouteurs qui l'avaient précédé, il s'est montré leur digne émule :

Le riche et l'indigent, l'imprudent et le sage,
Sujets à mêmes lois, subissent même sort.
. . . . . .
Justes, ne craignez point le vain pouvoir des hommes;
Quelque élevés qu'ils soient, ils sont ce que nous sommes.
Si vous êtes mortels, ils le sont comme vous.
Nous avons beau vanter nos grandeurs passagères,
Il faut mêler sa cendre aux cendres de ses pères;
Et c'est le même Dieu qui nous jugera tous.

Quand Rousseau imitait ainsi deux versets d'Isaïe [1],

Je disais à la nuit sombre :
O nuit, tu vas dans ton ombre
M'ensevelir pour toujours !
Je redisais à l'aurore :
Le jour que tu fais éclore
Est le dernier de mes jours !

il ne devait sans doute son harmonieuse paraphrase qu'à sa propre inspiration; mais il aurait pu en trouver le modèle dans ces vers, où Corneille développe

[1] De mane usque ad vesperam finies me. Sperabam usque ad mane, quasi leo sic contrivit omnia ossa mea. Is., XXXVIII, 12, 13,

aussi en poète quelques mots de son auteur sur la même idée [1] :

Aussitôt que le jour te luit,
Doute si jusques à la nuit
Ta vie étendra sa durée ;
Et la nuit, reçois le sommeil,
Sans la croire plus assurée
D'atteindre au retour du soleil.
(I, XXIII, 102).

Vous montrerai-je maintenant, Messieurs, Corneille rival de La Fontaine? Devant qui ne connaîtrait pas comme vous les vers du fabuliste, ne pourrait-on pas lui faire honneur de la délicieuse image de *la joie s'épanchant dans le cœur?*

Souvent il est plus sûr, tant que l'homme respire,
Qu'il sente peu de joie en son cœur s'épancher.
(I, XXI, 90).

L'illusion ne serait-elle pas complète encore si l'on attribuait au *Bonhomme* cette strophe pittoresque et harmonieuse?

Ne mets point ton espoir sur un frêle roseau
Qui penche au gré du vent, qui branle au gré de l'eau,
Sur le monde en un mot et sur sa flatterie ;
Sa gloire n'est qu'un songe, et ce qu'il en fait voir
Pour surprendre un moment de folle rêverie,
Comme la fleur de la prairie,
Tombera du matin au soir.
(II, VII, 153).

[1] Quum mane fuerit, puta te ad vesperum non perventurum. Vespere autem facto, mane non audeas tibi polliceri.

Et lorsque, vantant le bonheur de l'homme qui sait vivre en paix avec tout le monde, Corneille s'écrie :

> Heureux trois fois celui qui se fait un tel sort !
> Heureux trois fois celui qu'une aussi douce vie
> Conduit vers une heureuse mort !
> (I, XVII, 67).

Ces vers n'ont-ils pas, du moins en partie, la grâce, quoiqu'ils n'aient pas entièrement la suavité de

> Rien ne trouble sa fin ; c'est le soir d'un beau jour ?

On peut en dire autant de

> Et la parfaite joie arrive avec le soir
> Chez qui sait avec fruit employer la journée.
> (I, XXV, 125).

trait qui, outre le même rapport avec celui de La Fontaine, présente aussi une certaine analogie avec ces jolis vers d'un de nos anciens poètes :

> De ma primevere tempeste
> Ne me remembre sans plézir ;
> Cil qui dansa moult à la feste
> Au soir n'ha regret de gézir [1].

La philosophie et la poésie antiques avaient dit :

> . . . . Video meliora proboque,
> Deteriora sequor [2].

[1] Barbe de Verrue, femme poète du XIII[e] siècle, citée par Vanderbourg dans la préface des poésies de Clotilde de Surville.

[2] Ovid., Metam., VII, XX.

Mais à ce cri de découragement elles n'avaient pas joint pour correctif le cri du repentir qui, du fond des misères humaines, s'élève avec confiance vers le ciel : « De profundis clamavi ad te, Domine; Domine, exaudi « vocem meam... Dixi : confitebor adversum me injus- « titiam meam Domino, et tu remisisti impietatem pec- « cati mei [1]. »

Ce rapprochement, à la fois triste et consolant, de la faiblesse consciente d'elle-même, opposée à l'espérance ouvrant pour la fragilité la source où elle est assurée de trouver la force, tel est le sujet d'un des plus beaux chapitres de l'*Imitation*, le vingtième du troisième livre. Il y est traité avec une profondeur de pensée et une vigueur de style qui offraient à Corneille un modèle digne de lui. Voici quelques-uns des vers qu'il en a tirés :

A ma confusion, Seigneur, je te confesse
Quelle est mon injustice et quelle est ma faiblesse ;
Je veux bien te servir de témoin contre moi :
Peu de chose m'abat, peu de chose m'attriste ;
Et dans tous mes souhaits, pour peu qu'on me résiste,
Un orgueilleux chagrin soudain me fait la loi.
J'ai beau me proposer d'agir avec courage,
Le moindre tourbillon me fait peur de l'orage,
Et renverse d'effroi mon plus ferme propos ;
D'angoisse et de dépit j'abandonne ma route,
Et, me livrant moi-même à ce que je redoute,
Je me fais le jouet et des vents et des flots.

Quelquefois, au milieu de ma persévérance,
Lorsque je crois marcher avec quelque assurance,

[1] David, Ps. CXXIX et XXXI.

Et fournir ma carrière avec moins de danger,
Quand j'y pense le moins, je trébuche par terre,
Et, lorsque je m'estime à l'abri du tonnerre,
Je me trouve abattu par un souffle léger.

. . . . . .

Fais que je me relève aussitôt que je tombe ;
Fais que, si l'on m'abat, jamais je ne succombe ;
Fais que je ne sois point tout-à-fait terrassé.
(III, xx, 268, 269).

Ces vers, beaux en eux-mêmes, plaisent en outre par un air de parenté, éloigné si l'on veut, mais cependant saisissable, avec ceux qui caractérisent le Chêne et le Roseau :

Le moindre vent qui d'aventure
Fait rider la face de l'eau,
Vous oblige à baisser la tête ;
Cependant que mon front, au Caucase pareil,
Non content d'arrêter les rayons du soleil,
Brave l'effort de la tempête.

. . . . . .

Les vents me sont moins qu'à vous redoutables.
Je plie, et ne romps pas [1].

Ailleurs, les deux poètes se sont encore plus rapprochés l'un de l'autre, non par l'identité de la pensée, mais par celle de l'image et par le même tour de phrase habilement cadencée. Corneille dit :

Une affliction passe, une autre lui succède ;
Souvent elle renaît de son propre remède,
Et rentre du côté qu'on la vient de bannir ;

[1] *Fables*, I, XXII.

Un combat dure encor, que mille autres surviennent,
Et cet enchaînement dont ils s'entre-soutiennent
Fait un cercle de maux qui ne saurait finir.
(III, xx, 270).

Et La Fontaine :

. . . . . Le bœuf vient à pas lents.
Quand il eut ruminé tout le cas en sa tête,
Il dit que du labeur des ans
Pour nous seuls il portait les soins les plus pesants,
Parcourant sans cesser ce long cercle de peines
Qui, revenant sur soi, ramenait dans nos plaines
Ce que Cérès nous donne, et vend aux animaux [1].

Enfin, et pour ne pas prolonger trop ce parallèle, mettons une dernière fois en contact l'auteur des *Fables* et le traducteur de l'*Imitation*.

La Fontaine peint un avare qui n'ose toucher à son cher trésor.

Ce malheureux attendait
Pour jouir de son bien une seconde vie ;
Ne possédait pas l'or, mais l'or le possédait [2].

Et Corneille dit aussi :

Ceux qui pensent ici posséder quelque chose,
La possèdent bien moins qu'ils n'en sont possédés.
(III, xxxii, 318.)

Cette énergique antithèse n'est pas dans le texte latin. Corneille, de même que La Fontaine, était bien assez

[1] *Fables*, X, ii.
[2] *Fables*, IV, xx.

riche pour ne la demander à personne. Cependant ils étaient l'un et l'autre si versés dans les littératures anciennes qu'il est permis de penser qu'ils se rappelaient le mot de Pline le jeune : « Ea invasit homines habendi « cupido, ut possideri magis quàm possidere videan- « tur [1], » et celui de Bion, le philosophe grec, qui, comme le rapporte Fénelon, disait à un avare : « Tu ne « possèdes pas ton bien; c'est ton bien qui te pos- « sède [2]. »

Le pieux auteur de l'*Imitation* avait, lui aussi, une grande connaissance des auteurs profanes. Il ne fait pas difficulté d'emprunter leurs pensées et leurs expressions, quand elles conviennent à son sujet. En les citant, il les modifie quelquefois, soit pour les approprier mieux à ce qu'il dit, soit parce qu'au lieu de recourir au texte, il s'en rapporte à ses souvenirs un peu confus. Voici de ce genre d'altération un exemple assez curieux.

On lit dans l'*Imitation*, sur les dangers que le chrétien rencontre dans le monde : « Dixit quidam : quoties « inter homines fui, minor homo redii. » Cette petite phrase, vive et bien coupée, donne du relief à la pensée. Corneille traduit :

> Un païen nous l'apprend, tout chrétiens que nous sommes :
> « Je n'ai jamais, dit-il, été parmi les hommes
> « Que je n'en sois sorti moins homme et plus brutal. »
>
> (I, xx, 80.)

[1] *Epist.*, IX, xxx.

[2] *Vies des anciens philosophes.*

Ces vers ont le tort de délayer ce qui était dit avec tant de précision. En outre, on peut être choqué de la trivialité de l'expression *et plus brutal;* mais veut-on savoir d'où elle est venue? Corneille, pour la faire entrer dans sa paraphrase, est allé la chercher dans l'ancien écrivain dont l'auteur de l'*Imitation*, par calcul de bon goût ou par infidélité de mémoire, avait pour ainsi dire condensé en quelques mots le texte développé que voici; il est remarquable. Quel orateur chrétien a jamais condamné les réunions mondaines et les spectacles plus sévèrement que Sénèque dans ce passage?

« Inimica est multorum conversatio... Quo major est « populus cui miscemur, hoc periculi plus est. Nihil « vero tam damnosum bonis moribus quam in aliquo « spectaculo desidere : tunc enim per voluptatem faci- « lius vitia subrepunt. Quid me existimas dicere? Ava- « rior redeo, ambitiosior, luxuriosior, immo vero cru- « delior et inhumanior, quia inter homines fui [1]. »

Il est évident qu'en écrivant son *et plus brutal*, Corneille avait sous les yeux ou présent à l'esprit le *crudelior et inhumanior* du philosophe latin. Si, pour le traduire, il a poussé l'exactitude littérale jusqu'à la crudité, c'est que, comme tous les grands écrivains de son siècle, il ne recule pas devant un terme familier ou même trivial, quand ce terme est le mot propre, indiqué par les convenances du style et du sujet. Ainsi, par exemple, l'auteur de l'*Imitation* recommande la prudence avec laquelle, pour éviter le mal, l'homme le plus saint doit veiller sur lui-même. C'est la reproduction

[1] *Ad Lucilium Epist.*, VII.

du précepte donné par le Sauveur à ses disciples dans le jardin des Oliviers : « Vigilate, et orate, ut non intre- « tis in tentationem. Spiritus quidem promptus est, « caro autem infirma [1]. » Le texte de l'*Imitation* porte : « Non dormit diabolus, nec caro adhuc mortua, » et Corneille traduit mot à mot :

> Le diable ne dort point, et la chair n'est pas morte.
> (II, IX, 166).

Il avait dit dans *Polyeucte :*

> Ainsi du genre humain l'ennemi vous abuse,

vers que Voltaire a commenté de cette manière : « Re- « marquez que cette périphrase, l'*ennemi du genre* « *humain*, est noble, et que le nom propre eût été ri- « dicule : le vulgaire se représente le diable avec des « cornes et une longue queue ; l'*ennemi du genre humain* « donne l'idée d'un être terrible, qui combat contre « Dieu même. » Voltaire, on n'en peut douter, éprou- vait un malin plaisir à donner une grande extension à ce mot *le vulgaire*, par lequel il désignait les quelques naïfs ignorants, s'il en est, qui sérieusement se repré- sentent l'esprit tentateur sous la forme d'un monstre à face grimaçante, avec queue, cornes et pied fourchu. Cependant son observation sur la périphrase du poète n'en est pas moins juste ; mais il est juste aussi de re- marquer que Corneille a doublement fait preuve de goût en écartant du style de la tragédie le mot trop

[1] S. Matth., XXVI, XLI.

peu poétique, et en n'hésitant pas à l'employer dans un ouvrage ascétique, où, même en vers, il est parfaitement admissible. S'il y disait, presque comme dans *Polyeucte :*

> L'immortel ennemi des soins de ton salut,
> (III, VI, 215),

il y disait tout aussi bien :

> Le diable ne dort point, et la chair n'est pas morte.
> (II, IX, 166).

Pénétré de l'esprit de son modèle, le grand poète savait bien que ce ne seraient pas de grotesques idées que suggérerait le mot *diable* aux lecteurs animés aussi des dispositions que demande la lecture d'un livre comme l'*Imitation*. Il connaissait et suivait le précepte d'Horace :

> Descriptas servare vices, operumque colores [1].

Revenons à quelques-uns des emprunts que, même dans son pieux ouvrage, il aimait à faire à l'antiquité profane. Nous l'avons vu traduisant Sénèque le philosophe; il devait évidemment à l'autre Sénèque [2] le beau vers du *Cid* qui est devenu proverbe :

> A vaincre sans péril on triomphe sans gloire,

[1] *Epist. ad Pisones*, 86.

[2] L'*autre Sénèque*, si tant est que le philosophe et le tragique soient deux personnages différents. Aucune question n'a été plus débattue par les érudits; aucune, malgré cela, et les mauvais plai-

traduction littérale de *Qui sine periculo, sine gloria vincit.* Quand, dans l'*Imitation*, il paraphrasait : *Ibi homo plus proficit, ubi magis seipsum vincit*, par

> La grandeur des travaux ennoblit le combat,
> Et la gloire de vaincre a d'autant plus d'éclat
> Que pour y parvenir on fait voir plus de force,
> (I, XXV, 119),

il s'inspirait peut-être plus encore de la phrase du tragique latin que de celle du penseur chrétien. Et de même aussi, en disant :

> L'affliction s'obstine à suivre qui l'évite,
> (II, XII, 185).

il se rapprochait beaucoup plus de l'élégant *post equitem sedet atra cura* d'Horace, si bien traduit par Boileau,

> Le chagrin monte en croupe et galope avec lui,

sants diraient peut-être à cause de cela, n'est demeurée plus obscure :

> Grammatici certant, et adhuc sub judice lis est.

« Les plus habiles critiques n'ont fait qu'embrouiller la question en « voulant l'éclaircir, et les savantes mains de Juste-Lipse, des « deux Scaliger, de Nicolas et de Daniel Heinsius, d'Isaac Pontanus, « de Klotsch et de Jacobs, au lieu de faire briller la lumière, ont « assemblé plus de nuages.... Toutes leurs hypothèses se sont dé- « truites les unes par les autres; le dernier venu a prouvé l'erreur « de ses devanciers jusqu'à ce qu'un autre vînt lui prouver la sienne, « et ainsi de suite... »

(M. Greslou. — *Introduction aux tragédies de Sénèque;* édition Panckoucke).

que du texte un peu obscur, *sequitur te fuga tribulationis.*

J'ai nommé Horace, le poète épicurien par excellence. Notre poète chrétien le connaissait parfaitement. Comme tous les maîtres de la poésie française, formés à cette grande école de la littérature antique à laquelle il faut toujours revenir quand on cherche les modèles du beau, il puisait largement à cette source féconde; mais il en épurait les eaux par un heureux mélange avec celles qui coulent de plus haut que les sommets du Parnasse et du Pinde. Trois fois, dans l'*Imitation*, il rencontre la pensée développée par Horace dans l'ode, à la fois philosophique, mélancolique et sensuelle, qui commence par cette belle strophe :

> Æquam memento rebus in arduis
> Servare mentem, non secus in bonis
> Ab insolenti temperatam
> Lætitia, moriture Delli[1].

Et trois fois, voici ce que devient chez Corneille cette pensée, transformée en passant par le livre de l'*Imitation:*

> Montre un visage égal aux changements divers :
> Dans le plus doux bonheur, dans le plus dur revers,
> Rends-moi, sans t'émouvoir, même action de grâces ;
> Tiens la balance égale à chaque événement,
> Tiens-la ferme à tel point que jamais tu ne passes
> Jusques dans la faiblesse ou dans l'emportement.
> (III, XXV, 295).

[1] Hor., *Odes*, II, III.

Les deux derniers vers sont faibles; mais les quatre premiers sont loin d'être sans valeur, même au point de vue poétique, et surtout comme traduction du texte latin [1].

Sache régler ta joie ; une âme est peu discrète
Qui dans les plus heureux succès
S'y livre avec un tel excès
Qu'elle va tout entière où ce transport la jette.
. . . . . .
Ne sois pas moins soigneux de régler la tristesse :
C'est témoigner peu de vertu
Que d'avoir un cœur abattu
Sitôt qu'un déplaisir violemment te presse.
(III, VII, 222, 223).

Voilà comme ci-dessus, et nous allons revoir une troisième fois ce même conseil, si élégamment donné par Horace, de conserver toujours le calme d'une âme invincible à la mauvaise comme à la bonne fortune. Mais ce sage conseil, le poète de Tibur l'appuie sur l'inévitable nécessité de la mort; et comme sa philosophie épicurienne ne lui permet pas de porter sa vue au-delà du tombeau, le mot terrible *moriture*, qu'il ajoute à son précepte, est précisément ce qui le rend inacceptable. Car, si je n'ai rien à espérer ou à craindre après la mort, je n'ai rien de mieux à faire que de charmer, si je le puis, par le plaisir cette vie éphémère comme la rose dont il veut que je couronne ma coupe et mon front,

[1] Ita ut una æquali facie, in gratiarum actione permaneas inter prospera et contraria, omnia æqua lance pensando.

Huc vina, et unguenta, et nimium brevis
Flores amœnos ferre jube rosæ,
Dum res et ætas, et sororum
Fila trium patiuntur atra.

Mais aussi je n'en dois être que plus sensible aux douleurs et aux joies de ce monde. Il y a contradiction à borner ma destinée aux jouissances de la vie terrestre et à vouloir que je les accepte sans ardeur et que je les perde sans chagrin. Corneille, au contraire, en posant la loi qui doit gouverner le sage, lui donne en très-beaux vers sa raison d'être et sa sanction.

Quand l'homme se possède, et que les créatures
N'ont aucunes douceurs qui puissent l'arrêter.
C'est alors que sans peine il commence à goûter
Combien le Créateur est doux aux âmes pures.
Alors, quoi qu'il arrive ou de bien ou de mal,
Il vit toujours content, et d'un visage égal
Il reçoit la mauvaise et la bonne fortune;
L'abondance sur lui tombe sans l'émouvoir,
La pauvreté pour lui n'est jamais importune,
La gloire et le mépris n'ont qu'un même pouvoir.
(I, XXV, 124).

Cette belle strophe est suivie de celle-ci, plus remarquable encore par la difficulté, très-heureusement vaincue, de rendre en vers les idées abstraites de la plus haute métaphysique :

C'est lors entièrement en Dieu qu'il se repose,
En Dieu sa confiance et son unique appui,
En Dieu qu'il voit partout, en soi-même, en autrui,
En Dieu qui pour son âme est tout en toute chose.

Où qu'il soit, quoi qu'il fasse, il redoute, il chérit
Cet Être universel à qui rien ne périt,
Et dans qui tout conserve une immortelle vie,
Qui ne connaît jamais diversité de temps,
Et dont la voix sitôt de l'effet est suivie
Que dire et faire en lui ne sont point deux instants.

Il n'y a dans ces deux strophes qu'une légère tache. Ce n'est pas *lors*, mot vieilli maintenant, mais encore usité du temps de Corneille; c'est la répétition, avec *soi-même, autrui* et *toute chose*, du mot *en*, qui, pour l'entière clarté de la phrase, ne devrait être joint qu'à *Dieu*. Tout le reste est excellent. On dit vulgairement que *le malheur tombe* sur quelqu'un; Corneille applique à l'*abondance* la même métaphore, et elle est aussi juste que neuve et hardie. Car la joie immodérée *tombe* et pèse comme la douleur excessive sur l'âme qui ne puise pas en Dieu la force de supporter avec la même sérénité la bonne et la mauvaise fortune. Le latinisme, *cet être à qui rien ne périt*, est plus expressif que *pour qui rien ne périt*, dont la mesure eût également permis l'emploi. Le dernier vers,

Que dire et faire en lui ne sont point deux instants,

est admirable; il est en outre ajouté, et non emprunté au texte.

Ce vers est terminé par une expression dont Casimir Delavigne a fait aussi un bel usage, en rendant une idée analogue à celle de Corneille, quoique moins forte.

Toi, qui peuplas les airs d'immortels habitants,
Suspendis sous leurs pieds les orbes éclatants,

Et dont le bras puissant faisait signe à la foudre,
Pour créer l'univers et le réduire en poudre,
Que te fallait-il ? deux instants [1].

Voici un autre passage qui permet de rapprocher Corneille et Casimir Delavigne, bien que l'auteur du *Paria* n'ait certainement pas eu l'intention de lutter contre l'auteur du *Cid* traduisant un livre de piété. Corneille dit, en parlant des misères de ce monde :

La vie est un torrent d'éternelles disgrâces ; •
. . . . . .
Entre mille ennemis il faut que tu la passes.
. . . . . .
Ce sont guerres continuelles
Qui portent dans ton sein chaque jour mille morts,
Si tu n'es bien muni d'armes spirituelles
Pour en repousser les efforts.
(III, xxxv, 327).

C'est, d'après le texte de l'*Imitation*, le développement de l'antique comparaison de Job [2], *militia est vita hominis super terram*, image venue de bien loin, comme on le voit, mais dont la vérité est si constamment confirmée par l'expérience de tous les âges, qu'en se la transmettant, ils l'ont usée à cause de sa justesse même. Casimir Delavigne l'a rajeunie et complétée :

La vie est un combat dont la palme est aux cieux [3].

Cette palme, Corneille encourage l'homme à s'en

[1] *Le Paria*, IV, VII.
[2] Job, VII, 1.
[3] *Le Paria*, II, 1.

rendre digne par une saine appréciation des séductions qui pourraient l'empêcher de *combattre*, comme dit saint Paul, le *bon combat*.

Ces riches, que du siècle adore l'imprudence,
Passent comme fumée avec leur abondance,
Et de leurs voluptés le plus doux souvenir,
S'il ne passe avec eux, ne sert qu'à les punir.
Celles que leur permet une si triste vie
Sont dignes de pitié beauçoup plus que d'envie;
Elles vont rarement sans mélange d'ennuis,
Leurs jours les plus brillants ont les plus sombres nuits;
Souvent mille chagrins empoisonnent leurs charmes,
Souvent mille terreurs y jettent mille alarmes,
Et souvent des objets d'où naissent leurs plaisirs
Ma justice en courroux fait naître leurs soupirs.
L'impétuosité qui les porte aux délices
Elle-même à leur joie enchaîne les supplices,
Et joint aux vains appas d'un peu d'illusion
Le repentir, le trouble et la confusion.
Toutes ces voluptés sont courtes et menteuses,
Toutes n'ont que désordre, et toutes sont honteuses:
Les hommes cependant n'en aperçoivent rien;
Enivrés qu'ils en sont, ils en font tout leur bien;
Ils suivent en tous lieux, comme bêtes stupides,
Leurs sens pour souverains, leurs passions pour guides;
Et, pour l'indigne attrait d'un faux chatouillement,
Pour un bien passager, un plaisir d'un moment,
Amoureux d'une vie ingrate et fugitive,
Ils acceptent pour l'âme une mort toujours vive,
Où, mourant à toute heure, et ne pouvant mourir,
Ils ne sont immortels que pour toujours souffrir.
Plus sage à leurs dépens, donne moins de puissance
Aux brutales fureurs de ta concupiscence;
Garde-toi de courir après les voluptés,
Captive tes désirs, brise tes volontés,

Mets en moi seul ta joie, et m'en fais une offrande,
Et je t'accorderai ce que ton cœur demande.
(III, XII, 240).

Il serait facile de relever ici quelques expressions faibles et deux ou trois traits de mauvais goût ; mais ces taches sont plus que compensées par la richesse de l'ensemble et par de grandes beautés de détail, telles que *les supplices enchaînés à la joie, brise tes volontés,*

Leurs jours les plus brillants ont les plus sombres nuits,

et surtout, après deux vers alambiqués, dans le goût du fameux sonnet d'Oronte, ce vers sublime

Ils ne sont immortels que pour toujours souffrir,

qui fait penser à ceux de Delille dans son dithyrambe sur l'immortalité de l'âme :

Oui, vous qui, de l'Olympe usurpant le tonnerre,
Des éternelles lois renversez les autels,
Lâches oppresseurs de la terre,
Tremblez, vous êtes immortels !

Et vous, vous du malheur victimes passagères,
Sur qui veillent d'un Dieu les regards paternels,
Voyageurs d'un moment aux terres étrangères,
Consolez-vous, vous êtes immortels !

Je vous ai fait pressentir, Messieurs, que, parmi les rapprochements auxquels peut donner lieu la traduction de Corneille, il en est quelques-uns d'autant plus curieux qu'ils sont moins attendus. Je vous en ci-

terai deux; ils sont assez remarquables pour être spécialement indiqués.

Le premier est encore relatif à la lutte de l'homme contre lui-même dans ce combat dont *la palme est aux cieux*.

Mais pour se vaincre ainsi qu'il faut d'art et de force!
Qu'il faut pour ce combat préparer de vigueur!
Et qu'il est malaisé de faire un plein divorce
Avec la douce amorce
Que chacun porte au cœur!

Ce devrait être aussi notre unique pensée
De nous fortifier chaque jour contre nous,
Pour en déraciner cette amour empressée
Où l'âme intéressée
Trouve un poison si doux.
(I, III, 24).

Ces strophes sont charmantes, pleines de grâce et d'harmonie; j'aurais pu les joindre à celles que j'ai citées comme dignes d'être attribuées à Racine, à La Fontaine ou à Lamartine. Le poète continue:

Les soins que cette amour nous donne en cette vie
Ne peuvent aussi bien nous élever si haut
Que la perfection la plus digne d'envie
N'y soit toujours suivie
Des hontes d'un défaut.

Le texte porte: « Omnis perfectio in hac vita quam-« dam imperfectionem habet sibi annexam. » On peut s'étonner que Corneille n'ait pas reproduit littéralement *perfectio imperfectionem habet*, antithèse énergique et conforme à la couleur ordinaire de son style. On doit

regretter aussi qu'il n'ait pas conservé la force de *annexam*, mot beaucoup plus expressif que *suivie* et qui caractérise si bien l'*imperfection inhérente*, même à la plus grande perfection parmi les hommes. Mais dans le dernier vers Corneille retrouve toute sa vigueur. Si c'est la mesure qui l'a forcé de dire *des hontes d'un défaut*, et non *de la honte*, c'est un exemple entre mille des services que rendent souvent aux poètes les exigences du rhythme et de la rime. Corneille l'avait bien senti. Il avait dit d'abord de la victoire que l'homme remporte sur lui-même :

> Toute perfection, sans elle, a du mélange
> Qui joint à sa louange
> La honte d'un défaut [1].

En substituant *les hontes* à *la honte*, il entra plus avant dans la pensée de son modèle. Malheureusement, à force de la développer pour l'approfondir, il lui fit perdre sa nerveuse concision. Elle était alanguie déjà dans la strophe que nous venons de voir ; il l'affaiblit davantage encore dans celle-ci :

> Nos spéculations ne sont jamais si pures
> Qu'on ne sente un peu d'ombre y régner à son tour ;
> Nos plus vives clartés ont des couleurs obscures,
> Et cent fausses peintures
> Naissent d'un seul faux jour.

Ce n'est pas que cette strophe manque d'élégance et d'harmonie ; mais la surabondance des mots et la re-

[1] Première édition des vingt premiers chapitres du livre I, publiée en 1651.

cherche de l'effet y remplacent à tort la ferme concision du texte [1].

Saint François de Sales, qui, avec moins de nerf que l'auteur de l'*Imitation*, en rappelle si souvent la pénétrante onction, a signalé aussi l'*imperfection* de la *perfection* humaine dans ce passage où il fait à l'amitié un devoir de ne pas fermer les yeux sur les défauts de l'ami le plus cher. « Or donc, Philothée, il faut bien prati-« quer en ce sujet la parole que le Sauveur de nos « âmes soulait dire, ainsi que les anciens nous ont ap-« pris. Soyez bon changeurs et monnoyeurs : c'est-à-« dire, ne recevez pas la fausse monnoye avec la bonne, « ny le bas or avec le fin or ; séparez le précieux d'avec « le chétif : ouy, car il n'y a presque celuy qui n'ait « quelque imperfection [2]. »

Voilà bien, dans ces derniers mots, quoique un peu atténuée, la même pensée que « omnis perfectio in hac « vita quamdam imperfectionem habet sibi annexam; » mais, dans ce qui précède, l'image est changée, et au lieu des *ténèbres*, obscurcissant le jour, ou plutôt *le regard de l'homme*, *speculatio nostra*, c'est la fausse monnaie qui vient se mêler à la bonne, comme dans le passage fameux où le poète comique ne veut pas que l'on voie

> . . . rendre même honneur au masque qu'au visage,
> Egaler l'artifice à la sincérité,
> Confondre l'apparence avec la vérité,
> Estimer le fantôme autant que la personne
> Et la fausse monnoie à l'égal de la bonne [3].

[1] Omnis speculatio nostra quadam caligine non caret.
[2] Introduction à la vie dévote, troisième partie, chapitre XXII.
[3] *Tartufe*, I, VI.

Je ne prétends pas que saint François de Sales se soit inspiré de l'*Imitation*. Je suis encore bien plus éloigné de croire que Molière ait fait un emprunt au Fénelon de Genève; mais je n'en trouve pas moins qu'il est curieux de voir ainsi penser et s'exprimer à peu près de la même manière trois écrivains dont un surtout semble si peu devoir parler la même langue que les deux autres.

On serait assurément beaucoup moins surpris de trouver ensemble Molière et l'auteur de *Mélite* et du *Menteur* que l'auteur du *Misanthrope* avec le traducteur de l'*Imitation;* cependant nous allons voir que cette seconde rencontre n'est pas impossible.

Corneille, développant avec bonheur cette fois son modèle, décrit ainsi les effets de l'amour de Dieu :

> Connais-tu bien l'amour, toi qui parles d'aimer ?
> L'amour est un trésor qu'on ne peut estimer ;
> Il n'est rien de plus grand, rien de plus admirable;
> Il est seul à soi-même ici-bas comparable ;
> Il sait rendre légers les plus pesants fardeaux,
> Les jours les plus obscurs, il sait les rendre beaux,
> Et l'inégalité des rencontres fatales
> Ne trouve point en lui de forces inégales;
> Charmé qu'il est partout des beautés de son choix,
> Quelque charge qu'il porte, il n'en sent point le poids,
> Et son attachement au digne objet qu'il aime
> Donne mille douceurs à l'amertume même.
>
> (III, v, 207).

Deux vers seulement, tout au plus,

> Et l'inégalité des rencontres fatales
> Ne trouve point en lui de forces inégales,

déparent un peu ce beau morceau.

Lorsque, douze ans après, Molière insérait dans le *Misanthrope* un fragment de la traduction de Lucrèce qu'il avait autrefois commencée, il n'avait certainement pas l'intention d'appliquer à l'amour profane ce que Corneille avait dit de l'amour de Dieu. Toutefois il y a un singulier rapport entre ces vers :

Il sait rendre légers les plus pesants fardeaux,
Les jours les plus obscurs, il sait les rendre beaux ;
. . . . . .
Charmé qu'il est partout des beautés de son choix,
Quelque charge qu'il porte, il n'en sent point le poids,
Et son attachement au digne objet qu'il aime
Donne mille douceurs à l'amertume même,

et ceux-ci :

L'amour, pour l'ordinaire, est peu fait à ces lois,
Et l'on voit les amants vanter toujours leur choix.
Jamais leur passion n'y voit rien de blâmable,
Et dans l'objet aimé tout leur paraît aimable ;
Ils comptent les défauts pour des perfections,
Et savent y donner de favorables noms [1].

Mais on ne peut pas être tenté de pousser plus loin le rapprochement, quand Corneille complète sa pensée par ces autres vers, non moins beaux que ceux qui les précèdent, malgré quelques tours et termes vieillis :

Cet amour de Jésus est noble et généreux ;
Des grandes actions il rend l'homme amoureux ;
Et les impressions qu'une fois il a faites
Toujours de plus en plus aspirent aux parfaites.

[1] Le *Misanthrope*, II, VI.

Il va toujours en haut chercher de saints appas,
Il traite de mépris tout ce qu'il voit de bas,
Et dédaigne le joug de ces honteuses chaînes
Jusqu'à ne point souffrir d'affections mondaines,
De peur que leur nuage enveloppant ses yeux
A leurs secrets regards n'ôte l'aspect des cieux.
. . . . . .
Je te dirai bien plus ; sa douceur et sa force
Sont des cœurs les plus grands la plus illustre amorce ;
La terre ne voit rien qui soit plus achevé ;
Le ciel même n'a rien qui soit plus élevé :
En veux-tu la raison ? en Dieu seul est sa source ;
En Dieu seul est aussi le repos de sa course ;
Il en part, il y rentre, et ce feu tout divin
N'a point d'autre principe et n'a point d'autre fin.
(III, v, 207 et 208).

Tout à l'heure, Messieurs, je terminerai en plaçant Corneille pour ainsi dire en regard de lui-même ; mais auparavant, souffrez qu'avec toute la réserve commandée par ce grand nom je hasarde, entre lui et un nom beaucoup plus modeste, un rapprochement qui aura pour nous Angevins une sorte d'intérêt de famille.

Dans toute la traduction de l'*Imitation*, il n'y a rien de plus admirable, rien peut-être qui le soit autant, que cette poétique définition de l'amour de Dieu :

C'est d'une vive flamme une heureuse étincelle,
Qui, pour se réunir à sa source immortelle,
Au travers de la nue et de l'obscurité
Jusqu'au plus haut des cieux s'échappe en sûreté.
(III, v, 209).

Ces vers sont dignes d'être comptés au nombre des plus beaux qui soient sortis de la plume de Corneille.

Je ne ferai donc pas, j'ose le dire, un médiocre honneur à notre compatriote et ami M. Daillière en leur comparant ceux-ci, tirés d'un de ses poèmes couronnés par l'Académie française [1] :

Il ne sent plus le poids des chaînes corporelles :
Quand elle prend l'essor sur l'aile de la foi,
L'âme vers les hauteurs des sphères immortelles
Emporte tout l'homme avec soi ;

puis, en concurrence à la fois avec la muse de Corneille et avec le pinceau d'Ary Scheffer :

Quelles félicités inondent tout son être,
Quand, le soir, contemplant cette voûte d'azur,
Il écoute Monique au bord de la fenêtre
Qui s'ouvre sur la mer au flot limpide et pur !
Sur ses ailes de feu l'amour, qui les embrase,
Les enlève à la terre, et, du cœur et des yeux,
Ils peuvent savourer dans leur divine extase,
Toutes les voluptés des cieux !

Je viens d'indiquer que je finirais par une lutte de Corneille avec lui-même. On pourrait qualifier ainsi un grand nombre de passages de l'*Imitation*. J'en citerai deux. Dans l'un, le poète est neuf en se répétant ; dans l'autre, il est sublime en se contredisant.

Dans une strophe dont j'ai déjà cité le premier vers, Corneille, après avoir dit

Parle, parle, Seigneur, ton serviteur écoute,

[1] *Les restes de saint Augustin rapportés à Hippone.*

poursuit ainsi :

> Je dis ton serviteur, car enfin je le suis ;
> Je le suis, je veux l'être, et marcher dans ta route
> Et les jours et les nuits.
> (III, II, 191).

Quand il imprima pour la première fois cette strophe, il y avait quinze ans que, dans la plus admirable de ses tragédies, il avait prêté à Auguste ce langage vraiment digne du maître du monde, pardonnant la trahison de ceux qu'il a *comblés* de bienfaits et qu'il veut, comme il dit lui-même, *en accabler :*

> En est-ce assez, ô Ciel ! et le sort pour me nuire
> A-t-il quelqu'un des miens qu'il veuille encor séduire ?
> Qu'il joigne à ses efforts le secours des enfers :
> Je suis maître de moi comme de l'univers ;
> Je le suis, je veux l'être [1].

Tout autre poète eût été inexcusable s'il se fût emparé de ce bel hémistiche, *je le suis, je veux l'être.* Quant à Corneille, il avait bien le droit de reprendre son bien, non pas où il le trouvait, mais où il l'avait mis, et il le reprit pour en faire un nouvel usage. Châteaubriand dit, en parlant du rossignol, qui chante après avoir perdu ses petits : « C'est encore l'air du temps du bon-« heur qu'il redit, car il n'en sait qu'un ; mais, par un « coup de son art, le musicien n'a fait que changer la « clef, et la cantate du plaisir est devenue la complainte « de la douleur [2]. » Corneille aussi a changé la clef, et

[1] *Cinna*, V, III.

[2] *Génie du Christianisme*, première partie, livre V, chap. V.

je le suis, je veux l'être, qui, dans la bouche d'Auguste, était l'élan d'une sublime clémence, mais aussi l'affirmation d'un suprême orgueil, est devenu, pour le chrétien soumis à son Dieu, l'ardent soupir d'un cœur plein d'humilité, de confiance et d'amour.

Ajoutons que Corneille aimait cette idée de l'action des hommes sur leurs passions se confondant avec l'idée du pouvoir souverain. Il l'a reproduite, une première fois, sans qu'elle lui fût donnée par l'auteur de l'*Imitation*, en parlant du sage,

> Il agit sur soi-même en véritable roi,
> (III, III, 322).

une seconde, en traduisant littéralement son modèle,

> Il triomphe ici-bas de soi-même et du monde,
> (II, III, 140).

et une troisième fois, en modifiant à peine légèrement le texte latin :

> Tout le reste aisément avouera sa défaite,
> Si tu sais de toi-même aisément triompher ;
> Le combat est fini, la victoire est parfaite,
> Quand l'amour-propre fuit, ou se laisse étouffer.
> Qui se dompte à ce point qu'il tient partout soumise
> Sa chair à sa raison, et sa raison à moi,
> Ne craint plus aucune surprise,
> Et demeure le maître et du monde et de soi.
> (III, LIII, 397).

Dans ces divers passages, c'est bien la reproduction de la fière pensée et à peu près de la magistrale pa-

role d'Octave devenu Auguste, s'affirmant son empire sur lui-même :

Je suis maître de moi comme de l'univers.

Voilà comment Corneille met à profit sa propre opulence ; nous allons voir comment il s'en dépouille.

Tant que notre langue vivra, rien ne pourra diminuer l'admiration due au *Cid*, à ce chef-d'œuvre dans lequel le génie de Corneille, faisant soudainement explosion et d'un seul jet se révélant tout entier, apprit à la France qu'elle avait enfin un véritable poète tragique. Il est cependant regrettable que l'intérêt de ce bel ouvrage se rattache à la barbare et insensée coutume du duel, posée avec une si farouche concision en loi d'honneur par ces mots d'un des principaux personnages de la pièce : *Meurs ou tue*. Tout l'éclat chevaleresque du sujet, tout l'art du poète dans le développement de son drame, toute la magie d'un style sans exemple jusqu'alors, et que depuis ni aucun autre poète ni Corneille lui-même n'a jamais surpassé, tout cela ne rend que plus dangereuses ces maximes où les plus nobles affections du foyer domestique se confondent avec la coupable soif du sang, excitée par le délire de l'orgueil :

Viens, mon fils, viens, mon sang, viens réparer ma honte.
Viens me venger. . . . . .
. . . Ce fer que mon bras ne peut plus soutenir,
Je le remets au tien pour venger et punir.
. . . . . .
Ce n'est que dans le sang qu'on lave un tel outrage ;
Meurs ou tue. . . . . .
. . . . . Venge-moi, venge-toi.

Montre-toi digne fils d'un père tel que moi.
. . . . . Va, cours, vole, et nous venge.

Si Corneille n'a été que trop éloquent en se faisant l'interprète de cette sanguinaire ardeur de vengeance, il ne l'a pas été moins quand il en a donné la contre-partie en exposant, d'après l'*Imitation*, la divine doctrine du pardon des injures. Qu'on retranche de la tirade suivante quelques termes impropres ou surannés, elle ne sera pas inférieure aux plus beaux morceaux du *Cid*, où d'ailleurs se trouvent bien aussi des inégalités de langage :

Maintenant ton travail peut être fructueux,
Tes douleurs maintenant peuvent être écoutées,
Tes larmes jusqu'au ciel être soudain portées,
Tes soupirs de ton juge apaiser la rigueur,
Ton repentir lui plaire et nettoyer ton cœur.
Oh! que la patience est un grand purgatoire
Pour laver de ce cœur la tache la plus noire!
Que l'homme le blanchit lorsqu'il le dompte au point
De souffrir un outrage et n'en murmurer point;
Lorsqu'il est plus touché du mal que se procure
L'auteur de son affront que de sa propre injure,
Lorsqu'il élève au ciel ses innocentes mains
Pour le même ennemi qui rompt tous ses desseins,
Qu'avec sincérité promptement il pardonne,
Qu'il demande pardon de même qu'il le donne,
Que sa vertu commande à son tempérament,
Que sa bonté prévaut sur son ressentiment,
Que lui-même à toute heure il se fait violence
Pour vaincre de ses sens la mutine insolence,
Et que pour seul objet partout il se prescrit
D'assujettir la chair sous les lois de l'esprit!

(I, XXIV, 111).

Je ne crois pas me tromper, Messieurs, en disant que ces vers, où l'on sent le souffle du génie, respirent encore plus le souffle de la foi. Mais nulle part la foi, servie par le génie, n'éclate mieux que dans un autre passage qui sera ma dernière citation. Quand vous l'aurez entendue, vous ne me blâmerez pas, j'en suis sûr, de l'avoir ajoutée à tant d'autres.

L'auteur latin, dans une fervente prière, demande qu'aucune gloire ne s'attache à son nom mortel, et que toute gloire soit rendue au seul nom immortel par essence, au nom adorable de Dieu. Corneille s'empare de cette idée, il se l'approprie, et il en fait une application singulièrement heureuse à sa traduction même, dans ces vers, pleins d'élan, d'onction et de force, malgré quelques imperfections de détail :

Je le veux, ô mon Dieu, si je fais quelque bien,
Pour en louer ton nom qu'on supprime le mien.
Que l'univers entier par de communs suffrages
Sur le mépris des miens élève tes ouvrages,
Que même en celui-ci mon nom soit ignoré
Afin que le tien seul en soit mieux adoré,
Que ton Saint-Esprit seul en ait toute la gloire,
Sans que louange aucune honore ma mémoire,
Et que puisse à mes yeux s'emparer qui voudra
De la plus douce odeur que mon vers répandra.
. . . . . .
La gloire que je cherche, et l'honneur où j'aspire,
C'est celle, c'est celui que fait ton saint empire,
Qu'à tes vrais serviteurs départ ta seule main,
Et qui ne peut souffrir aucun mélange humain.
. . . . . .
O Vérité suprême et toujours adorable !
Miséricorde immense et toujours ineffable !

Je ne réclame point dans ma fragilité
D'autre miséricorde, ou d'autre activité.
A toi, Trinité sainte, espoir du vrai fidèle,
A toi pleine louange, à toi gloire immortelle.
Puisse tout l'univers, puisse tout l'avenir,
Toute l'éternité te louer et bénir!
Ce sont là tous mes vœux, c'est là tout l'avantage
Que mes faibles travaux demandent en partage :
Trop heureux si l'éclat de mon plus digne emploi
Laisse mon nom obscur pour rejaillir sur toi!
(III, XLI, 344 et 345).

Il ne fallait pas moins que la sincère et toute chrétienne humilité de Corneille pour lui faire dire, comme nous l'avons vu, en parlant d'un ouvrage qui contient beaucoup de pareils vers : « ..... Cette sainte morale, « par la fermeté de son style, ferme la porte aux plus « beaux ornements de la poésie, et bien loin d'aug- « menter ma réputation, semble sacrifier à la gloire « du Souverain auteur tout ce que j'en ai pu acquérir « en ce genre d'écrire. »

Non, doublement immortel écrivain, génie également apte à deux gloires si différentes, non, votre muse dramatique ne doit pas renier votre muse religieuse; elle peut sans rougir l'appeler sa sœur [1].

[1] Une muse... les muses!... On est maintenant presque obligé de demander grâce quand on ose employer ces vieilles locutions, tout au plus tolérées désormais au fond des colléges. C'est ce qu'a très-spirituellement exprimé naguère un écrivain qui a le droit de vouloir qu'on n'enlève à la langue des poètes aucune de ses élégances. En défendant cette cause il plaide, comme on dit encore en style classique, *pro domo sua*. « La muse... Quel mot vient ici sous ma plume? « *La muse, la lyre* sont des vocables démodés. Les expressions « mêmes par lesquelles la poésie s'affirmait sont presque ridicules

Plus juste envers Corneille que Corneille lui-même, plus juste surtout que Voltaire, qui marchandait un peu ses hommages au véritable père de la tragédie française et les refusait complétement au traducteur de l'*Imitation*, le rigide janséniste Arnauld ne scindait pas son admiration pour le grand poète. Nécessairement, par la nature des sujets, la traduction de l'*Imitation*, celle des *Louanges de la sainte Vierge*, de différents *Psaumes* et *Hymnes* de l'Eglise, devaient avant tout lui plaire; mais, en considération des nobles sentiments qui règnent dans les tragédies de Corneille, il le rassurait, dit-on, contre les scrupules que ses triomphes de théâtre éveillaient dans son âme de chrétien. Sans doute la tolérance de l'austère théologien de Port-Royal s'adressait à l'auteur de *Polyeucte* ou même de *Cinna*, plutôt qu'à l'auteur du *Cid*. Quoi qu'il en soit, terminons en remarquant, Messieurs, que ce fut une belle époque de littérature, d'héroïsme et de foi, que celle où le grand Arnauld, comme on disait alors, le grand Arnauld pardonnait au grand Corneille de faire pleurer le grand Condé.

J. Sorin.

« aujourd'hui, et ne serviraient qu'à faire prendre la fuite au lecteur, « qu'on ne monte plus sur ce ton là. Il faut changer ces façons de parler « et toutes celles qui sentent leur idéal. Il ne faut plus dire *Pégase*, « il faut dire *le cheval*. A la bonne heure! On comprend cela, et « *cheval* fait penser à *Gladiateur*. Je n'ai jamais beaucoup aimé *les* « *flammes* et *les délires* d'autrefois, et je ne les regrette pas; ils ex- « primaient pourtant les passions et l'enthousiasme poétique. Qui « oserait s'en servir aujourd'hui? Lamartine même ferait sourire. »

M. Louis Ratisbonne. Article sur *Les Voix du silence* de M. de Laprade. *Journal des Débats* du 18 février 1866.

LA MORICIÈRE

IL SE SACRIFIA LUI ET SA GLOIRE.

Traduction de la légende inscrite sur la médaille romaine qui lui fut décernée :

Se et ante actos triumphos libenter devovit.

On sait encor se battre et mourir pour la gloire,
Assez d'éclat remplit notre moderne histoire,
Pour croire intact toujours ce vieil honneur français
Qui peut être trahi, mais ne faillit jamais.
Une ardeur généreuse anime encor les âmes,
Les cœurs pour la patrie ont de brûlantes flammes,
Du Tessin à l'Alma, du Levant au Midi,
D'assez récents exploits le disent aujourd'hui.
Atride hésiterait où nous prenons dès villes,
Le siége d'Ilion, les vieilles Thermopyles
Pour nos jeunes conscrits seraient des jeux d'enfants,
De la tombe entr'ouverte ils sortent triomphants,
Rien ne peut arrêter nos soldats héroïques,
On ne calcule plus les obstacles physiques,
Où Pélissier commande, Achille dirait : Non,
Et César pâlirait où vole Mac-Mahon !

Du courage moral est-il toujours de même?
Le danger que l'on cherche et le péril qu'on aime
Est celui qui de loin parle à l'ambition
Et la mort a parfois sa spéculation :
Elle peut envier d'humaines renommées.
De revivre après soi que d'ombres sont charmées,
Et qu'on affronterait et de feux et de coups
Si notre nom toujours résonnait après nous!
Mais dans ces temps confus et d'orgueil et de doute
Que le siècle blasé quitte la bonne route;
Que la foule s'éprenne et d'honneurs et d'argent;
Que pour la vertu seule on reste indifférent;
Qu'un principe sacré, puissant, auguste, antique,
Nécessaire, divin, que la foi catholique,
Espoir des temps anciens, astre des temps nouveaux,
Grâce au fiévreux vertige errant dans les cerveaux,
Que ce principe pur qui berce et qui féconde,
Un moment oublié, méconnu par le monde,
Par ce peuple qu'il a de tant d'amour bercé,
Que ce drapeau pieux semble un jour menacé,
Qui donc pour délivrer sa puissance enchaînée
A la fois saisira la parole et l'épée?
Sans honte quelle main relèvera le gant
Du sarcasme cruel et du rire insultant?
De nos jours cependant voilà ce qui se passe;
A cette heure où de tout l'on s'ennuie et se lasse,
De la règle surtout et de l'autorité,
Le vicaire du Christ lui-même est insulté :
Chacun se tait... La foi n'est-elle donc qu'un rêve?

Mais voilà qu'un accent prophétique s'élève,

Prodige inattendu de la religion!
Sur ces flots ténébreux l'Esprit jette un rayon.
Cet Esprit qui versa sur le front de saint Pierre
Et des autres pêcheurs la force et la lumière
Nous tiendra dans ce jour un langage nouveau,
Mais son enseignement ne sera pas moins beau;
Des pauvres autrefois il a fait des apôtres,
Les pauvres ont compris, il faut parler aux autres;
Des humbles autrefois il a fait des savants,
Le moment est venu d'humilier les grands.
Insondables décrets! et c'est un grand lui-même
Qui va donner aux siens cette leçon suprême.
Tournez votre regard vers cette sommité,
Contemplez ce guerrier à l'œil plein de fierté,
Dont le soldat connaît le regard magnétique,
Illustré par l'exil et le soleil d'Afrique;
C'est un de nos héros, un de nos vétérans;
L'histoire a recueilli son nom depuis longtemps.

D'une taille autrefois à faire un connétable,
Avec ce cœur bouillant et ce bras redoutable,
Brave comme Roland, Clisson ou Duguesclin,
Qui pourrait aujourd'hui l'arrêter en chemin?
Avec un mot, un souffle émané vers le trône,
Il monterait encore et ceindrait la couronne
De comte ou de baron, de duc ou de marquis,
Son manteau montrerait vingt soleils en ses plis;
S'il voulait profiter de cette heure opportune,
Il pourrait d'un coup centupler sa fortune,
Devenir sénateur et ministre d'Etat,
Prince même; mais non, il veut rester soldat,

Soldat ou chevalier ; c'est le moins qu'on peut dire.
Non..., un vieillard est là, menacé du martyre,
A charge aux grands, à charge au vulgaire étonné,
Pour tous rempli d'amour, de tous abandonné ;
C'est vers lui qu'il ira séduit par sa faiblesse,
Il ira protéger ses ans de sa prouesse,
Il lui dira : « Mon père, on veut vous faire affront,
« Je serai votre enfant et votre Gédéon. »

Il est vrai, ce vieillard est le pivot du monde,
Il est vrai que courbé sous cette insulte immonde,
Avec ses yeux baissés et ses traits soucieux,
Il est le maître encore et tient la clef des cieux.
Sans appui, sans soutien, vers ce trône qui sombre
Ainsi s'acheminer avec un petit nombre
De croyants comme lui, lutter contre un torrent
Que rien n'arrête plus, c'est le fait le plus grand,
Si ce n'est le plus fou, que produira notre ère,
C'est un exemple encore inouï sur la terre,
C'est un fait gigantesque, un acte de chrétien
Auprès duquel encor tout le reste n'est rien.
Ah ! c'était grand jadis et c'était beau, sans doute,
Jusqu'au tombeau du Christ de frayer une route
Aux peuples à travers brigands et spadassins,
Pour lutter corps à corps avec les Sarrasins ;
C'était beau de courir à la sainte mêlée,
De cueillir à l'Oronte, ou bien à Dorylée,
Le laurier du vainqueur, ou, pris de repentir
Au Calvaire divin de tomber en martyr.
Mais Godefroy, Baudouin, ces frères des archanges,
Sous leurs ordres guidaient de nombreuses phalanges ;

S'ils semaient dans ces champs l'honneur, la charité
Ils recueillaient la gloire avec la royauté.
Ils vivaient dans un temps qui croyait au délire
De cet amour sacré que le Ciel vous inspire ;
Sans doute ils combattaient de cœur comme des preux,
Mais ils avaient les forts et le siècle avec eux.

Fils d'un saint, de ferveur avoir l'âme nourrie,
Etre fils de son temps, de la chevalerie,
Au prix d'un peu de sang remporter quelque exploit,
C'est accomplir sa tâche et payer ce qu'on doit...
Mais, lorsque l'univers comme un volcan s'agite,
Quand le sol sous vos pas se dérobe et vous quitte,
Quand du devoir chacun se joue et que ce mot
Dans les cœurs affadis n'éveille plus d'écho,
S'indigner et vouloir tirer de cet abîme
Le monde malgré lui ; pour déjouer le crime,
Toujours de l'ordre ami, du bien toujours charmé,
Lutter seul sans effroi contre le siècle armé ;
A ce gouffre entr'ouvert calme livrer sa tête,
Ne rêver rien pour soi, ni renom, ni conquête,
Entrevoir la défaite, et loin d'être loué,
De tous, presque de tous se sentir bafoué;
Voir méconnu l'éclat d'une brillante aurore,
Se le dire sans cesse et s'avancer encore,
Plein d'abnégation, de vigueur et d'amour...
Cela n'aura de nom que dans le ciel un jour !
Oui, c'est d'un insensé si ce n'est d'un prophète.
Cet homme est fou, voilà ce que chacun répète...
Qu'on le dise..., pour nous, nous ne le dirons pas...
Heureux qui peut entrer dans de pareils combats,

Dans cette lice heureux qui peut rompre une lance !
Non, il n'est point atteint de trouble et de démence
Le cerveau dans lequel ce prodige germa;
Non : d'une argile à part un jour Dieu le forma.
Il est de ceux sur qui rayonne une auréole.
A sa façon aussi Jeanne d'Arc était folle.
Qu'il batte ou soit vaincu, l'affaire n'est pas là ;
Suivre comme un enfant la voix qui lui parla,
Obéir et laisser le Ciel faire le reste,
Il ne veut rien de plus, il le dit, il l'atteste ;
Pourvu que le mandat soit pur, grand et sacré,
A tout événement il se sent préparé!

Or, il sait quelle cause à ses mains se confie
Et si le sujet vaut qu'on y risque sa vie ;
Pour marcher en avant, sa lumière et sa loi,
Son moyen, son principe et son but, c'est la foi !
C'est la foi, désormais sans qui rien ne demeure,
Sans qui la liberté même n'est plus qu'un leurre;
Sans elle il sait que rien ne doit rester debout
Et qu'arts, vertus, progrès, repos, on lui doit tout.
Avec cela l'on peut seul faire dix campagnes ;
La Foi!... rien que ce mot soulève des montagnes...
C'est là le talisman, le pouvoir du chrétien ;
Du martyr en l'arène elle fut le soutien,
Du Sicambre elle a su fléchir l'orgueil sauvage,
Et par elle la France a grandi d'âge en âge ;
Les grands et les petits ont en elle un lien ;
S'il est quelque mérite et s'il est quelque bien,
Il découle toujours de cette source pure ;
Il n'est pas un chagrin et pas une blessure

Pour lesquels elle n'ait un dictame enchanté,
Une larme... Elle a fait la sœur de charité!
A travers les périls, la mort ou le naufrage,
Elle passe du Louvre aux huttes du sauvage,
Elle marche à travers le fer, les éléments,
Elle a tous les ressorts et tous les dévouements,
Sans la foi désormais nous ne pouvons plus vivre!
Voilà la vérité qui le charme et l'enivre...,
Il va partir, il vole, il est déjà rendu,
La charge va sonner, que Dieu l'ait entendu!

Au fait que risque-t-il si ce n'est pour sa vie?
Mais la ménageait-il avec cette énergie,
Sur tout autre terrain, sous son propre drapeau?
D'ailleurs la vie, allez, il sait ce qu'elle vaut,
Malgré tout ce qu'il trouve autour de lui de tendre.
La mort il l'a toujours bravée, il doit l'attendre.
Serait-ce la défaite? il est vrai qu'aujourd'hui
Il n'a rien de semblable à voir derrière lui.
Demain il peut fort bien s'affaisser sous le nombre,
Mais pur, mais glorieux... Cela n'a rien de sombre :
Il combat dans un champ où le juste avenir
Pour lui garde toujours une palme à cueillir!
. . . . . .
. . . . . .
Eh bien! il fut vaincu, mais pour grandir encore...
Il lui reste la vie : à ce Dieu qu'il implore
Jusqu'à sa renommée il aura tout donné!
Jamais aux yeux du Ciel il ne fut plus orné
De mérite et d'éclat; il est tombé, qu'importe?
Vers un monde éthéré son âme le transporte.

Chrétien il a compris qu'ici bas tout est vain
Il a voulu trouver un triomphe certain.

Sur la terre il n'a plus que le silence et l'ombre,
Mais autre part il voit un cortége sans nombre
De guerriers et d'amis, invincibles héros,
De l'arène sanglante à l'immortel repos
Parvenus sous l'éclat d'une pure auréole,
Dont le glaive a du Christ soutenu la parole,
Saint Maurice, Raymond, Tancrède et saint Louis,
Et l'archange Michel sur des trônes assis;
Il s'enivre déjà de leur mâle sourire,
Sur le livre de vie il voit leur main l'inscrire,
Et frère de ces preux et de ces triomphants,
Il voit déjà de loin pour lui s'ouvrir leurs rangs.

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

Et l'heure enfin sonna qui ferma cette lice,
Où luttait sa belle âme avec le sacrifice,
Avec l'amer regret, avec l'injuste oubli ;
Et, lorsque pauvres fous, nous disions: c'est fini,
Quand nous disions tout bas: sa vie est achevée,
Dans le ciel pour toujours Dieu dressait son trophée
Et le faisait entrer parmi ces légions
Qui puisent leurs splendeurs dans ses propres rayons.

P. Belleuvre.

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES.

SÉANCE DU 26 JANVIER 1865.

Présents au bureau : MM. Adolphe Lachèse, président ; Biéchy, secrétaire-général ; Chollet, secrétaire.

A sept heures, la séance est ouverte par la lecture du procès-verbal de la dernière séance ; ce procès-verbal est adopté avec une légère modification.

La correspondance dans le dernier mois n'offre rien de remarquable, M. le président donne lecture seulement d'une lettre de M. le président de la Société d'accclimatation, qui annonce la réception d'une quantité considérable de graines du ver à soie du Japon, et qui en met à la disposition des personnes qui pourraient s'occuper de sériciculture.

M. le président donne ensuite lecture d'une lettre de M. de Sourdeval, qui a bien voulu joindre à sa *Notice sur le passage de Louis XIII à Angers, en 1614, et l'affaire des Ponts-de-Cé, en 1620*, la copie d'un journal de *l'Expédition de Louis XIII contre Soubise, en*

avril 1622, dans l'île de Riez. M. Lemarchand est prié de faire un rapport sur cette brochure et sur le journal envoyés par M. de Sourdeval.

M. Affichard continue la lecture de son travail sur *Maine de Biran*, commencée à la dernière séance. Le philosophe est arrivé à sa cinquantième année ; convaincu par une longue expérience de la nécessité de chercher ailleurs qu'en lui-même un point d'appui, il en arrive à reconnaître que la *religion résout seule les problèmes que la philosophie pose.* C'est reconnaître que pour trouver la vérité, la réalité absolue, il faut l'aller puiser aux sources de la foi ; et cette foi, c'est la foi catholique, parce que en dehors d'elle on se perd dans la mêlée des dissidents et des sectes, on se jette dans l'indécision philosophique et l'incertitude religieuse.

Mais ce n'est pas seulement l'esprit qui a besoin d'une boussole. L'homme doit encore conformer sa vie à sa croyance pour arriver à sa fin dernière ; et cette fin dernière, c'est la religion seule qui la lui fait connaître d'une manière certaine ; en dehors des croyances religieuses, tout est indéterminé, fugitif et mobile dans l'esprit ; et la décadence de la morale, la dégénération des âmes, l'affaiblissement des caractères datent de l'époque où on a commencé à vouloir tout connaître, tout rabaisser dans l'ordre des choses surnaturelles.

En suivant l'habile et consciencieux interprète, je dirais même commentateur des pensées de Maine de Biran, nous voyons le philosophe toujours altéré de vérité s'approcher de Dieu chaque jour davantage. Il lui a fallu un point d'appui ; ce point d'appui, il ne le trouve qu'en Dieu ; il lui faut maintenant un soutien, ce

soutien c'est Dieu... L'homme est né pour le progrès... Mais ce progrès il ne peut l'obtenir qu'en sortant de lui-même, qu'en renversant *l'idole*, *le moi*, *ce terrible ennemi de Dieu et de l'homme*.

A toutes les grandes époques de la religion, le retour des solennités catholiques remuait l'âme de Maine de Biran. Son Journal intime renferme des réflexions, des méditations qui prouvent que s'il était encore en dehors du corps de l'Église, il adhérait du moins très-fortement par les côtés essentiels de lui-même à son esprit. Ainsi, il reconnaît sa faiblesse, il proclame bien haut la nécessité de la prière.

En mars 1824, pour la première fois, la plume de Maine de Biran trace le nom de Jésus-Christ ! Il parcourt la vie, la doctrine du Sauveur et il trouve bien naturel que « Jésus-Christ soit en haine au monde, « parce que sa doctrine n'est pas de ce monde. » Maine de Biran est malade, il sent, dit-il, l'homme extérieur qui se détruit, et pour lui l'homme intérieur se renouvelle. Toutes ses aspirations le portent vers la vie spirituelle ; les besoins, les nécessités de la vie charnelle ne sont rien pour lui. Que Dieu lui rende la santé du corps, si son état présent fait obstacle à la sérénité de l'âme, ou qu'il veuille bien l'élever au-dessus des faiblesses et des misères de l'organisme ! Enfin, de jour en jour, il sent, il exprime le besoin de l'union de l'âme avec Dieu, et dans la dernière page de son Journal, il reconnaît que c'est un malheur pour l'homme d'être seul, c'est-à-dire sans la grâce de Dieu. « Le stoïcien, « dit-il, est seul, ou avec sa conscience, de force propre « qui le trompe ; le chrétien ne marche qu'en présence

« de Dieu, et avec Dieu *par le médiateur* qu'il a pris « pour guide et compagnon de sa vie présente et fu- « ture. »

M. Affichard conclut de la lecture de ce Journal intime, que Maine de Biran a dû mourir en chrétien, en catholique. La philosophie séparée, ne pouvant conduire à une certitude spirituelle, parce qu'elle est dépourvue de contrôle, la religion chrétienne seule, par la révélation, mène l'homme à Dieu et résout le problème de nos destinées. Et dire que Maine de Biran est mort chrétien, c'est dire qu'il est mort catholique. Ses aspirations, les méditations que lui inspirent les cérémonies du culte catholique, ce mot même de religion, qui dans la bouche d'un Français signifie catholicisme, tout concourt à le prouver.

En admettant une hésitation dans l'âme du philosophe, il se fût trouvé en face des trois grands aspects religieux du christianisme : le despotisme russe, l'anarchie protestante et l'ordre catholique; or, une âme droite et altérée de vérité comme la sienne, une âme qui avait passé tant d'années à chercher un *point d'appui*, une *base fixe*, ne pouvait s'arrêter ni à la première ni à la seconde de ces deux religions : en devenant chrétien, il devenait catholique.

Cette lecture terminée, M. le Président se fait auprès de M. Affichard l'interprète de la Société, en le remerciant de lui avoir fait part de ce travail, qui fait connaître une fois de plus chez l'auteur une vaste et solide érudition, un vrai mérite littéraire, et un cœur rempli des plus purs sentiments de la charité chrétienne.

Invités à présenter leurs observations sur cette lec-

ture, les membres présents expriment les mêmes pensées que M. le Président, et M. Biéchy, par quelques détails qu'il veut bien donner sur des personnes qui ont approché le plus Maine de Biran, et qu'il a personnellement connues, confirme les observations de M. Affichard.

L'heure trop avancée ne permet pas à M. Victor Pavie de lire à la Société les fragments d'un *Voyage en Normandie;* cette lecture est remise à la prochaine réunion. — La séance est levée à neuf heures et demie.

Le Secrétaire, M. CHOLLET.

SÉANCE DU 25 MARS 1865.

Présents au bureau : M. le docteur Lachèse, président, et Biéchy, secrétaire.

M. le Président lit une lettre de M. Sorin, demandant le concours de la Société à l'*Écho des provinces*, dont il a bien voulu accepter le titre de correspondant à Angers, sous la réserve qu'il trouvera des collaborateurs l'acceptant comme intermédiaire.

M. le Président fait connaître que M. le Maire, disposé à accepter les offres de la Société d'horticulture, qui se charge de replanter le Jardin fruitier au moyen de dons nombreux que beaucoup de membres de la Société se proposent de faire, n'a pas voulu accepter ces offres sans demander l'agrément de la Société d'agriculture, qui a eu jusqu'à ce jour la jouissance et le soin de ce jardin. La Société, n'étant ni propriétaire ni locataire,

et considérant que la salle de ses séances n'est point menacée, ne peut qu'exprimer le désir de voir respecter les plus beaux arbres fruitiers du jardin si richement doté par l'ancien comice horticole.

La Société ajourne d'ailleurs au mois de juin prochain, la décision relative au service interne et externe de ses séances, et au changement dans le personnel de la conciergerie.

M. le Trésorier rend compte des recettes et des dépenses de la Société et du projet de budget pour l'année suivante. La Société témoigne sa satisfaction de l'état de la caisse et vote des remerciements à M. le Trésorier pour le soin et le dévouement qu'il veut bien consacrer à ses finances.

M. Lemarchand fait un rapport sur un document relatif aux séjours faits par Louis XIII en Anjou, pendant les années 1614 et 1620. Ce document lui a été communiqué par M. de Sourdeval, qui l'a recueilli à la Bibliothèque impériale ; c'est le journal tenu par le médecin du roi, nommé Hérouard. Il diffère en quelques détails seulement du journal de Roger et de Pontchartrain ; il est purement médical et ne contient que des menus propos, des détails : l'auteur déclare ne rien savoir des faits politiques.

M. le conseiller Lachèse fait observer que M. P. Lachèse a déjà fait précédemment une communication sur ce sujet.

La Société décide que le journal sera publié dans son bulletin, sous la réserve que M. Lemarchand voudra bien le faire précéder d'une note où le document sera apprécié, et où il sera constaté qu'elle ne le reproduit

que par condescendance pour le goût du temps pour ces détails, et malgré l'insignifiance reconnue de la plupart des renseignements fournis par ce document.

M. le Président lit quelques passages d'un mémoire de M. l'abbé Barbier de Montault, inséré dans les Revues de sociétés savantes de novembre et décembre 1864, et relatifs à M. Auguste Leprévost.

M. Lemarchand fait connaître qu'il a reçu à la Bibliothèque sir Henri Wilberforce, fils du célèbre chancelier d'Angleterre, qui vient à Angers, chargé par la Revue d'Édimbourg, de visiter les monuments de cette ville pour en rendre compte dans la revue.

M. Victor Pavie lit un fragments d'un *Voyage en Normandie.*

Il y trace, de la cathédrale et du panorama de Rouen, un tableau vivement coloré, enrichi de détails historiques et anecdotiques et de réflexions religieuses et morales, notamment sur la régénération matérielle des cités. Autrefois, dit-il, les villes étaient nos mères; aujourd'hui, elles deviennent nos filles. Il proteste énergiquement contre les démolitions et les reconstructions faites aux dépens des monuments les plus respectables du passé. On ne tient nul compte des traditions, de l'harmonie des monuments avec la conformation du pays, des souvenirs qui rattachent la population au pays, bien mieux que les squares et les trottoirs. Le positif et l'uniformité dominent dans notre architecture. Isolés du passé, nous nous ennuyons dans un présent qui ne nous dit rien.

L'un des monuments les plus intéressants de Rouen, la maison de Corneille, a été démoli.

Sur l'une des places publiques, se voit la statue du grand poète faite par David.

Boïeldieu et Jeanne d'Arc ont été moins heureux. La statue du compositeur se fût reconnue tout d'abord si elle eût été faite par le célèbre sculpteur angevin. Quant à la vierge héroïque de Domrémy, trahie par le roi Charles VII, brûlée par Bedfort, insultée par Voltaire, travestie par Schiller, elle a été fort mal représentée à Rouen.

M. Victor Pavie ajoute d'autres détails sur l'histoire de la sculpture, très-variée autrefois et fort souple, raide et spécialisée aujourd'hui.

Il décrit ensuite avec les plus riches couleurs la basilique de Saint-Ouen, dont le bénitier reproduit tout l'intérieur. Le monument paraît tremblant, frémissant, dans l'eau agitée par les mains pieuses.

Il parle des verrières du douzième siècle, de l'architecture du palais de l'Echiquier, construit sous Louis XII, du bâtiment de la cour d'assises, du musée archéologique et du musée de peinture.

Il blâme la promiscuité des sujets, des genres et des styles dans les musées. Un tableau a sa place marquée par son sujet : dans un musée, c'est une abstraction.

De belles pages sont consacrées ensuite à Jouvenet, peintre qui brilla à Rouen comme Rubens à Anvers, par la vigueur de son coloris bien plus que par l'élévation de ses conceptions.

Le mémoire se termine par une magnifique description d'un tableau représentant l'histoire de Trajan, partant pour la guerre et arrêté dans sa marche par une femme qui vient faire appel à sa justice.

M. Sorin demande à M. Victor Pavie la permission d'envoyer à l'*Écho des provinces* un résumé et quelques extraits de ce beau mémoire.

M. le docteur Lachèse propose d'en voter l'impression dans le Bulletin de la Société. L'impression, à laquelle M. Victor Pavie s'oppose seul, est votée à l'unanimité et avec le plus vif empressement. La Société décide, dans les mêmes sentiments, que cette publication sera complétée, et qu'à la partie du mémoire lue aujourd'hui, on joindra la première partie, lue antérieurement, et relative à Delacroix.

M. Affichard lit ensuite une nouvelle très-intéressante intitulée : *Un coup de mer à Pierre percée*, récit de Bretagne, et dans laquelle l'auteur trace un tableau animé des mœurs des marins bretons, des descriptions des côtes, des tempêtes et des scènes émouvantes.

La Société vote à l'unanimité que ce récit à la fois charmant et touchant, sera inséré dans son Bulletin.

M. Sorin termine la séance en communiquant à la Société une lettre qu'il a reçue de M. Daillière, dans laquelle le poète populaire de l'Anjou rend compte d'un voyage qu'il a fait à Meaux et à Château-Thierry. Il y décrit successivement la tombe de Bossuet, la patrie et la maison de La Fontaine ; cette maison, située au haut d'une rue escarpée, et qui est encore telle qu'il l'habita, avec le cabinet et la bibliothèque du bonhomme. Un gros chat, petit-fils de Rominagrobis, en était le seul gardien le jour de la visite de M. Daillière. De la maison à l'église, le chemin est de trois minutes, ce qui explique pourquoi La Fontaine n'eut pas le temps d'attendre. Le propriétaire actuel de ce monument his-

torique et national en a le plus grand soin et l'a achet pour en prévenir la démolition.

La Société remercie M. Sorin de cette très-intéressante communication.

Le secrétaire, BIÉCHY.

SÉANCE DU 2 JUIN 1865.

A 7 heures et demie, la séance est ouverte. M. Chollet lit le procès-verbal de l'avant-dernière séance qui n'avait pas été donné; M. le secrétaire s'excuse de ce retard involontaire et de son absence à la dernière séance; il n'avait pas reçu sa lettre de convocation. Le procès-verbal est adopté. Celui de la dernière séance ne peut non plus être lu aujourd'hui : M. Biéchy, retenu chez lui par ses nombreuses occupations, n'a pu le faire remettre.

M. le président donne à la Société, connaissance de nombreuses lettres et brochures qu'il a reçues, notamment :

Une circulaire de la Société de viticulture de Dijon;

Une lettre de M. le secrétaire de l'Institut, qui remercie le président de l'envoi de plusieurs cahiers des mémoires de la Société;

Une lettre du directeur d'un journal bi-mensuel, *La Vie à la campagne*, qui propose à la Société un abonnement, et envoie un numéro comme spécimen : M. Léon

Cosnier veut bien se charger de faire un rapport sur cette publication.

Une brochure de M. de Mortillet, ayant pour titre : *Les mystifiés de l'Académie des sciences*, à propos des nombreux silex découverts il y a quelques années dans le département d'Indre-et-Loire, est remise à M. Farge, avec prière de faire un rapport sur cette brochure.

La Société d'agriculture du Var a envoyé à la Société d'Angers un exemplaire d'une pétition qu'elle adresse au gouvernement pour obtenir l'exonération du service militaire *des fils uniques ou fils aînés* de cultivateurs, à la condition pour ces jeunes gens de s'engager à demeurer eux-mêmes agriculteurs pendant dix ans. M. Sorin se charge de faire un rapport sur cette pétition.

Une lettre du président des congrès scientifiques de France annonce l'ouverture de la 32e session à Rouen, pour la fin de juillet 1865, et invite les membres de la Société d'Angers à y assister.

La Société d'agriculture de Nancy s'est émue à la nouvelle du projet de loi sur la vente des forêts de l'État, et elle a adressé contre ce projet au gouvernement une requête dont elle a envoyé une copie à la Société d'agriculture d'Angers. M. le président Lachèse est prié d'écrire à M. le président de la Société de Nancy et de lui exprimer l'adhésion de la Société d'Angers. M. Léon Cosnier promet aussi d'écrire à M. Louvet, député de Maine-et-Loire, que la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers est unanime dans le désir de voir ce projet abandonné.

Une brochure ayant pour titre : *Cartulaire de l'église*

d'Autun, est confiée à M. d'Espinay, avec prière d'en faire l'objet d'un rapport.

M. le ministre de l'Instruction publique a envoyé à la Société un exemplaire du discours qu'il a prononcé à la dernière réunion des Sociétés savantes. M. le président se charge de remercier le ministre de cet envoi.

La Société protectrice des animaux a envoyé à la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, un mémoire sur l'hippophagie; cette question, à l'ordre du jour, depuis quelque temps surtout, excite l'intérêt de la Société, et M. Léon Cosnier est chargé de donner à la prochaine séance un compte-rendu de ce mémoire.

Un bulletin de la Société d'agriculture du département de la Sarthe a été également envoyé et déposé aux archives.

M. Eliacin Lachèse, conseiller, lit un travail intéressant sur le son des instruments et son influence sur les compositions qu'on leur destine. L'auteur a d'autant plus le droit de traiter ce sujet, que lui-même est instrumentiste distingué, et que son talent et son goût donnent le plus grand poids à ses observations.

A la dernière exposition angevine, un facteur de notre ville, M. Lefèvre, a obtenu pour deux hautbois, et pour un système de clefs destinées aux instruments à vent, soumis à l'appréciation du Jury, une médaille d'argent. M. Lachèse n'aurait rien à ajouter à la décision du jury, s'il ne s'agissait ici que du plus ou moins de sonorité de l'instrument, du plaisir plus ou moins grand qu'il procure à l'auditeur; mais il est amené par des observations de longue date, faites particulièrement sur le hautbois modifié comme il l'est aujourd'hui, à se de-

mander si l'altération dans le timbre des instruments ne doit pas amener lentement, mais certainement, une modification dans le style des compositions artistiques, et ses remarques particulières et constantes lui font craindre de ne s'être pas trompé. Il fait ici une description charmante du chant de deux oiseaux, la fauvette et le rossignol. Supposons, dit-il, que l'organe du premier reçoive plus de largeur et de puissance, qu'au contraire, les mêmes raisons fassent perdre au second une partie de sa force et de son ampleur; dans ce cas, le caractère des accents de chacun d'eux se modifiera aussi; ils ne diront plus les mêmes choses, parce qu'ils n'auront plus les mêmes moyens de les dire... Passant des voix naturelles aux voix artificielles créées par l'homme, aux voix des instruments, M. Lachèse établit ce principe : que chaque instrument a son caractère particulier; le violon, par sa richesse et sa puissance, peut parler tous les langages; le violoncelle est plus propre à exprimer les sentiments nobles, tristes, graves; à la flûte appartiennent les caprices brillants, les chants mélodieux et légers, au hautbois les accents tendres, les champêtres refrains... Que les propriétés des instruments soient modifiées, on verra bientôt paraître de nouvelles œuvres appropriées aux modifications nouvelles, et on laissera dans l'oubli les chefs-d'œuvre plus anciens des grands compositeurs. Déjà même, un des instruments les plus gracieux, le hautbois, si recherché et si applaudi autrefois, ne produit plus, dans les compositions actuelles, malgré le talent des artistes, que des effets pâles et sans relief dans les grands orchestres. Dans les salons, cet instrument modifié comme il l'est aujourd'hui, peut

produire un effet suffisant sans doute; mais pour les œuvres écrites avant cette modification, le calcul des compositeurs se trouve en partie trompé, et l'affaiblissement de l'un des timbres importants sur lesquels ils ont compté, porte atteinte aux proportions de l'harmonie.

Soit donc, dit en terminant M. Lachèse, que l'on se préoccupe de maintenir pour le hautbois le style de nos premiers artistes, soit que l'on songe au fâcheux effet produit dans un orchestre, par un instrument, ne répondant plus complétement à l'attente des compositeurs, l'œuvre de M. Lefèvre, qui a rendu au hautbois les proportions de Delusse, mérite encouragement et a justement trouvé sa récompense.

La lecture de ce travail a été écoutée avec le plus grand plaisir, et l'impression en a été votée avec empressement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures et demie.

Le secrétaire, M. CHOLLET.

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 1865.

A 7 heures et demie, la séance est ouverte par M. le président, assisté au bureau de M. le secrétaire général Biéchy et de M. Chollet, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente a été oublié par M. le secrétaire général, la lecture en est remise à

la séance suivante. M. le président demande à la Société qu'elle veuille bien approuver une dépense de 100 francs qu'il a faite pour la mise en ordre de la bibliothèque de la Société, travail qui a duré presque deux mois. La Société ne peut que remercier M. le président d'avoir bien voulu se charger de faire exécuter ce travail long et minutieux, et vote les 100 francs demandés.

M. Bonneau-Avenant écrit à M. le président pour lui annoncer que, ne pouvant, depuis plusieurs années, assister aux séances de la Société, il se voit à regret obligé de donner sa démission de membre de la Société. Cette démission, acceptée aussi avec regret, sera mentionnée au procès-verbal.

M. Paul Ratouis, de Saumur, prie M. le président de présenter à la Société sa candidature comme membre correspondant. Il appartient à une société littéraire de Paris et a reçu, en 1865, une récompense honorifique comme président d'une Commission de statistique agricole. Il envoie, pour en faire hommage à la Société, une petite brochure intitulée : *Chroniques saumuroiscs*. Cette offrande, aussi bien que la demande de M. Ratouis, est accueillie favorablement par la Société. Son ouvrage est remis à M. Eliacin Lachèse, qui veut bien se charger d'en faire le rapport.

M. Ch. de Lavau, président de la Société archéologique du Vendômois, écrit à M. le président de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers pour lui demander au nom du bureau de la Société qu'il préside, l'échange entre les deux Sociétés des bulletins publiés par chacune d'elles. Cette proposition es

adoptée. Une collection de tous nos bulletins sera envoyée à la Société archéologique du Vendômois. Un mémoire de la Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, est adressé à M. d'Espinay, avec prière de vouloir bien faire un rapport sur ce mémoire.

Lecture est faite à la Société d'une circulaire de M. le Ministre des travaux publics qui invite les Sociétés savantes à prêter leur concours à l'Exposition universelle qui doit avoir lieu à Paris en 1867.

Un ouvrage du docteur Jules Guyot, sur la viticulture du centre de la France, est envoyé à la Société par M. Béhic, ministre de l'agriculture et du commerce, et déposé à la bibliothèque.

Une note de M. d'Espinay, sur le cartulaire de l'église d'Autun, est déposée aux archives de la Société, et l'impression en est votée.

La lecture de deux compositions : *Un marin angevin*, *le Commandant Moucousu*, et un morceau de poésie par M. Belleuvre, est remise à la prochaine séance.

Cette séance, où doit se faire le renouvellement du bureau, est fixée au jeudi 28 décembre.

La séance est levée à 8 heures.

Le secrétaire, M. CHOLLET.

SÉANCE DU 28 DÉCEMBRE 1865.

A 7 heures et un quart, M. le président Adolphe Lachèse, assisté au bureau de M. le secrétaire général

Biéchy, de M. le secrétaire Chollet, et du trésorier M. Rondeau, ouvre la séance. M. Chollet donne lecture du procès-verbal de la dernière séance; ce procès-verbal est adopté.

M. le président lit à la Société une lettre de M. Henri Meauzé, par laquelle ce dernier, à cause des nombreuses occupations qui l'empêchent d'assister aux réunions, donne sa démission de membre de la Société. Cette démission est acceptée avec regret par tous les membres présents.

M. le président donne ensuite lecture d'une notice biographique de M. Paul Lachèse, intitulée : *Un marin angevin, le commandant Moucousu*. M. Lachèse, en tirant de l'oubli ce nom à peu près inconnu jusqu'ici, et en écrivant la vie de cet homme, qui, du rang le plus infime, s'éleva au grade de capitaine de vaisseau, et mérita les éloges et les regrets du premier consul lui-même, a fait plus qu'un article littéraire digne d'éloges sous le rapport du style et de l'intérêt; il a fait une bonne œuvre, il a voulu élever comme un monument à son héros dans le pays même qui l'a vu naître, payer au nom de l'Anjou une dette de reconnaissance à un vrai brave, à un martyr du devoir et de l'honneur. Il a dignement atteint son but. La Société a été unanime pour le remercier de ce travail et en voter l'impression; et la lecture de ces pages, de cette vie si bien remplie ne peut qu'inspirer de beaux sentiments, et contribuera peut-être à développer dans les jeunes cœurs une noble émulation, une vocation ignorée.

Issu d'une famille de laboureurs, dans une position voisine de la misère, à Bauné, près Baugé, le jeune

Moucousu, poussé par une vocation irrésistible, s'embarquait en 1773 en qualité de matelot, et nous le voyons, après avoir passé par tous les degrés inférieurs, officier bleu ou auxiliaire en 1779. En 1780, il reçoit une gratification, comme récompense de sa bravoure à un abordage; une notice imprimée à Nantes nous le montre assistant et payant de sa personne au glorieux combat de la *Sémillante* et de l'*Expédition* contre le *Québec* et le *Rembler*, près de l'île d'Ouessant. Désespérant d'arriver jamais aux grades supérieurs dans la marine militaire, il embrasse la marine marchande, se distingue dans plusieurs expéditions, est fait prisonnier par les Anglais, s'échappe et revient à Nantes où il épouse la fille de son armateur. En 1793, la révolution a brisé les anciens priviléges, Moucousu est chargé d'un commandement important; il est élevé au grade de capitaine de vaisseau. Le récit des mille combats auxquels il a pris part est tiré de ses lettres mêmes. Le brave commandant raconte ses expéditions, les périls qu'il a courus, les services signalés qu'il a rendus par son expérience, par sa bravoure et par ses conseils avec la simplicité d'un historien qui écrit des faits auxquels il a été complétement étranger. Appelé plusieurs fois à donner son avis dans de grandes questions maritimes, il est toujours modeste, toujours prêt à obéir. Ses lettres, sa vie tout entière nous le montrent comme le mari le plus affectueux, le père le plus tendre, mais aussi comme le soldat le plus soumis et le plus dévoué; avant d'être époux et père, il est français, il est marin, il ne connaît qué la voix du devoir. Sa femme est mourante; il entend le signal du départ, il s'arrache aux cruelles

émotions de sa famille, s'embarque sur l'*Indomptable*, vaisseau de quatre-vingt-dix canons, et trouve au combat d'Algésiras un noble trépas. L'opinion publique, le gouvernement, le premier consul lui-même donnèrent à ce brave et modeste marin des regrets et des éloges mérités; une décret assura une pension aux quatre orphelins que laissait Moucousu, et leur éducation aux frais de l'État, quand ils seraient en âge d'entrer au Prytanée. L'aîné, en 1815, était aspirant de marine et se trouvait à l'île d'Aix quand l'empereur Napoléon Ier y fut amené de Rochefort. Le jeune Moucousu a reconnu son bienfaiteur, il essaie, avec quelques officiers, de le sauver. Efforts inutiles! Rayé des cadres de la marine, brisé de douleur, le fils du héros d'Algésiras s'embarque sur un vaisseau du commerce et va trouver une mort obscure à la Guadeloupe.

M. Belleuvre lit à la Société une pièce de vers de sa composition sur le général La Moricière. Ce n'est point le héros de nos guerres d'Afrique, l'homme d'État, l'intrépide général dont l'énergie contribua à sauver la France de l'anarchie, que célèbre le poète; à ses yeux, il est une gloire plus grande, un mérite supérieur, le dévouement, l'abnégation de soi-même, le triomphe de la foi dans un vaillant cœur. Le guerrier oublie ses exploits, sacrifie sa vie, sa renommée elle-même à sa foi, à la défense du trône chancelant d'un vieillard qui l'appelle. Les héros d'un autre âge,

> Les Godefroy, les Baudouin, ces frères des archanges,
> Sous leurs ordres guidaient de nombreuses phalanges;
> S'ils semaient dans ces champs l'honneur, la piété,
> Ils recueillaient la gloire avec la royauté.

La Moricière, dans sa noble et sainte entreprise, ne voit que des difficultés, et n'ose espérer le succès. Seul contre son siècle, bafoué de tous, il avance, il marche, il obéit, il n'a qu'un but : la foi! Il est vaincu, il tombe, mais sa chute le grandit encore, il meurt. Ce n'est plus un homme, c'est l'émule de saint Maurice, de Tancrède et de saint Louis qui va s'asseoir avec eux dans l'immortalité.

Cette poésie où la noblesse, la grandeur des idées, la délicatesse du sentiment, la foi du chrétien sont si heureusement alliées à un style toujours élevé, poétique et gracieux, est accueillie avec la plus grande faveur par tous les membres présents, et l'insertion au bulletin de la Société en est votée à l'unanimité.

M. le conseiller Lachèse rend compte de la mission qui lui avait été confiée de faire un rapport sur la présentation de M. Ratouis de Saumur, comme membre correspondant. Le rapport verbal est de tous points on ne peut plus favorable à M. Ratouis; aussi ce dernier est-il admis à l'unanimité. M. Lachèse veut bien en outre promettre pour une prochaine séance un compte-rendu sur divers autres ouvrages pleins d'intérêt que M. Ratouis offre à la Société.

M. Rondeau, trésorier, rend compte de sa gestion pendant l'exercice 1865.

Au premier janvier 1865, l'actif de la Société était de 980 fr. 03 c., et, d'après le budget de l'année qui commence, la caisse de la Société aura à la fin de l'année 1866, un excédant en actif de 1,292 fr. 60 c. Cet état prospère permettra de continuer la publication si inté-

ressante du *Répertoire archéologique*, auquel M. Godard donne tant de soins.

M. le président se fait l'interprète de la Société et remercie en son nom M. le trésorier des soins et de l'habileté qu'il a déployés dans sa gestion.

D'après le règlement de la Société, le bureau était en entier soumis à un renouvellement. Il est donc procédé au scrutin et sont nommés, à partir du 1er janvier 1866, après le dépouillement des votes :

MM. Adolphe Lachèse, président,
Victor Pavie, vice-président,
Biéchy, secrétaire général,
Chollet, secrétaire,
Rondeau, trésorier,
Paul Lachèse, archiviste.

La séance est levée à 9 heures et un quart.

Le secrétaire, M. Chollet.

ERRATA.

Page 219, ligne 19, au lieu de *mille genre*, lisez *genres*.
Page 258, ligne 2, au lieu d'*activité*, lisez *vérité*.

TABLE DES MATIÈRES.

Quinze jours en Normandie (fragments). — M. Victor PAVIE.
I. Rouen 1
II. Jumièges, Duclair, Barentin 122
Du son des instruments et de son influence sur les compositions qu'on leur destine. — M. El. LACHÈSE 20
De quelques institutions militaires chez les Romains. — M. Paul LACHÈSE 27
Un coup de mer à Pierre-Percée. — M. Em. AFFICHARD 45
Mouvement provincial en 1789, par M. Bougler. Compte-rendu de la 1re partie. — M. El. LACHÈSE 59
Passage de Louis XIII à Angers. — M. Ch. DE SOURDEVAL 74
Note sur le Cartulaire d'Autun. — M. G. D'ESPINAY 88
Des vivisections, à propos de trois affaires criminelles, M. Ad. LACHÈSE 95
Exposition universelle de 1867 : lettre du commissaire général, Extraits du règlement 106
Etudes de législations comparées. Le droit païen et le droit chrétien, par M. Charles Carpentier. — M. Em. AFFICHARD. 139
Un marin angevin. Le commandant Moucousu. — M. Paul LACHÈSE 171
Rectification à propos d'une inscription gallo-romaine 193
Notes sur un ouvrage de Corneille trop peu connu. — M. J. SORIN 195
La Moricière. Poésie. — M. Paul Belleuvre 260
Procès-verbaux des séances 268

Angers, Imp. P. Lachèse, Belleuvre et Dolbeau.